

ASSEMBLEE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE	N° du rapport : 1- 1
	Date : mercredi 11, jeudi 12 et vendredi 13 décembre 2019

OBJET : Budget primitif 2020 du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté

I- EXPOSE DES MOTIFS

En 2020, le cap fixé par la stratégie de mandat de la « nouvelle Région » demeure, tant dans la mobilisation des politiques publiques que dans le respect des objectifs de la stratégie financière.

Un budget ambitieux, conforme aux priorités stratégiques de la Région

Le budget primitif 2020, d'un montant total de 1,631 milliard d'euros (hors gestion active de la dette), concrétise l'engagement et l'action autour des grandes priorités qui fondent le projet régional depuis le début du mandat :

- l'emploi et le pouvoir d'achat,
- l'accélération de la transition énergétique,
- la solidarité et la cohésion territoriale.

En effet, le projet de mandat élaboré en 2016 est une boussole qui permet de conserver le cap stratégique pour notre collectivité, pour notre vision des défis des territoires et pour les habitants de notre région, en particulier les plus fragiles.

En cohérence avec la stratégie présentée dans les orientations budgétaires, le budget primitif 2020 apporte une réponse forte et une mobilisation de l'ensemble des politiques régionales pour répondre à l'urgence du changement climatique, ainsi qu'aux enjeux de l'emploi sur notre territoire et de la formation de ses habitants.

C'est ainsi qu'il vous est proposé un budget d'actions, mobilisant des moyens financiers et des dispositifs d'intervention adaptés afin de :

- protéger notre environnement, pour protéger la santé de chacun, et lutter contre l'érosion de sa biodiversité ;
- garantir les possibilités de développement de nos entreprises ;
- favoriser l'attractivité de notre région, dans un contexte de forte concurrence notamment pour les implantations d'entreprises, les étudiants et les salariés ;
- accompagner la révolution numérique dans tous les secteurs, en veillant aux enjeux d'inclusion sociale ;
- structurer les territoires pour offrir des conditions de mobilités, de services, d'éducation et de lien social, de façon équilibrée ;
- contribuer à l'amélioration du pouvoir d'achat des plus modestes, grâce aux aides régionales et à des tarifications sociales justes.

Par ailleurs, l'année 2020 est également caractérisée par des nouvelles évolutions législatives, qui impactent les compétences et les évolutions budgétaires de la Région, avec la mise en œuvre au 1er janvier de la réforme de l'apprentissage, dont le pilotage sera désormais assuré par les branches professionnelles et la mise en œuvre du transfert de la compétence « information-métier ».

Le maintien des équilibres budgétaires, dans le respect de la stratégie financière

Au service de ce projet, une stratégie financière claire et rigoureuse est mise en œuvre de façon constante et pluriannuelle par la Région ; trois objectifs fondamentaux sont fixés :

- maintenir une épargne brute solide, contribuant ainsi à garantir la capacité d'investissement de la collectivité et à disposer de marges de manœuvres directes, à court et moyen terme, pour la mise en œuvre de ses politiques ;
- augmenter l'investissement au service des besoins du territoire ;
- un recours à l'emprunt accru, mais maîtrisé, afin de garantir la soutenabilité de la dette.

Malgré des contraintes plus fortes, liées par exemple aux évolutions de la compétence apprentissage ou à des incertitudes (évolution de certaines recettes, reprise de l'inflation), le budget 2020 poursuit l'exigence de la gestion régionale. Cette exigence permet ainsi de conforter notre capacité d'intervention, par une maîtrise de l'évolution des dépenses de fonctionnement et un niveau d'épargne satisfaisant.

Les efforts de gestion, de priorisation des actions, et de prévision budgétaire ajustée aux besoins permettent à la Région de disposer des moyens nécessaires à la poursuite, voire à l'amplification, des actions engagées sur le territoire.

Un effort d'investissement majeur, au service du développement de notre territoire

Confirmant sa place et sa responsabilité de premier investisseur public local en Bourgogne- Franche-Comté, le niveau de l'investissement porté par la Région continue d'évoluer à la hausse en 2020 (+ 7,4 %) pour atteindre 527 M€ de crédits de paiement (hors dette), avec un objectif de réalisation de 90 %.

Le niveau élevé de l'investissement régional répond aux enjeux de développement du territoire et aux besoins de ses habitants, en particulier dans les lycées, les mobilités, les actions en faveur de la transition énergétique et de lutte contre le réchauffement climatique.

La poursuite de la hausse des dépenses d'investissement conduira à un recours à l'emprunt accru. En 2020, la Région maintient une stratégie d'emprunts responsable, en garantissant la soutenabilité de l'endettement par une gestion rigoureuse et le recours à des produits de financement sécurisés et optimisés, comme en témoigne le récent partenariat avec la Banque Européenne d'Investissements.

Le projet de budget 2020 s'élève au total à 1,631 milliard d'euros en crédits de paiement de fonctionnement et d'investissement (hors gestion active de la dette), en évolution de + 1,6 % par rapport au budget primitif 2019 ; il correspond à un budget ambitieux, tout en veillant à conserver des fondamentaux budgétaires solides.

Tel est le projet de budget primitif 2020 qui vous en est présenté en détails dans le présent rapport.

La présente délibération est accompagnée d'un rapport de présentation des actions déclinées selon les engagements de la stratégie de mandat et détaillant les montants d'AP/AE et de crédits de paiement par programme budgétaire.

Dans un objectif permanent de transparence et afin de rendre toujours plus explicites les propositions budgétaires, ces documents détaillent cette année davantage la ventilation des dépenses de fonctionnement et d'investissement ainsi que leur évolution par rapport à l'exercice précédent.

1- LES RECETTES REELLES DU BUDGET PRIMITIF 2020

Les dispositions des dernières lois de finances et du projet de loi de finances (PLF) pour 2020 ainsi que les notifications communiquées à la Région en cours d'année 2019, à titre définitif pour l'exercice en cours ou prévisionnel pour 2020, permettent d'établir les hypothèses d'évolution des principales recettes pour 2020.

Les recettes de fonctionnement du budget primitif 2020 s'élèvent globalement à **1 235,828 M€**. **A périmètre constant**, celles-ci progressent de **+ 1,30 %** (hors fonds européens / hors PRIC / hors impact de la réforme apprentissage).

L'ensemble des recettes du budget primitif 2020 (hors emprunt et gestion active de la dette et trésorerie) représentent un montant total de **1 382, 704 M€**.

	RAPPEL 2019		BUDGET PRIMITIF 2020	Evolution BP 2020 / BP+BS+DM 2019
	BP	BP + BS + DM2		
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 243 382 946,33 €	1 276 256 452,33 €	1 235 828 426,31 €	-3,17%
<i>dont recettes hors fonds européens / hors PRIC / hors apprentissage</i>	<i>1 110 741 645,00 €</i>	<i>1 129 448 352,00 €</i>	<i>1 144 123 343,00 €</i>	<i>1,30%</i>
RECETTES D'INVESTISSEMENT (hors emprunt & gestion active de la dette)	138 236 272,13 €	120 036 310,13 €	146 875 807,20 €	22,36%
<i>dont recettes hors fonds européens</i>	<i>88 562 444,00 €</i>	<i>96 362 482,00 €</i>	<i>102 385 224,00 €</i>	<i>6,25%</i>
TOTAL RECETTES <i>(hors emprunt & gestion active de la dette / hors reprise résultat de clôture)</i>	1 381 619 218,46 €	1 396 292 762,46 €	1 382 704 233,51 €	-0,97%

Les principales recettes du budget primitif 2020 sont détaillées ci-après.

1.1 La fiscalité directe

La **fiscalité directe**, qui regroupe le produit des contributions directes, constitué de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) et de l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER), le dispositif de compensation de réforme de la taxe professionnelle (DCRTP / FNGIR) ainsi que le fonds de péréquation des ressources de la CVAE, devrait représenter un montant prévisionnel de **436,106 M€** en 2020.

<i>Fiscalité directe</i>	RAPPEL 2019		BUDGET PRIMITIF 2020	Evolution BP 2020 / BP+BS+DM 2019
	BP	BP + BS + DM2		
Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)	301 193 068,00 €	306 454 975,00 €	311 051 800,00 €	1,50%
Fonds national de péréquation des ressources de la CVAE	12 000 000,00 €	12 594 421,00 €	17 500 000,00 €	38,95%
Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER)	44 764 166,00 €	43 703 390,00 €	41 800 000,00 €	-4,36%
Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR)	35 370 562,00 €	35 370 562,00 €	35 370 562,00 €	0,00%
Dotation compensation réforme taxe professionnelle (DCRTP)	28 791 178,00 €	28 550 440,00 €	26 728 922,00 €	-6,38%
Dotation compensations exonérations fiscalité directe locale (DTCE)	4 764 259,00 €	4 902 269,00 €	3 655 622,00 €	-25,43%
TOTAL FISCALITE DIRECTE	426 883 233,00 €	431 576 057,00 €	436 106 906,00 €	1,05%

➤ La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)

La **cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)**, principale contribution fiscale directe, constitue **la première ressource régionale**. Elle représente un quart des recettes de fonctionnement du budget primitif 2020.

Les Régions bénéficient de 50 % du produit de la CVAE collectée sur leur territoire suite à l'attribution, à compter de 2017, d'une part supplémentaire (25 %) en compensation des compétences relatives au transport scolaire et interurbain transférées par la loi NOTRe.

La CVAE est assise sur la valeur ajoutée produite. Elle constitue, avec la cotisation foncière sur les entreprises (CFE), l'une des deux composantes de la contribution économique territoriale (CET) créée en 2010 suite à la suppression de la taxe professionnelle. La CVAE est acquittée par les entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 152 500 €.

Il est rappelé que le montant de CVAE perçu par une collectivité en année N porte sur la valeur ajoutée produite par les entreprises de son territoire en N-2, et déclarée aux services fiscaux en N-1. Ainsi le montant de CVAE notifié à la Région en mars 2019, à hauteur de 306,454 M€, correspond à la CVAE répartie en fonction de la déclaration déposée par les entreprises en 2018 sur la base des données de l'année 2017 (valeur ajoutée, effectifs et chiffre d'affaires).

Les services fiscaux ont communiqué en novembre 2019 une estimation du montant des ressources de CVAE que la Région Bourgogne-Franche-Comté est appelée à percevoir en 2020. Celle-ci est établie en fonction des deux acomptes de CVAE acquittés par les entreprises en juin et septembre 2019 ainsi que du solde dû au titre de 2018 et payé en mai 2019. Cette notification prévisionnelle prévoit une évolution nettement plus faible que celle enregistrée au cours des années précédentes, notamment en comparaison de celle observée en 2019.

Il convient d'être particulièrement vigilant sur l'évolution de cette recette caractérisée par sa sensibilité à la conjoncture économique et une forte volatilité. Dans l'attente de la notification définitive du produit de CVAE qui interviendra au mois de mars, la prévision budgétaire table sur une évolution de **+ 1,5 %** par rapport au montant notifié en 2019. Le produit prévisionnel de CVAE attendu pour 2020 est ainsi anticipé à **311,051 M€**.

Le **fonds de péréquation des ressources régionales** issues de la CVAE est un mécanisme de péréquation financière entre les régions mis en œuvre suite à la réforme de la fiscalité locale de 2010 et dont l'objectif vise à faire converger l'évolution des nouvelles ressources par rapport à la moyenne de la croissance cumulée de ces mêmes recettes depuis l'année 2011.

En raison d'une évolution du produit de la CVAE moins dynamique comparativement à celle observée pour l'ensemble des collectivités régionales de métropole, la Région Bourgogne-Franche-Comté devrait bénéficier du fonds de péréquation de la CVAE à hauteur de **17,5 M€** en 2020, soit un montant en nette progression par rapport à 2019, compte tenu d'un taux de croissance des ressources fiscales directes de la collectivité inférieur à la moyenne des régions.

➤ Les impositions forfaitaires sur les entreprises de réseau (IFER)

L'**imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER)** est constituée de deux composantes pour les Régions : l'une relative au transport ferroviaire (assise sur le matériel roulant pour le transport de voyageurs) et l'autre relative aux télécommunications (assise sur les répartiteurs principaux de la boucle locale cuivre, les unités de raccordement d'abonnés et les cartes d'abonnés).

Les montants définitifs des produits d'IFER revenant à la Région au titre de l'année 2019 ont été notifiés en novembre et sont en diminution par rapport aux montants prévisionnels communiqués en mars. Le produit prévisionnel attendu pour 2020 a été ajusté à la baisse ; celui-ci est estimé à 24,8 M€ au titre de « l'IFER ferroviaire » et à 17 M€ au titre de « l'IFER télécoms », soit un montant total de **41,8 M€** pour les deux composantes, en évolution de **- 4,3 %** par rapport à la prévision budgétaire 2019.

➤ Le dispositif de compensation suite à la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP et FNGIR)

La **dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)**, versée par l'Etat, a été instaurée lors de la réforme de la fiscalité locale de 2010 afin que le niveau de ressources fiscales de chaque collectivité soit au minimum égal à celui perçu avant la réforme. La DCRTP avait donc vocation à être figée sur le montant initialement fixé.

Cette dotation est désormais intégrée comme variable d'ajustement de l'enveloppe normée des concours financiers versés par l'Etat. Le projet de loi de finances (PLF) pour 2020 introduit une nouvelle diminution de **- 6,38 %** de la DCRTP régionale. En fonction de cette nouvelle disposition, la DCRTP de la région Bourgogne-Franche-Comté pourrait s'établir à **26,728 M€** en 2020. La baisse cumulée depuis 2017 pour cette seule dotation serait ainsi portée à **- 8,598 M€**.

Une diminution de **- 25 %** devrait en outre être appliquée à la dotation pour transferts de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale (DTCE) qui serait ainsi ramenée à **3,655 M€**, soit une réduction de près de moitié depuis 2017.

En complément de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP), le **fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR)**, abondé par la contribution de la région Ile-de-France, constitue l'autre mécanisme de reversement destiné à garantir à chaque région son niveau de ressources d'avant-réforme. Le produit du FNGIR est reconduit en 2020 à même hauteur que celui notifié en 2019 pour un montant de **35,370 M€**.

1.2 La fiscalité indirecte

La **fiscalité indirecte**, qui regroupe pour l'essentiel la fraction du produit de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), le produit de la taxe sur les cartes grises et les recettes de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE), devrait représenter un montant prévisionnel de **632,129 M€** en 2020.

Fiscalité indirecte (hors impact réforme financement apprentissage)	RAPPEL 2019		BUDGET PRIMITIF 2020	Evolution BP 2020 / BP+BS+DM 2019
	BP	BP + BS + DM2		
Fraction du produit de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA)	233 317 134,00 €	237 979 134,00 €	244 901 446,00 €	2,91%
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules (cartes grises)	114 200 000,00 €	114 200 000,00 €	115 900 000,00 €	1,49%
Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE)	226 010 552,00 €	226 339 313,00 €	228 687 843,00 €	1,04%
<i>dont TICPE part compensation + part modulation</i>	192 857 552,00 €	193 186 313,00 €	195 203 313,00 €	1,04%
<i>dont TICPE part Grenelle (imputée en investissement)</i>	33 153 000,00 €	33 153 000,00 €	33 484 530,00 €	1,00%
Ressources formation professionnelle (hors PRIC) (frais de gestion fiscalité locale + TICPE formation professionnelle)	42 108 562,00 €	42 085 633,00 €	42 640 130,00 €	1,32%
TOTAL FISCALITE INDIRECTE	615 636 248,00 €	620 604 080,00 €	632 129 419,00 €	1,86%
<i>dont fonctionnement</i>	582 483 248,00 €	587 451 080,00 €	598 644 889,00 €	1,91%
<i>dont investissement</i>	33 153 000,00 €	33 153 000,00 €	33 484 530,00 €	1,00%

➤ La fraction de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA)

Conformément à l'article 149 de la loi de finances initiale (LFI) pour 2017, **une fraction du produit net de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA)** est affectée, depuis le 1^{er} janvier 2018, aux Régions en substitution de leur dotation globale de fonctionnement (DGF). Cette part du produit de la TVA s'avère une recette fiscale dynamique : elle a ainsi enregistré en 2018 une évolution de + 4,3 % comparativement au montant de DGF notifiée en 2017. Il s'agit désormais de la **deuxième ressource régionale** puisqu'elle représente près de 20 % des recettes de fonctionnement du budget primitif 2020.

Le projet de loi de finances (PLF) pour 2020 actualise le taux d'indexation de la fraction de TVA affectée aux Régions à + 2,4 % pour l'année 2019 et à + 3 % pour l'année 2020. En fonction de ces prévisions, il est proposé de retenir dans le cadre de la préparation budgétaire une hypothèse d'évolution de **+ 2,9 %** appliquée au montant du produit de la TVA attendu pour 2019. La recette prévisionnelle de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) qui devrait être affectée à la Région Bourgogne-Franche-Comté en 2020 est ainsi estimée à **244,901 M€**.

➤ La taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules

La **taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules (taxe sur les cartes grises)** est une recette dont le dynamisme évolue en fonction du nombre d'immatriculations sur le territoire régional et de la puissance fiscale des véhicules.

Le produit de la taxe sur les cartes grises attendu en 2019 devrait être conforme à la prévision budgétaire, voire légèrement supérieur, si le rythme des encaissements constaté à fin octobre se confirme sur les deux derniers mois de l'année. Au vu de l'évolution des immatriculations observée sur l'année en cours, il est proposé de retenir une hypothèse d'évolution de **+ 1 %** par rapport à l'atterrissage prévisionnel 2019 pour cette recette et de porter ainsi la prévision budgétaire 2020 pour le produit de la taxe sur les cartes grises à **115,9 M€**.

A noter que le taux unitaire de la taxe sur les cartes grises, fixé depuis le 1^{er} janvier 2017 à 51 € par cheval-vapeur sur l'ensemble du territoire régional, est stabilisé pour l'année 2020. Il est également proposé de reconduire l'exonération en totalité applicable aux véhicules « propres », c'est-à-dire spécialement équipés pour fonctionner, exclusivement ou non, au moyen de l'énergie électrique, du gaz naturel véhicules, du gaz de pétrole liquéfié ou du super-éthanol E85.

➤ La taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE)

La **taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE)** est une ressource transférée de l'Etat à la Région, qui est constituée de plusieurs parts (compensation, modulation, Grenelle...).

La principale composante, qui correspond au produit de TICPE transférée, évolue au rythme des compensations dues par l'Etat au titre de divers transferts de compétences et des réévaluations de charges liées aux évolutions

réglementaires. Le montant du droit à compensation est fixé chaque année en lois de finances. La Région ne dispose d'aucun pouvoir de taux sur cette part et ne bénéficie pas de la dynamique des hausses de taux décidées par l'Etat.

Le droit à compensation définitif attribué à la Région au titre de 2020 recouvre principalement les transferts de compétences prévus par la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ou encore la loi « formation professionnelle » du 5 mars 2014. Il prend également en compte la compensation des transferts intervenus dans le cadre de la « loi MAPTAM » du 27 janvier 2014 (transfert de la gestion des fonds européens), et de la « loi NOTRe » du 7 août 2015 (décentralisation partielle des CREPS, compensation du dispositif NACRE au titre de la création ou reprise d'entreprises...). Il intègre en outre la compensation liée au transfert des DRONISEP dans le cadre de l'exercice de la nouvelle compétence relative à l'orientation. L'inscription budgétaire prévisionnelle pour l'ensemble de ce périmètre s'élève à **160,358 M€**.

Outre les recettes de TICPE attribuées dans le cadre des transferts de compétences, la Région perçoit en complément une fraction de tarifs sur les supercarburants et le gazole correspondant à l'ancien dispositif de modulation supprimé par la loi de finances rectificative pour 2016. Le montant de cette part de TICPE, qui évolue en fonction des consommations de carburants, est estimé en 2020 à **34,845 M€**.

La part dite « Grenelle », imputée en investissement, donne aux régions une faculté de majoration des tarifs de TICPE, dans la limite de 0,73 € par hectolitre pour les supercarburants et de 1,35 € par hectolitre pour le gazole. Cette recette est affectée exclusivement au financement d'infrastructures durables inscrites dans le Grenelle de l'environnement. Le produit prévisionnel attendu en 2020, lié aux consommations de carburants, est estimé à **33,484 M€**.

La recette prévisionnelle de TICPE 2020 représente un montant global de **228,687 M€** pour les trois composantes.

➤ Le financement de la formation professionnelle (hors PRIC)

Les actions réalisées en matière de formation professionnelle sont financées depuis 2014 par l'attribution de recettes, dont le produit prévisionnel pour 2020 devrait s'établir à **42,640 M€**.

Celles-ci sont constituées des **frais de gestion perçus par l'Etat** pour la mise en recouvrement de la cotisation foncière des entreprises (CFE), de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) et d'une fraction des frais de gestion de la taxe d'habitation (TH), dont l'évolution suit le produit constaté de ces impôts, ainsi que d'une fraction de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques dite « **TICPE formation professionnelle** ». A noter que le PLF 2020 prévoit la compensation aux Régions, à compter du 1^{er} janvier 2021, via une dotation budgétaire de l'Etat, de la perte des frais de gestion liés à la suppression de la TH pour les résidences principales.

1.3 L'impact de la réforme du financement de l'apprentissage

Les ressources relatives à l'apprentissage font l'objet d'un développement spécifique dans le cadre du budget primitif 2020, en lien avec le calendrier de mise en œuvre de la réforme prévue par la loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel (LCAP) » du 5 septembre 2018, qui a transféré la compétence « apprentissage » aux branches professionnelles.

Réforme du financement de l'apprentissage	RAPPEL 2019		BUDGET PRIMITIF 2020	Evolution BP 2020 / BP+BS+DM 2019
	BP	BP + BS + DM2		
Ressource régionale apprentissage (part fixe + part dynamique + fraction de TICPE)	80 768 607,00 €	84 129 856,00 €	-	-
Compensation financière recentralisation compétence apprentissage	-	-	12 300 000,00 €	-
Dotation de soutien à l'apprentissage	-	-	6 700 000,00 €	-
Dotation d'investissement apprentissage	-	-	10 300 000,00 €	-
Compensation primes apprentissage (TICPE)	11 626 000,00 €	15 626 000,00 €	4 800 000,00 €	-
TOTAL FINANCEMENT APPRENTISSAGE	92 394 607,00 €	99 755 856,00 €	34 100 000,00 €	-65,82%
dont fonctionnement	92 394 607,00 €	99 755 856,00 €	23 800 000,00 €	-
dont investissement	-	-	10 300 000,00 €	-

Les Régions bénéficiaient depuis 2015 de ressources fiscales pour financer les actions en matière d'apprentissage, dont la taxe d'apprentissage.

La mise en œuvre de la loi « LCAP » se traduit par une modification importante de la structure et du volume des recettes consacrées à l'apprentissage. A partir du 1^{er} janvier 2020, les Régions pourront intervenir dans le cadre de dotations spécifiques qui leur seront allouées pour participer au financement des CFA :

- l'une pour soutenir le fonctionnement des CFA justifié par les besoins d'aménagement du territoire et de développement économique (**fonds de soutien**) ; France Compétences, nouvel organisme de gouvernance de la formation professionnelle et de l'apprentissage aura notamment pour mission de verser aux Régions ce fonds de soutien, selon des modalités fixées par décret en Conseil d'Etat et pris après concertation avec les Régions ;
- l'autre pour accompagner l'investissement des CFA (**fonds d'investissement**) ; c'est l'Etat qui versera ce fonds aux Régions pour financer des subventions versées aux CFA.

Les montants correspondants s'établiraient à **6,7 M€** au titre de la dotation de soutien et à **10,3 M€** pour la dotation d'investissement pour la Région Bourgogne-Franche-Comté.

Par ailleurs, une **compensation financière** relative à la recentralisation de la compétence apprentissage serait mise en place afin de neutraliser l'impact du transfert pour les Régions ; le PLF 2020, dans sa rédaction initiale, prévoit une compensation composée d'une fraction de TICPE et d'un prélèvement sur recettes de l'Etat : la Région Bourgogne-Franche-Comté percevrait ainsi une recette estimée à **12,3 M€** à ce titre.

Enfin s'agissant des **primes aux employeurs d'apprentis**, le financement de l'extinction progressive des 2 régimes existants devrait être assuré par le maintien d'une compensation estimée à **4,8 M€**.

Il convient de noter cependant qu'au moment du bouclage de ce projet de budget primitif, **de fortes incertitudes subsistent sur le montant des recettes liées à l'apprentissage en 2020 et que cette réforme comporte des risques de compensations insuffisantes de l'Etat.**

1.4 Les dotations et transferts financiers de l'Etat

Suite à la suppression de la dotation globale de fonctionnement (DGF) des régions à compter de 2018, les concours financiers de l'Etat se limitent désormais, outre les deux dotations relatives à la fiscalité locale (DCRTP, DTCE) décrites ci-dessus, à la dotation générale de décentralisation (DGD), à la dotation régionale d'équipement scolaire (DRES) et au fonds de compensation pour la TVA (FCTVA). Ce périmètre ainsi reconstitué devrait représenter un montant de recettes de **88,499 M€** en 2020,

Dotations et transferts financiers de l'Etat	RAPPEL 2019		BUDGET PRIMITIF 2020	Evolution BP 2020 / BP+BS+DM 2019
	BP	BP + BS + DM2		
Dotation générale de décentralisation (DGD)	38 088 478,00 €	38 088 478,00 €	38 088 478,00 €	0,00%
Dotation Régionale d'Equipe ment Scolaire (DRES)	31 410 694,00 €	31 410 694,00 €	31 410 694,00 €	0,00%
Fonds de compensation pour la TVA (FCTVA)	17 500 000,00 €	18 200 000,00 €	19 000 000,00 €	4,40%
TOTAL DOTATIONS & TRANSFERTS FINANCIERS ETAT	86 999 172,00 €	87 699 172,00 €	88 499 172,00 €	0,91%
<i>dont fonctionnement</i>	<i>38 088 478,00 €</i>	<i>38 088 478,00 €</i>	<i>38 088 478,00 €</i>	<i>0,00%</i>
<i>dont investissement</i>	<i>48 910 694,00 €</i>	<i>49 610 694,00 €</i>	<i>50 410 694,00 €</i>	<i>1,61%</i>

➤ Les dotations de l'Etat

La **dotation générale de décentralisation (DGD)**, qui intègre divers ajustements financiers, notamment en matière de compensation des péages ferroviaires, devrait être stabilisée à périmètre constant à hauteur de **38,088 M€** en 2020, correspondant au montant notifié au titre de l'année 2019.

La **dotation régionale d'équipement scolaire (DRES)**, attribuée pour le financement des travaux de modernisation et acquisitions d'équipement dans les lycées, est reconduite en l'absence d'indexation pour un montant de **31,410 M€**.

➤ Le fonds de compensation pour la TVA (FCTVA)

Le **fonds de compensation pour la TVA (FCTVA)** est destiné à assurer une compensation, à un taux forfaitaire, de la charge de TVA que la collectivité supporte sur ses dépenses réelles d'investissement et qu'elle ne peut directement récupérer par la voie fiscale.

Pour 2020, en fonction d'un montant prévisionnel d'investissements réalisés au titre de l'exercice budgétaire 2019 et déclarés éligibles, le FCTVA prévisionnel est anticipé à **19 M€**, par application du taux de compensation forfaitaire fixé à 16,404 %. A noter que le PLF 2020 reporte la mise en œuvre de l'automatisation de la gestion du FCTVA au 1^{er} janvier 2021.

1.5 Les participations et recettes spécifiques

Les **participations et recettes spécifiques (hors fonds européens)** correspondent pour l'essentiel aux participations attribuées par l'Etat, des collectivités territoriales, divers organismes publics ou privés, ou versées par des particuliers et familles, en lien avec les politiques menées par la collectivité régionale.

L'ensemble des inscriptions proposées au budget primitif 2020 représente un montant total de **109,835 M€**.

Participations et recettes spécifiques	RAPPEL 2019		BUDGET PRIMITIF 2020	Evolution BP 2020 / BP+BS+DM 2019
	BP	BP + BS + DM2		
Participations au titre du Pacte régional investissement compétences (PRIC) (convention 2019 : 2ème versement + convention 2020 : 1er versement)	14 984 850,00 €	34 240 400,00 €	48 987 150,00 €	43,07%
Participations et recettes spécifiques transport scolaire & interurbain	33 883 598,00 €	36 032 598,00 €	33 111 598,00 €	-8,11%
<i>dont reversement départements au titre des compensations financières</i>	27 904 598,00 €	27 904 598,00 €	27 904 598,00 €	0,00%
<i>dont autres recettes d'exploitation liées transfert compétence transport</i>	5 979 000,00 €	8 128 000,00 €	5 207 000,00 €	-35,94%
Participations et recettes spécifiques autres domaines d'intervention	24 351 838,00 €	36 780 556,00 €	26 206 800,00 €	-28,75%
<i>dont fonctionnement</i>	17 853 088,00 €	23 181 768,00 €	18 016 800,00 €	-22,28%
<i>dont investissement</i>	6 498 750,00 €	13 598 788,00 €	8 190 000,00 €	-39,77%
Recettes diverses (produits financiers, reprises sur provisions)	1 550 000,00 €	5 341 444,00 €	1 530 000,00 €	-71,36%
TOTAL PARTICIPATIONS ET RECETTES SPECIFIQUES	74 770 286,00 €	112 394 998,00 €	109 835 548,00 €	-2,28%
<i>dont fonctionnement</i>	68 271 536,00 €	98 796 210,00 €	101 645 548,00 €	2,88%
<i>dont investissement</i>	6 498 750,00 €	13 598 788,00 €	8 190 000,00 €	-39,77%

➤ Les participations de l'Etat au titre du Pacte régional d'investissement dans les compétences (PRIC)

S'agissant du **Pacte régional d'investissement dans les compétences (PRIC)**, les inscriptions de recettes proposées pour 2020 à hauteur de **48,987 M€** correspondent au deuxième acompte de 30 % de la participation financière de l'Etat dans le cadre de la convention PRIC au titre de l'année 2019 pour 15,9 M€, ainsi qu'au versement d'une première avance de 50 % dans le cadre de la convention PRIC au titre de l'année 2020 pour 33,087 M€.

➤ Les participations relatives au transfert des transports scolaires et interurbains

Au titre du périmètre relatif au transfert de la compétence des **transports scolaires et interurbains**, les inscriptions de recettes proposées pour 2020 s'élèvent à **33,111 M€**.

Celles-ci correspondent pour l'essentiel aux reversements attendus de quatre départements pour lesquels l'attribution de compensation financière est en faveur de la Région (27,904 M€), ainsi qu'à diverses recettes d'exploitation.

➤ Les autres participations et recettes spécifiques

Les autres participations et recettes spécifiques portent sur un montant global de **26,206 M€**.

Celles-ci concernent principalement le domaine de l'enseignement et des lycées (10,392 M€), en particulier la participation des familles au titre de la restauration et l'hébergement scolaires, ainsi que le domaine de l'action économique (6,344 M€), correspondant pour l'essentiel à des remboursements de prêts et avances accordés à des entreprises.

En investissement, à noter une inscription dans le cadre de la réalisation de la première tranche du bâtiment Energie de l'Eco-campus Nord Franche-Comté (1,340 M€) au titre des participations attendues de divers cofinanceurs (collectivités territoriales, universités) ainsi qu'une inscription dans le domaine du numérique dans le cadre de la convention de préfinancement des réaménagements de fréquences entre la Région et l'ANFR (1,5 M€).

Les autres recettes concernent divers versements de trop perçus, recouvrements en matière de ressources humaines et revenus des immeubles, des produits financiers et reprises sur provisions.

1.6 Les fonds européens

L'ensemble des participations attendues au titre des fonds européens sont budgétées à hauteur de **82,033 M€**, en investissement et fonctionnement.

Fonds européens	RAPPEL 2019		BUDGET PRIMITIF 2020	Evolution BP 2020 / BP+BS+DM 2019
	BP	BP + BS + DM2		
Fonds européens / autorité de gestion	74 935 672,46 €	36 485 672,46 €	63 408 516,51 €	73,79%
<i>dont fonctionnement</i>	25 261 844,33 €	12 811 844,33 €	18 917 933,31 €	47,66%
<i>dont investissement</i>	49 673 828,13 €	23 673 828,13 €	44 490 583,20 €	87,93%
Autres fonds européens	10 000 000,00 €	7 776 927,00 €	18 624 672,00 €	139,49%
<i>dont FSE 2014-2020 (marchés de formation FP)</i>	6 000 000,00 €	5 231 315,00 €	10 300 000,00 €	96,89%
<i>dont assistance technique FEDER / FSE / FEADER / INTERREG</i>	4 000 000,00 €	2 545 612,00 €	3 905 672,00 €	53,43%
<i>dont reversnt solde clôture prog. INTERREG IV France Suisse 2007-2013</i>	-	-	4 419 000,00 €	-
TOTAL FONDS EUROPEENS	84 935 672,46 €	44 262 599,46 €	82 033 188,51 €	85,33%
<i>dont fonctionnement</i>	35 261 844,33 €	20 588 771,33 €	37 542 605,31 €	82,35%
<i>dont investissement</i>	49 673 828,13 €	23 673 828,13 €	44 490 583,20 €	87,93%

La Région Bourgogne-Franche-Comté est devenue autorité de gestion des fonds européens pour la programmation 2014-2020. Des recettes sont proposées à ce titre pour 2020, d'un montant équivalent aux inscriptions de crédits en dépenses qui sont imputés en fonction 6.

Ces recettes représentent respectivement **18,917 M€** en fonctionnement, ventilées entre le fonds social européen (FSE) et le fonds européen de développement régional (FEDER), et **44,490 M€** en investissement, en intégralité au titre du fonds européen de développement régional (FEDER).

En outre des versements en provenance de la Commission européenne sont attendus pour un montant de **18,624 M€**, en lien avec la programmation des dossiers et les prévisions d'appels de fonds, au titre de l'assistance technique 2014-2020 d'une part et des marchés relatifs à la formation professionnelle d'autre part. A noter également un versement attendu suite à la clôture du programme Interreg IV France Suisse 2007-2013 (4,419 M€).

Les inscriptions de recettes proposées au budget primitif 2020, hors emprunt et hors gestion active de la dette et trésorerie, représentent un montant global de 1 382,704 M€. Celles-ci sont ventilées entre la section de fonctionnement pour 1 235,828 M€ et la section d'investissement pour 146,875 M€.

L'emprunt d'équilibre du budget primitif 2020 est fixé à hauteur de 248,696 M€.

Une synthèse des recettes du budget primitif 2020, en mouvements réels (hors gestion active de la dette et trésorerie), est présentée dans le tableau suivant.

SYNTHESE DES RECETTES DU BUDGET PRIMITIF 2020

(avec rappel données 2019 : BP / BP+BS+DM)

	RAPPEL 2019		BUDGET PRIMITIF 2020
	BP	BP + BS + DM	
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 243 382 946,33 €	1 276 256 452,33 €	1 235 828 426,31 €
<i>dont recettes hors fonds européens / hors PRIC / hors apprentissage</i>	<i>1 110 741 645,00 €</i>	<i>1 129 448 352,00 €</i>	<i>1 144 123 343,00 €</i>
FISCALITE DIRECTE	426 883 233,00 €	431 576 057,00 €	436 106 906,00 €
Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)	301 193 068,00 €	306 454 975,00 €	311 051 800,00 €
Fonds national de péréquation des ressources de la CVAE	12 000 000,00 €	12 594 421,00 €	17 500 000,00 €
Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) (IFER matériel ferroviaire roulant + IFER répartiteurs principaux)	44 764 166,00 €	43 703 390,00 €	41 800 000,00 €
Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR)	35 370 562,00 €	35 370 562,00 €	35 370 562,00 €
Dotation compensation réforme taxe professionnelle (DCRTP)	28 791 178,00 €	28 550 440,00 €	26 728 922,00 €
Dotation de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale (DTCE)	4 764 259,00 €	4 902 269,00 €	3 655 622,00 €
FISCALITE INDIRECTE (hors impact réforme financement apprentissage)	582 483 248,00 €	587 451 080,00 €	598 644 889,00 €
Fraction du produit de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA)	233 317 134,00 €	237 979 134,00 €	244 901 446,00 €
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules (cartes grises)	114 200 000,00 €	114 200 000,00 €	115 900 000,00 €
Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) (part compensation + part modulation)	192 857 552,00 €	193 186 313,00 €	195 203 313,00 €
Ressources formation professionnelle (frais de gestion fiscalité locale + TICPE formation professionnelle)	42 108 562,00 €	42 085 633,00 €	42 640 130,00 €
FINANCEMENT DE L'APPRENTISSAGE	92 394 607,00 €	99 755 856,00 €	23 800 000,00 €
Ressource régionale de l'apprentissage (taxe d'apprentissage : part fixe et part dynamique + TICPE apprentissage)	80 768 607,00 €	84 129 856,00 €	-
Nouvelles recettes liées à la réforme du financement de l'apprentissage (compensation financière recentralisation apprentissage + dotation "fonds de soutien")	-	-	19 000 000,00 €
TICPE "compensation primes apprentissage"	11 626 000,00 €	15 626 000,00 €	4 800 000,00 €
DOTATIONS PARTICIPATIONS ET AUTRES RECETTES	106 360 014,00 €	136 884 688,00 €	139 734 026,00 €
Dotation générale de décentralisation (DGD)	38 088 478,00 €	38 088 478,00 €	38 088 478,00 €
Participations formation au titre du Pacte régional investissement compétences (PRIC) (convention 2019 : 2ème versement + convention 2020 : 1er versement)	14 984 850,00 €	34 240 400,00 €	48 987 150,00 €
Participations et recettes spécifiques au titre du transport scolaire & interurbain (versements compensations financières départements + autres recettes d'exploitation)	33 883 598,00 €	36 032 598,00 €	33 111 598,00 €
Participations et recettes spécifiques autres domaines d'intervention (enseignement / lycées, action économique...)	17 853 088,00 €	23 181 768,00 €	18 016 800,00 €
Recettes diverses (produits financiers, reprises sur provisions)	1 550 000,00 €	5 341 444,00 €	1 530 000,00 €
FONDS EUROPEENS	35 261 844,33 €	20 588 771,33 €	37 542 605,31 €
Fonds européens autorité de gestion / FSE & FEDER (fonction 6)	25 261 844,33 €	12 811 844,33 €	18 917 933,31 €
Autres fonds européens (FSE marchés de formation / assistance technique)	10 000 000,00 €	7 776 927,00 €	18 624 672,00 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT (hors emprunt)	138 236 272,13 €	120 036 310,13 €	146 875 807,20 €
<i>dont recettes hors fonds européens</i>	<i>88 562 444,00 €</i>	<i>96 362 482,00 €</i>	<i>102 385 224,00 €</i>
Dotation Régionale d'Équipement Scolaire (DRES)	31 410 694,00 €	31 410 694,00 €	31 410 694,00 €
Fonds de compensation pour la TVA (FCTVA)	17 500 000,00 €	18 200 000,00 €	19 000 000,00 €
Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) (part Grenelle)	33 153 000,00 €	33 153 000,00 €	33 484 530,00 €
Nouvelle recette liée à la réforme du financement de l'apprentissage (dotation "fonds d'investissement")	-	-	10 300 000,00 €
Participations et recettes spécifiques autres domaines d'intervention (action économique, Eco-campus NFC, numérique...)	6 498 750,00 €	13 598 788,00 €	8 190 000,00 €
Fonds européens autorité de gestion / FEDER (fonction 6)	49 673 828,13 €	23 673 828,13 €	44 490 583,20 €
TOTAL RECETTES (hors emprunt et gestion active de la dette)	1 381 619 218,46 €	1 396 292 762,46 €	1 382 704 233,51 €
EMPRUNT D'EQUILIBRE	223 492 234,18 €	149 985 645,43 €	248 696 266,42 €
TOTAL RECETTES (hors gestion active de la dette)	1 605 111 452,64 €	1 546 278 407,89 €	1 631 400 499,93 €

2- LES DEPENSES REELLES DU BUDGET PRIMITIF 2020

2.1 - Les dépenses ventilées en autorisations de programmes (AP), en autorisations d'engagement (AE) et en crédits de paiement (CP)

Le montant des dépenses ventilées de la fonction 0 à 9, c'est-à-dire par politiques publiques, du budget primitif 2020 s'élève à 1 423,661 M€ en AP/AE et 1 564,834 M€ en crédits de paiement, correspondant aux mouvements réels, hors dette et hors gestion active de la dette, soit une hausse de + 1,64 % en CP par rapport au BP 2019.

- **En investissement**, le budget s'élève à 537,690 M€ en AP et 527,392 M€ en CPI (hors dette).

Les AP enregistrent une baisse de – 22,20 % par rapport au budget primitif (BP) 2019 et les CP augmentent de 7,43 %. La baisse en AP s'explique notamment par le fait que le BP 2019 comprenait une AP conséquente pour la tranche 2 de renouvellement du matériel ferroviaire.

La politique d'investissement de la région poursuit sa montée en puissance, conformément aux engagements pris, notamment dans les domaines des transports, des lycées, de l'aménagement du territoire, du développement économique, de l'enseignement supérieur et de l'écologie.

- **En fonctionnement**, le budget s'élève à 885,971 M€ en AE et 1 037,443 M€ en crédits de paiement.

Les AE sont stables et les CPF diminuent de – 1,08 %.

Le niveau d'intervention de la région sur ses politiques publiques est maintenu, et même amplifié dans le domaine de la formation professionnelle avec le plan d'investissement compétences (PRIC).

Les AP/AE et les crédits de paiement proposés au budget primitif 2020, en investissement et en fonctionnement, sont ventilés par fonctions et par sous-fonctions qui correspondent aux principaux domaines d'intervention de la collectivité régionale ci-dessous.

Fonction 0 : Services généraux

FONCTION 0 - SERVICES GENERAUX	BP 2019	BP+DM 2019	BP 2020	Évolution BP 2020 / BP 2019	Évolution BP 2020 / BP+DM 2019
AE	17 033 455,00	17 288 155,00	15 294 623,00	-10,21%	-11,53%
<i>Sous-fonction 02 - Administration générale</i>	14 903 455,00	15 365 155,00	13 314 623,00	-10,66%	-13,35%
<i>Sous-fonction 04 - Actions europ. et internat.</i>	2 130 000,00	1 923 000,00	1 980 000,00	-7,04%	2,96%
CPF	84 035 539,20	83 291 122,70	90 706 470,51	7,94%	8,90%
<i>Sous-fonction 02 - Administration générale (hors Personnel siège)</i>	24 033 797,73	24 062 592,15	24 170 081,76	0,57%	0,45%
<i>Sous-fonction 02 - Ressources humaines Personnel siège (chapitre 012)</i>	57 371 000,00	57 397 789,08	64 154 201,08	11,82%	11,77%
<i>Sous-fonction 04 - Actions europ. et internat.</i>	2 630 741,47	1 830 741,47	2 382 187,67	-9,45%	30,12%
AP	7 382 500,00	11 349 500,00	10 348 000,00	40,17%	-8,82%
<i>Sous-fonction 02 - Administration générale</i>	7 172 500,00	11 139 500,00	10 138 000,00	41,35%	-8,99%
<i>Sous-fonction 04 - Actions europ. et internat.</i>	210 000,00	210 000,00	210 000,00	0,00%	0,00%
CPI	14 749 614,60	14 328 679,67	19 214 145,25	30,27%	34,10%
<i>Sous-fonction 02 - Administration générale</i>	14 429 144,60	14 048 209,67	18 954 714,25	31,36%	34,93%
<i>Sous-fonction 04 - Actions europ. et internat.</i>	320 470,00	280 470,00	259 431,00	-19,05%	-7,50%

Les crédits de la fonction 0 représentent globalement 25,643 M€ en AP/AE et 109,921 M€ en CP, en hausse de 11,27 % par rapport au BP 2019.

En fonctionnement, les crédits consacrés aux ressources humaines du siège évoluent de + 11,82 %. Cette hausse s'explique essentiellement par une harmonisation de gestion, les dépenses des personnels des transports et des sites culturels étant désormais inscrites sur la fonction 0 (alors qu'elles étaient ventilées sur les fonctions 3 et 8 lors des exercices précédents).

A périmètre constant par rapport à 2019 (hors personnel transports et sites culturels), les crédits consacrés aux dépenses de personnel du siège (prise en compte du chapitre 012 – Charges de personnel) augmentent de + 3,6 %. Cette évolution est due notamment aux mesures mécaniques (glissement vieillisse technicité - GVT) et réglementaires (parcours professionnels, carrières et rémunération - PPCR) ainsi qu'à la revalorisation du régime indemnitaire.

Les crédits au titre de l'administration générale, qui correspondent au fonctionnement de la collectivité, sont quasi stables (+ 0,57 %). Ils regroupent notamment les frais liés au CESER, aux actions de communication, aux systèmes d'information, au fonctionnement des assemblées, aux affaires juridiques et aux achats. Concernant le budget alloué aux actions de communication de la collectivité, les AE sont en baisse de 8 % et les CP sont stables.

En investissement, l'augmentation des crédits est due notamment aux travaux d'entretien, de rénovation énergétique et d'accessibilité dans le cadre de l'Ad'AP, envisagés sur les bâtiments administratifs de la région. Le budget comprend également la poursuite des travaux du bâtiment Viotte et l'installation de nouvelles antennes territoriales.

Les autres dépenses concernent les actions européennes et internationales (2,642 M€) et sont en diminution de 10,49 %, investissement et fonctionnement confondus.

Fonction 1 : Formation professionnelle et apprentissage

FONCTION 1 - FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	BP 2019	BP+DM 2019	BP 2020	Évolution BP 2020 / BP 2019	Evolution BP 2020 / BP+DM 2019
AE	259 026 000,00	295 513 800,00	247 794 980,00	-4,34%	-16,15%
<i>Sous-fonctions 10-11 - Form. prof., emploi et sécurité prof.</i>	138 144 000,00	170 872 927,20	187 313 730,00	35,59%	9,62%
<i>Sous-fonction 12 - Apprentissage</i>	74 132 000,00	80 630 000,00	14 200 000,00	-80,84%	-82,39%
<i>Sous-fonction 13 - Formations des secteurs sanitaire et social</i>	46 750 000,00	44 010 872,80	46 281 250,00	-1,00%	5,16%
CPF	231 440 821,97	258 471 841,97	215 226 447,62	-7,01%	-16,73%
<i>Sous-fonctions 10-11 - Form. prof., emploi et sécurité prof.</i>	110 668 010,75	132 260 881,63	154 810 755,73	39,89%	17,05%
<i>Sous-fonction 12 - Apprentissage</i>	76 061 332,30	82 906 332,30	15 403 280,34	-79,75%	-81,42%
<i>Sous-fonction 13 - Formations des secteurs sanitaire et social</i>	44 711 478,92	43 304 628,04	45 012 411,55	0,67%	3,94%
AP	9 900 000,00	10 000 000,00	11 300 000,00	14,14%	13,00%
<i>Sous-fonctions 10-11 - Form. prof., emploi et sécurité prof.</i>	150 000,00	150 000,00	0,00	-100,00%	-100,00%
<i>Sous-fonction 12 - Apprentissage</i>	8 500 000,00	8 800 000,00	10 300 000,00	21,18%	17,05%
<i>Sous-fonction 13 - Formations des secteurs sanitaire et social</i>	1 250 000,00	1 050 000,00	1 000 000,00	-20,00%	-4,76%
CPI	13 998 410,78	20 985 410,78	20 452 987,77	46,11%	-2,54%
<i>Sous-fonctions 10-11 - Form. prof., emploi et sécurité prof.</i>	35 769,70	35 769,70	22 756,18	-36,38%	-36,38%
<i>Sous-fonction 12 - Apprentissage</i>	9 830 000,00	15 718 000,00	11 671 294,72	18,73%	-25,75%
<i>Sous-fonction 13 - Formations des secteurs sanitaire et social</i>	4 132 641,08	5 231 641,08	8 758 936,87	111,95%	67,42%

Les crédits de la fonction 1 s'élèvent globalement à 259,095 M€ en AP/ AE et à 235,679 M€ en CP.

Ils se répartissent entre la formation professionnelle, l'emploi et la sécurité professionnelle, l'apprentissage ainsi que les formations des secteurs sanitaire et social.

En fonctionnement, sur la sous-fonction 11 « formation professionnelle, emploi et sécurité professionnelle », le volume des AE augmente de 35,59 % par rapport au BP 2019, essentiellement en raison de la poursuite des actions liées au plan régional d'investissement dans les compétences (PRIC).

Ainsi, 60,193 M€ de CPF sont inscrits au titre du PRIC contre 36 M€ en 2019. Cette augmentation permettra notamment d'augmenter la capacité d'accueil sur le dispositif « Amont de la qualification », de financer des modules

complémentaires qui seront présentés au titre de l'ambition 3 « Expérimentation / innovation » et de poursuivre les mesures d'aides régionales complémentaires votées lors de l'AP de mars 2019 au titre des actions en faveur du pouvoir d'achat.

Par ailleurs, le budget de la fonction 1 comprend une inscription de 3,200 M€ d'AE au titre des actions pour la nouvelle compétence en matière d'orientation. Il s'agit d'un enjeu essentiel de mise en œuvre de la loi « LCAP » (pour la liberté de choisir son avenir professionnel) en 2020, qui vise à offrir à tous les publics un égal accès en matière d'informations sur les métiers auprès des jeunes scolarisés, des étudiants, des apprentis, de poursuivre l'accompagnement en faveur des salariés dans un paysage de la formation transformé, et d'encourager de nouvelles initiatives territoriales.

Sur le volet apprentissage, la réforme s'applique au 1^{er} janvier 2020. En conséquence, les AE sont diminuées de 80,84 % et les CPF de 79,75 %.

La mise en œuvre de la loi « LCAP » prévoit néanmoins la poursuite de certaines interventions de la région pour favoriser l'accompagnement des formations sur des critères de développement économique, notamment dans des secteurs liés à la lutte contre le dérèglement climatique, et d'équilibre territorial. Une inscription de 6,7 M€ est prévue à ce titre, correspondant à la recette attendue de France Compétences.

L'objectif sera également de maintenir un effort d'investissements, notamment en vue de réduire les consommations énergétiques. Une inscription de 10,3 M€ de CPI est retenue au budget, adossée à la prévision de la dotation qui serait accordée à la région.

Le budget primitif prévoit également les crédits permettant la prise en charge des primes versées aux employeurs d'apprentis pour les contrats relevant encore de la responsabilité de la région, à hauteur de 4,8 M€.

En investissement, la hausse des crédits de paiement concerne essentiellement la sous-fonction 13 « formations des secteurs sanitaire et social » (+ 111,95 %) et correspond notamment à la poursuite des études d'ingénierie pour la construction de l'IFPS de Besançon.

Fonction 2 : Enseignement

FONCTION 2 - ENSEIGNEMENT	BP 2019	BP+DM 2019	BP 2020	Évolution BP 2020 / BP 2019	Evolution BP 2020 / BP+DM 2019
AE	70 726 389,00	69 291 389,00	70 837 400,00	0,16%	2,23%
<i>Sous-fonctions 20-22-27-28 - Lycées</i>	65 696 389,00	64 761 389,00	66 097 000,00	0,61%	2,06%
<i>Sous-fonction 23 - Enseignement supérieur</i>	5 030 000,00	4 530 000,00	4 740 400,00	-5,76%	4,64%
CPF	186 167 140,95	185 187 840,95	189 264 904,10	1,66%	2,20%
<i>Sous-fonctions 20-22-27-28 - Lycées (hors Personnel lycées)</i>	69 352 080,95	68 648 130,95	69 845 704,10	0,71%	1,74%
<i>Sous-fonction 22 - Ressources humaines Personnel lycées (chapitre 012)</i>	112 125 100,00	112 080 050,00	114 748 000,00	2,34%	2,38%
<i>Sous-fonction 23 - Enseignement supérieur</i>	4 689 960,00	4 459 660,00	4 671 200,00	-0,40%	4,74%
AP	144 125 500,00	160 465 350,00	151 942 361,00	5,42%	-5,31%
<i>Sous-fonctions 20-22-27-28 - Lycées</i>	126 328 500,00	128 207 850,00	125 002 500,00	-1,05%	-2,50%
<i>Sous-fonction 23 - Enseignement supérieur</i>	17 797 000,00	32 257 500,00	26 939 861,00	51,37%	-16,48%
CPI	137 779 475,33	126 356 114,33	141 340 161,53	2,58%	11,86%
<i>Sous-fonctions 20-22-27-28 - Lycées</i>	129 052 413,54	118 320 413,54	123 353 482,53	-4,42%	4,25%
<i>Sous-fonction 23 - Enseignement supérieur</i>	8 727 061,79	8 035 700,79	17 986 679,00	106,10%	123,83%

Les crédits de la fonction 2 s'élèvent globalement à 222,780 M€ en AP/AE et 330,605 M€ en CP.

Le domaine de l'enseignement regroupe principalement les crédits en direction des lycées.

En fonctionnement, les crédits au titre des lycées sont stables par rapport au BP 2019.

Les autres dépenses concernent les personnels des agents techniques des lycées (114,748 M€, chapitre 012 – Charges de personnel). Ces dépenses sont en hausse de 2,34 % par rapport à 2019. Cette hausse s'explique notamment par les

mesures mécaniques (glissement vieillesse technicité - GVT) et réglementaires (parcours professionnels, carrières et rémunération - PPCR) et par la revalorisation du régime indemnitaire, avec notamment la sortie du cadre d'emploi spécifique.

En investissement, 123,353 M€ de CPI sont prévus pour les investissements dans les lycées (99,415 M€), les subventions d'équipement (18,838 M€) et le numérique éducatif (5,100 M€).

La fonction comprend par ailleurs le domaine de l'enseignement supérieur. En investissement, ce secteur progresse de 51,37 % en AP et 106,10 % en CP en raison d'investissements liés aux opérations CPER et des contrats métropolitains.

Fonction 3 : Culture, sport et loisirs

FONCTION 3 - CULTURE, SPORTS ET LOISIRS	BP 2019	BP+DM 2019	BP 2020	Évolution BP 2020 / BP 2019	Évolution BP 2020 / BP+DM 2019
AE	25 884 557,00	25 955 057,00	26 865 957,00	3,79%	3,51%
<i>Sous-fonction 31 - Culture et patrimoine</i>	19 182 810,00	18 995 810,00	19 668 710,00	2,53%	3,54%
<i>Sous-fonction 32 - Sport, jeunesse et vie asso.</i>	6 701 747,00	6 959 247,00	7 197 247,00	7,39%	3,42%
CPF	24 964 470,36	25 411 470,36	26 594 625,46	6,53%	4,66%
<i>Sous-fonction 31 - Culture et patrimoine</i>	18 008 603,89	18 503 603,89	19 252 028,09	6,90%	4,04%
<i>Sous-fonction 32 - Sport, jeunesse et vie asso.</i>	6 955 866,47	6 907 866,47	7 342 597,37	5,56%	6,29%
AP	11 589 000,00	13 366 483,00	17 083 000,00	47,41%	27,80%
<i>Sous-fonction 31 - Culture et patrimoine</i>	7 386 000,00	8 242 283,00	11 480 000,00	55,43%	39,28%
<i>Sous-fonction 32 - Sport, jeunesse et vie asso.</i>	4 203 000,00	5 124 200,00	5 603 000,00	33,31%	9,34%
CPI	11 971 258,24	13 685 358,24	15 788 989,28	31,89%	15,37%
<i>Sous-fonction 31 - Culture et patrimoine</i>	6 032 426,24	6 242 426,24	8 866 199,85	46,98%	42,03%
<i>Sous-fonction 32 - Sport, jeunesse et vie asso.</i>	5 938 832,00	7 442 932,00	6 922 789,43	16,57%	-6,99%

Les crédits de la fonction 3 s'élèvent à 43,949 M€ en AP/AE et 42,384 M€ en CP.

Ils sont consacrés au domaine de la culture et du patrimoine, et aux actions en faveur du sport, de la jeunesse et de la vie associative (hors emplois d'utilité sociale et services civiques imputés sur la fonction 9).

Sur le volet culturel, conformément aux engagements du plan de mandat, les AE et les CPF progressent respectivement de 2,53 % et 6,90 % par rapport au BP 2019 pour encourager les actions en matière de spectacle vivant, d'art contemporain, de cinéma et d'audiovisuel et de développement culturel. Ces crédits permettront aussi de soutenir l'insertion professionnelle et la mobilité des artistes.

En investissement, la sous-fonction « culture et patrimoine » enregistre une hausse de 55,43 % pour les AP et de 46,98 % pour les CPI en raison d'opérations liées au CPER et aux contrats métropolitains.

S'agissant de la sous-fonction « sport, jeunesse et vie associative », les crédits proposés progressent, en fonctionnement comme en investissement, pour poursuivre les engagements du plan de mandat, pour mettre en œuvre les projets prévus dans le cadre des contrats métropolitains, pour développer une nouvelle gouvernance du sport sur les territoires, pour positionner la région au cœur du projet olympique. Le dispositif « permis de conduire », en faveur du pouvoir d'achat, sera lui aussi renforcé. Ainsi, les AP/AE sur cette sous-fonction sont en hausse de 17,38 %, et les CP de 10,63 %.

Fonction 4 : Santé et action sociale

FONCTION 4 - SANTÉ ET ACTION SOCIALE	BP 2019	BP+DM 2019	BP 2020	Évolution BP 2020 / BP 2019	Évolution BP 2020 / BP+DM 2019
AE	670 000,00	660 000,00	650 000,00	-2,99%	-1,52%
CPF	619 184,73	579 184,73	638 286,07	3,08%	10,20%
AP	3 100 000,00	3 100 000,00	1 550 000,00	-50,00%	-50,00%
CPI	1 969 020,00	2 469 020,00	2 014 354,47	2,30%	-18,41%

Les crédits de la fonction 4 représentent 2,200 M€ en AP/AE et 2,653 M€ en CP.

En crédits de paiement, la politique santé enregistre une légère hausse de 2,49 %. L'année 2020 sera la première année de mise en œuvre de la feuille de route santé adoptée en juin 2019. Cette feuille de route prévoit le développement d'actions pour une santé pour tous et sur tous les territoires.

Fonction 5 : Aménagement des territoires

FONCTION 5 - AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES	BP 2019	BP+DM 2019	BP 2020	Évolution BP 2020 / BP 2019	Évolution BP 2020 / BP+DM 2019
AE	6 105 100,00	6 484 517,00	7 484 896,00	22,60%	15,43%
<i>Sous-fonctions 50-51-52-53-54 - Aménagement des territoires (hors numérique)</i>	4 319 100,00	4 705 517,00	4 903 700,00	13,54%	4,21%
<i>Sous-fonction 56 - Développement numérique des territoires</i>	1 786 000,00	1 779 000,00	2 581 196,00	44,52%	45,09%
CPF	6 347 623,38	6 383 673,67	7 353 505,23	15,85%	15,19%
<i>Sous-fonctions 50-51-52-53-54 - Aménagement des territoires (hors numérique)</i>	4 519 736,18	4 526 470,18	4 976 413,49	10,10%	9,94%
<i>Sous-fonction 56 - Développement numérique des territoires</i>	1 827 887,20	1 857 203,49	2 377 091,74	30,05%	27,99%
AP	85 485 000,00	64 134 000,00	76 254 840,00	-10,80%	18,90%
<i>Sous-fonctions 50-51-52-53-54 - Aménagement des territoires (hors numérique)</i>	54 695 000,00	51 130 000,00	62 445 000,00	14,17%	22,13%
<i>Sous-fonction 56 - Développement numérique des territoires</i>	30 790 000,00	13 004 000,00	13 809 840,00	-55,15%	6,20%
CPI	51 830 380,51	42 613 263,70	53 365 896,98	2,96%	25,23%
<i>Sous-fonctions 50-51-52-53-54 - Aménagement des territoires (hors numérique)</i>	38 871 389,55	35 880 285,10	39 353 290,37	1,24%	9,68%
<i>Sous-fonction 56 - Développement numérique des territoires</i>	12 958 990,96	6 732 978,60	14 012 606,61	8,13%	108,12%

Les crédits de la fonction 5 représentent 83,740 M€ en AP/AE, et 60,719 M€ en CP.

Sur le volet aménagement du territoire, en fonctionnement, les AE correspondent à 4,903 M€, en hausse de 13,54 % ; les CP suivent une trajectoire identique avec une hausse de 10,10 %.

Les AP s'élèvent à 62,445 M€, en augmentation de 14,17 % ; les CP s'élèvent à 39,353 M€, en hausse de 1,24 %. La hausse des AP résulte de l'effort de la région en faveur du développement local avec une évolution de + 7,8 M€.

Par ailleurs, le budget de la fonction 5 comprend également les interventions de la région sur le volet « développement numérique des territoires ». En investissement, les AP s'élèvent à 13,8 M€. Les CP augmentent de 8,13 % pour tenir compte de l'avancée des projets de déploiement du très haut débit.

En fonctionnement, le montant d'AE s'élève à 2,581 M€, en hausse de 44,52 % et les CP augmentent de 30,05 % du fait de la montée en puissance de la politique sur les usages innovants et la transformation numérique.

Fonction 6 : Gestion des fonds européens

FONCTION 6 - GESTION DES FONDS EUROPÉENS	BP 2019	BP+DM 2019	BP 2020	Évolution BP 2020 / BP 2019	Evolution BP 2020 / BP+DM 2019
AE	24 270 000,00	9 470 000,00	24 850 000,00	2,39%	162,41%
<i>Sous-fonction 61 - Autorité de gestion FSE</i>	5 770 000,00	1 570 000,00	4 400 000,00	-23,74%	180,25%
<i>Sous-fonction 62 - Autorité de gestion FEDER</i>	18 500 000,00	7 900 000,00	20 450 000,00	10,54%	158,86%
CPF	25 261 844,33	12 811 844,33	18 917 933,31	-25,11%	47,66%
<i>Sous-fonction 61 - Autorité de gestion FSE</i>	6 427 857,34	2 977 857,34	4 055 380,76	-36,91%	36,18%
<i>Sous-fonction 62 - Autorité de gestion FEDER</i>	18 833 986,99	9 833 986,99	14 862 552,55	-21,09%	51,13%
AP	63 000 000,00	58 700 000,00	46 700 000,00	-25,87%	-20,44%
<i>Sous-fonction 61 - Autorité de gestion FSE</i>	0,00	0,00	0,00		
<i>Sous-fonction 62 - Autorité de gestion FEDER</i>	63 000 000,00	58 700 000,00	46 700 000,00	-25,87%	-20,44%
CPI	49 673 828,13	23 673 828,13	44 490 583,20	-10,43%	87,93%
<i>Sous-fonction 61 - Autorité de gestion FSE</i>	0,00	0,00	0,00		
<i>Sous-fonction 62 - Autorité de gestion FEDER</i>	49 673 828,13	23 673 828,13	44 490 583,20	-10,43%	87,93%

Les crédits de la fonction 6 relatifs à l'autorité de gestion des fonds européens sont budgétés à hauteur de 71,550 M€ en AP/AE, et à hauteur de 63,409 M€ en crédits de paiement ventilés entre le FEDER (59,353 M€) et le FSE (4,055 M€).

Les crédits sont en diminution par rapport à 2019 pour tenir compte d'inscriptions au plus proche des prévisions effectives de réalisation des opérations.

Fonction 7 : Environnement

FONCTION 7 - ENVIRONNEMENT	BP 2019	BP+DM 2019	BP 2020	Évolution BP 2020 / BP 2019	Evolution BP 2020 / BP+DM 2019
AE	9 137 500,00	9 102 500,00	10 831 050,00	18,53%	18,99%
<i>Sous-fonction 75 - Énergie</i>	2 777 500,00	2 742 500,00	4 137 500,00	48,96%	50,87%
<i>Sous-fonctions 70-71-72-73-74-76-78 - Environnement</i>	6 360 000,00	6 360 000,00	6 693 550,00	5,24%	5,24%
CPF	8 397 437,98	8 284 437,98	9 453 045,07	12,57%	14,11%
<i>Sous-fonction 75 - Énergie</i>	2 113 131,00	2 069 131,00	2 825 080,39	33,69%	36,53%
<i>Sous-fonctions 70-71-72-73-74-76-78 - Environnement</i>	6 284 306,98	6 215 306,98	6 627 964,68	5,47%	6,64%
AP	24 965 209,00	23 190 519,00	28 400 209,00	13,76%	22,46%
<i>Sous-fonction 75 - Énergie</i>	20 800 000,00	18 950 310,00	23 750 000,00	14,18%	25,33%
<i>Sous-fonctions 70-71-72-73-74-76-78 - Environnement</i>	4 165 209,00	4 240 209,00	4 650 209,00	11,64%	9,67%
CPI	14 441 847,67	13 476 847,67	18 756 498,48	29,88%	39,18%
<i>Sous-fonction 75 - Énergie</i>	10 677 226,22	9 827 226,22	13 712 268,68	28,43%	39,53%
<i>Sous-fonctions 70-71-72-73-74-76-78 - Environnement</i>	3 764 621,45	3 649 621,45	5 044 229,80	33,99%	38,21%

Les crédits de la fonction 7 représentent 39,231 M€ en AP/AE et 28,210 M€ en CP. Conformément à l'enjeu prioritaire que constitue l'accélération de la lutte contre le changement climatique, le BP traduit un effort budgétaire significatif de la région avec une progression sensible des crédits.

Ils permettent de financer les actions en faveur de l'environnement avec 11,344 M€ en AP/AE (+ 7,8 %) et un montant de 11,672 M€ en CP en hausse (+ 16 %), notamment pour répondre aux enjeux du plan déchets et du soutien à la biodiversité.

Les politiques de l'énergie et de l'efficacité énergétique sont en augmentation de + 48,96 % en AE (4,138 M€) et de 14,18 % en AP (23,750 M€). Les CP augmentent de 33,69 % en fonctionnement et de 28,43 % en investissement. Cette hausse traduit le renforcement des actions de la région en faveur de la transition écologique et du service public de l'efficacité énergétique (SPEE).

Fonction 8 : Transports

FONCTION 8 - TRANSPORTS	BP 2019	BP+DM 2019	BP 2020	Évolution BP 2020 / BP 2019	Evolution BP 2020 / BP+DM 2019
AE	416 319 196,40	416 739 596,40	420 014 268,40	0,89%	0,79%
<i>Sous-fonction 80 - Services communs</i>	605 000,00	558 000,00	6 000,00	-99,01%	-98,92%
<i>Sous-fonction 81 - Dépenses TER et autres transports en commun de voyageurs</i>	414 416 196,40	415 035 116,40	418 768 268,40	1,05%	0,90%
<i>Sous-fonction 88 - Autres transports</i>	1 298 000,00	1 146 480,00	1 240 000,00	-4,47%	8,16%
CPF	426 234 970,83	426 078 810,83	423 065 448,57	-0,74%	-0,71%
<i>Sous-fonction 80 - Services communs</i>	5 149 900,00	5 094 050,00	37 930,29	-99,26%	-99,26%
<i>Sous-fonction 81 - Dépenses TER et autres transports en commun de voyageurs</i>	419 709 619,58	419 760 829,58	421 787 518,28	0,50%	0,48%
<i>Sous-fonction 88 - Autres transports</i>	1 375 451,25	1 223 931,25	1 240 000,00	-9,85%	1,31%
AP	276 261 205,00	286 323 234,25	120 855 000,00	-56,25%	-57,79%
<i>Sous-fonction 81 - Dépenses TER et autres transports en commun de voyageurs</i>	273 016 205,00	285 483 532,25	108 055 000,00	-60,42%	-62,15%
<i>Sous-fonction 82 - Routes et voiries</i>	2 175 000,00	0,00	8 300 000,00	281,61%	
<i>Sous-fonction 88 - Autres transports</i>	1 070 000,00	839 702,00	4 500 000,00	320,56%	435,90%
CPI	137 831 492,96	126 692 416,53	151 825 000,00	10,15%	19,84%
<i>Sous-fonction 80 - Services communs</i>	0,00	0,00	175 000,00		
<i>Sous-fonction 81 - Dépenses TER et autres transports en commun de voyageurs</i>	113 853 392,38	104 445 789,87	125 345 958,55	10,09%	20,01%
<i>Sous-fonction 82 - Routes et voiries</i>	22 920 760,77	21 216 486,85	21 413 078,20	-6,58%	0,93%
<i>Sous-fonction 88 - Autres transports</i>	1 057 339,81	1 030 139,81	4 890 963,25	362,57%	374,79%

Les crédits de la fonction 8 s'élèvent à 540,869 M€ en AP/AE, en baisse de 21,91 %, et 574,890 M€ en CP, en hausse de + 1,92 %.

La sous-fonction 80 « Services communs » est en forte baisse en CPF en raison d'une harmonisation de gestion, les dépenses de personnel étant désormais regroupées au sein de la fonction services généraux.

Sur la sous-fonction 81 « Dépenses TER et autres transports en commun de voyageurs », en fonctionnement, les AE (418,768 M€) et les CP (421,788 M€) sont quasi stables en raison de la maîtrise de la contribution de la région, en application de la convention TER.

La contribution versée à la SNCF s'établit ainsi à 232 M€. Cette évolution maîtrisée est rendue possible en particulier par le développement de l'offre de services et la politique tarifaire attractive, conduisant à une hausse des recettes plus importante que l'objectif prévu dans la convention.

Les autres dépenses de la sous-fonction, à savoir les dépenses au titre de la compétence des transports scolaires et interurbains, sont relativement stables.

En investissement, cette sous-fonction représente 108,055 M€ en AP, en baisse de 60,42 % par rapport à un exercice 2019 exceptionnel du fait du vote de la tranche 2 du renouvellement des TER. Les dépenses en crédit de paiement correspondantes sont quant à elle en augmentation de 10,09 %, à 125,346 M€ du fait du paiement du renouvellement du matériel TER.

La sous-fonction 82 « routes et voiries » comprend les programmes routiers pour atteindre 8,300 M€ en AP et 21,413 M€ (- 6,58 %). La hausse des AP s'explique notamment par la mise à 2*2 voies de la RN 1019.

La sous-fonction 88 « Autres transports » connaît une hausse importante en crédits de paiement et en AP/AE liée notamment à une enveloppe importante de travaux sur la piste de l'aéroport de Saint-Yan.

Fonction 9 : Action économique

FONCTION 9 - ACTION ÉCONOMIQUE	BP 2019	BP+DM 2019	BP 2020	Évolution BP 2020 / BP 2019	Evolution BP 2020 / BP+DM 2019
AE	55 313 775,00	55 345 855,00	61 348 115,00	10,91%	10,85%
<i>Sous-fonctions 91-94 - Développement économique et économie sociale et solidaire</i>	28 665 722,00	27 918 222,00	34 404 615,00	20,02%	23,23%
<i>Sous-fonction 92 - Recherche et innovation</i>	10 457 000,00	10 457 000,00	11 117 000,00	6,31%	6,31%
<i>Sous-fonction 93 - Agriculture, viticulture, agroalimentaire, bois et forêt</i>	9 796 553,00	10 431 553,00	9 454 500,00	-3,49%	-9,37%
<i>Sous-fonction 95 - Tourisme</i>	6 394 500,00	6 539 080,00	6 372 000,00	-0,35%	-2,56%
CPF	55 266 928,93	53 559 686,70	56 222 141,47	1,73%	4,97%
<i>Sous-fonctions 91-94 - Développement économique et économie sociale et solidaire</i>	28 499 542,76	27 316 785,25	30 691 829,51	7,69%	12,36%
<i>Sous-fonction 92 - Recherche et innovation</i>	10 387 084,17	10 387 084,17	9 328 799,50	-10,19%	-10,19%
<i>Sous-fonction 93 - Agriculture, viticulture, agroalimentaire, bois et forêt</i>	9 932 802,00	9 308 317,28	9 664 622,46	-2,70%	3,83%
<i>Sous-fonction 95 - Tourisme</i>	6 447 500,00	6 547 500,00	6 536 890,00	1,39%	-0,16%
AP	65 271 000,00	75 759 500,00	73 256 590,00	12,23%	-3,30%
<i>Sous-fonctions 91-94 - Développement économique et économie sociale et solidaire</i>	33 060 000,00	39 893 500,00	43 445 590,00	31,41%	8,90%
<i>Sous-fonction 92 - Recherche et innovation</i>	10 440 000,00	10 440 000,00	9 930 000,00	-4,89%	-4,89%
<i>Sous-fonction 93 - Agriculture, viticulture, agroalimentaire, bois et forêt</i>	6 021 000,00	8 996 000,00	6 681 000,00	10,96%	-25,73%
<i>Sous-fonction 95 - Tourisme</i>	15 750 000,00	16 430 000,00	13 200 000,00	-16,19%	-19,66%
CPI	56 652 099,76	52 724 206,72	60 143 077,14	6,16%	14,07%
<i>Sous-fonctions 91-94 - Développement économique et économie sociale et solidaire</i>	32 075 535,41	28 017 332,37	35 926 289,64	12,01%	28,23%
<i>Sous-fonction 92 - Recherche et innovation</i>	8 917 555,61	7 417 555,61	8 284 596,22	-7,10%	11,69%
<i>Sous-fonction 93 - Agriculture, viticulture, agroalimentaire, bois et forêt</i>	5 659 008,74	8 289 318,74	5 932 191,28	4,83%	-28,44%
<i>Sous-fonction 95 - Tourisme</i>	10 000 000,00	9 000 000,00	10 000 000,00	0,00%	11,11%

Les crédits de la fonction 9 représentent globalement 134,605 M€ en AP/AE (+ 11,63 %) et 116,365 M€ en CP, en augmentation par rapport à 2019 (+ 3,97 %).

Les sous fonctions 91 et 94 relatives à l'action économique et à l'artisanat regroupent l'ensemble des programmes relatifs au développement économique et à l'économie sociale et solidaire pour 34,405 M€ en AE (augmentation de 20,02 %) et 43,446 M€ en AP (augmentation de 31,41 %). Les crédits de paiements sont également en hausse en investissement et en fonctionnement. Cette hausse s'explique principalement par le projet « industries du futur », l'impact des contrats métropolitains et le projet hydrogène.

Sur la recherche et l'innovation, le budget se montre quasi stable en AP/AE et connaît une baisse en crédits de paiement pour tenir compte d'inscriptions au plus proche des prévisions de réalisation.

Quant au secteur de l'agriculture, de la viticulture, de l'agroalimentaire, du bois et de la forêt, les AE s'élèvent à 9,454 M€ (en baisse de 3,49 %) et les AP à 6,681 M€ (+ 10,96 %). Les crédits de paiement sont globalement stables.

Enfin, le budget consacré au tourisme est en baisse de 0,35 % en AE et de 16,19 % en AP. Il connaît une stabilité en crédits de paiement.

Au total, les dépenses dites « ventilées » inscrites au budget primitif 2020 s'élèvent à **1 564,834 M€** en crédits de paiement.

2.2 – Les dépenses non-ventilées

Les dépenses non ventilées dans l'une des dix fonctions décrites précédemment représentent globalement **66,566 M€**.

La dette régionale

Les crédits inscrits au budget primitif 2020 au titre du paiement de l'annuité de la dette représentent un montant global de **63,081 M€**, ventilé entre le remboursement du capital des emprunts à hauteur de 53,920 M€ en investissement et le paiement des intérêts de la dette et frais financiers pour 9,161 M€ en fonctionnement.

Cette prévision budgétaire, établie sur la base d'un encours prévisionnel au 1^{er} janvier 2020, repose sur la prise en compte des emprunts existants et de la mobilisation prévisionnelle de l'enveloppe d'emprunt 2019.

Les inscriptions budgétaires sont évaluées en fonction des dernières informations connues sur les taux variables anticipés par les marchés pour 2020.

Il convient de souligner que les intérêts de la dette enregistrent une diminution de l'ordre de – 12 % entre 2019 et 2020, compte tenu de la gestion active de la dette, de prévisions d'indices financiers toujours contenus à des niveaux bas et d'un ajustement des inscriptions au plus proche des réalisations.

Les crédits de fonctionnement intègrent les frais liés à la souscription de nouveaux contrats de lignes de trésorerie ou contrats de prêts au cours de l'année 2020, ainsi que les frais financiers générés par l'utilisation des outils de trésorerie.

Concernant plus globalement la stratégie de dette et les perspectives de financement pour 2020, la Région Bourgogne-Franche-Comté privilégiera une structure équilibrée de la dette afin de sécuriser l'encours, tout en bénéficiant de la baisse des taux variables.

Elle disposera d'une nouvelle enveloppe pluriannuelle de financement souscrite auprès de la Banque européenne d'investissement (BEI) à la fin de l'année 2019 dans le cadre du renouvellement du matériel ferroviaire, d'un montant de 123 M€.

Par ailleurs, dans un objectif de diversification des financements, une ou plusieurs enveloppes complémentaires pourront être souscrites auprès d'autres partenaires bancaires pour couvrir les besoins de financements au cours de l'exercice budgétaire 2020.

En matière de gestion de trésorerie, la Région poursuivra en 2020 l'objectif de sécurisation de la gestion quotidienne en privilégiant les émissions de titres négociables à court terme (« NEU CP ») au vu des conditions financières particulièrement avantageuses.

Cette stratégie de diversification s'inscrit dans le cadre de la démarche de notation financière engagée en 2016 à l'échelle de la région Bourgogne-Franche-Comté afin de renseigner les investisseurs potentiels sur la solidité financière de la collectivité et son niveau de solvabilité. L'agence Standard & Poor's a confirmé, en septembre 2019, les notes de référence à long terme « AA » avec perspective stable et à court terme « A-1+ ».

A noter qu'une nouvelle démarche de notation a été engagée auprès de l'agence Moody's au cours du dernier trimestre de l'année 2019 dans le cadre du renouvellement du marché de notation financière. La procédure de notation est en cours au moment du bouclage de ce projet de budget primitif 2020.

Par ailleurs, les inscriptions relatives à la gestion active de la dette et de la trésorerie, équilibrées en dépenses et en recettes, sont proposées à hauteur de 23,333 M€, réparties entre 8,333 M€ au titre des emprunts CLTR et 15 M€ afin de procéder à des opérations de refinancement de la dette.

Les autres dépenses

Les autres dépenses non ventilées concernent les admissions en non-valeur (1,450 M€), les provisions (1 M€) et les groupes d'élués (1,035 M€).

Conformément à la réglementation, des crédits sont prévus au titre des dépenses imprévues, pour 1 M€ en AP et en AE.

2.3 – Synthèse des dépenses réelles

En fonctionnement, le budget primitif s'établit à **886,971 M€** en autorisations d'engagement et à **1 050,089 M€** en crédits de paiement (hors gestion active de la dette).

Au total, la section de fonctionnement est en légère diminution par rapport au BP 2019 (– 1,28 % en CP).

A périmètre constant (hors PRIC, compétence apprentissage et gestion des fonds européens), les CPF progressent de + 1,3 %.

Malgré des contraintes plus fortes en raison de la montée en charge des politiques régionales, la région poursuit la maîtrise des dépenses de fonctionnement et les efforts de gestion afin de maintenir un niveau d'épargne brute conforme à la stratégie de mandat.

La section d'investissement représente **538,690 M€** en autorisations de programme et **581,312 M€** en crédits de paiement (hors gestion active de la dette).

Hors dette, le montant des CPI s'élève à **527,4 M€**, en progression de + 7,4 % par rapport au budget primitif 2019.

Le budget accentue l'effort d'investissement régional, conformément à la stratégie financière et à la mise en œuvre du plan pluriannuel d'investissements.

SYNTHESE DES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS NOUVEAUX AU BUDGET PRIMITIF 2020

DEPENSES	AUTORISATIONS DE PROGRAMME (AP) 2020	AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (AE) 2020
FONCTION 1 : FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	11 300 000,00 €	247 794 980,00 €
Sous fonction 10 et 11 - Formation professionnelle, emploi et sécurité professionnelle	0,00 €	187 313 730,00 €
sous fonction 12 - Apprentissage	10 300 000,00 €	14 200 000,00 €
Sous fonction 13 - Formations des secteurs sanitaire et social	1 000 000,00 €	46 281 250,00 €
FONCTION 2 : ENSEIGNEMENT	151 942 361,00 €	70 837 400,00 €
Sous fonction 20 - 22 - 27 - 28 Lycées (non compris personnel agents des lycées)	125 002 500,00 €	66 097 000,00 €
Sous fonction 22 - Ressources humaines : Personnel agents des lycées	0,00 €	0,00 €
Sous fonction 23 - Enseignement supérieur	26 939 861,00 €	4 740 400,00 €
FONCTION 3 : CULTURE, SPORTS ET LOISIRS	17 083 000,00 €	26 865 957,00 €
Sous fonction 31 - Culture et patrimoine	11 480 000,00 €	19 668 710,00 €
Sous fonction 32 - Sport Jeunesse et vie associative	5 603 000,00 €	7 197 247,00 €
FONCTION 4 : SANTE ET ACTION SOCIALE	1 550 000,00 €	650 000,00 €
FONCTION 5 : AMENAGEMENT DES TERRITOIRES	76 254 840,00 €	7 484 896,00 €
Sous fonction 50 - 51 - 52 - 53 - 54 - Aménagement des territoires hors numérique	62 445 000,00 €	4 903 700,00 €
Sous fonction 56 - Développement numérique des territoires	13 809 840,00 €	2 581 196,00 €
FONCTION 6 : GESTION DES FONDS EUROPEENS	46 700 000,00 €	24 850 000,00 €
Sous fonction 61 - Autorité de gestion FSE	0,00 €	4 400 000,00 €
Sous fonction 62 - Autorité de gestion FEDER	46 700 000,00 €	20 450 000,00 €
FONCTION 7 : ENVIRONNEMENT	28 400 209,00 €	10 831 050,00 €
Sous fonction 75 - Energie	23 750 000,00 €	4 137 500,00 €
Sous fonction 70 - 71 - 72 - 73 - 74 - 76 - 78 - Environnement	4 650 209,00 €	6 693 550,00 €
FONCTION 8 : TRANSPORTS	120 855 000,00 €	420 014 268,40 €
Sous fonction 80 - Services communs	0,00 €	6 000,00 €
Sous fonction 81 - Dépenses TER et autres transports en commun de voyageurs	108 055 000,00 €	418 768 268,40 €
Sous fonction 82 - Routes et Voiries	8 300 000,00 €	0,00 €
Sous fonction 88 - Autres transports	4 500 000,00 €	1 240 000,00 €
FONCTION 9 : ACTION ECONOMIQUE	73 256 590,00 €	61 348 115,00 €
Sous fonction 91 - 94 - Développement économique	43 445 590,00 €	34 404 615,00 €
Sous fonction 92 - Recherche et innovation	9 930 000,00 €	11 117 000,00 €
Sous fonction 93 - Agriculture - Viticulture - Agroalimentaire - Bois et Forêt	6 681 000,00 €	9 454 500,00 €
Sous fonction 95 - Tourisme	13 200 000,00 €	6 372 000,00 €
FONCTION 0 : SERVICES GENERAUX	10 348 000,00 €	15 294 623,00 €
Sous fonction 02 - Administration générale	10 138 000,00 €	13 314 623,00 €
Sous fonction 04 - Actions européennes et internationales	210 000,00 €	1 980 000,00 €
SOUS-TOTAL DEPENSES VENTILEES	537 690 000,00 €	885 971 289,40 €
Dépenses imprévues	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €
TOTAL DEPENSES	538 690 000,00 €	886 971 289,40 €

**SYNTHESE DES DEPENSES DU BUDGET PRIMITIF 2020
EN CREDITS DE PAIEMENT**

DEPENSES	CREDITS DE PAIEMENT D'INVESTISSEMENT (CPI) 2020	CREDITS DE PAIEMENT DE FONCTIONNEMENT (CPF) 2020	TOTAL CREDITS DE PAIEMENT (CPI + CPF) 2020
FONCTION 1 : FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	20 452 987,77 €	215 226 447,62 €	235 679 435,39 €
Sous fonction 10 et 11 - Formation professionnelle, emploi et sécurité professionnelle	22 756,18 €	154 810 755,73 €	154 833 511,91 €
sous fonction 12 - Apprentissage	11 671 294,72 €	15 403 280,34 €	27 074 575,06 €
Sous fonction 13 - Formations des secteurs sanitaire et social	8 758 936,87 €	45 012 411,55 €	53 771 348,42 €
FONCTION 2 : ENSEIGNEMENT	141 340 161,53 €	189 264 904,10 €	330 605 065,63 €
Sous fonction 20 - 22 - 27 -28 - Lycées (non compris personnel agents des lycées)	123 353 482,53 €	69 845 704,10 €	193 199 186,63 €
Sous fonction 22 - Ressources humaines : Personnel agents des lycées	0,00 €	114 748 000,00 €	114 748 000,00 €
Sous fonction 23 - Enseignement supérieur	17 986 679,00 €	4 671 200,00 €	22 657 879,00 €
FONCTION 3 : CULTURE, SPORTS ET LOISIRS	15 788 989,28 €	26 594 625,46 €	42 383 614,74 €
Sous fonction 31 - Culture et patrimoine	8 866 199,85 €	19 252 028,09 €	28 118 227,94 €
Sous fonction 32 - Sport Jeunesse et vie associative	6 922 789,43 €	7 342 597,37 €	14 265 386,80 €
FONCTION 4 : SANTE ET ACTION SOCIALE	2 014 354,47 €	638 286,07 €	2 652 640,54 €
FONCTION 5 : AMENAGEMENT DES TERRITOIRES	53 365 896,98 €	7 353 505,23 €	60 719 402,21 €
Sous fonction 50 - 51 - 52 - 53 - 54 - Aménagement des territoires hors numérique	39 353 290,37 €	4 976 413,49 €	44 329 703,86 €
Sous fonction 56 - Développement numérique des territoires	14 012 606,61 €	2 377 091,74 €	16 389 698,35 €
FONCTION 6 : GESTION DES FONDS EUROPEENS	44 490 583,20 €	18 917 933,31 €	63 408 516,51 €
Sous fonction 61 - Autorité de gestion FSE	0,00 €	4 055 380,76 €	4 055 380,76 €
Sous fonction 62 - Autorité de gestion FEDER	44 490 583,20 €	14 862 552,55 €	59 353 135,75 €
FONCTION 7 : ENVIRONNEMENT	18 756 498,48 €	9 453 045,07 €	28 209 543,55 €
Sous fonction 75 - Energie	13 712 268,68 €	2 825 080,39 €	16 537 349,07 €
Sous fonction 70 - 71 - 72 - 73 - 74 - 76 - 78 - Environnement	5 044 229,80 €	6 627 964,68 €	11 672 194,48 €
FONCTION 8 : TRANSPORTS	151 825 000,00 €	423 065 448,57 €	574 890 448,57 €
Sous fonction 80 - Services communs	175 000,00 €	37 930,29 €	212 930,29 €
Sous fonction 81 - Dépenses TER et autres transports en commun de voyageurs	125 345 958,55 €	421 787 518,28 €	547 133 476,83 €
Sous fonction 82 - Routes et Voiries	21 413 078,20 €	0,00 €	21 413 078,20 €
Sous fonction 88 - Autres transports	4 890 963,25 €	1 240 000,00 €	6 130 963,25 €
FONCTION 9 : ACTION ECONOMIQUE	60 143 077,14 €	56 222 141,47 €	116 365 218,61 €
Sous fonction 91 - 94 - Développement économique et économie sociale et solidaire	35 926 289,64 €	30 691 829,51 €	66 618 119,15 €
Sous fonction 92 - Recherche et innovation	8 284 596,22 €	9 328 799,50 €	17 613 395,72 €
Sous fonction 93 - Agriculture - Viticulture - Agroalimentaire - Bois et Forêt	5 932 191,28 €	9 664 622,46 €	15 596 813,74 €
Sous fonction 95 - Tourisme	10 000 000,00 €	6 536 890,00 €	16 536 890,00 €
FONCTION 0 : SERVICES GENERAUX	19 214 145,25 €	90 706 470,51 €	109 920 615,76 €
Sous fonction 02 - Ressources humaines : Personnel Siège	0,00 €	64 154 201,08 €	64 154 201,08 €
Sous fonction 02 - Administration générale	18 954 714,25 €	24 170 081,76 €	43 124 796,01 €
Sous fonction 04 - Actions européennes et internationales	259 431,00 €	2 382 187,67 €	2 641 618,67 €
SOUS-TOTAL DEPENSES VENTILEES	527 391 694,10 €	1 037 442 807,41 €	1 564 834 501,51 €
Dettes régionale	53 920 000,00 €	9 161 000,00 €	63 081 000,00 €
Admissions en non valeur	0,00 €	1 450 000,00 €	1 450 000,00 €
Provisions	0,00 €	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €
Groupe d'élus	0,00 €	1 034 998,42 €	1 034 998,42 €
SOUS-TOTAL DEPENSES NON VENTILEES	53 920 000,00 €	12 645 998,42 €	66 565 998,42 €
TOTAL DEPENSES hors gestion active de la dette (GAD)	581 311 694,10 €	1 050 088 805,83 €	1 631 400 499,93 €

3- LES MOUVEMENTS D'ORDRE

En application de l'instruction M71, des écritures d'ordre à caractère patrimonial sont inscrites dans le document budgétaire. Elles concernent :

- Les dotations aux amortissements des subventions d'investissement, des immobilisations corporelles et incorporelles

Pour 2020, les dotations aux amortissements sont estimées à 239,587 M€. Elles sont inscrites en dépenses de fonctionnement, au chapitre 946 et en recettes d'investissement, au chapitre 926.

- La reprise des subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables

La reprise des subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables est estimée à 42,881 M€.

Elle vient en atténuation des dotations aux amortissements et concerne principalement la dotation régionale d'équipement scolaire (DRES), pour un montant de 31,411 M€.

Elle est matérialisée par une recette de fonctionnement au chapitre 946 et une dépense d'investissement au chapitre 926.

- La neutralisation

L'instruction budgétaire et comptable M71 offre la possibilité de procéder à la neutralisation de la part de l'amortissement des bâtiments administratifs et scolaires et des subventions d'équipement versées non couverte par la reprise des subventions reçues.

La région décide de recourir à cette possibilité à l'exception des subventions versées permettant à la S.N.C.F. d'acquérir et de moderniser le matériel ferroviaire.

L'amortissement des subventions d'équipement en nature attribuées par la Région aux E.P.L.E. et des bâtiments scolaires est par ailleurs couvert par la reprise de la DRES.

Le montant de la neutralisation pour 2020 est de 137,338 M€. Cette écriture est matérialisée par une dépense d'investissement au chapitre 926 et une recette de fonctionnement au chapitre 946.

- La transformation d'acquisitions de biens meubles en subventions en nature

Ces écritures concernent les acquisitions de biens meubles par la région au profit des établissements scolaires en subvention en nature.

Les inscriptions correspondantes s'élèvent à 7,150 M€ au chapitre 925, en recettes et en dépenses d'investissement pour la transformation des acquisitions de biens meubles des établissements scolaires.

- La régularisation d'avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles et autres régularisations notamment au titre des frais d'études et frais d'insertion suivis de travaux

Une écriture de régularisation comptable relative à des avances versées en matière de marchés publics et à des études et frais d'insertion suivis de travaux doit être prévue au chapitre 925, (recette d'ordre d'investissement) et au chapitre 925 (dépense d'ordre d'investissement) pour un montant de 40,210 M€.

Les inscriptions de ces opérations d'ordre feront l'objet d'un ajustement global au budget supplémentaire 2020 pour tenir compte de l'exécution budgétaire jusqu'au 31 décembre 2019.

4- L'EQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF 2020

En mouvements réels

CHAPITRES	INTITULES	DEPENSES		RECETTES
		AP/AE	CP 2020	
INVESTISSEMENT				
900	Services généraux	10 348 000,00	19 214 145,25	
901	Formation professionnelle et apprentissage	11 300 000,00	20 452 987,77	10 300 000,00
902	Enseignement	151 942 361,00	141 340 161,53	32 750 694,00
903	Culture, sports et loisirs	17 083 000,00	15 788 989,28	
904	Santé et action sociale	1 550 000,00	2 014 354,47	
905	Aménagement des territoires	76 254 840,00	53 365 896,98	1 500 000,00
906	Fonds européens	46 700 000,00	44 490 583,20	44 490 583,20
907	Environnement	28 400 209,00	18 756 498,48	
908	Transports	120 855 000,00	151 825 000,00	
909	Action économique	73 256 590,00	60 143 077,14	5 050 000,00
921	Taxes non affectées			
922	Dotations et participations			52 484 530,00
923	Dettes et autres opérations financières		77 253 334,00	272 029 600,42
950	Dépenses imprévues	1 000 000,00		
954	Produit des cessions d'immobilisations			300 000,00
	TOTAL DE LA SECTION	538 690 000,00	604 645 028,10	418 905 407,62
FONCTIONNEMENT				
930	Services généraux	15 294 623,00	90 706 470,51	19 692 972,00
931	Formation professionnelle et apprentissage	247 794 980,00	215 226 447,62	51 447 150,00
932	Enseignement	70 837 400,00	189 264 904,10	10 392 000,00
933	Culture, sports et loisirs	26 865 957,00	26 594 625,46	625 000,00
934	Santé et action sociale	650 000,00	638 286,07	
935	Aménagement des territoires	7 484 896,00	7 353 505,23	1 140 000,00
936	Fonds européens	24 850 000,00	18 917 933,31	18 917 933,31
937	Environnement	10 831 050,00	9 453 045,07	118 500,00
938	Transports	420 014 268,40	423 065 448,57	34 330 598,00
939	Action économique	61 348 115,00	56 222 141,47	994 000,00
940	Impositions directes			405 722 362,00
941	Autres impôts et taxes			622 444 889,00
942	Dotations et participations			68 473 022,00
943	Opérations financières		10 611 000,00	130 000,00
944	Frais de fonctionnement des groupes d'élus		1 034 998,42	
945	Provisions		1 000 000,00	1 400 000,00
952	Dépenses imprévues	1 000 000,00		
	TOTAL DE LA SECTION	886 971 289,40	1 050 088 805,83	1 235 828 426,31
TOTAL DU BUDGET		1 425 661 289,40	1 654 733 833,93	1 654 733 833,93

En mouvements budgétaires (opérations réelles et opérations d'ordre)

CHAPITRES	INTITULES	DEPENSES		RECETTES
		AP/AE	CP 2020	
INVESTISSEMENT				
900	Services généraux	10 348 000,00	19 214 145,25	
901	Formation professionnelle et apprentissage	11 300 000,00	20 452 987,77	10 300 000,00
902	Enseignement	151 942 361,00	141 340 161,53	32 750 694,00
903	Culture, sports et loisirs	17 083 000,00	15 788 989,28	
904	Santé et action sociale	1 550 000,00	2 014 354,47	
905	Aménagement des territoires	76 254 840,00	53 365 896,98	1 500 000,00
906	Fonds européens	46 700 000,00	44 490 583,20	44 490 583,20
907	Environnement	28 400 209,00	18 756 498,48	
908	Transports	120 855 000,00	151 825 000,00	
909	Action économique	73 256 590,00	60 143 077,14	5 050 000,00
	Opérations ventilées	537 690 000,00	527 391 694,10	94 091 277,20
921	Taxes non affectées			
922	Dotations et participations non affectées			52 484 530,00
923	Dettes et autres opérations financières		77 253 334,00	272 029 600,42
925	Opérations patrimoniales		47 360 000,00	47 360 000,00
926	Transferts entre sections		180 219 605,52	239 587 416,53
	Opérations non ventilées		304 832 939,52	611 461 546,95
950	Dépenses imprévues	1 000 000,00		
951	Virement de la section de fonctionnement			126 371 809,47
954	Produit des cessions d'immobilisations			300 000,00
	TOTAL DE LA SECTION	538 690 000,00	832 224 633,62	832 224 633,62
FONCTIONNEMENT				
930	Services généraux	15 294 623,00	90 706 470,51	19 692 972,00
931	Formation professionnelle et apprentissage	247 794 980,00	215 226 447,62	51 447 150,00
932	Enseignement	70 837 400,00	189 264 904,10	10 392 000,00
933	Culture, sports et loisirs	26 865 957,00	26 594 625,46	625 000,00
934	Santé et action sociale	650 000,00	638 286,07	
935	Aménagement des territoires	7 484 896,00	7 353 505,23	1 140 000,00
936	Fonds européens	24 850 000,00	18 917 933,31	18 917 933,31
937	Environnement	10 831 050,00	9 453 045,07	118 500,00
938	Transports	420 014 268,40	423 065 448,57	34 330 598,00
939	Action économique	61 348 115,00	56 222 141,47	994 000,00
	Opérations ventilées	885 971 289,40	1 037 442 807,41	137 658 153,31
940	Impositions directes			405 722 362,00
941	Autres impôts et taxes			622 444 889,00
942	Dotations et participations non affectées			68 473 022,00
943	Opérations financières		10 611 000,00	130 000,00
944	Frais de fonctionnement des groupes d'élus		1 034 998,42	
945	Dotations aux provisions		1 000 000,00	1 400 000,00
946	Transferts entre sections		239 587 416,53	180 219 605,52
	Opérations non ventilées		252 233 414,95	1 278 389 878,52
952	Dépenses imprévues	1 000 000,00		
953	Virement à la section d'investissement		126 371 809,47	
	TOTAL DE LA SECTION	886 971 289,40	1 416 048 031,83	1 416 048 031,83
TOTAL DU BUDGET		1 425 661 289,40	2 248 272 665,45	2 248 272 665,45

5- LES TARIFS DE FISCALITE

Les ressources fiscales (CVAE, TVA, TICPE...) représentent une part prépondérante dans le budget régional (soit 77 % des recettes hors emprunt au BP 2020). Cependant, la Région ne dispose de pouvoir de taux que sur deux taxes indirectes : la taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules (cartes grises) et la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques pour la part relative à la TICPE « Grenelle ».

Taux unitaire par cheval vapeur de la taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules (taxe sur les « cartes grises ») et exonération en faveur des véhicules « propres »

Conformément aux dispositions de l'article 89 de la loi n°2015-1785 du 29 décembre 2015 de finances pour 2016, la Région Bourgogne-Franche-Comté a décidé de fixer le taux unitaire de la taxe sur les certificats d'immatriculation, prévu au 1 du I de l'article 1599 sexdecies du code général des impôts (CGI), à 51 € par cheval-vapeur sur le territoire régional.

Il est proposé de reconduire le taux unitaire de la taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules fixé à 51 € par cheval-vapeur au titre de l'année 2020.

Il est proposé également de reconduire au titre de l'année 2020 l'exonération en totalité de la taxe proportionnelle sur les certificats d'immatriculation pour les véhicules « propres », entrant dans le champ d'application de l'article 1599 novodécies A du code général des impôts.

Rappel des décisions prises en matière de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) : tarifs de la TICPE « Grenelle »

Par délibération du 15 novembre 2019, la Région Bourgogne-Franche-Comté a décidé de reconduire pour 2020 la majoration complémentaire des tarifs de TICPE à hauteur de 0,73 € par hectolitre pour les supercarburants et de 1,35 € par hectolitre pour le gazole, autorisée pour le financement de projets d'infrastructures mentionnées aux articles 11 et 12 de la loi n°2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement.

II- DECISION

- Vingt-trois amendements ont été déposés par le groupe Rassemblement National (cf annexe 4) :

- présenté par M. Julien GUIBERT intitulé « Plan Bien-être paysan » (amendement n°1)
Amendement rejeté (51 voix contre, 15 voix pour, 2 abstentions, 31 non participations au vote)
- présenté par Mme Florence LASSARRE intitulé «Création d'épiceries solidaires régionales pour les étudiants » (amendement n°2)
Amendement rejeté (51 voix contre, 15 voix pour, 34 non participations au vote)
- présenté par M. Stéphane MONTRELAY intitulé « Etudiants médecins en Bourgogne Franche-Comté, nous participons à la lutte contre la désertification médicale» (amendement n°3)
Amendement rejeté (51 voix contre, 15 voix pour, 34 non participations au vote)
- présenté par M. Jacques RICCIARDETTI intitulé « Aide à l'adhésion à une mutuelle étudiante » (amendement n°4)
Amendement rejeté (51 voix contre, 15 voix pour, 2 abstentions, 32 non participations au vote)
- présenté par M. Jacques RICCIARDETTI intitulé « Aide régionale de soutien au logement des étudiants et apprentis » (amendement n°5)
Amendement rejeté (51 voix contre, 17 voix pour, 32 non participations au vote)
- présenté par M. Julien GUIBERT intitulé « Manger 100 % local dans les lycées de Bourgogne Franche-Comté » (amendement n°6)
Amendement rejeté (50 voix contre, 17 voix pour, 31 non participations au vote)

- présenté par M. Stéphane MONTRELAY intitulé « Suppression du budget de 5 000 000 € pour les formations accordées aux migrants » (amendement n°7)
Amendement rejeté (51 voix contre, 16 voix pour, 27 non participations au vote)
- présenté par M. Patrice LOMBARD intitulé « Suppression du budget Europe – International, la Bourgogne Franche-Comté n'est pas un Etat souverain » (amendement n°8)
Amendement rejeté (51 voix contre, 17 voix pour, 27 non participations au vote)
- présenté par M. Patrice LOMBARD intitulé « Limiter le recours à l'emprunt en décalant l'investissement TER » (amendement n°9)
Amendement rejeté (51 voix contre, 15 voix pour, 30 non participations au vote)
- présenté par M. Jacques RICCIARDETTI relatif à la suppression du budget Art contemporain et spectacle vivant en faveur de la restauration du patrimoine (amendement n°10)
Amendement rejeté (51 voix contre, 15 voix pour, 32 non participations au vote)
- présenté par Mme Florence LASSARRE intitulé « Suppression du budget politique de la ville pour mettre fin à la pompe sociale des quartiers dits prioritaires » (amendement n°11)
Amendement rejeté (50 voix contre, 15 voix pour, 5 abstentions, 26 non participations au vote)
- présenté par Mme Sylvie BEAULIEU intitulé « Suppression du budget Nouvelles ruralités » (amendement n°12)
Amendement rejeté (50 voix contre, 15 voix pour, 31 non participations au vote)
- présenté par M. Damien CANTIN intitulé « Pour la justice territoriale » (amendement n°13)
Amendement rejeté (50 voix contre, 15 voix pour, 1 abstention, 30 non participations au vote)
- présenté par Mme Sophie AMELLA intitulé « Campagne de communication : être médecin en Bourgogne Franche-Comté » (amendement n°14)
Amendement rejeté (50 voix contre, 16 voix pour, 31 non participations au vote)
- présenté par Mme Sophie AMELLA intitulé « Attribution de bourses aux étudiants en médecine » (amendement n°15)
Amendement rejeté (50 voix contre, 15 voix pour, 1 abstention, 31 non participations au vote)
- présenté par Mme Sophie AMELLA intitulé « Inciter à l'ouverture d'antennes des Facultés de médecine de Dijon et Besançon dans les départements désertifiés » (amendement n°16)
Amendement rejeté (50 voix contre, 15 voix pour, 33 non participations au vote)
- présenté par Mme Sophie AMELLA intitulé « Création des DOC MOBIL BFC, des équipes mobiles de médecins généralistes » (amendement n°17)
Amendement rejeté (50 voix contre, 16 voix pour, 32 non participations au vote)
- présenté par M. Patrice LOMBARD intitulé « Suppression du budget Démocratie participative » (amendement n°18)
Amendement rejeté (51 voix contre, 16 voix pour, 30 non participations au vote)
- présenté par Mme Sylvie BEAULIEU intitulé « Baisse du budget communication » (amendement n°19)
Amendement rejeté (51 voix contre, 17 voix pour, 30 non participations au vote)
- présenté par Mme Isabelle DELYON intitulé « Baisse des indemnités des élus de 20 % » (amendement n°20)
Amendement rejeté (51 voix contre, 15 voix pour, 32 non participations au vote)
- présenté par Mme Isabelle DELYON intitulé « Suppression des indemnités des membres du CESER » (amendement n°21)
Amendement rejeté (51 voix contre, 15 voix pour, 32 non participations au vote)
- présenté par M. Jacques RICCIARDETTI relatif à la baisse de la Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules (cartes grises) (amendement n°22)
Amendement rejeté (51 voix contre, 17 voix pour, 30 non participations au vote)
- présenté par M. Damien CANTIN intitulé « Abaisser la taxe régionale sur les carburants pour redonner du pouvoir d'achat aux Bourguignons et aux Francs-comtois » (amendement n°23)
Amendement rejeté (51 voix contre, 17 voix pour, 30 non participations au vote)

Après en avoir délibéré, le Conseil régional a décidé :

1. de fixer le montant des AP de dépenses imprévues à 1 000 000,00 € et le montant des AE de dépenses imprévues à 1 000 000,00 €, conformément à l'article L. 4322-1 du CGCT modifié par l'ordonnance 2009-1400 du 17 novembre 2009, applicable au 1^{er} janvier 2010 ;
2. de voter le présent budget :
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement,
 - au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
 - sans vote formel sur chacun des chapitres ;
3. d'autoriser la Présidente à opérer des virements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % pour la section de fonctionnement et de 7,5 % pour la section d'investissement, conformément à l'article 1.2 du règlement budgétaire et financier ;
4. de prendre acte de la communication du document « Annexes légales » ;
5. de fixer le taux unitaire de la taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules à hauteur de 51 € par cheval-vapeur au titre de l'année 2020 et de reconduire l'exonération applicable aux véhicules « propres » dans les conditions prévues par l'article 1599 novodécies A du code général des impôts ;
6. d'arrêter le montant des autorisations de programme ouvertes en 2020 à 538 690 000,00 €, et le montant des autorisations d'engagement ouvertes en 2020 à 886 971 289,40 €, étant précisé que les autorisations de programme et les autorisations d'engagement sont votées par chapitres et par programmes ;
7. de voter les crédits de paiement par chapitres.

N° de délibération 20AP.1

Délibération adoptée à la majorité des suffrages exprimés

section d'investissement : 50 voix pour, 42 voix contre, 3 abstentions, 1 non participation au vote : Mme Karine CHAMPY

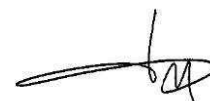
section de fonctionnement : 50 voix pour, 42 voix contre, 5 abstentions, 1 non participation au vote : Mme Karine CHAMPY

Envoi Préfecture : vendredi 20 décembre 2019

Retour Préfecture : vendredi 20 décembre 2019

Accusé de réception n° 4529037

La Présidente,



Mme DUFAY

BUDGET PRIMITIF 2020

Session des 11-12-13 décembre 2019

SOMMAIRE

Introduction	1
I - Mener la bataille pour l'emploi ; investir pour notre avenir, la Région, premier contributeur à l'investissement public local	2
1) Accélérer la transformation de l'économie grâce à l'innovation et à l'aide aux filières stratégiques, moteurs de l'activité de la Bourgogne-Franche-Comté.....	2
2) #NotreAgricultureDemain, notre contribution régionale pour une agriculture durable.....	6
3) Renforcer les solidarités et l'innovation sociale grâce à l'économie sociale et solidaire	13
4) Accélérer le déploiement de la SCORAN sur le territoire.....	16
5) Soutenir et fédérer les acteurs de la recherche et les établissements d'enseignement supérieur sur l'ensemble de la grande Région	21
6) Donner envie d'apprendre dans les lycées de demain : connectés, engagés dans la transition écologique	27
7) Apprentissage et formations sanitaires et sociales, une voie d'avenir.....	52
8) Dans un contexte de reprise économique, former plus de 17 000 demandeurs d'emploi pour leur permettre d'acquérir les compétences attendues par les entreprises et une évolution individuelle pérenne	60
9) Poursuivre l'ambition régionale en matière d'attractivité et d'économie touristiques	71
10) Mobiliser davantage les fonds européens pour accélérer les transitions numériques et écologiques.....	78
11) Intensifier la coopération avec nos voisins notamment la Suisse et développer le rayonnement à l'international.....	81
II - Faire émerger un nouveau modèle de développement plus durable	84
1) Fédérer les énergies vers une région à énergie positive.....	84
2) Protéger notre environnement et préserver la biodiversité.....	92
3) Agir pour une gestion durable et la valorisation intelligente de la forêt, du bois et des montagnes.....	96
4) La mobilité partout et pour tous, une grande ambition de notre Région : investissements, nouvelle convention TER, intermodalité et nouvelles solutions de mobilité sur les territoires	100
5) Le contrat de plan Etat-Région.....	108
III - Construire ensemble la nouvelle Région.....	110
1) Poursuivre le déploiement d'une politique culturelle ambitieuse qui s'adresse à tous, sur tous les territoires.....	110
2) Favoriser l'accès aux sports pour toutes et tous	119
3) Encourager la citoyenneté, soutenir la vie associative, faciliter l'autonomie des jeunes.....	124
4) Cohésion et solidarité, pour rendre nos territoires plus attractifs et plus innovants	128
5) Outiller la démocratie participative.....	139
IV - Conduire une évolution maîtrisée des dépenses de gestion et un renforcement de l'efficacité	142
1) Assurer une politique de ressources humaines pertinente pour les agents et le service public.....	142
2) Installer une culture de modernisation de la gestion administrative	148

Le rapport de présentation du budget primitif 2020 décline l'action de la Région, conformément au débat d'orientations budgétaires présenté le 15 novembre 2019.

Il s'articule autour des trois axes de la stratégie de mandat adoptée le 16 décembre 2016 :

- mener la bataille pour l'emploi, investir pour notre avenir, la Région, premier contributeur à l'investissement public local ;
- faire émerger un nouveau modèle de développement plus durable ;
- construire ensemble la nouvelle région.

Le budget 2020 met l'accent sur l'action mise en œuvre par la région pour répondre à l'urgence du changement climatique et de la transition énergétique. Toutes les politiques régionales sont mobilisées pour répondre à ces enjeux environnementaux qui s'imposent à tous.

Ce rapport de présentation précise également les moyens de fonctionnement de l'institution et le budget consacré aux ressources humaines.

Les éléments budgétaires chiffrés sont synthétisés par programme budgétaire, en fin de chaque thématique, dans des tableaux récapitulatifs.

La délibération, le document comptable et les annexes légales du budget primitif sont associés de manière distincte à ce rapport de présentation.

Pour mémoire, le budget primitif est soumis au vote des élus par chapitre budgétaire, en autorisations de programme et d'engagement, et en crédits de paiement.

I - Mener la bataille pour l'emploi ; investir pour notre avenir, la Région, premier contributeur à l'investissement public local

1) Accélérer la transformation de l'économie grâce à l'innovation et à l'aide aux filières stratégiques, moteurs de l'activité de la Bourgogne-Franche-Comté

I. PRIORITES

L'objectif de la politique économique de la Région est de créer des emplois pérennes pour tous. Pour cela, il est nécessaire d'avoir un tissu économique innovant, exportateur et résilient. La résilience de l'économie face aux chocs et aux crises passe par deux leviers :

- **des PME qui grandissent pour atteindre la taille d'ETI** (entreprises de taille intermédiaire de 250 à 5 000 salariés). Les ETI sont les entreprises les plus solides face aux crises – c'est un des enseignements de la crise de 2008 – les plus innovantes et celles qui créent le plus d'emplois. L'innovation, l'export, la consolidation financière et les dynamiques collectives de filières sont les outils pour aider les PME à grandir ;
- **une adaptation aux enjeux de la transition écologique et énergétique.** Notre conviction est que, d'une part, les coûts environnementaux vont de plus en plus impacter tous les processus de production et que, d'autre part, les marchés pour des biens et services qui contribuent à la transition écologique et énergétique vont constituer des opportunités de croissance économique et de création d'emplois, à l'instar de l'hydrogène.

Le budget consacré à l'innovation augmente très fortement. Le programme 9112 « Innovation » en investissement passe de 5,5 M€ à 11 M€ pour financer l'hydrogène (+ 3 M€) et des actions d'innovation (+ 2,5 M€).

En fonctionnement, le programme 9120 « Filières » passe de 2,8 M€ à 7,1 M€ pour financer un programme très ambitieux de transformation industrielle et digitale : « Industrie du futur ». Ce programme va permettre d'accompagner pendant 3 ans plus de 600 entreprises dans leur transformation industrielle et digitale. Par exemple, une entreprise est accompagnée pour son diagnostic sur l'interaction entre son système d'information et son système de production. Ce programme permet de sensibiliser, d'accompagner et de réaliser des diagnostics. En complément, la Région pourra l'aider à financer, par exemple, un nouveau système d'information qui permette de rapprocher les commandes de la gestion des stocks, de robotiser une partie de la production et de la gestion des flux et d'intégrer dans son processus des spécifications techniques de ses clients pour répondre mieux et plus vite à leurs demandes. Cet ambitieux programme, financé en partie par l'Etat, doit permettre d'accélérer la transformation industrielle de nos entreprises. En complément, un programme d'accélération de 20 entreprises par an sera mis en place.

Si les PME, ETI et groupes positionnés sur les marchés concurrentiels nationaux, européens et internationaux sont les moteurs de l'économie et de l'emploi de la Bourgogne-Franche-Comté, la qualité de l'économie de proximité est un facteur d'emploi, de bien-vivre et d'attractivité majeure. L'économie de proximité dépend avant tout de la présence d'une population sur le territoire et de sa propension à consommer. Néanmoins, la qualité de l'offre de biens et services de proximité joue sur cette consommation et c'est pourquoi la Région soutient la qualité de cette offre, par exemple en favorisant la reprise d'entreprises bien constituées dans l'artisanat ou le développement de l'innovation sociale territoriale avec des dispositifs comme le Générateur BFC.

Enfin, la Région, chef de file du développement économique, ne peut agir seule et travaille étroitement avec les territoires. C'est pourquoi le budget consacré au partenariat avec les intercommunalités augmente substantiellement (de 10,8 M€ à 14,3 M€).

Focus transition énergétique

Trois éléments qui illustrent l'inflexion des politiques économiques pour la transition énergétique :

- des moyens supplémentaires pour mettre en œuvre la feuille de route hydrogène. Les moyens passent de 2 à 5 M€ annuels pour financer les projets annoncés dans la feuille de route délibérée le 15 novembre 2019 ;
- un financement de 2 M€ pour résorber les friches dans les EPCI. Ces financements seront fléchés prioritairement sur les territoires d'industrie afin de reconditionner du foncier et de l'immobilier et éviter ainsi l'étalement urbain sur les terres agricoles ;
- un partenariat renforcé avec l'ADEME sur la transition énergétique et sur l'hydrogène.

II. ACTIONS 2020 (par programme budgétaire)

Programme 9111 - Développement des PME

Ce programme permet de financer certaines aides directes aux entreprises, les outils de capital-risque et l'abondement de l'ARDEA. L'abondement de l'ARDEA est de 3 M€ pour améliorer la capacité du fonds, les avances remboursables aux entreprises rencontrant un véritable succès : en 2019, les attributions d'avances remboursables aux PME sont passées de 12 M€ à 17 M€. En fonctionnement, les admissions en non-valeur augmentent corrélativement. Pour mémoire, ces avances ne se substituent pas aux financements bancaires mais permettent de financer le besoin en fonds de roulement en complément du financement bancaire et des apports des actionnaires. Sur le haut de bilan, il sera proposé en 2020 la création d'un fonds de capital-risque « Défis 3 » où la Région pourrait être sollicitée à hauteur de 5 M€.

Programme 9112 - Innovation

Comme dit ci-dessus dans les priorités, ce programme double en volume budgétaire pour financer les projets hydrogène et l'augmentation de l'effort régional sur l'innovation des entreprises et des ETI. Le fonds régional d'innovation géré par Bpifrance sera doté de 4 M€. Une enveloppe de 2 M€ supplémentaires sera consacrée aux projets d'innovation des ETI.

Programme 9113 - Internationalisation

Ce programme est stable budgétairement mais une économie réalisée en raison de moindres sollicitations sur les VIE (volontaires à l'international en entreprise) permettra de financer plus largement le programme d'actions collectives à l'international porté par la CCIR (organisation de collectifs d'entreprises de BFC sur des salons à l'export). Deux opérations supplémentaires seront organisées en 2020.

Programme 9114 - Actions transversales

Ce programme d'actions collectives est stable budgétairement et permet de financer de l'ingénierie pour animer les politiques publiques liées à la transition énergétique (partenariat Région – ADEME – CCI), des actions fortes sur la RSE (responsabilité sociétale des entreprises) avec des acteurs importants comme le MFQ (Mouvement français pour la qualité) ou l'ARACT (association régionale pour l'amélioration des conditions de travail). Enfin, ce programme finance des actions collectives d'appui au déploiement du numérique dans les entreprises (financement de Numérica, Nicéphore cité, CCI, CMA...).

Programme 9115 - Agence régionale

Le budget de l'Agence économique régionale (AER) est stable à 4,8 M€. L'agence poursuivra ses missions sur l'innovation, la prospection d'investisseurs, la promotion économique de la région, la structuration des filières et l'accompagnement des entreprises et des territoires.

Programme 9119 - Partenariats EPCI, immobilier, foncier

Ce budget augmente de 10,8 M€ à 14,3 M€. L'immobilier d'entreprise n'est pas une compétence de la Région mais des intercommunalités. Néanmoins, la Région a décidé d'accompagner les territoires sur cette compétence et de financer des équipements structurants pour l'activité économique (zones d'activité, pépinières, projets portés dans les contrats métropolitains). Pour la transition écologique, 2 M€ seront consacrés à financer de la résorption de friches.

Programme 9120 - Filières

Ce programme permet de financer les actions collectives et le programme « Industrie du futur » (voir « Priorités ») et augmente substantiellement.

Programme 9404 - TPE et Entrepreneuriat

Les moyens consacrés en investissement augmentent de 100 000 euros en raison du succès rencontré par la subvention de 3 000 euros octroyée aux créateurs dans les quartiers prioritaires de la ville et les zones de revitalisation rurale (QPV et ZRR). Il est à noter qu'en complément des moyens de ce programme, la Région attribue chaque année sur les fonds déjà dotés de l'ARDEA environ 5 M€ aux TPE et entrepreneurs. En fonctionnement, des moyens seront redéployés pour augmenter l'effort régional pour l'artisanat, la sensibilisation et la promotion de l'entrepreneuriat.

Programmes 2006P009, 2006P010, 7106AA, 9101AA, 9101PP, 9103AA, 9106AA, 9107AA, 9109AA

Sur ces programmes budgétaires, seuls sont prévus des crédits de paiement visant à honorer les actions déjà engagées (AP et AE affectées au cours des exercices antérieurs).

Thèmes/Sous thèmes du rapport budgétaire	Fonction	Sous fonction	Codes Progr.	Libellés programmes	AP 2019	CPI 2019	AE 2019	CPF 2019	AP 2020	%	CPI 2020	%	AE 2020	%	CPF 2020	%	
Mener la bataille pour l'emploi ; investir pour notre avenir, la Région, premier contributeur à l'investissement public local					309 881 500,00	267 911 992,06	410 079 534,00	386 344 606,91	294 405 791,00	-4,99%	277 655 113,41	3,64%	406 140 061,00	-0,96%	364 867 342,40	-5,56%	
Accélérer la transformation de l'économie grâce à l'innovation et à l'aide aux filières stratégiques, moteurs de l'activité de la Bourgogne-Franche-Comté	7	71	7106AA	Je manage l'environnement												17 400,00	
	9	91	2006P009	Développement des PME-PMI		583 999,10					500 000,00	-14,38%					
	9	91	2006P010	Compétitivité des filières		1 331 167,48		97 852,33			1 060 000,00	-20,37%					
	9	91	9101AA	Structuration du tissu économique				117 859,47			212 357,40						
	9	91	9101PP	Zones d'activité		2 700 000,00					99 999,04	-96,30%					
	9	91	9102AA	Je crée je transmets				30 000,00									
	9	91	9103AA	Je me développe		700 000,00		400 000,60			250 000,00	-64,29%					
	9	91	9104AA	J'exporte de Bourgogne				100 000,00									
	9	91	9106AA	J'innove				350 000,00			90 239,00				199 999,40	-42,86%	
	9	91	9106CPER	J'innove				50 000,00									
	9	91	9107AA	Ingénierie participations		784 832,52					600 000,00	-23,55%					
	9	91	9109AA	Industries agro-alimentaires							220 000,00						
	9	91	9111AA	Développement des PME		9 820 000,00	6 582 000,90	465 000,00	665 000,00	11 940 000,00	21,59%	7 990 000,00	21,39%	1 385 000,00	197,85%	1 531 900,00	130,36%
	9	91	9112AA	Innovation		5 570 000,00	4 835 000,00	1 340 000,00	1 338 701,92	11 000 000,00	97,49%	9 760 000,00	101,86%	1 340 035,00	0,00%	1 095 150,00	-18,19%
	9	91	9113AA	Internationalisation				1 600 000,00	1 540 000,00					1 600 000,00	0,00%	1 632 000,00	5,97%
	9	91	9114AA	Actions transversales				1 990 000,00	1 855 000,00					2 050 000,00	3,02%	1 995 000,00	7,55%
	9	91	9115AA	Agence régionale				4 800 000,00	4 800 000,00					4 800 000,00	0,00%	4 800 000,60	0,00%
	9	91	9119AA	Partenariats EPImmobilier foncier		10 815 000,00	7 665 000,00	90 000,00	90 000,00	14 330 590,00	32,51%	8 620 677,00	12,47%	220 000,00	144,44%	220 000,00	144,44%
	9	91	9120AA	Filières				2 805 000,00	1 720 000,00					7 143 500,00	154,67%	3 519 256,00	104,61%
	9	94	9403AA	Je me développe dans l'artisanat			12 204,00										
9	94	9404AA	TPE et entrepreneuriat		3 000 000,00	2 958 796,00	5 508 450,00	5 804 412,00	3 100 000,00	3,33%	3 103 000,64	4,87%	5 648 450,00	2,54%	6 105 260,00	5,18%	
				Sous total sous fonction 71												17 400,00	
				Sous total sous fonction 91	26 205 000,00	25 182 000,00	13 090 000,00	13 154 414,32	37 270 590,00	42,23%	29 403 272,44	16,76%	18 538 535,00	41,62%	14 993 306,00	13,98%	
				Sous total fonction 94	3 000 000,00	2 971 000,00	5 508 450,00	5 804 412,00	3 100 000,00	3,33%	3 103 000,64	4,44%	5 648 450,00	2,54%	6 105 260,00	5,18%	
TOTAL - Accélérer la transformation de l'économie grâce à l'innovation et à l'aide aux filières stratégiques, moteurs de l'activité de la Bourgogne-Franche-Comté					29 205 000,00	28 153 000,00	18 598 450,00	18 958 826,32	40 370 590,00	38,23%	32 506 273,08	15,46%	24 186 985,00	30,05%	21 115 966,00	11,38%	

Suite aux travaux d'harmonisation de gestion issus de la fusion, certaines lignes ne comprennent plus d'inscriptions pour 2020, ces crédits étant redéployés sur de nouveaux programmes budgétaires.

2) #NotreAgricultureDemain, notre contribution régionale pour une agriculture durable

I. PRIORITES

Les deux sécheresses successives de 2018 et 2019 ont eu un impact considérable sur la viabilité de nombreuses exploitations agricoles mais plus encore sur l'attention portée à l'absolue nécessité de prendre toutes les mesures utiles pour les préserver d'une prochaine et probable sécheresse du même type voire d'autres aléas climatiques désormais également vraisemblables : gel tardif, inondations...

Les réponses à apporter à ce défi ne sont toutefois pas toujours existantes ou, lorsqu'elles existent, ne sont pas connues ou disponibles. Et souvent, si elles ont été formulées au travers de programmes de recherche ou innovants, nécessitent d'être diffusées et accompagnées pour une mise en œuvre adaptée à chaque cas individuel.

Lors de la conférence régionale agricole de juin 2019 co-animée par l'Etat, la chambre régionale d'agriculture et la Région, l'adaptation au changement climatique est apparue comme pouvant prendre trois formes différentes et plus ou moins structurelles :

- l'adaptation par l'optimisation des équipements et des pratiques qui peut être mise rapidement en œuvre sous réserve de compétences professionnelles et de capacités d'investissement suffisantes (augmentation du stockage de fourrage et récupération des eaux pluviales, protection contre le gel...);
- l'adaptation par une évolution plus structurelle du modèle économique de l'exploitation comme par exemple une diversification significative des revenus (nouvelles activités rémunératrices comme par exemple la méthanisation ou l'électricité photovoltaïque ...);
- l'adaptation par la transformation totale de l'activité (délocalisation ...).

En 2019, la Région a fait évoluer, en partenariat avec les départements, certains appels à projets des PDR en faveur du stockage du fourrage. L'action de la Région sera désormais élargie à la fois à un panel plus large d'investissements accroissant la résilience des cheptels et des cultures mais aussi à la diversification des revenus. Les départements seront invités à continuer à s'associer à ces démarches dans le cadre de leurs compétences.

Cette préoccupation sera également intégrée comme une priorité absolue dans les chantiers de préparation du futur plan stratégique national visant la déclinaison de la prochaine politique agricole commune en Bourgogne-Franche-Comté.

Le défi climatique est toutefois loin d'être le seul défi de la politique de la Région au bénéfice de l'agriculture car la plupart des enjeux identifiés et retenus dans le plan régional pour le développement agricole (PRDA) sont toujours d'actualité et structureront l'action de la Région.

Ce sont donc les cinq domaines d'action suivants qui mobiliseront la Région :

1. l'adaptation : développer des systèmes d'exploitation efficaces et capables de s'adapter aux mutations et à la récurrence accrue des aléas

En 2020, la Région restructurera ses dispositifs d'aide aux audits et d'aide au conseil pour offrir aux agriculteurs un dispositif d'accompagnement plus intégré et leur permettant d'agir pour l'atténuation et/ou l'adaptation au changement climatique. Au-delà des enjeux climatiques, les exploitations agricoles sont régulièrement confrontées à de nombreux aléas parmi lesquels les crises sanitaires.

La reprise régionale des aides départementales aux groupements de défense sanitaire relève de cette volonté.

2. les marchés : valoriser les avantages comparatifs de l'agriculture régionale pour créer et améliorer le partage de la valeur ajoutée

Faire connaître et apprécier les produits agricoles de Bourgogne-Franche-Comté constitue l'objectif du partenariat conclu avec l'association « Gastronomie et promotion des produits régionaux » qui regroupe désormais les principales filières régionales. Mais c'est aussi l'objectif principal des quatre contrats de filière viande bovine, viande porcine, lait standard et grandes cultures élaborés en 2017 avec les interprofessions correspondantes.

3. les hommes et les femmes : valoriser les métiers agricoles et investir dans les ressources humaines pour pérenniser les exploitations

Une part significative de l'action de la Région dans ce domaine relève de ses politiques en matière de formation initiale ou continue. Dans le cadre de la politique agriculture, les actions conduites en partenariat avec l'Etat dans le cadre de l'AITA (accompagnement à l'installation et la transmission en agriculture) et pour la valorisation des métiers agricoles sera poursuivie.

4. la société : relier l'agriculture aux enjeux de la société, aux territoires, aux ressources naturelles avec des modes de production, des produits et une communication adaptés

En sus des pressions économiques et climatiques souvent considérables, le monde agricole est appelé à répondre à des demandes sociétales nouvelles et parfois sensibles qui appellent des efforts de communication à des échelles adaptées à la réalité des solutions à apporter. C'est ainsi que la Région poursuivra son action en faveur des territoires souhaitant s'engager dans des stratégies de développement de l'alimentation de proximité.

5. la coopération : coopérer à tous les niveaux (observation, innovation, gouvernance ...) pour renforcer la dimension collective de l'agriculture régionale

Dès 2016, la chambre régionale d'agriculture et la Région – ensuite rejointes par l'Etat- ont conçu des pratiques et outils de gouvernance qui ont démontré toute leur pertinence pour répondre de manière coordonnée et donc plus efficace aux différents défis du moment. Aujourd'hui, cette gouvernance régionale se mobilise pour la préservation du revenu agricole que la réduction du budget de la PAC pourrait affecter. Ces mêmes outils de pilotage devront par ailleurs s'adapter aux arbitrages qui seront rendus sur les rôles respectifs de l'Etat et de la Région en matière de gestion du Feader après 2020.

Focus transition énergétique

L'agriculture est tout à la fois productrice de gaz à effet de serre et particulièrement exposée aux impacts du changement climatique.

La Région intègrera en 2020 trois types d'action nouveaux :

- un programme « Bâtiment agricole » visant à ajouter au financement du stockage de fourrage, celui de la récupération des eaux pluviales et la prise en compte du potentiel de production d'électricité photovoltaïque que représentent les toitures des bâtiments d'élevage et de stockage ;
- la restructuration des aides de la Région à l'accompagnement des agriculteurs dans la mise en œuvre d'actions d'atténuation et/ou d'adaptation au changement climatique ;
- le déploiement d'un programme de financement de dispositifs de protection de la vigne contre le gel tardif.

II. ACTIONS 2020 (par programme budgétaire)

En 2020, l'action de la Région au bénéfice de l'agriculture sera structurée au travers des programmes suivants :

Programme 9312AA - Installation/renouvellement des générations

Le renouvellement des générations constitue pour l'avenir de l'agriculture un enjeu conséquent au regard du vieillissement croissant des agriculteurs. Parvenir au maintien du nombre d'exploitants et donc d'exploitations sur le territoire régional dépend notamment :

- de l'attractivité des emplois agricoles dont la promotion sera soutenue par les actions conduites par le Syndicat des jeunes agriculteurs. La qualité de vie au travail étant un facteur important pour les candidats, la Région poursuivra son soutien aux services de remplacement ;
- de la qualité des projets d'installation et de la capacité des candidats à évaluer leurs potentialités professionnelles dans la durée qui fait l'objet de plusieurs dispositifs intégrés dans le programme AITA cofinancé avec l'Etat.

La diversification des ressources humaines constitue en outre un enjeu dans l'activité agricole et est soutenue au travers du programme d'actions de la fédération des groupements d'employeurs.

La Région poursuivra enfin son action avec une attention particulière sur la nécessité d'évaluer les dispositifs existants de manière à en prévoir les éventuelles adaptations dans la prochaine période de programmation. Ce sera le cas pour les dispositifs AITA mais aussi pour les avances remboursables dédiées aux plus de 40 ans.

Enfin, les engagements pris dans les PDR actuels seront poursuivis (compléments de DJA ...).

Programme 9313AA - Filières

Face aux nombreux défis auxquels sont confrontés les agriculteurs, la capacité d'un organisme interprofessionnel apte à concevoir, animer et décliner une stratégie au service de la performance économique mais aussi d'une juste répartition de la plus-value constitue un atout majeur. C'est dans cet esprit que les contrats de filière (viande bovine, viande porcine, lait standard et grandes cultures) ont été adoptés en 2017 et que leurs actions sont conduites par exemple sur les conditions de contractualisation entre les différents maillons d'une filière. Le contrat de filière agrobiologique qui vient d'être signé et qui regroupe aussi bien les associations interprofessionnelles que le réseau des chambres d'agriculture autour des conditions de réussite des conversions et de la structuration des filières de transformation et de commercialisation bio répond à ces mêmes enjeux.

La conduite régulière par la Région de conférences de filières co-animée avec l'Etat permet en outre d'apporter aux autres secteurs de production dont certains émergents autour de signes de qualité « en construction » ou de taille insuffisante (petites filières) pour déployer une ingénierie contractuelle, des échanges réguliers autour des enjeux de développement. Les actions collectives qui en résultent sont éligibles au RI Filières.

La promotion de la qualité des productions régionales constitue aussi un enjeu de notoriété pour toutes les filières mais plus encore pour les filières ne disposant pas des moyens suffisants pour leur accès à des manifestations et autres actions d'envergure. Ce service leur est rendu notamment au travers du partenariat initié par la Région avec l'association « Gastronomie et promotion des produits régionaux ».

La notion de qualité d'un produit connaît toutefois des évolutions auxquelles les acteurs professionnels sont appelés à s'adapter. Ainsi, les labellisations environnementales visant à témoigner du respect des objectifs de développement durable ou de démarches d'atténuation et/ou d'adaptation au changement climatique nécessitent d'être valorisées auprès des consommateurs pour une rémunération adaptée qui, seule, permettra leur déploiement.

Ces approches nouvelles seront recherchées lors des conférences de filières et soutenues selon des modalités bonifiées.

Programme 9314AA - Adaptation des exploitations

Pour permettre aux exploitations de s'adapter à de nouveaux enjeux, la Région intervient de manière complémentaire, sous la forme d'aides à l'accompagnement stratégique ou technique ou sous la forme d'aides à l'investissement (voir programme « Plan de compétitivité »).

Les mesures d'accompagnement des agriculteurs soutenues par la Région depuis de nombreuses années ont démontré leur utilité pour répondre aux enjeux nouveaux auxquels les agriculteurs doivent répondre. Toutefois, jusqu'à présent, aucune de ces mesures n'a véritablement intégré la problématique du changement climatique, qu'il s'agisse d'atténuation ou d'adaptation. L'importance primordiale de cet enjeu ne permet plus de concevoir des stratégies de développement individuelles ou collectives sans que l'organisme de conseil qui les anime et les déploie n'apporte son expertise sur les modalités de mise en œuvre.

Le pôle régional d'accompagnement agriculture et accompagnement climatique porté par la chambre régionale a vocation à mettre à disposition des professionnels des scénarii climatiques spécifiques aux territoires et aux productions ainsi qu'à proposer des mesures d'adaptation. Il devra intégrer à cet effet une expertise scientifique reconnue.

La Région entend s'appuyer sur le réseau des chambres mais aussi des organismes ayant expérimenté des solutions parfois pragmatiques pour initier des actions collectives d'audit et de conseil visant à optimiser les conditions de résilience des exploitations aux aléas climatiques. Sur la base du retour d'expérience avec les chambres d'agriculture, c'est ainsi une nouvelle génération d'audits qui sera engagée, après concertation, avec la profession.

Ces programmes pourront être spécifiques à l'atténuation et/ou à l'adaptation mais devront respecter les paramètres de viabilité économique des exploitations. Ils pourront également avec profit intégrer d'autres enjeux comme la préservation de la biodiversité, des ressources naturelles en eau, des structures paysagères ... dont le rôle dans le renforcement de la résilience des exploitations au changement climatique est désormais reconnu.

De manière complémentaire, les appels à projets et règlement d'intervention « recherche –expérimentation » et « projets de démonstration et d'information » privilégieront les actions visant l'adaptation au changement climatique.

Toutes ces mesures qui seront redéfinies pour la session plénière de mars 2020 pourront accompagner utilement les exploitations en capacité de réinvestir et de se réorienter. La Région maintiendra toutefois son intervention financière dans le dispositif proposé par l'Etat pour financer des audits spécifiques aux exploitations en difficulté.

Programme 9315AA - Développement agricole dans les territoires

Les consommateurs sont de plus en plus attachés à pouvoir consommer des produits alimentaires d'origine locale et cette tendance constitue une opportunité économique importante pour les exploitants qui sont en capacité de s'organiser face à ce nouveau débouché. La Région et les départements soutenant également le déploiement de ces pratiques d'achat dans les lycées et collèges, la restauration collective est généralement intégrée dans la mise en place de filières locales pérennes.

Ce constat sur l'intérêt économique de ce nouveau marché se double en outre d'une volonté locale de plus en plus affirmée et portée par les EPCI de répondre aux enjeux de l'alimentation dans les projets territoriaux de développement. Toutefois, la difficulté culturelle et méthodologique à faire partager ces objectifs par les parties prenantes issues du monde des collectivités et celles du monde économique a conduit l'Etat et la Région à produire des appels à projets permettant le soutien à des dépenses d'ingénierie et d'animation spécifiques.

En 2020, l'Etat et la Région poursuivront la mise en cohérence et en complémentarité de leurs appels à projets auxquels l'ADEME pourrait également s'associer pour la lutte contre le gaspillage alimentaire.

L'étude régionale conduite en 2019 par la Région et en cours d'achèvement a identifié la nature des besoins exprimés par les acteurs territoriaux, qu'ils soient occasionnels, récurrents ou plus permanents. La demande en échanges d'informations entre la société civile (consommateurs dont la restauration collective) et les acteurs économiques (qui ont besoin de visibilité sur les marchés à conquérir) y ressort comme importante. Mais la demande de capacité à mettre en relation, à faciliter l'instauration puis le fonctionnement de relations quasi-contractuelles y ressort encore plus nettement.

Ces besoins mettent en outre en évidence les limites d'une prestation classique de bureau d'études limitée dans le temps et la nécessité de disposer de compétences plus permanentes ainsi que la capacité à accompagner la collectivité au plus près de son projet. La nature et les modalités d'un accompagnement pérenne des projets territoriaux portés par les EPCI seront approfondies début 2020 pour être proposées aux différentes parties prenantes.

Programme 9324AA - Sécurité sanitaire dans les exploitations

La sécurité sanitaire des élevages reste un enjeu important auquel manque le cadre d'un schéma régional de maîtrise des dangers sanitaires que l'Etat ne semble plus motivé à mettre en place.

L'action de la Région dans le domaine sanitaire continuera donc à être déployée selon les principes actuellement définis :

- dans le domaine sanitaire végétal, les actions soutenues par la Région concerneront essentiellement les maladies de la vigne et préférentiellement des mesures de surveillance ;
- dans le domaine sanitaire animal, les actions soutenues relèveront du programme régional élaboré par la Fédération régionale des GDS intégrant notamment les réorganisations en cours issues de la création de nouvelles sections. La fusion des deux anciennes fédérations régionales conduira également à rechercher une plus grande cohérence entre les actions de chacun des deux anciens territoires régionaux dont l'élargissement de programmes d'éradication.

Programme 9318AA - Plan de compétitivité

La Région contribue, avec l'Union Européenne (Feader), l'Etat, les départements et les Agences de l'eau, au financement de la plupart des mesures du plan de compétitivité d'accompagnement des exploitations (PCAE) visant à la modernisation de l'appareil productif ainsi qu'à son évolution pour le rendre compatible avec de nouvelles pratiques.

La sécheresse intervenue en 2018 a conduit à en faire évoluer l'objet et certaines modalités. Le plan partenarial Région – Départements mis en œuvre en réponse à la première année de sécheresse a permis de mobiliser près de 4,3 M€ d'aides de trésorerie pour plus de 8 000 éleveurs. Financé pour l'essentiel par les départements et le Feader mais aussi la Région, le volet « investissement » de ce plan a été déployé au travers des appels à projets du PCAE sécheresse 2019 et a vocation à être poursuivi en 2020.

La sécheresse 2019 conduit aujourd'hui à initier un nouveau dispositif venant compléter le plan 2018. Ce plan « Bâtiment agricole » vise à aller plus loin dans la résilience des exploitations en faisant du bâtiment agricole le support d'une double approche :

- faire des toitures des bâtiments agricoles le support de dispositifs de récupération et stockage des eaux pluviales. Ces équipements marginalement éligibles au PCAE seront financés dans un cadre nouveau qui pourra être ouvert au partenariat avec les départements ;
- faire des toitures des bâtiments agricoles le support de panneaux photovoltaïques permettant la diversification des revenus de l'exploitation et dans la mesure où les conditions de financement de ces équipements par les opérateurs seront adaptées.

La sécheresse n'est pas le seul aléa climatique auquel il convient de répondre. Ainsi, les pertes de production suite au gel tardif sur les vignes constituent également un impact climatique susceptible de se maintenir voire d'augmenter les prochaines années du fait du débourrement de plus en plus précoce de la végétation.

Après être intervenue dans le financement de tours anti-gel individuelles ou collectives sur le vignoble ligérien contigu au vignoble du Val de Loire, la Région soutiendra en 2020 le programme d'investissement actuellement à l'étude sur tout ou partie du vignoble bourguignon. Ce projet porté par la CAVB pourrait être rejoint par le CIVJ pour le vignoble jurassien.

La Région n'exclut pas par ailleurs d'étudier la faisabilité de programmes similaires issus d'autres filières notamment s'ils peuvent avoir vocation à être cofinancés à l'avenir avec du Feader.

Thèmes/Sous thèmes du rapport budgétaire	Fonction	Sous fonction	Codes Progr.	Libellés programmes	AP 2019	CPI 2019	AE 2019	CPF 2019	AP 2020	%	CPI 2020	%	AE 2020	%	CPF 2020	%	
Mener la bataille pour l'emploi ; investir pour notre avenir, la Région, premier contributeur à l'investissement public local					309 881 500,00	267 911 992,06	410 079 534,00	386 344 606,91	294 405 791,00	-4,99%	277 655 113,41	3,64%	406 140 061,00	-0,96%	364 867 342,40	-5,56%	
#NotreAgricultureDemain, notre contribution régionale pour une agriculture durable	9	93	1999P161	Programme régional d'installation		63 700,00											
	9	93	1999P163	Promotion, animation, expérimentations Agric.		38 254,23											
	9	93	9307AA	Conseils et certification agriculture biologique				10,56									
	9	93	9310AA	Modernisation des exploitations agricoles et équipements		151 409,11											
	9	93	9311AA	Accompagnement à l'innovation et à la coopération				205 000,00									
	9	93	9312AA	Installation / Renouvellement des générations			1 219 000,00	908 873,00						1 389 000,00	13,95%	1 332 236,88	46,58%
	9	93	9313AA	Filières			3 164 500,00	3 129 010,34						2 564 500,00	-18,96%	2 844 849,26	-9,08%
	9	93	9314AA	Adaptation des exploitations			2 703 053,00	2 773 785,10						2 383 000,00	-11,84%	2 888 516,84	4,14%
	9	93	9315AA	Développement agricoles dans les territoires			530 000,00	748 393,00						830 000,00	56,60%	520 341,38	-30,47%
	9	93	9318AA	Plan de compétitivité	4 421 000,00	3 749 702,91				5 193 000,00	17,46%	4 500 000,00	20,01%				
9	93	9324AA	Sécurité sanitaire dans les exploitations			1 280 000,00	1 167 730,00						1 288 000,00	0,63%	1 178 678,10	0,94%	
Sous total sous fonction 93					4 421 000,00	4 003 066,25	8 896 553,00	8 932 802,00	5 193 000,00	17,46%	4 500 000,00	12,41%	8 454 500,00	-4,97%	8 764 622,46	-1,88%	
TOTAL - #NotreAgricultureDemain, notre contribution régionale pour une agriculture durable					4 421 000,00	4 003 066,25	8 896 553,00	8 932 802,00	5 193 000,00	17,46%	4 500 000,00	12,41%	8 454 500,00	-4,97%	8 764 622,46	-1,88%	

Suite aux travaux d'harmonisation de gestion issus de la fusion, certaines lignes ne comprennent plus d'inscriptions pour 2020, ces crédits étant redéployés sur de nouveaux programmes budgétaires.

3) Renforcer les solidarités et l'innovation sociale grâce à l'économie sociale et solidaire

I. PRIORITES

La Région poursuit son effort de structuration et de montée en puissance de ses dispositifs d'accompagnement des projets d'ESS. Le service public de l'accompagnement à la création/reprise mis en place en 2019 est poursuivi. Le soutien au Générateur BFC pour aider les territoires à faire émerger des activités économiques locales est en constante progression depuis la fusion.

La Région poursuit son soutien aux emplois dans les entreprises d'insertion, les entreprises de travail temporaire d'insertion et les associations d'aide à domicile. Enfin, la Région poursuit également la mise en œuvre d'appels à projets en direction des têtes de réseaux de l'insertion par l'activité économique afin que ces derniers accompagnent leurs membres sur leurs problématiques économiques (prospectives sectorielles, accompagnement des membres, impact social de l'IAE).

Focus transition énergétique

De nombreuses entreprises de l'ESS sont impliquées dans des projets de transition énergétique, soit au titre de leur objet social et de leur activité économique, soit dans le cadre de projets expérimentaux. Au titre de sa politique ESS, la Région participe à l'appel à projets économie circulaire ADEME-Région.

II. ACTIONS 2020 (par programme budgétaire)

Programme 9117AA - Economie sociale et solidaire

L'économie sociale et solidaire conjugue développement économique, développement de produits, de services et de marchés nouveaux avec le développement social. En font partie le soutien aux structures qui emploient des salariés en insertion et la lutte contre l'exclusion, à l'aide à domicile, les initiatives qui valorisent les ressources locales et des procédés plus écologiques dans tous les domaines afin de rendre des services aux populations et aux territoires tout en créant des emplois.

L'année 2020 verra la poursuite des actions menées et plus particulièrement :

- en matière de soutien à l'entrepreneuriat sous toutes ses formes

* le soutien à des projets de territoire à travers l'accélération du « Générateur BFC » d'accompagnement à la structuration des projets sur les territoires. L'effort budgétaire supplémentaire de 200 000 € permettra d'accompagner a minima 6 nouveaux territoires en plus des 22 territoires en cours d'accompagnement. Ce dispositif permet de structurer des dynamiques locales en proposant de la compétence en ingénierie de projets. Par exemple, le projet de création en 2020 d'une recyclerie sur le territoire de la communauté de Maîche porté par l'association Frip'Vie avec une perspective d'emploi de 4 à 5 ETP à sa création et l'extension du projet VERTUOSE à Vesoul qui devrait permettre l'embauche de 4 ETP en 2020, dont des travailleurs handicapés.

* le soutien à la création/reprise de projets portés des collectifs d'individus souhaitant entreprendre dans le cadre de l'ESS. A ce titre, la Région a mis en place un service public de l'accompagnement des porteurs de projet de TPE (programme 9404) et d'ESS. Dans ce cadre, la Région finance des opérateurs spécialisés dans l'accompagnement à la création/reprise dont un lot spécifique avec des opérateurs dédiés pour des projets ESS. De plus, la Région a lancé en 2018 un appel à projets pluriannuels (2018-2020) pour l'implantation de Fabriques à entreprendre (FAE) dans 7 territoires fragilisés (quartiers politique de la ville et zone de revitalisation rurale) dont l'objectif est d'accompagner en proximité des porteurs de projet. A l'origine

monté en partenariats financiers avec l'Agence France Entrepreneur et la CDC, le principal financeur de ce dispositif aux côtés de la Région est désormais Bpifrance ; celui-ci réfléchit actuellement aux suites à donner à ce dispositif en 2021.

- en matière de soutien aux emplois ESS, la Région poursuit son intervention

* Soutien aux structures locales (associations d'aide à domicile, entreprises d'insertion/entreprises de travail temporaire d'insertion)

* Travail avec les structures représentatives (fédérations, têtes de réseaux...)

Dans ce cadre, la Région relance son appel à projets en faveur des têtes de réseaux de l'insertion par l'activité économique afin de positionner l'intervention de la Région en complémentarité des compétences de l'Etat et des départements en matière d'emploi et d'insertion, à savoir le financement d'actions des têtes de réseaux sur les problématiques économiques que rencontrent leurs membres. Il leur est donc proposé de travailler sur les filières et secteurs d'activité en déclin ou à potentiel pour leurs membres, sur l'accompagnement de leurs membres afin de consolider leur modèle économique, en lien avec les opérateurs de l'accompagnement financés par ailleurs par la Région, et enfin sur la valorisation de l'impact social de l'IAE.

- en matière d'aides individuelles aux entreprises de l'ESS

* l'abondement des outils financiers de France Active (haut de bilan, trésorerie...)

* et de subventions régionales d'investissement pour soutenir individuellement les projets ESS. Sur cette politique, le montant de consommation 2019 est retenu pour calibrer le budget 2020 et un transfert est effectué sur le programme 9119 dans le cadre de la refonte en un RI unique de l'aide régionale à l'immobilier sur lequel les entreprises de l'ESS pourront être financées.

Programmes 9105AA, 2010P022

Sur ces programmes budgétaires, seuls sont prévus des crédits de paiement visant à honorer les actions déjà engagées (AP et AE affectées au cours des exercices antérieurs).

Thèmes/Sous thèmes du rapport budgétaire	Fonction	Sous fonction	Codes Progr.	Libellés programmes	AP 2019	CPI 2019	AE 2019	CPF 2019	AP 2020	%	CPI 2020	%	AE 2020	%	CPF 2020	%
Mener la bataille pour l'emploi ; investir pour notre avenir, la Région, premier contributeur à l'investissement public local					309 881 500,00	267 911 992,06	410 079 534,00	386 344 606,91	294 405 791,00	-4,99%	277 655 113,41	3,64%	406 140 061,00	-0,96%	364 867 342,40	-5,56%
Renforcer les solidarités et l'innovation sociale grâce à l'économie sociale et solidaire	9	91	2010P022	Economie sociale et solidaire							30 658,34					
	9	91	9105AA	J'entrepris autrement		204 280,00					20 550,66	-89,94%				
	9	91	9117AA	Economie sociale et solidaire	2 040 000,00	1 902 915,00	6 929 642,00	6 931 818,00	1 750 000,00	-14,22%	1 757 265,00	-7,65%	7 100 000,00	2,46%	6 820 000,00	-1,61%
	Sous total sous fonction 91				2 040 000,00	2 107 195,00	6 929 642,00	6 931 818,00	1 750 000,00	-14,22%	1 808 474,00	-14,18%	7 100 000,00	2,46%	6 820 000,00	-1,61%
TOTAL - Renforcer les solidarités et l'innovation sociale grâce à l'économie sociale et solidaire					2 040 000,00	2 107 195,00	6 929 642,00	6 931 818,00	1 750 000,00	-14,22%	1 808 474,00	-14,18%	7 100 000,00	2,46%	6 820 000,00	-1,61%

Suite aux travaux d'harmonisation de gestion issus de la fusion, certaines lignes ne comprennent plus d'inscriptions pour 2020, ces crédits étant redéployés sur de nouveaux programmes budgétaires.

4) Accélérer le déploiement de la SCORAN sur le territoire

I. PRIORITES

En 2020, la Région **fait de la transformation numérique un axe majeur** de sa politique publique en faveur **du déploiement des infrastructures, des nouveaux services et des usages innovants**. La **transformation numérique** impacte en profondeur toutes les organisations sociétales et économiques. Des écosystèmes entiers sont en voie de mutation et suivent le chemin de l'économie culturelle, des médias, du commerce de détail. Le transport, le tourisme, l'énergie, la santé sont des secteurs d'activité particulièrement impactés. Ainsi, le numérique joue un rôle important dans les transitions économiques, démographiques, écologiques et énergétiques, notamment par l'effet de levier suscité avec la création de nouveaux services et usages. **Le déploiement du très haut débit sur l'ensemble des territoires** se poursuit, même si des retards sont annoncés par tous les maîtres d'ouvrage départementaux. Concernant **le développement et l'aménagement du numérique des territoires**, ceux-ci représentent une opportunité pour relancer l'investissement dans les territoires notamment ruraux et favoriser la cohésion sociale, le développement économique, la croissance et la création d'emplois. Enfin, la question de **la donnée**, matière première et première matière du numérique, reste un horizon très flou pour la majorité des acteurs publics et privés.

La Région s'est engagée dans une stratégie numérique ambitieuse sur l'intégralité de son territoire. Cette stratégie se développe et s'amplifie en 2020 tant au niveau des infrastructures que des usages.

La Région faisant de l'inclusion numérique une priorité stratégique, elle place dès 2020 la réduction des inégalités numériques et plus généralement l'atteinte des objectifs fixés dans la SCORAN BFC au cœur de la « politique publique des usages » qu'elle adoptera au printemps.

Pour ce faire, la Région continue la mise en place d'un ensemble d'actions :

- Infrastructure numérique :
 - o lancement d'une campagne exhaustive de mesure de la couverture mobile territoriale avec la mise en place d'une application de « participation citoyenne »,
 - o poursuite de l'exploitation et de l'extension du réseau RCube pour desservir les territoires ruraux en très haut débit radio,
 - o accélération du raccordement au très haut débit des entreprises.
- Développement et aménagement numérique des territoires, réduire les inégalités et accompagner la transformation numérique de la société :
 - o renforcement des interventions de la Région en faveur des citoyens, des entreprises et des collectivités avec l'adoption de sa « politique publique des usages numériques » au printemps 2020,
 - o développement d'une « plateforme régionale de l'inclusion numérique »,
 - o relever le défi des « territoires intelligents ».
- Maîtriser la donnée au service de l'environnement et du développement durable de notre territoire :
 - o engagement d'actions de sensibilisation et de formation aux enjeux de la donnée,
 - o fournir aux différents producteurs de données les outils de structuration et d'exploitation qui permettront de publier cette donnée lorsque c'est nécessaire mais surtout de pouvoir la traiter à des fins d'observation, d'analyse, d'évaluation (par exemple dans le cadre de la stratégie régionale de la connaissance) ou de production de nouveaux services,
 - o favoriser le traitement des données ouvertes au service du développement durable et de la transition énergétique.
- Transformation numérique de la collectivité : innover pour se transformer

Focus transition énergétique

La donnée est à la fois un élément majeur de la transformation numérique des organisations et une ressource incontournable pour piloter la transition énergétique des territoires. Elle permet de mieux connaître la réalité de leur fonctionnement, les situations souvent complexes afin de prendre les meilleures décisions au service de la transition écologique et du développement durable.

II. ACTIONS 2020 (par programme budgétaire)

Programme 5600AA - Usages innovants et transformation numérique BFC

Pour 2020, le montant d'AP sera de 9 546 000 € et l'AE de 1 430 000 €.

Ce programme est renommé usages innovants et transformation numérique afin d'intégrer les nouvelles missions de la délégation à la transformation du numérique. Il reste quasi constant en investissement mais augmente en fonctionnement.

1. En fonctionnement, l'augmentation des AE s'explique par l'intégration au programme des missions telles que le développement de la culture numérique (infrastructure, usages, données) pour un montant de 100 000 €, la mise en place d'AMO pour la mise en conformité RGPD.

A noter également que la cotisation annuelle du GIP, auparavant sous la fonction 0, intègre le programme 5600AA, pour un montant de 730 000 €. L'animation de l'écosystème numérique (organisation d'animation pour accompagner le développement d'une culture numérique sur le territoire, organisation d'événements,...) vient aussi s'ajouter sur ce programme afin d'avoir une cohérence dans la gestion budgétaire à hauteur de 50 000 €. La partie « Usages innovants BFC » reste, quant à elle, à budget constant permettant le déploiement d'animateurs numériques sur une maille de pays (4 à 5) et le développement d'animations Usages innovants du numérique (étude, événements,...).

2. En investissement, les AP prévues se justifient par :
 - la politique « Usages innovants BFC », à caractère prioritaire, qui est en forte évolution, le nombre de dossiers en augmentation constante grâce, notamment, à l'animation effectuée sur le territoire. Concernant les usages numériques, l'investissement est porté à 2 millions d'euros pour 2020 ;
 - par ailleurs, les autres inscriptions en investissement concernent différents projets structurants :
 - contrat Dijon-Métropole : projet Réadaptic (hôpital connecté) : 3 000 000 €
 - contrats métropolitains Nord Franche-Comté : Groupement fermé d'utilisateurs (GFU) pour raccordement de tous les établissements scolaires, éducation à la technologie : 560 000 €
 - Data center de l'UB : 1 325 000 €
 - Crunch Lab : 650 000 €
 - Rubika : 200 000 €
 - un fonds d'amorçage de la transformation numérique d'un montant de 1 500 000 € permettra en outre de lancer de nouvelles actions à destination des collectivités afin qu'elles mettent en place des actions numériques.

Programme 5603PP - Infrastructures très haut débit PP

Pour 2020, l'AP sera de 2 050 000 €. 1 000 000 € seront mobilisés afin de réaliser une interconnexion en fibre optique des lycées et des établissements de la région pour optimiser les charges de fonctionnement et augmenter la qualité de services via une augmentation des débits sur les liaisons. En 2020, 750 000 € d'AP sont également inscrits afin de poursuivre les raccordements entreprises et la téléphonie mobile (CP 2021). Enfin, 200 000 € sont prévus pour le lancement d'un marché de mesure de la couverture et de la qualité de services des réseaux 4G et 5G.

Programme 5605AA - Réseau radio régional (RCube) - THD Radio

Pour 2020, 2 100 000 € d'AP sont proposés. Ces AP permettront de poursuivre la modernisation et l'extension du réseau RCube THD au niveau :

- de sa composante filaire :
 - o la reprise en 2019 de la dorsale optique Lyon-Strasbourg (initialement mise en place par l'Agglomération du Grand Besançon) a permis d'enrichir le réseau de collecte et offrira en 2020 à la Région des opportunités de création de nouveaux points d'interconnexion sur tout son territoire régional, points qui favoriseront la présence sur RCube THD de nouveaux utilisateurs (notamment de GFU) mais aussi une sécurisation de l'infrastructure hertzienne qui sera déployée sur le département de la Haute-Saône (prévue pour le 1^{er} semestre 2020),
 - o la conclusion de nouveaux contrats de droits d'usage à long terme (IRU) pour le backbone (0,5 M€).
- de sa composante hertzienne par :
 - o le programme d'évolution de la technologie utilisée : abandon du Wimax pour le THD Radio. Cette migration technologique sera financée par le fonds de réaménagement du spectre (FRS) de l'agence nationale des fréquences radioélectriques (ANFR),
 - o le démontage et la construction de nouveaux points hauts,
 - o l'extension du réseau RCube THD sur la partie des territoires ruraux de Haute-Saône et de la Nièvre non desservis par la fibre optique, afin d'accélérer l'accès au très haut débit (objectif : amener le THD dans les zones rurales qui ne disposeront pas de 30 Mbps d'ici 2022, soit 350 000 locaux en Bourgogne-Franche-Comté).

Programme 5606AA - Analyse et données territoriales

Pour 2020, l'AP sera de 40 000 €. Dans le cadre d'études prospectives territoriales et d'analyse d'infrastructures de transport, il s'agira d'acquérir une base de données routières en vue d'une part de réaliser des analyses précises d'accessibilité de la population aux services, aux équipements, aux emplois et, d'autre part, de réaliser des études de simulation d'aménagement de tracés routiers.

Pour 2020, l'AE sera de 20 000 €. Il s'agit de mener des actions de sensibilisation et de communication pour conduire le projet donnée de la collectivité.

Programme 5606CPB - Analyse et données territoriales

Pour 2020, l'AP sera de 73 840 €. Cela permettra, d'une part, l'acquisition d'une licence forfaitaire d'accès à la totalité de l'offre de cartographie numérique de l'IGN par le dispositif IDéO BFC. Cette offre sera ensuite accessible et diffusée à l'ensemble des partenaires publics du dispositif. D'autre part, elle permettra de financer les développements complémentaires du portail de la donnée et de la connaissance.

Pour 2020, l'AE sera de 131 196 €. Il s'agit de financer Territoires numériques afin de mener à bien les missions d'organisation, d'administration fonctionnelle, de suivi et du pilotage du dispositif IDéO BFC.

Programme 5607AA - RCube BFC

Pour 2020, l'AE sera de 1 000 000 €. Cette AE permettra de couvrir les dépenses liées aux coûts d'exploitation-gestion du marché maintenance du réseau RCube THD, à la redevance ARCEP pour la Boucle Locale Radio (BLR) ainsi que toute autre licence nécessaire au fonctionnement du réseau, au règlement des frais d'approvisionnement en énergie et des redevances/loyers liés aux conventions d'occupation du domaine public et privé. Concernant ce dernier point, le démontage de plusieurs bases stations suite à l'arrêt de la technologie Wimax et la conclusion de contrats pour l'acquisition de droits d'usage à long terme permettent une diminution de l'AE 2020.

Ces dépenses de fonctionnement seront compensées par des recettes en augmentation liées au passage en très haut débit du réseau RCube THD et à l'arrivée de nouveaux services avec la dorsale optique (Lyon-Strasbourg-Paris) qui a été reprise en exploitation en juillet 2019.

Programmes 1999P061, 5604PP

Sur ces programmes budgétaires, seuls sont prévus des crédits de paiement visant à honorer les actions déjà engagées (AP et AE affectées au cours des exercices antérieurs).

Thèmes/Sous thèmes du rapport budgétaire	Fonction	Sous fonction	Codes Progr.	Libellés programmes	AP 2019	CPI 2019	AE 2019	CPF 2019	AP 2020	%	CPI 2020	%	AE 2020	%	CPF 2020	%	
Mener la bataille pour l'emploi ; investir pour notre avenir, la Région, premier contributeur à l'investissement public local					309 881 500,00	267 911 992,06	410 079 534,00	386 344 606,91	294 405 791,00	-4,99%	277 655 113,41	3,64%	406 140 061,00	-0,96%	364 867 342,40	-5,56%	
Accélérer le déploiement de la SCORAN sur le territoire	5	50	5001AA	Intérêts moratoires			1 000,00	1 000,00					1 000,00	0,00%	1 000,00	0,00%	
	5	56	1999P061	Equipement et services liés aux technologies d'information et de communication		4 367 368,36	45 000,00	70 524,85			500 000,00	-88,55%					
	5	56	5600AA	Usages innovants et transformation numérique BFC	10 000 000,00	3 453 273,26	400 000,00	321 833,97	9 546 000,00	-4,54%	5 685 462,00	64,64%	1 430 000,00	257,50%	1 338 000,00	315,74%	
	5	56	5600CPB	NTC 2015-2020				14 533,65									
	5	56	5602PP	CLONYS				230 644,30									
	5	56	5603AA	Haut débit et très haut débit			19 500,00										
	5	56	5603PP	Haut débit et très haut débit	18 750 000,00	675 000,00			2 050 000,00	-89,07%	2 125 000,00	214,81%					
	5	56	5604PP	WI MAX				791,98				29 955,77					
	5	56	5605AA	Réseau radio régional - R3	2 000 000,00	4 083 849,34			2 100 000,00	5,00%	5 228 936,84	28,04%					
	5	56	5606AA	Analyse et données territoriales	40 000,00	40 000,00	20 000,00	72 000,00	40 000,00	0,00%	40 000,00	0,00%	20 000,00	0,00%	20 000,00	-72,22%	
	5	56	5606CPB	Analyse et données territoriales		320 000,00	120 000,00	117 281,00	73 840,00		403 252,00	26,02%	131 196,00	9,33%	129 000,00	9,99%	
	5	56	5607AA	R Cube BFC			1 200 000,00	1 000 277,45						1 000 000,00	-16,67%	890 091,74	-11,02%
	0	02	0270AA	GIP E bourgogne				730 000,00									
					Sous total sous fonction 02			730 000,00	730 000,00								
					Sous total sous fonction 50			1 000,00	1 000,00					1 000,00	0,00%	1 000,00	0,00%
				Sous total sous fonction 56	30 790 000,00	12 958 990,96	1 785 000,00	1 827 887,20	13 809 840,00	-55,15%	14 012 606,61	8,13%	2 581 196,00	44,60%	2 377 091,74	30,05%	
TOTAL - Accélérer le déploiement de la SCORAN sur le territoire					30 790 000,00	12 958 990,96	2 516 000,00	2 558 887,20	13 809 840,00	-55,15%	14 012 606,61	8,13%	2 582 196,00	2,63%	2 378 091,74	-7,07%	

Suite aux travaux d'harmonisation de gestion issus de la fusion, certaines lignes ne comprennent plus d'inscriptions pour 2020, ces crédits étant redéployés sur de nouveaux programmes budgétaires.

5) Soutenir et fédérer les acteurs de la recherche et les établissements d'enseignement supérieur sur l'ensemble de la grande Région

I. PRIORITES

En 2015, les Régions Bourgogne et Franche-Comté ont réalisé ensemble un schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (SRESRI), traduisant le rôle majeur de l'enseignement supérieur et de la recherche pour le développement régional. Fin 2017, il a été estimé nécessaire d'adosser la politique régionale d'ESRI à l'échelle de la Bourgogne-Franche-Comté sur un nouveau schéma régional, tenant compte de la convergence des politiques, du chef de filât régional, ainsi que des évolutions du contexte, dont le déploiement de l'Université de Bourgogne Franche Comté (UBFC) et la montée en puissance de l'I-SITE BFC.

Le SRESRI BFC 2019-2021 a été approuvé le 11 octobre 2019, en cohérence avec la stratégie de mandat et avec les autres stratégies et schémas régionaux. Il a vocation à identifier les priorités régionales en matière d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation. Au vu des évolutions depuis 2015, une attention particulière est toutefois accordée à trois domaines spécifiques qui sont le transfert de technologie, la CSTI (culture scientifique, technique et industrielle) et la gouvernance. Le SRESRI BFC 2019-2021 se découpe en 5 axes prioritaires et 15 orientations couvrant l'ensemble de la chaîne de valeur qui va de la formation aux 1ères étapes du développement expérimental d'un produit, service ou procédé, en passant par la recherche tant fondamentale qu'appliquée.

Focus transition énergétique

La **stratégie régionale de transition énergétique** est également prise en compte dans les champs de la politique d'ESRI, notamment au niveau de :

- l'enseignement supérieur : le règlement d'intervention, destiné aux constructions universitaires, a intégré en 2019 des critères d'éco-conditionnalité, dans une logique de campus durable au service de la transition environnementale, deux niveaux de performance pour les rénovations sont visés (BBC et BBC - 33 %) et 3 niveaux pour les constructions (réglementation thermique sur la construction neuve, EFFINERGIE+ et BEPOS EFFINERGIE) ;
- la recherche et le transfert de technologie : le choix des projets retenus pour un financement se base sur des critères en adéquation avec des priorités régionales, dont la transition énergétique. A noter le fait que le changement climatique constitue une problématique traitée au sein de plusieurs laboratoires de Bourgogne-Franche-Comté : Chrono-environnement à Besançon, Biogéosciences à Dijon, Théma à Besançon et Dijon, l'INRA à Dijon... ;
- la culture scientifique, technique et industrielle (CSTI) : parmi les actions soutenues (un débat réunissant chercheurs et grand public, en particulier les jeunes, une manifestation, une exposition...), certaines concernent la question de la transition énergétique.

Enseignement supérieur et mobilité internationale

La Région présente la particularité assez unique en France d'une présence de forces vives en matière d'ESRI réparties dans 13 villes différentes, dont quatre pôles structurants, légitimant une organisation du territoire sous la forme d'une université fédérale. La Région soutient ainsi le développement et l'attractivité de l'enseignement supérieur sur l'ensemble des campus universitaires, en étroite relation avec l'ensemble des établissements, en particulier UBFC.

L'intervention régionale vise à :

- soutenir la structuration fédérale portée par UBFC, pour qu'elle mette en œuvre une stratégie harmonisée au regard de ses prérogatives et incarne le développement d'un pôle d'ESRI visible et attractif, et nourri de l'ensemble de sa communauté ;
- accompagner les dynamiques de site et l'attractivité de l'enseignement supérieur pour une plus grande visibilité des 4 pôles régionaux élargie aux 9 autres sites universitaires, en soutenant le développement du patrimoine immobilier, la réussite des études et leur environnement ;
- soutenir activement les étudiants, apprentis, lycéens, jeunes diplômés et jeunes demandeurs d'emploi, en permettant à plus de 2 500 jeunes de réaliser une mobilité internationale pour acquérir de nouvelles compétences (linguistiques, sociales et professionnelles) et s'ouvrir intellectuellement et culturellement.

Pour l'essentiel du budget, cette politique est conduite en finançant :

- des opérations de construction et de rénovation de bâtiments retenues au CPER et dans les contrats de territoire,
- des actions proposées par les établissements au travers de trois appels à projets :
 - o l'AAP « Equipements pédagogiques et numériques » : modernisation des pratiques pédagogiques et des outils d'enseignement supérieur, dans la mesure où les innovations pédagogiques et numériques représentent des facteurs essentiels d'attractivité et de réussite des études, et nécessitant l'utilisation d'outils adaptés et performants,
 - o l'AAP « Vie étudiante » : amélioration des conditions de vie et de réussite des étudiants, renforcement de l'égalité des chances pour la poursuite d'études supérieures, développement des partenariats et soutien à l'attractivité des formations, avec pour objectif de contribuer à la politique de la Région en faveur de l'insertion professionnelle,
 - o l'AAP « Soutien aux initiatives des associations étudiantes », pour encourager l'engagement des étudiants, dans l'optique d'acquérir des compétences susceptibles de servir tant professionnellement que personnellement.
- l'attribution de bourses favorisant la mobilité internationale.

Recherche et valorisation

La Région est très investie dans l'accompagnement de la recherche et de sa valorisation, estimant que les savoir-faire en la matière et la reconnaissance qui en est issue représentent un marqueur du dynamisme d'un territoire. L'interdisciplinarité a été retenue comme fil conducteur pour contribuer à des croisements entre territoires, thèmes, écoles doctorales et campus, ainsi qu'à une mutualisation des équipements de recherche. La politique mise en œuvre est susceptible de générer des innovations qui peuvent impacter divers secteurs prioritaires pour la région tels que : l'économie, la culture, le tourisme, l'aménagement du territoire, la transition énergétique et écologique, la biodiversité, ou encore la santé.

L'intervention régionale vise à :

- l'accompagnement et le développement, à court et moyen terme, de la recherche publique vers l'excellence, tout en favorisant le transfert de technologies et la culture scientifique technique et industrielle (CSTI),
- le financement ou le co-financement de jeunes chercheurs (thésards et post-doctorants) et l'accompagnement de nouvelles équipes de recherche,
- la coordination du travail des équipes de recherche en mutualisant l'achat d'équipements issus de plateformes de recherche,
- la mobilité des chercheurs et l'organisation de colloques internationaux.

II. ACTIONS 2020 (par programme budgétaire)

Enseignement supérieur et mobilité internationale

Programme 2320AA - Enseignement supérieur (soutien à l'investissement et au fonctionnement)

✓ **Constructions universitaires**

Ces interventions sont en forte évolution au plan budgétaire, du fait d'un pic d'activité sur les contrats métropolitains. A ce titre, il est prévu de financer les opérations suivantes : restructuration de l'ESIREM, réhabilitation énergétique de l'ENSMM, études préparatoires à la construction de la bibliothèque universitaire de Besançon, aménagement du campus de la Bouloie, réhabilitation d'une résidence universitaire au Creusot, construction d'un bâtiment pour accueillir les écoles d'ingénieurs ESEO et ESTP à Dijon, création du Learning center de l'Université de Franche-Comté, requalification du campus sport de Besançon, réhabilitation d'une résidence étudiante du CROUS à Dijon, aménagement du Jardin des sciences à Besançon.

✓ **Equipements pédagogiques et numériques**

Ces actions s'inscrivent dans la poursuite de 2019 au bénéfice des établissements, pour favoriser la modernisation des campus, ainsi que les innovations pédagogiques et numériques, facteurs essentiels d'attractivité et de réussite des études. La Région soutient de façon volontaire cette modernisation des pratiques et outils d'enseignement supérieur, en adéquation avec les divers schémas directeurs et contrats des établissements.

✓ **Vie étudiante**

Diverses mesures, déclinées à partir de l'orientation 3 du SRESRI en faveur de l'attractivité de l'enseignement supérieur, de l'optimisation des conditions de vie étudiante et de réussite des études sur les campus, sont proposées aux établissements d'enseignement supérieur ainsi qu'au CROUS de Bourgogne-Franche-Comté, en cohérence avec le schéma directeur de la vie étudiante d'UBFC.

✓ **Soutien aux initiatives des associations étudiantes**

La Région soutient le dynamisme associatif des étudiants car elle estime que ce type d'engagement contribue à renforcer à la fois la qualité de la vie étudiante et l'attractivité des établissements. Les établissements d'enseignement supérieur accompagnent ainsi les associations étudiantes dans divers domaines : citoyenneté, culture, environnement, technologie, solidarité, sport, vie des campus, santé, actions inclusives, international, ou encore destinées à la formation ou à l'emploi...

Programme 2312AA - Mobilité internationale des jeunes en Bourgogne-Franche-Comté

Ce programme, qui s'inscrit dans la poursuite de 2019, regroupe l'ensemble des dispositifs destinés à la mobilité internationale des jeunes bourguigno-franc-comtois, qu'ils soient étudiants, lycéens, apprentis, jeunes diplômés ou jeunes demandeurs d'emploi. Concrètement, cela prend la forme de bourses attribuées individuellement, selon des critères notamment sociaux. Pour certains dispositifs, la Région confie des missions d'accompagnement à des prestataires (CRIJ, ASP, APRECA) et prend en charge les frais d'assurance des stagiaires à l'étranger.

Programmes 2301AA - Construction et aménagement des établissements, 2301CPB - Construction et aménagement des établissements CPER 2015-2020, 2315AA - Qualité de la vie étudiante

Sur ces programmes budgétaires, seuls sont prévus des crédits de paiement visant à honorer les actions déjà engagées (AP et AE affectées au cours des exercices antérieurs).

Recherche et valorisation

Programme 9220AA - Développement de la recherche (soutien au fonctionnement et à l'investissement)

Ce programme se décline sous la forme de nouveaux dispositifs approuvés en septembre 2019 afin de prendre en compte le retour d'expérience des années précédentes :

- un **appui à I-SITE BFC** réservé aux projets de recherche validés par le jury international I-SITE BFC et aux projets entrant dans le cadre de la convention I-SITE BFC (EUR EIPHI et LabEx LipSTIC) en co-financement des crédits ANR correspondants ;
- **5 appels à projets** : soutien de projets structurants d'envergure, projets d'amorçage, de contrats doctoraux, accueil de nouvelles équipes de recherche (ANER), de l'investissement au travers des plateformes de recherche ;
- **et 2 dispositifs au fil de l'eau** : chercheurs internationaux (mobilité entrante de chercheurs) et colloques internationaux de recherche.

Il s'agit concrètement de décliner les priorisations données par la Région dans son SRESRI 2018-2021 :

1. Soutien à l'ISITE-BFC
2. Attractivité et structuration de la recherche (projets structurants d'envergure, amorçage, acquisition mutualisée d'équipements)
3. Actions à l'international (colloques internationaux et mobilité de chercheurs)
4. Capital humain (contrats doctoraux et accueil de nouvelle équipe de recherche)

Une communication régulière entre la Région et les établissements bénéficiaires tout au long du processus d'instruction ainsi qu'une collaboration étroite avec le service FEDER régional visant à mobiliser de manière optimale le PO FEDER Bourgogne seront maintenues.

La Région affectera en outre les crédits nécessaires à l'acquisition des équipements Ecocampus, tels que prévus au CPER.

Programme 9221AA - Valorisation de la recherche (soutien au fonctionnement et à l'investissement)

Ce programme consistera en 2020 à mettre en œuvre les modalités d'intervention qui découlent du nouveau règlement destiné à la valorisation des résultats de la recherche publique approuvé début 2019. Un accent particulier sera mis sur les actions suivantes :

- l'entrepreneuriat des jeunes chercheurs,
- les projets issus de la recherche publique de l'incubateur régional DECA-BFC, ou encore les projets en maturation et prématuration,
- les projets collaboratifs entre laboratoires et entreprises,
- le soutien aux plateformes technologiques en interface avec des entreprises,
- le développement d'actions structurantes pour les territoires Bourgogne-Franche-Comté.

La Région BFC est moteur dans le déploiement de la CSTI, elle a ainsi mis en place l'outil Echosciences Bourgogne-Franche-Comté pour favoriser la mise en réseau et la diffusion d'information. La Région s'appuie par ailleurs sur le Pavillon des sciences – CCSTI BFC pour l'animation du réseau des acteurs de la CSTI. Elle finance toute l'année des actions de culture scientifique et réalisera en 2020 un évènement majeur sur le territoire comme a pu l'être VIVO !

Programmes 2008P011, 1999P016, 1999P036, 2301CPB, 2315AA, 9201AA, 9201CPB, 9201PP, 9205AA, 9210AA

Sur ces programmes budgétaires, seuls sont prévus des crédits de paiement visant à honorer les actions déjà engagées (AP et AE affectées au cours des exercices antérieurs).

Thèmes/Sous thèmes du rapport budgétaire	Fonction	Sous fonction	Codes Progr.	Libellés programmes	AP 2019	CPI 2019	AE 2019	CPF 2019	AP 2020	%	CPI 2020	%	AE 2020	%	CPF 2020	%	
Mener la bataille pour l'emploi ; investir pour notre avenir, la Région, premier contributeur à l'investissement public local					309 881 500,00	267 911 992,06	410 079 534,00	386 344 606,91	294 405 791,00	-4,99%	277 655 113,41	3,64%	406 140 061,00	-0,96%	364 867 342,40	-5,56%	
Soutenir et fédérer les acteurs de la recherche et les établissements d'enseignement supérieur sur l'ensemble de la grande Région	9	92	1999PO16	Développement de la recherche universitaire		2 493 196,98		2 848 017,15			1 929 435,03	-22,61%			1 440 585,38	-49,42%	
	9	92	1999PO36	Transfert de technologie-innovation				353 454,74							138 417,05	-60,84%	
	9	92	2008PO11	Partenariats et vie étudiante				56 497,06							87 440,87	54,77%	
	9	92	9201AA	Recherche et compétitivité		1 256 302,49		1 728 141,35			15 403,84	-98,77%			256 112,05	-85,18%	
	9	92	9201CPB	Recherche et compétitivité CPER 2015-2020		295 200,00					332 049,08	12,48%					
	9	92	9201PP	Recherche et compétitivité		5 040,00		86 348,49			1 261,87	-74,96%			10 618,29	-87,70%	
	9	92	9205AA	Transfert de technologie et innovation		413 323,64		874 773,65			54 110,90	-86,91%			450 447,85	-48,51%	
	9	92	9205CPB	Transfert de technologie et innovation				49 930,00									
	9	92	9210AA	Coopération inter-régionale et internationale		53 367,00		166 740,11			39 886,00	-25,26%			9 643,74	-94,22%	
	9	92	9215AA	Promotion et communication				25 317,86									
				Sous total sous fonction 92	10 440 000,00	8 917 555,61	10 457 000,00	10 387 084,17	9 930 000,00	-4,89%	8 284 596,22	-7,10%	11 117 000,00	6,31%	9 328 799,50	-10,19%	
TOTAL - Soutenir et fédérer les acteurs de la recherche et les établissements d'enseignement supérieur sur l'ensemble de la grande Région (recherche)					10 440 000,00	8 917 555,61	10 457 000,00	10 387 084,17	9 930 000,00	-4,89%	8 284 596,22	-7,10%	11 117 000,00	6,31%	9 328 799,50	-10,19%	
Soutenir et fédérer les acteurs de la recherche et les établissements d'enseignement supérieur sur l'ensemble de la grande Région	2	23	2006PO08	Bâtiments universitaires		252 800,00											
	2	23	2301AA	Construction- aménagement des établissements		596 371,79					324 800,00	-45,54%					
	2	23	2301CPB	Construction- aménagement des établissements		1 091 003,00					532 540,00	-51,19%					
	2	23	2312AA	Mobilité internationale des jeunes en Bourgogne Franche-Comté				3 158 000,00	3 074 000,00					3 158 000,00	0,00%	3 074 000,00	0,00%
	2	23	2315AA	Qualité de la vie étudiante				15 000,00							9 000,00	-40,00%	
	2	23	2320AA	Enseignement supérieur	15 637 000,00	6 476 887,00	1 872 000,00	1 600 960,00	26 939 861,00	72,28%	15 559 339,00	140,23%	1 582 400,00	-15,47%	1 588 200,00	-0,80%	
	2	23	2330AA	Ecocampus	2 160 000,00	310 000,00					1 570 000,00	406,45%					
				Sous total sous fonction 23	17 797 000,00	8 727 061,79	5 030 000,00	4 689 960,00	26 939 861,00	51,37%	17 986 679,00	106,10%	4 740 400,00	-5,76%	4 671 200,00	-0,40%	
TOTAL - Soutenir et fédérer les acteurs de la recherche et les établissements d'enseignement supérieur sur l'ensemble de la grande Région (enseignement supérieur)					17 797 000,00	8 727 061,79	5 030 000,00	4 689 960,00	26 939 861,00	51,37%	17 986 679,00	106,10%	4 740 400,00	-5,76%	4 671 200,00	-0,40%	

Suite aux travaux d'harmonisation de gestion issus de la fusion, certaines lignes ne comprennent plus d'inscriptions pour 2020, ces crédits étant redéployés sur de nouveaux programmes budgétaires.

6) Donner envie d'apprendre dans les lycées de demain : connectés, engagés dans la transition écologique

La Région a en charge le patrimoine immobilier des 130 lycées publics de Bourgogne-Franche-Comté, qu'elle se doit de mettre aux normes, rénover, entretenir. Elle est également responsable des équipements, tant pédagogiques que généraux, et du fonctionnement courant des lycées. Depuis 2004, les missions d'accueil, d'entretien général et technique, de restauration et d'hébergement lui incombent. Sa compétence s'est récemment élargie à la chaîne du numérique éducatif (connexion internet, réseaux locaux, ENT...).

La Région s'est par ailleurs investie de toute une série d'actions en faveur des lycéens et de leurs familles : financement des ressources pédagogiques, soutien à la vie lycéenne, dispositifs d'éducation artistique et culturelle, sensibilisation à l'environnement...

Pour toutes ces raisons, on peut considérer que le service public de l'éducation pour les lycées est aujourd'hui « co-produit » par l'Etat et par la Région.

Objet	Bénéficiaires	Type d'intervention	Investissement / Fonctionnement
Travaux de construction et opérations de maintenance	Lycées publics	Compétence obligatoire	Investissement
Dotations de fonctionnement	Lycées publics	Compétence obligatoire	Fonctionnement
Forfait d'externat	Lycées privés sous contrat avec l'EN	Compétence obligatoire	Fonctionnement
Equipements pédagogiques et généraux, équipements de restauration et équipements pour les agents techniques	Lycées publics	Compétence obligatoire	Investissement/ Fonctionnement (rénovation)
Aide à l'investissement	Lycées privés (EN, EA, MFR)	Politique volontaire	Investissement
Démarche Ecolycée	Lycées publics	Politique volontaire	Fonctionnement
Appui aux projets d'établissement par le biais des dispositifs EVEIL, l'Echappée littéraire, BFC reporter et l'Echappée musicale	Lycées publics et privés (EN, EA, MFR)	Politique volontaire	Fonctionnement
Ressources pédagogiques et premiers équipements des lycéens	Lycées publics et privés (EN, EA, MFR)	Politique volontaire	Fonctionnement / Investissement
Tarifification sociale restauration et hébergement	Lycées publics et privés (EN, EA, MFR)	Politique volontaire	Fonctionnement
Maintenance informatique et environnement numérique de travail	Lycées publics	Compétence obligatoire	Investissement/ Fonctionnement

L'investissement dans les lycées

Le parc immobilier des 130 lycées publics, ce sont 2,5 millions de mètres carrés bâtis, 678 hectares de foncier, 1 431 bâtiments, 1 287 logements de fonction...

Tout en assurant la continuité et l'exécution des travaux inscrits aux différents programmes opérationnels (PPI pour la rénovation lourde, GREAL pour les grosses réparations, accessibilité, sécurisation, réparations courantes du propriétaire, l'année 2020 sera également consacrée à des

opérations de diagnostic visant à préparer de nouvelles interventions, dans le domaine de la transition énergétique notamment.

Cette capitalisation de données aura également pour objectif de bien intégrer les nouvelles évolutions réglementaires, dans un cadre financier maîtrisé, et de définir des critères de priorisation afin d'éclairer les futures décisions d'intervention, au-delà des opérations aujourd'hui engagées.

En parallèle de cette vision stratégique et prospective du patrimoine régional, un bilan sera dressé et des perspectives d'évolution de l'accord cadre travaux, dédié aux opérations de gros entretien, seront tracées. Initié en 2017, cet outil très important, référençant près de 300 entreprises, des équipes de maîtrise d'œuvre et leurs cotraitants et sous-traitants à l'échelle régionale, devra être renouvelé pour fin 2020 pour ce qui concerne l'ensemble des prestations intellectuelles.

Focus transition énergétique

L'année 2020 consacrera la **montée en puissance des actions et des opérations dédiées à la transition énergétique** :

- l'amélioration de **l'efficacité énergétique des bâtiments** : au vu des objectifs très ambitieux posés par la loi Elan (diminution de 60 % de la consommation finale à l'horizon 2050), toutes les opérations de restructuration globale du PPI et l'essentiel des opérations de grosse maintenance au sein du programme GREAL intègrent désormais cette dimension ;
- la pose de **panneaux solaires photovoltaïques** sur les toitures des lycées : une démarche est engagée pour identifier le potentiel photovoltaïque de 60 toitures, avec en perspective le recours à des « tiers investisseurs » ;
- l'installation de **chaufferies bois** et biomasse : 9 sont en fonctionnement, 10 en travaux ou en étude avant travaux ;
- le raccordement à des **réseaux urbains de chauffage** : 43 sites sont raccordés, 33 sont en cours ou à l'étude, soit 86 sites au total ;
- s'y ajoutent des éléments plus techniques mais qui génèrent un gain énergétique non négligeable, que sont notamment l'amélioration de la gestion des installations techniques (GTC).

I. PRIORITES

Le volume des investissements dans les lycées sera maintenu. Cela se traduira notamment par le lancement effectif de nouvelles opérations de restructuration lourde dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement, sur l'ensemble du territoire. Pour une plus grande efficacité, la conduite de ces opérations continuera de s'appuyer sur les différents leviers d'action en matière de gestion de la maîtrise d'ouvrage et sur les outils et processus les plus appropriés.

La loi relative à la transition énergétique et sa traduction à l'échelle régionale devant conduire à une réduction des consommations globales du patrimoine régional, se déclinera au travers des trois axes principaux : la sobriété, l'efficacité et le développement des énergies renouvelables. Toutes les opérations de travaux menées sur le territoire répondront à ces objectifs majeurs.

La Région Bourgogne-Franche-Comté a adopté, en séance plénière du 27 juin 2019, sa feuille de route handicap 2019-2021 qui vise à inscrire l'inclusion des personnes handicapées dans les compétences et obligations de la collectivité, de même que dans ses politiques volontaires. Cette feuille de route porte des engagements concrets pour une prise en compte opérationnelle et transversale du handicap. Ainsi, la fiche action n° 1, consacrée à l'accessibilité dans les lycées, indique « A partir de 2019-2020, toutes les nouvelles opérations de mise en accessibilité seront menées pour l'ensemble du territoire selon une approche progressive et raisonnée. Cette approche sera précisément définie à l'occasion du compte-rendu des opérations qui doit être fourni à la préfecture de région mi 2020 selon une méthode identique sur les deux parties et territoires ». La mise en accessibilité des EPLE se poursuivra donc sur cette approche.

La sécurisation des établissements sera poursuivie. Dès 2017, la Région a réalisé un diagnostic sur l'ensemble des lycées publics pour connaître précisément les installations existantes sur les moyens d'alerte (sonneries spécifiques ou utilisation de celle de fin de cours, audibilité en tout point, technologie des câbles et hauts parleurs, ...). Depuis début 2019, l'ensemble des lycées publics bénéficie de ce type d'équipements.

A l'origine, en 2017, 42 sites ont été définis comme « prioritaires » par les services des préfetures et des rectorats pour la réalisation de travaux relatifs à la sécurisation du site. Depuis 2017, plusieurs sites ont été ajoutés à la liste des « prioritaires », soit par les services de l'Etat, soit sur demande des établissements. A ce jour, une liste de 52 sites prioritaires est établie. Les travaux de mise en sécurité ont débuté en 2019 et ont permis d'ores et déjà d'équiper six sites. Les travaux et les études seront poursuivis et engagés pour les autres sites prioritaires.

La dotation de réparations courantes du propriétaire (RCP), dispositif régional d'appui aux établissements, sera reconduite sur les bases redéfinies en 2019. Les établissements disposeront toujours ainsi d'un moyen d'action adapté qui doit conduire à une plus grande efficience dans la gestion du patrimoine.

Les dispositifs et les procédures, mis en place depuis 2017 pour la gestion des opérations de gros entretien (accords-cadres ayant conduit à l'attribution de plus de 950 marchés avec des entreprises locales) continueront à être utilisés pour répondre aux urgences et aux interventions d'entretien du patrimoine et notamment pour garantir la sécurité des personnes et des biens.

II. ACTIONS 2020 (par programme budgétaire)

✓ Investissement

Programmes 2011P030 - Entretien, réparation, amélioration des locaux, 2221AA - Travaux d'entretien, 2222AA - Sinistres, 2224AA - Frais d'étude technique et maîtrise d'ouvrage, 2225AA - Dommages ouvrages, 2008P010 - Plan pluriannuel des interventions de maintenance et de sécurité, 2223AA et PP - Travaux de rénovation, économies d'énergie, 2013P014 PPI, 2016P012 - Rémunération mandats lycées

Plusieurs anciens programmes (PPIMS, travaux de rénovation et d'économies d'énergie) sont en voie d'extinction et vont être soldés, de même que d'anciennes opérations d'investissement sur le secteur de la Bourgogne. Ils se traduiront encore par quelques dépenses en 2020, mais peu au-delà et uniquement pour les plus grosses opérations. Le programme PPI (2013P014 et 2016P012) et, dans une moindre mesure, le programme « Travaux de rénovation, économies d'énergie » seront mis à jour.

Le programme PPI (2013P014 et 2016P012) et, dans une moindre mesure, le programme « Travaux de rénovation, économies d'énergie » devraient subsister au terme d'un « toilettage » ambitieux.

Le programme PPI a, quant à lui, vocation à structurer dans l'avenir la politique régionale de modernisation des lycées publics. Tous les lycées et établissements assimilés, qui représentent une superficie globale de l'ordre de 2 500 000 m², sont concernés. La priorisation des opérations s'appuie sur des critères tels que l'accessibilité, la fonctionnalité, la sécurité et la performance énergétique mais aussi sur la volonté de proposer des conditions d'hébergement et de restauration satisfaisantes. La programmation doit aussi répondre aux évolutions pédagogiques, aux référentiels des formations dispensées et contribuer à favoriser les usages du numérique à l'aune des enjeux pédagogiques.

Sur ces bases, plusieurs opérations d'envergure pour lesquelles l'efficacité énergétique est une préoccupation majeure ont été identifiées. La transition énergétique innove la programmation des investissements, de plusieurs manières, à la fois dans chacune des opérations de restructuration/extension et dans des actions spécifiques.

Ainsi, les opérations qui comportent des constructions neuves intègrent un objectif d'atteindre les performances définies par le cadre Effinergie +, en développant également l'approche E+C- privilégiant notamment la mise en œuvre de matériaux biosourcés. En ce qui concerne les restructurations lourdes et les rénovations, il est recherché d'atteindre les objectifs minimum de la démarche BBC réhabilitation, en prenant en compte également l'usage spécifique du bâtiment. D'ores et déjà, plusieurs opérations d'envergure que la Région Bourgogne-Franche-Comté a décidé de conduire à leur terme ou d'engager répondent à ces objectifs.

La rationalisation des surfaces bâties en fonction des besoins concourt à la réduction sensible des consommations d'énergie comme : la fermeture des sites Beauregard au lycée Lumière à Luxeuil-les-Bains, des sites Bartholdi 1 et 2 au lycée Colomb à Lure, des sites Quentin, Jaurès et Ateliers du lycée Léon Blum au Creusot et d'une partie des bâtiments du Lycée Judic de Semur en Auxois, le transfert des ateliers du site Herriot au lycée Paul-Emile Victor à Champagnole, ou encore le rapatriement des ateliers du site Fourchambault sur le site du lycée Bérégovoy à Nevers et du CFA de Champignelles sur le site EPLEFPA des Terres de l'Yonne à Venoy.

La Région va engager la réalisation d'audits énergétiques sur l'ensemble des bâtiments dont la surface est supérieure à 2 000 m². Ces audits sont indispensables à la programmation des grosses opérations et alimentent les critères de priorisation des opérations du PPI selon une méthodologie de structuration et d'uniformisation. Ils rentrent également dans le cadre du plan de renouvellement et de mise en conformité des chaufferies, des régulations et des GTC, dans le plan de maîtrise de la demande d'électricité (MDE). L'élaboration d'un cahier des charges d'uniformisation de ces audits applicables à tous les établissements sera engagée sur l'année 2020 avec des audits « tests » choisis selon l'importance et l'urgence des projets de restructuration prévus au PPI, pour continuer, dans les 5 années à venir, sur un rythme d'environ 10 à 15 audits par an. L'estimation de ces audits énergétiques est de 1 200 000 € pour les 5 années à venir.

Enfin, parmi les opérations projetées à court terme, on peut signaler des travaux importants portant sur des chaufferies biomasse. La création de chaufferies biomasses est pertinente, notamment en cas d'absence de réseau de chaleur urbain à proximité ou de vétusté des chaufferies existantes (analyse de la chaufferie bois systématique) lorsque des espaces suffisants sont disponibles.

Cinq projets donnant lieu à subvention FEDER seront lancés en 2020 pour un coût prévisionnel, estimé en phase programme, à 4 987 500 € HT, soit 7 481 232 € TDC sur les établissements suivants :

- 21 - Chatillon - LEGTA de la Barotte
- 89 - Joigny - Lycée Polyvalent Louis Davier et EREA Jules Verne
- 71 - Tournus - Lycée Professionnel Agricole Les Perrières
- 58 - Challuy - LEGTA de Nevers-Cosne-Plagny
- 71 - Fontaines - LEGTA Sud Bourgogne

Les autorisations de programme et crédits de paiement proposés sont directement liés aux calendriers prévisionnels des opérations et doivent permettre leur avancement normal.

Plusieurs opérations ont été réceptionnées et les locaux mis en service au cours de l'année 2019 :

- 21 - Chatillon sur Seine Lycée Nisard : Restructuration, rationalisation et rénovation thermique des bâtiments D et F "internats-logements" et E "externat-logements" - travaux en cours - livraison en 2019 - coût opération 6 970 000 € TDC
- 21 - Semur-en-Auxois LPO Judic : Restructuration des bâtiments E "externat - demi-pension", D "externat - vie scolaire" et C "restaurant pédagogique" - livré à la rentrée 2019 - coût opération 6 970 000 € TDC
- 21 - Lycée Général et Technologique Carnot à Dijon : Rénovation des façades et des fenêtres - livré fin 2019 – coût opération 6 800 000 € TDC
- 21 - Beaune LEGTA viticole : Réfection des couvertures et toitures terrasses (bâtiments C, I, M, N, S et SC) - livré en février 2019 – coût opération 4 000 000 € TDC

- 21 - Beaune LEGTA viticole : Rénovation du bâtiment B "Externat" (clos-couvert, intérieur) - livré en 2019 – coût opération 6 650 000 € TDC
- 21 - Montbard LP Guillaume : Aménagement du bâtiment B "ateliers" pour permettre les enseignements de la filière "chaudronnerie"- coût opération 219 000 € TDC
- 21 Quétigny LA O. de Serres : Mise en conformité de la zone de production du restaurant scolaire (bâtiment n° 6 – rez-de-chaussée) et remplacement de la plonge et des équipements travaux livrés – coût opération 2 243 000 € TDC
- 25 Besançon, LA Granvelle / site Chateaufarine : Mise en service des ateliers forestiers (construction neuve) – coût opération 5 000 000 € TDC
- 25 Montbéliard Lycée Tillion : Mise en service après restructuration de l'internat et de la restauration – coût opération 15 770 000 € TDC
- 58 Nevers LP Jean Rostand : Réfection des locaux à la suite de l'incendie survenu le 11/11/2016 - livrés début 2019 – coût opération 1 800 000 € TDC
- 70 Vesoul Lycée Luxembourg : Mise en service après restructuration des ateliers pour l'accueil du CAP Serrurerie – coût opération 2 460 000 € TDC
- 71 Chalon-sur-Saône LGT Niepce : Implantation de l'IFSI dans les locaux du lycée, réhabilitation de l'internat et restructuration partielle de l'établissement avec réfection des couvertures – travaux livrés à la rentrée 2019 – coût opération 9 810 000 € TDC
- 71 Charnay-les-Mâcon EREA Brosse : Réfection de l'internat "filles" (bâtiment A) - travaux livrés à la rentrée 2019 – coût opération 840 000 € TDC
- 71 Louhans LPO Henri Vincenot : Réfection des toitures des bâtiments D "ateliers", E "externat", et H "ateliers", et réfection des façades des bâtiments D et H - travaux réalisés et livrés en 2019 – coût opération 2 400 000 € TDC
- 71 Montceau-les-Mines LGT Henri Parriat : Aménagement du plateau technique dans le cadre de la réforme de la voie technologique STI2D, de l'ouverture des 2ème et 3ème années "CPGE" et du BTS "Hygiène-Propreté-Environnement" (bâtiment n° 9 "ateliers") - travaux livrés en 2019 - coût opération 500 000 € TDC
- 71 Chalon-sur-Saône LP du Gast : Rénovation intérieure des ateliers – travaux livrés en 2019 – coût opération : 4 400 000 € TDC
- 71 Chalon-sur-Saône LP Dumorey : Réaménagement des bâtiments T et E (ateliers), A (administration) et C (atelier des agents), mise en conformité des systèmes d'aspiration des fumées et des copeaux du bâtiment T et réfection de l'étanchéité des bâtiments T et E – travaux livrés début 2019 – Coût opération 3 500 000 € TDC
- 71 Cluny LGT La Prat's : Relocalisation de la salle des professeurs, de l'intendance et du CDI – travaux livrés début 2019 – Coût opération 1 900 000 € TDC
- 71 Mâcon LPO René Cassin : Restructuration des ateliers et construction d'un atelier "charpente" - travaux livrés début 2019 - mandat SPLAAD - coût opération 5 285 000 € TDC
- 89 Venoy LA : Construction d'une nouvelle stabulation avec salle de traite - travaux en cours avec livraison à la rentrée 2019 - mandat SPLAAD - coût opération 1 520 000 € TDC
- 89 Sens LGT Janot : Restructuration du service de restauration, réfection des installations électriques et des sanitaires des logements y compris le clos-couvert du bâtiment n° 14 (logements), et amélioration thermique des bâtiments n° 1 "administration-logements", 2 "externat", 3 "atelier-externat" et 5 "loge-logements" - travaux livrés fin 2019 – mandat SPLAAD - coût opération 9 060 000 € TDC

Les principales opérations en cours sur l'ensemble du territoire régional sont listées ci-dessous. Elles sont à différents stades d'avancement (programme, études, travaux, parfait achèvement).

En Côte-d'Or :

- 21 Beaune LPO Marey : Schéma directeur suite à l'augmentation des effectifs et schéma d'hébergement des internats des 3 lycées beaunois – schéma directeur débuté en 2019 à finaliser en 2020
- 21 Châtillon-sur-Seine LA La Barotte : Reconstruction du restaurant scolaire, aménagement de l'ancienne demi-pension en internat et externat et création d'issues de secours complémentaires

- dans les internats (bâtiment A) – en étude en 2019 (phase APD) – revue de projet : 18 septembre 2019 - gestion directe – travaux à lancer en 2020 - coût opération 3 750 000 € TDC
- 21 Dijon LPO Les Marcs d'Or : Amélioration thermique des bâtiments A "restauration-externat-logements" et B "administration-externat" – revue de projet : 17 octobre 2019 - études et lancement des travaux en 2020 – gestion directe – coût opération 4 650 000 € TDC
- 21 Dijon LGT Montchapet : Amélioration thermique du bâtiment B (externat) - réalisation du programme en 2019 - maîtrise d'œuvre à lancer en 2020 -- coût opération 3 135 000 € TDC
- 21 Dijon LPO Le Castel : Rénovation des bâtiments n° 12 "Administration-Externat", 14 "Externat" – en cours de désignation d'un maître d'œuvre en 2019 et en étude en 2020 - coût opération 7 125 000 € TDC
- 21 Dijon LPO Hippolyte Fontaine : Restructuration des ateliers "maintenance des automobiles", "carrosserie" et "structures métalliques" (bâtiments F et B) – programme validé en 2018, désignation maître d'œuvre en 2019, en études en 2020 - mandat SPLAAD - coût opération 6 800 000 € TDC
- 21 Quetigny LA O. de Serres : Reconstruction du hangar suite à l'incendie de 2018 - études réalisées en 2019 - travaux réalisés en 2020 par subvention à l'établissement
- 21 LEGTA de la Barotte à Chatillon sur Seine : Construction d'une chaufferie Biomasse FEDER - en programme en 2019 - études et travaux en 2020 - coût opération 1 482 347 € TDC

Dans le Doubs :

- 25 Baume-les-Dames LP Jouffroy d'Abbans : Modernisation de l'internat - désignation de la maîtrise d'œuvre en 2019 - démarrage des travaux fin 2020 – mandat : SEDIA - coût opération 6 200 000 € TDC
- 25 Besançon Lycée Pasteur : Modernisation des bâtiments Ducat - travaux achevés en 2020 – mandat SEDIA – coût opération 9 952 000 € TDC
- 25 Besançon lycée Victor Hugo : Construction du service commun de restauration et extension du service d'hébergement des lycées Victor Hugo et Tristan Bernard à Besançon -études menées en 2019 – début travaux en 2020 – mandat SEDIA – coût opération 10 800 000 € TDC
- 25 Besançon Lycée Jules Haag : Restructuration demi-pension - début travaux en 2019 – mandat SEDIA - coût opération 6 800 000 € TDC
- 25 Besançon lycée Pergaud : Modernisation de l'internat filles - études menées en 2019 - début travaux en 2020 – mandat SEDIA – coût opération 15 500 000 € TDC
- 25 Besançon LP Pâris : Modernisation du service de restauration et d'hébergement – finalisation programme en 2020
- 25 Dannemarie LEGTA Granvelle : Reconstruction du service de restauration - désignation du maître d'ouvrage délégué fin 2019 - désignation de la maîtrise d'œuvre et études en 2020 - coût opération 4 650 000 € TDC
- 25 Morteau LPO Edgar Faure : Réaménagement site du haut - Modernisation et extension des ateliers - début travaux 2018 et poursuite jusqu'en 2022 – mandat SODEREC – coût opération 21 150 000 € TDC
- 25 Pontarlier LPO Marmier : Augmentation de la capacité du service d'hébergement - désignation de maîtrise d'ouvrage déléguée et de maîtrise d'œuvre en 2020 – coût opération 6 000 000 € TDC.

Dans le Jura :

- 39 Champagnole LPO Paul Emile Victor : Rapatriement des ateliers - études engagées en 2019 finalisées en 2020 - démarrage prévisionnel des travaux en 2020 – mandat SEDIA - coût opération 7 700 000 € TDC
- 39 Dole LPO Duhamel : Modernisation du service de restauration et extension de la capacité d'hébergement - début travaux 2018 et poursuite jusqu'à la fin d'année 2021 – mandat SEDIA - coût opération 12 800 000 € TDC
- 39 Montmorot LEGTA Faure : Modernisation du service d'hébergement - finalisation programme en 2020
- 39 Poligny ENIL BIO : Restructuration et extension des locaux - début travaux fin 2019 et poursuite jusqu'en 2021 - mandat SEDIA - coût opération 8 250 000 € TDC

- 39 Poligny LPO Friant : Modernisation des locaux du site des Oratoriens - poursuite des études en 2019 - démarrage travaux en 2020 - mandat SEDIA - coût opération 11 270 000 € TDC
- 39 Poligny LPO Friant : Transfert du restaurant application Les Vignes - désignation de maîtrise d'ouvrage déléguée et de maîtrise d'œuvre en 2020

Dans la Nièvre :

- 58 Challuy : Lycée agricole site de Cosne sur Loire : Construction d'un chai viticole avec création d'un espace pédagogique de vinification et de dégustation - programme finalisé et lancement de la consultation en procédure conception/réalisation, études et travaux en 2020 – gestion directe – coût opération 820 000 € TDC
- 58 Château-Chinon Lycée Agricole du Morvan : Rénovation de la pisciculture du site Vermenoux : coût opération 6 846 000 € TDC pour la rénovation des deux piscicultures du lycée dont 3 900 000 € pour le seul site Vermenoux : – gestion directe – études en 2019 / livraison en 2020
- 58 Château-Chinon LP Mitterrand : Restructuration de la cuisine et du restaurant pédagogique (bâtiment B) et rénovation des vestiaires/douches dans bâtiment B1 pour les agents du service de restauration – programme validé en 2018 - désignation du maître d'œuvre et démarrage des études en 2019 MOA : gestion directe - coût opération 3 750 000 € TDC
- 58 Fourchambault LP Pierre Bérégovoy : Reconstruction du bâtiment D (externat) suite à l'incendie du 15/05/12 - site Aragon travaux en cours en 2019 - livraison en 2020 - coût opération 4 544 132 € TDC
- 58 Fourchambault LP Pierre Bérégovoy : Rationalisation des différents sites et restructuration de la filière "automobile" (bâtiments F et F1) - Rapatriement des ateliers du site Fourchambault à Nevers – schéma directeur réalisé en 2019 et finalisé sur 2020
- 58 Legta de Nevers-Cosne-Plagny à Challuy : Construction d'une chaufferie Biomasse – en programme en 2019 – études et travaux à lancer en 2020 - coût opération 1 176 749 € TDC

En Haute-Saône :

- 70 Gray LP Fertet : Restructuration du bâtiment Boichut - début travaux en 2018 et poursuite jusqu'à fin 2020 – mandat SETEC – coût opération 17 830 000 € TDC
- 70 Lure LPO Colomb : Regroupement des activités du lycée - démarrage des travaux en 2020 – mandat SEDIA – coût opération 13 960 000 € TDC
- 70 Luxeuil LPO Lumière : Regroupement des activités sur site Lumière - programme 2019 - désignation de maîtrise d'ouvrage déléguée et de maîtrise d'œuvre en 2020
- 70 Vesoul LPO Belin : Construction du service commun de restauration et des logements de fonction des lycées Belin et Munier à Vesoul - poursuite des études et démarrage travaux en 2020 – mandat SEDIA – coût opération 11 700 000 € TDC

En Saône-et-Loire :

- 71 Blanzay LP Claudie Haigneré : Accompagnement de la fusion des deux lycées et intégration de l'IFSI avec aménagement des locaux pour le bac pro ""HPS""- Blanzay Monod – programme validé en 2018 - en cours de désignation du maître d'ouvrage délégué et désignation du maître d'œuvre – coût opération à 8 400 000 € TDC
- 71 Chalon sur Saône Lycée Mathias : Réfection gymnase - désignation maître d'œuvre en 2019 - réalisation des études et début des travaux en 2020 – mandat SPLAAD - coût opération 2 850 000 € TDC
- 71 Cluny LGT La Prat's bâtiment B : Restauration structurelle avec réhabilitation et renforcement de la capacité de l'internat et rénovation de ses blocs sanitaires – programme validé en 2018 - désignation du maître d'œuvre et démarrage des études en 2019 – mandat SPLAAD - coût opération 10 350 000 € TDC
- 71 Mâcon LGT Lamartine : Création de vestiaires, du local de convivialité destiné aux ATTEE et réaménagement de la zone de stockage en restauration - travaux en 2019 - livraison en 2020 - coût opération 975 000 € TDC

- 71 Mâcon LP Alexandre Dumaine : Restructuration des bâtiments B "restauration" I "internat garçons", J "internat filles et L "logements" - schéma directeur restauration internat réalisé en 2019 et finalisé en 2020 – coût opération 9 735 000 € TDC
- 71 Montceau-les-Mines LGT Henri Parriat : Rénovation Externat et construction d'un bâtiment "atelier" pour les agents avec démolition du bâtiment n° 17 et réfection complète du bâtiment n° 11 "externat" - Programme validé – désignation du maître d'ouvrage délégué, du maître d'œuvre en 2020 -- coût opération 9 225 000 € TDC
- 71 Fontaine LEGTA Sud Bourgogne : Construction d'une chaufferie Biomasse – programme en 2019 - études et travaux à lancer en 2020 - coût opération 1 415 126 € TDC
- 71 Tournus : LPA Les Perrières: Construction d'une chaufferie Biomasse - programme en 2019 - études et travaux à lancer en 2020 - coût opération 1 291 848 € TDC

Dans l'Yonne :

- 89 Auxerre LEG Jacques Amyot : Rénovation des façades et fenêtres des bâtiments B "administration-externat-logements", H "externat-internat-logements", I "internat", J "externat-internat-infirmierie" et F "externat-restauration-internat", ainsi que du portail de la cour d'honneur et de la galerie (01) - travaux lancés 2019 - livraison 2020 – coût opération 2 350 000 € TDC
- 89 Avallon LPO Parc des Chaumes : Restructuration de la demi-pension – programme finalisé en 2019 - études à réaliser en 2020 – coût opération 7 650 000 € TDC
- 89 Joigny EREA Jules Verne : Amélioration thermique des bâtiments E "externat", F "internat-externat" et G "internat-logements-infirmierie" et H "logements" avec réfection des couvertures et étanchéité du bâtiment F "internat-externat" – programme validé – démarrage des études en 2020 – coût opération 4 000 000 € TDC
- 89 Joigny : Lycée Polyvalent Louis Davier : Construction d'une chaufferie Biomasse commune à Jules Verne et Davier – programme 2019 - études et travaux à lancer en 2020 - coût opération 2 115 163 € TDC
- 89 Auxerre : Divers lycées : Schéma Directeur des services d'Hébergement de l'Auxerrois rationalisation du site - engagé en 2019 et finalisé en 2020
- 089 - Venoy - Legta Terres de l'Yonne : Schéma directeur intégration du CFA de Champignelles sur le site de Venoy - engagé en 2019 et finalisé en 2020
- 89 Tonnerre Lycée Chevalier d'Eon : schéma directeur rationalisation du site et regroupement des activités - à conduire 2020

Dans le Territoire de Belfort :

- 90 Belfort LG Raoul Follereau : Rénovation thermique du bâtiment B2 externat - désignation de maîtrise d'ouvrage déléguée fin 2019 - désignation de la maîtrise d'œuvre en 2020 -- coût opération 2 000 000 € TDC
- 90 Belfort LGT Condorcet : Modernisation externat-administration - désignation de maîtrise d'ouvrage déléguée et de maîtrise d'œuvre en 2020 -- coût opération 6 400 000 € TDC

Programme 2250PP - Grosses réparations dans les lycées

La Région doit assumer au quotidien tous les droits et obligations du propriétaire sur les quelque 2 500 000 m² des 130 lycées publics, conformément aux lois de décentralisation de 1983 et 2004. A ce titre, elle doit notamment assurer les grosses réparations, l'entretien et la maintenance des immeubles de formation dont elle est propriétaire ou qui lui ont été mis à disposition.

La Région a décidé de gérer en direct les travaux de gros entretien portant sur des opérations qui ne sont pas considérées comme des restructurations lourdes de bâtiment ou qui ne génèrent pas de changements d'affectation des locaux ou de modifications pédagogiques importantes. Plus précisément, les travaux de gros entretien portent principalement sur la rénovation de tout ou partie des bâtiments et de leurs abords sans modification architecturale et/ou fonctionnelle significative.

On trouve notamment (liste non exhaustive) les interventions suivantes :

- rénovation de charpente et de couverture,
- rénovation de systèmes d'étanchéité de toiture-terrasse,
- remplacement de menuiseries extérieures,
- ravalement de façades,
- mise en conformité incendie des établissements recevant du public,
- mise en conformité des installations de détection incendie,
- rénovation et mise en conformité électrique des installations,
- rénovation de réseaux courant faible dont Voix Données Images, alarmes, télésurveillance,
- sécurisation de sites (alarme - clôtures - gestion des flux - installation de vidéosurveillance),
- traitement des locaux dont les mesures de radon sont supérieures aux normes en vigueur,
- mise en conformité, rénovation, installation d'ascenseurs, de monte-charges, de monte-personnes,
- rénovation des réseaux de distribution ECS,
- rénovation et mise en conformité de chaufferies et réseaux de chauffage,
- renforcement d'éléments de structure béton, bois, acier avec reprises en sous-œuvre,
- rénovation de réseaux enterrés de toutes natures compris voiries et espaces verts,
- rénovation intérieure de locaux (sols, murs, plafond, menuiserie, agencement),
- rénovation de cuisines collectives,
- mise aux normes des ascenseurs et autres monte-charges...

Les actions conduites dans le cadre de ce programme budgétaire concourent également à la réduction des consommations énergétiques. Les prestations réalisées intègrent, dès que c'est possible, la recherche d'une performance énergétique optimale : isolation sous toiture, remplacement de menuiseries, réfection de réseaux.

Le raccordement des bâtiments des lycées aux réseaux de chaleur est financé sur l'enveloppe GREAL.

Depuis quelques années, la majorité des interventions dans les lycées, dans le cadre des travaux de gros entretien, répond à des impératifs réglementaires (sécurité incendie, risque radon, enlèvement des détecteurs ioniques, mise en conformité ascenseur, hygiène sanitaire, code du travail, ...). La mise en œuvre d'une maintenance préventive des bâtiments reste néanmoins un objectif à terme.

Le recensement des besoins d'intervention de gros entretien dans les EPLE fait l'objet d'un travail d'analyse pour classer, par ordre d'urgence et de priorité, les actions curatives et correctives à entreprendre. Ces éléments permettent chaque année d'actualiser la programmation pluriannuelle d'interventions et de prioriser les besoins avérés de maintien en état de fonctionnement des bâtiments et des installations des EPLE.

Pour réaliser les études de conception et suivre les travaux, la Région est assistée de groupements de bureaux d'études qui possèdent des compétences spécifiques (économie, structure, électricité, thermique, cuisine, ascenseur, ...). Pour désigner les bureaux d'études, le territoire régional a été découpé en 8 aires départementales. Ce marché arrivera à échéance en avril 2021. Aussi, une réflexion sera menée, sur 2020, pour redéfinir les attentes et les contours des missions à confier à ces prestataires réalisant la conception et le suivi des travaux de gros entretien. La consultation devra être lancée de manière à éviter une interruption de l'activité dans un domaine où les besoins à satisfaire sont immenses et la réactivité indispensable.

Pour les travaux de gros entretien, la Région a découpé le territoire régional en 17 secteurs et a lancé, courant 2017, un appel d'offres décomposé en 18 lots techniques par secteur afin de mettre en place des accords-cadres avec des marchés subséquents. Ce sont ainsi près de 400 lots et plus de 950 marchés qui ont été pourvus, entre 2017 et 2019, par des entreprises de bâtiments et des travaux publics. Les derniers marchés attribués ont été notifiés début 2019. La période pendant laquelle tous les outils étaient en place s'est avérée très courte.

Ce découpage, ce référencement d'entreprises, la mise en place de mécanismes spécifiques en fonction de différents seuils (montant des travaux concernés) pour les marchés subséquents avec soit une entreprise

mono attributaire, soit des entreprises multi attributaires, entend répondre plus efficacement aux attentes de la collectivité et des EPLE tout en observant une démarche d'achat efficiente.

Un premier bilan des procédures mises en œuvre a débuté en 2019, après une première année de plein fonctionnement de gestion. Les conclusions de ce bilan seront finalisées en 2020. Elles permettront, d'une part, de proposer d'éventuels ajustements à ce processus opérationnel et, d'autre part, de définir les bases des nouvelles procédures à mettre en œuvre pour la suite des premiers accords-cadres arrivant à échéance en 2021.

En complément de cette gestion directe des travaux de gros entretien, la Région accorde également des subventions aux EPLE pour divers travaux qui ne nécessitent pas une expertise technique et que le lycée peut gérer seul, avec un appui toujours disponible des chargés d'établissement et de maintenance de la collectivité.

Lors du vote du budget primitif 2019, de nouveaux règlements d'intervention ont été adoptés en matière de travaux et particulièrement les modalités d'attribution et de gestion des subventions. Ces dernières ont été gérées sur ces nouvelles bases dès cette année, sans engendrer de remarques particulières de la part des EPLE. Aussi, il est proposé de conserver et continuer à mettre en œuvre les nouveaux règlements d'intervention adoptés.

Nous pouvons ainsi, dès l'adoption du budget, engager ou poursuivre les opérations de gros entretien qui s'avèrent indispensables et proposer l'affectation de subventions en commission permanente.

Programmes 2011P030 - Entretien, rénovation et aménagement des locaux (ERAL), 2223AA - Travaux rénovation et économie d'énergie, 2221AA - Travaux entretien, 2232AA - Subventions lycées publics

Les opérations réalisées sur ces programmes sont en voie d'achèvement et les programmes supports vont s'éteindre progressivement.

Programmes 2219PP et 2252PP - Ad'AP, accessibilité BFC

L'ordonnance du 26 septembre 2014 a confirmé la mise en place d'agendas d'accessibilité programmée (Ad'AP) pour permettre aux acteurs publics ou privés, qui ne remplissent pas les règles de mise aux normes au 1^{er} janvier 2015 de s'engager sur de nouveaux délais de 3, 6 ou 9 ans en fonction des caractéristiques du parc immobilier. L'ordonnance a été ratifiée par le Parlement les 20 et 21 juillet 2015 et par la publication de la loi n° 2015-988 du 5 août 2015.

Dans ce cadre, les deux assemblées plénières des deux ex-Régions Bourgogne et Franche-Comté, ont adopté leurs Ad'AP respectifs, en septembre 2015, pour la mise en accessibilité des lycées et les bâtiments administratifs, à échéance 2024.

Les lycées qui peuvent être considérés comme accessibles tout handicap sont les lycées Blum au Creusot, Marmier à Pontarlier, Ledoux à Besançon, Lumière à Luxeuil, Peugeot à Valentigney, Courbet à Belfort et Aragon à Héricourt.

Les études et les travaux se poursuivent sur plusieurs EPLE selon une démarche différente sur Dijon et Besançon, du fait de la distinction de méthodologie adoptée lors du dépôt des 2 Ad'AP, en 2015 :

- sur l'Académie de Besançon, 10 établissements, en cours d'étude actuellement, verront les travaux débuter en 2020 et s'achever d'ici fin 2021 ;
- sur l'Académie de Dijon, les études se terminent pour 51 établissements pour la réalisation des phases 1 et 2 prévues dans l'Ad'AP. Cela porte sur la mise en conformité des cheminements extérieurs (revêtements, éclairage, stationnement, rampes, portes, ...) et les circulations verticales (hors ascenseurs). Les travaux sont en cours de démarrage dans les 16 premiers établissements et s'échelonnent jusqu'à fin 2021.

A noter que 14 sites intégrés à des cités scolaires, ou contenant des monuments classés au titre des monuments historiques, nécessitant un approfondissement des études et des modalités d'intervention spécifiques, ne sont pas concernés par ces premiers travaux des phases 1 et 2. Ils seront traités par la suite, avec une approche de mise en accessibilité totale.

Parallèlement, les mises aux normes d'accessibilité sont également systématiquement intégrées aux travaux inscrits au plan pluriannuel d'investissement (PPI), concernant notamment les restructurations lourdes de bâtiments.

Afin que tous les lycées puissent bénéficier rapidement de travaux de mise en accessibilité, il est proposé de retenir une approche raisonnée en privilégiant la mise en accessibilité, pour chaque lycée, de chacune des fonctions éducatives.

Aussi, il est proposé de s'inscrire dans une démarche où la Région s'engage à rendre accessible rapidement et avant l'échéance 2024 :

- l'ensemble des services de restauration et d'hébergement des EPLE ;
- un pôle de salles banalisées à définir lycée par lycée, en intégrant un bloc sanitaires s'y rattachant ;
- un pôle de salles scientifiques ou spécialisées à définir lycée par lycée, en intégrant un bloc sanitaires s'y rattachant ;
- le centre de documentation (CDI) si des mesures de substitution faciles à mettre en œuvre ne peuvent être réalisées ;
- les espaces et cheminements extérieurs permettant d'accéder aux bâtiments où se trouvent ces fonctions.

Suite à cette approche progressive et raisonnée, les travaux se poursuivront dans les lycées pour finaliser la mise en accessibilité totale, conformément à la loi, dans un calendrier restant à définir.

Programme 2251PP - Sécurisation des lycées

Les événements survenus depuis 2015 ont conduit la Région à mettre en œuvre un plan d'action « sûreté – sécurisation » en faveur des lycées, qui a été présenté lors de l'assemblée plénière du 14 octobre 2016. En application de la loi du 20 novembre 2015, la Région a pris l'engagement d'accompagner les services de l'Etat dans le cadre de ses compétences en matière patrimoniale. Aussi, un programme de sécurisation a été créé lors du BP 2017.

Dès 2017, la Région a réalisé un diagnostic sur l'ensemble des lycées publics pour connaître précisément les installations existantes sur les moyens d'alerte (sonneries spécifiques ou utilisation de celle de fin de cours, audibilité en tout point, technologie des câbles et hauts parleurs, ...). L'objectif de cette connaissance était de permettre à la collectivité de définir la solution technique de mise en alarme la plus pertinente au vu de l'environnement de l'établissement. Ainsi, la collectivité a mis progressivement, dans tous les lycées, des alarmes de confinement répondant aux objectifs fixés par les référents « sûreté » de l'Etat. Après les exercices effectués par les établissements, certaines installations ont été complétées pour parfaire l'audition du système. Depuis début 2019, l'ensemble des lycées publics bénéficie de ce type d'équipements.

En 2017, 42 sites ont été définis comme « prioritaires » par les services des préfetures et des rectorats pour la réalisation de travaux relatifs à la sécurisation du site. Depuis 2017, plusieurs sites ont été ajoutés à cette notion de « prioritaire », soit par les services de l'Etat, soit sur demande des établissements. A ce jour, une liste de 52 sites prioritaires est établie.

Après avoir mis en œuvre, dans tous les EPLE, des alarmes de confinement, les services de la Région se sont attachés à débiter les études et les premiers travaux de mise en sécurisation des sites prioritaires.

Pour les établissements non identifiés comme prioritaires, ceux-ci peuvent utiliser leur enveloppe annuelle de réparations courantes du propriétaire (RCP) ou solliciter des subventions pour couvrir des dépenses liées à la réalisation de menus travaux en lien avec la thématique (clôture, portail, vidéosurveillance, ...). Dans ce

cas, il est fait application du règlement d'intervention, validé lors du vote du BP 2019, pour l'analyse du besoin et la participation financière régionale accordée.

Programme 2013P010 - Réparations courantes du propriétaire

L'action de la collectivité dans le domaine de l'entretien et de la maintenance du patrimoine des lycées ne s'arrête pas aux moyens consacrés en gestion directe par les services. Au contraire, la Région a décidé de mettre en place un ensemble de moyens complémentaires les uns des autres pour permettre des interventions adaptées en fonction des besoins et des compétences à mobiliser.

La dotation globale de fonctionnement des lycées intègre déjà une tranche « entretien » qui comprend les éléments du poste « entretien locatif » (contrats, fournitures et petits matériels d'entretien, travaux d'entretien courant du locataire), pris en compte par l'application de taux au m² (1,17 € du m² bâti, 0,16 € du m² pour les surfaces extérieures). Les établissements gèrent ainsi directement leurs besoins.

La Région a décidé de poursuivre la dotation spécifique d'investissement pour les réparations courantes du propriétaire (RCP) pour l'ensemble des EPLE de Bourgogne-Franche-Comté. La dotation RCP doit permettre aux EPLE de répondre, entre autres, aux exigences de la réglementation en matière de normes de sécurité et d'hygiène (sécurité incendie, mise aux normes, chauffage, plomberie, électricité, rénovation complète de locaux, espaces extérieurs (clôture, portail, éclairage, ...)). Elle permet également aux établissements de faire face rapidement à tout désordre mineur survenant de manière impromptue, sans attendre une action spécifique de la collectivité. Elle peut enfin être mise à contribution pour l'achat des matériaux nécessaires aux interventions des EMOP/EMAT ou des agents de maintenance des lycées.

Le calcul de l'enveloppe RCP est basé sur les surfaces de chaque bâtiment affecté à l'établissement concerné, avec l'application d'un taux au m². L'assemblée plénière a décidé la mise en place, à partir de 2019, d'un abondement de la dotation RCP par la prise en compte de la présence ou non d'un internat dans le lycée, ceci dans le but d'apporter un soutien actif aux EPLE pour offrir aux élèves des conditions d'hébergement satisfaisantes. L'abondement s'est concrétisé par la mise en place d'un nouveau taux de l'ordre de 1,55 € / m², en prenant en compte uniquement les surfaces liées à la fonction hébergement pour les établissements dotés d'un internat.

Au cours de l'année 2020, une harmonisation des bases de données patrimoniales concernant l'ensemble des EPLE des deux académies va débuter. Cette analyse pourra amener à proposer de nouveaux modes calcul ou de nouvelles dépenses à intégrer ou à exclure pour répondre aux objectifs de la collectivité en adéquation avec les besoins des lycées. Des groupes de travail et de concertation avec des représentants des établissements seront également mis en place.

En attendant le bilan des analyses de l'usage de la dotation RCP réactualisée et les résultats des concertations menées avec les représentants des établissements, il est proposé de conserver les mêmes bases de calcul, établies lors du vote du BP 2019, pour la dotation RCP 2020.

En complément du vote du BP 2020, il sera soumis au vote de l'assemblée un rapport affectant sur ces bases, lycée par lycée, la dotation pour réparations courantes du propriétaire (RCP).

Programme 2228AA - Acquisition de terrains et de bâtiments

Ce programme devrait s'éteindre en 2020. Les acquisitions foncières liées à la réalisation d'une opération sont gérées dans le cadre budgétaire de ladite opération et les frais des actes notariés nécessaires pour les transferts de propriété des biens initialement mis à disposition sont pris en charge sur le budget de fonctionnement.

✓ **Fonctionnement**

Programme 2010P023 - Gestion du patrimoine immobilier

Ce programme regroupe l'ensemble des actions rendues nécessaires pour la gestion du patrimoine immobilier dont la Région a la charge au titre des lycées et qui ne peuvent relever de l'investissement.

On peut relever 3 principaux domaines de dépense :

- l'assurance dommages aux biens des lycées,
- les actions relatives à la transition énergétique,
- les interventions relatives au transfert de foncier des lycées.

Le plus gros poste de dépense est le paiement de la prime d'assurance dommages aux biens de l'ensemble des lycées publics (900 000 € provisionnés à ce titre).

C'est également dans ce cadre budgétaire que sont gérées les actions liées à la transition énergétique qui ne relèvent pas des programmes de travaux.

L'action de la Région dans le cadre de la loi relative à la transition énergétique s'inscrit clairement vers une volonté d'un territoire à énergie positive. Le patrimoine bâti étant l'un des plus gros axes de la transition énergétique, des actions et des moyens doivent être engagés pour atteindre les objectifs fixés.

La planification des travaux PPI se poursuit avec de nombreuses opérations engagées et à venir. En parallèle de ce plan de rénovation global, des audits énergétiques sur l'ensemble du patrimoine seront engagés afin de mieux planifier les travaux de rénovation et de cibler davantage les bâtiments les plus énergivores.

Un plan de rénovation technique sera mis en œuvre avec une expérimentation d'une démarche d'audit énergétique approfondi et d'une démarche de commissionnement sur 2 lycées afin de programmer les travaux d'amélioration technique (GREAL) permettant d'atteindre les objectifs de réduction de consommation sur le court terme.

Ce plan de rénovation technique comprend trois axes majeurs :

- Plan chaufferies : poursuite du renouvellement des chaufferies (GREAL) en lien avec les projets de raccordement aux réseaux urbains et plan de développement des chaufferies bois,
- Plan GTC (gestion technique centralisée),
- Plan MDE (maîtrise de la demande d'électricité) : 3 études ont été réalisées en 2019 dans le cadre de travaux de remplacement de transformateurs, 10 études prévues en 2020 en lien avec le plan de solarisation afin de réduire le talon de puissance.

En sus des actions concrètes qui seront réalisées dans le cadre des opérations du PPI ou de gros entretien précisées ci-dessus, d'autres sont envisageables et définies comme suit :

- améliorer la connaissance du patrimoine technique notamment par la poursuite du relevé des installations techniques existantes, la constitution d'une base de données, la poursuite de la réalisation des atlas des installations techniques sur l'ensemble du patrimoine. Il est prévu de poursuivre l'avancement de cette consolidation de données et de connaissances en 2020 avec pour objectif la réalisation de tous les ATLAS de niveau 1 (organisation générale des réseaux et installations sur le site) pour le printemps 2020 et de tous les ATLAS de niveau 2 (inventaire complet de toutes les installations techniques) pour la fin de l'année 2020 ;
- optimiser la maintenance des installations techniques : les EPLE gèrent en direct leurs contrats d'exploitation-maintenance des installations climatiques avec des entreprises extérieures. La DPGI intervient en conseil auprès des EPLE pour optimiser le contenu et le suivi opérationnel des

contrats. Cette mission d'harmonisation des contrats est gérée par un assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) ;

Il est important de souligner que ces nouveaux contrats intégreront certes la maintenance mais, ce qui est nouveau, toute l'exploitation de l'ensemble des installations ECS, chauffage des sites, permettant d'envisager à terme des réductions de consommation d'énergie. Pour aller plus loin, l'ensemble de ces prestations très techniques et spécialisées seront contrôlées par des prestataires extérieurs et placés en accompagnement des lycées. Cette action représente un gisement d'économies de l'ordre de 10 à 15 % des consommations sur le chauffage des établissements « traités ».

- connaître les consommations est une priorité pour toute planification et action de gestion énergétique : depuis l'ouverture des marchés et la mise en concurrence des fournisseurs de gaz et d'électricité en 2014-2015, les données des EPLE sont consultables grâce à un portail de suivi des consommations ;
- développer le photovoltaïque en toiture qui, compte tenu des tarifs d'achat et des profils de consommation des EPLE, sera dimensionné prioritairement pour l'autoconsommation avec la possibilité de vente de surplus selon les données technico-économiques des études de faisabilité.

Pour aller plus loin, des projets de développement seront lancés suivant plusieurs processus :

- o le choix d'une quinzaine de lycées représentant 66 bâtiments permettra, au travers d'études de faisabilité, d'identifier l'opportunité de l'installation de toitures photovoltaïques avec pour objectif prioritaire la mise à disposition des toitures pour des tiers investisseurs suivant des appels à projet à préciser ;
 - o un travail spécifique avec des syndicats d'énergie locaux pour analyser les potentiels de développement en fonction des sites et des surfaces de toiture. Le démarrage de la démarche est prévu tout début 2020 pour les départements 21 et 70 concernant 33 sites ;
 - o le positionnement de 7 lycées dans le cadre de la démarche SOLUNERGY initiée par la direction de la transition énergétique afin de créer des boucles locales d'énergie, du producteur local au consommateur local ;
- poursuivre les actions de raccordement à des réseaux de chaleur vertueux (études de faisabilité). A ce jour, 43 sites sont raccordés, 10 raccordements sont en cours, et 24 sont en projet.

Enfin, la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales prévoit, dans son article 79-II, le transfert de la propriété des biens immobiliers des établissements visés à l'article L214-6 du code de l'éducation appartenant à l'Etat, au profit de la Région. Cette disposition est applicable depuis le 1^{er} janvier 2005.

Sur ce fondement, la Région a entamé les procédures de transfert en pleine propriété et à titre gratuit de l'ensemble des biens immobiliers des EPLE. La direction de l'immobilier de l'Etat (ex France Domaine) se charge d'effectuer l'ensemble des démarches pour les anciennes propriétés de l'Etat.

De la même manière, la loi dispose que les biens immobiliers appartenant à un département, une commune ou un groupement de communes peuvent être transférés en pleine propriété à la Région et à titre gratuit. Dans ce cas, il est nécessaire de faire établir un acte notarié.

Les transferts envisageables sur 2020 concernent les établissements suivants :

- lycée Lumière à Luxeuil-les-Bains (déjà envisagé en 2019 mais reporté pour des raisons techniques liées aux travaux de restructuration),
- lycée Henri Parriat à Montceau-les-Mines,
- lycée Léon Blum au Creusot,
- lycée Germaine Tillion à Montbéliard,

- lycée Peugeot à Valentigney,
- lycée Xavier Marmier à Pontarlier,
- lycée Aragon à Héricourt.

Plusieurs transferts sont en discussion depuis 2018 portant sur le lycée Les Haberges à Vesoul, lycée Wittmer à Charolles, lycée La Prat's à Cluny, lycée Alexandre Dumaine et Lamartine à Mâcon, lycée Mandela à Audincourt.

La campagne de levés topographiques et de délimitation des sites a été engagée en 2019. Lorsqu'elles sont nécessaires à la réalisation d'une opération de travaux, les prestations sont prises en compte en investissement. La proportion de levés s'imputant en fonctionnement est minime. La convergence progressive des bases de données patrimoniales sera engagée.

Enfin, le budget de fonctionnement intègre également une provision pour la prise en charge de diverses dépenses :

- la qualité de l'air intérieur : au même titre que le radon et l'amiante (dont les dépenses sont prises sur les accords cadre en cours), la réglementation impose le lancement de campagnes de mesure sur la qualité de l'air intérieur. Aussi, pour ce faire, il est prévu la désignation d'un assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) afin, dans un premier temps, d'effectuer les diagnostics sur la totalité de nos bâtiments. Dans un deuxième temps, une campagne de sensibilisation et de mise en œuvre d'un plan d'action sera menée auprès des établissements ;
- le radon : compte tenu, d'une part, de la nouvelle réglementation de 2018 qui a modifié le périmètre des zones à contrôler et, d'autre part, des mesures de contrôle d'efficacité des travaux réalisés, il est prévu en 2020 :
 - o le dépistage des locaux de travail (zone 2 : 16 établissements)
 - o le dépistage des établissements (nouvelles zones 2 et 3 : 10 établissements)
 - o les mesures de contrôle d'efficacité suite aux travaux (10 établissements)
 - o les mesures de dépistage diverses : logements de fonction lycée Ledoux...
- la mise à jour des DTA amiante en deux tranches avec un zoom sur certains transformateurs suite aux demandes d'ENEDIS ;
- le paiement des taxes foncières sur les logements de fonction non dédiés aux nécessités absolues de service...

Programme 2014P012 - Fonctionnement EMOP supports

Il existe sur le territoire régional des équipes mobiles d'agents des lycées, appelées EMOP et EMAT. Leurs interventions viennent en complément des autres leviers d'action dédiés à l'entretien du patrimoine bâti.

Le domaine d'activité des EMOP porte sur la réfection complète de locaux. Les équipes sont constituées d'agents spécialisés dans les divers corps de métiers du bâtiment (revêtements et finitions, agencement, électricité, sanitaire-thermique, câblage informatique). L'ensemble des lycées du secteur franc-comtois (excepté 2 établissements situés dans le Haut-Jura) sont couverts et peuvent faire appel gratuitement à des interventions des EMOP. Les lycées de Côte-d'Or et de la Nièvre peuvent faire appel gratuitement à des interventions des EMAT de leur secteur.

11 équipes mobiles d'ouvriers professionnels (EMOP / EMAT) polyvalentes sont réparties sur le territoire de la façon suivante :

Dans le Doubs :

- EMOP rattachée au lycée Jules Haag, site Marceau, à Besançon, avec un effectif de 14 agents
- EMOP rattachée au lycée Edgar Faure à Morteau, avec un effectif de 5 agents

- EMOP rattachée au lycée Cuvier à Montbéliard, avec un effectif de 7 agents

Dans le Jura :

- EMOP rattachée au lycée Duhamel à Dole, avec un effectif de 5 agents
- EMOP rattachée au lycée Friant à Poligny, avec un effectif de 6 agents
- EMOP rattachée au lycée Jean Michel à Lons-le-Saunier, avec un effectif de 5 agents

En Haute-Saône :

- EMOP rattachée au lycée Lumière à Luxeuil-les-Bains, avec un effectif de 8 agents

Sur le Territoire de Belfort :

- EMOP rattachée au lycée Follereau à Belfort, avec un effectif de 6 agents

En Côte-d'Or :

- EMAT rattachée au lycée Gustave Eiffel à Dijon, avec un effectif de 6 agents

Dans la Nièvre :

- EMAT rattachée au lycée Jules Renard à Nevers, avec un effectif de 6 agents

En Saône-et-Loire :

- EMAT rattachée au lycée Cassin à Mâcon, avec un effectif de 2 agents

Il est à noter que seuls 6 lycées du secteur de Mâcon peuvent faire appel à l'EMAT Cassin, en payant les heures d'intervention.

La Région souhaite également poursuivre pleinement son accompagnement des établissements supports dans le pilotage des équipes mobiles en participant plus activement aux comités de gestion des équipes mobiles en vue d'assurer une coordination régionale et un suivi du dispositif.

Pour ce suivi, la Région a investi dans un logiciel permettant de faciliter le recensement des demandes et le suivi opérationnel auprès des lycées demandeurs et conseils départementaux, dans une démarche d'adhésion volontaire, en lien direct avec la Région et les lycées « support ». Ce logiciel nécessite des mises à jour annuelles.

Les autres programmes de fonctionnement sont en cours d'extinction.

Le fonctionnement des lycées et la vie scolaire

I. PRIORITES

L'année scolaire 2019-2020 est marquée par la réforme du lycée et, dans ce contexte particulier, la Région réaffirme son soutien aux établissements, aux lycéens et à leur famille.

Pour la première année, le calcul des dotations de fonctionnement prend en compte le niveau de fonds de roulement des établissements afin d'équilibrer les efforts. Là où les réserves sont importantes, elles sont mises à contribution, les lycées n'ayant pas vocation à thésauriser. A l'inverse, les situations fragiles sont considérées.

L'acquisition des ressources pédagogiques constitue une aide importante au pouvoir d'achat des familles. La Région a abondé, dès 2019, son aide par une enveloppe complémentaire destinée à l'acquisition de

manuels scolaires (en seconde et première générale et technologique). Elle s'attachera à poursuivre, en 2020, pour les classes de terminale. Les besoins pour la voie professionnelle, également touchée par une réforme, seront évalués.

Telle qu'annoncée l'an dernier, une nouvelle tarification sociale des services d'hébergement et de restauration, visant à offrir un service public de restauration de qualité et accessible à tous, est déployée cette année scolaire. Le nouveau dispositif s'appuie sur une grille de tarifs modulée en fonction des ressources des familles, pour un égal accès des lycéens et lycéennes à l'hébergement et à la restauration.

Les établissements disposent à nouveau d'une offre riche pour développer des actions permettant l'ouverture des lycéens à la culture, la lecture, aux médias et à l'expression musicale (EVEIL, « L'échappée littéraire », « BFC reporter », « L'échappée musicale »). Ces dispositifs sont appréciés des établissements et largement utilisés.

Le maintien à niveau des équipements des lycées est une volonté forte afin d'offrir de bonnes conditions d'apprentissage aux lycéennes et lycéens, qu'il s'agisse des équipements pédagogiques ou du mobilier général. Pour les agents, priorité est mise sur l'ergonomie de leurs équipements afin de prévenir les troubles liés à leur utilisation répétée.

Focus transition énergétique

La **transition énergétique dans le fonctionnement des lycées** se décline dans plusieurs dispositifs :

- la **démarche écolycée** se déploie dans les lycées volontaires, en lien avec la démarche E3D des académies. Une journée thématique sera à nouveau organisée. Elle permet aux établissements déjà investis de conforter leur expérience, et aux établissements non engagés de bénéficier d'idées et de contacts. Des actions concrètes répondent notamment aux enjeux de transition énergétique ;
- la Région poursuit ses actions pour accompagner la **mission « restauration scolaire »**. Cette dernière fait l'objet de nombreuses actions visant à garantir la qualité, la sécurité sanitaire, apporter des conditions optimales de travail pour les agents et promouvoir le recours à des produits de proximité et bio ;
- la **dotation de fonctionnement** des lycées prend en compte la « trajectoire énergétique » de chaque établissement, avec un système de bonus/malus qui encourage la recherche d'économies.

En déclinaison de la feuille de route handicap votée par la Région, l'implantation dans les lycées d'unités externalisées d'enseignement est facilitée. Elles permettent à des élèves en situation de handicap d'être scolarisés en milieu ordinaire, tout en restant suivis par une structure spécialisée (institut médico-éducatif par exemple). Un travail rapproché avec les autorités académiques et l'agence régionale de santé a été, à cet effet, mis en place.

II. ACTIONS 2020 (par programme budgétaire)

1 - Donner les moyens de fonctionner aux lycées et prendre en charge leur équipement

1.1. Dotation de fonctionnement aux EPLE

Programme 2250AA - Fonctionnement des lycées

En vertu de ses compétences, la Région assure :

- le fonctionnement matériel et pédagogique des établissements publics locaux d'enseignement (EPL),

- une partie du financement du fonctionnement des établissements privés d'enseignement en leur attribuant des forfaits, prévus par la loi,
- le financement des installations sportives lorsque les établissements utilisent des équipements sportifs appartenant à d'autres collectivités.

La dotation de la Région, globale et forfaitaire, couvre l'ensemble des charges fixes et des dépenses courantes de l'établissement : universelle dans son principe, elle ne peut être affectée précisément par la Région et son usage est décidé par l'établissement en fonction de ses besoins propres. Elle représente la majeure partie des recettes de l'établissement. Elle est principalement utilisée pour les dépenses courantes de viabilisation et de maintenance (chauffage, électricité, eau, contrats de maintenance, petit entretien...). Une fraction est utilisée par les établissements pour les actions relatives à la vie de l'élève et aux dépenses pédagogiques. Elle est établie pour l'ensemble des établissements publics selon une grille de calcul permettant d'intégrer des spécificités propres à certains établissements.

La loi faisant obligation au conseil régional de notifier aux établissements leur dotation annuelle de fonctionnement avant le 1^{er} novembre qui précède l'exercice budgétaire concerné, les rapports sur le fonctionnement des lycées pour 2020 ont fait l'objet d'une délibération à l'assemblée plénière du 11 octobre 2019.

Le code de l'éducation impose à la Région une participation au fonctionnement (forfaits d'externat « part matériel » et « part personnel ») des lycées privés sous contrats avec l'Education nationale. Le forfait 2020 attribué à chaque établissement sera calculé selon le principe de parité avec les établissements publics.

Programme 1999P092 - Fonctionnement des lycées

Sur ces programmes budgétaires, seuls sont prévus des crédits de paiement visant à honorer les actions déjà engagées (AE affectées au cours des exercices antérieurs).

1.2. Prestations acquises par la Région au bénéfice des lycées

Programme 2251AA - Prestations de services

La Région a choisi de poursuivre le portage de la mise en œuvre de prestations de service au bénéfice des lycées, parmi lesquelles : la collecte et le traitement des déchets toxiques, les analyses bactériologiques dans les unités de restauration, l'assurance de la flotte de véhicules des lycées harmonisée à partir de 2019.

Programmes 2210AA - Prestations de service

Sur ces programmes budgétaires, seuls sont prévus des crédits de paiement visant à honorer les actions déjà engagées (AE affectées au cours des exercices antérieurs).

1.3. Equipement des EPLE

Programme 2253AA - Equipement

La politique d'équipement des lycées répond aux besoins des établissements dans leurs différentes fonctions : équipement mobilier des locaux, renouvellement d'équipements obsolètes, équipements pédagogiques liés à l'évolution des contenus de formation.

Pour répondre aux différentes demandes émanant des lycées publics et afin d'accompagner l'autonomie des établissements dans l'acquisition d'équipements, la Région octroie chaque année, via ce programme, une dotation complémentaire « Complément de renouvellement de matériels » (CRM) déclinée en deux volets :

- **l'équipement général** est destiné à financer les équipements nécessaires au travail des agents des lycées ainsi que l'acquisition et le renouvellement d'équipements : mobilier (externats, internats, demi-pensions, ateliers), matériels de restauration, équipements d'infirmerie, véhicules...

- **l'équipement pédagogique** permet de compléter et renouveler les équipements des filières d'enseignement général, technologique et professionnel : machines, équipements sportifs, bancs didactiques...

Programmes 2012P019, 2229AA

Sur ces programmes budgétaires, seuls sont prévus des crédits de paiement visant à honorer les actions déjà engagées (AP/AE affectées au cours des exercices antérieurs).

1.4. Aide à l'investissement des établissements privés sous contrat d'association avec l'Etat

Programme 2254AA - Investissements lycées privés

Outre le financement du fonctionnement de ces établissements au titre des lois de décentralisation successives, la Région participe également, à titre facultatif, à l'achat d'équipements et aux travaux d'investissement. Ces travaux permettent d'améliorer la sécurité, l'accessibilité, l'hygiène, l'efficacité énergétique et, dans une moindre mesure, la fonctionnalité des locaux. L'écoconditionnalité de la participation régionale est, depuis 2019, mise en œuvre.

Programme 2231AA - Subventions pour travaux dans les établissements privés

Sur ces programmes budgétaires, seuls sont prévus des crédits de paiement visant à honorer les actions déjà engagées (AP affectées au cours des exercices antérieurs).

1.5. Appui aux écoles de la production et aux campus des métiers

Programme 2252AA - Aides spécifiques

Les écoles de la production sont des écoles techniques privées hors contrat reconnues par l'Etat. Elles permettent notamment l'insertion professionnelle de jeunes dépourvus de qualification. La Région apporte son appui en fonctionnement et en investissement aux cinq écoles implantées dans la région.

Le « Campus des métiers et des qualifications » (CMQ) est un label, créé par la loi pour la refondation de l'école de 2013. Il vise à identifier, sur un territoire donné, un réseau d'acteurs de la formation, initiale et continue, de la recherche et de l'entreprise, centrés sur un secteur d'activité correspondant à un enjeu régional ou national, de type « pôle de compétitivité ». En réponse à l'appel à projet, six campus des métiers ont été créés sur la région. La Région a décidé d'accompagner le fonctionnement de ces campus en finançant une part de leur fonctionnement.

2 - Accompagner les projets des établissements en faveur des lycéens

Programme 2806AA - Accueil et vie des lycéens

La Région soutient les établissements dans la mise en œuvre de projets périscolaires, dans le cadre du dispositif EVEIL. Il s'agit notamment de projets éducatifs dans les domaines de la citoyenneté, de la lutte contre les discriminations, du respect de l'environnement, de la solidarité... Le dispositif permet également le financement de voyages à l'étranger. La Région conforte par un financement complémentaire la spécificité propre à l'enseignement agricole en matière d'éducation socioculturelle (ECS) pour permettre aux lycées agricoles de proposer à leurs élèves une ouverture culturelle de qualité dans le contexte de ruralité dans lequel ils s'inscrivent.

La Région promeut l'éducation artistique et culturelle des élèves afin de leur permettre de se constituer une culture personnelle riche et cohérente tout au long de leur parcours scolaire, de développer et de renforcer leur pratique artistique, et de permettre la rencontre des artistes et des œuvres et la fréquentation de lieux culturels. En partenariat avec l'agence régionale livre et lecture, la Région propose "L'échappée littéraire", ayant pour objectifs de promouvoir la littérature et la création contemporaine de langue française,

d'encourager la lecture et de développer le sens critique des jeunes. Une autre action développée en partenariat avec le Clemi (centre de liaison de l'enseignement et des médias d'information) et la presse locale, « BFC Reporter », contribue à l'éducation aux médias et à l'information et, ainsi, permet aux lycéennes et lycéens d'exercer leur citoyenneté.

Elle conduit également des démarches afin de répondre aux enjeux du développement durable par une charte régionale « Ecolycée », qui a pour objectif de faire évoluer les comportements des lycéennes et lycéens et de l'ensemble des membres de la communauté éducative.

L'expression musicale est désormais mise en avant avec la seconde édition de « L'échappée musicale ».

Programme 2803AA - Information, orientation, éducation, égalité des chances

Sur ces programmes budgétaires, seuls sont prévus des crédits de paiement visant à honorer les actions déjà engagées (AE affectées au cours des exercices antérieurs).

3 - Soutenir le pouvoir d'achat des familles par des tarifs adaptés et des aides ciblées

Programme 2252AA - Aides spécifiques

Au titre de sa politique lycée, la Région intervient plus directement en direction des familles d'une part en fixant les tarifs de restauration hébergement et, d'autre part, en choisissant d'intervenir pour financer les manuels scolaires et les équipements professionnels. Dans les deux cas, les établissements sont en charge de la gestion de proximité. Les décisions sur la tarification n'impliquent le budget régional en dépense qu'à hauteur des aides et compensations versées aux établissements.

✓ La tarification des services d'hébergement et restauration

La Région est compétente pour fixer les prix de la restauration scolaire et de l'hébergement fournis aux élèves des lycées de l'enseignement public. La fixation des tarifs en dessous des prix de revient, grâce notamment à la prise en charge directe par la Région des coûts de main d'œuvre (salaires des personnels techniques), des coûts d'investissement et des dépenses de fonctionnement non équilibrées par la contribution des familles, permet une tarification modérée mais qui doit rester suffisante pour assurer une qualité des denrées servies aux lycéens.

Les tarifs 2020 appliqués dans les lycées correspondent aux tarifs votés en 2019.

Le budget primitif 2020 intègre un système de tarification sociale, constitué d'une aide forfaitaire mise en place au bénéfice des lycéens boursiers internes inscrits à la demi-pension pour un nombre significatif de repas. Cette aide est modulée selon le niveau de bourse. Elle est versée par subvention aux établissements qui la déduisent des factures émises auprès des familles, avant prise en compte du reste à charge. Les évolutions apportées cette année au dispositif antérieur permettent une intervention plus ciblée et plus soutenue des situations.

✓ La gratuité des ressources pédagogiques et l'aide à l'équipement professionnel (« Caisse à outils »)

La gratuité des ressources pédagogiques

Avec l'objectif d'assurer l'égalité des chances dans l'accès au savoir, la gratuité des manuels scolaires a été introduite dans l'ensemble des lycées à partir de la rentrée scolaire 2004, portant sur la volonté de soutenir le pouvoir d'achat des familles. Le mode de gestion repose sur le versement direct de subventions aux établissements qui procèdent aux achats. Il s'agit d'une aide forfaitaire de 20 € par élève attribuée à chaque établissement. La dotation est gérée en autonomie par l'établissement pour l'achat de ses ressources pédagogiques, sans contribution des familles. La réforme des programmes en lycée, à partir de la rentrée 2019, a rendu attentive la Région sur ses conséquences. Une aide complémentaire de 40 € a été apportée pour le financement des manuels de seconde et première générale et technologique. En 2020, elle concernera les terminales. Cette dépense complémentaire est supportée par la section d'investissement, les

manuels ayant vocation à être utilisés plusieurs années. Les besoins en voie professionnelle seront évalués, pouvant donner lieu à des décisions en cours d'année.

Premiers équipements des lycéens - Aide à l'équipement professionnel

Afin de favoriser l'égalité des chances, la Région a choisi d'aider les jeunes s'orientant vers des filières professionnelles porteuses d'emploi (hôtellerie, agriculture, BTP, électrotechnique, automobile...) en allégeant leurs dépenses par l'intermédiaire de l'aide au premier équipement. L'aide de la Région permet l'acquisition en priorité de matériels individuels de protection offerts aux jeunes, mais également d'équipements collectifs qui deviennent propriétés de l'établissement.

✓ Développement de l'alimentation de proximité et le bio dans la restauration scolaire

La Région conseille les lycées et promeut les bonnes pratiques afin d'augmenter la consommation de produits locaux et bio, conformément à la charte régionale qualité en restauration scolaire et à la loi Egalim.

Programmes 1999P092, 2245AA

Sur ces programmes budgétaires, seuls sont prévus des crédits de paiement visant à honorer les actions déjà engagées (AP/ AE affectées au cours des exercices antérieurs).

Le numérique éducatif

I. PRIORITES

Le numérique est un vecteur de modernisation de la gestion des lycées. Il irrigue tous les secteurs des établissements, aussi bien la pédagogie que les activités quotidiennes.

La loi pour la refondation de l'école de la République du 8 juillet 2013 (dite « loi Peillon ») a inscrit le numérique comme un puissant levier d'action pour transformer l'école et privilégier la réussite éducative de tous les élèves. Il doit permettre l'émergence de nouvelles pratiques au service des élèves et des enseignants.

La loi a confié aux Régions, aux côtés de l'Etat, une responsabilité essentielle au bon fonctionnement et au développement du numérique à l'école. Dans ce cadre, la Région mène depuis plusieurs années une politique globale de développement des outils numériques aux côtés des lycées.

La stratégie numérique éducative se décline selon plusieurs axes, interdépendants, qui placent l'innovation comme colonne vertébrale des projets. Elle vise à :

- déployer des infrastructures et des nouveaux équipements plus performants,
- assurer la maintenance informatique des équipements,
- développer les usages éducatifs et favoriser l'innovation et l'inclusion des enfants empêchés, en contribuant au développement de projets numériques et à des expérimentations.

Plusieurs actions ont été identifiées comme prioritaires dans le développement du numérique éducatif : le déploiement du très haut débit (THD) dans les établissements et la mise en œuvre d'une solution harmonisée à l'échelle du territoire des espaces numériques de travail (ENT).

Focus transition énergétique

Sur le plan environnemental, les principaux impacts liés aux matériels informatiques sont les consommations d'électricité et les émissions de CO2 associées à leur utilisation. Aussi, des mesures sont prises pour réduire cet impact :

- dans ses marchés, la Région privilégie l'achat de modèles efficaces en énergie et conformes aux normes en vigueur en matière d'économie d'énergie et de labellisation environnementale,
- par ailleurs, la Région poursuit ses opérations techniques permettant de réduire le nombre de serveurs physiques installés dans les lycées et ainsi baisser les consommations électriques des systèmes.

Afin d'améliorer les pratiques en matière de gestion des données personnelles et de se mettre en cohérence avec la SCORAN BFC qui a fait de la dimension éthique l'un de ses principes fondateurs, des réflexions sont engagées en vue de définir une stratégie pour encourager l'utilisation d'un outil alternatif à Google Search, en déployant sur les postes des utilisateurs un nouveau moteur de recherche plus responsable.

II. ACTIONS 2020 (par programme budgétaire)

✓ Fourniture d'accès Internet

Programme 2235AA - Prestation internet

La Région s'est dotée d'une stratégie ambitieuse pour faciliter l'inscription du numérique dans les enseignements et le développement de pratiques pédagogiques diversifiées. Le raccordement des établissements au THD est une condition essentielle de succès d'utilisation et de développement des outils numériques. Afin d'améliorer les connexions déployées au sein des 2 ex collectivités (en moyenne 10 Mbits/s), la Région a confié à un opérateur le raccordement de tous les lycées éligibles au THD.

A la rentrée 2019, les 125 lycées connectés THD bénéficient tous d'une liaison fibre optique de 60 Mbits/s qui leur permet d'intégrer davantage le numérique dans les enseignements et la vie scolaire de l'établissement. En complément de cette opération, la Région a procédé au remplacement des équipements de sécurité des lycées de l'académie de Besançon permettant d'administrer les flux Internet et protéger les données du réseau des établissements.

Le budget inscrit en CP permet de prendre en charge les dépenses des liaisons Internet des établissements.

✓ Espace numérique de travail

Programme 2234AA - ENT

L'ENT est un équivalent du système d'information de l'établissement offrant aux acteurs de la communauté éducative (élèves, parents d'élèves, enseignants, personnels administratif) tous les outils numériques qui leur sont nécessaires pour travailler, communiquer, échanger, collaborer et, bien sûr, enseigner et apprendre.

L'ENT se présente également comme une plateforme d'accès (via des connecteurs sans réauthentification) à des services extérieurs (ou services tiers) tels que : certains services numériques académiques, les services de vie scolaire (emploi du temps, notes et absences généralement fournis par des éditeurs privés), des services de gestion de l'établissement (par exemple un service de paiement en ligne de la restauration), des ressources numériques pédagogiques (manuels numériques, banques de ressources, etc.).

La généralisation progressive des ENT facilite l'accès à un ensemble de ressources et services destinés aux enseignants, aux élèves et à leurs parents et visant à faciliter les échanges sur la vie de l'établissement et à renforcer l'implication des familles dans la scolarité des élèves.

A la rentrée 2019, un nouvel ENT commun aux écoles, collèges et lycées a été déployé : ECLAT-BFC. La démarche s'appuie sur la collaboration et la mutualisation avec, d'une part, tous les départements volontaires et, d'autre part, les autorités académiques (EN et DRAAF). Ce nouvel ENT offre aux communautés éducatives des collèges et lycées, aux élèves et à leurs familles un panel de fonctionnalités en matière de vie scolaire et de pédagogie. Il permet de répondre aux besoins des différents usagers et constitue un support pour les nouvelles pratiques pédagogiques numériques en complément des outils existants. Le marché pour cet ENT est passé avec la société KOSMOS. Il est ouvert aux collectivités par le biais de la centrale d'achat régionale. Les inscriptions proposées au budget permettent de financer l'utilisation d'ECLAT-BFC et de conduire les opérations d'accompagnement nécessaires.

✓ **Fonctionnement du numérique éducatif**

Programme 2237AA - Fonctionnement du numérique éducatif

Le budget de fonctionnement inscrit permet de couvrir les dépenses de fonctionnement annuelles et récurrentes et des opérations spécifiques de prestations de service :

- prestations d'assistance et d'accompagnement,
- abonnement de licences Microsoft,
- acquisition de petits équipements.

✓ **Investissement numérique des lycées**

Programme 2236AA - Investissement numérique dans les lycées

La Région veille à ce que les établissements assurent leurs missions dans les meilleures conditions tout en ciblant les équipements les plus appropriés en fonction de chaque situation. Pour équiper les lycées, la Région acquiert des matériels qu'elle met à disposition des établissements ou attribue des subventions aux lycées qui procèdent alors à l'acquisition des équipements. Avec un parc informatique composé de 40 000 postes, le taux d'équipement informatique moyen par élève est de 1 PC pour 2 élèves.

En 2020, le renouvellement du matériel des établissements sera poursuivi. Les dotations en matériels informatiques (ordinateurs, serveurs, équipements réseaux ...) continueront à être harmonisées avec le déploiement d'équipements numériques adaptés prenant en compte une politique d'équipement sur le long terme et le cycle de renouvellement général.

Selon les configurations, les équipements sont en général renouvelés tous les 6 ans. La typologie des postes déployés correspond au profil des usagers (personnel, élèves), à leur usage pédagogique ou administratif et à leur situation d'usage (fixe ou mobilité).

Par ailleurs, en complément des actions portées par les autorités académiques, la Région est engagée dans le déploiement et l'intégration de projets innovants au service des apprentissages et de l'enseignement. Elle s'appuie sur une approche spécifique, lycée par lycée, pour entendre les besoins et tenir compte des spécificités territoriales, des dynamiques internes et de la maturité des pratiques numériques.

Plusieurs projets ont été sélectionnés en partenariat avec les autorités académiques. Les lycées bénéficient d'un accompagnement pédagogique porté par les académies et d'investissements régionaux spécifiques qui leur permettent d'intégrer davantage le numérique dans les enseignements et la vie scolaire de l'établissement. Plusieurs types de matériels sont déployés tels que des tablettes et dalles numériques.

Le budget 2020 prend en compte les crédits nécessaires à :

- la dotation de renouvellement du parc informatique dans les établissements,
- l'évolution des infrastructures réseaux,
- au financement de projets pédagogiques,
- l'acquisition de logiciels spécifiques non pédagogiques,
- l'attribution de subventions aux établissements.

Thèmes/Sous thèmes du rapport budgétaire	Fonction	Sous fonction	Codes Progr.	Libellés programmes	AP 2019	CPI 2019	AE 2019	CPF 2019	AP 2020	%	CPI 2020	%	AE 2020	%	CPF 2020	%	
Mener la bataille pour l'emploi ; investir pour notre avenir, la Région, premier contributeur à l'investissement public local					309 881 500,00	267 911 992,06	410 079 534,00	386 344 606,91	294 405 791,00	-4,99%	277 655 113,41	3,64%	406 140 061,00	-0,96%	364 867 342,40	-5,56%	
Donner envie d'apprendre dans les lycées de demain : connectés, engagés dans la transition écologique	2	22	1999P092	Fonctionnement des lycées				33 915,39							61 648,94	81,77%	
	2	22	2012P019	Equipelement des lycées		960 033,86					220 689,25	-77,01%					
	2	22	2206AA	Dotations complémentaires de fonctionnement				12 050,82									
	2	22	2210AA	Prestations de service				733 948,84								409 891,46	-44,15%
	2	22	2229AA	Acquisitions de matériels		1 251 024,95						1 468 685,72	17,40%				
	2	22	2231AA	Subventions pour travaux dans les établissements privés		243 834,20						333 527,67	36,78%				
	2	22	2245AA	Gratuité des manuels scolaires et caisse à outils		1 705,00						33 372,62	1857,34%				
	2	22	2250AA	Fonctionnement des lycées				56 567 389,00	56 567 389,00					55 500 000,00	-1,89%	55 520 502,33	-1,85%
	2	22	2251AA	Prestations de services				596 000,00	430 656,93					533 000,00	-10,57%	523 964,59	21,67%
	2	22	2252AA	Aides spécifiques	300 000,00	250 000,00	4 585 000,00	4 284 000,00	1 124 000,00	274,67%	1 024 000,00	309,60%	6 140 000,00	33,91%	6 186 149,90	44,40%	
	2	22	2253AA	Equipement	12 428 500,00	8 486 915,32	50 000,00	50 000,00	13 778 500,00	10,86%	12 528 204,82	47,62%	50 000,00	0,00%	51 481,29	2,96%	
	2	22	2254AA	Investissements lycées privés	4 100 000,00	2 798 686,67				4 100 000,00	0,00%	3 229 669,97	15,40%				
	2	27	2701AA	Plan de sécurité : mise en conformité des équipements pédagogiques		7 800,00											
	2	28	2802AA	Actions pédagogiques diverses					29 932,50								
	2	28	2803AA	Information, orientation, éducation, égalité des chances					2 001,57							450,98	-77,47%
	2	28	2804AA	Accès à la culture et au sport					23 223,27								
	2	28	2806AA	Accueil et vie des lycéens					1 123 000,00					1 126 000,00	0,27%	1 146 522,91	17,38%
	Sous total lycées et vie scolaire					16 828 500,00	14 000 000,00	62 921 389,00	63 143 915,75	19 002 500,00	12,92%	18 838 150,05	34,56%	63 349 000,00	0,68%	63 900 612,40	-1,20%
	2	22	2234AA	Environnement numérique de travail					517 471,39							210 000,00	-59,42%
	2	22	2235AA	Fourniture d'accès internet					1 500 000,00							1 500 000,00	0,00%
	2	22	2236AA	Maintenance informatique des lycées	5 500 000,00	5 300 326,54				5 100 000,00	-7,27%	5 100 000,00	-3,78%				
	2	22	2237AA	Fonctionnement du numérique éducatif				400 000,00	489 064,81					346 000,00	-13,50%	350 000,00	-28,43%
	Sous total numérique éducatif					5 500 000,00	5 300 326,54	400 000,00	2 506 536,20	5 100 000,00	-7,27%	5 100 000,00	-3,78%	346 000,00	-13,50%	2 060 000,00	-17,81%
	2	20	2010P029	Rémunération des mandataires					5 762,97							0,01	-100,00%
	2	22	1999P019	Plan Pluriannuel d'Intervention - Réhabilitation lourde		11 308,00											
	2	22	1999P027	Plan Pluriannuel d'Intervention - Adaptation de locaux		333 157,53											
	2	22	1999P034	Grosses Réparations et Aménagements		75 682,17											
	2	22	1999P082	Investissement enseignement privé		89,30											
	2	22	2008P010	Plan pluriannuel des interventions de maintenance et de sécurité		383 563,00						99 327,29	-74,10%				
	2	22	2011P030	Entretien réparation amélioration des locaux	1 000 000,00	4 608 235,05						5 529 495,28	19,99%				
	2	22	2013P010	Réparations courantes du propriétaire dans les lycées	4 227 685,93	4 227 685,93				4 250 000,00	0,53%	4 250 000,00	0,53%				
	2	22	2013P014	Programme Pluriannuel d'Investissement	61 772 314,07	41 189 050,96				46 650 000,00	-24,48%	39 262 456,46	-4,68%				
	2	22	2014P012	Fonctionnement EMOP supports				221 000,00	221 000,00					227 000,00	2,71%	227 000,00	2,71%
	2	22	2016P012	Rémunérations des mandataires lycées			900 000,00			1 000 000,00		1 500 000,00	66,67%				
	2	22	2209AA	Primes d'assurance lycées site Dijon					779,61							3 000,00	284,81%
	2	22	2219PP	Agenda d'accessibilité programmée		3 000 000,00						5 000 000,00	66,67%				
	2	22	2221AA	Travaux d'entretien		4 218,68			14 641,07			5 000,00	18,52%			3 000,00	-79,51%
	2	22	2222AA	Sinistres					5 454,50							2 260,71	-58,55%
	2	22	2223AA	Travaux de rénovation, économies d'énergie		2 027 914,14						167 368,56	-91,75%			3 000,00	-80,60%
	2	22	2223PP	Travaux de rénovation, économies d'énergie	500 000,00	23 800 000,00						10 080 000,00	-57,65%				
	2	22	2224AA	Frais d'études technique et maîtrise d'ouvrage		238 864,00			5 233,13			3 548,39	-98,51%			3 000,00	-42,67%
	2	22	2225AA	Dommmages ouvrages		36 243,73											
	2	22	2228AA	Acquisitions de terrains et de bâtiments		527,92						0,34	-99,94%				
	2	22	2232AA	Subventions lycées publics		68 216,16			11 556,75							3 000,00	-74,04%
	2	22	2250PP	Grosses réparations dans les lycées	25 000 000,00	22 647 330,43				40 000 000,00	60,00%	26 218 136,16	15,77%				
	2	22	2251PP	Sécurisation dans les lycées	6 500 000,00	3 995 288,36				4 000 000,00	-38,46%	2 800 000,00	-29,92%				
	2	22	2252PP	ACCESSIBILITE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE	5 000 000,00	2 204 711,64				5 000 000,00	0,00%	4 500 000,00	104,11%				
	2	28	1999P102	Autres interventions (rémunérations SEM antérieures)					20 000,00								
	2	28	2010P023	Gestion du patrimoine immobilier				2 154 000,00	1 870 237,03					2 175 000,00	0,97%	1 790 330,98	-4,27%
	Sous total Patrimoine et gestion immobilière dans les lycées					104 000 000,00	109 752 087,00	2 375 000,00	2 170 129,00	100 900 000,00	-2,98%	99 415 332,48	-9,42%	2 402 000,00	1,14%	2 034 591,70	-6,25%
Sous total sous fonction 20								5 762,97							0,01	-100,00%	
Sous total sous fonction 22					126 328 500,00	129 044 613,54	62 419 389,00	64 892 626,18	125 002 500,00	-1,05%	123 353 482,53	-4,41%	62 796 000,00	0,60%	65 057 899,22	0,25%	
Sous total sous fonction 27								7 800,00									
Sous total sous fonction 28							3 277 000,00	2 922 191,80					3 301 000,00	0,73%	2 937 304,87	0,52%	
TOTAL - Donner envie d'apprendre dans les lycées de demain : connectés, engagés dans la transition écologique					126 328 500,00	129 052 413,54	65 696 389,00	67 820 580,95	125 002 500,00	-1,05%	123 353 482,53	-4,42%	66 097 000,00	0,61%	67 995 204,10	0,26%	

Suite aux travaux d'harmonisation de gestion issus de la fusion, certaines lignes ne comprennent plus d'inscriptions pour 2020, ces crédits étant redéployés sur de nouveaux programmes budgétaires.

7) Apprentissage et formations sanitaires et sociales, une voie d'avenir

I. PRIORITES

Apprentissage

La loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » du 5 septembre 2018 transforme en profondeur la gouvernance de l'apprentissage. Les principales dispositions de cette loi entrent en vigueur au 1^{er} janvier 2020.

La Région perd ainsi deux compétences majeures :

- la régulation de la carte des formations (homologation des CFA, décision annuelle d'ouverture et de fermeture des formations) : de nouveaux CFA peuvent désormais se créer sous condition du respect d'une charte qualité et tous les CFA pourront désormais, par décision unilatérale, ouvrir une formation ;
- le financement principal des CFA, qui est désormais confié aux 11 opérateurs de compétences (OPCO) à compter du 1^{er} janvier 2020.

La loi prévoit néanmoins, pour la Région, le maintien d'une capacité d'intervention recentrée sur :

- l'élaboration et la signature de conventions d'objectifs et de moyens avec les OPCO,
- le financement des investissements dans les CFA,
- une dotation complémentaire de fonctionnement, sous forme d'abondement du coût contrat.

Ces leviers d'intervention seront mobilisés dans le sens de l'accompagnement des transitions écologiques, énergétiques et numériques, de nouvelles formations dans des secteurs en tension, le cas échéant du soutien à des formations existantes qui sont essentielles sur le plan économique et/ou territorial.

Comme la loi le prévoit, un débat annuel sur la politique de l'apprentissage conduite en 2020 sera organisé au sein de l'assemblée en fin d'année.

Information sur les métiers et les formations

La loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » du 5 septembre 2018 confie à la Région, en lien avec les autorités académiques et l'ONISEP, une mission d'information sur les métiers et les formations qui y conduisent auprès des jeunes scolarisés, apprentis, étudiants. Cette nouvelle mission s'exerce dans le cadre du service public régional de l'orientation (SPRO).

Désormais, il s'agit de proposer aux jeunes et à leur famille la possibilité de découvrir les métiers, de tester les gestes professionnels, de mieux connaître leur environnement économique et de faciliter leur accès à l'information.

Ainsi, les manifestations, forums ou salons mis en œuvre ou soutenus par la Région devront prendre en compte les besoins des jeunes en fonction de leur âge et de leur cursus, proposer des approches de connaissance des métiers innovantes et différenciées, permettre de lutter contre les représentations sexuées des métiers.

Les objectifs régionaux de lutte contre le dérèglement climatique, d'accompagnement des transitions écologique, énergétique et numérique seront également relayés auprès des jeunes, que ce soit par l'exemplarité en termes de conception de manifestation (espaces recyclés-traitement des déchets-mobilités propres, usages numériques...) ou de présentation des métiers en lien avec ces objectifs.

Ces manifestations et actions pourront être intégrées dans « l'offre de service » proposée aux chefs d'établissement qui concourent à favoriser l'ouverture sur le monde économique et professionnel.

L'orientation professionnelle des jeunes reste une compétence de l'Etat et s'inscrit dans un processus complexe de décisions. Cependant, la Région, par les actions qu'elle mettra en œuvre et la qualité des informations communiquées, souhaite ouvrir le champ des possibles pour tous les jeunes et lutter contre les déterminismes.

Un travail partenarial avec les autorités académiques, les opérateurs de compétences ainsi que les branches professionnelles permettra d'inscrire ces actions dans un parcours cohérent, progressif et motivant pour accompagner au mieux les jeunes dans leur choix d'études et d'orientation professionnelle.

Focus transition énergétique

La Région permettra aux jeunes et à leur famille de mieux connaître les métiers liés au numérique et à l'environnement et veillera à réduire les stéréotypes de genre.

✚ Formations sanitaires et sociales

Avec 73 200 salariés dans le secteur de la santé et 67 000 salariés en travail social, le secteur revêt une importance capitale pour la région en termes d'emplois et de formations. La Région finance chaque année la formation de 8 700 étudiants dans ce secteur répartis dans 50 instituts sanitaires et sociaux.

La stratégie de mandat et le schéma régional des formations sanitaires et sociales guident l'action de la Région afin de répondre au mieux aux besoins de recrutement de personnels qualifiés sur l'ensemble du territoire, de faire évoluer l'offre de formation notamment dans le cadre de partenariat et d'intégration universitaire, et aussi de tendre vers une égalité de traitement entre les apprenants.

Ainsi, en 2019, de nouvelles conventions de fonctionnement et de partenariat ont été signées entre la Région, les universités de Bourgogne et de Franche-Comté ainsi que les instituts de formation paramédicale (formations d'infirmier, infirmier anesthésiste et masso-kinésithérapie). A compter du 1^{er} janvier 2020, les deux écoles de sages-femmes seront transformées en départements de maïeutique et relèveront des UFR Santé des universités de Bourgogne et de Franche-Comté.

Depuis la loi du 5 mars 2014 et la parution des derniers arrêtés en août 2018, la Région a désormais une compétence de droit commun pour autoriser l'ouverture d'une formation en travail social. Aussi, dès juillet 2019, la Région a lancé sa campagne de renouvellement des agréments des instituts de formation en travail social qui concernera au minimum 16 instituts en vue de décisions à prendre en juin 2020.

La Région accompagnera les instituts et écoles dans leurs projets d'investissement et de mise en œuvre d'innovation pédagogique, elle incitera au décloisonnement des formations et favorisera la mise en œuvre de passerelles entre les filières. Après l'harmonisation des montants de bourses versées aux étudiants, la convergence des indemnités de déplacement lors des stages des étudiants infirmiers, kinésithérapeutes et ergothérapeutes sera proposée.

Dans le cadre du service public régional des formations, pour les formations de niveau III, pré-baccalauréat, (ambulanciers, aides-soignants, auxiliaires de puériculture et accompagnants éducatifs et sociaux), la prise en charge des frais de formation au bénéfice des demandeurs d'emploi sera poursuivie en lien avec le pacte régional d'investissement dans les compétences (PRIC). Une attention particulière est portée sur les formations d'accompagnants éducatif et social et d'aides-soignants dont la pénurie est importante. C'est pourquoi une action d'information et de valorisation de ces métiers sera conduite en 2020 pour renforcer l'attractivité de ces deux professions.

Enfin, dans le cadre des réformes en cours (parcoursup, portail santé...), les échanges avec les universités et l'ARS sur l'évolution de l'offre de formation seront poursuivis afin de faciliter l'accès des jeunes à des

formations qui conduisent à des professions très déficitaires en Bourgogne-Franche-Comté telles qu'orthophonistes et orthoptistes.

II. ACTIONS 2020 (par programme budgétaire)

Sous-fonction 10 - Services communs

Cette sous-fonction comprend 2 types d'opérations transversales :

- organisation de rencontres,
- étude-communication.

Programme 1003AA - Etudes-communication-organisation de séminaires

Dans le cadre de la mise en œuvre d'actions du contrat de plan de développement des formations et de l'orientation professionnelles et de la mission d'information sur les métiers et les formations confiée à la Région de par la loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » du 5 septembre 2018, des rencontres des différents partenaires seront organisées et des études seront réalisées en lien avec les politiques apprentissage, formations sanitaires et sociales.

Apprentissage

Programme 2010P016 - Investissements CFA et programme 2016P013 - Rémunération des mandataires CFA

Sur ces programmes budgétaires, seuls sont prévus des crédits de paiement visant à honorer les actions déjà engagées (AP affectées au cours des exercices antérieurs). Les opérations concernées sont l'accueil du baccalauréat professionnel AFB au CFA bâtiment CFA Franche-Comté à Besançon, opération mutualisée avec le lycée Paris, le solde de l'opération de construction des ateliers forestiers du CFAA/CFPPA de Chateaufarine à Besançon ainsi que la réalisation de travaux modestes au CFA de Vesoul dans l'attente du transfert du patrimoine à la chambre des métiers et de l'artisanat.

Programme 1213AA - Investissements et équipements des CFA

Un nouveau règlement d'intervention concernant le soutien aux investissements dans les centres de formation d'apprentis sera proposé lors de la première commission permanente de 2020 afin notamment d'intégrer la compétence renouvelée de la Région dans le domaine de l'apprentissage.

Ces investissements devront permettre d'améliorer l'accueil des apprentis, la qualité des formations dispensées et de développer des filières de formation, en cohérence avec les orientations partagées entre la Région et les opérateurs de compétences dans le cadre des contrats d'objectifs et de moyens « Apprentissage ».

Accompagner la transition écologique et énergétique est un objectif régional fort. Ainsi, l'intervention régionale portera sur des opérations répondant à des critères d'éco-conditionnalité en termes de rénovations performantes énergétiquement, conformément à l'article 1.2 du règlement budgétaire et financier de la Région. Les constructions nouvelles devront respecter la réglementation thermique en vigueur. L'aide à l'acquisition d'équipements est également envisagée à partir du moment où ceux-ci respectent les conditions d'efficacité énergétique.

Des opérations engagées antérieurement, notamment en 2019, qui ne sont pas encore terminées (exécution en cours, décalage de réalisation suite notamment à des appels d'offres infructueux) nécessitent des services votés. Elles font l'objet d'une attention particulière afin d'exécuter les crédits de paiement programmés en conséquence.

Programme 1217AA - Aides aux employeurs d'apprentis

Conformément à la loi du 5 septembre 2018, la Région doit verser aux employeurs de moins de 11 salariés la prime à l'apprentissage de 1 000 € annuels par contrat d'apprentissage antérieur au 1^{er} janvier 2019. En effet, désormais, tous les contrats d'apprentissage postérieurs au 1^{er} janvier 2019 donnent droit aux employeurs de moins de 250 salariés à une aide versée par l'Etat à la condition que la formation suivie par l'apprenti soit inférieure ou égale au niveau baccalauréat.

Ainsi, en 2020, la Région assurera le versement de la prime aux employeurs concernés pour les 2^{ème} et 3^{ème} années de contrat (soit 4 800 contrats en cours à ce jour). Le montant de cette sortie en sifflet du dispositif fera l'objet d'une recette équivalente de la part de l'Etat.

Programme 1219AA - Abondement du coût contrat

En complément du financement au contrat par les OPCO (nouveau modèle économique de l'apprentissage), les Régions perçoivent une dotation correspondant à un fonds de soutien au fonctionnement des CFA et peuvent ainsi majorer les niveaux de prise en charge selon deux critères définis par la loi du 5 septembre 2018 :

- aménagement du territoire,
- développement économique.

Cette majoration est dite « abondement du coût contrat ». Les principes d'éligibilité sont à la libre administration des Régions, ils seront déclinés dans un règlement d'intervention.

Un nouveau règlement d'intervention concernant l'abondement du coût contrat sera proposé lors de la première commission permanente de 2020. Il pourrait se baser sur 4 axes :

- Axe 1 : les formations en cohérence avec les orientations définies par le CPRDFOP et les objectifs du plan de mandat et également d'autres documents stratégiques (SRDEII, SRADDET, SCORAN). Les enjeux de lutte contre le réchauffement climatique, d'accompagnement des transitions écologique, énergétique et numérique seront prépondérants.
- Axe 2 : les formations qui mettent en œuvre la mixité des publics et des parcours
- Axe 3 : l'intervention régionale pourra porter également sur les modalités suivantes :
 - o amorçage d'un projet de développement d'une formation spécifique, rare ou innovante sur le territoire régional,
 - o formations dont les contrats d'apprentissage sont majoritairement inclus dans une offre de « service public de proximité », qui concourt à l'aménagement du territoire (apprentis employés par une collectivité territoriale par exemple),
- Axe 4 : accompagnement de jeunes défavorisés socialement pour renforcer l'égalité d'accès à la formation par apprentissage et pour éviter la rupture de contrat

Programmes 1999P148, 1201AA, 1202AA, 1203AA, 1204AA, 1211AA, 1214AA, 1216AA, 1999P152, 1213 PP

Sur ces programmes budgétaires, seuls sont prévus des crédits de paiement visant à honorer les actions déjà engagées (AP et AE affectées au cours des exercices antérieurs).

Information sur les métiers et les formations

Programme 1218AA - Actions d'information sur les métiers et les formations

Dans le cadre de la compétence élargie des Régions sur la mission orientation, il est proposé d'organiser différentes actions sur l'information des métiers qui seront intégrées dans « l'offre de service » proposée aux chefs d'établissement. Elles s'appuient sur les principes suivants :

- **Promouvoir des approches nouvelles de présentation des métiers et des formations sur les territoires**

3 interventions sont principalement ciblées :

- o une découverte du monde du travail en se confrontant à la réalité des métiers par le geste et les approches sous la forme d'ateliers de travaux pratiques,
- o un lancement d'appels à projets courant 2020 pour initier cette nouvelle approche, en lien avec des secteurs économiques prioritaires,
- o un soutien aux actions organisées au sein d'établissements qui intègrent des mises en œuvre innovantes, notamment sur le support de différents concours des métiers réalisés par des branches professionnelles.

- **Valoriser l'excellence des métiers et les gestes professionnels**

Il s'agit de proposer aux jeunes collégiens et lycéens d'observer la réalisation des gestes professionnels et de découvrir l'excellence des métiers sur la base de l'organisation des sélections régionales des 46^{ème} Olympiades des métiers.

- **Rendre lisible et accessible l'information**

Cette recherche de lisibilité et d'accessibilité de l'information se traduira par la conception et la réalisation d'un outil de recensement de l'offre de service disponible à destination des chefs d'établissement.

- **Faciliter l'accès aux évènements organisés en région**

Pour faciliter l'accès, une amplification de la prise en charge des déplacements des élèves vers les évènements organisés et référencés dans l'offre de service sera proposée aux chefs d'établissement. Un nouveau règlement d'intervention est proposé pour structurer le concours de la Région à ce titre.

L'ensemble de ces actions et évènements viendront en appui et en complément des outils d'information produits suite au transfert des DRONISEP et du plan d'action « Accueil information orientation » déployé dans le cadre du service public régional de l'orientation (SPRO).

Formations sanitaires et sociales

Programme 2014P014 - Instituts de formations sanitaires et sociales et programme 2016P014 - Rémunération des mandataires IFSS

Sur ces programmes budgétaires, seuls sont prévus des crédits de paiement visant à honorer les actions déjà engagées (AP affectées au cours des exercices antérieurs).

Les opérations sont les suivantes :

- IFPS de Besançon

Concernant l'institut de formation de professions de santé de Besançon (IFPS), il a été décidé de financer le projet de modernisation des locaux rattachés au centre hospitalier régional universitaire (CHRU) de

Besançon. L'IFPS dispensera des formations d'infirmiers, de masseurs kinésithérapeute, d'aides-soignants, d'auxiliaires de puériculture, ambulanciers, puéricultrices et cadres de santé. Le projet consiste en une construction neuve de 5 350 m² de surface utile. La construction devra permettre l'accueil de plus de 1 000 personnes dont 1 000 étudiants, 18 personnels administratifs et 50 formateurs.

La Région assure la maîtrise d'ouvrage de cette opération de construction et le CHUB assurera le fonctionnement et l'exploitation maintenance du bâtiment mis à disposition. Le CHUB a piloté et financé le programme du projet. La consultation du mandataire a eu lieu en 2019 ainsi que le concours de maîtrise d'œuvre. Les études de conception sont prévues en 2020 avec un calendrier prévisionnel de livraison du bâtiment pour automne 2022.

- IFMS de Nord Franche-Comté

L'institut de formation aux métiers de la santé du Nord Franche-Comté a été construit par l'hôpital, la Région intervenant en subvention à hauteur de 50 %. L'IFMS dispense des formations d'infirmiers, de masseurs kinésithérapeute, d'aides-soignants et d'auxiliaires de vie sociale. La mise en service de l'IFMS a été faite au deuxième semestre 2019. Le solde de cette opération est prévu en 2020.

Programme 1106AA - Formation des demandeurs d'emploi secteurs sanitaire et social

Dans le cadre du service public régional des formations et en lien avec le pacte régional d'investissement dans les compétences (PRIC), la Région finance les formations de niveau III (ambulanciers, aides-soignants, auxiliaires de puériculture et accompagnants éducatifs et sociaux) suivies par des demandeurs d'emploi.

Deux actions spécifiques seront conduites dans le cadre du PRIC, à savoir le financement de :

- 60 places supplémentaires de formation courte d'accompagnant éducatif et social,
- 75 places supplémentaires de formation destinées à des bénéficiaires de baccalauréats professionnels SAPAT et ASSP désireux de suivre un cursus court d'aide-soignant.

Programme 1301PP - Formations des secteurs sanitaire et social

Il s'agit d'accompagner dans leurs projets d'investissement les écoles sanitaires et sociales transférées à la Région Bourgogne Franche-Comté en vue d'adapter les locaux et les équipements aux besoins de formation et améliorer la qualité des interventions.

Un des grands objectifs de la politique régionale est d'accélérer la transition écologique et énergétique. Par conséquent, l'intervention régionale peut porter sur :

- des opérations répondant à des critères d'éco-conditions en termes de rénovations énergétiquement performantes,
- des mises aux normes handicapées et accès aux personnes à mobilité réduite,
- des mises en sécurité, incendie notamment.

Elle peut également être accordée pour l'achat de matériels pédagogiques et informatiques.

Programme 1302AA - Formations des secteurs sanitaire et social

La Région finance le fonctionnement des instituts et des écoles paramédicales, de maïeutique et en travail social lorsqu'ils sont publics et peut participer au financement des instituts et écoles lorsqu'ils sont privés. Une subvention de fonctionnement est versée annuellement aux organismes suite à une procédure contradictoire. Chaque structure dépose son budget sur l'applicatif SOLSTISS (solution de suivi transrégional des instituts de formations sanitaires et sociales) qui permet à la Région de disposer de données budgétaires et comptables normées et harmonisées.

En parallèle, la Région soutient également des dispositifs et des pédagogies innovantes, numériques et en lien avec la simulation en santé (mannequins, simulateurs de conduite ambulancier...). En lien avec les universités, la Région peut également aider à la création de cours en ligne tels que des MOOCS et des MOODLES.

La Région attribue des bourses sur critères sociaux aux étudiants suivant une formation paramédicale, maïeutique et en travail social. Ces bourses sont alignées réglementairement sur celles de l'enseignement supérieur tant au niveau des montants que des barèmes. Plus ou moins 1 800 bourses sont attribuées à chaque rentrée scolaire. A compter de 2020, des évolutions du dispositif seront apportées pour en simplifier la gestion et rapprocher le calendrier régional sur celui de l'enseignement supérieur et l'ouverture de la plateforme Parcoursup destinée aux lycéens.

Programme 1303AA

Sur ce programme budgétaire, seuls sont prévus des crédits de paiement visant à honorer les actions déjà engagées (AE affectées au cours des exercices antérieurs).

Programme 2016P014

Sur ce programme budgétaire, seuls sont prévus des crédits de paiement visant à honorer les actions déjà engagées (AP et AE affectées au cours des exercices antérieurs).

Thèmes/Sous thèmes du rapport budgétaire	Fonction	Sous fonction	Codes Progr.	Libellés programmes	AP 2019	CPI 2019	AE 2019	CPF 2019	AP 2020	%	CPI 2020	%	AE 2020	%	CPF 2020	%	
Mener la bataille pour l'emploi ; investir pour notre avenir, la Région, premier contributeur à l'investissement public local					309 881 500,00	267 911 992,06	410 079 534,00	386 344 606,91	294 405 791,00	-4,99%	277 655 113,41	3,64%	406 140 061,00	-0,96%	364 867 342,40	-5,56%	
Apprentissage et formations sanitaires et sociales, une voie d'avenir	1	10	1003AA	Etudes-Communication-Organisation de séminaires			10 000,00	10 000,00					15 000,00	50,00%	22 085,84	120,86%	
	1	12	1201AA	Conventions CRB CFA			28 350 000,00	28 650 709,85							1 081 937,90	-96,22%	
	1	12	1202AA	Plan qualité recherche innovation				511 339,20							223 000,00	-56,39%	
	1	12	1203AA	Pré- Apprentissage			600 000,00	865 198,00							144 067,00	-83,35%	
	1	12	1204AA	Investissements et équipements des CFA		1 466 702,88						520 874,97	-64,49%				
	1	12	1211AA	Transports hébergement restauration			2 100 000,00	1 982 359,52							107 865,41	-94,56%	
	1	12	1212AA	Aide à l'équipement pédagogique des apprentis				16 400,42									
	1	12	1213AA	Investissements et équipements des CFA	4 500 000,00	5 673 297,12			10 300 000,00	128,89%	6 885 690,65	21,37%					
	1	12	1213PP	Investissements et équipements des CFA	4 000 000,00	1 360 000,00					3 609 128,77	165,38%					
	1	12	1214AA	Valorisation et développement de l'apprentissage			822 000,00	1 073 074,07							457 410,42	-57,37%	
	1	12	1215AA	Expérimentation apprentissage 30 ans				130 920,00									
	1	12	1216AA	Aides aux apprenants			2 920 000,00	2 920 000,00							78 999,61	-97,29%	
	1	12	1217AA	Aides aux employeurs d'apprentis			11 000 000,00	11 000 000,00						4 800 000,00	-56,36%	4 800 000,00	-56,36%
	1	12	1218AA	Actions d'information sur les métiers et les formations										2 700 000,00		1 620 000,00	
	1	12	1219AA	Abondement du coût contrat										6 700 000,00		6 030 000,00	
	1	12	1231AA	Mesures de soutien à l'apprentissage				121 551,69									
	1	12	1999P148	Participation aux CFA et sections d'apprentissage			28 340 000,00	28 789 779,55							860 000,00	-97,01%	
	1	12	1999P152	Accompagnement de l'investissement dans les CFA								0,33					
	1	12	2010PO16	Investissements CFA			1 300 000,00					635 600,00	-51,11%				
	1	12	2016PO13	Rémunérations des mandataires CFA			30 000,00					20 000,00	-33,33%				
	1	13	1301AA	Formations des secteurs sanitaire et social				69 016,40									
	1	13	1301PP	Formations des secteurs sanitaire et sociale	1 250 000,00	1 382 641,08			1 000 000,00	-20,00%	1 558 936,87	12,75%					
	1	13	1302AA	Formations des secteurs sanitaire et social			42 250 000,00	40 142 462,52						46 281 250,00	9,54%	42 038 580,00	4,72%
	1	13	1303AA	Bourses sanitaires et sociales			4 500 000,00	4 500 000,00							2 973 831,55	-33,91%	
	1	13	2014PO14	Instituts de formation sanitaires et sociaux			2 700 000,00					7 100 000,00	162,96%				
	1	13	2016PO14	Rémunération des mandataires IFSS			50 000,00					100 000,00	100,00%				
	1	11	1106AA	Formations de demandeurs d'emploi secteurs sanitaire et social										3 860 000,00		3 046 276,32	
					Sous total sous fonction 11									3 860 000,00		3 046 276,32	
					Sous total sous fonction 10			10 000,00	10 000,00					15 000,00	50,00%	22 085,84	120,86%
					Sous total sous fonction 12	8 500 000,00	9 830 000,00	74 132 000,00	76 061 332,30	10 300 000,00	21,18%	11 671 294,72	18,73%	14 200 000,00	-80,84%	15 403 280,34	-79,75%
				Sous total sous fonction 13	1 250 000,00	4 132 641,08	46 750 000,00	44 711 478,92	1 000 000,00	-20,00%	8 758 936,87	111,95%	46 281 250,00	-1,00%	45 012 411,55	0,67%	
TOTAL - Apprentissage et formations sanitaires et sociales, une voie d'avenir					9 750 000,00	13 962 641,08	120 892 000,00	120 782 811,22	11 300 000,00	15,90%	20 430 231,59	46,32%	64 356 250,00	-46,77%	63 484 054,05	-47,44%	

Suite aux travaux d'harmonisation de gestion issus de la fusion, certaines lignes ne comprennent plus d'inscriptions pour 2020, ces crédits étant redéployés sur de nouveaux programmes budgétaires.

8) Dans un contexte de reprise économique, former plus de 17 000 demandeurs d'emploi pour leur permettre d'acquérir les compétences attendues par les entreprises et une évolution individuelle pérenne

I. PRIORITES

✚ Formation professionnelle

Dans un contexte en pleine mutation énergétique, environnementale, technologique, économique, et sociale, la stratégie de mandat 2016-2021 de la Région vise prioritairement l'accompagnement des publics les plus fragiles pour leur permettre un retour à l'emploi et ainsi répondre aux besoins en compétences des entreprises et des territoires. La Région se mobilise pour lutter contre le chômage et poser des bases solides pour construire la société de demain, en renouvelant et adaptant son offre de formations pour les demandeurs d'emploi sur l'ensemble de son territoire.

Conformément aux priorités de la stratégie de mandat et du CPRDFOP (contrat de plan régional de développement de la formation et de l'orientation professionnelles), le pacte régional d'investissement dans les compétences PRIC Bourgogne-Franche-Comté 2019-2022, signé le 20 décembre 2018, permet d'amplifier, renforcer, renouveler les interventions développées en région Bourgogne-Franche-Comté en matière de formation professionnelle des demandeurs d'emploi.

Le PRIC Bourgogne-Franche-Comté a été mis en place dès le 1^{er} janvier 2019 de manière concertée, dynamique, cohérente et innovante. La concertation se poursuit en 2020 avec l'ensemble des acteurs de l'emploi-formation dans le cadre de groupes de travail (communautés des organismes de formation, sourcing,...). Le PRIC se concrétise, notamment par : l'ouverture de nombreuses places supplémentaires de formation, l'assouplissement des conditions d'accès aux formations en amont de la qualification, la signature de protocoles d'accord avec les conseils départementaux pour faciliter l'entrée en formation des publics en difficulté (bénéficiaires RSA...), l'adoption de nouvelles mesures « d'aides régionales - complément de rémunération » à destination des stagiaires pour sécuriser leur parcours de formation....

Sur 2020, la Région va maintenir son effort de formation et, grâce au PRIC, pourra amplifier les actions régionales mises en place et en déployer de nouvelles. Une recette de 66,1743 M€ est attendue au titre du PRIC 2020 (contre 53,0771 M€ l'année précédente) pour avancer sur ses 3 axes stratégiques relatifs à l'adaptation de l'offre de formation aux besoins économiques sur les territoires, à l'accompagnement et la sécurisation des parcours de formation pour les publics les plus éloignés de l'emploi, et à l'expérimentation/innovation.

Dans la poursuite de la démarche initiée en 2019, une partie de l'effort de formation du PRIC 2020 sera déléguée à Pôle emploi, pour un montant prévisionnel de 10,800 M€, correspondant à environ 1 660 entrées additionnelles prévisionnelles.

Hors PRIC, sur le socle régional, les dispositifs d'accès à la qualification et les formations qualifiantes sont cofinancés par le fonds social européen (FSE) sur les programmes opérationnels régionaux ; la Région s'inscrit dans les objectifs de ces programmes opérationnels et mobilisera ce cofinancement du FSE en 2020 sur son socle (hors PRIC).

A ce stade, il est important de souligner que le projet de budget proposé ci-dessous ne tient pas compte de la mise en œuvre de la Réforme de l'assurance chômage, qui n'est effective qu'à partir du 1er novembre 2019, et dont les modalités pratiques et les estimations d'impact sur la rémunération régionale (dont les nouvelles aides régionales – complément de rémunération) ne seront connues que plus tardivement, en début d'année 2020. Ainsi, il pourrait être proposé, courant 2020, un budget supplémentaire afin de couvrir d'éventuelles dépenses supplémentaires de rémunération, non connues à ce jour et liées à une possible augmentation du nombre de stagiaires non indemnisés par Pôle emploi au regard de cette réforme sur les formations financées par la Région, qu'elles relèvent d'un financement « socle » ou « PRIC ».

Transitions professionnelles et orientation

L'activité des entreprises et les parcours des salariés, et plus largement de tous les actifs, s'inscrivent dans un contexte où ils sont soumis à des évolutions majeures. Ces évolutions ne sont pas seulement d'ordre conjoncturel, elles sont également structurelles : vieillissement de la population active, inscription de plus en plus étroite de l'économie dans une économie ouverte fortement concurrentielle, révolution technologique et industrielle permanente et contraintes écologiques de plus en plus prégnantes.

Dans cet environnement, l'orientation, la formation des actifs et l'accompagnement des transitions professionnelles représentent des enjeux majeurs :

- d'employabilité, d'évolution professionnelle, de mobilité et de sécurisation des parcours des actifs ;
- de compétitivité et de différenciation des entreprises ;
- d'attractivité économique des territoires et de développement local.

La Région Bourgogne-Franche-Comté, qui a inscrit ces enjeux au cœur de sa stratégie de mandat et de son CPRDFOP, poursuivra son action en 2020 et l'articulera avec celle de l'Etat et des partenaires sociaux au sein d'un dialogue social régulier, que ce soit au niveau régional ou au niveau local. Elle cherchera, notamment grâce à l'effet levier du PRIC, à renforcer la complémentarité des politiques et stratégies conduites en région en matière :

- de développement économique régional,
- d'aide à l'orientation,
- de promotion de la formation professionnelle continue,
- de création d'emploi.

La mise en œuvre du budget 2020 s'inscrit dans un contexte de mise en œuvre de la loi sur la liberté de choisir son avenir professionnel (loi LCAP) qui vient profondément impacter les politiques d'orientation et de formation des salariés conduites jusque-là par la Région :

- la Région devient compétente en matière d'information sur les métiers et les formations pour les publics scolaires, apprentis et étudiants ;
- de nouveaux droits sont donnés aux actifs pour leur permettre de choisir leur vie professionnelle, l'investissement des entreprises dans les compétences de leurs salariés est renforcé. Dans ce paysage modifié, la Région continuera son action en faveur des TPE/PME et son soutien prioritaire pour les salariés les plus fragiles dans une logique de sécurisation des parcours professionnels.

Focus transition énergétique

La transition écologique et énergétique est systématiquement prise en compte lors de la négociation des accords cadre signés avec les filières en faveur de la formation des salariés (exemples en 2019 de la plasturgie, de l'automobile ou du contrat d'objectifs productions agricoles).

Par ailleurs, la Région incite les organismes de formation à proposer des modules de sensibilisation des stagiaires à l'éco-citoyenneté dans son programme de formations à destination des créateurs repreneurs d'entreprises.

II. ACTIONS 2020 (par programme budgétaire)

Formation professionnelle

Programme 1103AA - Parcours vers la qualification des demandeurs d'emploi

Le service public régional de formation professionnelle, à travers le dispositif amont de la qualification, a pour objet de garantir à tout demandeur d'emploi l'accès à un parcours de formation lui permettant d'accéder à un niveau de qualification propre à favoriser son employabilité.

Organisé en 21 plateformes de formation avec de nombreux sites délocalisés, le DAQ offre aux stagiaires un accompagnement individualisé de proximité et un parcours sécurisé, organisé autour de prestations distinctes mais complémentaires et mobilisables (accueil-construction de parcours, modules de remise à niveau, module d'approche des compétences professionnelles...). Par ce maillage du territoire, il garantit, aux demandeurs d'emploi les plus éloignés de l'emploi, de trouver une réponse au plus près de leur domicile. Dans le cadre du PRIC, ce dispositif répondant parfaitement aux publics en difficulté sera poussé pour atteindre sa capacité maximale d'accueil et pourra être avenanté pour permettre l'ouverture de places supplémentaires. Les démarches de « coloration sectorielle » des DAQ seront poursuivies avec les acteurs du territoire et les représentants de secteurs concernés (industrie, sanitaire/social...), pour articuler les dispositifs et favoriser l'orientation vers ces métiers en tension et vers les formations qualifiantes correspondantes.

Les habilitations de ces 21 plateformes DAQ, dans le cadre d'un SIEG (service d'intérêt économique général), prennent fin au 31 décembre 2020. Une réflexion est donc en cours, en concertation avec tous les acteurs, pour l'élaboration d'un dispositif renouvelé dont les grands principes seront votés en assemblée plénière, pour une mise en place dès le 1^{er} janvier 2021.

Afin de compléter cette offre, la Région va poursuivre en 2020 le développement sur ces mêmes territoires du dispositif de formation linguistique (DFL). Celui-ci propose une prestation de repérage/positionnement ainsi que des actions de formation adaptées aux publics pour qui la non maîtrise de la langue française constitue un frein à l'insertion professionnelle (personnes en situation d'illettrisme, de français langue étrangère (FLE) voire d'analphabétisme). La volumétrie de ce dispositif est fortement amplifiée sur 2020, au titre du PRIC.

Toujours dans le cadre du PRIC, la collectivité a également initié, depuis septembre 2018, le dispositif « Une formation pour moi ? C'est possible ! ». Celui-ci sera poursuivi et développé sur 2020. Il s'adresse prioritairement aux publics qui n'envisagent pas d'entrer en formation. Il doit leur permettre de développer une « appétence » pour la formation, ou au moins de faire émerger une prise de conscience du besoin de qualification, afin qu'ils soient plus actifs dans leur recherche d'acquisition et d'actualisation de leurs connaissances et compétences.

A côté de ces dispositifs, la Région poursuit la mise en œuvre de sa compétence en matière de formation des personnes sous-main de justice au sein des dix établissements pénitentiaires du territoire. Grâce au PRIC, des places complémentaires seront ouvertes en 2020 pour répondre aux forts besoins de ce public en difficulté.

Enfin, la Région soutient également sur 2020 les dispositifs innovants d'accès à la qualification, tels que les 5 Ecoles de la deuxième chance existantes en région.

Programme 1104AA - Qualification des demandeurs d'emploi

Le volet qualifiant du service public régional de formations (SPRF) vise à répondre de façon adaptée aux besoins en compétences du territoire et des entreprises. Celui-ci est défini sur la base de l'analyse des études sectorielles/territoriales existantes et des métiers en tension, ainsi que d'un large travail de concertation sur les besoins emploi-formation du territoire avec l'ensemble des partenaires concernés (prescripteurs, branches professionnelles, collectivités territoriales, directions régionales de l'Etat, EMFOR...). A l'issue de ce diagnostic partagé, la Région définit sa commande et lance les consultations

correspondantes via des marchés publics de formation, visant majoritairement des formations de niveau 3 et 4 (infra bac et bac), et l'acquisition d'un premier niveau de qualification permettant un retour à l'emploi.

En 2020, le programme régional de formations sera complètement renouvelé. Huit consultations de formation ont été lancées par territoire pour répondre aux besoins en compétences multisectorielles, et une consultation spécifique sur le secteur du tourisme, découlant du schéma régional de développement du tourisme et des loisirs 2017-2022.

Les principales nouveautés de cette commande correspondent directement aux priorités régionales et aux engagements pris dans le cadre du PRIC 2019-2022, notamment :

- volonté affichée de favoriser l'accès aux formations régionales des publics les plus en difficulté, peu ou pas qualifiés, tout en sécurisant leur parcours ;
- intégration de modules complémentaires à forte valeur ajoutée professionnelle afin de favoriser l'employabilité des stagiaires, en adéquation avec les besoins (module de savoir-être professionnel, modules spécifiques liés aux métiers – notamment transition écologique, numérique, langues, connaissance du patrimoine et des vins, etc...) ;
- affichage de la priorité régionale liée à l'innovation pédagogique et la transformation des formations pour s'adapter au mieux au public et pour l'attirer / le fidéliser durant tout son parcours.

En parallèle, la Région poursuivra le déploiement de son programme spécifique sur le secteur du BTP défini par blocs de compétences, articulé autour de 6 filières de formation (travaux publics ; construction traditionnelle ; couverture-construction bois ; aménagements-finitions ; électricité-domotique ; sanitaire et thermique) déclinées sur l'ensemble du territoire et comprenant quelques formations traditionnelles. Ce programme est piloté et mis en œuvre en concertation avec les branches professionnelles (CAPEB, FFB et FRTP), les organismes de formation, l'ADEME,... Il permet de s'engager dans un plan ambitieux de développement des compétences des demandeurs d'emploi en formation sur ce secteur et de répondre aux nouvelles exigences des emplois du BTP.

Cette démarche expérimentale par blocs de compétences et ajouts de modules, réalisée dans le BTP et le tourisme, sera par la suite appliquée à d'autres secteurs stratégiques en 2020 tels que les services à domicile, les fonctions supports du tertiaire (fonctions administratives) et les métiers de la maintenance.

Le programme de formations lié à la maroquinerie initié dans le PRIC sera prolongé en 2020 pour répondre aux fortes tensions en recrutement de ce secteur. Le territoire de Bourgogne-Franche-Comté dispose d'un pôle d'excellence constitué d'un réseau d'entreprises de sous-traitance qui travaillent pour les plus grandes marques de luxe. Ce programme vient donc répondre aux importants besoins en recrutements des entreprises de ce secteur, compte tenu de prévision de forte progression de leurs activités dans les prochaines années. Il présente également un caractère innovant très intéressant pour la Région à travers des modalités pédagogiques de type FEST – formation en situation de travail et une organisation en pas d'entrées cadencés qui favorise la fluidité des entrées et des parcours de formation sur l'année.

Des places de formation supplémentaires seront également financées en 2020 via les fonds du PRIC pour les demandeurs d'emploi souhaitant suivre des formations sanitaires et sociales de niveau 3, secteur en fortes tensions sur les recrutements.

Par ailleurs, la Région accompagne les entreprises rencontrant des difficultés à recruter des collaborateurs sur des métiers en tension, en cofinçant la formation ciblée de demandeurs d'emploi et en leur garantissant l'insertion dans l'emploi auprès de ces entreprises. Elle effectue son intervention par le biais du fonds régional d'appui à la professionnalisation (FRAP). Ce dispositif fera l'objet d'une révision dès le début d'année 2020 pour prendre en compte les nouvelles dispositions et axes d'intervention de chacun des acteurs (Pôle emploi, OPCO) définis dans le cadre du PIC et de la loi LCAP.

Parallèlement à son offre collective, la Région s'articule avec Pôle emploi pour permettre l'accès individuel à la formation (via une aide individuelle à la qualification AIF) pour les demandeurs d'emploi qui ne

trouveraient pas de réponse dans le PRF, ciblant certaines formations à visée professionnelle, de niveau bac +2 et au-delà. Cet engagement sera repris et détaillé dans la convention-cadre liant Pôle emploi à la Région, qui sera renouvelée et présentée en assemblée au premier semestre 2020.

Enfin, dans le cadre de l'ambition 3 du PRIC, il sera proposé de financer des actions/projets expérimentaux et innovants, issus des travaux des groupes de travail, relatifs à l'observation régionale emploi-formation, le sourcing, la transformation des organismes de formation avec le développement d'innovations pédagogiques et le renforcement du programme de professionnalisation des acteurs, et/ou les initiatives territoriales / GPECT (gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences territoriales)...

Programme 1105AA - Rémunération, aides aux stagiaires et frais de gestion

L'ouverture de la rémunération à la majorité des bénéficiaires de formation est une priorité inscrite dans le plan de mandat. Tous les stagiaires entrant dans une formation agréée, qui ne bénéficient d'aucune autre indemnisation, sont soutenus financièrement par la Région.

L'attribution de la rémunération peut ouvrir droit, sous certaines conditions, à la prise en charge d'une partie des frais de transport et/ou d'hébergement. Elle intègre également la protection sociale et les indemnités journalières (maladie, maternité, accident du travail) dont les modalités de calcul sont définies par les textes réglementaires.

Les obstacles à l'entrée en formation des demandeurs d'emploi sont multiples et ceux qui tiennent à des problématiques financières sont importantes notamment pour le public jeune, les parents isolés... Dans le cadre du PRIC, les « nouvelles aides régionales – compléments de rémunération » ont été mises en place en 2019 et seront déployées en année pleine sur 2020. Ces mesures ambitieuses seront évaluées tant dans leurs critères d'attribution, dans leurs modalités administratives de mise en œuvre, que dans leur impact sur la sécurisation des parcours des stagiaires entrant en formation.

✚ Transitions professionnelles et orientations

Programme 1121AA - Service public régional de l'orientation tout au long de la vie (SPRO)

Dans une période où les mutations économiques et les évolutions des métiers sont rapides, une information de qualité sur l'environnement économique, les métiers et les parcours de formation constitue un enjeu majeur pour tous. Avec les acteurs de l'orientation des actifs qu'elle a la responsabilité de coordonner, la Région a pour ambition d'agir en proximité et avec le souci d'améliorer la lisibilité et l'accessibilité des informations pour l'ensemble des citoyens. Son action s'inscrit dans le **schéma de développement du service public d'orientation tout au long de la vie**, élaboré en 2017 avec les autorités académiques et les partenaires sociaux, et qui permet de structurer la mise en œuvre de ce service jusqu'en 2021 autour de 4 enjeux majeurs :

- créer les conditions d'une coopération entre les différents acteurs,
- accompagner les publics dans l'appréhension de l'environnement économique et des métiers,
- offrir à chaque citoyen un service de qualité et de proximité dans une logique d'accompagnement tout au long de la vie,
- garantir la complémentarité et la cohérence des solutions offertes aux jeunes décrocheurs.

L'action de la Région s'inscrit également dans la dynamique initiée au plan local avec les 62 réseaux ou structures implantés dans les territoires à travers une animation et une coordination des acteurs structurée autour d'objectifs d'amélioration de la qualité et de la lisibilité du service rendu aux publics.

Cette animation sera poursuivie et amplifiée pour renforcer notamment la complémentarité des offres de services et favoriser encore davantage les initiatives partenariales au profit des publics.

En 2020, la Région proposera sa stratégie pour la mise en œuvre des responsabilités en matière d'information des élèves, des apprentis et des étudiants que la loi du 5 septembre 2018 « Pour la liberté

de choisir son avenir professionnel » lui a confiés. Au plan concret, cette prise de compétence se traduit par le transfert d'une partie des missions actuellement exercées par les DRONISEP ainsi que par la possibilité pour la Région d'organiser des actions d'information sur les métiers et les formations ainsi que sur la mixité des métiers et l'égalité professionnelle.

La Région s'engage dans cette mission dans un contexte où la lutte contre les inégalités d'orientation et les déterminismes dans tous leurs aspects sont le principal défi des politiques d'accompagnement aux choix d'orientation.

Pour 2020, la Région agira donc avec la volonté de donner les mêmes chances à tous d'observer les métiers, tout en favorisant une vision ni idéalisée ni stéréotypée des filières. En parallèle, elle se mobilisera pour entrer dans une dynamique de renouvellement et d'innovation des formes et contenus d'information.

Quatre objectifs structurent ainsi sa stratégie :

- 1) Renouveler les approches pour présenter les métiers et les formations sur les territoires
- 2) Valoriser l'excellence des métiers et les gestes professionnels
- 3) Faciliter l'accès à l'information
- 4) Donner les mêmes chances à tous d'observer et expérimenter les métiers

L'offre de service régionale qui sera ainsi mise en œuvre, a vocation à être évolutive, notamment avec la prise en compte des besoins, attentes et usages des publics ciblés qui seront consultés au cours de l'année 2020. Afin d'ancrer ces propositions sur le territoire et d'en intégrer les spécificités, les acteurs socio-économiques et branches professionnelles y prendront une part active grâce à une concertation régulière initiée par la Région au cours de l'année 2020.

Enfin, la Région poursuivra son action en direction des publics pour permettre à chaque usager de renforcer sa capacité à être acteur de son orientation tout en agissant en faveur de l'égalité des chances. A ce titre, elle travaillera notamment sur l'offre et la qualité d'accueil en stage avec pour objectif de rendre visible la diversité des lieux de découverte des métiers, via la constitution d'un réseau d'entreprises d'accueil pour les stages des collégiens et lycéens puis des publics demandeurs d'emploi.

Pour qu'un égal accès à un service de qualité soit garanti et que le SPRO se mette en place concrètement sur les territoires, la Région souhaite continuer à soutenir les acteurs essentiels de l'orientation, de la formation et de l'emploi que sont principalement :

- **les missions locales** qui remplissent une mission de service public pour l'orientation et l'insertion professionnelle et sociale des jeunes ;
- **l'association régionale des missions locales (ARML)** pour la mise en œuvre d'un programme d'appui et d'animation du réseau des missions locales afin de favoriser leur action au sein du SPRO, l'échange de pratiques et l'innovation au service des publics ;
- **les points relais conseils en VAE** qui proposent un accompagnement individualisé à toute personne candidate à la validation des acquis de l'expérience professionnelle ;
- **le CARIF-OREF « EMFOR »** dont le rôle d'observation régionale de la relation emploi-formation, d'information sur la formation professionnelle et de professionnalisation des partenaires est indispensable aux décideurs publics mais aussi à tous les acteurs. Son action, qui est inscrite dans le contrat de plan Etat-Région, sera renforcée en 2020 notamment dans le cadre des travaux initiés par le PRIC.

Programme 1122AA - Transitions professionnelles

La Région Bourgogne-Franche-Comté souhaite favoriser la mise en cohérence des parcours professionnels des actifs (demandeurs d'emplois ou salariés) et réduire leur vulnérabilité durant les étapes de transition

professionnelle auxquelles ils sont confrontés dans un marché du travail toujours en mutation : mobilités horizontales, promotions, déclassements, passages d'une situation d'emploi au chômage...

Aussi, en articulation et en complémentarité avec les dispositifs d'emplois ou de formation déjà déployés, la Région mettra en place ou accompagnera, en lien avec l'Etat et les partenaires sociaux, des outils ou des dispositifs favorisant la fluidité des parcours professionnels des individus dans les conditions les plus sécurisées possibles.

La Région soutiendra dans le cadre du PRIC, des expérimentations ou des projets portés par les acteurs socio-économiques, de l'emploi, de la formation tant au niveau régional que local.

La mobilisation de la Région se traduira notamment par :

- ✓ **Le déploiement du passeport emploi-compétences « Trace tes acquis » avec les partenaires sociaux et l'Etat**

Afin d'accompagner et d'outiller au mieux les actifs, les partenaires du quadripartisme se sont engagés dans le déploiement d'un passeport emploi-compétences. Cet outil numérique permettra à tous les actifs qui le souhaitent de valoriser leurs compétences et expériences professionnelles ou extra professionnelles acquises afin de faciliter leurs démarches de mobilité, d'orientation ou de Validation des Acquis de l'Expérience.

Dans le cadre du PRIC, cet outil sera déployé à titre expérimental sur certains territoires ou secteurs professionnels avec les acteurs de l'orientation, de la formation mais aussi avec les entreprises afin d'être utilisé progressivement par le plus grand nombre de bénéficiaires.

- ✓ **Le développement de la validation des acquis de l'expérience (VAE) comme étant un instrument majeur au service de l'évolution et de la sécurisation des parcours professionnels des actifs.**

La Région souhaite soutenir son développement afin de favoriser une équité dans l'accès et l'accompagnement des publics, dans ce cadre il s'agira de :

- renforcer l'accès de l'ensemble des publics à la VAE ;
 - conforter les phases individuelles d'accompagnement à la mise en œuvre de la VAE (passeport VAE ou appui individuel) afin de favoriser la réussite des parcours et de limiter les abandons ;
 - favoriser la mobilisation de la VAE collective aux services des salariés et des entreprises du territoire.
- ✓ **L'accompagnement des filières et des territoires au travers de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC), qu'elle soit territoriale (GPECT) ou de filière (GPECF)**

La GPEC territoriale et/ou de filière est un outil d'anticipation permettant aux acteurs de l'emploi et de la formation, mais aussi aux entreprises, de mieux appréhender les ressources disponibles sur les territoires pour répondre aux besoins en compétences identifiés sur ces mêmes périmètres.

En 2020, la Région contribuera à libérer les initiatives dans les territoires en amplifiant le développement des démarches de GPECT par la mutualisation des bonnes pratiques, la clarification du cadre méthodologique et par un soutien additionnel au titre du PRIC.

Programme 1123AA - Sécurisation des parcours professionnels

Dans le cadre de sa politique de droit commun en matière de formation continue et en lien très étroit avec le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII), la Région Bourgogne-Franche-Comté conduit une politique volontaire en faveur de la formation des salariés dans une logique de formation tout au long de la vie, de sécurisation des parcours professionnels et de soutien à la compétitivité des entreprises et à l'attractivité des territoires.

En 2020, la Région s'appuiera sur **un paysage de la formation professionnelle réorganisé**, suite à la mise en œuvre de la loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » (loi LCAP), et sur **la mobilisation du pacte régional d'investissement dans les compétences** (PRIC), pour poursuivre son soutien à l'effort de formation des entreprises, de leurs salariés prioritairement les plus fragiles et plus globalement des actifs.

Pour ce faire, la Région mobilisera **des règlements d'intervention rénovés** fin 2019 pour tenir compte des changements mis en place par la loi. Elle continuera à **concentrer son action vers les TPE/PME et leurs salariés**. Elle inscrira son action dans **un partenariat renouvelé** avec les nouveaux acteurs issus de cette loi : les **opérateurs de compétences** qui prennent la succession des Organismes Paritaires Collecteurs Agréés (OPCA) ou encore les CPIR (commissions paritaires interprofessionnelles régionales), rebaptisées "**associations Transitions Pro**", et qui succèdent partiellement aux FONGECIF.

Dans ce contexte profondément rénové, la Région poursuivra son action au travers de 4 priorités :

✓ **Le soutien à la formation des salariés les plus fragiles dont les salariés les moins qualifiés**

La Région soutient l'effort de formation des PME pour faire évoluer les compétences et élever le niveau de qualification des salariés les moins qualifiés ou les plus fragiles dans leur emploi. Dans ce cadre, la Région maintient sa priorité pour l'accompagnement des plus petites entreprises et intervient aux côtés des services de l'Etat et des opérateurs de compétences. Elle mobilise pour ce faire le dispositif **AREFE collectif : appui régional à la formation des salariés fragilisés par des mutations**.

Au-delà de la mise en œuvre des accords pluriannuels passés les années précédentes, trois cibles seront prioritairement visées en 2020 : les salariés de l'intérim, des entreprises de proximité et de la filière numérique.

✓ **L'accompagnement des entreprises qui mettent en place des programmes de formation dans le cadre d'une baisse de leur activité**

La Région Bourgogne-Franche-Comté apporte son soutien aux entreprises qui mettent en place des programmes de formation dans le cadre d'une baisse de leurs activités. Elle encourage ainsi les entreprises à améliorer la formation des salariés dans un contexte économique défavorable. Cette intervention s'inscrit en complément des dispositifs qui peuvent être activés tant par l'Etat que par les opérateurs de compétences dans les limites de leurs nouvelles missions. Elle mobilise pour ce faire le dispositif **AREFE sécurisation : appui régional à l'effort de formation dans les entreprises en difficulté, former pour rebondir**. En 2020 ce dispositif sera mobilisé au cas par cas, au vu de la situation des entreprises concernées.

✓ **Le renforcement de l'accès à l'emploi durable en accompagnant les contrats de professionnalisation à durée indéterminée**

La Région Bourgogne-Franche-Comté favorise l'accès à la qualification et à l'emploi durable en facilitant les embauches en **contrat de professionnalisation à durée indéterminée** par une aide régionale sur les frais pédagogiques engagés par l'employeur au profit de la personne recrutée. A l'échelle de la région, la part des contrats de professionnalisation en CDI est de 18% en 2018 contre un peu moins de 8% au national. En 2020, l'objectif sera d'accompagner 1000 contrats de pro en CDI.

✓ **Le soutien à la promotion sociale**

La Région soutient les dispositifs et actions favorisant la promotion sociale des actifs. A ce titre, la Région **accompagne la mise en œuvre du « CPF de transition »**.

En 2020, un nouveau conventionnement sera construit avec la CPIR (commission paritaire interprofessionnelle régionale), rebaptisées "associations Transitions Pro" (ATP) pour soutenir un accès élargi au « CPF de transition ».

Programme 1124AA - Accompagnement formation développement économique

Au titre de ses politiques prioritaires et plus particulièrement dans le cadre des différents schémas régionaux (SRDEII, SRCAE, SRDT, etc.) et des contractualisations avec les acteurs socio-économiques, la Région Bourgogne-Franche-Comté considère la professionnalisation des acteurs comme un enjeu majeur qu'elle souhaite accompagner. En lien avec cet enjeu, trois grandes priorités structureront son action en 2020.

✓ **Le soutien à la formation dans les entreprises en développement**

La Région accompagne les entreprises qui mettent en place des programmes de formation répondant à leurs besoins en compétences dans le cadre d'un développement important de leur activité. Elle mobilise pour ce faire le dispositif **AREFE développement : appui régional à l'effort de formation dans les entreprises en développement**.

En 2020 la Région se fixe l'objectif d'accompagner 20 entreprises dans le cadre de ce dispositif de soutien au développement économique et à la qualification des salariés.

✓ **L'accompagnement des politiques prioritaires**

La Région favorise le déploiement des politiques prioritaires de la Région par un appui à la formation des acteurs de ces politiques. Elle cofinance dans ce but des actions collectives de filières ou inter-filières permettant une vraie dynamique de développement par **une montée en compétences des actifs** de ces secteurs (salariés, chefs d'entreprises, bénévoles...). En 2020, la priorité sera portée sur la formation des acteurs du tourisme.

✓ **La formation des créateurs et repreneurs d'entreprises**

La Région soutient la création/reprise/transmission d'entreprise en Bourgogne-Franche-Comté et accompagne les porteurs de projets souhaitant, à un moment de leur parcours professionnel, créer ou reprendre une entreprise. Elle vise la promotion d'une culture entrepreneuriale forte et la sécurisation du parcours des créateurs et des entreprises dans leurs premières années de vie.

En 2020, la Région déploiera **un programme rénové de formation des futurs créateurs et repreneurs d'entreprises**. En complément de ce programme, la Région poursuivra **son soutien à des actions collectives de formation dans les domaines artisanal et agricole** à destination des repreneurs d'entreprise.

✓ **L'accompagnement des mutations socio-économiques auxquelles sont confrontées les filières et les territoires**

L'action en matière de développement économique, d'emploi et de formation professionnelle est menée dans une logique de décloisonnement des interventions des partenaires. C'est dans ce sens que la Région joue pleinement son rôle de coordonnateur de l'action publique en contractualisant avec les branches professionnelles, dans le cadre de contrats d'objectifs et de contrat d'appui à la performance économique et à l'évolution des compétences (CAPéCO).

En 2020, l'action portera sur la mise en œuvre et le suivi des engagements négociés dans le cadre du contrat d'objectifs en faveur des professions agricoles et du CAPéCO Numérique.

✓ **La réalisation de diagnostics et études liés aux mutations économiques**

Ce programme permet le financement d'études, de diagnostics ou d'audits dont les objectifs généraux sont une amélioration de la connaissance de l'environnement socio-économique de la région, un appui à la contractualisation avec les acteurs socio-économiques et l'Etat et une évaluation des différentes contractualisations pilotées par la DTPO.

Programmes 1140AA, 2016P010

Sur ces programmes budgétaires, seuls sont prévus des crédits de paiement visant à honorer les actions déjà engagées (AP et AE affectées au cours des exercices antérieurs).

Thèmes/Sous thèmes du rapport budgétaire	Fonction	Sous fonction	Codes Progr.	Libellés programmes	AP 2019	CPI 2019	AE 2019	CPF 2019	AP 2020	%	CPI 2020	%	AE 2020	%	CPF 2020	%	
Mener la bataille pour l'emploi ; investir pour notre avenir, la Région, premier contributeur à l'investissement public local					309 881 500,00	267 911 992,06	410 079 534,00	386 344 606,91	294 405 791,00	-4,99%	277 655 113,41	3,64%	406 140 061,00	-0,96%	364 867 342,40	-5,56%	
Former plus de 17 000 demandeurs d'emploi	1	11	1103AA	Parcours vers la qualification des demandeurs d'emploi		35 769,70	25 615 000,00	27 531 124,00			22 756,18	-36,38%	36 889 000,00	44,01%	31 787 860,00	15,46%	
	1	11	1104AA	Qualification des demandeurs d'emploi			53 655 000,00	42 585 176,00					83 103 000,00	54,88%	60 725 200,00	42,60%	
	1	11	1105AA	Rémunération + aides stagiaires + frais de gestion			45 014 000,00	27 880 000,00					49 540 000,00	10,05%	46 307 214,14	66,09%	
	Sous total sous fonction 11						35 769,70	124 284 000,00	97 996 300,00			22 756,18	-36,38%	169 532 000,00	36,41%	138 820 274,14	41,66%
TOTAL - Dans un contexte de reprise économique, former plus de 17 000 demandeurs d'emploi pour leur permettre d'acquérir les compétences attendues par les entreprises et une évolution individuelle pérenne (formation professionnelle)						35 769,70	124 284 000,00	97 996 300,00			22 756,18	-36,38%	169 532 000,00	36,41%	138 820 274,14	41,66%	
Dans un contexte de reprise économique, former plus de 17 000 demandeurs d'emploi pour leur permettre d'acquérir les compétences attendues par les entreprises et une évolution individuelle pérenne	1	11	1121AA	Service Public Régional de l'Orientation tout au long de la vie			6 930 600,00	6 590 841,66					6 556 730,00	-5,39%	6 690 841,66	1,52%	
	1	11	1121PP	Service Public Régional de l'Orientation tout au long de la vie	150 000,00												
	1	11	1122AA	Transitions professionnelles			1 069 400,00	901 444,00						1 250 000,00	16,89%	922 536,98	2,34%
	1	11	1123AA	Sécurisation des parcours professionnels			3 840 000,00	3 150 727,43						4 190 000,00	9,11%	4 009 579,79	27,26%
	1	11	1124AA	Accompagnement formation développement économique			2 010 000,00	1 548 116,36						1 910 000,00	-4,98%	1 211 661,00	-21,73%
	1	11	1140AA	Passeports VAE				79 913,05								20 000,00	-74,97%
	1	11	1149AA	Accompagnement des politiques prioritaires de la région				13 539,00									
	1	11	1151AA	Accompagnement formation entreprises et actifs - sécurisation des parcours professionnels				5 649,40									
	1	11	1151CPB	Sécurisation des parcours professionnels CPER 2015-2020				2 954,99									
	1	11	1156AA	GPEC de filières et territoires				3 622,00									
	1	11	1156CPB	GPEC de filières et territoires				400,00									
	1	11	1162PP	Emplois tremplins				3 150,00									
	1	11	1170AA	Structures d'accueil d'information et d'orientation				2 815,86									
	1	11	1999P162	Accueil information étude évaluation				8 537,00									
1	11	2016P010	Sécurité professionnelle/Emploi				350 000,00								67 500,00	-80,71%	
Sous total sous fonction 11					150 000,00		13 850 000,00	12 661 710,75					13 906 730,00	0,41%	12 922 119,43	2,06%	
TOTAL - Dans un contexte de reprise économique, former plus de 17 000 demandeurs d'emploi pour leur permettre d'acquérir les compétences attendues par les entreprises et une évolution individuelle pérenne (transitions professionnelles et orientation)					150 000,00		13 850 000,00	12 661 710,75					13 906 730,00	0,41%	12 922 119,43	2,06%	

Suite aux travaux d'harmonisation de gestion issus de la fusion, certaines lignes ne comprennent plus d'inscriptions pour 2020, ces crédits étant redéployés sur de nouveaux programmes budgétaires.

9) Poursuivre l'ambition régionale en matière d'attractivité et d'économie touristiques

Tourisme

I. PRIORITES

Le tourisme représente un poids économique important en Bourgogne-Franche-Comté : 4,1 milliards d'euros de consommations touristiques en 2015 (5,7 % du PIB régional) et 42 100 emplois liés au tourisme (4,2 % de l'emploi total de la région). C'est une filière régionale à forte valeur ajoutée en termes d'emplois, de développement économique et d'aménagement du territoire, mais aussi en termes d'innovation et d'internationalisation.

Le tourisme est l'un des rares secteurs économiques en croissance au niveau national. La région peut tirer profit de cette situation, les tendances de la consommation correspondant assez bien à l'offre touristique régionale : courts séjours, recherche d'authenticité, patrimoine, œnotourisme, gastronomie, art de vivre, itinérances, activités de pleine nature en toutes saisons...

La stratégie de mandat vise le développement de l'économie touristique à travers plusieurs leviers : l'attractivité et le marketing, la valorisation des produits et des destinations, mais aussi le développement de l'hébergement, le renforcement de la professionnalisation, ainsi que l'investissement dans les équipements structurants, l'innovation et les nouvelles technologies. Cette ambition touristique a été traduite en 2017 dans le schéma régional de développement du tourisme et des loisirs (SRDTL) pour 2017-2022, adopté par le conseil régional le 13 octobre 2017.

Le SRDTL est un outil stratégique prévu par le code du tourisme qui définit la stratégie, les objectifs de développement et pose les bases de la politique touristique régionale, dans le but de renforcer l'activité économique de la Bourgogne-Franche-Comté.

Le schéma vise à répondre à cinq enjeux majeurs que sont l'augmentation des retombées économiques (chiffre d'affaires et emplois directs), l'adaptation de l'offre d'hébergements, l'attractivité et la promotion (image et notoriété), le tourisme durable (transition énergétique) et le tourisme solidaire (pour tous et accessible à tous).

La Région s'est fixée cinq grands défis et vise à devenir la première région (hors Ile de France) pour l'accueil des chinois en France et en Europe, la première destination française d'œnotourisme, à être reconnue comme une grande destination d'écotourisme et d'itinérance fluviale, à vélo, pédestre, équestre, nordique, à proposer une offre d'hébergements adaptée aux clientèles (montée en gamme) et à devenir une grande destination de patrimoine.

Focus transition énergétique

Dans un contexte où les destinations et les professionnels du tourisme devront s'adapter aux impacts du changement climatique, il convient d'appliquer de nouveaux critères au développement touristique régional, notamment dans le domaine des hébergements ; les bâtiments touristiques doivent être davantage axés sur l'efficacité énergétique. La Région doit ainsi répondre aux enjeux suivants :

- le développement de projets touristiques, hôteliers et de loisirs prenant en compte les problématiques du développement durable et de la biodiversité,
- l'évolution touristique des stations de moyenne montagne pour répondre aux problèmes de faible enneigement.

II. ACTIONS 2020 (par programme budgétaire)

Programme 9510AA - Attractivité, promotion et information touristique

La Région compte des éléments forts d'attractivité touristique avec une marque de renommée internationale, la Bourgogne, et deux marques nationales, le Massif des Vosges et les Montagnes du Jura, qui font l'objet de contrats de destinations, retenus au niveau national par Atout France. Des filières fortes disposent également d'une visibilité internationale, telles que le vin et le Comté. Une nouvelle stratégie régionale sera lancée en 2020 dans le domaine de l'œnotourisme.

Le développement de la notoriété et de l'image touristique de la région sera poursuivi en particulier par le comité régional du tourisme (CRT). S'agissant du CRT, une convention-cadre a été conclue pour la période 2018-2022 avec celui-ci et constitue le socle de son programme d'actions annuel. Des actions sont également envisagées à destination des habitants de Bourgogne-Franche-Comté en vue de développer le tourisme infra régional d'une part, et de leur faire mieux connaître la région afin qu'ils deviennent des acteurs de l'accueil touristique (rôle d'ambassadeur) d'autre part.

L'essentiel des interventions concerne le financement du comité régional du tourisme de Bourgogne-Franche-Comté, qui organise ses missions pour bénéficier à tous les professionnels du tourisme de la région afin de :

- consolider l'offre touristique et faire émerger des offres nouvelles structurantes pour les territoires, notamment par la réalisation d'enquêtes ou d'études, la veille sur les marchés ou sur la promotion de thématiques en phase avec les tendances et les attentes des consommateurs,
- valoriser les destinations moteurs et les filières touristiques par des actions en direction de la presse, des professionnels du tourisme (prescripteurs essentiels), et en direction du grand public.

La Région soutient également la Mission d'accompagnement, de soutien et de conseil aux offices de tourisme (MASCOT) et accompagne des réseaux professionnels ciblés et des acteurs touristiques participant au développement de l'attractivité, à la promotion et à l'information touristique. La Région soutient également des manifestations d'envergure, telles que la Saint-Vincent tournante et le Week-end gourmand du chat perché.

Dans le cadre du soutien à l'innovation (cf. objectif stratégique n°3 du SRDTL), la deuxième édition du concours régional de l'innovation touristique sera organisée en 2020. Il s'agit de distinguer, par l'attribution d'un prix, les actions ou initiatives réalisées depuis moins de 3 ans.

Programme 9511AA - Développement des hébergements touristiques

En matière d'hébergements touristiques, la politique régionale vise à développer l'offre et à renforcer la qualité des hébergements marchands. Elle permet d'accompagner les porteurs de projet qui créent ou adaptent ces hébergements aux attentes des clientèles et aux évolutions des marchés touristiques dans le cadre d'un projet global d'entreprise. Il s'agit notamment de favoriser la montée en gamme des hébergements et de soutenir le tourisme à visée familiale (villages et centres de vacances notamment).

Les dispositifs en faveur des hébergements touristiques ont été révisés en 2019 afin de favoriser les projets visant la performance énergétique des bâtiments. Des critères d'éco-conditionnalité ont ainsi été intégrés dans les règlements d'intervention, en fonction de la nature des projets : construction, rénovation totale ou partielle des bâtiments.

La Bourgogne-Franche-Comté se caractérise également par une tradition d'accueil de tourisme social et familial. Les massifs de moyenne montagne du Jura, du Morvan et des Vosges sont particulièrement concernés par la présence de centres et de villages de vacances. Ce secteur de l'hébergement marchand connaît depuis plusieurs années des difficultés structurelles dont les causes peuvent être recherchées dans le vieillissement du parc, mais aussi dans l'évolution des comportements et des attentes des clientèles. Pour ces hébergements, qui contribuent à l'activité économique et touristique des territoires concernés ainsi qu'au

maintien de certains services à la population locale, un règlement d'intervention spécifique a été mis en place permettant, d'une part d'aider les établissements à réaliser les investissements obligatoires en matière de mise aux normes et de rénovation thermique, et d'autre part de favoriser les réalisations à caractère structurant en vue d'une adaptation des infrastructures aux attentes des clientèles.

Le dispositif en faveur des meublés de tourisme a été recentré sur les projets mis en œuvre sur le territoire des stations thermales ou de moyenne montagne.

Tous dispositifs et programmes d'intervention confondus, la politique régionale en faveur du développement des hébergements touristiques a permis de participer au financement de 204 projets sur 4 ans, pour un montant total d'intervention de 13,8 M€ ; le montant des investissements cofinancés par la Région s'élevant à 99,34 M€. En outre, 42 aides au conseil ont été attribuées pour 271 523 € durant cette période.

Programme 9512AA - Développement touristique des territoires, des sites et activités touristiques

La structuration de l'offre et la mise en réseau des acteurs sur les territoires présentant un réel potentiel touristique permet d'améliorer l'attractivité de l'offre touristique. La contractualisation avec les stations permet de renforcer les équipements et les aménagements structurants, de renforcer le positionnement de leur offre (activités, animations, hébergements) et d'assurer une promotion et une commercialisation des produits, en lien avec le comité régional du tourisme.

Après la signature de trois nouveaux contrats de station en 2019 (Lac des Settons, Saint-Honoré-les-Bains, Grand Pontarlier/Lacs et Montagnes du Haut-Doubs), la Région poursuivra en 2020 la dynamique de développement des stations touristiques et la structuration des sites touristiques majeurs, en particulier la station thermale de Bourbon-Lancy.

La question de l'adaptation au changement climatique est au cœur de l'avenir des stations de moyenne montagne. Cette problématique fait l'objet d'un chantier spécifique du SRDTL (chantier n° 22 – filière neige). Les objectifs sont notamment de soutenir le développement des pratiques alternatives au ski alpin dans une logique de développement durable et d'encourager les investissements permettant de proposer une offre d'activités touristiques « 4 saisons ».

Dans ce cadre, une étude sera lancée en 2020 sur l'avenir des stations de moyenne montagne afin de définir les contours d'un nouveau modèle économique et une politique touristique régionale adaptés aux enjeux climatiques des territoires de moyenne montagne. L'avenir de l'activité neige est en effet peu prometteur à l'horizon 2040. Le modèle des stations de moyenne montagne doit donc évoluer et proposer une réversibilité des équipements à court terme afin de favoriser la transition et développer une véritable stratégie ascendante « hors neige ». Le développement des activités outdoor et ludiques, l'amélioration de l'accueil et de la mobilité ainsi que le développement du numérique semblent être des pistes à explorer.

Le développement d'outils numériques liés au tourisme sera également poursuivi dans le cadre du dispositif visant à inciter les acteurs du tourisme à proposer des outils visant à améliorer l'expérience visiteur grâce aux nouvelles applications numériques. Il s'agit notamment d'utiliser les outils numériques pour améliorer l'accueil, l'expérience vécue et la communication d'une part, de proposer des services et outils de médiation numérique et d'aide au séjour d'autre part.

Par ailleurs, le dispositif d'aide au développement des activités touristiques a pour objectifs d'accompagner ou d'encourager le développement d'activités susceptibles de renforcer l'attractivité du territoire : sites Unesco ou Grands sites de France, sites touristiques à entrée payante (parcs à thèmes, grottes...), activités de loisirs et de plein air, tourisme de savoir-faire, œnotourisme, gastronomie et restaurants.

L'œnotourisme représente un point fort de l'attractivité régionale et constitue l'un des cinq défis du schéma régional de développement du tourisme et des loisirs 2017-2022. Aussi, un schéma régional de l'œnotourisme est en cours de finalisation en vue de la définition d'orientations stratégiques, d'un plan d'actions et d'un mode de gouvernance approprié.

Programme 9513AA - Développement de l'itinérance

L'itinérance douce continuera d'être développée sous toutes ses formes afin de structurer l'offre le long des voies navigables et des itinéraires structurants d'intérêt régional (cyclables, pédestres, équestres, nordiques).

La dynamique des contrats de canal et des contrats de développement fluvestre sera également poursuivie. Après le contrat de canal de Bourgogne adopté en 2018 et le contrat de développement fluvestre de l'Yonne en 2019, des études seront engagées en vue de l'élaboration d'un contrat de la Destination Saône et d'un contrat de canal du Centre notamment.

Il est également rappelé qu'une convention de partenariat a été conclue avec Voies navigables de France pour la période 2017-2021 afin de consolider l'attractivité économique des voies d'eau du réseau fluvial régional.

La Région a pour objectif de développer l'itinérance comme filière d'excellence, contribuant à l'activité et à la notoriété du territoire régional, en France et à l'étranger et permettant de développer les retombées économiques sur des itinéraires innovants et structurés. Toutefois, l'offre d'itinéraires fluviaux et terrestres est diffuse : 1 350 kilomètres de véloroutes et voies vertes, soit environ 30 itinéraires recensés ; 10 voies navigables et plus de 10 itinéraires pédestres recensés. Une étude a ainsi été engagée en vue de l'élaboration d'un schéma régional de l'itinérance touristique. En complément de la politique d'investissement, les objectifs de ce schéma de l'itinérance sont les suivants :

- définir une stratégie en faveur d'une itinérance touristique innovante, lisible et visible,
- identifier et/ou créer des itinéraires prioritaires ou s'appuyer sur l'existant pour innover,
- développer des outils et un plan d'actions permettant la mise en tourisme des itinéraires prioritaires.

Programme 9514PP - Soutien aux grands équipements structurants

La Région est partie prenante depuis plusieurs années des projets touristiques structurants en lien avec l'inscription des Climats du vignoble de Bourgogne au patrimoine de l'UNESCO, la destination des montagnes du Jura et le thermalisme.

Il est rappelé qu'un programme pluriannuel d'investissement a été ouvert en 2018 sur cette thématique. L'enveloppe sur la période 2018-2022, correspondant à la durée de mise en œuvre du schéma régional de développement du tourisme et des loisirs, est évaluée à 36 500 000 €.

Après le pôle culturel de la Cité internationale de la gastronomie et du vin de Dijon, la Région a validé le 17 novembre 2017 la convention-cadre des Cités des vins de Bourgogne. Les financements relatifs aux Cités des vins de Chablis et Mâcon ont d'ores et déjà été mobilisés en 2017. En 2018 ce sont les projets de création d'un nouvel établissement thermal à Santenay, la rénovation des thermes de Lons-le-Saunier et la création d'une nouvelle maison du Comté à Poligny qui ont été soutenus par la Région. L'année 2019 a permis le lancement de la Cité des vins de Bourgogne et des Climats à Beaune. Les projets du Domaine de Maizières et de Vintage Land ont également été soutenus dans le cadre de ce programme.

L'appel à projets initié en 2019 afin d'encourager un développement touristique innovant des sites patrimoniaux, qui a permis de soutenir trois projets, sera reconduit en 2020. Il s'agit de favoriser l'aménagement, l'équipement et la valorisation touristique et patrimoniale de sites majeurs, à travers des produits de qualité, pour davantage d'attractivité, de notoriété, de rayonnement et de retombées économiques.

La Région lancera en 2020 un appel à l'émergence de projets pour un tourisme durable en Bourgogne-Franche-Comté, afin de faire émerger des projets d'hébergement et d'animation touristique innovants. Ce dispositif permettra à la Région d'inviter des porteurs de projets à présenter des projets répondant aux objectifs généraux qu'elle définit, tout en leur laissant l'initiative du contenu, de la mise en œuvre et des objectifs particuliers qui y sont attachés. La Région souhaite, à travers cet appel à l'émergence de projets, créer les conditions d'attractivité pour de nouveaux projets.

Il s'agit d'imaginer le tourisme de demain et d'attirer des opérateurs, des investisseurs et des exploitants sur le territoire régional. Les problématiques en termes d'activité, d'hébergement, d'aménagement, de préservation des équilibres écologiques des territoires concernés ainsi que les spécificités du SRDTL et du SRADDET seront prises en compte.

Programmes 2004P018, 9501AA, 9509PP

Sur ces programmes budgétaires, seuls sont prévus des crédits de paiement visant à honorer les actions déjà engagées (AP affectées au cours des exercices antérieurs).

✚ Attractivité et promotion territoriale

I. PRIORITES : démarche attractivité régionale

Depuis plus de deux ans, la région pilote l'élaboration d'une stratégie partenariale d'attractivité qui repose sur l'ambition de fédération des acteurs régionaux et infra-régionaux autour d'un socle commun de valeurs.

Une centaine de partenaires réunis à 4 reprises ont validé au terme du processus le positionnement stratégique qui repose sur l'ambition suivante : *La Région de référence autour du mode de vie « sain » et « accessible »*. La singularité de la position régionale dans la nouvelle économie et dans l'offre territoriale peut se traduire ainsi : la région constitue un territoire du et des « possibles » où tout est mis en œuvre pour conforter les conditions de l'attractivité économique et résidentielle.

Cette promesse se fonde sur la conviction que le cadre de vie et l'ensemble des arguments fondant le projet de vie (attractivité résidentielle) deviennent et deviendront plus encore à l'avenir des facteurs décisifs pour l'implantation d'actifs, des implantations d'entreprises ou pour des populations en télétravail notamment. Dans ce contexte d'évolution sociétale, la Bourgogne Franche-Comté présente des caractéristiques intrinsèques concurrentielles (faible densité, patrimoine remarquable et préservé, environnement sain,...), à amplifier.

Nous sommes une région relativement peu polarisée avec des territoires de franges dynamiques et en proximité de régions souvent puissante et organisées sur une forte concentration métropolitaine, avec les limites inhérentes à ce modèle. La faible densité et la moindre polarisation de nos activités en Bourgogne-Franche-Comté nous confortent dans la promesse d'un territoire vivable et vivant et nous permettent de nous démarquer par rapport à nos voisins.

L'image de notre région s'appuie donc à la fois sur des composantes très diversifiées, sur des marques reconnues (Bourgogne, Jura, Dijon, Besançon ...) et une identité ou des images ressenties (nature, vins, patrimoine et produits du terroir, savoir-faire et authenticité, université ...). La mise en œuvre d'un plan d'actions avec les acteurs des territoires, les habitants, les filières économiques (...) reposera sur cette diversité. La stratégie régionale doit permettre ainsi de construire avec tous les territoires impliqués un positionnement promotionnel, une image, et une déclinaison par secteurs d'activité afin que la région, notre identité puissent être promues avec un retentissement plus important.

II. ACTIONS 2020 (par programme budgétaire)

Programme 5017AA - Attractivité - promotion territoriale

La feuille de route de l'attractivité régionale, partagée avec une centaine de partenaires le 21 juin dernier, se décline maintenant en actions, dont certaines sont portées par la Région. Le programme va permettre :

- de soutenir des manifestations / actions cohérentes avec le positionnement stratégique, portées par des acteurs du territoire, des entreprises et des citoyens dans le cadre de l'appel à projet « Attractive Bourgogne-Franche-Comté » ;

- d’initier diverses actions (programme ambassadeurs, labellisation d’un réseau d’espaces de travail partagés externes à la région, services de conciergerie, création d’une communauté des acteurs de l’attractivité,...) ;
- d’enrichir les connaissances des flux et tendances nécessaires au ciblage de l’action régionale dans toutes ses composantes (export, tourisme, santé, recherche, résidentiel,...) ;
- de développer les savoir-faire de nos satellites en matière de déploiement du concept d’attractivité régionale.

Les crédits communication contribueront également au rayonnement de l’ambition régionale notamment pour l’élaboration d’une plateforme digitale permettant de valoriser les actions / expériences réussies / projets des territoires cohérents avec le positionnement stratégique défini.

Ce programme vise d’autre part à soutenir le fonctionnement annuel de l’association des Climats de Bourgogne qui porte le plan d’actions partenarial issu du plan de gestion du site.

Thèmes/Sous thèmes du rapport budgétaire	Fonction	Sous fonction	Codes Progr.	Libellés programmes	AP 2019	CPI 2019	AE 2019	CPF 2019	AP 2020	%	CPI 2020	%	AE 2020	%	CPF 2020	%	
Mener la bataille pour l'emploi ; investir pour notre avenir, la Région, premier contributeur à l'investissement public local					309 881 500,00	267 911 992,06	410 079 534,00	386 344 606,91	294 405 791,00	-4,99%	277 655 113,41	3,64%	406 140 061,00	-0,96%	364 867 342,40	-5,56%	
Poursuivre l'ambition régionale en matière d'attractivité et d'économie touristiques	5	50	5017AA	Attractivité - promotion territoriale			135 000,00	283 740,50					865 000,00	540,74%	730 000,00	157,28%	
	9	95	2004PO17	Renforcement des hébergements touristiques		5 778,91											
	9	95	2004PO18	Amélioration de l'attractivité de l'offre touristique (FC)		589 595,86					50 354,85	-91,46%					
	9	95	9501AA	Atouts touristiques régionaux (B)		616 175,86					1 559 521,96	153,10%					
	9	95	9509CPB	Canaux et rivières de Bourgogne		93 100,00											
	9	95	9509PPP	Canaux et rivières de Bourgogne		906 684,71					358 858,85	-60,42%					
	9	95	9510AA	Attractivité, promotion et information touristique			6 394 500,00	6 447 500,00						6 372 000,00	-0,35%	6 536 890,00	1,39%
	9	95	9511AA	Développement des hébergements touristiques, des équipements touristiques et de loisirs	4 500 000,00	2 389 142,12			4 200 000,00	-6,67%	2 452 643,14	2,66%					
	9	95	9512AA	Développement touristique des territoires et des grands sites	1 500 000,00	441 394,00			2 000 000,00	33,33%	725 844,46	64,44%					
	9	95	9513AA	Développement de l'itinérance	5 750 000,00	3 208 128,54			4 200 000,00	-26,96%	3 305 276,74	3,03%					
	9	95	9514PP	Soutien grands équipements touristiques structurants	4 000 000,00	1 750 000,00			2 800 000,00	-30,00%	1 547 500,00	-11,57%					
				Sous total sous fonction 50				135 000,00	283 740,50					865 000,00	540,74%	730 000,00	157,28%
				Sous total sous fonction 95		15 750 000,00	10 000 000,00	6 394 500,00	6 447 500,00	13 200 000,00	-16,19%	10 000 000,00	0,00%	6 372 000,00	-0,35%	6 536 890,00	1,39%
	TOTAL - Poursuivre l'ambition régionale en matière d'attractivité et d'économie touristiques					15 750 000,00	10 000 000,00	6 529 500,00	6 731 240,50	13 200 000,00	-16,19%	10 000 000,00	0,00%	7 237 000,00	10,84%	7 266 890,00	7,96%

Suite aux travaux d'harmonisation de gestion issus de la fusion, certaines lignes ne comprennent plus d'inscriptions pour 2020, ces crédits étant redéployés sur de nouveaux programmes budgétaires.

10) Mobiliser davantage les fonds européens pour accélérer les transitions numériques et écologiques

I. PRIORITES

L'année 2020 va se caractériser par :

- la dernière année de pleine programmation de nouveaux projets, liée au calendrier de la bonne fin de parcours de la programmation 2014-2020 (étant noté que 2021 serait consacrée à la reprogrammation des FEDER-FSE rendus par des opérations soldées) ;
- le renforcement des paiements afin d'éviter le dégagement d'office à fin 2020 qui s'élève à 220 M€ de dépenses à certifier pour le programme opérationnel 2014-2020 Bourgogne, à 156 M€ pour le programme opérationnel 2014-2020 Franche Comté Massif du Jura et, pour mémoire (car hors budget Région) à 26 M€ de FEDER pour le programme de coopération Interreg France-Suisse (dépenses certifiées déclarées).

Focus transition énergétique

Plusieurs axes d'intervention et mesures des programmes européens en Bourgogne-Franche-Comté sont dédiés à la transition énergétique et écologique pour contribuer effectivement à une croissance durable sur le territoire européen. En tout, ce sont plus de 257 millions d'euros dédiés à la transition énergétique et écologique pour le FEADER et plus de 98 millions d'euros pour le FEDER pour la période 2014-2020 qui sont attribués à la Bourgogne-Franche-Comté.

Le développement durable fait partie des principes horizontaux des programmes européens et concerne donc tous les types d'intervention de façon transversale.

II. ACTIONS 2020 (par programme budgétaire)

Les deux programmes opérationnels FEDER-FSE inscrits au budget régional pour lesquels la Région est autorité de gestion seront en 2020 en année pleine de programmation, et les opérations déjà programmées sont en cours de réalisation et appelleront donc des paiements. Les inscriptions budgétaires proposées résultent de l'avancement des programmes et seront couvertes par des appels de fonds de FEDER-FSE auprès de la Commission Européenne, la Région ayant été désignée autorité de gestion en 2016.

La Commission européenne suit avec attention l'avancement financier des programmes et une procédure de « dégagement d'office » est prévue pour les programmes qui n'atteindraient pas leurs objectifs intermédiaires.

Programmes 2014P020, 6100FE, 2014P021, 6200FE

PO 2014-2020 Bourgogne

Les programmes 6100 FE et 6200 FE représentent un budget primitif 2020 de 44 M€ avec une enveloppe de 17,2 M€ en AE et de 26,8 M€ en AP et une couverture de 11,87 M€ en CPF et de 26,7 M€ en CPI.

Les montants en AP et en AE ont été calculés sur la base de la maquette annuelle du programme. Les montants en CPI et CPF ont été calculés à partir des conventions établies en 2015-2016-2017-2018 et 2019 (extrapolées sur les projets en cours d'instruction fin 2019) et affectés en investissement ou fonctionnement selon la nature des opérations.

Les inscriptions proposées au BP 2020 sont légèrement en baisse. Les CP sont en forte augmentation afin de pouvoir couvrir les mises en paiement de fin de programmation (avances, acomptes et soldes des dossiers 2015-2016-2017-2018-2019 et 2020). Le volume des enveloppes est susceptible d'évoluer en fonction de la programmation réalisée.

PO 2014-2020 Franche-Comté

Les programmes 2014P020 et 2014P021 représentent un budget primitif 2020 de 27,55 M€ avec une enveloppe de 7,65 M€ en AE et de 19,9 M€ en AP avec une couverture en CPF de 7 M€ et en CPI de 17,8 M€. Les montants en AP et en AE ont été calculés sur la base de la maquette annuelle du programme. Les montants en CPI et CPF ont été calculés à partir des conventions établies en 2015-2016-2017-2019 et 2019 (extrapolés sur les projets en cours d'instruction fin 2019) et affectés en investissement ou fonctionnement selon la nature des opérations. Les inscriptions proposées au BP 2020 et les CP, en baisse, couvrent la programmation du vivier de dossiers ainsi que les mises en paiement d'avance, d'acompte prévus sur 2020 et des soldes des dossiers 2015-2016-2017-2018 et 2019. Le volume des enveloppes est susceptible d'évoluer en fonction de la programmation réalisée.

Thèmes/Sous thèmes du rapport budgétaire	Fonction	Sous fonction	Codes Progr.	Libellés programmes	AP 2019	CPI 2019	AE 2019	CPF 2019	AP 2020	%	CPI 2020	%	AE 2020	%	CPF 2020	%	
Mener la bataille pour l'emploi ; investir pour notre avenir, la Région, premier contributeur à l'investissement public local					309 881 500,00	267 911 992,06	410 079 534,00	386 344 606,91	294 405 791,00	-4,99%	277 655 113,41	3,64%	406 140 061,00	-0,96%	364 867 342,40	-5,56%	
Mobiliser davantage les fonds européens pour accélérer les transitions numériques et écologiques	6	61	2014P020	FSE			770 000,00	947 350,58					800 000,00	3,90%	591 068,08	-37,61%	
	6	61	6100FE	FSE 2014-2020			5 000 000,00	5 480 506,76					3 600 000,00	-28,00%	3 464 312,68	-36,79%	
	6	62	2014P021	FEDER	28 000 000,00	23 673 706,77	6 500 000,00	10 778 357,15	19 900 000,00	-28,93%	17 832 732,63	-24,67%	6 850 000,00	5,38%	6 451 642,36	-40,14%	
	6	62	6200FE	FEDER 2014-2020	35 000 000,00	26 000 121,36	12 000 000,00	8 055 629,84	26 800 000,00	-23,43%	26 657 850,57	2,53%	13 600 000,00	13,33%	8 410 910,19	4,41%	
				Sous total sous fonction 61			5 770 000,00	6 427 857,34						4 400 000,00	-23,74%	4 055 380,76	-36,91%
				Sous total sous fonction 62	63 000 000,00	49 673 828,13	18 500 000,00	18 833 986,99	46 700 000,00	-25,87%	44 490 583,20	-10,43%	20 450 000,00	10,54%	14 862 552,55	-21,09%	
TOTAL - Mobiliser davantage les fonds européens pour accélérer les transitions numériques et écologiques					63 000 000,00	49 673 828,13	24 270 000,00	25 261 844,33	46 700 000,00	-25,87%	44 490 583,20	-10,43%	24 850 000,00	2,39%	18 917 933,31	-25,11%	

Suite aux travaux d'harmonisation de gestion issus de la fusion, certaines lignes ne comprennent plus d'inscriptions pour 2020, ces crédits étant redéployés sur de nouveaux programmes budgétaires.

11) Intensifier la coopération avec nos voisins notamment la Suisse et développer le rayonnement à l'international

I. **PRIORITES**

Les outils contractuels interrégionaux Massifs et Fleuves constituent une démarche fondamentale dans les relations avec l'Etat et les collectivités régionales de l'hexagone sur des politiques publiques mutualisées et concertées en matière d'aménagement et d'attractivité des territoires, d'innovation économique et sociétale, de développement de destinations touristiques, d'agriculture et de forêt, d'agroalimentaire et de bois, qualité des eaux et des milieux aquatiques, de prévention des inondations.

La Bourgogne-Franche-Comté est concernée géographiquement par 3 massifs (Jura, Vosges, Massif Central) et 3 fleuves (Rhône, Loire, Seine). Nos financements sont principalement mobilisés sur les thématiques tourisme, ressources naturelles, filières.

L'enjeu est ainsi de mobiliser au mieux les outils financiers adossés aux conventions de massifs (71,8 millions de FNADT et 63,6 millions de FEDER à l'échelle des 3 massifs) constituant des effets de levier au bénéfice des porteurs de projets et de ces territoires.

L'année 2020 verra, dans un planning similaire à celui des CPER, la redéfinition pour la période 2021-2027 des Contrats de Plans Interrégionaux Etat Région (CPIER), sous l'égide des préfets coordonnateurs de bassins ou de massifs.

En ce qui concerne la coopération franco-suisse affirmée dans l'engagement 17 de la stratégie de mandat, elle se décline selon les 4 axes de la stratégie de coopération franco-suisse 2016-2020 votée par la Région que sont :

- le développement économique,
- la mobilité et les échanges,
- la gestion des ressources naturelles,
- le vivre ensemble.

Elle s'appuie sur une gouvernance partenariale qui a vu en 2018 et 2019 l'implication croissante des territoires français concernés à travers la structuration d'arcjurassien.fr.

II. **ACTIONS 2020 (par programme budgétaire)**

Programme 0403AA - Coopération avec la Suisse

Le budget 2020 permettra notamment de poursuivre la coordination et la concertation politique aux différents niveaux mais aussi, au travers d'études statistiques, d'accentuer la connaissance sur les facteurs clés de cette zone d'échanges.

Le programme permettra d'assurer la mise en œuvre d'événementiels (colloques, matinées thématiques, réunions...), de financer les frais d'étude et de communication (Observatoire de l'arcjurassien...), de soutenir les projets co-construits entre partenaires suisses et français à travers la mobilisation du fonds petits projets transfrontaliers (FPPT).

✓ Concernant Interreg

Plus spécifiquement pour Interreg, il s'agit de poursuivre la mobilisation des fonds, la sécurisation des procédures et d'écartier tout risque de dégageant d'office.

Programme 0401AA - Europe et international

✓ Rayonnement international

L'action régionale se poursuit en direction des Régions étrangères partenaires de la Bourgogne-Franche-Comté : Région du Maule au Chili, Province du Cap occidental en Afrique du Sud, Land de Rhénanie-Palatinat en Allemagne notamment avec la Maison de Bourgogne Franche-Comté à Mayence, Voïvodie d'Opole en Pologne et Région de Bohême centrale en République tchèque notamment via le règlement d'intervention Coopération internationale qui soutient des projets portés par les acteurs locaux.

La ligne budgétaire dédiée permet également de financer des accueils de délégations étrangères hors conventions, des manifestations à caractère international sur le territoire BFC, ainsi que des opérations ponctuelles d'envergure (de type French May à Hong Kong) qui participent à la politique de rayonnement international de la Région.

✓ Solidarité internationale

La Région poursuit son soutien financier aux acteurs locaux et aux jeunes de Bourgogne-Franche-Comté via les règlements d'intervention « solidarité internationale », « jeunes citoyens du monde » et les actions de mise en réseau.

✓ Affaires européennes

Cette ligne budgétaire recouvre à la fois le bureau de Bruxelles et la régie autonome Maison de l'Europe en Bourgogne-Franche-Comté, qui réunit les Centres d'Information Europe Direct (CIED) de Dijon et de Besançon. Elle peut également financer des opérations d'animation et de communication relatives aux programmes Interreg Espace Alpin, Europe du Nord-Ouest et Europe ainsi qu'à la SUERA (Stratégie de l'Union Européenne pour la Région Alpine).

S'agissant du programme 0401AA, le budget primitif 2020 est stable et comprend une enveloppe de 1 170 000 € en AE et 210 000 € en AP, ainsi qu'une couverture des CPF à hauteur de 1 325 025,30 € et des CPI de 256 931 € (dont services votés : 323 025,30 € CPF et 88 931 € CPI).

Programme 0402AA - Assistance technique des fonds européens

Ce programme réunit les moyens nécessaires pour la mise en œuvre des fonds européens (programmes opérationnels FEDER-FSE, programme de développement rural FEADER et programme Interreg France-Suisse) : logistique des comités, travaux de communication spécifiques aux fonds européens (pas de prise en charge par le budget communication de la collectivité), prestations d'externalisation, préparation de la prochaine période de programmation 2021-2027. Tous ces travaux représentent des obligations réglementaires et pourront, à ce titre, être remboursés par l'assistance technique pour les programmes franc-comtois et pour les programmes bourguignons.

Concernant le programme 0402 AA, un budget primitif 2020 prévoit une enveloppe de 760 000 € en AE et de 968 663,37 € en CPF (dont services votés : 588 663,37 € de CPF). Il est important de préciser qu'il s'agit des frais liés à l'assistance technique, la communication, la logistique et l'animation des PO FEDER FSE 2014-2020, du PDR 2014-2020 et du programme Interreg France-Suisse et qui feront l'objet d'une demande d'assistance technique et donc de recettes.

Programme 2014P010

Sur ce programme budgétaire, seuls sont prévus des crédits de paiement (44 800 € CPF) visant à honorer les actions déjà engagées (AP et AE affectées au cours des exercices antérieurs).

Thèmes/Sous thèmes du rapport budgétaire	Fonction	Sous fonction	Codes Progr.	Libellés programmes	AP 2019	CPI 2019	AE 2019	CPF 2019	AP 2020	%	CPI 2020	%	AE 2020	%	CPF 2020	%
Mener la bataille pour l'emploi ; investir pour notre avenir, la Région, premier contributeur à l'investissement public local					309 881 500,00	267 911 992,06	410 079 534,00	386 344 606,91	294 405 791,00	-4,99%	277 655 113,41	3,64%	406 140 061,00	-0,96%	364 867 342,40	-5,56%
Intensifier la coopération avec nos voisins notamment la Suisse	0	04	0403AA	Coopération franco-suisse		17 500,00	30 000,00	31 000,00			2 500,00	-85,71%	50 000,00	66,67%	43 699,00	40,96%
	0	04	1999P174	Coopération avec la Suisse				38 102,80								
Sous total sous fonction 04						17 500,00	30 000,00	69 102,80			2 500,00	-85,71%	50 000,00	66,67%	43 699,00	-36,76%
TOTAL - Intensifier la coopération avec nos voisins notamment la Suisse						17 500,00	30 000,00	69 102,80			2 500,00	-85,71%	50 000,00	66,67%	43 699,00	-36,76%
Développer le rayonnement à l'international	0	04	0401AA	Europe et international	210 000,00	267 970,00	1 170 000,00	1 305 251,70	210 000,00	0,00%	256 931,00	-4,12%	1 170 000,00	0,00%	1 325 025,30	1,51%
	0	04	0402AA	Assistance, communication, animation Fonds européens		35 000,00	930 000,00	1 176 906,97					760 000,00	-18,28%	968 663,37	-17,69%
	0	04	2014P010	Fonds européens				79 480,00							44 800,00	-43,63%
	Sous total sous fonction 04					210 000,00	302 970,00	2 100 000,00	2 561 638,67	210 000,00	0,00%	256 931,00	-15,20%	1 930 000,00	-8,10%	2 338 488,67
TOTAL - Développer le rayonnement à l'international					210 000,00	302 970,00	2 100 000,00	2 561 638,67	210 000,00	0,00%	256 931,00	-15,20%	1 930 000,00	-8,10%	2 338 488,67	-8,71%

Suite aux travaux d'harmonisation de gestion issus de la fusion, certaines lignes ne comprennent plus d'inscriptions pour 2020, ces crédits étant redéployés sur de nouveaux programmes budgétaires.

1) Fédérer les énergies vers une région à énergie positive

I. PRIORITES

La « transition écologique » en changeant de modèle énergétique, en protégeant l'environnement et en favorisant des mobilités plus propres est inscrite par la Région Bourgogne-Franche-Comté parmi les trois défis majeurs identifiés collectivement aux côtés de « l'emploi » et de « la fraternité et le vivre ensemble ».

Un projet pour la Région qui se traduit par l'engagement #19 de la stratégie de mandat 2016-2021 « Faire de la Bourgogne-Franche-Comté une région à énergie positive » dont l'ambition est la création de richesse et d'emplois.

L'année 2019 a été consacrée à la mise en œuvre de la stratégie opérationnelle de transition énergétique dans l'ensemble des politiques portées par la Région ainsi que la réalisation d'un bilan qui a été soumis à l'assemblée plénière du 25 novembre dernier. Elle a permis également l'intégration des objectifs climat air énergie dans le projet de SRADDET ainsi qu'un travail technique de déclinaison territoriale du scénario « Vers une région à énergie positive et bas carbone ». L'exercice sera poursuivi sur 2020 avec les territoires en approfondissant les objectifs et indicateurs territoriaux.

Enfin, une évaluation de la stratégie opérationnelle de transition énergétique est prévue en 2020 ainsi que la réalisation du bilan des émissions de gaz à effet de serre de la Région. Dans le cadre de la politique de transition énergétique, la Région intervient essentiellement sur l'efficacité énergétique particulièrement dans le bâtiment et sur la production d'énergies renouvelables.

La totalité du budget de la politique transition énergétique participe à l'atténuation des effets du changement climatique. Le secteur du bâtiment consommant 43 % de l'énergie finale et émettant plus de 20 % des émissions de gaz à effet de serre (GES), la rénovation des bâtiments existants est le domaine prioritaire de la politique de transition énergétique.

Le plan bâtiment durable Bourgogne-Franche-Comté élaboré par la Région en partenariat avec l'État, et l'ADEME cadre la politique efficacité énergétique & bâtiment. Il intègre notamment la mesure clé #8 du mandat : mettre en place un service public de l'efficacité énergétique pour réduire les factures d'énergie.

Les budgets proposés pour l'efficacité énergétique financent l'investissement à travers le programme régional Effilogis pour la rénovation de bâtiments à basse consommation sur l'ensemble de la région. Il s'adresse :

- aux bailleurs sociaux, collectivités et copropriétés,
- aux propriétaires de maisons individuelles via la mise en œuvre du service (au) public de l'efficacité énergétique (SPEE), désormais dénommé Effilogis – maison individuelle,
- aux copropriétés par le biais des études et de l'accompagnement.

En complément le programme fait la promotion de l'innovation en matière de bâtiments neufs à énergie positive selon les nouvelles normes E+C- et l'usage des matériaux biosourcés.

Les inscriptions en fonctionnement portent sur une animation essentielle des actions d'efficacité énergétique sur le territoire de Bourgogne-Franche-Comté notamment le financement des conseillers à disposition des particuliers (Espaces Info Energie et conseillers des territoires partenaires de la Région pour Effilogis – maison individuelle) ou auprès des professionnels du bâtiment. Sur cette dernière cible, la région dispose

depuis le 1^{er} juillet 2019 d'un centre de ressources du bâtiment unique : pôle énergie Bourgogne - Franche-Comté, issu de la fusion de Bourgogne bâtiment durable et de Pôle énergie Franche-Comté.

Courant 2019, la démarche transversale d'éco-conditionnalité bâtiment : « Vers un socle commun de performance énergétique », avec son inscription dans le règlement budgétaire et financier de la Région, a permis d'aligner tous les règlements d'intervention de la Région concernant la rénovation des bâtiments, sur la norme BBC conformément à la loi de transition énergétique et de croissance verte

En matière d'énergie renouvelable, la réflexion conduite en 2017 avec l'ADEME et la CDC a conduit à un renforcement de l'accompagnement des projets et la mise en synergie des outils existants SEM et SCIC contribuant au portage et au financement des projets. En 2020, la Région initiera la création d'un fonds régional d'investissement dédié à la transition énergétique, notamment pour développer les projets d'énergies renouvelables d'intérêt territorial. En fonctionnement, la Région poursuivra les actions d'accompagnement et de développement des projets avec des actions spécifiques pour la participation citoyenne et la diffusion des projets exemplaires portés par les POTEs (Pionniers Ordinaires de la Transition Énergétique). L'opération POTEs en herbe sera reconduite dans les lycées étant donné son succès en 2019.

Ce budget historiquement construit en complémentarité des financements ADEME dans le cadre notamment de la convention CPER et du fonds chaleur, voit se renforcer en 2020 le retrait quasi-total de l'Agence de la thématique bâtiment, qui ne cofinancera plus en 2020 que le centre de ressources « bâtiment » et les conseillers en énergie partagés des collectivités. Les fonds européens FEDER et FEADER interviennent tous deux suivant des modalités différentes selon les territoires.

II. ACTIONS 2020 (par programme budgétaire)

Programmes 1999P045 (AP), 7149AA, 1999P023 - Efficacité énergétique

La politique « efficacité énergétique & bâtiment » de la Région se poursuit en 2020 inscrivant la précarité énergétique comme priorité et portant un effort substantiel à l'objectif de massification de la rénovation performante du parc bâti des particuliers. Celui-ci constitue le principal gisement d'économies d'énergie et de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Le service [au] public de l'efficacité énergétique (Effilogis – maison individuelle) est identifié comme mesure clé #8 de la stratégie de mandat.

Le retour d'expériences d'une dizaine d'années de la Région Bourgogne-Franche-Comté en matière de bâtiments à basse consommation d'énergie en rénovation au niveau thermique BBC effinergie® crée des références en maison individuelle, logement social, bâtiment tertiaire de collectivité ou construction neuve de bâtiments à énergie positive (BEPOS) E+C- (thermique et carbone). La Région est engagée dans le développement de l'usage de matériaux biosourcés : bois, paille et chanvre par exemple en lien avec le développement économique de ces filières.

La feuille de route du plan bâtiment Bourgogne-Franche-Comté 2018-2030, outil opérationnel de la stratégie de rénovation énergétique des bâtiments est construite à partir de quatre axes de réussite : ingénierie socio-technique, financements, professionnels et territoires.

1. Axe de réussite « Accompagnement socio-technique »

a) Le programme Effilogis pour le soutien aux études et travaux

Ce programme est opérationnel sur tout le territoire Bourgogne-Franche-Comté. Il bénéficie d'un retour d'expériences techniques important fruit d'une ingénierie partagée construite avec les professionnels. Il s'adresse désormais à quatre cibles : logement social, collectivités, copropriétés et maisons individuelles, portant des dispositifs opérationnels qui évoluent comme chaque année. Un nouveau dispositif viendra compléter le programme en 2020 pour accompagner les collectivités et bailleurs sociaux dans la réalisation d'audits énergétiques de leurs bâtiments.

. Effilogis – habitat social : « Rénovation de logements sociaux à basse consommation d'énergie » 2020 :

Les opérations éligibles de ce dispositif concernent les projets de bailleurs sociaux publics et privés en phases études ou travaux. L'incitation à l'utilisation de matériaux biosourcés est renforcée. Afin d'être plus attractif sur l'incorporation de tels matériaux, il est proposé de relever les plafonds d'aides car ceux-ci sont assez vite atteints (au-delà de 50 logements pour l'isolation par l'intérieur et de 37 pour l'isolation par l'extérieur). En contrepartie de cette augmentation, le chiffrage d'une solution biosourcée serait demandé systématiquement afin de lever les a priori sur le surcoût important engendré par ces matériaux.

. Effilogis – collectivités : « Rénovation de bâtiments publics à basse consommation d'énergie » 2020 :

Ce dispositif s'adresse aux collectivités territoriales et associations. Les opérations éligibles concernent les projets en phases programmation, études ou travaux. Les aides sont conditionnées à la mise en œuvre de matériaux biosourcés pour les menuiseries bois ou bois-aluminium. Il est proposé de maintenir globalement les conditions financières générales et d'apporter de légères adaptations techniques. Pour mémoire, sont exclus les projets « tertiaire » des collectivités inscrits dans les « contrats de territoire » financés par la politique d'aménagement des territoires et la création de logements dès lors qu'il s'agit de projets mixtes « tertiaire et résidentiel ».

. Effilogis « Construction de bâtiments à énergie positive et biosourcés » 2020 :

Ce dispositif innovant s'adresse aux collectivités territoriales, bailleurs sociaux publics et privés. Les conditions techniques sont calées sur le référentiel national Effinergie® et E+C- qui préfigure la réglementation environnementale 2020. Certains points faibles techniques repérés méritent des évolutions : une obligation minimale de production d'énergie renouvelable pour l'aide au niveau E3, un renforcement de l'aide sur les projets de niveau E4, davantage exemplaires, maintien du calcul carbone, mais sans obligation de résultat, dans l'attente d'évolutions nationales issues de l'expérimentation.

. Effilogis – copropriétés : « Rénovation de copropriétés à basse consommation d'énergie » 2020 :

L'action régionale est axée sur l'accompagnement des projets, principal vecteur d'action pour ce type d'habitat et ce en lien avec l'Ademe et les politiques d'Etat. Elle comporte une animation régionale en partenariat avec Bourgogne énergies renouvelables (BER), un service web à destination de l'accompagnement des projets (plateforme CoachCopro®), le financement des audits énergétiques de bâtiments de copropriétés non soumises à l'obligation réglementaire et depuis 2019 le financement d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) dédiée aux copropriétés s'engageant dans une rénovation BBC. Le seul règlement dédié aux audits évolue principalement par le remplacement de la référence au cahier des charges ADEME pour les audits de bâtiment dans leur ensemble, peu adapté au cas des copropriétés, par le respect d'attendus méthodologiques précisés en annexe (par exemple : réalisation d'une enquête, de visites de logements) et du contenu du rapport d'audit.

. Effilogis – maison individuelle

Dans le cadre de la transition énergétique, la rénovation performante de l'habitat individuel s'impose. La précarité énergétique de la population est grandissante. 44,2 % de la population en Bourgogne-Franche-Comté et 37 % des propriétaires occupant de maisons individuelles sont éligibles aux aides de l'ANAH (public modeste et très modeste). L'objectif est de rassembler les dispositifs et acteurs existants pour un service unique dédié à la rénovation énergétique performante des maisons individuelles (65 % de l'habitat privé). L'ingénierie Effilogis repose sur le retour d'expérience et les outils développés antérieurement :

- le service « socle » disponible sur l'ensemble de la région (étapes 1 et 2 : conseil de premier niveau pour tous les publics et feuille de route technique (audit énergétique) et financière (plan de financement) ;
- le service « territorial complet » (étapes 3 et 4) pour les ménages qui décident de poursuivre leur projet pour s'engager dans un parcours de rénovation complet BBC global ou par étapes. Ce service est développé en partenariat avec des « territoires moteurs » Effilogis (cf. § territoires).

Eu égard à sa priorité précarité énergétique, la Région poursuit les aides aux audits énergétiques (feuille de route technique) et aux études de conception-suivi accompagnés de travaux BBC sur l'ensemble de la région exclusivement pour le public très modeste (propriétaires occupants éligibles aux aides de l'Anah).

b) Eco-conditionnalité transversale « bâtiment »

Cette démarche vise à créer un socle commun de performance énergétique pour une éco-conditionnalité des aides de la Région aux bâtiments, en cohérence avec la stratégie opérationnelle de transition énergétique. Elle s'est concrétisée en 2019 par l'inscription d'une éco-conditionnalité au règlement budgétaire et financier de la Région. L'adaptation de l'ensemble des règlements d'intervention concernés de la Région a été opérée courant 2019. Cette éco-conditionnalité s'applique également aux opérations pour lesquelles la Région est maître d'ouvrage.

2. Axes de réussite « financements »

Sur l'axe « Financements » du Plan bâtiment durable régional, le développement de nouveaux outils financiers adaptés et sécurisés est un enjeu vital pour la démultiplication des actions en faveur de la rénovation massive du logement. Deux types d'outils financiers sont identifiés en lien direct avec la mise en œuvre d'Effilogis – maison individuelle : le déploiement de solutions d'avance de subventions pour les rénovations BBC pour l'ensemble des publics et l'amplification des partenariats bancaires pour des prêts bonifiés à destination des particuliers. Le dispositif d'avance pour le public Anah a été initié en 2019 via un marché public de service dédié notifié en octobre 2019. Il se traduit d'une part par la création d'un fonds régional d'avance géré par les SACICAP et d'autre part par la prise en charge des frais engendrés par le préfinancement opéré par les associations Soliha. Il sera pleinement opérationnel en 2020. Les échanges avec les banques pour des outils adaptés au public solvable (avance et prêts) devraient être engagés en 2020 suite à la première conférence des financeurs de la transition énergétique du 13 novembre.

3. Axes de réussite « professionnels »

Sur l'axe « Professionnels » du Plan bâtiment durable régional, les centres de ressources « bâtiment » Pôle énergie Franche-Comté et Bourgogne Bâtiment Durable ont fusionné le 1er juillet 2019 sous la forme d'une régie autonome de la Région. Les missions du Centre de ressources « bâtiment » portent sur l'animation territoriale (en lien avec Effilogis – maison individuelle), la formation, l'appui expert et l'information-sensibilisation régionale au service des professionnels et formateurs. Le centre de ressources animera notamment les plateformes pédagogiques PRAXIBAT financées par la Région et l'Ademe.

4. Axe de réussite « territoires »

L'axe « Territoires » du Plan bâtiment durable régional porte prioritairement sur l'articulation du service socle régional d'Effilogis – maison individuelle (étape 1 et 2) et l'engagement de collectivités dites « territoires moteurs » aux côtés de la Région, de l'Etat et de ses agences ANAH et ADEME (étape 3 et 4). Un challenge pour la réussite de ce projet au service de la transition énergétique.

L'expérimentation doit tenir compte des choix opérés par l'Etat en matière de rénovation énergétique et de son financement notamment, se traduisant par le retrait de l'ADEME de cette thématique. Ainsi, les nouvelles plateformes territoriales de rénovation énergétique (PTRE) ne sont plus finançables par l'ADEME dès 2019. Le financement des Espaces Info Energie par l'ADEME s'arrêtera le 31 décembre 2020.

Malgré les très fortes réticences exprimées par Régions de France, un programme dit « SARE » (service d'accompagnement de la rénovation énergétique) a été lancé officiellement le 11 septembre par l'Etat. Le SARE porté par l'ADEME nationale repose sur un financement par les Certificats d'Economie d'Energie (CEE) pour un montant global de 200 millions d'euros (40 Twhc) sur 5 ans jusqu'à fin 2024 (3 ans pour les collectivités). Le principe des programmes CEE est un financement au résultat. Le programme apporte au maximum 50% des dépenses identifiées (conseil, audits, accompagnement des ménages, animation, communication), avec des plafonds relativement bas, portées par les collectivités associées parmi lesquelles les Régions sont prioritaires.

Le SARE a été créé dans le cadre de l'article L. 221-7 du code de l'énergie relatif aux CEE par l'arrêté du 5 septembre 2019 et complété par une circulaire en date du 3 octobre 2019.

Des discussions sont actuellement en cours pour déterminer les conditions d'entrée de la Région dans le programme et notamment la compatibilité avec Effilogis, avant de conclure définitivement sur la position régionale. Des adaptations budgétaires seront à prévoir courant 2020, dans la mesure où l'ensemble des dépenses éligibles au SARE seraient portées par la Région, les CEE constituant une recette potentielle, postérieure aux dépenses.

Le service socle continue d'être pleinement effectif sur l'ensemble de la région avec :

- le réseau des Espaces Info Energie comme porte d'entrée, regroupé avec le réseau d'accueil Anah au sein de l'Espace Conseil FAIRE - Faciliter, Accompagner, Inciter pour la Rénovation Énergétique - depuis septembre 2018 ;
- la feuille de route, technique (audit énergétique) et financière (plan prévisionnel de financement) est disponible pour tous les ménages ;
- la mise en application d'une convention avec l'Anah, adoptée en novembre 2018, permettant une articulation améliorée entre Effilogis et les dispositifs nationaux de l'Agence dédiée à l'habitat, pour le public le plus modeste.

Pour le « service territorial complet » (étapes 3 et 4), 3 territoires se sont engagés en 2019 : la communauté de communes du Haut Jura Arcade, Pays de Montbéliard agglomération et Dijon métropole. Les autres, désignés lauréats en 2018 ou 2019, seront formellement engagés en 2020. L'engagement définitif de ces territoires est formalisé par le dépôt officiel des dossiers de demandes de subvention relatifs à la création de la plateforme territoriale de rénovation énergétique (PTRE).

Programmes 7546AA, 7546CPB - Energies renouvelables

Les politiques régionales visant à favoriser la production d'énergies renouvelables portent essentiellement sur le bois énergie, la méthanisation et l'hydroélectricité, au regard notamment du potentiel que représentent la couverture forestière de la région, l'activité agricole d'élevage et le réseau hydrographique.

En application des objectifs des SRCAE (en attente du futur SRADDET) et des contrats de plan Etat-Région (CPER) pour 2015-2020, la Région, l'ADEME et l'Etat s'inscrivent dans une démarche partenariale de convention visant à amplifier les actions de lutte contre le changement climatique, notamment par le développement de la production d'énergies renouvelables.

La convention avec l'ADEME décline ces objectifs et engage la Région à accompagner les études de faisabilité, les opérations de sensibilisation et d'animation et les investissements en faveur du développement des énergies renouvelables, en complément ou synergie avec des crédits européens (FEDER pour le bois énergie et les réseaux de chaleur et FEADER pour la méthanisation). Les règlements d'intervention de la Région ont fait l'objet d'une convergence en 2017 (hormis méthanisation).

Les principales filières financées sont :

- le bois énergie et les réseaux de chaleur
 - o avec un soutien à l'animation de la filière et au renforcement de la structuration de la filière amont : soutien à FIBOIS, Pro-forêt et URACOFOR
 - o et avec des soutiens aux études de faisabilité et aux investissements : pour le développement des chaufferies bois et réseaux de chaleur EnR&R (énergies renouvelables et de récupération)
- la méthanisation
 - o soutien à l'animation de la filière afin d'orienter les porteurs de projets dans la philosophie de développement souhaitée (limitation des cultures intermédiaires à vocation énergétique, bonne intégration des projets dans leur territoire et gestion des digestats)
 - o soutien aux études d'aide à la décision et aux investissements. A noter qu'en Franche-Comté, les projets ont été accompagnés par le FEADER, et que l'enveloppe dédiée sera quasiment consommée cette fin d'année.

- le solaire thermique
 - o soutien à l'animation, à l'aide à la décision et aux investissements
- la micro-hydroélectricité
 - o soutien à l'animation, à l'aide à la décision et aux investissements

En ce qui concerne les énergies électriques, les dispositifs d'intervention sont essentiellement nationaux à travers l'obligation d'achat ou le complément de rémunération. La région intervient donc plutôt sur l'accompagnement et les études. Concernant le solaire photovoltaïque, la région soutient les études d'auto-consommation collective, et elle orientera son action notamment sur le développement des centrales villageoises en lien avec les projets coopératifs et citoyens.

Par ailleurs, la région a fait le choix de s'appuyer sur les SEM énergie existantes pour développer les projets d'énergies renouvelables d'intérêt territorial. Ainsi la Région est entrée au capital des SEM locales de la Nièvre, de la Côte-d'Or et de la SEM Energies Renouvelables Citoyenne créée dans le Jura. Les SEM se sont structurées pour co-développer voire développer des projets ambitieux d'énergies renouvelables souvent électriques. L'ancrage territorial des SEM favorise entre autres une meilleure acceptabilité par la population locale.

En 2017 la Région a conduit avec l'ADEME et la CDC une réflexion pour la création d'outils régionaux de développement des énergies renouvelables et de récupération pour répondre aux besoins d'animation, de portage et de financement des projets en intégrant la question citoyenne. L'objectif de cette étude était de définir les bases de la stratégie régionale pour favoriser la massification du développement des EnR&R et se mettre sur la trajectoire d'une Région à énergie positive en 2050. Les premières préconisations issues de ces travaux ont été mises en place en 2018-2019 :

- **Animation** : la préconisation était de renforcer significativement l'animation afin de faire émerger beaucoup plus de projets, le parti pris étant que l'animation est la base de la massification attendue. Déployer, pérenniser, structurer dans la durée et former un réseau d'animateurs est le premier maillon, essentiel, du plan d'action à engager à l'échelle régionale. L'animation dite généraliste, confiée à des structures départementales, a été renforcée et structurée à l'échelle de la Région (bois-énergie et réseaux de chaleur, solaire thermique et photovoltaïque). Concernant l'animation dite filière, depuis 2018 la Région finance un animateur dédié à l'accompagnement des projets de micro-hydroélectricité, et l'animation dédiée à la cible agriculture (dont méthanisation) a été confiée aux Chambres d'Agriculture. Depuis 2019 et pour 3 ans, une mission d'animation dédiée aux entreprises (avec un enjeu fort sur la chaleur fatale) a été confiée à l'AER.
- **Energies renouvelables citoyennes** : la mobilisation citoyenne dans la transition énergétique est une condition de sa réussite, de l'acceptabilité des projets et des retombées économiques pour le territoire. Depuis 2015, une mission d'animation portée par AJENA a été soutenue et a abouti à la création de 45 clubs d'investisseurs fin 2016 autour du projet de Chamole, regroupés au sein de la SCIC énergies citoyennes JURASCIC. La Région est par ailleurs entrée au capital de JURASCIC et accompagne l'amorçage de cette société. Fin 2017, la Région et l'ADEME ont lancé un appel à projet pour soutenir une mission d'animation sur le financement participatif et citoyen des projets d'énergies renouvelables afin de favoriser l'émergence et accompagner les projets, structurer, animer et faire monter en compétence le réseau des acteurs (« écosystème » des énergies citoyennes). L'association Coopawatt a démarré cette mission en septembre 2018 pour une durée de 3 ans. En lien avec cette animation, une réflexion pourra être engagée pour le lancement d'un appel à projet « énergies participatives et citoyennes », notamment sur les filières « solaire photovoltaïque » et « éolien ».
- **Convention avec les syndicats d'énergie** : Les préconisations de l'étude indiquent que l'existence des SEM départementales doit permettre à la Région de s'appuyer sur elles, de les coordonner et d'élargir leurs périmètres d'intervention. C'est pourquoi une convention entre la Région, l'ADEME, la DREAL et l'Alliance des Syndicats d'Energie a été signée en juin 2018. Elle porte sur les questions de transition énergétique au sens large et en particulier sur le portage et le financement des projets.

La coordination de ce réseau devra permettre de consolider la gouvernance et le partage de l'information entre ces acteurs pour avoir une couverture efficace du territoire régional.

- **Fonds d'investissement EnR** : La mise en place d'un fonds sera étudiée sur 2020, permettant, notamment pour les filières électriques ne bénéficiant pas d'aide aux études, de porter le risque (permettant une mutualisation du risque entre projets qui aboutissent et ceux qui n'aboutissent pas). En effet, la phase de développement est une phase où le risque d'échec du projet est important alors même que des investissements conséquents sont nécessaires. L'enjeu est donc de réduire le nombre de porteurs de projets qui renoncent à se lancer dans un projet en raison du coût des études à avancer avant sa réalisation. Dans un second temps, ce fonds pourra contribuer au financement des projets par capitalisation en fonds propres ou quasi-fonds propres (sur les modèles OSER en Auvergne Rhône-Alpes ou Terra Energies en Nouvelle Aquitaine).

Démarche de gestion de la transition avec les POTES :

Depuis 2017, la Région Bourgogne Franche-Comté et Energy Cities animent, en partenariat avec l'ADEME, une démarche de « Gestion de la transition avec les Pionniers Ordinaires de la Transition Énergétique (POTES) » pour une Région à énergie positive. Pour comprendre et accélérer la transition énergétique, la méthode de Gestion de la Transition accorde une grande place aux pionniers – les POTES en Bourgogne-Franche-Comté, et s'appuie sur eux pour leurs nouvelles manières de penser, et les soutient comme acteurs du changement et de l'amorçage de transitions sociétales. Elle fait le pari que la mise en synergie de précurseurs entre eux, et le fait de leur permettre d'expérimenter de nouvelles dynamiques, portent un potentiel créatif et d'innovation tel qu'il peut déclencher des changements de grande ampleur, ainsi que l'exige la transition énergétique et écologique.

Cette expérimentation se poursuivra en 2020 autour d'un nouveau programme d'animations du réseau (rencontres, visites, nouvelle plateforme collaborative et carte interactive...), de la mobilisation de nouveaux POTES ainsi que la deuxième édition du jeu-concours « POTES en herbe » dans les lycées publics et privés de Bourgogne-Franche-Comté.

Programmes 2000P014, 1999P045 (AE) - Qualité de l'air, étude, observation et sensibilisation

Le programme Qualité de l'air, Etudes, observation et sensibilisation permettra de poursuivre l'animation de l'observatoire climat, air, énergie, de décliner territorialement la nouvelle trajectoire de transition énergétique « Vers une région à énergie positive et bas carbone », de poursuivre le programme régional de suivi de la qualité de l'air et de réaliser une étude sur les impacts socio-économiques de la transition énergétique régionale.

Une évaluation de la stratégie opérationnelle de transition énergétique est prévue en 2020 ainsi que la réalisation du bilan des émissions de Gaz à Effet de Serre de la Région.

Programmes 7147AA, 147CPB, 2014P017, 5437CPB

Sur ces programmes budgétaires, seuls sont prévus des crédits de paiement visant à honorer les actions déjà engagées (AP et AE affectées au cours des exercices antérieurs).

Thèmes/Sous thèmes du rapport budgétaire	Fonction	Sous fonction	Codes Progr.	Libellés programmes	AP 2019	CPI 2019	AE 2019	CPF 2019	AP 2020	%	CPI 2020	%	AE 2020	%	CPF 2020	%	
Faire émerger un nouveau modèle de développement plus durable					302 556 414,00	153 945 442,37	424 403 996,40	429 225 642,41	150 333 209,00	-50,31%	171 968 215,15	11,71%	429 939 318,40	1,30%	431 438 201,53	0,52%	
Fédérer les énergies vers une région à énergie positive	5	54	5437CPB	Réhabilitations CPER 2015-2020							10 179,00						
	7	71	7147AA	Plan Bâtiment de demain		244 435,00		10 000,21			214 080,00	-12,42%					
	7	71	7147CPB	Plan Bâtiment de demain CPER 2015-2020				109 125,31							50 000,00	-54,18%	
	7	71	7147CPER	Plan Bâtiment de demain		5 000,00											
	7	71	7149AA	Centre de ressources			304 000,00	304 000,00						304 000,00	0,00%	274 000,00	-9,87%
	7	73	2000P014	Qualité de l'air	70 000,00	35 000,00			70 000,00	0,00%	49 000,00	40,00%					
	7	75	1999P023	Efficacité énergétique	16 050 000,00	7 114 265,00	2 002 500,00	1 335 000,00	18 050 000,00	12,46%	8 402 081,29	18,10%	3 362 500,00	67,92%	2 056 046,13	54,01%	
	7	75	1999P045	Etudes, observation, sensibilisation	50 000,00	25 000,00	175 000,00	190 000,00						175 000,00	0,00%	116 200,16	-38,84%
	7	75	7546AA	Politiques de l'énergie	200 000,00	237 961,22	600 000,00	588 131,00	1 200 000,00	500,00%	611 970,00	157,17%	600 000,00	0,00%	652 834,10	11,00%	
	7	75	7546CPB	Politiques de l'énergie CPER 2015-2020	4 500 000,00	3 300 000,00			4 500 000,00	0,00%	4 698 217,39	42,37%					
	9	93	2014P017	Développement des énergies renouvelables		55 942,49						34 577,01	-38,19%				
				Sous total sous fonction 54								10 179,00					
				Sous total sous fonction 71			249 435,00	304 000,00	423 125,52			214 080,00	-14,17%	304 000,00	0,00%	324 000,00	-23,43%
			Sous total sous fonction 73		70 000,00	35 000,00					49 000,00	40,00%					
			Sous total sous fonction 75		20 800 000,00	10 677 226,22	2 777 500,00	2 113 131,00	23 820 000,00	14,52%	13 712 268,68	28,43%	4 137 500,00	48,96%	2 825 080,39	33,69%	
			Sous total sous fonction 93			55 942,49					34 577,01	-38,19%					
TOTAL - Fédérer les énergies vers une région à énergie positive					20 870 000,00	11 017 603,71	3 081 500,00	2 536 256,52	23 820 000,00	14,14%	14 020 104,69	27,25%	4 441 500,00	44,13%	3 149 080,39	24,16%	

Suite aux travaux d'harmonisation de gestion issus de la fusion, certaines lignes ne comprennent plus d'inscriptions pour 2020, ces crédits étant redéployés sur de nouveaux programmes budgétaires.

2) Protéger notre environnement et préserver la biodiversité

I. PRIORITES

L'environnement de la région Bourgogne Franche Comté est, malgré la diversité des écosystèmes et une densité urbaine plus faible que dans la majorité des régions métropolitaines, fortement perturbé par les impacts des activités humaines et les conséquences du changement climatique. Le budget de la délégation Environnement reflète le niveau d'implication croissant du niveau régional dans les politiques publiques en faveur de la reconquête de la biodiversité et de la trame verte et bleue, de la planification déchets, de l'éducation à l'environnement et au développement durable.

La résilience du territoire aux effets du changement climatique est largement dépendante de la présence d'espaces naturels préservés, tant pour l'atténuation des impacts que pour l'adaptation au changement climatique. Le budget de la délégation environnement vise par ailleurs à accompagner les acteurs dans la mise en œuvre des objectifs de prévention et de gestion rationnelle des déchets, au travers notamment, de projets « Economie circulaire » innovants et pouvant essaimer. Enfin, la transition écologique nécessite d'accompagner la société dans son ensemble. C'est le rôle de l'éducation à l'environnement et au développement durable, des classes environnement aux programmes tout public des structures spécialisées présentes en région.

Le budget primitif de la délégation environnement s'établit à 4 363 550 € en fonctionnement et 4 130 209 € en investissement, en progression de 8,96 % notamment pour la mise en œuvre des plans de gestion des Réserves Naturelles Régionales, la mise en œuvre d'un appel à projet « adaptation au changement climatique par la mise en œuvre de solutions fondées sur la nature », la poursuite de l'appel à projet Economie circulaire et des actions en faveur de la prévention des déchets.

II. ACTIONS 2020 (par programme budgétaire)

Programme 1999P085 - Protection de la biodiversité

2020 sera une année exceptionnelle en France et en Bourgogne-Franche-Comté pour la biodiversité car elle sera ponctuée de plusieurs événements marquants : congrès mondial de la nature en juin à Marseille, congrès national de Réserves naturelles de France en avril à Dijon, congrès national de la Ligue pour la Protection des Oiseaux en juin à Beaune...

Compte tenu de la responsabilité capitale de la Région dans la protection de la biodiversité, notamment au travers de son chef de filât, les crédits proposés sur ce programme sont en progression sensible afin de faire face aux enjeux impérieux et relever le défi crucial pour la survie de notre humanité, de la lutte contre l'érosion de la biodiversité et le réchauffement climatique qui s'accélèrent et s'accroissent.

C'est par la mise en œuvre opérationnelle de la Stratégie régionale pour la biodiversité (SRB), qui sera adoptée au printemps 2020 et qui servira de socle de référence, que l'envie d'agir doit émerger chez les citoyens, dans les territoires et dans tous les secteurs d'activités.

L'année 2020 sera en particulier consacrée à la mise en place d'un nouveau dispositif d'intervention, au soutien accru des gestionnaires de réserves naturelles régionales et à la poursuite des actions d'amélioration de la connaissance, notamment au travers de l'affirmation des partenariats avec les réseaux associatifs, et se déclinera comme suit :

- lancement d'un nouvel appel à projets pour lutter contre les effets du réchauffement climatique, notamment contre les îlots de chaleur en milieu urbain, par le soutien aux actions qui s'appuient sur l'utilisation et le bon fonctionnement des milieux naturels (solutions fondées sur la nature), telles que la végétalisation, la replantation d'arbres, la restauration de milieux humides,...

- renforcement de la compétence de classement, de gestion et de valorisation des réserves naturelles régionales (RNR), par une hausse substantielle du soutien aux gestionnaires pour la mise en œuvre des plans de gestion, par le classement de la 19ème RNR (tourbière du Bief de Nanchez dans le parc naturel régional du Haut-Jura), par la réalisation d'une étude de faisabilité pour l'extension du réseau de RNR des cavités à chauves-souris sur le territoire bourguignon, et enfin par un plan de communication afin de promouvoir notre politique et nos RNR ;
- affirmation du soutien aux têtes de réseau associatives qui contribuent à l'enrichissement de la connaissance naturaliste, à l'enrichissement de l'observatoire régional de la biodiversité, à la gestion et la restauration des milieux naturels et des paysages ;
- amélioration et consolidation des dispositifs d'intervention en faveur des vergers de sauvegarde, de la trame verte, des haies et du bocage, par la conversion des deux appels à projets en règlements d'intervention pérennes.

Programme 7142AA - Agence régionale de la biodiversité

Créée par arrêté préfectoral du 7 juin 2019 sous la forme d'un Etablissement Public de Coopération Environnementale (EPCE), l'Agence Régionale de la Biodiversité (ARB) a désormais installé sa gouvernance et sera opérationnelle en 2020, une fois que l'équipe de 6 personnes sera recrutée, notamment son (sa) directeur (trice) qui prendra ses fonctions au cours des premiers mois de l'année.

En attendant, un agent de la Région a été mis à disposition pour une période de 6 mois pour assurer la direction par intérim et garantir la mise en route effective de l'agence.

La contribution statutaire de la Région est constante en 2020 et se cumule à celle de l'Agence Française de la Biodiversité (co-fondatrice de l'ARB à parité avec la Région) et à celle du Département de la Nièvre.

Le budget annuel de 320 000 € de l'ARB lui permettra de démultiplier l'action de la Région sur le territoire, par la mise en œuvre et le suivi de la Stratégie régionale de la biodiversité, la valorisation de la connaissance, la mobilisation citoyenne, la mise en réseau des communautés d'acteurs et l'émergence des projets dans les territoires, tout en contribuant à la cohérence et à l'efficacité des politiques publiques.

Programmes 2010P026 - PPRT

Ce programme budgétaire permet à la Région de faire face à ses obligations, imposées par la loi du 30 juillet 2003, en participant au financement des mesures foncières prévues dans les PPRT en vigueur actuellement mis en œuvre. Ces mesures concernent actuellement les PPRT :

- de la société Antargaz Finagaz à Gimouille (Nièvre),
- de la société Davey-Bickford à Héry (Yonne),
- des établissements Titanobel à Pontailier-sur-Saône, Lamarche-sur-Saône, Vonges (Côte d'Or).

Programme 7141CPB - Education à l'environnement et au développement durable

Comme les années précédentes, les crédits proposés visent trois objectifs :

1. la mise en œuvre de la politique de soutien aux classes environnement à l'échelle du territoire Bourgogne-Franche-Comté. C'est environ 7 500 élèves de tous niveaux qui bénéficient ainsi chaque année du dispositif pour participer à une classe transplantée dans une structure agréée du territoire régional ;
2. le soutien aux centres de ressources régionaux que sont Alterre BFC et GRAINE BFC, dans le cadre d'un programme d'actions annuel qui vise à alimenter les réflexions publiques via divers travaux d'observations et d'expérimentation, à accompagner la montée en compétence des acteurs

via la coordination d'un programme de formation et des journées d'échanges de pratiques et enfin qui met à disposition des ressources techniques et pédagogiques ;

3. l'accompagnement d'acteurs et d'actions qui s'inscrivent dans les priorités régionales en matière d'éducation à l'environnement et au développement durable (CPIE, muséums d'histoire naturelle, maison de l'environnement, ...).

Programme 7148AA - Soutien aux manifestations et colloques

Les inscriptions de crédits proposés sont en augmentation de 30 000 €, correspondant à un événement ponctuel qui est le congrès national du réseau Réserves Naturelles de France (dont le siège national est à Dijon) dont l'organisation est tournante au sein des Régions françaises. Les 40 000 € restants visent à accompagner les demandes de manifestations et colloques sur les sujets traités par la direction. L'aide régionale est déclinée selon le niveau d'importance et de rayonnement de la manifestation dans le cadre d'un règlement d'intervention

Programme 7244AA - Plan déchets et économie circulaire

L'année 2020 sera la première année d'entrée en vigueur du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets, après son approbation lors de la séance plénière du 15 novembre 2019. Les crédits proposés suivent ainsi une prospective ascendante destinée à accompagner la mise en œuvre de l'animation du plan. En fonctionnement, les principales actions seront :

- l'animation de réseaux thématiques,
- l'observation, la capitalisation et la diffusion des actions et pratiques contribuant à l'atteinte des objectifs,
- l'accompagnement d'études et d'expérimentations territoriales,
- la mise en œuvre d'actions de communication et de sensibilisation en direction de public divers : citoyens, entreprises, collectivités.

En investissement, la Région soutiendra principalement les initiatives visant à l'évitement de l'abandon, c'est-à-dire l'accompagnement de la mise en place de ressourceries, recycleries ou structures similaires. Elle accompagnera également les actions innovantes au travers de la reconduction d'un appel à projet porté en commun avec l'Ademe. La mise en œuvre des premières actions en faveur de l'économie circulaire issue de la feuille de route régionale se feront également via ce programme budgétaire (en fonctionnement et en investissement), de manière complémentaire aux crédits mobilisés par la direction de l'économie en direction de la prise en compte de l'économie circulaire dans les entreprises.

Programme 7443AA et CPB, 7453CPI - Ressource en eau et protection des milieux aquatiques

Les crédits proposés sur ce programme s'inscrivent dans la continuité d'une politique de l'eau qui vise à soutenir la trame bleue régionale. En fonctionnement, au-delà des cotisations obligatoires aux 2 établissements publics territoriaux de bassin dont elle est membre, la Région poursuivra son soutien aux démarches contractuelles de bassin versant et notamment l'ingénierie, les études et la communication. En investissement, la Région accompagnera les projets visant à une amélioration fonctionnelle de la trame bleue, en particulier sur le rétablissement de la continuité écologique et sédimentaire. Une part des crédits sera également mobilisée sur des actions visant à l'amélioration de la qualité de la ressource, avec une transition entre le dispositif « cimetières sans pesticides » et le lancement d'une nouvelle expérimentation dont le contenu sera proposé au 1^{er} trimestre 2020 (Noues d'infiltration et/ou résorption des dépôts sauvages impactant la qualité de l'eau).

Programmes 1999P101, 2004P023, 2013P011, 7443CPI, 7642AA, 7642CPB, 7642CPI

Sur ces programmes budgétaires, seuls sont prévus des crédits de paiement visant à honorer les actions déjà engagées (AP affectées au cours des exercices antérieurs).

Thèmes/Sous thèmes du rapport budgétaire	Fonction	Sous fonction	Codes Progr.	Libellés programmes	AP 2019	CPI 2019	AE 2019	CPF 2019	AP 2020	%	CPI 2020	%	AE 2020	%	CPF 2020	%	
Faire émerger un nouveau modèle de développement plus durable					302 556 414,00	153 945 442,37	424 403 996,40	429 225 642,41	150 333 209,00	-50,31%	171 968 215,15	11,71%	429 939 318,40	1,30%	431 438 201,53	0,52%	
Protéger notre environnement et préserver la biodiversité	7	70	2004P023	Diffusion de l'information				4 999,50							0,45	-99,99%	
	7	70	7000AA	Intérêts moratoires			2 000,00	2 000,00					2 000,00	0,00%	2 000,00	0,00%	
	7	71	7141AA	Connaissance et éducation à l'environnement				4 745,00									
	7	71	7141CPB	Connaissance et éducation à l'environnement	110 000,00	119 019,00	1 430 000,00	1 069 045,00	110 000,00	0,00%	76 585,00	-35,65%	1 455 000,00	1,75%	1 232 850,09	15,32%	
	7	71	7142AA	Agence régionale de la biodiversité			150 000,00	150 000,00					150 000,00	0,00%	150 000,00	0,00%	
	7	71	7148AA	Soutien aux manifestations et colloques			40 000,00	42 200,00					70 000,00	75,00%	70 000,00	65,88%	
	7	72	7244AA	Maîtrise et valorisation des déchets	300 000,00	150 000,00	300 000,00	493 315,62	500 000,00	66,67%	220 000,00	46,67%	400 000,00	33,33%	421 591,50	-14,54%	
	7	74	1999P101	Gestion globale de l'eau		60 118,21		37 628,00				14 257,13	-76,28%			20 000,50	-46,85%
	7	74	7443AA	Ressource en eau et protection des milieux aquatiques			1 960,00	90,00									
	7	74	7443CPB	Ressource en eau et protection des milieux aquatiques	902 000,00	802 490,00	723 000,00	647 421,74	902 000,00	0,00%	1 274 096,31	58,77%	723 000,00	0,00%	710 236,42	9,70%	
	7	74	7443CPER	Ressource en eau et protection des milieux aquatiques								2 950,00					
	7	74	7453CPI	Plan Loire Rhône			35 000,00	62 070,00						35 000,00	0,00%	18 260,00	-70,58%
	7	76	1999P085	Protection de la biodiversité	2 375 000,00	1 571 000,00	1 340 000,00	1 250 069,23	2 530 000,00	6,53%	2 454 269,98	56,22%	1 528 550,00	14,07%	1 352 901,95	8,23%	
	7	76	2013P011	Fonds Régional pour la Biodiversité			68 527,63					75 421,71	10,06%				
	7	76	7642AA	Nature et paysages			55 050,00	24 291,38				37 740,00	-31,44%			16 222,86	-33,22%
	7	76	7642CPB	Nature et paysages			325 884,00	40 095,99				74 873,28	-77,02%			32 384,97	-19,23%
	7	76	7642CPER	Nature et paysages				7 665,00								24 114,50	214,61%
	7	78	2010P026	Plan prévention risques technologiques	88 209,00	76 547,16			88 209,00	0,00%	207 467,20	171,03%					
					Sous total sous fonction 70			2 000,00	6 999,50					2 000,00	0,00%	2 000,45	-71,42%
					Sous total sous fonction 71	110 000,00	119 019,00	1 620 000,00	1 265 990,00	110 000,00	0,00%	76 585,00	-35,65%	1 675 000,00	3,40%	1 452 850,09	14,76%
				Sous total sous fonction 72	300 000,00	150 000,00	300 000,00	493 315,62	500 000,00	66,67%	220 000,00	46,67%	400 000,00	33,33%	421 591,50	-14,54%	
				Sous total sous fonction 74	902 000,00	864 568,21	758 000,00	747 209,74	902 000,00	0,00%	1 291 303,44	49,36%	758 000,00	0,00%	748 496,92	0,17%	
				Sous total sous fonction 76	2 375 000,00	2 020 461,63	1 340 000,00	1 322 121,60	2 530 000,00	6,53%	2 642 304,97	30,78%	1 528 550,00	14,07%	1 425 624,28	7,83%	
				Sous total sous fonction 78	88 209,00	76 547,16			88 209,00	0,00%	207 467,20	171,03%					
TOTAL - Protéger notre environnement et préserver la biodiversité					3 775 209,00	3 230 596,00	4 020 000,00	3 835 636,46	4 130 209,00	9,40%	4 437 660,61	37,36%	4 363 550,00	8,55%	4 050 563,24	5,60%	

Suite aux travaux d'harmonisation de gestion issus de la fusion, certaines lignes ne comprennent plus d'inscriptions pour 2020, ces crédits étant redéployés sur de nouveaux programmes budgétaires.

3) Agir pour une gestion durable et la valorisation intelligente de la forêt, du bois et des montagnes

I. PRIORITES

L'année 2019 a été marquée par l'approbation du contrat régional forêt-bois (CRFB) qui décline simultanément à l'échelle régionale, deux stratégies nationales complémentaires : le programme national forêt-bois et le plan stratégique de filière. Ce choix propre à la Bourgogne-Franche-Comté de mettre en place un contrat unique globalisant deux enjeux complémentaires tient à l'importance de la filière forêt-bois en région : 5 000 entreprises de toutes tailles souvent installées en milieu rural exploitent une ressource diversifiée aussi bien en feuillus qu'en résineux. Elles disposent pour leur développement d'organismes de formation et de recherche reconnus.

Un des mérites du travail d'élaboration d'un CRFB « global » a été de définir des objectifs et priorités des politiques publiques à conduire dans ce domaine tenant également compte des attentes très diversifiées formulées par la société civile à l'égard de la forêt : élément structurant des paysages, habitats pour la biodiversité, protection de la ressource en eau, aménités diverses ...

La forêt est enfin essentielle au captage du carbone aussi bien en milieu naturel qu'au travers du matériau bois lui-même utilisé dans la construction. Le bois-énergie constitue enfin l'une des principales énergies renouvelables actuellement déployées sur le territoire régional. La filière forêt-bois contribue ainsi fortement à la stratégie régionale de la transition énergétique.

Les deux sécheresses successives 2018 et 2019 ont aggravé les crises sanitaires préexistantes ou récurrentes mettant cette ressource en péril et témoignant de sa fragilité face au changement climatique. A terme, ce sont donc aussi bien les enjeux économiques que sociétaux qui pourraient être affectés si de telles conditions climatiques devaient perdurer.

Face à cette situation, les mesures à prendre pour tout à la fois, renforcer la résilience de la forêt actuelle et l'accompagner dans son indispensable adaptation relèvent de la responsabilité collective de l'ensemble des nombreuses parties prenantes. L'installation d'une cellule de crise régionale coprésidée Etat-Région est proposée pour coordonner les différents dispositifs existants ou envisagés.

En 2019, si la Région poursuivra donc la mise en œuvre des dispositifs en place au bénéfice des acteurs de la gestion forestière et de la filière forêt-bois, différentes initiatives seront prises en concertation avec l'Etat et la profession pour une prise en compte efficace des effets du changement climatique actuels et à plus long terme. Si la prise en compte sera globale, de la gestion forestière jusqu'à la deuxième transformation du bois, il convient de noter que le présent budget n'intègre que les interventions de la Région relatives à la gestion et l'exploitation forestières ainsi que le développement de la 1^o transformation (scieries et activités connexes). Les autres actions (2^o transformation, bois-énergie, formation ...) relèvent des politiques dédiées.

Focus transition énergétique

La politique forêt-bois contribue à la stratégie régionale de transition énergétique au travers de plusieurs de ses composantes : promotion et aide à des pratiques exemplaires de gestion forestière renforçant les potentialités de stockage du carbone, promotion et aide à l'utilisation du matériau bois dans la construction contribuant également au potentiel en puits carbone mais aussi au recours à un matériau aux caractéristiques thermiques performantes. Les autres usages du bois sont décrits dans les politiques dédiées : bois-énergie, matériaux biosourcés ...

II. ACTIONS 2020 (par programme budgétaire)

En 2020, l'intervention de la Région sera structurée au sein des programmes suivants :

Programme 9316AA - Animation de la filière

Les démarches engagées par les acteurs représentatifs des différents maillons de la filière dont plus particulièrement Fibois en charge de l'animation interprofessionnelle prennent une importance renforcée dans le contexte de crise actuelle. Les enjeux de développement connus (morcellement de la forêt privée, vieillissement des équipements et de la main d'œuvre, aux besoins d'investissements lourds par des entreprises très majoritairement artisanales, faible rentabilité globale qui freine les investissements, besoin d'innovation et d'aide à l'internationalisation ...) continueront à faire l'objet d'une attention particulière de la Région au travers de ses dispositifs d'intervention et du soutien qu'elle apportera à l'association interprofessionnelle Fibois. C'est avec l'ensemble de ces acteurs que la réflexion devra être conduite pour proposer aux intervenants locaux dans la forêt publique et privée, les mesures adaptées à l'évolution climatique mais aussi à la prise en compte renforcée des objectifs de développement durable.

Programme 9320AA - Création de valeur ajoutée et d'emploi

La Région poursuivra la mise en œuvre de dispositifs d'appui au développement des entreprises de travaux forestiers et de la 1^o transformation spécifiques (relevant notamment des PDR de Bourgogne et de Franche-Comté permettant la mobilisation du Feader) ou identiques à ceux mobilisés d'une manière générale par la Région en direction de l'ensemble des entreprises.

Le dispositif d'avances remboursables doté de 2,5 M€ mis en place en 2019 à la demande des interprofessions des deux régions les plus touchées par la crise des scolytes sur les épicéas – Grand est et Bourgogne-Franche-Comté- sera adapté pour s'articuler avec le dispositif spécifique que l'Etat mobilisera pour aider le transport des bois scolytés. En effet, ce sont toutes les forêts d'Europe centrale qui sont impactées par la prolifération des scolytes conduisant à une mobilisation des bois d'épicéas dans des proportions que les filières locales sont incapables d'absorber. Le transport de ces bois vers des filières de transformation géographiquement distantes et donc moins saturées (comme par exemple le Sud-Ouest de la France) sera de nature à préserver des débouchés et donc la valeur économique des bois.

Programme 9321AA - Pratiques exemplaires

En 2018, la Région a adopté plusieurs règlements d'intervention (conversion forestière, futaie irrégulière, stratégies locales de développement forestier ...) visant à diversifier les modalités d'accompagnement financier des propriétaires et privilégier des choix à la fois plus respectueux des enjeux environnementaux tout en favorisant une meilleure résilience aux aléas climatiques et donc la pérennité de l'investissement consenti lors de la plantation.

Ces dispositifs qui ont été modérément mobilisés dans les massifs forestiers qui étaient toutefois les plus concernés correspondent aux nouvelles orientations de gestion forestière que le changement climatique conduira vraisemblablement à intégrer à plus grande échelle. C'est dans cet esprit que la diffusion de l'information sur les aides publiques qui était prévue dans le CRFB sera mise en œuvre dès cet hiver.

Programme 9322AA - Innovation et adaptation

L'attention portée à la provenance des bois utilisés dans la construction est croissante et particulièrement exprimée par les collectivités locales ou leurs groupements en qualité de maîtres d'ouvrage avec la volonté de promouvoir l'exemplarité de leurs choix de consommation. En réponse aux contraintes relevant de la législation sur la commande publique, diverses expérimentations sont conduites et visent également à promouvoir le recours à la main d'œuvre locale ainsi qu'aux performances du matériau bois y compris énergétiques. La Région soutiendra la réalisation de tels bâtiments exemplaires et la diffusion des retours d'expérience.

Programme 5340AA - Coopération interrégionale

Le programme budgétaire 5340AA, en complémentarité des aides sectorielles, permet de répondre pour partie aux engagements pris sur les conventions de massif ainsi que sur les plans fleuves. En 2020, le budget servira notamment à assurer notre participation aux instances de gouvernance (GIP Massif central notamment dont la présidence est assurée pour 2 ans par la Région Bourgogne-Franche-Comté) et à soutenir quelques investissements spécifiques, des manifestations et les démarches de communications interrégionales.

Programmes 1999P127, 5318PP

Sur ces programmes budgétaires, seuls sont prévus des crédits de paiement visant à honorer les actions déjà engagées (AP affectées au cours des exercices antérieurs).

Thèmes/Sous thèmes du rapport budgétaire	Fonction	Sous fonction	Codes Progr.	Libellés programmes	AP 2019	CPI 2019	AE 2019	CPF 2019	AP 2020	%	CPI 2020	%	AE 2020	%	CPF 2020	%	
Faire émerger un nouveau modèle de développement plus durable					302 556 414,00	153 945 442,37	424 403 996,40	429 225 642,41	150 333 209,00	-50,31%	171 968 215,15	11,71%	429 939 318,40	1,30%	431 438 201,53	0,52%	
Agir pour une gestion durable et la valorisation intelligente de la forêt, du bois et des montagnes	5	53	5318PP	Massif central 2015-2020			23 300,00	46 585,00					20 000,00	-14,16%	56 285,00	20,82%	
	5	53	5340AA	Coopération interrégionale	50 000,00	35 000,00	60 000,00	88 828,50	40 000,00	-20,00%	41 500,00	18,57%	100 000,00	66,67%	168 997,62	90,25%	
	7	53	1999P127	Parcs naturels régionaux		220 824,70		8 265,10					246 335,58	11,55%		47 826,71	478,66%
	7	76	7612CPB	Parc naturel du Morvan		9 925,00											
	9	93	2002P013	Développement des entreprises de la filière forêt-bois		1 223,72											
	9	93	9303AA	Valorisation de la forêt et du bois		127 595,00											
	9	93	9303CPER	Valorisation de la forêt et du bois				9,80									
	9	93	9316AA	Animation filière			900 000,00	857 385,20						1 000 000,00	11,11%	900 000,00	4,97%
	9	93	9317AA	Actions collectives 1ère transformation				142 605,00									
	9	93	9320AA	Création de valeur ajoutée et d'emploi	1 088 000,00	1 056 134,72			1 088 000,00	0,00%	952 405,34	-9,82%					
	9	93	9321AA	Pratiques exemplaires	362 000,00	270 046,56			250 000,00	-30,94%	349 040,97	29,25%					
	9	93	9322AA	Innovation et adaptations	150 000,00	145 000,00			150 000,00	0,00%	96 167,96	-33,68%					
				Sous total sous fonction 53	50 000,00	255 824,70	83 300,00	143 678,60	40 000,00	-20,00%	287 835,58	12,51%	120 000,00	44,06%	273 109,33	90,08%	
				Sous total sous fonction 76		9 925,00											
				Sous total sous fonction 93	1 600 000,00	1 600 000,00	900 000,00	1 000 000,00	1 488 000,00	-7,00%	1 397 614,27	-12,65%	1 000 000,00	11,11%	900 000,00	-10,00%	
TOTAL - Agir pour une gestion durable et la valorisation intelligente de la forêt, du bois et des montagnes					1 650 000,00	1 865 749,70	983 300,00	1 143 678,60	1 528 000,00	-7,39%	1 685 449,85	-9,66%	1 120 000,00	13,90%	1 173 109,33	2,57%	

Suite aux travaux d'harmonisation de gestion issus de la fusion, certaines lignes ne comprennent plus d'inscriptions pour 2020, ces crédits étant redéployés sur de nouveaux programmes budgétaires.

4) La mobilité partout et pour tous, une grande ambition de notre Région : investissements, nouvelle convention TER, intermodalité et nouvelles solutions de mobilité sur les territoires

I. PRIORITES

Mobilités

L'année 2020 sera structurée par les nombreux chantiers qui relèvent pour certains de la mise en œuvre de la politique de mobilité régionale (exploitation ferroviaire et routière) et par les innovations proposées dans le cadre de la politique de mobilité alternative aux modes de transports collectifs. Cette dernière se concrétisera notamment par le financement de dispositifs de mobilités tels que la poursuite du Ticket Mobilités ou la mise en place du covoiturage organisé et conventionné.

Le déploiement de la stratégie de marque Mobigo et ses services connexes prendra toute sa mesure avec la généralisation des livrées Mobigo sur les lignes routières et les transports scolaires, les fonctionnalités nouvelles du Système d'Information Multimodale Mobigo et les outils de distribution innovants sur le territoire.

Infrastructures

La Région s'est engagée, dans le plan de mandat, à moderniser et adapter le matériel ferroviaire roulant aux besoins et exigences des usagers. L'année 2020 sera structurée par plusieurs chantiers dimensionnant pour le budget régional :

- le verdissement de la flotte de matériel ferroviaire régional avec la mise en œuvre du programme d'automotrices hybrides hydrogène / électrique,
- des travaux de modernisation des infrastructures avec les voies ferrées Belfort - Epinal et celle des Hirondelles (Andelot-Saint Claude).

Concernant les gares, face aux difficultés rencontrées par SNCF Réseau, la Région a décidé de poursuivre l'effort sur la mise en accessibilité dans les gares des quais et de leurs accès, dans le cadre du SDA Ad'AP et de son volet CPER. Par ailleurs, la mise en œuvre du plan pluriannuel des investissements dans les gares, selon le référentiel d'équipements voté en 2018, se poursuivra. Enfin, 2020 verra également une forte montée en puissance des travaux de mise en accessibilité des points d'arrêts routiers prioritaires (335 à rendre accessibles avant 2023) en application des SDA Ad'AP routiers votés en 2018.

Le volet routier du CPER se poursuivra au rythme des calendriers de financements disponibles de l'Etat, maître d'ouvrage. A noter l'accélération des travaux de la deuxième phase (2019-2023) de mise à 2x2 voies de la RCEA dans le cadre de la convention signée en 2018.

S'agissant de l'aérien, la Région, conformément au maillage aéroportuaire défini en juin 2017, poursuivra ses engagements au sein des syndicats mixtes dont elle est membre. Elle y travaillera, plateforme par plateforme, avec les collectivités, pour leur exploitation et modernisation. En 2020, les réflexions visant à intégrer la gouvernance de l'aéroport de Dole Tavaux seront poursuivies.

Focus transition énergétique

La Région poursuit sa politique en faveur de la transition énergétique dans le cadre de sa politique de mobilités en déployant un système d'information multimodale sur l'ensemble du territoire favorisant l'accès à l'offre de transport publique régional et des réseaux urbains couplé en 2020 à un module de distribution des titres de transports régionaux unique en France et en Europe. Le covoiturage organisé et conventionné sera expérimenté pour couvrir les zones blanches et limiter l'usage de l'autosolisme. Par ailleurs, le volontarisme de la Région pour promouvoir l'hydrogène en partenariat avec la communauté de l'Auxerrois pour la mise en circulation de 3 rames hydrogène conforte les choix de l'exécutif. Des autocars électriques sillonneront l'axe Vesoul-Besançon dans les prochains mois et les critères des cahiers des charges favoriseront le déploiement de nouvelles énergies tant pour les transports scolaires que les lignes régulières Mobigo. Enfin, les mesures tarifaires incitatives votées par l'exécutif régional en août 2017 sur le TER et en janvier 2019 sur les lignes routières portent leurs fruits avec une hausse notable de la fréquentation sur le réseau de transport Mobigo.

II. ACTIONS 2020 (par programme budgétaire)

✚ Mobilités

Transports ferroviaires régionaux

Programmes 8114AA, 8112AA - Un service public ferroviaire comprenant des liaisons transfrontalières et des participations contractuelles dans des dessertes inter régionales

La convention TER Bourgogne-Franche-Comté 2018-2025 a été signée le 4 juin 2018 avec effet rétroactif au 1er janvier 2018. L'année 2020 marquera la 3ème année d'exécution de cette convention.

L'accent sera mis cette année sur le maintien et le développement de la fréquentation des lignes TER au travers d'un plan d'actions commerciales ciblant l'ensemble des clients TER conformément à la stratégie de communication régionale Mobigo. Les accords de réciprocity avec les régions limitrophes seront renouvelés dont la ligne Paris-Nevers. De nouveaux outils de distribution mis en place en 2019 seront déployés sur l'ensemble du territoire (Mobiléo, Allo Billet, ..) visant à compléter les solutions de distribution TER déjà en place.

En termes de desserte, le service annuel 2020 est marqué par l'évolution de la desserte de la ligne du Revermont (Besançon - Lons le Saunier - Bourg en Bresse) à compter du post été 2020 avec la création de 45 000 train-kilomètres pour compléter la grille horaire et améliorer la desserte du Jura vers le Nord, l'Est et le Sud de la France via des correspondances à Lyon. Ce projet permet de compléter la desserte TER par la mise en place sur l'axe Lons-le-Saunier / Bourg-en-Bresse de deux allers et retours supplémentaires (création de 46 000 train-kilomètres), permettant par exemple une desserte de soirée pour Lons le Saunier en venant de Paris, Lyon, ou Marseille, par le biais de correspondances nouvelles à Bourg-en-Bresse.

En complément des transports express régionaux, la participation financière de la Région Bourgogne-Franche-Comté au déficit d'exploitation de la ligne 4 Paris-Belfort-Mulhouse (à hauteur de 1,6 M€), dont la Région Grand Est est l'autorité organisatrice, se poursuit sur 2020.

Les liaisons ferroviaires transfrontalières sont maintenues en 2020 par le renouvellement des conventions pour les dessertes Frasne-Pontarlier-Neuchâtel et développées entre Pontarlier-Frasne-Vallorbe où deux nouveaux services sont créés. Ces liaisons transfrontalières ont été complétées en 2019 par la mise en service de la ligne ferroviaire Belfort-Delle-La Suisse dont la contractualisation est intégrée dans la convention TER.

Transports routiers régionaux

Programmes 1999P065, 8130AA, 8140AA, 8001AA, 8002AA, 8113AA - Conforter le réseau de transport routier régional et assurer le transfert de compétence transports réguliers et scolaires

Programme 1999P065 - Un réseau régional routier unifié complémentaire à l'offre ferroviaire

La délégation de service public pour la ligne Besançon – Vesoul a été renouvelée le 9 décembre 2018, pour un montant annuel 2020 de 1,6 M€. A noter que l'offre retenue prévoit 3 véhicules 100 % électriques pour la première fois sur une ligne routière interurbaine en Bourgogne-Franche-Comté. Une plus-value technique visant à répondre aux exigences de réduction des émissions de particules. Il s'agit d'une 1ère étape qui permettra à la région de décider de généraliser ou non une part de son parc de matériel roulant vers cette énergie alternative.

La Région participe également au financement de la ligne interrégionale Roanne-Le Creusot TGV offrant des correspondances en gare du Creusot TGV. Le financement se poursuit en 2020.

En 2020, la tarification unique sur les lignes régulières du réseau Mobigo, instaurée en 2019, devra confirmer ses effets positifs sur la fréquentation sur les territoires où la tarification précédente était élevée (Nièvre et Doubs en particulier). Sur certaines lignes, un travail d'évolution sur l'offre en matière de desserte doit permettre d'accompagner les effets de la tarification. A noter que la totalité des lignes régulières et transports à la demande en Haute-Saône est remise en appel d'offres pour septembre 2020.

Programmes 8113AA, 8130AA, 8140AA, 8001AA, 8002AA - Assurer le transfert des compétences transports scolaires et interurbains des départements et pérenniser l'activité des régies et de la société publique locale

L'année 2020 s'inscrit dans la continuité de la mise en œuvre depuis 2017 des compétences du transport routier interurbain à vocation scolaire et commerciale. Le réseau de transports scolaires évolue très peu sauf du fait de la démographie scolaire et de la répartition de la population sur les territoires.

En termes de fonctionnement, les contrats de transports, passés par marchés publics ou dans le cadre de DSP, évoluent en fonction des indices de révision des prix et d'adaptation des moyens face aux variations d'effectifs. En matière de transport scolaire, la totalité des services de Saône-et-Loire sont remis en appel d'offres pour septembre 2020, ainsi que 14 lots en Côte-d'Or et 10 pour la Nièvre. Aucune délégation de service public ne sera à renouveler.

Le déploiement de la billettique 2School ayant été finalisé fin décembre 2019, il convient de prévoir les crédits nécessaires au fonctionnement qui comprennent notamment la dotation ou le renouvellement des cartes de transport scolaire. Cette billettique, qui doit être opérationnelle sur l'ensemble du territoire fin 2019, conduira en 2020 à une meilleure connaissance de l'utilisation réelle des services de transport par les élèves, à une adaptation plus rapide des capacités, une connaissance précise des points d'arrêt, des horaires et des itinéraires.

La livrée Mobigo est désormais présente sur l'ensemble des véhicules récents et permet aux usagers du réseau d'identifier la région et le service de transport organisé sur le territoire.

Mobilités et intermodalité

Programmes 8112AA, 8113AA, 8181AA, 8181CPB - Créer un réseau de transport régional et favoriser la mobilité sur l'ensemble du territoire Bourgogne-Franche-Comté

Disposant désormais du rôle d'autorité organisatrice des transports sur l'ensemble de la Région Bourgogne-Franche-Comté, hors agglomération, la Région a créé en 2018 son réseau régional de transports Mobigo incluant ainsi l'ensemble de la chaîne de mobilité. Deux outils d'information viennent compléter son réseau : un système d'information multimodale et une centrale d'appels.

En 2020 le périmètre fonctionnel du SIM (système d'information multimodale) sera étendu afin de disposer d'un outil complet permettant au voyageur de réaliser l'ensemble des actes constitutifs de son voyage, avant, pendant et après son trajet (ajout d'un calculateur tarifaire, vente de M-ticket, plateforme de covoiturage organisée, gestion de la relation client,..).

Ce SIM constitue un outil régional d'accompagnement et de développement d'une mobilité durable sur le territoire Bourgogne-Franche-Comté (et territoires limitrophes), au travers d'une plateforme fédératrice, ainsi que de services communs d'intermodalité et des mobilités avec une approche centrée sur l'utilisateur-voyageur.

Le *mobility as a service* régional construit autour du SIM s'enrichit à partir de 2020 avec une brique supplémentaire billettique qui réunit un ensemble de solutions complémentaires pour faciliter l'accès au réseau pour les voyageurs et par ailleurs analyser les mobilités régionales. Le dispositif billettique unifiera et modernisera le réseau régional Mobigo pour les modes routier et ferré. Il permettra d'harmoniser le réseau régional Mobigo routier suite au transfert de compétences des départements, d'offrir des réponses aux besoins des voyageurs occasionnels ou réguliers et de disposer d'outils performants pour améliorer l'offre tout en maîtrisant les investissements grâce à la connaissance des usages.

La loi Orientation des mobilités (LOM) encourage les collectivités à proposer des allocations financières afin de favoriser le covoiturage et précise que ce versement peut être aussi bien direct qu'indirect : « elles peuvent également, lorsque le covoiturage est effectué par l'intermédiaire d'une plateforme dématérialisée, verser une allocation aux passagers qui effectuent un déplacement en covoiturage ou aux conducteurs qui ont proposé un trajet ».

L'expérimentation d'un système de covoiturage organisé et subventionné, appelé « Mobigo covoiturage », vise à permettre d'augmenter les offres de covoiturage dans les zones peu denses et ainsi améliorer les offres de mobilités (déplacements domicile-travail) pour les habitants de Bourgogne-Franche-Comté. Ce système sera dans un premier temps expérimenté au sein de trois territoires : le Nord-Côte-d'Or, la Communauté de Communes du Jovinien et la Communauté de Communes des Portes du Haut Doubs. Dans le cas d'un retour d'expérience positif, ce dispositif pourrait être généralisé sur l'ensemble du territoire régional.

Dans la continuité des mesures prises pour favoriser la « mobilité partout et pour tous » et compte-tenu de la présence de « zones blanches de mobilité » sur notre territoire, il est proposé d'apporter une aide financière aux employeurs publics et privés pour la mobilité des personnes dépendantes de la voiture pour effectuer leurs déplacements domicile-travail.

Dans ce cadre, la Région a mené des discussions avec les organisations syndicales et patronales afin d'aboutir conjointement à la création d'un « ticket mobilité », qui se conçoit comme le pendant à la prise en charge financière obligatoire des frais de transport en commun des salariés.

Ce dispositif répond à deux objectifs principaux :

- apporter une réponse transitoire à certains besoins de déplacements en zone blanche de mobilité (c'est-à-dire non couverte par du transport en commun), donc essentiellement en secteur très peu dense ;
- apporter un soutien au pouvoir d'achat des habitants pour les déplacements domicile-travail qu'ils doivent accomplir en véhicule personnel en l'absence de transport collectif.

L'objectif de pouvoir favoriser la mobilité partout et pour tous se matérialisera dans la poursuite des dispositifs engagés sur les mobilités alternatives, sur les territoires de la Bourgogne-Franche-Comté. Maintien du subventionnement pour les navettes touristiques, extension du dispositif des plateformes de mobilité sur l'ensemble du territoire et le maintien des appels à projets mobilité rurale.

Infrastructures

FONCTIONNEMENT

Programme 8003AA - Concertations et prestations DTI

Ce programme est prévu pour les intérêts moratoires de la direction et pour organiser les rencontres, études, concertations et réunions. Les services votés permettront de solder une étude ferroviaire.

Programme 8120AA - Transports collectifs et modes doux

En 2020, la Région poursuit le financement du fonctionnement des pôles d'échanges multimodaux (PEM) : Dijon, Dole, Besançon Viotte, Besançon Franche-Comté TGV et Vesoul. La Région prévoit également le financement d'une étude de valorisation touristique de la ligne Les Laumes-Epoisses, ainsi que le financement de l'entretien des abris à vélo. Les services votés permettront de verser le solde des dossiers PEM 2019.

Programme 8800AA - Voies navigables et plateformes multimodales

Des crédits sont positionnés en 2020 afin de verser la contribution statutaire au syndicat mixte du technoport de Pagny.

Programme 8810AA - Aviation civile

En 2020, la Région versera les contributions statutaires aux syndicats mixtes aériens dont elle est membre ou pourra le devenir : Saint Yan, Auxerre-Branches, Dijon-Longvic, Nevers-Fourchambault, Besançon-La Vèze, Montbéliard-Courcelles. Elle participera par ailleurs au financement de la plateforme aéroportuaire de Dole-Jura. Elle prévoit également le soutien aux manifestations et événements d'autres aérodromes.

Programme 2002P016, 8111AA

Sur ces programmes budgétaires, seuls sont prévus des crédits de paiement visant à honorer les actions déjà engagées (AE affectées au cours des exercices antérieurs).

INVESTISSEMENT

Programme 8111AA - Matériel TER

En 2020, la Région procédera à l'acquisition de 3 rames à hydrogène. Conformément à la convention cadre, elle engagera également le programme industriel 2021. Des opérations de livrées tous types de rames et toutes interventions confondues sont également prévues. Par ailleurs, les services votés permettront de payer les acomptes 2020 relatifs aux deux premières parties du programme d'acquisition de rames, aux programmes industriels 2019 et 2020, aux opérations de changement d'organes majeurs 2020, aux acomptes 2020 de remotorisation des AGC.

Programme 8120AA - Transports collectifs et modes doux

En 2020, des changements urgents de traverses et de rails sur les lignes Paray-Montceau et Paray-Gilly seront financés. Des AP et CP sont inscrits pour les dossiers d'électromobilité ainsi que pour le déploiement d'abris à vélos sécurisés sur le territoire de Franche-Comté. Les services votés permettront de payer les travaux de la ligne ferroviaire Lure-Epinal, le solde de mise au gabarit de l'électrification du Pont du Creusot, l'étude AVP sur la ligne des Horlogers et la ligne du Revermont, l'étude interconnexion TER-TGV entre les deux gares de Montchanin, ainsi notamment que l'étude relative au nœud dijonnais.

Programme 8120PP - Transports collectifs et modes doux

Le programme 2021 de services en gares sera engagé en 2020, conformément à la convention-cadre en annexe à la convention TER. Sont également prévus en 2020 des investissements dans les PEM réalisés hors contrats de territoires, le programme de renouvellement des actifs en gares, la mise en place d'accès TER dans 6 gares dérogoires du SdA Ad'AP et 17 gares disposant jusqu'alors d'accès +.

Par ailleurs, les services votés permettront de verser les acomptes 2020 concernant les programmes 2018-2019 et 2020 de services en gares, la sécurisation des arrêts TER du Morvan, de verser les appels de fonds selon les prévisions de SNCF réseau pour les travaux de mise en accessibilité des quais de la gare de Montbard, le financement des abris sur les quais de la gare de Belfort et le programme de renouvellement des actifs en gares 2019.

Programme 8120CPB - Transports collectifs et modes doux CPER 2015-2020

La Région lancera en 2020 les travaux sur la ligne du Revermont (Besançon - Lons le Saunier - Bourg en Bresse) ainsi que les travaux sur la ligne des Horlogers (Besançon - Morteau - Le Locle ; intégrant pour cette dernière la mise en accessibilité des gares de Valdahon et Morteau). Une étude pour l'adaptation de la ligne Laroche-Auxerre aux rames à hydrogène sera également financée.

Les dossiers de mise en accessibilité des gares qui seront proposés au vote en 2020 au titre du CPER sont les suivants : tranche optionnelle pour les travaux de Dijon (avec un complément sur le programme 8124PP), travaux d'Auxerre, de Besançon-Viotte, de Lure, de Pontarlier, études AVP ou APO pour Chalon, Mâcon et Nevers, études pro et DCE pour Lure et Vesoul.

Enfin, Les services votés permettront de verser des acomptes pour les études et travaux d'accessibilité des gares (Dijon, Lons Le Saunier, Dole, Belfort, Auxerre notamment), de verser des acomptes pour les études et travaux sur les lignes ferroviaires (VFCEA, Hirondelles, Horlogers, Revermont, Paray-Gilly).

Programme 8124PP - Schéma directeur accessibilité gares

Dans le cadre du programme pluriannuel SdA Ad'AP gares, la Région propose le financement en 2020 des dossiers suivants :

- gares et connexion : travaux en gares de Pontarlier et Lure, études avant-projet en gare de Saint-Claude,
- SNCF Réseau : travaux en gares de Dijon (complément au CPER), Avallon et Clamecy, étude avant-projet pour la gare de St Jean de Losne, étude préliminaire pour la gare de Sens.

En 2020, la Région poursuivra la mise en accessibilité des arrêts routiers prioritaires, pour lesquels elle est cheffe de file ou non. Les services votés permettront le versement d'acomptes sur les dossiers engagés en 2016, 2017, 2018 et 2019 pour la mise en accessibilité des quais de gares, des bâtiments voyageurs et des arrêts routiers prioritaires.

Sous-fonction 82 - Routes et voiries

Conformément à son engagement de poursuivre l'amélioration des infrastructures routières, la Région investit avec ses partenaires pour des routes plus sûres et modernisées et pour désenclaver les territoires. Une AP est prévue pour financer les études avant-projet pour le contournement de la Charité-sur-Loire. Une AP est également prévue pour des travaux sur la LINO dans le cadre du contrat de Dijon métropole. La Région prévoit également de participer au financement de la mise à 2x2 voies de la RN 1019 sur la section Héricourt/échangeur de Sévenans.

Programme 8803CPI - 2015-2020 Plan Rhône

Des AP et CP sont provisionnés sur 2020 pour la réhabilitation du site et du bâtiment de stockage de la plateforme portuaire de Mâcon et pour l'extension du réseau ferroviaire portuaire et du terminal conteneurs

de la plateforme portuaire de Chalon-sur-Saône. Les services votés permettront de verser le solde des travaux d'adaptation ferroviaire en gare de Mâcon.

Programme 8810AA - Aviation civile

Sont prévus en 2020, les travaux de piste et balisage de St Yan et les investissements courants des autres syndicats mixtes aériens, des investissements exceptionnels des autres syndicats mixtes aériens. Les services votés permettront de solder les conventions d'investissement 2019 des syndicats mixtes.

Programmes 1999P044, 1999P053, 2002P016, 2002P017, 8800AA, 8800CPB, 8810PP

Sur ces programmes budgétaires, seuls sont prévus des crédits de paiement visant à honorer les actions déjà engagées (AP affectées au cours des exercices antérieurs).

Thèmes/Sous thèmes du rapport budgétaire	Fonction	Sous fonction	Codes Progr.	Libellés programmes	AP 2019	CPI 2019	AE 2019	CPF 2019	AP 2020	%	CPI 2020	%	AE 2020	%	CPF 2020	%	
Faire émerger un nouveau modèle de développement plus durable					302 556 414,00	153 945 442,37	424 403 996,40	429 225 642,41	150 333 209,00	-50,31%	171 968 215,15	11,71%	429 939 318,40	1,30%	431 438 201,53	0,52%	
La mobilité partout et pour tous, une grande ambition de notre Région : investissements, nouvelle convention TER, intermodalité et nouvelles solutions de mobilité sur les territoires	8	80	2002P016	Etudes				40 000,00			175 000,00				21 280,29	-46,80%	
	8	80	8003AA	Concertations et prestations DTI			50 000,00	30 000,00					5 000,00	-90,00%	15 650,00	-47,83%	
	8	81	1999P032	TGV Rhin-Rhône branche Est		69 740,14											
	8	81	1999P044	Autres infrastructures ferroviaires		4 089 804,18						589 432,00	-85,59%				
	8	81	1999P053	Modernisation des matériels roulants		840 791,00						764 867,00	-9,03%				
	8	81	8111AA	Matériel TER	233 838 455,00	67 261 558,65			59 100 000,00	-74,73%	83 574 695,00	24,25%			57 000,00		
	8	81	8120AA	Transports collectifs et modes doux	5 600 000,00	4 794 730,27	405 000,00	514 350,22	4 681 500,00	-16,40%	5 164 707,10	7,72%	410 000,00	1,23%	456 561,38	-11,24%	
	8	81	8120CPB	Transports collectifs et modes doux	16 052 000,00	10 328 900,79			25 314 600,00	57,70%	17 046 890,00	65,04%					
	8	81	8120PP	Transports collectifs et modes doux	7 250 000,00	11 184 282,96			6 750 000,00	-6,90%	8 039 184,13	-28,12%					
	8	81	8124PP	Schéma directeur accessibilité gares	4 634 750,00	4 605 601,08			9 842 900,00	112,37%	6 575 183,32	42,76%					
	8	82	1999P015	Routes nationales		9 485 749,95						8 374 030,76	-11,72%				
	8	82	8200PP	Routes	2 175 000,00	8 326 163,24			8 300 000,00	281,61%	8 095 277,10	-2,77%					
	8	82	8210AA	Déviations de Moiry		1 875 000,00						1 125 000,00	-40,00%				
	8	82	8211AA	Contrat de site de Chalons		860 907,58						750 000,00	-12,88%				
	8	82	8231AA	Rocade de Beaune		610 940,00						1 943 770,34	218,16%				
	8	82	8232AA	Rocade de Sens		1 762 000,00						1 125 000,00	-36,15%				
	8	88	2002P017	Infrastructures d'intermodalité		146 983,31						3 161,25	-97,85%				
	8	88	2005P019	Intermodalité		84 000,00			49 824,03								
	8	88	8800AA	Voies navigables et plateformes multimodales				110 000,00	110 000,00			500 000,00		110 000,00	0,00%	110 000,00	0,00%
	8	88	8800CPB	Voies navigables et plateformes multimodales								100 000,00					
	8	88	8803CPI	2015-2020 Plan Rhône	320 000,00	171 749,81	18 000,00	18 000,00	960 000,00	200,00%	504 000,00	193,45%					
	8	88	8810AA	Aviation civile	750 000,00	543 575,00	1 170 000,00	1 197 627,22	3 540 000,00	372,00%	3 363 802,00	518,83%	1 130 000,00	-3,42%	1 130 000,00	-5,65%	
	8	88	8810PP	Aviation civile		258 015,00						420 000,00	62,78%				
				Sous total sous fonction 80			50 000,00	70 000,00			175 000,00		5 000,00	-90,00%	36 930,29	-47,24%	
				Sous total sous fonction 81	267 375 205,00	103 175 409,07	405 000,00	514 350,22	105 689 000,00	-60,47%	121 754 958,55	18,01%	410 000,00	1,23%	513 561,38	-0,15%	
				Sous total sous fonction 82	2 175 000,00	22 920 760,77			8 300 000,00	281,61%	21 413 078,20	-6,58%					
				Sous total sous fonction 88	1 070 000,00	1 204 323,12	1 298 000,00	1 375 451,25	4 500 000,00	320,56%	4 890 963,25	306,12%	1 240 000,00	-4,47%	1 240 000,00	-9,85%	
TOTAL - La mobilité partout et pour tous, une grande ambition de notre Région : investissements, nouvelle convention TER, intermodalité et nouvelles solutions de mobilité sur les territoires (infrastructures de transports)					270 620 205,00	127 300 492,96	1 753 000,00	1 959 801,47	118 489 000,00	-56,22%	148 234 000,00	16,44%	1 655 000,00	-5,59%	1 790 491,67	-8,64%	
La mobilité partout et pour tous, une grande ambition de notre Région : investissements, nouvelle convention TER, intermodalité et nouvelles solutions de mobilité sur les territoires	8	80	8000AA	Intérêts moratoires			1 000,00	1 000,00					1 000,00	0,00%	1 000,00	0,00%	
	8	80	8001AA	Reversement départements transports interurbains et scolaires			15 714 196,40	15 714 196,40					15 714 196,40	0,00%	15 714 196,40	0,00%	
	8	80	8002AA	Autres dépenses transfert transports			554 000,00	554 000,00					554 000,00	0,00%	554 000,00	0,00%	
	8	81	1999P065	Exploitation des lignes routières régionales hors transferts			1 828 000,00	5 329 915,55					1 724 000,00	-5,69%	5 020 688,50	-5,80%	
	8	81	8112AA	Promotion et tarification TER			875 000,00	975 000,00					700 000,00	-20,00%	700 000,00	-28,21%	
	8	81	8113AA	Billettique	3 400 000,00	3 400 000,00	261 000,00	551 000,00	2 150 000,00	-36,76%	470 000,00	-86,18%	3 005 000,00	1051,34%	1 070 000,00	94,19%	
	8	81	8114AA	Exploitation des lignes ferroviaires régionales BFC			232 454 000,00	232 454 000,00					234 526 822,00	0,89%	234 526 822,00	0,91%	
	8	81	8130AA	Lignes routières scolaires Bourgogne Franche comté	1 632 000,00	1 632 000,00	138 016 000,00	138 016 000,00	206 000,00	-87,38%	486 000,00	-70,22%	135 873 050,00	-1,55%	135 873 050,00	-1,55%	
	8	81	8140AA	Lignes routières interurbain Bourgogne Franche Comté	599 000,00	599 000,00	24 372 000,00	24 372 000,00					25 339 200,00	3,97%	25 339 200,00	3,97%	
	8	81	8181AA	Mobilité		4 890 000,00	461 000,00	1 745 261,45				2 625 000,00	-46,32%	892 000,00	93,49%	2 396 000,00	37,29%
	8	81	8181CPB	Mobilité CPER 2015-2020	10 000,00	10 000,00	30 000,00	37 895,96	10 000,00	0,00%	10 000,00	0,00%	30 000,00	0,00%	30 000,00	-20,84%	
				Sous total sous fonction 80			16 269 196,40	16 269 196,40			16 269 196,40	0,00%	16 269 196,40	0,00%	16 269 196,40	0,00%	
				Sous total sous fonction 81	5 641 000,00	10 531 000,00	398 297 000,00	403 481 072,96	2 366 000,00	-58,06%	3 591 000,00	-65,90%	402 090 072,00	0,95%	405 005 760,50	0,38%	
TOTAL - La mobilité partout et pour tous, une grande ambition de notre Région : investissements, nouvelle convention TER, intermodalité et nouvelles solutions de mobilité sur les territoires (mobilité)					5 641 000,00	10 531 000,00	414 566 196,40	419 750 269,36	2 366 000,00	-58,06%	3 591 000,00	-65,90%	418 359 268,40	0,91%	421 274 956,90	0,36%	

Suite aux travaux d'harmonisation de gestion issus de la fusion, certaines lignes ne comprennent plus d'inscriptions pour 2020, ces crédits étant redéployés sur de nouveaux programmes budgétaires.

5) Le contrat de plan Etat-Région (CPER)

I. PRIORITES : CPER

Les 2 CPER Bourgogne et Franche-Comté constituent des outils de programmation financière sur des priorités partagées entre l'Etat et la Région au bénéfice de l'ensemble des territoires de la région. Ils constituent un levier puissant de mobilisation de la commande publique et de ce fait un soutien à l'activité économique régionale.

L'architecture financière des 2 CPER à l'issue de 3 avenants conclus entre 2016 et 2019 est la suivante :

Crédits contractualisés :

- crédits Etat : 674,2 M€ (326,2 M€ Bourgogne et 348 M€ Franche-Comté),
- crédits Région : 542,7 M€ (355,9 M€ Bourgogne et 186,8 M€ Franche-Comté).

Crédits valorisés :

- crédits Etat : 408,4 M€ (261,7 M€ Bourgogne et 146,7 M€ Franche-Comté),
- crédits Région : 295,2 M€ (217,3 M€ Bourgogne et 77,9 M€ Franche-Comté).

2020 constitue une année charnière des contrats de plan traduisant le partenariat Etat-Région. Il s'agira en effet de travailler sur la fin des programmations actuelles 2015-2020 des deux CPER de Bourgogne et de Franche-Comté, et de préparer la future période de contractualisation 2021-2027. Il est à noter que l'actuel volet mobilité, du fait des insuffisances budgétaires de l'Agence de financement des infrastructures de transport de France (AFITF), sera prorogé de deux ans.

La future génération de CPER se présente avec un champ des thématiques ouvertes à la contractualisation plus nombreuses, et « à la carte » d'une région à l'autre selon les enjeux de territoire. Pour la Région BFC, l'objectif est d'aboutir à un CPER structurant sur une liste resserrée de priorités partagées avec l'Etat, cohérentes avec les projets de territoires, en veillant à l'opérationnalité des dossiers et à l'articulation avec la mobilisation des fonds européens. Cette réflexion doit également être l'occasion de moderniser l'action publique à travers un exercice concerté des compétences avec l'Etat.

Il s'agira enfin de s'inscrire pleinement dans les orientations largement partagées du SRADDET, vers un modèle de développement plus durable et pour un renforcement de l'attractivité de la région. Dans cette optique et au regard des éléments du mandat de discussion du préfet de région, les thématiques de l'enseignement supérieur, recherche, la transition écologique et énergétique, l'emploi au service d'un développement économique raisonné, le numérique sur les parties usages et inclusion, la culture et le sport vecteurs de solidarité seront investigués en priorité.

Le mandat de négociation, attendu par le préfet de région début 2020, permettra d'approfondir ces orientations dans l'optique d'une finalisation du futur CPER à l'horizon de fin 2020.

Focus transition énergétique

Le CPER intègre un volet transition énergétique et écologique qui permet de traduire les priorités d'intervention de la Région dans ce domaine, en mobilisant les crédits de l'Etat et de ses opérateurs au premier rang desquels figure l'ADEME. D'autres volets du CPER contribuent directement à la transition énergétique, comme par exemple le volet mobilité par le soutien au ferroviaire ou aux mobilités douces, voire le volet numérique dans son approche usages.

Enfin, la transition énergétique est intégrée comme un enjeu transversal, ce qui conduit à prendre en compte ce critère dans la sélection des opérations du CPER (par exemple, réhabilitation énergétique de bâtiments culturels ou d'enseignement supérieur)

II. ACTIONS 2020 (par programme budgétaire)

Programme 5017AA - Attractivité - promotion territoriale

Des crédits sont inscrits sur ce programme qui pointe sur le volet promotion territoriale (cf partie 9 – Poursuivre l'ambition régionale en matière d'attractivité et d'économie touristiques). Ils permettront de répondre aux exigences réglementaires d'évaluation environnementale et d'enquête publique à mener conjointement avec l'Etat dans le courant de l'année 2020 pour l'élaboration du futur contrat de plan.

1) Poursuivre le déploiement d'une politique culturelle ambitieuse qui s'adresse à tous, sur tous les territoires

I. **PRIORITES**

La Région, partenaire incontournable et acteur du développement culturel

La Région est propriétaire de sites culturels remarquables tels le château de Châteauneuf en Auxois ou la Cité de la Voix à Vézelay. Elle est par ailleurs très impliquée dans la gouvernance d'Établissements publics à caractère culturel, de syndicats mixtes. Elle doit ainsi assumer ses propres responsabilités en matière de restauration et de valorisation de son patrimoine. Elle y soutient des actions de formation, de promotion et de médiation culturelles.

Par ailleurs, la Région a fait du déploiement d'une offre culturelle sur tout le territoire une de ses priorités de mandat. Ainsi, à l'issue de périodes de concertations nécessaires, elle a maintenu et souvent développé de nombreux partenariats et décliné de nombreux dispositifs d'aide afin de soutenir les acteurs culturels dans leur grande diversité, pour toutes les esthétiques.

La Région est désormais un acteur incontournable pour le développement d'actions culturelles dont le portage relève de structures à formes multiples qu'elles soient associatives ou à l'initiative des collectivités territoriales. A noter un soutien constant au fonctionnement des structures conventionnées par le ministère de la culture.

Elle sait aussi porter ses propres projets ce qu'illustre Idylle, porteur d'une ambition régionale pour la conquête de nouveaux publics et le développement d'une offre culturelle de qualité équilibrée sur le territoire et le soutien à la dynamique de création.

Par ailleurs, l'évolution des structures régionales à l'échelon de la Bourgogne-Franche-Comté permet de développer des collaborations sources de renforcement des projets, des actions et garant de la notoriété des nouvelles structures. L'année 2020 sera ainsi marquée par l'exemple fort de la mise en cohérence des projets des « missions voix » et leur intégration au sein de la Cité de la Voix. Ce travail en synergie complètera le rayon d'action de la Cité de la Voix, notamment en direction des pratiques amateurs.

La valorisation du territoire par la valorisation de son patrimoine

Les lieux patrimoniaux attirent les publics. De récentes études montrent une progression des visites des monuments et musées, en particulier chez les 18-24 ans. Cette augmentation est en partie due à la valorisation des sites patrimoniaux et à l'offre culturelle proposée. Pour cette raison, la politique patrimoniale de la Région est fortement axée sur la valorisation du patrimoine : valorisation des sites qu'elle soutient en matière de restauration et d'actions de valorisation : expositions, outils numériques, créations artistiques...

Enfin, la compétence obligatoire d'inventaire du patrimoine sera pleinement assumée, avec un effort permanent de porter à connaître, de partager, de diffuser la connaissance auprès des habitants de notre région.

Focus transition énergétique

L'évolution climatique et la préservation de l'environnement constituent des préoccupations majeures pour les divers acteurs culturels accompagnés par la Région. Les très nombreux projets et actions culturelles, notamment d'expositions sur ce thème, attestent de cet investissement permanent. Les organisateurs de festival intègrent désormais cette problématique comme un critère de qualité de la manifestation.

Au titre du patrimoine, et en dépit des contraintes spécifiques liées à la rénovation et à la restauration, le soutien de la Région portera dorénavant sur des opérations répondant à des critères d'éco-conditions en termes de rénovations performantes énergétiquement.

II. ACTIONS 2020 (par programme budgétaire)

Programme 3119AA - Château de Châteauneuf

Idéalement placé le long de l'axe routier Paris-Lyon, le château de Châteauneuf est une véritable porte d'entrée dans le patrimoine de la Bourgogne-Franche-Comté.

A l'issue d'un long travail d'analyse et de recherche sur le site, avec l'accompagnement du comité régional du tourisme, la Région engagera la première tranche de travaux d'un programme ambitieux de mise en valeur. Un équilibre sera trouvé entre les travaux de confortation du bâti et des travaux de mise en valeur qui permettront de mener à bien le projet scientifique et culturel. Le château occupe une place importante dans le paysage culturel et patrimonial de la région. Il devient un lieu touristique incontournable.

Les visiteurs seront accueillis tout au long de l'année pour des visites guidées, mais aussi lors de différents temps d'animations culturelles, avec la saison d'été et les expositions dont un nouveau projet pour 2020 réalisé en collaboration avec le service de l'inventaire et du patrimoine. Des ateliers pédagogiques et des journées à thèmes attendent les différents publics tout au long de l'année.

Programme 3121AA - Livre et lecture publique

Le soutien de la Région dans le domaine du livre vise à permettre à tous d'accéder à la lecture et à la littérature par le biais des ouvrages, de la rencontre avec les auteurs, de l'expérimentation de l'écriture. Elle accompagne l'ensemble de la filière professionnelle : les éditeurs, les auteurs, les libraires.

Soutien à la vie littéraire

L'Agence Livre et Lecture (ALL) poursuit ses actions de mise en réseau, de recensement des acteurs, d'actions de formation. Elle développe un festival littéraire itinérant, « Les Petites fugues », désormais présent dans les huit départements. Plus de 140 rencontres se sont déroulées en 2019 dans les établissements scolaires, les librairies.

La Région est membre fondateur de l'EPCC Cité du mot, installé dans le prieuré clunisien de La Charité-sur-Loire. Labellisé Centre culturel de rencontres, cette structure propose de nombreux rendez-vous artistiques autour de la parole écrite et orale.

La collectivité régionale soutient également les auteurs en leur octroyant des bourses de résidence et de création, contribuant ainsi à l'amélioration de leurs conditions de travail en leur assurant une rémunération pour leurs périodes d'écriture.

Soutien à l'économie du livre

Les maisons d'édition sont fragiles. La Région accompagne leur prise de risque économique en valorisant une production éditoriale de qualité, notamment dans des esthétiques moins représentées comme la poésie ou pour des ouvrages coûteux à réaliser, comme des ouvrages tactiles pour les enfants malvoyants.

La librairie indépendante est un secteur dynamique en région, avec des reprises et des créations chaque année. Soutenir ce réseau permet à tous les habitants de bénéficier des conseils de professionnels du livre. Les dispositifs régionaux participent au financement de l'enrichissement du fonds, l'informatisation et les petits travaux d'aménagement des espaces de vente.

Programme 3122AA - Création et formation musicale

L'ensemble des esthétiques musicales sont présentes sur le territoire grâce au travail important réalisé par les salles de concerts, tant en milieu urbain qu'en milieu rural, les ensembles de musiques classiques, les groupes émergents.

Aide aux structures ressources et aux réseaux de professionnels

L'année 2020 marque une nouvelle étape dans la réflexion autour de l'évolution des structures ressources. La démarche de rapprochement des Missions voix et leur rattachement à la Cité de la voix devrait aboutir, avec la perspective de labellisation de la Cité comme Centre National d'Art Vocal.

La réflexion entamée en 2019 autour d'un contrat de filière musiques actuelles devrait se matérialiser par une année de préfiguration. Suite à l'état des lieux produit par la FEMA (Fédération des Musiques Actuelles), le travail est en cours afin de prioriser des actions, en collaboration avec le CRJ (centre régional du jazz). Quatre axes de travail sont identifiés :

- structuration et développement économique des TPE
- lieux de petite et moyenne capacité
- production et développement
- médiation culturelle.

Aide aux lieux de diffusion

L'harmonisation des subventions régionales aux scènes de musiques actuelles (SMAC) achevée, il s'agit maintenant de consolider les projets artistiques et leur implantation sur le territoire, en particulier rural, et de conforter le soutien apporté aux groupes émergents.

Le réseau secondaire de salles de concerts n'a pas été concerné par la démarche de concertation du début du mandat, notamment en raison de son caractère hétérogène qui rend complexe la formalisation de critères d'intervention communs. Une attention particulière leur sera portée dans le futur contrat de filière.

Dans le domaine de la musique classique : la Région est membre fondateur de l'EPCC Saline royale d'Arc-et-Senans qui a l'ambition de développer davantage son projet autour de la musique, tout en continuant d'accueillir en résidence Jordi Savall et ses musiciens. En ce qui concerne les deux orchestres sur le territoire, un projet autour des jeunes musiciens devrait permettre une collaboration entre les structures. Enfin, l'Opéra de Dijon, désormais labellisé Théâtre Lyrique d'intérêt national, continue à proposer des productions de grande qualité.

Aide aux ensembles

Après une relative stabilité du paysage musical régional, un nouveau dynamisme et l'installation de nouveaux ensembles sur le territoire attestent de l'attractivité de la Région pour la musique classique notamment.

Dans le domaine de l'émergence, le dispositif d'accompagnement proposé continue de séduire de nombreux groupes. Il permet de financer des sessions de travail autour de la professionnalisation. Ces groupes sont ensuite valorisés dans la saison culturelle estivale au Château de Châteauneuf lors d'une soirée dédiée.

Soutien à la formation professionnelle

L'année 2020 voit l'aboutissement du processus d'harmonisation des subventions aux trois Conservatoires à Rayonnement Régional : désormais chaque établissement reçoit 510 000 € destinés au troisième cycle.

Programme 3123AA - Spectacle vivant

Le spectacle vivant regroupe une grande variété d'équipes artistiques et de structures, dans les domaines du théâtre d'objets, de texte, de rue, de marionnettes, de la danse, du cirque... Cet écosystème dynamique mais fragile reflète la diversité du spectacle aujourd'hui.

Aide aux structures ressources et aux réseaux de professionnels

Afin de développer des projets innovants, de former les professionnels (administratifs, techniques et artistiques), de disposer de ressources et de conseils, des structures associatives ont développé leur action au service des acteurs du territoire. Par ailleurs, pour renforcer les logiques partenariales et les mutualisations de moyens et de projets, des réseaux de professionnels se sont créés (Affluences, Quinte'Est, FAREST...). L'année 2020 sera consacrée à la réflexion sur le projet de ces structures afin de réorienter leur action en visant davantage d'efficacité dans leur soutien aux compagnies régionales.

Suite à la rencontre entre les vice-présidentes des Régions Centre-Val de Loire et Bourgogne-Franche-Comté lors du festival d'Avignon à l'été 2019, un partenariat est en cours de construction. Il s'agit de favoriser la circulation entre les deux territoires en ouvrant les dispositifs de soutien aux résidences aux lieux de l'autre région et de créer des moments de visibilité pour les compagnies à l'occasion de grands rendez-vous comme le Festival d'Avignon. La journée « Lectures en cour(s) » permet à des compagnies de présenter une lecture d'un projet de spectacle à un public de professionnel. Elle sera renouvelée et ouverte à une ou deux compagnies de la Région Centre-Val de Loire.

Aide aux structures de diffusion et de résidence

Le territoire régional est riche d'un réseau de scènes labellisées (centres de création dans les domaines du théâtre, de la danse et des arts de la rue, scènes nationales et conventionnées), de lieux intermédiaires (associations disposant ou non d'un lieu fixe de représentations), théâtres et centres culturels municipaux. En 2020, l'harmonisation des financements régionaux aux scènes nationales sera achevée. La subvention régionale représente 9% des autres financements publics et chacune des scènes s'engage à respecter le cahier des charges fixant des obligations en termes d'accompagnement des compagnies régionales.

Afin de clore la démarche de concertation autour des dispositifs de la Région, les lieux de résidence ont été invités à participer à un atelier en mars 2019. Les discussions ont permis d'aboutir à un nouveau règlement d'intervention qui précise les engagements des structures accueillant des résidences : la prise en charge des frais de transport, de repas et d'hébergement et/ou un apport financier en coproduction sont désormais obligatoires. La volonté de la Région est de soutenir les compagnies dans leur démarche de création en leur permettant d'être accueillies dans de bonnes conditions.

Par ailleurs, le centre dramatique national de Dijon s'est engagé dans une démarche de professionnalisation en accueillant chaque année 4 jeunes diplômés des écoles de théâtre. Ces derniers sont intégrés dans une équipe de création et participent pleinement à la vie de la maison durant 18 mois. La Région soutient cette initiative inédite en France.

Aide aux compagnies

La structuration des équipes artistiques est une préoccupation majeure. En effet, pour créer des spectacles dans de bonnes conditions, être repérées et diffusées dans les réseaux nationaux, les compagnies ont besoin d'une équipe professionnelle et de moyens de production. Les conventions de développement (sur deux ans) et de rayonnement (sur trois ans) donnent de la visibilité et sécurisent les projets. Le bilan à l'issue des premières conventions de développement montre une évolution positive dans la mise en œuvre des projets des équipes et la Région s'engage à renouveler ces conventions pour la période 2020/2021.

Les aides au projet (émergence, résidence d'écriture d'un spectacle, production) sont réservées aux compagnies plus fragiles. On constate un phénomène nouveau avec la création de nouvelles compagnies

par des jeunes issus des écoles de théâtre qui reviennent s'implanter sur le territoire rural avec la volonté de s'y impliquer par le biais de créations partagées, d'ateliers, de collectes de témoignages...

Programme 2001P017 - Art contemporain

L'art contemporain désigne l'ensemble de la production plastique depuis 1945 et recouvre une grande diversité de formes. La Région participe au financement des actions de diffusion des œuvres et de leur connaissance, via un réseau hétérogène et disséminés. L'enjeu de cohésion territoriale est manifeste.

Aide à la diffusion de l'art contemporain

Le territoire compte deux fonds régionaux d'art contemporain (FRAC) et quatre centres d'art, dont deux sont labellisés centre d'art contemporain d'intérêt national (Montbéliard et Bourogne). Leurs cahiers des charges les engagent dans des actions de diffusion des œuvres d'artistes reconnus dans et hors les murs, et de médiation avec l'intervention de professionnels. Ils ont également un rôle d'accompagnement des jeunes artistes. Sur le territoire, une dizaine de structures plus modestes disposent ou non de lieux d'expositions gérés en propre. Certaines sont spécialisées autour d'un médium (design, céramique, arts urbains...). Selon les cas, elles reçoivent un soutien pour leur programme annuel d'expositions ou pour des projets spécifiques (expositions, projet participatif ou événementiel...).

Aide à la professionnalisation et aux réseaux

L'insertion dans le milieu professionnel et la mobilité des jeunes artistes sont des préoccupations majeures pour la Région. Le réseau Plateforme réunit les écoles supérieures d'art autour d'actions collectives telles que des expositions des travaux d'étudiants, des voyages d'études, des présences sur les salons de l'orientation. En novembre 2019, une mission d'observation du secteur a été confiée à « Culture Action ». Il s'agit de réunir des informations sur les conditions de travail des artistes indépendants et sur les questions de formation. Cette étude s'intègre dans le SODAVI (Schéma d'Orientation et de Développement des Arts Visuels) initiée par la DRAC. Le réseau « Seize mille » participe également à cette démarche en réalisant un état des lieux du secteur des arts visuels en région à partir de rencontres individuelles et collectives avec les artistes et les structures de diffusion.

Programme 3128AA - Cinéma et audiovisuel

Le secteur du cinéma et de l'audiovisuel est en plein développement. Augmenté chaque année de 200 000 € depuis le début du mandat, le fonds d'aide à la production cinématographique a attiré de nombreux tournages sur le territoire.

Aide aux structures ressources et aux réseaux de professionnels

La Région poursuit ses efforts en direction de la filière professionnelle en accompagnant davantage les structures ressources qui apportent des conseils, des actions de formation, créent de la mise en réseau au service de l'ensemble de la profession. Un « livre blanc » des propositions des acteurs locaux de la filière a été réalisé et il sera discuté en 2020. La sensibilisation et l'éducation des jeunes au langage cinématographique est également un enjeu fort, auquel la Région apporte toute son attention.

Aide à la création et à la production

Les tournages génèrent des retombées économiques et touristiques importantes. Le soutien à l'écriture, au développement et à la production d'œuvres cinématographiques prend de l'ampleur au fil des années avec 45 projets soutenus en 2019. Ces dispositifs sont inscrits dans un partenariat dynamique et plus large avec le Centre National du Cinéma et de l'image animée (CNC) qui concerne également l'aide à l'aménagement des salles de cinéma (matériel technique, de billetterie, véhicule et accessibilité des locaux).

Aide à la diffusion

Les circuits de cinéma itinérants sont complémentaires des salles fixes. Ils sont vecteurs d'animation culturelle dans les zones rurales. Dorénavant, la Région soutient quatre réseaux, couvrant une bonne partie du territoire régional.

Programme 3130AA - Développement culturel

Festivals et manifestations culturelles

La Région soutient près de 150 festivals et manifestations culturelles sur l'ensemble du territoire, dans toutes les esthétiques et à toutes les périodes de l'année. Ces événements sont constitutifs de l'identité des territoires qu'ils irriguent. Ils sont des vecteurs d'attractivité et des contributeurs importants à l'économie locale. Ce dispositif est particulièrement en tension, en raison du nombre croissant de demandes et du renouvellement quasi-systématique des manifestations chaque année. Impulser un renouvellement, diversifier les sources de financement des festivals sont des enjeux majeurs pour donner du souffle à l'accompagnement régional.

En 2020 se tiendra la quatrième édition d'« Idylle » dans les départements du Doubs et de la Saône-et-Loire. Ce projet, initié par la Région est mis en œuvre par l'Artdam dans le cadre d'un marché public. Fort des précédentes expériences, cette nouvelle édition est le point d'orgue d'une démarche de proximité, de convivialité, de vivre ensemble entre artistes et habitants. L'ouverture aux disciplines du cinéma et des arts visuels a été riche en 2019. Elle devrait être renouvelée sur les territoires concernés en 2020.

Culture pour tous

Depuis sa mise en œuvre en 2018, l'appel à projets « Culture pour tous » remporte un grand succès et le nombre de dossiers déposés est important sur les trois volets : temps scolaire, par et pour les publics et projets de territoire. Les projets sont variés et témoignent de l'envie des acteurs culturels de s'impliquer dans la vie des territoires, en complicité avec les habitants. Pour les dispositifs destinés aux lycéens, la reconduction est de mise dans les domaines de l'art contemporain, du spectacle vivant, du cinéma et de l'architecture et du patrimoine. La nouveauté pour l'année scolaire 2019/2020 concerne les musiques actuelles : en concertation avec les partenaires (DRAC, DRAAF, Rectorat) le porteur du projet a revu son dispositif afin de mieux correspondre aux attendus d'un projet d'éducation artistique et culturelle. Un bilan sera réalisé en fin d'année scolaire.

Aide à l'aménagement des lieux de diffusion culturelle

Ce dispositif permet de participer au financement des aménagements scéniques réalisés dans les salles de concerts, les théâtres et centres culturels municipaux et aménagements muséographiques dans les lieux de diffusion de l'art contemporain.

Programme 3140AA - Restauration du patrimoine

En matière de restauration du patrimoine, l'objectif de la politique régionale est de soutenir la restauration des sites majeurs contribuant au rayonnement culturel et touristique de la région, de soutenir des projets patrimoniaux participant au développement local des territoires ainsi que la restauration du patrimoine dans le cadre de chantiers de bénévoles, d'insertion ou archéologiques. Les projets de restauration soutenus font toujours l'objet d'une valorisation, avec a minima, une ouverture au public.

Les grands sites patrimoniaux de Bourgogne-Franche-Comté constituent des leviers de développement et d'attractivité. En 2020, l'intervention de la Région portera sur les projets inscrits aux contrats de plan Etat-Région 2015-2020 et aux contrats de développement métropolitain ainsi que sur d'autres projets structurants. Le soutien régional à ces projets porte sur la restauration et la valorisation. A travers des projets ambitieux, il permet d'assurer un rayonnement national à certains sites ou équipements (basilique de Vézelay, château de Joux, fortifications de Besançon, site d'Alesia...).

Une attention particulière est également portée au patrimoine de territoire à travers le soutien à des projets de restauration accompagnés de projets de valorisation. Le soutien apporté par la Région à ces projets porte sur le patrimoine accessible au public, protégé et non protégé, public et privé. Depuis 2018, la Région intervient sur le patrimoine religieux non protégé en milieu rural grâce à une convention avec la Fondation du Patrimoine qui permet d'adosser 1 euro de subvention régionale à 1 euro de souscription collectée dans le cadre de projets participatifs. L'augmentation de 50 000 euros de l'enveloppe dédiée à ce dispositif (de 150 000 euros en 2019 à 200 000 euros en 2020) correspond à un nombre croissant de demandes, vraisemblablement dû à une meilleure connaissance des porteurs de projets de ce nouveau dispositif lancé en 2018.

En encourageant les projets de restauration réunissant les acteurs de proximité, les habitants et les jeunes, la Région poursuivra en 2020 son soutien à la sauvegarde du patrimoine, des savoir-faire locaux et encouragera l'appropriation du patrimoine de proximité, grâce au dispositif « chantiers patrimoniaux » (insertion, bénévoles et archéologiques).

En complément des dispositifs d'intervention, **un appel à projets « Encourager un développement touristique innovant des sites patrimoniaux régionaux »** a été mis en œuvre. Cet appel à projets, porté conjointement par les directions tourisme et culture, a été lancé en avril 2019 afin de favoriser l'aménagement, l'équipement et la valorisation touristique et patrimoniale de sites majeurs, à travers des produits de qualité, pour davantage d'attractivité, de notoriété, de rayonnement et donc de retombées économiques. Au regard des sollicitations reçues en 2019, l'appel à projets est reconduit en 2020 avec une enveloppe budgétaire qui évolue de 750 000 euros à 1 250 000 euros.

L'enveloppe dédiée à ce programme augmente fortement en 2020. Cette augmentation est due à la fin des opérations inscrites aux Contrats de Plan Etat-Région 2015-2020 mais également aux engagements régionaux des contrats de développement métropolitain.

Programme 3141AA - Valorisation du patrimoine

En matière de valorisation du patrimoine, le soutien de la Région vise à rendre accessible le patrimoine à tous les publics et à développer les actions pédagogiques en lien avec les partenaires (réseaux, labels...) : expositions, ouvrages, outils numériques, créations artistiques dans des lieux patrimoniaux... L'objectif de la politique patrimoniale de la Région est également de favoriser un discours pédagogique et de faire découvrir le patrimoine à travers une signalétique patrimoniale.

En 2020, la Région poursuivra le soutien aux actions de valorisation du patrimoine à destination de tous les publics. De nouvelles actions seront proposées en matière d'animation de la filière patrimoine : journées d'échanges, journées d'études, actions d'animation, évènements en matière de communication... Ces actions à destination des professionnels et des publics, viseront à fédérer les acteurs du patrimoine en région, à les encourager à monter des projets communs dans un objectif de rayonnement national de certains équipements et de montage de projets ambitieux. Le but de ces actions, mises en œuvre par la Région, sera également de « décroisser » les secteurs patrimoniaux, de les faire dialoguer et de créer des liens entre les musées, les monuments et sites patrimoniaux, les villes et pays d'art et d'histoire...

Programme 3142AA - Musées et structures ressources

En matière de soutien aux musées, la politique régionale se décline en plusieurs dispositifs qui permettent non seulement de soutenir de gros projets d'investissements : rénovations, extensions, créations de musées, mais également de soutenir les acquisitions : Fonds Régional d'Acquisition des Musées et les actions de valorisation mises en œuvre par les musées : soutien aux expositions des musées de France, soutien aux structures ressources en matière de patrimoine.

Après les rénovations des musées des Beaux-Arts de Besançon et de Dijon, massivement soutenues par la Région, d'autres grands projets structurants en matière de musées régionaux seront lancés en 2020 : projet du Grand Rolin à Autun, projet de réserves et de lieu d'accueil d'expositions du musée des Maisons comtoises de Nancray...

Programme 3143AA - Inventaire du patrimoine culturel

En matière de connaissance du patrimoine, le service régional de l'inventaire du patrimoine conduit actuellement des études sur des thématiques fortes du territoire régional : le patrimoine industriel (horlogerie), le patrimoine lié à la Saône, le patrimoine du thermalisme, les lieux de spectacles. Deux nouvelles thématiques d'études seront lancées en 2020.

La compétence obligatoire de la Région en matière d'inventaire du patrimoine culturel se poursuivra en 2020 par la réalisation d'études dont les résultats seront régulièrement mis à la disposition du public sur le portail patrimoine. Ces études feront l'objet de projets de valorisation prévus en 2020 : une publication de synthèse sur le patrimoine industriel du territoire franc-comtois, une publication sur le patrimoine de la Saône, une exposition sur les secrets des archives au château de Châteauneuf, un mois du patrimoine avec des actions prévues sur l'ensemble du territoire régional, le lancement du nouveau portail internet dédié au patrimoine régional...

Programmes 1999P149, 2005P023, 2005P024, 3114AA, 3118AA, 3125AA, 3127AA, 3129AA

Sur ces programmes budgétaires, seuls sont prévus des crédits de paiement visant à honorer les actions déjà engagées (AP affectées au cours des exercices antérieurs).

Thèmes/Sous thèmes du rapport budgétaire	Fonction	Sous fonction	Codes Progr.	Libellés programmes	AP 2019	CPI 2019	AE 2019	CPF 2019	AP 2020	%	CPI 2020	%	AE 2020	%	CPF 2020	%	
Construire ensemble la nouvelle région					70 939 000,00	54 080 848,95	35 766 357,00	33 960 084,93	82 773 000,00	16,68%	58 524 237,73	8,22%	36 534 657,00	2,15%	36 179 090,64	6,53%	
Poursuivre le déploiement d'une politique culturelle ambitieuse qui s'adresse à tous, sur tous les territoires	3	31	1999P142	Sauvegarde restauration			349 790,60	5 311,70			29 379,48	-91,60%			771,06	-85,48%	
	3	31	1999P146	Musées													
	3	31	1999P149	Valorisation du patrimoine				4 060,12								1 929,44	-52,48%
	3	31	2001P017	Art contemporain	175 000,00	171 000,00	2 015 980,00	1 729 234,81	155 000,00	-11,43%	165 149,73	-3,42%	2 040 980,00	1,24%	2 050 565,75	18,58%	
	3	31	2005P023	Spectacle vivant				144 304,00								11 234,00	-92,22%
	3	31	2005P024	Livres et littérature				7 806,00								5 577,00	-28,55%
	3	31	2006P007	Travaux d'inventaire				20 081,37									
	3	31	3000AA	Intérêts moratoires			1 000,00	1 000,00						1 000,00	0,00%	1 000,00	0,00%
	3	31	3111CPB	Patrimoine archéologique		60 800,00											
	3	31	3112CPB	Patrimoine historique CPER 2015-2020		220 613,70											
	3	31	3113AA	Patrimoine rural non protégé		185 998,88											
	3	31	3114AA	Patrimoine ethnographique					30 000,00							15 000,00	-50,00%
	3	31	3115CPB	Patrimoine muséographique CPER 2015-2020		841 044,74											
	3	31	3118AA	Inventaire du patrimoine					47 879,63							9 882,00	
	3	31	3119AA	Châteauneuf en Auxois	10 000,00	10 000,00	125 000,00	120 000,00	10 000,00	0,00%	17 119,50	71,20%	235 000,00	88,00%	185 000,00	54,17%	
	3	31	3119CPB	Châteauneuf en Auxois CPER 2015-2020		80 000,00			300 000,00			180 284,00	125,36%				
	3	31	3121AA	Livre et lecture publique	200 000,00	203 208,30	735 700,00	703 416,89	200 000,00	0,00%	141 175,48	-30,53%	735 700,00	0,00%	789 582,78	12,25%	
	3	31	3122AA	Création et formation musicale	81 000,00	64 179,53	7 249 815,00	7 317 753,10	85 000,00	4,94%	65 000,00	1,28%	7 409 815,00	2,21%	7 344 363,07	0,36%	
	3	31	3123AA	Spectacle vivant		13 422,00	4 751 445,00	4 469 705,89						4 926 445,00	3,68%	4 489 556,01	0,44%
	3	31	3124AA	Arts plastiques		0,41		11 413,00									
	3	31	3125AA	Festivals et manifestations d'intérêt régional				40 110,28								24 200,90	-39,66%
	3	31	3127AA	Aménagements de salles de spectacles								1 786,00					
	3	31	3128AA	Cinéma	1 500 000,00	1 167 502,00	364 100,00	382 276,00	1 700 000,00	13,33%	1 949 851,97	67,01%	415 000,00	13,98%	400 339,80	4,73%	
	3	31	3129AA	Education artistique et culturelle												35 137,77	
3	31	3130AA	Développement culturel	250 000,00	101 680,00	2 969 770,00	1 910 982,34	250 000,00	0,00%	277 117,17	172,54%	3 024 770,00	1,85%	3 015 084,29	57,78%		
3	31	3140AA	Restauration du patrimoine	3 200 000,00	1 932 786,98	220 000,00	112 499,30	7 150 000,00	123,44%	4 660 336,52	141,12%	220 000,00	0,00%	194 475,95	72,87%		
3	31	3141AA	Valorisation du patrimoine	60 000,00	60 000,00	160 000,00	120 291,57	60 000,00	0,00%	60 000,00	0,00%	160 000,00	0,00%	177 826,01	47,83%		
3	31	3142AA	Musées et structures ressources	1 900 000,00	560 399,10	470 000,00	363 750,00	1 520 000,00	-20,00%	1 259 000,00	124,66%	420 000,00	-10,64%	388 394,00	6,77%		
3	31	3143AA	Inventaire du patrimoine	10 000,00	10 000,00	120 000,00	120 000,00	50 000,00	400,00%	60 000,00	500,00%	80 000,00	-33,33%	108 630,00	-9,48%		
Sous total sous fonction 31					7 386 000,00	6 032 426,24	19 182 810,00	17 661 876,00	11 480 000,00	55,43%	8 866 199,85	46,98%	19 668 710,00	2,53%	19 248 549,83	8,98%	
TOTAL - Poursuivre le déploiement d'une politique culturelle ambitieuse qui s'adresse à tous, sur tous les territoires					7 386 000,00	6 032 426,24	19 182 810,00	17 661 876,00	11 480 000,00	55,43%	8 866 199,85	46,98%	19 668 710,00	2,53%	19 248 549,83	8,98%	

Suite aux travaux d'harmonisation de gestion issus de la fusion, certaines lignes ne comprennent plus d'inscriptions pour 2020, ces crédits étant redéployés sur de nouveaux programmes budgétaires.

2) Favoriser l'accès aux sports pour toutes et tous

I. PRIORITES

Une réorganisation profonde du sport en France qui attend une traduction concrète dans les territoires

La vaste réforme du modèle français de gouvernance du sport souhaitée depuis de nombreuses années s'est accélérée durant l'année 2019, avec divers actes juridiques constituant l'Agence nationale du sport (arrêté du 29 avril 2019) succédant et intégrant les biens, droits et obligations du centre national du développement du sport (loi du 1^{er} août 2019).

L'Agence nationale du sport a une double mission :

- le développement des pratiques sportives, le soutien aux projets développant l'accès au sport par tous les publics sur l'ensemble du territoire, avec l'objectif de 3 millions de nouveaux licenciés,
- le développement du haut niveau et de la haute performance sportive avec un objectif de résultat aux Jeux olympiques 2024.

Le ministère des Sports se concentre sur ses missions régaliennes, de certification et de contrôle, le rôle et le pouvoir des fédérations dans la mise en œuvre de leur politique publique s'en trouvent renforcés. Elles ont en effet la charge de décliner sur les territoires un projet national de développement, en lien avec les collectivités territoriales et le monde économique, sous le contrôle de l'Etat.

La déclinaison territoriale de cette nouvelle instance doit être opérationnelle en 2020. Toutefois, les textes d'application sont encore attendus et l'orientation souhaitée par le ministère des Sports est encore relativement floue. L'organisation locale est actée autour de deux instances :

- une **conférence régionale du sport** (CRS) comprenant des représentants de l'Etat, des collectivités territoriales, des EPCI compétents en matière de sport, du CREPS, du mouvement sportif ainsi que des organisations professionnelles représentatives du monde économique ;
- une ou plusieurs **conférences des financeurs du sport** (CFS), mises en place par les CRS, mais dont le contour n'est pas suffisamment défini pour permettre aux acteurs locaux d'en partager le projet.

La mise en place de ces instances est une priorité urgente pour le mouvement sportif qui doit y trouver la principale part de son financement. La Région incitera à la configuration de ces conférences, sans pour autant avoir compétence ni autorité préétablies.

La Bourgogne-Franche-Comté au cœur de l'olympisme

Les 3^{es} Jeux olympiques de la jeunesse d'hiver se dérouleront du 9 au 22 janvier 2020 à Lausanne et en France, sur le stade des Tuffes de Prémamanon pour les épreuves nordiques, en l'absence d'équipement nordique à proximité sur le territoire suisse.

Contactée par les autorités lausannoises en 2014, la Région est depuis l'origine impliquée aux côtés du Centre national de ski nordique et de la moyenne montagne. Modernisé, agrandi et restructuré, le stade des Tuffes a été inauguré le 5 octobre 2019 après trois années de travaux, avec le soutien financier important de la Région (1,2 Millions d'euros).

Autres Jeux Olympiques et Paralympiques en 2020, les Jeux de Tokyo se dérouleront du 24 juillet au 9 août et les Jeux paralympiques du 25 août au 6 septembre. 22 athlètes de notre Région constituent le collectif « Objectif Médailles », pressenti pour participer à ce grand rendez-vous sportif. La Région est l'un des financeurs principal de l'association qui accompagne ces sportives et sportifs dans leur préparation.

Enfin, dans la perspective des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris - JOP 2024, et suite à la création des labels « Terre de Jeux » et « Centre de préparation aux Jeux », la Région s'est naturellement positionnée auprès des autres collectivités pour porter une candidature commune et coordonnée afin de donner du poids et de la visibilité à notre région.

2^{ème} Région officiellement reconnue par le comité d'organisation des JOP 2024, avec la signature officielle de la convention de labellisation « terre de Jeux » Paris 2024, la Bourgogne-Franche-Comté se dote d'une identité graphique « *Bourgogne-Franche-Comté sportive* ». Cette marque sportive de territoire portera l'esprit olympique de la région, partagée par l'ensemble des collectivités adhérentes à la démarche régionale.

Focus transition énergétique

Dès 2017, la Région a proposé aux acteurs du sport d'orienter leurs actions dans une préoccupation permanente de lutte contre l'évolution climatique, et de préservation du milieu naturel, espace privilégié pour la pratique de très nombreuses disciplines sportives ancrées sur nos territoires. Les organisateurs de grandes manifestations ont désormais adopté des usages vertueux et sont dans la permanente recherche d'améliorations, afin de minimiser leur impact sur l'environnement en général. Certaines disciplines restent toutefois spécifiques ou nécessitent un encadrement motorisé important, tels les sports mécaniques ou le cyclisme sur route. Ces mesures ont été complétées durant l'année 2019, par l'adoption de critères d'éco-conditionnalité en termes de rénovations performantes énergétiquement. Ces critères simples et précis sont désormais intégrés au dispositif d'aide à la construction d'équipement sportif.

II. ACTIONS 2020 (par programme budgétaire)

Programme 3221AA - Aménagement sportif du territoire

La Région souhaite développer l'offre de pratiques sportives par un maillage territorial harmonieux en équipements de qualité. La Région poursuivra sa contribution à l'implantation d'équipements sportifs aux côtés des collectivités maîtres d'ouvrage, en distinguant les équipements structurants selon qu'ils relèvent d'un cahier des charges international, national ou régional, et sur lesquels les comités sportifs régionaux appuieront leurs projets de développement.

Considérant que l'apprentissage de la nage doit être accessible partout, et pour tous, dans des conditions d'accueil optimales, la Région porte une attention particulière à la création ou à la rénovation de piscines, équipements souvent vieillissants. En 2019, rénovée grâce à un soutien massif de la Région (5,5 millions d'euros), la piscine du Carrousel à Dijon a pu rouvrir ses portes.

Destinés à une pratique associative de loisirs plus locale, les équipements infrarégionaux continueront également d'être soutenus en 2020 afin de permettre une pratique sportive de proximité. 46 équipements ont ainsi été construits grâce au soutien de la Région en 2019, pour un montant d'environ 600 000 €.

L'aide à l'acquisition de véhicules, proposée aux associations sportives afin de répondre à la problématique des coûts de déplacement rencontrés par les clubs dans le cadre de leurs pratiques, continue de rencontrer un vif succès. 70 véhicules de transport collectif ont été financés en 2019, soit 10 de plus qu'en 2018. Cette aide plébiscitée par les associations locale sera poursuivie en 2020.

Programme 3223AA - Aide à la structuration du mouvement sportif

Depuis 2016, plus de 5 millions d'euros ont été consacrés à ce dispositif permettant à 60 ligues et comités régionaux sportifs d'atteindre les objectifs qu'ils s'étaient fixés dans l'un ou plusieurs des 5 axes du contrat régional de développement du sport (CRDS) signé avec la Région. Aussi, dans un contexte particulièrement perturbé de l'organisation du sport français, il est proposé de renouveler ces soutiens triennaux, afin de garantir l'intervention de la Région et ne pas remettre en cause l'existence même de certains comités. La

nouvelle génération de ces CRDS sera mise en adéquation des attentes exprimées, des évolutions observées. La mise en place d'une ou plusieurs actions de valorisation et de développement du sport féminin reste obligatoire.

Enfin, la Région renouvellera l'aide régionale individuelle proposée aux athlètes inscrits sur la liste ministérielle des sportifs de haut niveau, licenciés dans un club de Bourgogne-Franche-Comté et qui poursuivent simultanément leur préparation sportive et une formation scolaire, universitaire ou professionnelle. 103 athlètes proposés par leurs ligues ou comités ont été soutenus par la Région en 2019, à hauteur de 1 500 € pour les sportifs boursiers et 500 € pour les sportifs non boursiers, pour un budget global de 81 550 €.

Programme 3224AA - Soutien à la promotion du sport

La Bourgogne-Franche-Comté est attractive pour l'accueil d'événements sportifs. Elle accueillera à nouveau en 2020 des manifestations à dimension internationale tels que les Jeux Olympiques de la Jeunesse du 9 au 22 janvier. Elle accompagnera les organisateurs de manifestations à fortes retombées économiques et touristiques, de notoriété et de promotion de la région hors de ses frontières et celles délivrant un titre de champion de France Junior-senior-élite individuel ou par équipe, et les finales de coupe de France Junior-senior-élite. 130 manifestations ont été soutenues en 2019 pour un montant de 756 851 €.

Une aide à projets complètera ce dispositif afin de soutenir les associations organisatrices d'événements plus locaux, vecteurs de lien social, de mieux vivre ensemble, permettant la découverte et l'accès aux pratiques sportives pour des populations éloignées et valorisant la pratique du sport par les femmes. En 2019, 23 associations sportives ont reçu ce soutien.

Programme 3222AA - Soutien aux structures sportives

La densité régionale en associations sportives est importante avec près de 8 000 clubs et plus de 610 000 licenciés faisant de la Bourgogne-Franche-Comté une des régions les plus sportives de France.

Le soutien dans le développement et dans la mise en œuvre des projets des clubs sera reconduit, avec une aide différenciée en faveur des clubs professionnels pour leurs centres de formation agréés (art 211-4 du code du sport) et au titre des missions d'intérêt général qu'ils proposent (art. L 113-2 du code du sport), et en faveur des clubs de sport collectif évoluant au plus haut niveau amateur.

La politique sportive de la Région fonctionne sur deux piliers indissociables - le haut-niveau et le sport pour tous. Ainsi, une aide à projets est proposée à tous les clubs sportifs afin de mettre en valeur les initiatives promouvant des valeurs de fraternité et de mixité, et ouvrant les disciplines à tous les publics, notamment les plus éloignés de la pratique. En 2019, 14 associations locales ont bénéficié du soutien de la Région.

Programme 3225AA - Aide à l'accès à la pratique sportive

Afin de favoriser l'accès des personnes porteuses d'un handicap (physique ou intellectuel) à une pratique sportive de qualité et sécurisée, la Région financera le coût des licences « Fédération Française Handisport » et « Fédération française du sport adapté » de tout sportif ou accompagnant, au sein d'un club affilié aux comités régionaux correspondants. Le coût de l'affiliation fédérale de l'association sera également pris en charge. Les aides financières seront accordées directement aux bénéficiaires, en lien avec les comités régionaux. En 2019, ces prises en charge représentaient un montant global de 119 940 €.

De même, la Région Bourgogne-Franche-Comté s'engage à favoriser l'accès à la pratique sportive pour les lycéennes et lycéens. Les délégations régionales de l'union nationale du sport scolaire proposent une gamme variée de disciplines sportives, de la découverte à la pratique compétitive. Un des freins au développement du sport en milieu scolaire est financier. En effet, les élèves déjà licenciés en club doivent s'acquitter une seconde fois du prix d'une licence auprès de l'association sportive de leur établissement.

La Région propose un soutien financier à la prise de la licence UNSS de 20 € maximum par licence.

Programmes 1999P151 et 3212AA

Sur ces programmes budgétaires, seuls sont prévus des crédits de paiement visant à honorer les actions déjà engagées (AP affectées au cours des exercices antérieurs).

Thèmes/Sous thèmes du rapport budgétaire	Fonction	Sous fonction	Codes Progr.	Libellés programmes	AP 2019	CPI 2019	AE 2019	CPF 2019	AP 2020	%	CPI 2020	%	AE 2020	%	CPF 2020	%	
Construire ensemble la nouvelle région					70 939 000,00	54 080 848,95	35 766 357,00	33 960 084,93	82 773 000,00	16,68%	58 524 237,73	8,22%	36 534 657,00	2,15%	36 179 090,64	6,53%	
Favoriser l'accès aux sports pour toutes et tous	3	32	1999P145	Développement des équipements sportifs d'intérêt régional		17 998,63											
	3	32	1999P151	Actions collectives pour le développement du sport				56 798,16							3 500,00	-93,84%	
	3	32	3211PP	Aide aux ligues			9 195,68	11 801,80									
	3	32	3212AA	Equipements et matériels sportifs		2 201 138,43					1 417 460,00	-35,60%					
	3	32	3213AA	Aide à la promotion				1 000,00									
	3	32	3214AA	Aide aux clubs				45 000,00									
	3	32	3217AA	Développement des pratiques individuelles				601,00									
	3	32	3220AA	CREPS			475,20										
	3	32	3221AA	Aménagement sportif du territoire	4 053 000,00	3 594 099,06	90 000,00	90 000,00	5 453 000,00	34,54%	5 422 329,43	50,87%	90 000,00	0,00%	90 000,00	0,00%	
	3	32	3222AA	Soutien aux structures sportives			1 390 000,00	1 606 758,40						1 548 000,00	11,37%	1 745 556,45	8,64%
	3	32	3223AA	Aide à la structuration du mouvement sportif	150 000,00	115 925,00	1 894 130,00	1 639 281,75	150 000,00	0,00%	83 000,00	-28,40%	1 934 130,00	2,11%	1 738 832,83	6,07%	
	3	32	3224AA	Soutien à la promotion du sport			820 000,00	992 652,95						820 000,00	0,00%	957 894,11	-3,50%
	3	32	3225AA	Aide à l'accès à la pratique sportive			200 000,00	215 569,00						200 000,00	0,00%	205 320,50	-4,75%
Sous total sous fonction 32					4 203 000,00	5 938 832,00	4 394 130,00	4 659 463,06	5 603 000,00	33,31%	6 922 789,43	16,57%	4 592 130,00	4,51%	4 741 103,89	1,75%	
TOTAL - Favoriser l'accès aux sports pour toutes et tous					4 203 000,00	5 938 832,00	4 394 130,00	4 659 463,06	5 603 000,00	33,31%	6 922 789,43	16,57%	4 592 130,00	4,51%	4 741 103,89	1,75%	

Suite aux travaux d'harmonisation de gestion issus de la fusion, certaines lignes ne comprennent plus d'inscriptions pour 2020, ces crédits étant redéployés sur de nouveaux programmes budgétaires.

3) Encourager la citoyenneté, soutenir la vie associative, faciliter l'autonomie des jeunes

I. **PRIORITES**

Le cadre législatif d'exercice des politiques publiques en matière de jeunesse a évolué via plusieurs textes de loi :

- le code général des collectivités territoriales consacre la Région comme chef de file de l'ensemble des politiques « jeunesse »,
- la loi « égalité et citoyenneté » du 27 janvier 2017 propose le dialogue structuré comme méthode d'échange et de construction de l'action publique.

Dans ce contexte, la Région souhaite mettre en place un dialogue structuré et a instauré en 2019 un comité de pilotage aux côtés de l'Etat, du Centre Régional d'Information Jeunesse et du Comité Régional des Associations de Jeunesse et d'Éducation Populaire, afin de réfléchir à la mise en place d'une CTAP jeunesse élargie et aux formes que pourrait prendre le dialogue structuré avec les jeunes.

L'installation de la « Conférence régionale de la Jeunesse » se fera en début d'année 2020.

II. **ACTIONS 2020 (par programme budgétaire)**

Programme 9123AA - Services civiques

Inciter l'engagement et l'accueil de jeunes en « service civique » en zone rural

Le service civique permet à des jeunes volontaires, de 16 à 25 ans sans condition de diplôme ou de qualification, d'accomplir une mission d'intérêt général. La Région souhaite valoriser et accompagner le déploiement de ce service, particulièrement en milieu rural qui n'accueille que 10% des missions.

La Région a lancé un appel à candidature visant à accompagner des structures d'accueil ciblées (communes de moins de 3 500 habitants, EPCI de moins de 50 000 habitants et associations implantées dans des communes de moins de 3 500 habitants), sur 4 niveaux de service :

- présentation du service civique et sa déclinaison pour la structure d'accueil,
- rédaction de la mission,
- recherche du ou des jeunes(s) en mission,
- suivi administratif du ou des jeunes(s) en mission.

Neuf structures intermédiaires, bénéficiant d'un agrément national par l'Agence du Service Civique, proposent ce « bouquet » de services aux structures d'accueil candidates.

Programme 3226AA - Jeunesse

Accompagner les jeunes dans leur accès à l'autonomie et soutenir leur pouvoir d'achat

Etendu dès 2016 à la Région Bourgogne-Franche-Comté, le dispositif d'aide au financement du permis de conduire s'adresse désormais à tous les élèves des filières générales et technologiques. En 2020, l'objectif du nombre de jeunes accompagnés passe de 1 700 dossiers à 2 000 dossiers.

L'aide aux projets jeunesse est reproposée en 2020. Elle apporte un accompagnement financier pour la réalisation d'actions s'inscrivant dans une des 15 thématiques retenues tels que le lien avec les entreprises, l'accès au numérique, les pratiques culturelles et sportives... 10 projets ont été soutenus en 2019 pour un montant de 32 008 €.

Soutenir le déploiement de l'édition « Bourgogne » de la Carte Avantages jeunes et le déploiement de la Carte Avantages Jeunes J'Box 58

Le 30 août 2019, le Centre régional d'information jeunesse Bourgogne-Franche-Comté a présenté la 26ème édition de la Carte Avantages Jeunes. A l'instar des années précédentes, les porteurs bénéficient de 3 000 avantages négociés auprès d'environ 2 000 partenaires, en acquérant une des 7 éditions locales de la carte, au tarif de 8 €.

Née de la fusion de la CAJ et de la carte J'Box, auparavant portée par le conseil départemental de la Nièvre, la Carte Avantages Jeunes J'Box 58 a été lancée en 2019. Afin d'assurer la transition et garantir sa visibilité, l'édition 2020 portera la double dénomination.

La Région soutient spécifiquement des avantages proposés dans le domaine du livre dans chacune des 7 éditions de la carte, avec :

- le coupon avantage bibliothèque qui offre un an d'abonnement dans plus de 80 bibliothèques municipales ou intercommunales partenaires ;
- le bon d'achat avantage librairie qui offre 6 € de réduction sur un livre au choix acheté dans plus de 40 librairies indépendantes partenaires.

Le premier coupon est utilisé par environ 10 000 porteurs de la carte, le second par 40 000 porteurs chaque année.

Programme 9122PP - Emplois d'utilité sociale

La structuration et la professionnalisation des associations par l'aide à la création d'emplois d'utilité sociale

La Bourgogne-Franche-Comté compte près de 60 000 associations. Celles-ci jouent ainsi un rôle essentiel dans le développement local des territoires et répondent à des besoins d'utilité sociale. Elles améliorent la qualité de vie et concourent au vivre-ensemble que la Région souhaite promouvoir.

Déployé dès le mois de septembre 2017, le programme régional d'aide à l'emploi associatif a pour objectif d'encourager les associations à se professionnaliser par la création ou la pérennisation d'emplois d'utilité sociale et collective sur la durée du mandat, dans les secteurs d'activités ciblés : culture, sport, jeunesse, éducation populaire, citoyenneté, santé, environnement, solidarité et formation.

L'année 2020 permettra donc de continuer à soutenir la création ou la pérennisation d'emplois dans des associations à portée locale ainsi qu'aux associations déployant des actions à l'échelle régionale (réseaux, unions et fédérations).

Programme 3227AA - Vie associative, laïcité, égalité

Le dispositif local d'accompagnement (DLA), un soutien indispensable pour la consolidation et la restructuration des associations.

La Région Bourgogne-Franche-Comté soutient les DLA départementaux et régional en finançant la réalisation de diagnostics, la mise en place d'accompagnements individuels et collectifs et le suivi post-accompagnement d'associations.

Les structures porteuses du DLA ont été renouvelées durant l'année 2019 par les pilotes du dispositif (Etat-DIRECTE et Caisse des Dépôts et Consignations), pour une nouvelle période de conventionnement 2020-2022 sur des bases et référentiel renouvelés. L'année 2019 a été marquée par la poursuite de la baisse importante du financement par l'Etat, avec un montant d'environ 1 000 000 euros contre 1 235 250 euros mobilisés en 2018. La Région a pour sa part maintenu son niveau d'aide aux 8 DLA départementaux pour un montant global de 240 000 € et pour le DLA régional pour un montant de 12 000 €.

Partager les valeurs d'égalité femme-homme, de laïcité et de la lutte contre les discriminations

La Région engage fermement son action pour la défense, le respect et l'éducation à ces valeurs fondatrices de la république, garantes de l'égalité, la liberté et la fraternité entre nos concitoyens.

L'aide à projets est proposée pour toute action visant à promouvoir ces valeurs qui ne doivent pas rester conceptuelles et doivent revenir comme socle partagé entre tous les habitantes et habitants de notre pays, et de la Bourgogne Franche Comté.

Deux dispositifs sont déclinés :

- l'aide à projets « égalité femme-homme, citoyenneté et lutte contre les discriminations » pour promouvoir le vivre ensemble par le soutien à des actions de lutte contre les inégalités entre femmes et hommes, contre les discriminations, ou de promotion de l'engagement citoyen et de la solidarité
- l'aide à projets « laïcité » pour apporter un soutien aux actions en faveur de la promotion et la défense des principes de la République, tout particulièrement celui de la laïcité

En 2019, 7 porteurs de projets ont promu et véhiculé ces valeurs, pour un montant total d'aides de 22 615 €.

Programmes 1999P155, 3218AA, 3219AA, 2010P030

Sur ces programmes budgétaires, seuls sont prévus des crédits de paiement visant à honorer les actions déjà engagées (AP affectées au cours des exercices antérieurs).

Thèmes/Sous thèmes du rapport budgétaire	Fonction	Sous fonction	Codes Progr.	Libellés programmes	AP 2019	CPI 2019	AE 2019	CPF 2019	AP 2020	%	CPI 2020	%	AE 2020	%	CPF 2020	%	
Construire ensemble la nouvelle région					70 939 000,00	54 080 848,95	35 766 357,00	33 960 084,93	82 773 000,00	16,68%	58 524 237,73	8,22%	36 534 657,00	2,15%	36 179 090,64	6,53%	
Encourager la citoyenneté, soutenir la vie associative, faciliter l'autonomie des jeunes	3	31	1999P155	Aides jeunesse				24 727,89							3 478,26	-85,93%	
	3	31	2011P027	Education artistique jeunesse				1 046,96									
	3	32	3218AA	Pack autonomie jeunesse				177 371,45							13 393,60	-92,45%	
	3	32	3219AA	Jeunesse et citoyenneté				17 004,48							9 000,00	-47,07%	
	3	32	3226AA	Jeunesse			1 805 500,00	1 598 863,52					2 103 000,00	16,48%	1 983 701,48	24,07%	
	3	32	3227AA	Vie associative, laïcité, égalité			502 117,00	502 117,00					502 117,00	0,00%	595 398,40	18,58%	
	9	91	2010P030	Actions collectives pour le développement régional de la vie associative				14 787,87							1 042,29	-92,95%	
	9	91	912ZPP	Emplois d'utilité sociale	1 245 000,00	1 245 340,41	2 340 000,00	1 850 779,89	1 245 000,00	0,00%	1 282 129,00	2,95%	2 340 000,00	0,00%	2 001 831,22	8,16%	
	9	91	9123AA	Services civiques			400 000,00	381 000,00					400 000,00	0,00%	400 000,00	4,99%	
				Sous total Jeunesse	1 245 000,00	1 245 340,41	5 047 617,00	4 567 699,06	1 245 000,00	0,00%	1 282 129,00	2,95%	5 345 117,00	5,89%	5 007 845,25	9,64%	
				Sous total sous fonction 31				25 774,85							3 478,26	-86,51%	
				Sous total sous fonction 32				2 307 617,00						2 605 117,00	12,89%	2 601 493,48	13,34%
			Sous total sous fonction 91	1 245 000,00	1 245 340,41	2 740 000,00	2 246 567,76	1 245 000,00	0,00%	1 282 129,00	2,95%	2 740 000,00	0,00%	2 402 873,51	6,96%		
TOTAL - Encourager la citoyenneté, soutenir la vie associative, faciliter l'autonomie des jeunes					1 245 000,00	1 245 340,41	5 047 617,00	4 567 699,06	1 245 000,00	0,00%	1 282 129,00	2,95%	5 345 117,00	5,89%	5 007 845,25	9,64%	

Suite aux travaux d'harmonisation de gestion issus de la fusion, certaines lignes ne comprennent plus d'inscriptions pour 2020, ces crédits étant redéployés sur de nouveaux programmes budgétaires.

4) Cohésion et solidarité, pour rendre nos territoires plus attractifs et plus innovants

Le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET)

I. PRIORITES

Pour matérialiser l'ambition de construire une nouvelle Région, plus solidaire, résiliente face à un contexte de crises et de défis planétaires (climatique, sociale, migratoire) et ouverte vers l'extérieur, la Région s'est engagée dans l'élaboration d'un Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) dont le projet a été arrêté par l'assemblée plénière du 27 juin 2019. La démarche SRADDET, ici 2050, dont la procédure d'élaboration se poursuit, devrait être définitivement adoptée à la fin du premier semestre 2020.

La vocation du SRADDET est d'être le schéma des transitions, c'est-à-dire le document stratégique qui articule les différents chantiers de mutation à long terme afin que les enjeux énergétiques, écologiques, de mobilité et productifs n'entrent pas en tension les uns avec les autres, et convergent vers une stratégie globale, cohérente et réellement transformatrice. Entre les impulsions nationales d'une part et les projets de développement des territoires, la Région s'engage résolument avec le SRADDET à articuler les niveaux d'actions pour que les différents chantiers de transition réorientent concrètement les modèles de développement, de production, de consommation, d'aménagement et d'urbanisation.

Le SRADDET reconsidère la question de l'attractivité du territoire avec pour tropisme la qualité et les transitions à opérer. Se détachent ainsi du projet trois enjeux qui sont autant de défis collectifs :

- s'affranchir progressivement de la dépendance aux énergies fossiles en poussant des solutions de moindre impact pour l'environnement ;
- économiser les ressources ;
- pérenniser le capital environnemental et paysager de la région en le considérant comme un facteur de résilience et d'attractivité pour l'avenir.

A partir de cette ambition politique, le SRADDET dessine un projet en trois axes majeurs :

- **accompagner les transitions,**
- **organiser la réciprocité pour faire de la diversité des territoires une force pour la Région,**
- **construire des alliances et s'ouvrir sur l'extérieur.**

Pour la construction de la nouvelle Région, le SRADDET ne propose pas de modèle unique de développement car l'avenir des territoires procède d'abord de leurs propres ressources, capacités, ambitions et stratégies. Au contraire, il promeut et encourage l'émergence de modèles de développement territoriaux différenciés et de spécialisations intelligentes des territoires. Pour ce faire et pour articuler au mieux les différentes stratégies territoriales avec la stratégie régionale globale, les projets de territoires doivent s'inscrire dans les trois principes qui suivent :

- **la transition énergétique et écologique**, avec en particulier la volonté de tendre vers une région à énergie positive et une région zéro déchet à l'horizon 2050 ;
- **le renforcement des centralités** des territoires urbains et ruraux et une **économie de la ressource foncière** que ce renforcement doit favoriser. Tous les territoires sont égaux dans leur droit au développement, et tous doivent pouvoir faire valoir leurs spécificités pour créer de la richesse, développer l'emploi, permettre de vivre et travailler sur place. Dans ce cadre, le modèle spatial à promouvoir et à généraliser est celui du renforcement des centralités existantes, quelle que soit leur taille, et une consommation foncière en diminution ;

- **le développement de l'accueil et de l'attractivité régionale**, fil conducteur de ce SRADDET et qui ne pourra réellement advenir qu'avec les contributions de ses territoires, de plus en plus investis dans des rapports de coopérations, de complémentarités et de réciprocités.

Ainsi, tout en participant à la définition de l'identité régionale, **cette ligne stratégique dessine un cadre global de référence qui doit guider les réflexions et stratégies locales autant que les projets de territoire infrarégionaux.**

Ces différents chantiers ouvrent des questions prospectives d'accompagnement et de mise en capacité des territoires. Il s'agit notamment de mieux comprendre les territoires, c'est-à-dire mieux appréhender ce qui fait leur différence. Cette approche requiert de mobiliser les indicateurs les plus récents, dans tous les domaines d'intervention (économie, transition écologique...), produire de nouveaux éclairages et les restituer au plus près du terrain. C'est la vocation de la Stratégie Régionale de la Connaissance (SRC) qui vise à recentrer l'appareil statistique au service de l'action publique et des usagers. Dans ce cadre, des études, des analyses et des outils spécifiques seront mobilisés pour accompagner les territoires dans la construction d'une Région adaptée aux exigences et enjeux contemporains et à venir.

Focus transition énergétique

Le SRADDET invite les territoires infra régionaux à inscrire dans leur projet de développement le principe de transition énergétique afin de contribuer à l'objectif de tendre vers une région à énergie positive et une région zéro déchet à l'horizon 2050. Ces objectifs régionaux, qui s'inscrivent pleinement dans les stratégies nationales, doivent guider les stratégies territoriales et inspirer leurs ambitions, dans tous les secteurs et les projets de développement. Le développement spécifique des territoires ne peut pas prendre un autre chemin que celui de la transition énergétique et écologique, avec une atténuation et une adaptation au changement climatique, une sobriété dans l'utilisation des ressources, la préservation de la qualité de l'air, des nouveaux modes de déplacement ou de transport de marchandises, etc. Le second principe de développement territorial porté par le SRADDET, celui du renforcement des centralités et de l'économie de la ressource foncière, contribue également directement à la transition énergétique en promouvant un modèle plus économe en ressources de toutes natures.

II. ACTIONS 2020 (par programme budgétaire)

Programme 5016AA - SRADDET

Le SRADDET 2050, dont la procédure d'élaboration se poursuit (consultation des Personnes Publiques Associées, de l'Autorité Environnementale et enquête publique fin 2019 – début 2020), sera finalisé en 2020 avec une adoption prévue en assemblée plénière de juin suivie d'une approbation par le préfet de Région dans le courant de l'été 2020. Le budget sera par conséquent consacré à la finalisation du dossier avec les frais liés à l'enquête publique (indemnisation des commissaires enquêteurs, reproduction) et des dépenses de mise en forme du document (PAO + plaquettes notamment).

Programme 5018AA - Etudes et partenariats

Une grande partie du budget est consacrée au partenariat avec le réseau des agences d'urbanisme (4 agences). Ce partenariat historique permet aussi bien d'appuyer des actions d'accompagnement de type réseau des territoires que de produire des études d'analyse spatiale et territoriale en lien avec le SRADDET (étude centralités).

Dans le cadre de la SRC, des études spécifiques sont poussées pour aider les territoires à mettre en œuvre des projets différenciant et porteurs d'attractivité. En particulier des études sur les bases de revenus par EPCI et des études sur les flux de navetteurs seront poursuivies en 2020.

Enfin ce programme permet d'organiser un évènementiel à la région dans le cadre de la semaine de développement durable.

Renforcer les solidarités territoriales

I. PRIORITES

La politique de cohésion territoriale de la Région s'articule autour de 4 piliers (territoires de projets, quartiers, bourgs centre et ruralités). Les dispositifs sont aujourd'hui en vigueur pour l'ensemble de la région et poursuivent leur phase opérationnelle.

L'année 2020 est une année charnière de fin de programmation pour la contractualisation avec les territoires de projet mais aussi une année qui verra les projets des communes rentrer dans une phase opérationnelle après les élections municipales.

- Territoires : l'année 2020 correspond à la dernière année de programmation autour des enjeux de gestion économe de l'espace, de transition énergétique, de développement des centralités et d'attractivité ; il s'agira d'engager les dernières opérations contractualisées et de gérer un abondement d'enveloppe sélectif.
- Bourgs centre : les conventions de revitalisation de 40 bourgs centre, bénéficiant aux petites villes indispensables à la cohésion territoriale de la Région sont quasiment toutes finalisées. 2020 marquera l'engagement de nombreuses opérations favorisant notamment un habitat adapté, l'animation commerciale en centre-ville ou un aménagement des espaces nécessaires au bien vivre ensemble. En complément, il convient de noter que la Région accompagnera de manière exceptionnelle les villes petites et moyennes porteuses d'un projet de revitalisation de leur centre grâce au dispositif Habitat et Aménagement.
- Quartiers : les projets de rénovation urbaine devraient progressivement être mis en œuvre en 2020 après une phase d'études préalables voulue par l'ANRU ; en termes de cohésion sociale, la Région poursuit son engagement dans les contrats de ville, accompagnant plus particulièrement des opérations en faveur de l'accès à l'emploi et à la formation.
- Ruralités : les ruralités sont multiples mais toujours porteuses de projets innovants ou d'actions citoyennes exemplaires. 2020 marquera la poursuite du soutien et la consolidation d'ENVI élargi et le déploiement des Villages du futur avec un appel à candidatures au printemps 2020. La Région, comprenant parfaitement les difficultés subies par les communes rurales pour leurs dossiers Feader, cherchera à assouplir la procédure et fera des propositions pour prendre en charge des dossiers anciens, complexes ou urgents.

Enfin, il convient également de préciser que les propositions budgétaires intègrent **les objectifs liés au changement climatique** que ce soit en termes d'atténuation (réduction des consommations d'énergie et des émissions GES) ou d'adaptation. Les dispositifs d'aménagement du territoire sont éco conditionnés depuis de nombreuses années et incitent à des innovations environnementales (la direction de l'aménagement du territoire co-pilote avec la direction de la transition énergétique le chantier d'éco conditionnalité des aides).

- Accompagnement des territoires dans des démarches stratégiques sur la transition énergétique, accompagnement de l'ingénierie de projet dédiée (financement de poste, mise en réseau, outillage)
- Accompagnement de projets :
 - Efficacité énergétique dans les bâtiments (éco conditionnalité)
 - Mobilités douces et alternatives à l'autosolisme
 - Urbanisme durable, aménagements des espaces publics
 - Démarches circuits courts (alimentaires ou autres développement de filières de proximité)
 - Innovations (principalement dans les PNR : réflexions sur adaptation au changement climatique, gestion durable des ressources...)

II. ACTIONS 2020 (par programme budgétaire)

Politique de la ville

Programme 5137AA - Cohésion sociale, 5138AA et CPB - Cohésion sociale 2015-2020, 5139AA - Renouvellement urbain BFC

La Région a décidé de faire la politique de la ville une de ses priorités d'intervention. Il s'agit à la fois d'intervenir pour améliorer les conditions de vie des habitants les plus en difficulté (sociale et économique) mais aussi de changer l'image des territoires urbains non attractifs et isolés dans les villes et agglomérations.

L'année 2019 a permis de financer majoritairement des actions dans les quartiers d'intérêt local et des actions de cohésion sociale dans le cadre des contrats de ville. Les opérations sur les 13 quartiers d'intérêt régional restent en attente de la signature des conventions ANRU, estimées pour fin 2019-début 2020. Aussi, cette année 2020, malgré les échéances municipales, doit permettre la concrétisation des programmes d'action sur ces quartiers. 7M€ sont prévus en AP en matière de renouvellement urbain.

Concernant la **cohésion sociale**, l'enveloppe annuelle de 1 M€ est reconduite, ce qui permettra de financer des actions sur 27 territoires (villes ou EPCI). Les priorités de la Région sont le développement durable et la gestion des déchets, l'accès à l'emploi, la formation, l'information, et l'animation et l'appropriation de l'espace public. La priorité emploi sera renforcée pour cette année 2020. A noter que les contrats de ville ont été évalués en 2019 et sont prolongés jusqu'en 2022.

En complément à ces dispositifs structurants, le **fonds d'intervention de proximité (FIP) et le fonds d'aide aux projets (FAP)** sont deux dispositifs réactifs et souples permettant de mettre en place des actions répondant à des besoins non prévus ou des actions complémentaires aux projets de cohésion sociale. 2019 a marqué une année de forte mobilisation du fonds d'intervention de proximité, après plusieurs années en baisse. Il est attendu une stabilisation pour 2020. Ce sont 300 000€ qui sont demandés sur chacun des dispositifs.

La politique de la ville se conçoit de façon fondamentalement partenariale et son animation est une condition de réussite. Une convention triennale a été conclue en 2017 avec « Trajectoire ressources ». L'année 2019 a été la dernière année de mise en œuvre de cette convention, qui prévoit un appui à l'animation et à l'apport de connaissances. L'activité de cette association est précieuse pour le territoire régional et sa plus-value largement soulignée sur le terrain.

Agglomérations et villes moyennes

Programme 5239AA - Petites cités de caractères BFC

Le dispositif « aménagements urbains cités patrimoniales remarquables » vise à soutenir des opérations qualitatives d'espaces publics, dans des communes marquées par un fort potentiel patrimonial (liste fermée). Le fonctionnement par appel à projet a été modifié en 2019 pour pouvoir accompagner ces projets au fil de l'eau permettant d'être plus réactif pour les projets des communes qui ont par ailleurs un besoin régulier d'accompagnement (architecte-conseil mandaté par l'association « cités de caractère BFC ») pour prendre en compte les attendus de qualité que leur label régional, national ou international leur impose.

Programme 5238AA - Quartiers durables

Les quartiers durables constituent un enjeu prioritaire de la politique régionale de gestion économe de l'espace et de la lutte contre l'étalement urbain et un des champs d'action privilégiés de sa politique de transition énergétique pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, en préservant nos ressources, nos paysages et notre territoire.

L'objectif de ce dispositif régional est de promouvoir une nouvelle manière d'habiter répondant à ces enjeux en accompagnant les territoires s'engageant dans des opérations d'aménagement qualitatives, exemplaires

et innovantes à dominante habitat, proposant des manières différentes de construire, de partager l'espace et de vivre ensemble. Ces opérations doivent pouvoir être des projets servant de démonstrateurs pour les autres territoires de la région. Sur 2020, il s'agit de consolider l'intervention régionale lancée sur 2018.

Programme 5237AA - Nouvelles ruralités BFC

Il est proposé la poursuite du programme sur **les espaces ruraux mais également sa consolidation et son intensification après une actualisation du règlement en 2019**. La Région Bourgogne-Franche-Comté est une région majoritairement rurale. La ruralité y est diverse et plurielle, et constitue une force sur laquelle il convient de s'appuyer. L'objectif est de renforcer la cohésion territoriale et sociale pour les citoyens qui y vivent ou qui veulent s'y installer, de mettre en avant la capacité de ces territoires à produire de la richesse, à innover, à se positionner comme espaces à potentiels, de favoriser le lien ville/campagne, et de porter avec fierté l'ambition du monde rural.

La Région souhaite accompagner et promouvoir des villages et une ruralité « territoire d'innovation, d'humanité et d'avenir ». Il s'agit de faire des espaces ruraux des espaces de développement, des laboratoires d'innovation.

Le programme ENVI doit permettre de soutenir des projets capables de diffuser, qui doivent développer une valeur d'exemplarité. L'objectif est d'encourager la capacité créative dans les espaces ruraux tout en :

- associant la population aux projets,
- créant du lien social et du partage,
- développant la démocratie participative,
- soutenant les initiatives locales dans une démarche ascendante ou inductive (partant de l'expérience locale),
- s'inscrivant dans une logique de développement durable.

Le budget global est en augmentation pour ouvrir le programme à d'autres besoins des espaces ruraux. Un nouveau règlement ENVI intégré aux engagements de la Région sur les « ruralités » a été approuvé en juin dernier. Deux volets nouveaux ont été ouverts : « mobilités » et « nouveaux services », et le volet « socle » a été renforcé.

Espace rural

Programmes 5314AA - Pays, 5317CPB - Appels à projets territoires 2015-2020, 5319AA et CPB - Inter-territorialité, 5321AA - Contrat de territoire 2018-2020, 5322AA - Développement local BFC

Mise en œuvre d'une politique contractuelle territoriale unifiée

2019 a permis la finalisation des derniers contrats « Cap Territoire » après la définition du cadre d'intervention commun en 2017 pour la période 2018-2020. La politique contractuelle est un des principaux outils de la politique territoriale d'aménagement du territoire. En articulation avec les autres dispositifs de la politique territoriale, elle vise à répondre à 4 grands enjeux stratégiques régionaux :

- l'accueil de nouveaux actifs et de population et le renforcement de l'attractivité,
- la transition énergétique territoriale,
- le renforcement du maillage des pôles (villes et bourgs-centre) et leurs centralités,
- la gestion économe de l'espace et la lutte contre l'étalement urbain.

Elle se déploie de manière équilibrée sur 3 échelles de territoire :

- la métropole de Dijon, l'agglomération de Besançon et les autres agglomérations de la région,
- les petites villes,
- les villages ruraux, péri-urbains et autres centralités.

La politique contractuelle se décline en contrats de territoires. Un contrat de territoire est un contrat conclu entre un territoire de projet, la Région et éventuellement l'Etat et le département. Point de rencontre entre la stratégie de développement du territoire et les enjeux régionaux d'aménagement du territoire, il se décline en objectifs stratégiques partagés et en actions pouvant être soutenues par la Région au titre de sa politique territoriale au cours de la période 2018-2020. Il est conclu pour une période maximale de 3 ans.

Les contrats de territoire ont vocation à soutenir des actions répondant à une **logique de développement du territoire**, c'est-à-dire des actions qui sont accompagnées par une ingénierie territoriale et qui s'intègrent dans une stratégie locale de développement cohérente avec les enjeux régionaux prioritaires.

L'année 2020 sera consacrée à la mise en œuvre de l'ensemble des contrats (aides aux projets) qui s'achèvent tous fin 2020. Les territoires de projets dont l'engagement des projets est avancé pourront bénéficier d'une réserve de performance qui sera consacrée à la transition énergétique et pour des projets dont le début des travaux est prévu en 2020. Par ailleurs, un appel à projet sera proposé en cours d'année 2020 pour permettre d'accompagner des projets issus des territoires au cours de l'année 2021.

Les outils d'animation, de mise en réseau, de professionnalisation des acteurs seront également poursuivis à l'échelle de la grande région, dans le cadre du pôle régional d'appui aux territoires (PRAT) et du réseau rural régional (RRR). Les équipes de la Région sont également mobilisées pour un accompagnement des projets.

Enfin, la Région est attentive à la situation complexe de gestion des fonds européens dédiés au développement rural en 2020, il sera recherché des assouplissements qui permettront d'améliorer les délais de traitement des dossiers de la priorité 6 des deux programmes de développement rural (PDR).

Programme 5320AA - Bourg centre

Fin 2019, 32 conventions de revitalisation, sur les 33 au total, seront signées. Pour rappel, ce dispositif vise à accompagner les projets revitalisation de 40 bourgs centre, en soutenant une démarche globale alliant les aspects espaces publics/habitat/commerces, conformément à une logique d'intervention définie par le territoire. L'enveloppe maximale allouée est de 750 000 € par territoire, pour une durée de trois ans. Une attention toute particulière est portée à l'association des habitants à la démarche. 2020 verra les premières conventions signées arriver à échéance et l'ensemble des conventions seront en phase opérationnelle.

Habitat

Habitat : 5442AA - Habitat et aménagement BFC, 5431PP - Cœurs de villages

Un nouveau dispositif « Habitat-aménagement » a été adopté en 2017 pour porter une intervention à l'échelle Bourgogne-Franche-Comté. Les objectifs poursuivis sont :

- la densification de l'espace et le recentrage de la construction neuve autour des pôles – au plus près des emplois, commerces, services, transports et systèmes de mobilité performants – contribuera à lutter contre l'étalement urbain ;
- il s'agit par ailleurs de renforcer l'attractivité résidentielle des territoires en valorisant la qualité du cadre de vie, en dynamisant et revitalisant les villes et bourgs centre. Il s'agit de développer une offre de logements quantitativement et qualitativement suffisante pour répondre à la diversité des besoins, de réhabiliter le parc existant, de remettre sur le marché des logements vacants, de réaliser des aménagements d'espaces publics de qualité et également de travailler à maintenir et/ou renforcer l'offre de services, commerces ou équipements publics ;
- enfin, les territoires doivent s'organiser pour répondre localement aux enjeux territoriaux en matière d'habitat (et notamment corriger la tendance à la spécialisation des marchés immobiliers) sur la base d'une stratégie définie collectivement (stratégie locale de l'habitat). De manière transversale, cette intervention en matière d'habitat répond au défi majeur de la transition énergétique.

L'objectif affiché est d'accompagner 250 logements par an et 25 opérations d'aménagement d'espaces publics. Le dispositif se déploie progressivement, avec 20 opérations en 2018 (12 pour des logements, 8 pour de l'espace public) ; puis 61 en 2019 (25 pour des logements et 36 pour de l'espace public).

Pour 2020, le dispositif montera encore en charge avec, notamment, une priorité partenariale donnée au renforcement des centralités (villes petites et moyennes par exemple) qui anticipe les orientations du SRADDET en cours de finalisation.

Le dispositif « Ecovillages Avenir » permet aux communes de moins de 3 500 habitants d'améliorer leur cadre de vie en proposant un habitat rénové et des espaces publics de qualité. Par ailleurs, les communes peuvent également réhabiliter des équipements publics. Près de 1 100 communes ont bénéficié de ces dispositifs, notamment cœurs de villages ou éco villages qui leur permettent de mettre en œuvre un projet pluriannuel (4 ans). Villages Avenir est, quant à lui, uniquement centré sur des projets d'habitat, en réhabilitation ou en extension de bourg et bénéficie aux communes ou aux organismes HLM. Le dispositif cœur de village se poursuit, pour les conventions déjà signées. Les engagements pris s'éteindront progressivement d'ici septembre 2021.

Programmes 2000P024, 2001P033, 2006P011, 2014P005, 2014P007, 5236AA, 5315CPB, 5323AA, 5436AA, 5439AA, 5440AA, 5441AA

Sur ces programmes budgétaires, seuls sont prévus des crédits de paiement visant à honorer les actions déjà engagées (AP et AE affectées au cours des exercices antérieurs).

Préserver nos parcs et nos massifs

I. PRIORITES

La Région est membre des syndicats mixtes de parcs naturels régionaux qui sont des outils d'aménagement et de développement du territoire qui contribuent à répondre aux enjeux régionaux identifiés notamment dans les SRADDT (schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire) des 2 ex-Régions..

Les parcs sont reconnus par la Région comme les gestionnaires, avec l'ensemble des acteurs locaux concernés, d'un espace à l'équilibre fragile et au patrimoine naturel et culturel riche. Ils doivent donc baser le développement de leur territoire sur la préservation et la valorisation de ces patrimoines et réaliser des actions de recherche et d'expérimentation en lien avec les priorités régionales, notamment en matière de gestion durable de l'espace.

A ce titre, la Région contribue largement à leur financement, notamment par le biais de cotisations statutaires versées annuellement, et d'une ligne de crédit dédiée à la mise en œuvre d'un plan d'actions traduisant la charte en vigueur et décliné dans des programmes annuels d'actions.

II. ACTIONS 2020 (par programme budgétaire)

Programme 7613AA - Parc naturel régional BFC

Parcs naturels régionaux

La Région Bourgogne-Franche-Comté compte 3 PNR : PNR du Haut-Jura, PNR des Ballons des Vosges, PNR du Morvan. La Région poursuivra son soutien au fonctionnement des PNR et avec des crédits dédiés aux programmes d'actions, notamment pour des actions exemplaires et innovantes. La politique convergée pour le soutien aux PNR sera mise en œuvre en 2020 (nouveau règlement applicable, nouvelle contractualisation à trois ans).

L'année 2020 sera aussi marquée par les fins de procédure de :

- la création du PNR du Doubs Horloger,
- la révision de la charte du PNR Morvan,
- et l'étude de faisabilité pour l'éventuelle création d'un PNR sur la Bresse.

Contribuer à la réduction des inégalités d'accès aux soins et promouvoir la santé sur le territoire

I. PRIORITES

La santé est un domaine transversal qui touche à une multitude d'autres domaines : l'environnement, l'énergie, l'habitat, l'aménagement du territoire, la recherche, l'innovation, la formation, le numérique (e-santé, programme de recherche), l'économie, et qui s'adresse à tous. Les questions de santé sont au coeur des préoccupations des populations.

En matière de santé, la Région n'a pas de compétence dédiée. Son intervention se situe globalement dans le cadre de ses compétences aménagement du territoire, formations sanitaires et sociales, recherche et innovation, environnement. Cette intervention a été consolidée par la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, qui a notamment donné à la Région une possibilité de participer à titre expérimental au financement d'équipements sanitaires. Puis, la loi HPST du 21 juillet 2009 lui a donné une représentation dans les instances de pilotage et de concertation de l'agence régionale de santé. D'autre part, au travers de la loi NOTRe du 7 août 2015 – article 10 portant sur l'élaboration du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET et fascicule), les Régions peuvent intervenir sur le volet de la santé au titre de l'égalité des territoires.

Dans ce cadre, la Région entend prendre toute sa place et poursuivre les démarches et dynamiques pilotes lancées depuis plusieurs années : installation de maisons de santé, développement de la télémédecine, structuration de réseaux professionnels, soutien au fonctionnement d'associations visant l'amélioration de l'offre des soins, copilotage du PRSE3, convention partenariale ARS...

La feuille de route santé 2019-2021 de la région Bourgogne-Franche-Comté a été adoptée en juin 2019. Cette feuille de route est un document stratégique et prospectif qui propose une action régionale organisée pour les années à venir. Elle met en visibilité les actions existantes (soutien aux MSP, formations sanitaires et sociales, prévention...) et accentue la mobilisation de notre collectivité (développement de services numériques, création du fonds régional d'expérimentation en santé,...) en faveur d'une santé pour tous et sur tous les territoires.

La situation régionale en matière de santé met en lumière la nécessité d'améliorer l'accès de tous à la santé, de faire face au manque de professionnels, de permettre le déploiement et l'appropriation des services de e-santé et d'améliorer la prévention dans toutes ses dimensions et auprès de tous les publics, notamment les plus éloignés de la santé. Pour apporter des réponses à ces enjeux identifiés, la feuille de route de la Région est structurée autour de deux défis :

- défi n° 1 : répondre au besoin de proximité

Face au manque de professionnels de santé préoccupant dans certains territoires, l'accès aux soins de premier recours et la lutte contre la déprise médicale constituent une priorité, et des solutions locales doivent être mises en place pour répondre aux besoins spécifiques des populations.

- défi n° 2 : renforcer la prévention

L'enjeu pour la collectivité est de permettre la mise en place d'un environnement favorable à la santé et de promouvoir des actions de prévention auprès de tous les citoyens.

II. ACTIONS 2020 (par programme budgétaire)

Programmes 4101AA et CPB - Santé, 4102AA - Animation politique santé

La Région et l'ARS ont renforcé leur partenariat au service de l'amélioration de la qualité de la réponse apportée aux citoyens. Dans un contexte régional, associant le vieillissement de la population, la dépopulation rurale et la baisse de la démographie médicale, leur priorité partagée est de lutter efficacement contre les inégalités territoriales à travers 6 objectifs stratégiques pour favoriser la santé en Bourgogne-Franche-Comté :

- réduire les inégalités territoriales et sociales d'accès à la santé et aux soins,
- assurer la promotion de la santé dans tous les territoires et au plus près des citoyens,
- conforter les formations actuelles et les adapter aux nouveaux métiers et aux besoins des usagers,
- développer la recherche et l'innovation en s'appuyant sur le numérique, les nouvelles technologies et le dialogue entre les acteurs,
- investir les champs de la prévention, de l'éducation de la santé et de la santé environnement,
- s'ouvrir à l'interrégional et au transfrontalier.

La feuille de route ouvre à la mise en œuvre de dispositifs nouveaux d'accompagnement portés par l'institution pour par exemple :

- mener des expérimentations visant le rapprochement de la médecine de ville et les hôpitaux de proximité,
- accompagner et faciliter l'installation des jeunes professionnels de santé dans les territoires,
- aménager des lieux d'accueils mixtes pour loger temporairement malades, familles, jeunes internes et professionnels de santé.

Parallèlement et en cohérence avec ces orientations, le soutien aux maisons de santé, tant en investissement qu'en fonctionnement, le soutien à l'offre d'accueil des professionnels, le financement des actions engagées en faveur de l'attractivité (recherche des professionnels et séminaires santé) et le soutien aux structures d'animation et de coordination (PGI...) seront poursuivies.

La Région soutient l'installation de professionnels de santé dans les territoires, en particulier ruraux. Son action est déclinée en 3 axes :

La structuration de l'offre en santé

- le soutien des postes d'animateurs santé dans les territoires mettant en œuvre une stratégie dynamique d'accueil et d'installation des PS (en partenariat avec l'ARS qui cofinance les postes) via le dispositif : RI ingénierie de poste – une dizaine financée en 2019 sur 35 territoires de contractualisation ;
- le soutien aux études prospectives et stratégiques menées à l'échelle d'un territoire (diagnostic de l'offre de soins, opportunités d'installation et de regroupements de PS).

L'accompagnement à l'installation des professionnels de santé

- soutien de la Région aux équipements de santé de premiers recours animés dans le cadre d'un exercice coordonné : maison de santé pluri-professionnelles (MSP) et centres de santé polyvalents, en particulier dans les territoires déficitaires en termes de présence médicale. Il s'agit d'une aide sectorielle de la Région via un règlement d'intervention dédié ;
- soutien de la Région à « l'environnement » des MSP pour permettre leur pérennité : prise en charge partielle des loyers des étudiants stagiaires en médecine et autres spécialités, prise en charge partielle des coûts de déplacement des patients vers les MSP dans les territoires organisés ;
- soutien aux actions d'animation des territoires qui s'inscrivent dans une stratégie locale d'accueil et d'attractivité (de type sessions d'accueil, mobilisation des internes du territoire...).

La prospection et la communication pour l'accueil des professionnels de santé

Le niveau régional peut aider à organiser la prospection des professionnels de santé en partenariat avec l'ARS et en s'appuyant sur les territoires. Parmi les actions de prospection réalisées ou en cours de réalisation, on peut citer la mise en place d'une bourse à l'emploi, la participation de la Région à des salons...

Programme 2010P027

Sur ce programme budgétaire, seuls sont prévus des crédits de paiement visant à honorer les actions déjà engagées (AP affectées au cours des exercices antérieurs).

Thèmes/Sous thèmes du rapport budgétaire	Fonction	Sous fonction	Codes Progr.	Libellés programmes	AP 2019	CPI 2019	AE 2019	CPF 2019	AP 2020	%	CPI 2020	%	AE 2020	%	CPF 2020	%	
Construire ensemble la nouvelle région					70 939 000,00	54 080 848,95	35 766 357,00	33 960 084,93	82 773 000,00	16,68%	58 524 237,73	8,22%	36 534 657,00	2,15%	36 179 090,64	6,53%	
Cohésion et solidarité, pour rendre nos territoires plus attractifs et plus innovants	5	50	1999P009	Etudes, banques de données, SIG, animation, publication			38 800,00	76 388,66					26 700,00	-31,19%	22 521,54	-70,52%	
	5	50	5000AA	Intérêts moratoires			1 000,00	1 000,00					1 000,00	0,00%	1 000,00	0,00%	
	5	50	5015AA	Animations			160 000,00	228 834,05					160 000,00	0,00%	219 642,97	-4,02%	
	5	50	5016AA	SRADDET			101 000,00	143 076,40					100 000,00	-0,99%	166 423,19	16,32%	
	5	50	5018AA	Prospective	5 000,00	5 000,00	280 000,00	293 700,00	5 000,00	0,00%	5 528,00	10,56%	310 000,00	10,71%	331 700,00	12,94%	
	5	51	2000P024	Renouvellement urbain			533 688,22					604 818,66	13,33%				
	5	51	5134PP	Rénovation urbaine			577 977,30										
	5	51	5137AA	Cohésion sociale	200 000,00		280 144,00	300 000,00	356 308,00	300 000,00	50,00%	327 559,00	16,93%	300 000,00	0,00%	249 225,47	-30,05%
	5	51	5138AA	Cohésion sociale 2015-2020				30 000,00	19 034,00					30 000,00	0,00%	31 926,53	67,73%
	5	51	5138CPB	Cohésion sociale CPER 2015-2020			146 153,42	1 000 000,00	865 028,01					1 000 000,00	0,00%	925 026,99	6,94%
	5	51	5139AA	Renouvellement urbain BFC	5 500 000,00		1 982 206,19			7 000 000,00	27,27%	1 703 681,81	-14,05%				
	5	52	2001P033	Développement des territoires			167 000,00		3 925,20					203 864,73	22,07%		
	5	52	2006P011	Aménagements urbains			459 583,92							150 924,99	-67,16%		
	5	52	2014P005	Plan de soutien BTP AT			5 771 808,30							3 716 191,66	-35,61%		
	5	52	2014P007	Politiques territoriales			4 730 314,43		326 423,20					2 544 697,98	-46,20%	53 469,79	-83,62%
	5	52	5214PP	Villes d'appui			161 510,00										
	5	52	5235CPER	Agglomérations CPER			35 586,69										
	5	52	5236AA	Grands équipements agglomérations			1 826 504,00							1 043 721,50	-42,86%		
	5	52	5237AA	Nouvelles ruralités ENVI BFC	800 000,00		480 000,00	100 000,00	103 160,00	1 800 000,00	125,00%	991 410,00	106,54%	100 000,00	0,00%	100 000,00	-3,06%
	5	52	5238AA	Urbanisme durable BFC	1 000 000,00		386 782,86			600 000,00	-40,00%	210 000,00	-45,71%				
	5	52	5239AA	Petites cités de caractère BFC	500 000,00		100 000,00	10 000,00	10 000,00	500 000,00	0,00%	250 000,00	150,00%	10 000,00	0,00%	10 000,00	0,00%
	5	53	5314AA	Pays	120 000,00		641 410,00			100 000,00	-16,67%	314 300,00	-51,00%				
	5	53	5314CPER	Pays 2007-2013			599 285,40										
	5	53	5315CPB	Contrats territoriaux 2015-2020			2 352 758,54		17 879,70					3 260 336,46	38,58%		
	5	53	5317CPB	Appels à projets territoires 2015-2020	200 000,00		100 000,00			150 000,00	-25,00%	151 189,52	51,19%			146 136,54	717,33%
	5	53	5319AA	Inter-territorialité				80 000,00	60 000,00					80 000,00	0,00%	80 000,00	33,33%
	5	53	5319CPB	Inter-territorialité CPER 2015-2020	2 200 000,00		645 730,00			1 800 000,00	-18,18%	1 203 422,00	86,37%				
	5	53	5320AA	Bourg centre	7 000 000,00		1 731 296,00			7 000 000,00	0,00%	1 964 910,61	13,49%				
	5	53	5321AA	Contrat de territoire 2018-2020 BFC	24 270 000,00		7 160 197,43	2 000 000,00	1 579 879,86	25 050 000,00	3,21%	12 519 749,29	74,85%	1 500 000,00	-25,00%	1 343 199,35	-14,98%
	5	53	5322AA	Développement local BFC	3 600 000,00		1 800 000,00			10 000 000,00	177,78%	3 651 641,50	102,87%			51 283,00	
	5	53	5323AA	Villages du futur										300 000,00		240 000,00	
	7	76	7613AA	Parc naturel régional BFC	320 000,00		239 665,45	2 036 000,00	2 025 545,00	450 000,00	40,63%	343 489,19	43,32%	2 026 000,00	-0,49%	2 236 001,44	10,39%
	5	54	5431PP	Cœurs de villages	500 000,00		1 346 790,00			1 100 000,00	120,00%	825 243,15	-38,73%				
	5	54	5436AA	Habitat social			98 500,00		6 680,00							748,79	-88,79%
	5	54	5438AA	Villages avenir			315 163,00										
	5	54	5439AA	Aménagement durable			24 260,00							4 642,00	-80,87%		
5	54	5440AA	Habitat			2 254 779,15							760 957,43	-66,25%			
5	54	5441AA	Stratégie locale de l'habitat										2 680,00				
5	54	5442AA	Habitat et aménagement BFC	8 750 000,00		1 901 136,00			7 000 000,00	-20,00%	2 643 805,50	39,06%					
				Sous total sous fonction 50	5 000,00	5 000,00	580 800,00	742 999,11	5 000,00	0,00%	5 528,00	10,56%	597 700,00	2,91%	741 287,70	-0,23%	
				Sous total sous fonction 51	5 700 000,00	3 520 169,13	1 330 000,00	1 240 370,01	7 300 000,00	28,07%	2 636 059,47	-25,12%	1 330 000,00	0,00%	1 206 178,99	-2,76%	
				Sous total sous fonction 52	2 300 000,00	14 119 090,20	110 000,00	443 508,40	2 900 000,00	26,09%	9 110 810,86	-35,47%	110 000,00	0,00%	163 469,79	-63,14%	
				Sous total sous fonction 53	37 390 000,00	15 030 677,37	2 080 000,00	1 657 759,56	44 100 000,00	17,95%	23 065 549,38	53,46%	1 880 000,00	-9,62%	1 860 618,89	12,24%	
				Sous total sous fonction 54	9 250 000,00	5 940 628,15	6 680,00	8 100 000,00	-12,43%	4 237 328,08	-28,67%				748,79	-88,79%	
				Sous-total sous fonction 76	320 000,00	239 665,45	2 036 000,00	2 025 545,00	450 000,00	40,63%	343 489,19	43,32%	2 026 000,00	-0,49%	2 236 001,44	10,39%	
TOTAL - Cohésion et solidarité, pour rendre nos territoires plus attractifs et plus innovants					54 965 000,00	38 855 230,30	6 136 800,00	6 116 862,08	62 855 000,00	14,35%	39 398 764,98	1,40%	5 943 700,00	-3,15%	6 208 305,60	1,49%	
Cohésion et solidarité, pour rendre nos territoires plus attractifs et plus innovants	4	41	2010P027	Santé											4 081,00		
	4	41	4101AA	Santé BFC			160 260,00	170 000,00	239 444,73				38 050,00	-76,26%	200 000,00	17,65%	
	4	41	4101CPB	Santé BFC	1 200 000,00		758 760,00			1 400 000,00	16,67%	907 674,85	19,63%			145 705,07	-39,15%
	4	41	4102AA	Animation politique santé	1 900 000,00		1 050 000,00	500 000,00	379 740,00	150 000,00	-92,11%	1 068 629,62	1,77%	450 000,00	-10,00%	488 500,00	28,64%
				Sous total sous fonction 41	3 100 000,00	1 969 020,00	670 000,00	619 184,73	1 550 000,00	-50,00%	2 014 354,47	2,30%	650 000,00	-2,99%	638 286,07	3,08%	
TOTAL - Cohésion et solidarité, pour rendre nos territoires plus attractifs et plus innovants (santé)					3 100 000,00	1 969 020,00	670 000,00	619 184,73	1 550 000,00	-50,00%	2 014 354,47	2,30%	650 000,00	-2,99%	638 286,07	3,08%	

Suite aux travaux d'harmonisation de gestion issus de la fusion, certaines lignes ne comprennent plus d'inscriptions pour 2020, ces crédits étant redéployés sur de nouveaux programmes budgétaires.

5) Outiller la démocratie participative

I. PRIORITES

Déploiement de la stratégie de démocratie participative

Une citoyenneté active implique la nécessaire appropriation du débat public par les acteurs du territoire et nos concitoyens. Ce faisant, elle contribue à l'identification des habitants à la nouvelle Région, aiguise la responsabilité de chacun et équilibre les relations entre élus et administrés. Elle concourt, par là même, à une modernisation de l'action publique et resserre notre rapport aux usagers du service public régional.

Cette mobilisation conforte, par ailleurs, l'indispensable travail de liaison de la Région avec ses partenaires. Cette concertation permet, en effet, à notre collectivité d'assumer son rôle stratégique d'animation et de mise en réseau des forces vives de la Bourgogne-Franche-Comté.

Depuis 2016, quatre principes structurent la participation des citoyens et des acteurs à l'action publique régionale en Bourgogne-Franche-Comté :

- informer (support papier, site internet, campagne de communication),
- consulter (enquêtes, sondages, réunions publiques d'information),
- concerter (délibération et enrichissement d'un projet, en s'engageant à rendre compte),
- co-construire de nouvelles actions ou projets.

II. ACTIONS 2020 (par programme budgétaire)

Programme 2010P046 - Démocratie participative

Déploiement de la stratégie de démocratie participative

En matière de participation des citoyens, les projets identifiés pour 2020 s'articulent autour de 3 axes :

- **Festival des solutions** : la Région incite chaque citoyen, association, entreprise qui agit dans le cadre de la transition écologique à présenter ses actions à tous les Bourguignons-Francis-Comtois entre le 29 juin et le 5 juillet prochain, à l'occasion du Festival des solutions. Chacun pourra inscrire sur la plateforme participative une action destinée à accélérer la transition écologique et énergétique en Bourgogne-Franche-Comté. Une subvention de la Région pourra permettre de couvrir tout ou partie des frais engendrés par l'organisation d'une action pendant le festival. Un week-end centré sur la biodiversité sera également proposé, avec des rencontres, débats... ;
- **la poursuite des actions engagées auprès des citoyens dans le cadre des journées citoyennes sur l'Europe**, avec trois actions structurantes qui impliqueront les citoyens de Bourgogne-Franche-Comté et de Rhénanie-Palatinat (simulation du Parlement européen avec des lycéens de Bourgogne-Franche-Comté et de Rhénanie-Palatinat, ateliers débats dont certains en miroir avec la Rhénanie-Palatinat et voyage au Parlement de Strasbourg pour échanger avec les députés européens des suites des consultations citoyennes de 2018 ainsi que des avis des ateliers débats) ;
- la poursuite de la **mise en réseau des conseils citoyens intégrés au dispositif de la politique de la ville**.

Ces temps forts seront ponctués d'actions liées à l'actualité des directions de la Région Bourgogne-Franche-Comté. Ils incluent l'accompagnement des actions engagées en 2019 sur le handicap, la biodiversité... et d'autres rendez-vous à concevoir, destinés à développer la fréquentation sur la plateforme « <https://jeparticipe.bourgognefranchecomte.fr/> » et favoriser l'acculturation des citoyens à cette nouvelle culture participative.

Pour mémoire, une consultation sur la qualité de service sur les transports scolaires sera également lancée mais portée financièrement sur une autre ligne budgétaire.

Thèmes/Sous thèmes du rapport budgétaire	Fonction	Sous fonction	Codes Progr.	Libellés programmes	AP 2019	CPI 2019	AE 2019	CPF 2019	AP 2020	%	CPI 2020	%	AE 2020	%	CPF 2020	%
Construire ensemble la nouvelle région					70 939 000,00	54 080 848,95	35 766 357,00	33 960 084,93	82 773 000,00	16,68%	58 524 237,73	8,22%	36 534 657,00	2,15%	36 179 090,64	6,53%
Outiller la démocratie participative	0	02	2010P046	Démocratie participative	40 000,00	40 000,00	335 000,00	335 000,00	40 000,00	0,00%	40 000,00	0,00%	335 000,00	0,00%	335 000,00	0,00%
				Sous total sous fonction 02	40 000,00	40 000,00	335 000,00	335 000,00	40 000,00	0,00%	40 000,00	0,00%	335 000,00	0,00%	335 000,00	0,00%
TOTAL - Outiller la démocratie participative					40 000,00	40 000,00	335 000,00	335 000,00	40 000,00	0,00%	40 000,00	0,00%	335 000,00	0,00%	335 000,00	0,00%

Suite aux travaux d'harmonisation de gestion issus de la fusion, certaines lignes ne comprennent plus d'inscriptions pour 2020, ces crédits étant redéployés sur de nouveaux programmes budgétaires.

IV - Conduire une évolution maîtrisée des dépenses de gestion et un renforcement de l'efficience

1) Assurer une politique de ressources humaines pertinente pour les agents et le service public

I. PRIORITES

La proposition budgétaire pour l'année 2020 qui s'établit à 183 308 998,42 € en fonctionnement (dont programme 0102AA – Assistants groupes d'élus qui pointe sur les dépenses non ventilées) et 57 000 € en investissement représente une augmentation sur le fonctionnement de 2,88 % par rapport au budget de 2019.

Ces crédits servent à assurer la rémunération des agents sur 4 209 postes permanents (charges comprises) ainsi que celle des agents contractuels et apprentis, à développer leurs compétences, à mener des politiques volontaires d'action sociale et de prévention des risques, ainsi qu'à assurer les dépenses diverses liées aux personnels (frais de déplacements, de publicité des offres d'emplois, prestations d'assurance, etc.).

Les priorités de la Région pour les ressources humaines 2020 sont les suivantes :

- ✓ **L'effort assumé de la collectivité pour assurer pleinement ses compétences et la juste rémunération des agents**

Au terme d'une démarche globale d'adéquation des missions de la collectivité et de ses moyens pilotée par la direction générale des services, plusieurs propositions ont été formulées en mars 2019 : réorganisation de directions, simplifications de processus et recherche d'amélioration continue, pistes d'externalisation. Dans ce cadre, le redéploiement de 13 postes et la création de 30 postes ont été délibérés par l'assemblée plénière du 30 mars 2019.

Par ailleurs, compte tenu des multiples impacts pour les services régionaux des dispositions de la future loi d'orientation des mobilités, 8 postes ont été créés en 2019. Les recrutements lancés à partir du mois d'avril 2019 sur plusieurs vagues successives impacteront le budget à hauteur de 1 240 000 € sur l'année 2020.

L'exercice des compétences de la Région nécessite également d'assurer la formation continue des agents. La collectivité s'est ainsi outillée d'un plan de formation, co-construit avec les encadrants et discuté avec les représentants du personnel, pour cadrer et prévoir les formations prioritaires sur la période 2020-2021. Cela se traduit par une augmentation du budget consacré à la formation en 2020 de l'ordre de 142 000 €, services administratifs et lycées compris.

Un grand chantier piloté par la direction des Ressources humaines en 2019 a été la proposition faite aux agents des lycées d'intégrer le cadre d'emplois général d'adjoint technique territorial. En effet, face au constat début 2019 que bon nombre d'agents des lycées ne bénéficiaient pas encore du régime indemnitaire voté par la Région en novembre 2017, Madame la Présidente a souhaité, qu'en l'absence de textes règlementaires permettant aux adjoints techniques des établissements d'enseignement (ATTEE) de bénéficier du RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel), que ce dossier soit discuté avec les organisations syndicales. Après une étude approfondie des textes et des nombreux échanges avec les représentants du personnel, le sujet a été porté au plus près des agents après la rentrée scolaire de septembre 2019. L'objectif était que chaque agent puisse prendre une décision éclairée, qu'elle se traduise par le souhait de rester dans le cadre d'emplois spécifique ou d'intégrer le cadre d'emplois général. Le coût de cette sortie, du fait du versement des montants de régime indemnitaire délibérés, est estimé pour l'année 2020 à 370 000 €.

Même si tous les agents ne choisiront pas la sortie du cadre d'emplois spécifique, le gouvernement a finalement indiqué en octobre que les textes permettant à tous les agents de bénéficier du RIFSEEP paraîtraient avant la fin de l'année 2019,

L'effort majeur de la collectivité en 2020 portera sur le régime indemnitaire. En effet, suite à l'évaluation réalisée en 2019 des conditions de travail (temps de travail, action sociale, régime indemnitaire) votées fin novembre 2017, deux évolutions impactantes pour le budget de la collectivité sont proposées au terme d'un dialogue social de qualité avec les organisations syndicales. D'une part l'attribution d'un complément indemnitaire annuel (CIA) à tous les agents éligibles au RIFSEEP, quel que soit leur groupe fonctions, en 2020. Pour ce faire, un million d'euros supplémentaire est prévu dans le budget 2020 (siège et lycées). D'autre part, une enveloppe supplémentaire de 500 000 euros est proposée pour adapter l'IFSE des agents du siège. Cette évolution apparaît nécessaire car la Région est confrontée à des difficultés de recrutement sur certains postes du fait d'un régime indemnitaire moins favorable que d'autres collectivités.

Enfin, la mesure du ticket mobilité portée auprès des employeurs de la Région s'applique également, dans un souci d'exemplarité, aux agents de la Région. Le coût de cette mesure est estimé à 51 000 €.

✓ **L'application d'un cadre réglementaire en évolution**

La loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique a et aura des impacts multiples. Qu'elles soient relatives au dialogue social, à la gestion des ressources humaines et des agents, à la mobilité ou à l'égalité professionnelle, les mesures sont nombreuses, même si beaucoup d'entre elles ont des effets différés ou liés à des décrets d'application. La Région aura donc à mettre en œuvre ces différentes dispositions au fur et à mesure de leur applicabilité, à les discuter dans le cadre du dialogue social pour certaines d'entre elles le nécessitant, et à les expliquer auprès des agents. Pour l'instant, l'effet budgétaire est neutre au regard de la nature des articles applicables et de leur volume, que ce soit par exemple, la fin du jour de carence pour les agentes enceintes qui seraient placées en arrêt de travail pour maladie ordinaire avant le début de leur congé maternité ou la baisse du taux de cotisation patronale pour les agents qui seraient nouvellement détachés de l'Etat.

Par ailleurs, le budget du personnel reste contraint par des mesures réglementaires qui représentent une charge importante. Ainsi, au-delà du Glissement vieillesse technicité (GVT) dont l'impact est estimé à 1 954 000 € en 2020, sont prévues aussi des mesures de l'accord Parcours Professionnels, Carrières et Rémunération (PPCR) revalorisant certains indices des grilles de catégorie A et C et représentant un coût de 326 000 €.

Le budget présenté inclut également la revalorisation des barèmes des frais de déplacement, prévue en 2020, notamment le remboursement des frais de repas (de 15,50 € à 17,50 €) dont le surcoût est estimé à 22 000 €. Cette mesure sur laquelle s'est engagé le gouvernement a reçu pour le moment un avis défavorable du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale mais le décret devrait paraître avant la fin de l'année.

Une autre évolution est attendue, non intégrée au budget car en attente de précision, est celle de la revalorisation de l'indemnité de compensation de la CSG mise en place en 2018.

Enfin, dans un objectif de mise en conformité réglementaire, le budget des collaborateurs de cabinet, jusqu'ici réuni dans une opération budgétaire spécifique au sein du programme des agents du siège, sera voté dans un programme à part.

✓ **La vigilance constante aux conditions de travail des agents**

Cette vigilance se traduit tout d'abord par une attention extrême au dialogue social et à sa qualité. Force est de constater la richesse des échanges qui transparait lors des diverses réunions de dialogue social, que ce soit les instances officielles (comité technique, commission administrative paritaire, comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail), les commissions de dialogue social ou tout simplement les nombreux groupes de travail auxquels sont associés les représentants du personnel.

Le programme triennal de prévention des risques professionnels 2020 - 2022 présenté au CHSCT fin novembre 2019 montre également l'attachement très fort de la collectivité aux conditions de travail des agents. Il porte plusieurs axes de travail : développement d'une culture de prévention, sécurité du personnel, prévention des risques psycho-sociaux (avec toute la mise en œuvre du plan d'actions issu du diagnostic RPS réalisé en 2019), élaboration de plans de prévention vis-à-vis des risques spécifiques. L'enjeu est également de maîtriser l'absentéisme, notamment celui lié aux accidents de service, aux accidents de trajet et aux maladies professionnelles, tout en travaillant sur tous les leviers favorisant de meilleures conditions de travail pour une efficacité optimale du service public.

Dans ce cadre, outre la mobilisation du réseau des acteurs de prévention, l'élaboration d'un règlement intérieur en santé et sécurité au travail, des crédits (50 000 €) sont prévus en 2020 pour faire appel à un prestataire afin de mettre en place le document unique, démarche de prévention qui consiste à identifier et classer les risques auxquels peuvent être exposés les agents des services administratifs. Pour les agents des lycées, il appartiendra, comme le prévoit la réglementation, à chaque établissement d'établir son document unique.

Un montant de l'ordre de 50 000 € est aussi proposé afin de pouvoir mettre en place des médiations dans un objectif de résolution amiable de différends individuels ou collectifs. Cette nouvelle possibilité s'ajoute à un panel d'outils permettant de veiller à la santé des agents et à leurs conditions de travail mis en place ces dernières années : meilleure couverture du territoire par la médecine préventive, suivi psychologique pris en charge sur demande validée par le médecin du travail, harmonisation des conditions d'équipements de protection individuelle, etc. qui prouvent encore une fois l'importance des conditions de travail des agents dans la mise en œuvre de la politique des ressources humaines.

Enfin, la convention triennale 2019-2021 entre la Région et le Fonds d'Insertion pour les Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) définit précisément et de façon cohérente la politique handicap en interne de la Région, qui employait 9,8% personnes handicapées au 31 décembre 2018. Comme l'année précédente, un nouveau budget de 220 000 € est consacré à cette politique, dont 100 000 € environ compensés financièrement par le FIPHFP.

✓ **La recherche d'un budget au plus près des besoins de financement dans un souci aigu de maîtrise des dépenses**

Forte de la démarche adéquation missions et moyens (AMM) récemment conduite, la collectivité s'engage à ce que le transfert des compétences jusqu'ici exercées par les DRONISEP (Délégations régionales de l'office national d'information sur les enseignements et les professions) en matière de diffusion de la documentation ainsi que d'élaboration des publications régionales relatives à l'orientation scolaire et professionnelle des élèves et des étudiants soit absorbé à effectifs constants.

La mise en place d'enveloppes de remplacement auprès de tous les établissements d'enseignement de la région à partir du 1^{er} janvier 2020 répond aussi à l'objectif de maîtrise de la dépense tout en cherchant à assurer un taux de remplacement correct et à donner une capacité de décision aux lycées.

Les ressources humaines étant un poste de dépenses important pour la collectivité, il est aussi essentiel que chaque programme soit ajusté au plus près des besoins et réajusté chaque année. C'est ce qui a été réalisé avec :

- a. la non-reconduction logique en 2020 des crédits de 477 000 € prévus en 2019 pour la première étape de la démarche AMM qui visait la résolution de difficultés conjoncturelles et le traitement des dossiers en souffrance.
- b. l'ajustement des sommes consacrées à la protection sociale complémentaire et aux tickets restaurants des agents des lycées (- 381 000 €). Dispositifs mis en œuvre pour la première fois en 2019, leur estimation a été adaptée à la réalisation.
- c. Une très légère variation des crédits consacrés à la rémunération des agents du siège et des lycées au regard d'une trajectoire d'occupation des postes budgétaires entre permanents et non permanents (+ 142 000 €), ainsi que la réduction de 100 000 € de l'enveloppe de remplacement pour les agents contractuels du siège.

- d. Des ajustements, au vu de la réalisation 2019 et des prévisions 2020, des sommes consacrées aux déplacements, à l'action sociale, aux assurances et autres prestations assurées sur le budget du personnel, pour une somme totale limitée à + 110 000 €.

Une mesure neutre financièrement pour la collectivité : le transfert de la direction des Lycées à la direction des Ressources humaines de la participation aux repas des commensaux dans les établissements d'enseignement (+ 115 000 €).

Enfin, dans un souci d'efficacité et de visibilité indispensables à la maîtrise financière, tous les crédits relatifs aux agents des services administratifs ont été rassemblés sous un seul programme, alors qu'avant il y en avait trois : agents du siège, agents des sites culturels (pour le site de Châteauneuf) et agents des transports (pour le personnel transféré des départements).

Le budget des ressources humaines est voté sur plusieurs programmes :

- les crédits relatifs aux 1199 postes permanents et aux agents non permanents des services administratifs figurent à la fonction 0 – Services généraux – du présent rapport pour un montant de 64 776 500 € en progression de 3,46 % (+ 2 167 500 €) par rapport à 2019 (à périmètre constant, en intégrant les anciens programmes sites culturels et Châteauneuf et agents transports) ;
- un programme spécifique est intégré à la fonction 0 pour le budget alloué aux 10 postes de collaborateurs de Cabinet pour un montant de 870 000 € en fonctionnement (maintien des crédits 2019) ;
- un autre programme est proposé, sous la fonction 0, pour les crédits liés à la politique handicap mise en place par la collectivité pour un montant de 163 000 € en fonctionnement et 57 000 € en investissement (maintien des crédits 2019) ;
- le budget relatif aux agents des lycées figure à la fonction 2 – Enseignement – du présent rapport pour un montant de 116 598 500 € en progression de 2,58 % (+ 2 941 900 €) par rapport à 2019. Sur ces crédits, sont affectés 3 010 postes permanents ;
- enfin, le budget des assistants de groupes politiques, encadré par l'article L4132-23 du code général des collectivités locales figure au chapitre 944 – Dépenses non ventilées. Il s'élève à 900 998,42 €, soit + 2,15 % d'évolution (+ 18 936,42 €) par rapport à 2019.

II. ACTIONS 2020 (par programme budgétaire)

Fonction 0 - Personnel des services administratifs

L'évolution du budget résulte principalement de :

- l'impact en année pleine des créations de postes décidées en 2019 afin d'assurer les nouvelles compétences en matière de mobilité et d'orientation et de mettre en adéquation les missions aux moyens humains pour permettre aux services régionaux d'être prêts à répondre aux enjeux actuels et futurs de la collectivité ;
- la réévaluation de l'indemnité de fonctions, sujétions et expertise (IFSE) ainsi que l'extension du Complément Indemnitaire Annuel à tous les groupes fonctions ;
- la mise en place du plan de formation, du dispositif « ticket de mobilité », de médiations et le recours à un prestataire pour la réalisation du document unique ;
- l'application de l'accord Parcours Professionnels, Carrières et Rémunération et du Glissement Vieillesse Technicité ainsi que la revalorisation des remboursements des frais de repas lors de déplacement ;

- les ajustements au vu de la réalisation 2019 et des prévisions 2020 concernant les opérations de rémunération, de frais de déplacement, d'action sociale et de prestations diverses.

Fonction 2 - Personnel des lycées

L'évolution du budget s'explique principalement par :

- le versement des montants du régime indemnitaire décidés par la Région fin 2017 suite à la proposition de sortie du cadre d'emplois spécifique auprès des ATTEE ;
- le versement du Complément Indemnitaire Annuel à tous les groupes fonctions ;
- la mise en place du plan de formation, du dispositif « ticket de mobilité », de médiations ;
- le transfert à la direction des Ressources humaines de la gestion financière des « repas commensaux » auparavant gérés par la direction des lycées (avec transfert des crédits correspondants) ;
- la mise en œuvre des mesures de l'accord Parcours Professionnels, Carrières et Rémunération et l'application du Glissement Vieillesse Technicité ;
- les ajustements au vu de la réalisation 2019 et des prévisions 2020 concernant les opérations de rémunération, de frais de déplacement, d'action sociale, de prévention et de prestations diverses.

Thèmes/Sous thèmes du rapport budgétaire	Fonction	Sous fonction	Codes Progr.	Libellés programmes	AP 2019	CPI 2019	AE 2019	CPF 2019	AP 2020	%	CPI 2020	%	AE 2020	%	CPF 2020	%	
Conduire une évolution maîtrisée des dépenses de gestion et un renforcement de l'efficience					7 702 500,00	14 959 144,60	14 236 085,00	199 205 628,41	10 178 000,00	32,14%	19 244 127,81	28,64%	13 357 253,00	-6,17%	204 958 172,84	2,89%	
Ressources humaines	0	02	0200AA	Personnel siège				58 632 100,00							64 776 500,00	10,48%	
	0	02	0203AA	Politique du handicap		57 000,00		163 000,00			57 000,00	0,00%			163 000,00	0,00%	
	0	02	0204AA	Collaborateurs de cabinet											870 000,00		
	2	22	2200AA	Personnel ATT				113 656 600,00							116 598 500,00	2,59%	
	3	31	3101AA	Personnel sites culturels				322 000,00									
	8	80	8132AA	Agents transports Bourgogne (transfert de compétence)				4 524 900,00									
				Sous total sous fonction 02			57 000,00	58 795 100,00				57 000,00	0,00%			65 809 500,00	11,93%
				Sous total sous fonction 22				113 656 600,00								116 598 500,00	2,59%
			Sous total sous fonction 31				322 000,00										
			Sous total sous fonction 80				4 524 900,00										
TOTAL - Ressources humaines						57 000,00		177 298 600,00			57 000,00	0,00%			182 408 000,00	2,88%	

Suite aux travaux d'harmonisation de gestion issus de la fusion, certaines lignes ne comprennent plus d'inscriptions pour 2020, ces crédits étant redéployés sur de nouveaux programmes budgétaires.

2) Installer une culture de modernisation de la gestion administrative

Moyens généraux

I. PRIORITES

Le fonctionnement de la Région Bourgogne-Franche-Comté, caractérisé par des sites administratifs multiples et distants, génère des impacts environnementaux liés à la consommation de ressources naturelles, de matières premières et d'énergie.

Il s'agit donc globalement de réduire l'empreinte écologique de la collectivité dans un contexte de développement d'antennes territorialisées à travers la rénovation du parc immobilier tertiaire, la réduction des consommations en ressources, le développement des énergies renouvelables, la promotion d'une mobilité durable et la sensibilisation de tous permettant de faire évoluer le comportement des agents.

- **En fonctionnement, la priorité consiste à continuer d'inscrire la Région dans une démarche éco-responsable tout en préparant la mise en place des antennes territoriales**

La Région s'est fortement engagée dans le développement durable au travers de nouvelles pratiques dans son fonctionnement interne qui concourent à réduire son impact écologique.

1. Davantage d'énergie verte dans la consommation d'énergie

Les bâtiments administratifs sont alimentés par 100% d'électricité verte depuis 2018. Depuis le 1^{er} juillet 2019, la part de biogaz utilisée par le chauffage atteint 10% des consommations. Ce taux pourrait être développé dans les années à venir.

Par ailleurs, le bâtiment du 17, Bd Trémouille à Dijon est raccordé fin 2019 au réseau de chaleur urbain alimenté par du bois-énergie et l'usine d'incinération des déchets de la ville de Dijon (ceci représentera une consommation de 70% d'ENR).

2. Une mobilité professionnelle plus durable

En 2020, l'objectif est de tendre vers 25% du parc automobile composé de voitures électriques ou hybrides. La Région a également développé son partenariat avec Citiz-Mobigo et bénéficie d'un accès aux véhicules en auto-partage. Au niveau de l'utilisation des modes doux, 3 nouveaux abris vélos verront le jour en 2020 afin de faciliter les déplacements domicile – travail des agents ainsi que les déplacements professionnels inter-sites.

En 2020, 5 nouvelles salles de visioconférence seront équipées sur les sites principaux, évitant ainsi de nombreux déplacements. En outre chaque antenne disposera d'une salle de visioconférence.

3. Une gestion des espaces verts différenciée

Conformément à la réglementation, la Région n'utilise pas de produits phytosanitaires et met en place une gestion différenciée de ses espaces verts.

La Région a installé un premier rucher à Besançon (site Castan). L'installation d'hôtels à insectes se poursuit en 2020 sur tous les sites. Ces abris sont destinés à attirer les insectes auxiliaires qui luttent contre les parasites des plantes et assurent la pollinisation en milieu urbain.

Un projet de rénovation de l'esplanade Convention est également à l'étude. Ce projet intègre la plantation de massifs vivaces de graminées, une prairie naturelle et des arbres à tiges. En améliorant la gestion différenciée des espaces verts sur cet espace, ces travaux inscrivent les grands principes du développement durable au sein du siège régional.

4. Une consommation responsable

- **Réduction de la consommation d'eau**

Afin de réduire sa consommation d'eau, la Région a installé des réducteurs de pression dans les bâtiments administratifs, ce qui permettra une économie de plus de 21% des volumes d'eau utilisés. Cette action vient en complément de mesure d'espacement des lavages des véhicules, aujourd'hui réalisé une fois par mois (bimensuel auparavant). Plusieurs bâtiments administratifs sont également équipés de récupérateurs d'eau de pluie.

- **Une restauration « éco-responsable »**

L'eau en carafe remplace systématiquement les bouteilles plastiques, ce qui représente une économie de 5000 bouteilles à l'année. Des conteneurs de récupération de gobelets ont également été placés à proximité des distributeurs et permettent de collecter 65 000 gobelets compostables par an.

Depuis mars 2019, des plateaux-repas durables viennent remplacer les prestations précédentes permettant de réduire notablement les déchets. Les traiteurs du marché proposent différents matériaux : les couverts sont en bois ou en inox, les plateaux en bois, en carton ou en verre suivant les prestataires. Ces démarches visent notamment à supprimer 100% des matières plastiques dans la restauration. Les gobelets utilisés lors des accueils-cafés sont également 100% compostables. Le prochain marché de prestations de restauration en 2020 intégrera une part encore plus importante de produits locaux et issus de l'agriculture biologique.

- **La gestion et le traitement des déchets**

En 2020, il est prévu de généraliser l'installation de points de collecte sélective à tous les étages des bâtiments administratifs sur les sites de Dijon et de Besançon ainsi que sur les antennes. Chaque bureau est équipé d'un collecteur de papier et de cartons afin d'être collectés et recyclés. Les déchets organiques seront récupérés à chaque étage et dirigés vers un lombricomposteur ou vers une station de compostage.

- **En investissement, la région poursuit ses investissements pour une gestion plus durable de son patrimoine bâtiment.**

- **Réduction de l'empreinte écologique et diminution de la consommation d'énergie**

Le projet de bâtiment Viotte à Besançon se poursuit en vue d'une installation en 2021. Situé à proximité de la gare, il permettra de favoriser l'utilisation du train. Ce nouveau bâtiment performant énergétiquement permettra la suppression de la location de plusieurs locaux tertiaires administratifs et une diminution importante des consommations et des charges annuelles de fonctionnement. Cette opération permettra de réaliser des économies sur les locations aujourd'hui acquittées par la région.

De nouveaux locaux, à Dijon, au sein de la Tour Elithis, bâtiment BBC, ont été acquis en 2019 répondant ainsi aux besoins de surface et remplaçant certains des bâtiments anciens.

Un travail important est réalisé dans le cadre des nouvelles antennes régionales de manière à ce que les bâtiments et futurs bâtiments soient très économes en énergies.

En 2019 et 2020, plusieurs études sont en cours en vue d'adapter les bâtiments aux conséquences du changement climatique. Ces études visent à réduire les apports solaires au niveau des bâtiments, à augmenter le confort d'été sans avoir recours à un surplus de climatisation et à retarder les mises en route des systèmes de ventilation (une fenêtre de taille courante exposée aux rayonnements solaires équivaut à un radiateur de 800 W). A titre d'exemple : installation de Brise soleil orientables (BSO) au niveau de la galerie du 17 Bd de la Trémouille, stores extérieurs sur le bâtiment 4, rue Tissot et 46 rue Devosge, changement des vitrages du bâtiment Grammont,... De manière plus générale, les travaux devront intégrer le niveau BBC Rénovation en cas d'intervention globale, même si la réglementation thermique ne l'impose pas. Ces mesures permettront d'être pleinement en phase avec la mise en place du socle commun d'éco-conditionnalités des aides dans les directions opérationnelles.

- **Poursuite de l'accessibilité des bâtiments administratifs**

Le programme d'Accessibilité, engagé en 2017, se poursuivra en 2020 pour les bâtiments : Pécelet d'Orival, Maison des sports, 16 Trémouille, 16 bis de Brosses, immeuble Rhénanie Palatinat, Artdam, Cité de la Voix, la Maison du bois et de la forêt.

- **Au niveau de la stratégie immobilière (hors bâtiments administratifs et EPLE)**

Une réflexion se poursuit sur le devenir de certains bâtiments propriété de la Région, loués à des tiers qui ne s'inscrivent pas au sein des priorités régionales. Des transferts de propriété sont envisagés, comme c'est le cas actuellement pour Champignelles ou Châtillon/Seine (Transfert à des communes ou des communautés de communes).

Focus transition énergétique

Les actions relatives à la transition écologique et/ou changement climatique représentent environ 30 % du budget d'investissement de la direction des moyens généraux en 2020 avec, par exemple :

- acquisition de véhicules électriques ou à faibles émissions,
- rénovation énergétique des bâtiments administratifs : isolation des toitures et des parois, installation de brises soleils orientables, changement de menuiseries et de vitrages, installation de ventilations double flux, pompes à chaleur, ...
- ouverture de nouvelles antennes au sein de bâtiments faiblement énergivores.

II. ACTIONS 2020 (par programme budgétaire)

- **Programmes en fonctionnement**

Programme 0230AA - Administration générale

La direction des moyens généraux poursuit une démarche d'optimisation budgétaire sur les dépenses courantes dans un périmètre modifié. Le transfert de plusieurs bâtiments de la DPGI à la DMG au 1^{er} juillet 2019 augmente le périmètre de gestion de la DMG de 7 000m².

Programme 9116 - Maison régionale de l'innovation

Le budget est en baisse. Dans le cadre du contentieux en cours, les façades ouest et nord seront reprises entièrement. Toutes les menuiseries seront déposées et feront l'objet d'interventions correctives. Ces dispositions devraient permettre de réduire les coûts de fonctionnement de manière notable.

- **En investissement**

Programme 0232PP - Viotte

Il s'agit de l'acquisition par VEFA d'une surface de 5 620 m² de bâtiments tertiaires au sein du pôle Viotte à Besançon.

Programme 0230AA - Administration générale

Il correspond au renouvellement du mobilier de bureau et des véhicules de la flotte automobile du conseil régional. Dans ce programme et dans le cadre de la territorialisation, l'achat et les travaux permettant l'installation d'une antenne supplémentaire est également prévu. La future antenne permettra de regrouper les agents régionaux.

Programme 0237AA - Bâtiments administratifs

Ce programme correspond à la réalisation de travaux d'amélioration de performance énergétique, de mise en accessibilité et en sécurité de l'ensemble des sites administratifs régionaux.

Programme 9116AA - Maison régionale de l'innovation

Il correspond à la mise en place d'une avance sur travaux dans le cadre du contentieux qui vise à rendre le bâtiment énergétiquement conforme au cahier des charges d'origine. Le montant des travaux de reprise de l'étanchéité à l'air du bâtiment est estimé à la hausse.

Programme 0231PP - Réparations autres bâtiments

Pour 2020, ce programme porte exclusivement sur le CREPS qui fait l'objet à la fois de réparations de gros entretien et d'une réflexion de restructuration lourde du même type que celles conduites dans le cadre du PPI des lycées.

L'année 2019 a permis en effet de définir une stratégie d'investissement au travers d'un schéma directeur immobilier. Le scénario médian qui sera mis en œuvre se concentre sur la modernisation des fonctions d'accueil et d'hébergement les plus vétustes et la prise en compte des exigences sécuritaires et réglementaires les plus critiques, auxquels s'ajoutent des investissements plus « stratégiques » calibrés au plus juste. Des surfaces supplémentaires seront apportées pour accueillir un espace de « réathlétisation / performance » commun à tous les sports et une halle des sports.

L'investissement global envisagé est estimé à 15,7 M€ toutes dépenses confondues au stade du programme. Cette opération se réalisera sur plusieurs exercices, sachant que l'objectif est d'avoir des locaux de réathlétisation opérationnels pour les JO de 2024.

Les inscriptions proposées sont destinées à couvrir les besoins de gros entretien et permettent l'engagement des études relatives à l'opération de réhabilitation lourde/extension du site.

Direction des achats

I. PRIORITES

La direction des achats a pour mission d'organiser et répartir entre les services, les procédures permettant de satisfaire les besoins directs de la Région en travaux, fournitures et services, avec le double objectif, d'une part, d'obtenir des économies sur ces achats et d'autre part d'accompagner les politiques de la région dans les domaines du développement durable, de l'économie et de l'insertion sociale.

La Région dispose d'un budget global d'achats directs évalué à 480 millions d'euros, répartis entre les transports (170 M€), la formation professionnelle (80 M€), les travaux (100 M€) surtout pour le parc des lycées et les équipements affectés aux besoins des lycées et des services de la Région, et enfin les études, notamment les schémas directeurs et les développements informatiques.

Parmi les priorités de la direction pour 2020 :

1) La poursuite des clauses sociales dans les marchés de travaux

Rappel du contexte

La réglementation sur les marchés publics donne, aux entités publiques, la possibilité d'introduire des dispositions permettant d'imposer aux co-contractants qu'ils confient un pourcentage d'heures travaillées à des personnes éloignées de l'emploi : ce que l'on appelle communément « des clauses d'insertion ». Chacune des deux anciennes régions avait reconnu l'intérêt de la démarche et intégré des clauses d'insertion dans leurs marchés, notamment dans leurs opérations de travaux.

Depuis 2016, 11 opérations ont été lancées comprenant une clause d'insertion – 22 862 heures d'insertion ont été réalisées.

Ce premier bilan démontre la pertinence du dispositif et l'opportunité de le conforter :

Ce dispositif permet effectivement d'accompagner un retour à l'emploi des personnes qui en étaient éloignées, mais soulève le problème des modalités de son déploiement sur tout le territoire afin de respecter l'engagement des élus d'en faire un axe fort de leur politique d'insertion.

En effet, pour que cette politique produise des résultats significatifs, il apparaît indispensable de s'appuyer sur le réseau des facilitateurs, dans le cadre d'une relation contractualisée, avec obligation de résultats.

C'est pourquoi la région a décidé l'introduction systématique de clauses d'insertion pour toutes les opérations de travaux supérieures à 1 M € HT et la désignation par marchés publics de facilitateurs chargés d'accompagner les personnes mises en situation de travail.

La désignation de facilitateurs par marchés publics permettra notamment à la région :

- de mieux définir les modalités d'intervention des facilitateurs ciblés avec une clause financière incitative pour favoriser le recrutement de femmes sur les chantiers,
- d'harmoniser le dispositif sur l'ensemble du territoire,
- d'augmenter le nombre d'heures en insertion,
- de mieux suivre les personnes mises en situation de travail avec un accompagnement, éventuellement par un cycle de formation adapté,
- de mieux encadrer le choix des publics.

2) Le schéma RSE

La direction des achats proposera, en 2020, le « schéma de promotion des achats socialement responsables », comprenant un ensemble de dispositions en faveur du climat.

En effet, par disposition de l'art.3 de la loi n°2014-856 du 31/07/14, relative à l'économie sociale et solidaire, complété par l'art.76 de la loi n° 2015-992 du 17 août 2015, relative à la transition énergétique pour la croissance verte, la région est tenue d'adopter et de publier un « schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables ».

Cette obligation s'applique aux acheteurs les plus importants, dont le montant annuel des achats est supérieur à 100 millions € HT /an. Sont concernés, toutes les régions, une soixantaine de départements, près de 70 EPCI et une dizaine de communes (dont la population est supérieure à 250 000 habitants). Soit au total, près de 160 collectivités publiques.

Cette obligation de publier ce schéma a pour objet d'encourager les grandes collectivités à inscrire leur politique dans une démarche plus responsable intégrant les objectifs de préservation du climat.

Les objectifs du schéma des achats socialement et économiquement responsables de la région :

Le renforcement des actions déjà en cours :

- Les marchés de travaux clausés
- La démarche en coût global : orienter le choix des projets de construction en prenant en compte le coût d'exploitation du bâtiment sur sa durée de vie, soit 40 ans, afin de favoriser des constructions basse énergie et donc les matériaux entrant soient économiques en énergie grise.
- Le recours aux matériaux locaux dans la construction.
- La création des marchés réservés pour les travaux d'espaces verts et de petite maintenance.

L'introduction de nouveaux dispositifs :

- Une action pour diminuer sensiblement l'usage du plastique dans nos expressions de besoins (fournitures de bureau, prestations de restauration, outils de communication...).
- Une action **pour systématiser la récupération des DEEE** des lycées, afin de sécuriser leur recyclage, si possible dans le cadre d'une action d'insertion.
- **Une action en direction des entreprises pour renforcer leurs propres démarches RSE**, en s'appuyant d'une part, sur la démarche de la norme ISO 20400 et d'autre part, sur la « **Charte RFAR** (relation fournisseurs responsables) »

II. ACTIONS 2020 (par programme budgétaire)

Programme 0238AA - publicité, marchés publics

La direction des achats dispose d'un crédit permettant d'acheter en grande quantité, des unités de publication au BOAMP (Bulletin officiel d'annonces de marchés publics) en bénéficiant de 10 à 13 % de réduction sur le coût des annonces légales. Ce programme permet, également, de financer un abonnement au service « HIVEO », chargé de recouvrer les attestations fiscales et sociales et autres, sécurisant ainsi le processus de vérification des pièces attestant de la moralité des entreprises titulaires.

Sur ce programme, la Région finance, enfin, un outil logiciel « PER ANGUSTA » qui retraite et donne un aspect visuel à l'ensemble de la **démarche** achat de la région et des outils permettant de vérifier la santé financière et la démarche de responsabilité sociétale des entreprises, grâce à l'accès aux données de l'AFNOR et d'INFOLEGALE.

Programme 0239 AA - Facilitateur - clause d'insertion

Il s'agit d'un nouveau programme au BP 2020. Grâce à ce crédit, la DA pourra contractualiser avec des facilitateurs et de systématiser l'introduction des clauses d'insertion de toutes les opérations supérieures à 1 M €, sur l'ensemble du territoire de la Bourgogne-Franche-Comté.

Assemblée - documentation - Courrier

I. PRIORITES

Parmi les priorités de la direction pour 2020 figurent :

⇒ pour le courrier

La poursuite du traitement spécifique des courriers signalés, qui font l'objet d'une procédure de dématérialisation, et l'extension de cette procédure à l'ensemble des courriers entrant. Ces travaux seront réalisés en lien avec la direction des systèmes d'information et permettront également d'intégrer les améliorations nécessaires afin d'être en conformité avec le RGPD.

L'accompagnement des directions en amont de leurs envois importants afin que la collectivité puisse bénéficier de tarifs spécifiques (envois en nombre) et la diffusion de bonnes pratiques pour maîtriser les coûts d'affranchissement.

⇒ pour la documentation

La poursuite du travail de réflexion engagé pour diversifier l'offre documentaire, notamment produire des dossiers documentaires en lien avec les projets menés par la collectivité et les sujets d'actualité.

Le recours à des outils facilitant la réalisation des travaux documentaires et, en lien avec la direction des systèmes d'information, l'évolution du logiciel Cindoc vers une version web plus adaptée aux modalités de travail actuelles de diffusion de l'information et plus performante.

⇒ pour les assemblées et le statut de l' élu

Le passage à la télétransmission des actes, obligatoire à compter du 7 août 2020, ceci concerne notamment les arrêtés, comme cela se pratique déjà depuis plusieurs années pour les délibérations.

La poursuite de la sécurisation et de la protection des données figurant dans les documents gérés par le service. Des traitements spécifiques sont en cours de définition en lien avec le délégué à la protection des données, notamment en ce qui concerne les rapports adressés aux élus et mis à disposition des services.

Le recensement des travaux nécessaires à la préparation de l'installation de la nouvelle mandature en 2021 et la programmation de leur réalisation.

II. ACTIONS 2020 (par programme budgétaire)

Programme 0101AA - Groupes d'élus

Conformément à la délibération du 21 janvier 2016, des crédits sont affectés aux groupes politiques, 1 340 € par élu et par an. Ils sont prévus au titre du fonctionnement des groupes pour leurs frais de documentation, courrier, fournitures de bureau et télécommunication.

Programme 0220AA - Assemblées

Ce programme regroupe les crédits relatifs au statut des 100 élus régionaux, aux prestations de sténotypie et langage des signes liées aux sessions ainsi qu'aux frais de déplacement des personnes non membres de l'assemblée siégeant aux conseils d'administration des lycées et des membres du comité d'éthique régional. Le budget du service Assemblées – Statut de l' élu évolue à la hausse à hauteur de 1,69 % par rapport à 2019.

Ce budget permet d'assurer l'indemnisation des élus, d'acquitter les charges patronales et les dépenses liées aux complémentaires retraites ainsi que la cotisation annuelle au fonds d'allocation de fin de mandat. Conformément à la loi du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice par les élus locaux de leur mandat, des crédits sont prévus au titre des frais de formation des élus. Ce programme comprend également les crédits permettant la prise en charge des frais liés aux déplacements des élus dans le cadre de leurs missions ainsi que des frais issus des mandats spéciaux qui leur sont attribués.

Programme 0221AA - Documentation

Le budget de la documentation permet la prise en charge des abonnements des services de la collectivité et des unités territoriales transport ainsi que les acquisitions d'ouvrages. Ce programme comprend également les crédits relatifs aux droits de copie qui représentent plus de 40 % du budget du service. Le budget documentation évolue à la baisse à hauteur de 11,51 % par rapport à 2019

Programme 0222AA - Courrier

Ce programme comprend les crédits d'affranchissement du courrier de l'ensemble des directions et des unités territoriales transport. Il inclut également tous les frais relatifs aux contrats "collecte et remise" conclus avec La Poste ainsi que la location des machines à affranchir et le coût de la navette quotidienne entre les deux sites Dijon – Besançon. Le budget courrier évolue à la baisse à hauteur de 6,78 % par rapport à 2019.

I. PRIORITES

Après deux années menées tambours battants sur la convergence des systèmes d'information « métiers » des deux ex-régions, la DSI peut enfin se consacrer à ses 3 rôles fondamentaux :

- fournir des services numériques aux directions (hébergement de notre SI, assistance agents),
- être le partenaire de l'informatisation des métiers (piloter les projets informatiques),
- élaborer la stratégie d'évolution du système d'information (SI).

La transformation numérique des collectivités est aujourd'hui, plus qu'un effet de mode, une nécessité. Face à la raréfaction des ressources, et le besoin de faire plus avec moins, le digital permet d'envisager sereinement l'adaptation de nos méthodes vis-à-vis des attentes du citoyen 2.0 et de nos partenaires, qu'ils soient internes ou externes.

Ainsi, nos priorités pour 2020 passeront par une assise solide de notre SI, qui offrira à la fois la résilience et la performance nécessaires à l'exécution des missions du Conseil Régional. De nouvelles perspectives d'usage du SI continueront d'être déployées sur 2020 pour améliorer la productivité de chacun, tout en diminuant notre empreinte carbone.

II. ACTIONS 2020 (par programme budgétaire)

Programme 1999P068 - Equipements et logiciels informatiques

Ce programme unique porte l'ensemble des crédits de la direction des systèmes d'information, en fonctionnement comme en investissement.

La refonte du socle informatique

Si nous parlons beaucoup du cloud – l'informatique dans les nuages –, en réalité la grande majorité du SI de notre collectivité est hébergé physiquement dans nos locaux au sein de salles serveurs.

La DSI en possède quatre, deux à Besançon et deux à Dijon. Cela pose aujourd'hui des problèmes d'exploitation, et nous oblige à redonder compétences, et matériel. La miniaturisation des systèmes, la virtualisation de l'infrastructure, la qualité des liaisons télécoms entre les deux villes et l'essor des technologies dites « hybrides », nous permet d'envisager la centralisation des serveurs applicatifs sur un seul site.

L'année 2020 verra donc le déménagement de la majorité des serveurs dits « de production » sur le site dijonnais, le site de Besançon étant transformé en site de Reprise et Continuité d'activité – en cas de défaillance de Dijon – et spécialisé sur les aspects audio-vidéo (téléphonie, visioconférence, vidéosurveillance, ...).

En matière de téléphonie, les deux systèmes de téléphonie seront ainsi convergés vers la solution ALCATEL – actuellement en place à Besançon – et un projet grand d'optimisation de l'accueil téléphonique sera mené conjointement avec la DMG. Il permettra une meilleure prise en charge des sollicitations des citoyens et de nos partenaires, et est le préalable d'un projet de gestion multicanale de la relation usagers.

Pour nos agents « siège », un projet de convergence du poste de travail est en cours d'études. Le développement de la mobilité (télétravail, déplacement inter-sites) nous oblige à requalifier les besoins de chacun. Le poste virtuel, actuellement disponible sur Dijon, pourrait être généralisé sur Besançon en lieu et place des PC fixes. Pour les agents « Lycées », de nouveaux outils seront également proposés.

En même temps, le déploiement de portables sera étendu sur le site de DIJON, ce qui nécessitera également une densification des bornes WIFI au sein de chaque bâtiment de la région.

Sécurisation et disponibilité

Le numérique est aujourd'hui partout au sein de la région. Les éventuelles pannes, ou dysfonctionnements ont des impacts majeurs sur la productivité des agents. Il nous faut donc travailler sur la résilience de nos systèmes.

Le premier chantier sera celui de la modernisation de nos systèmes de stockage de données, aujourd'hui en fin de vie, et complètement saturés. Le doublement de l'espace disponible permettra de centraliser toutes les applications sur un seul site, et d'offrir plus de libertés aux directions pour stocker leurs données.

Un effort sera porté sur le remplacement de l'ensemble des éléments réseaux des deux sièges, soit une centaine de commutateurs ayant 10 ans d'âge – nous permettant d'envisager de nouveaux usages (alimentation électrique des téléphones ou des bornes WIFI), tout en améliorant la sécurité des accès des agents.

Le nomadisme est une réalité au sein des services régionaux. Plus de 50 % des agents du siège sont dotés de PC portables. Depuis la fusion, l'intégralité des ressources informatiques de la région est disponible depuis l'extérieur, de façon sécurisée. Les équipements permettant ces accès vont être systématiquement doublés pour assurer disponibilité et accessibilité.

Simplification et modernisation des processus

Une nouvelle structuration des projets internes va être prochainement proposée, afin d'aligner la stratégie de la collectivité et les ressources de la DSI. Basé sur un référentiel commun, elle s'appuiera sur la réalisation d'un Schéma Directeur des Systèmes d'Information. Le maître mot sera le passage d'une logique de produits à une logique d'usage.

Le projet le plus emblématique sera le remplacement de la suite bureautique Microsoft Office de la région, par un système plus collaboratif, plus souple permettant d'accroître la créativité de tous.

La dématérialisation des processus sera continuée dans une logique de simplification du travail de l'agent, et non plus seulement dans la seule optique de réponse à une obligation réglementaire. Cela concernera tous les aspects finances, RH, achats, assemblée, courrier, gestion des aides ...

En matière de reporting et de business intelligence, et en lien étroit avec la délégation à la transformation numérique, de nouvelles actions d'analyses de données et de prédiction sont envisagées afin de faire rentrer la région dans l'ère du « Big Data ».

Enfin, un effort considérable de formation des agents, et d'évolution des méthodes de travail sera réalisé par la DSI, afin que toutes et tous s'approprient les nouveaux outils de la transformation numérique.

Affaires juridiques et archives

I. PRIORITES

Le budget des affaires juridiques est consacré essentiellement aux honoraires et prestations de service conformément à notre marché.

II. ACTIONS 2020 (par programme budgétaire)

Programme 2004P028 - Frais juridiques

Il est proposé de reconduire un budget identique pour 2020.

I. PRIORITES

Le conseil économique, social et environnemental régional appréhende les grandes questions relatives au développement de la région. Ses réflexions s'appuient sur l'expertise de ses membres et celle des acteurs régionaux concernés par le sujet.

Le secrétariat général a pour mission d'assurer un service de qualité aux 110 conseillers du CESER nommés en janvier 2018.

En 2020, le CESER Bourgogne-Franche-Comté va poursuivre la mise en œuvre de son projet, élaboré collectivement et adopté en 2018, son budget sera en réduction de 11% afin de s'ajuster à ses besoins.

Le CESER répondra aux saisines de la présidente du conseil régional, notamment sur « Isolement et Monoparentalité » ; il produira des travaux d'autosaisine sur des thèmes majeurs pour l'avenir de la région notamment « Le numérique au service des habitants et des territoires de la Région Bourgogne-Franche-Comté » ; « Alimentation locale et bio dans la restauration collective », « Réduction des déchets en Bourgogne-Franche-Comté, est-ce possible », « Gouvernance et financement des entreprises : comment garder la main régionalement ? » ; il poursuivra le déploiement de son action « hors les murs » en relation avec les acteurs régionaux.

II. ACTIONS 2020 (par programme budgétaire)

Programme 0261AA - Fonctionnement du CESER Bourgogne-Franche-Comté

Ce programme est consacré aux dépenses de :

- publication des travaux du CESER et de diffusion,
- organisation matérielle de ses séances plénières et de l'ensemble des autres réunions,
- formation des conseillers,
- adhésion à l'association des CESER de France.

Programme 0262AA - Indemnités et frais de mission des membres du CESER

Ce programme permet l'indemnisation des conseillers membres du CESER Bourgogne-Franche-Comté et le remboursement des frais qu'ils engagent dans l'exercice de leur mandat.

Evaluation

I. PRIORITES

L'évaluation a deux ambitions : améliorer la connaissance de l'action publique et rendre cette action plus efficace et plus efficiente. Dans un paysage de plus en plus complexe et instable, elle doit s'attacher à rendre l'action publique plus lisible et plus accessible.

Aujourd'hui, de nouveaux défis s'imposent à la collectivité : un contexte globalisé de l'action publique, traversé par de nouveaux enjeux (environnemental, numérique...), un nouveau territoire avec un système d'acteurs plus diversifié... Toutes ces spécificités doivent être prises en compte.

Chaque année, la collectivité régionale met en œuvre, en lien étroit avec les directions qui portent les politiques, un programme d'évaluations qui comporte deux volets :

- les évaluations des programmes européens, obligatoires, prévues dans les règlements du parlement européen,

- des évaluations des politiques publiques régionales qui font l'objet d'un programme annuel, arrêté par le comité de suivi de l'évaluation.

Sur le volet « fonds européens », conformément à l'article 56 du règlement UE n° 1303/2013, la Région dans le cadre de ses missions d'autorité de gestion de programmes européens, a l'obligation de procéder à des évaluations au cours de la période de programmation.

Les plans d'évaluation pluriannuels des 5 programmes opérationnels (FEDER/FSE Bourgogne ; FEDER/FSE Franche-Comté massif du Jura) ; INTERREG ; FEADER Bourgogne et FEADER Franche-Comté) en cours ont été adoptés en comité de suivi des fonds européens et prévoient le calendrier de réalisation des évaluations sur la période. En raison de la fusion des régions, certains travaux ont pu être mutualisés.

Sur le volet des « politiques régionales », la culture de l'évaluation progresse et le programme de travail arrêté par le comité de suivi réuni le 9 mars 2019 et qui prévoyait la conduite de 8 évaluations est en cours.

Ces évaluations concernent des thématiques très variées (transition énergétique, développement touristique dans le massif du Jura, programme de développement rural, programme de formation des repreneurs d'entreprises, aides à l'emploi dans le secteur de l'économie sociale et solidaire, la biodiversité, la recherche, le numérique...). Ces travaux concernent à la fois la mise en œuvre et l'impact des politiques évaluées.

Les résultats de ces travaux sont accessibles et des synthèses sont systématiquement publiées sur l'Intranet du Conseil régional.

II. ACTIONS 2020 (par programme budgétaire)

Programme 2011P022

1) L'évaluation des fonds européens structurels d'investissement (FESI)

2020 constitue la dernière année de la période actuelle de programmation et les résultats des actions engagées depuis 2014, peuvent être mesurés.

Les plans d'évaluation des programmes européens, validés par les comités de suivi des fonds prévoient, pour 2020, le lancement de 3 nouvelles évaluations d'impact.

Il s'agit de :

- une évaluation du programme Leader du FEADER,
- une évaluation d'impact sur les 4 axes du programme INTERREG,
- une évaluation ex post du programme FEADER.

Dans le cadre de la préparation des futurs programmes pour la période 2021/2027, des évaluations stratégiques environnementales viennent d'être lancées et seront conduites de manière itérative, en parallèle de l'écriture des nouveaux programmes. Ces évaluations permettront d'assurer un niveau élevé de protection de l'environnement et de contribuer à l'intégration des considérations environnementales dans l'élaboration des programmes, en vue de promouvoir un développement durable.

Le comité de suivi de l'évaluation sera informé des travaux qui doivent être réalisés, conformément aux plans d'évaluation adoptés en début de programmation.

Le budget consacré en 2020 à l'élaboration des fonds européens s'élèvera à 540 000 €.

2) L'évaluation des politiques régionales

Sur le volet des politiques régionales, un programme de travail issu des projets de direction et du plan de mandat est en cours d'élaboration. Ce programme sera mis en œuvre après validation par le comité de suivi de l'évaluation qui se réunira début 2020.

En 2020, le budget relatif à l'évaluation des politiques régionales s'élèvera à 400 000 € pour la réalisation de ces travaux.

La plupart des évaluations seront confiées à des cabinets externes mais certains travaux évaluatifs pourront également être réalisés en interne.

Communication

I. PRIORITES

En 2020, la collectivité continue de faire savoir et d'informer dans la même tonalité que celle des trois dernières années : valorisation par l'exemple, témoignages, sujets concrets. En outre, elle va plus loin dans la valorisation des actions vertueuses portées par d'autres.

Focus transition énergétique

La question climatique constitue le fil rouge de la communication institutionnelle 2020, conformément aux orientations budgétaires placées sous le signe de la lutte contre le réchauffement climatique et de l'adaptation au changement climatique.

En 2020, la collectivité renforce sa communication durable. Elle va plus loin dans l'intégration des principes d'éco-conception et diffusion : achat d'espaces responsables, organisation d'événements éco-conçus, achat d'objets promotionnels responsables et produits localement quand c'est possible. Une de ses priorités va aussi à la communication sans stéréotype de sexe et prenant en compte les enjeux de l'inclusion.

Sur les mobilités, la communication sera centrée en 2020 sur la mise en ligne de la nouvelle version du système d'information multimodal (SIM) Mobigo, prévue en avril, et sur la valorisation de la marque Mobigo qui réunit toutes les solutions de mobilité en Bourgogne-Franche-Comté.

La version 3 du SIM Mobigo prévoit :

- un dispositif d'information multimodale exhaustif,
- un calculateur d'itinéraires enrichi,
- des outils « en back office » pour améliorer les données et la coordination des offres de déplacement,
- des outils de relation client et de vente.

Les bénéfices pour l'utilisateur :

- disposer d'un service global de mobilité, combinant informations, conseils, réservation éventuelle et achat,
- optimiser sa mobilité en fonction de ses préférences (temps et coût du trajet réduit, empreinte environnementale atténuée...).

II. ACTIONS 2020 (par programme budgétaire)

Programmes 1999P094 - Communication institutionnelle, 0250AA - Communication et promotion

Plusieurs actions sont à signaler :

- une charte de communication sémantique et graphique renouvelée qui intègre le chapeau « climat » ;
- un site internet légèrement remanié qui valorise davantage les actions menées (partie actualités) et les actions dont chacun peut s'emparer ;
- la création de 3 documents thématiques par an, diffusés toutes boîtes, en remplacement du magazine *Ma Région* ;
- l'organisation de deux campagnes grand public (valorisation des métiers en tension et Festival des solutions) et de campagnes thématiques ciblées ;
- l'organisation d'une campagne sur l'attractivité du territoire régional et la construction d'une plateforme pour accompagner la démarche « attractivité du territoire » ;
- la poursuite de la promotion des dispositifs régionaux ;
- le maintien de la Lettre aux élus ;
- une nouvelle édition du magazine local et bio, diffusée à l'occasion du Salon international de l'agriculture ;
- les partenariats de communication avec les clubs sportifs ;
- la présence sur des événements régionaux : Jeux olympiques de la jeunesse, Transjurassienne, Percée du vin jaune, festival de la Paille, Eurockéennes... et sur des salons grand public, comme le Salon international de l'agriculture, la foire comtoise ou la foire de Dijon ;
- les partenariats de communication avec les radios associatives.

Programme 0252AA - Promotion des mobilités / Déploiement de la marque Mobigo

Les actions de communication seront centrées sur :

- la valorisation de la nouvelle version du SIM Mobigo : opération grand public, campagne de promotion grand public, animations en motion design et web série ;
- la valorisation de la marque Mobigo : conception d'une brochure institutionnelle et d'un kit de communication pour les personnels exploitants (transporteurs inter-urbains).

Délégation à la modernisation de l'action publique

I. PRIORITES

Créée au 1^{er} juillet 2019 dans le cadre de la démarche adéquation missions-moyens, **la délégation à la modernisation de l'action publique (DéMo)**, placée auprès du DGS, mutualise des compétences en transformation et en innovation, développées au sein de la collectivité.

Service d'accompagnement et d'aide à la créativité, la délégation répond aux questions et besoins des directions et contribue à la satisfaction des objectifs partagés de l'administration régionale :

- améliorer la qualité des services publics, par la simplification administrative,
- accompagner la transformation de l'action publique et les projets innovants,
- diffuser la culture du changement et favoriser la qualité de vie au travail.

Elle intervient prioritairement dans les domaines suivants :

- **Amélioration continue** : la démarche consiste à organiser des ateliers pour traiter collectivement les dysfonctionnements et améliorer le fonctionnement de l'administration par des actions concrètes, simples, peu onéreuses ;

- **Simplification et optimisation des processus** : la délégation expérimente des groupes d'optimisation dont l'objectif est d'améliorer la performance des processus : fiabilité, délai, qualité, conditions de travail ;
- **Projet transversaux** : la délégation anime le réseau des chefs de projet, acculture l'ensemble des agents au mode projet, apporte un appui méthodologique aux projets transversaux des pôles, réalise un suivi et revue périodique des projets dits d'ambition régionale ;
- **Innovation** : la délégation accompagne les directions dans l'animation de journées de politiques publiques et dans leurs expérimentations en réponse aux besoins bénéficiaires et attentes des citoyens ;
- **Accompagnement managérial** : la délégation accompagne les directions dans l'organisation de leur séminaire d'équipe, dans l'élaboration et l'évaluation de leur projet de direction en lien avec le projet d'administration, dans le renforcement de la cohésion d'équipe, dans l'évolution de leur fonctionnement ;
- **Egalité-diversité** : la délégation porte les projets égalité femmes/hommes et handicap.

La délégation à la modernisation de l'action publique intervient également dans les domaines de **la communication interne et communication managériale** : elle organise et met en œuvre une communication interne modernisée à destination de l'ensemble des agents et apporte aux directions des conseils et des ressources pour la communication managériale. Enfin, elle participe à la structuration et à l'animation du réseau de l'innovation publique en Bourgogne-Franche-Comté.

II. ACTIONS 2020 (par programme budgétaire)

Programme 0201 - Modernisation de l'action publique

Ce nouveau programme comprend 3 opérations :

1. Modernisation des pratiques et expérimentations

Il s'agit au titre de 2020 de déployer de nouveaux outils et actions de formation-action : outil numérique de gestion d'idées et de projets d'amélioration continue, actions de formation-action aux démarches d'optimisation des processus, guide de la transversalité à destination de tous les agents de la collectivité.

2. Transformation managériale et projets innovants

Il s'agit, au titre de l'année 2020, d'assurer au sein de la collectivité régionale :

- des prestations d'acculturation au mode projet et d'animation des réseaux de chefs de projets et correspondants thématiques (numérique, égalité/diversité, modernisation, communication, transition énergétique),
- l'aménagement et l'équipement de petites salles de créativité à Dijon et Besançon pour favoriser le travail collectif,
- la structuration et la concrétisation des projets de territoires du réseau de l'innovation publique en Bourgogne-Franche-Comté.

3. Communication interne et managériale

Sont principalement prévues au titre de l'année 2020 des actions d'animation et de publications thématiques. Le plan de communication 2020 prévoit également la diffusion d'un magazine interne à destination de tous les agents de la collectivité.

Autres dépenses

Programmes 1999P125, 1999P128, 0210AA - Finances

L'essentiel de ce budget permet d'acquitter les cotisations versées aux associations dont la Région est membre et les subventions aux organisations syndicales représentatives. Il comprend également le FIR, les frais liés aux marchés d'externalisation des audits d'opérations (fonds européens), d'assistance à la gestion de dette, les honoraires liés à la notation financière, ainsi que diverses écritures de régularisation comptables. Le nombre d'audits d'opérations règlementaires à réaliser au titre de 2020 n'est pas connu à ce jour. Il sera décidé au niveau national en début d'année 2020, puis notifié à la Région, ce qui pourra impacter le cas échéant l'enveloppe budgétaire nécessaire.

Programme 0251AA - Cabinet

Ce budget permettra de prendre en charge diverses dépenses de fonctionnement liées aux activités du cabinet.

Dépenses non ventilées

Les dépenses non ventilées correspondent aux inscriptions (en mouvements réels) qui ne sont pas réparties sur les fonctions budgétaires prévues par la nomenclature comptable M71 applicable aux Régions. Ces dépenses non ventilées intègrent notamment les dépenses relatives à la dette ainsi qu'à diverses opérations financières.

Programmes 0120AA, 1999P035, 0121AA, 0122AA, 0123AA - Service de la dette

Ce programme regroupe les dépenses afférentes au service de la dette, qui comprennent l'amortissement de la dette en capital, les intérêts de la dette à long terme et à court terme ainsi que les frais liés à l'utilisation des lignes de trésorerie, les commissions diverses, les dépenses relatives aux contrats de SWAP.

Programmes 0124AA et 0125AA - Gestion active de la dette

Ces programmes permettront d'utiliser en cours d'année les emprunts revolving souscrits par la Région, dans un but d'optimisation de la gestion de trésorerie, et d'engager d'éventuelles opérations de renégociation des lignes d'emprunt précédemment souscrites par la Région. Ces inscriptions sont équilibrées en recettes et en dépenses.

Programme 0112AA - Constitution de provisions

Une inscription est proposée au titre des dotations aux provisions. Cette dotation globale correspond à une estimation des risques à provisionner sur l'année et pourra être corrigée en cours d'exercice. Elle permettra notamment de constituer des provisions pour dépréciation des comptes de tiers pour tenir compte du risque de non recouvrement de certaines créances régionales, en particulier dans le cas de liquidations judiciaires d'entreprises auxquelles la région a accordé des prêts ou avances remboursables.

Programme 0111AA - Admissions en non-valeur

Une dotation globale est inscrite de façon à couvrir les admissions en non-valeur à échoir sur l'exercice. Comme pour les provisions, cette dotation budgétaire pourra être abondée ou réduite en cours d'exercice afin de tenir compte des créances effectivement déclarées irrécouvrables par le payeur régional.

Programmes 0101AA - Groupes d'élus et 0102AA - Assistants groupes d'élus

Les crédits inscrits sur ces deux programmes sont précisés dans les rubriques Assemblées et Ressources humaines.

Thèmes/Sous thèmes du rapport budgétaire	Fonction	Sous fonction	Codes Progr.	Libellés programmes	AP 2019	CPI 2019	AE 2019	CPF 2019	AP 2020	%	CPI 2020	%	AE 2020	%	CPF 2020	%
Conduire une évolution maîtrisée des dépenses de gestion et un renforcement de l'efficience					7 702 500,00	14 959 144,60	14 236 085,00	199 205 628,41	10 178 000,00	32,14%	19 244 127,81	28,64%	13 357 253,00	-6,17%	204 958 172,84	2,89%
Assemblées - Documentation - Courrier	0	02	0220AA	Assemblées				4 937 000,00							5 019 000,00	1,66%
	0	02	0221AA	Documentation				357 200,00							316 100,00	-11,51%
	0	02	0222AA	Courrier				442 700,00							412 700,00	-6,78%
	Sous total sous fonction 02							5 736 900,00							5 747 800,00	0,19%
TOTAL - Assemblées - Documentation - Courrier								5 736 900,00							5 747 800,00	0,19%
Moyens généraux	0	02	0230AA	Administration générale	830 000,00	896 000,00	4 478 895,00	4 478 895,00	930 000,00	12,05%	949 465,05	5,97%	4 510 763,00	0,71%	4 517 762,58	0,87%
	0	02	0231AA	Intérêts moratoires			7 000,00	7 000,00					7 000,00	0,00%	7 000,00	0,00%
	0	02	0231PP	AP Réparation bâtiments administratifs (hors lycées)	800 000,00	550 000,00			2 000 000,00	150,00%	600 000,00	9,09%				
	0	02	0232PP	Acquisition locaux Région (hors lycées)		6 751 350,00			370 000,00		8 947 073,70	32,52%				
	0	02	0233AA	Bâtiments administratifs Dijon		13 144,85										
	0	02	0237AA	Bâtiments administratifs	1 888 500,00	2 735 355,15			3 247 000,00	71,94%	3 762 245,79	37,54%				
	0	02	0280AA	Fonctionnement des autres bâtiments administratifs			10 000,00	10 000,00								
	9	91	9116AA	Maison régionale de l'innovation	570 000,00	570 000,00	397 630,00	362 330,68	80 000,00	-85,96%	329 413,56	-42,21%	377 630,00	-5,03%	370 390,00	2,22%
	Sous total sous fonction 02				3 518 500,00	10 945 850,00	4 495 895,00	4 495 895,00	6 547 000,00	86,07%	14 258 784,54	30,27%	4 517 763,00	0,49%	4 524 762,58	0,64%
	Sous total sous fonction 91				570 000,00	570 000,00	397 630,00	362 330,68	80 000,00	-85,96%	329 413,56	-42,21%	377 630,00	-5,03%	370 390,00	2,22%
TOTAL - Moyens généraux					4 088 500,00	11 515 850,00	4 893 525,00	4 858 225,68	6 627 000,00	62,09%	14 588 198,10	26,68%	4 895 393,00	0,04%	4 895 152,58	0,76%
Finances	0	02	1999P125	Subventions et participations			955 000,00	955 000,00					905 000,00	-5,24%		
	0	02	1999P128	FIR			360 000,00						360 000,00	0,00%	418 000,00	0,00%
	0	02	0210AA	Finances				366 000,00							500 000,00	36,61%
	Sous total sous fonction 02						1 315 000,00	1 739 000,00					360 000,00	-72,62%	1 823 000,00	4,83%
TOTAL - Finances							1 315 000,00	1 739 000,00				360 000,00	-72,62%	1 823 000,00	4,83%	
Systèmes d'information	0	02	1999P068	Equipelement et logiciel informatiques	3 300 000,00	3 017 123,15	2 200 000,00	2 163 861,22	3 300 000,00	0,00%	4 352 996,16	44,28%	2 200 000,00	0,00%	2 421 604,58	11,91%
	Sous total sous fonction 02				3 300 000,00	3 017 123,15	2 200 000,00	2 163 861,22	3 300 000,00	0,00%	4 352 996,16	44,28%	2 200 000,00	0,00%	2 421 604,58	11,91%
TOTAL - Systèmes d'information					3 300 000,00	3 017 123,15	2 200 000,00	2 163 861,22	3 300 000,00	0,00%	4 352 996,16	44,28%	2 200 000,00	0,00%	2 421 604,58	11,91%
Affaires juridiques et archives	0	02	2004P028	Frais juridiques	4 000,00	4 105,00	130 000,00	130 000,00	1 000,00	-75,00%	1 000,00	-75,64%	130 000,00	0,00%	180 352,11	38,73%
	Sous total sous fonction 02				4 000,00	4 105,00	130 000,00	130 000,00	1 000,00	-75,00%	1 000,00	-75,64%	130 000,00	0,00%	180 352,11	38,73%
TOTAL - Affaires juridiques et archives					4 000,00	4 105,00	130 000,00	130 000,00	1 000,00	-75,00%	1 000,00	-75,64%	130 000,00	0,00%	180 352,11	38,73%
Achats	0	02	0238AA	Publicité marchés publics			112 560,00	136 041,61					182 860,00	62,46%	206 980,00	52,14%
	0	02	0239AA	Facilitateur – Clauses insertion									300 000,00		150 000,00	
	Sous total sous fonction 02						112 560,00	136 041,61					482 860,00	328,98%	356 980,00	162,41%
TOTAL - Achats							112 560,00	136 041,61					482 860,00	328,98%	356 980,00	162,41%
Communication	0	02	1999P094	Communication institutionnelle	280 000,00	280 000,00	3 803 000,00	3 767 000,00	200 000,00	-28,57%	205 000,00	-26,79%	3 649 000,00	-4,05%	3 927 000,00	4,25%
	0	02	0250AA	Communication et promotion Actions annuelles		25 000,00										
	0	02	0252AA	Promotion des mobilités / Déploiement de la marque Mobigo			692 000,00	660 000,00					500 000,00	-27,75%	500 000,00	-24,24%
	Sous total sous fonction 02				280 000,00	305 000,00	4 495 000,00	4 427 000,00	200 000,00	-28,57%	205 000,00	-32,79%	4 149 000,00	-7,70%	4 427 000,00	0,00%
TOTAL - Communication					280 000,00	305 000,00	4 495 000,00	4 427 000,00	200 000,00	-28,57%	205 000,00	-32,79%	4 149 000,00	-7,70%	4 427 000,00	0,00%
Évaluation	0	02	2011P022	Evaluation des politiques publiques régionales			940 000,00	1 000 000,00					940 000,00	0,00%	1 092 750,78	9,28%
	Sous total sous fonction 02						940 000,00	1 000 000,00					940 000,00	0,00%	1 092 750,78	9,28%
TOTAL - Evaluation							940 000,00	1 000 000,00					940 000,00	0,00%	1 092 750,78	9,28%
Modernisation de l'action publique	0	02	0201AA	Développement mode projet	30 000,00	60 066,45	150 000,00	157 999,90	50 000,00	66,67%	39 933,55	-33,52%	200 000,00	33,33%	212 532,79	34,51%
	Sous total sous fonction 02				30 000,00	60 066,45	150 000,00	157 999,90	50 000,00	66,67%	39 933,55	-33,52%	200 000,00	33,33%	212 532,79	34,51%
TOTAL - Modernisation de l'action publique					30 000,00	60 066,45	150 000,00	157 999,90	50 000,00	66,67%	39 933,55	-33,52%	200 000,00	33,33%	212 532,79	34,51%
CESER	0	02	0261AA	Fonctionnement CESER				138 000,00							123 000,00	-10,87%
	0	02	0262AA	Indemnités et frais de mission CESER				1 350 000,00							1 200 000,00	-11,11%
	Sous total sous fonction 02							1 488 000,00							1 323 000,00	-11,09%
TOTAL - CESER								1 488 000,00						1 323 000,00	-11,09%	
Cabinet	0	02	0251AA	Cabinet				70 000,00							70 000,00	0,00%
	Sous total sous fonction 02							70 000,00							70 000,00	0,00%
TOTAL - Cabinet								70 000,00						70 000,00	0,00%	
TOTAT DEPENSES VENTILEES					691 079 414,00	490 897 427,98	884 485 972,40	1 048 735 962,66	537 690 000,00	-22,20%	527 391 694,10	7,43%	885 971 289,40	0,17%	1 037 442 807,41	-1,08%

Thèmes/Sous thèmes du rapport budgétaire	Fonction	Sous fonction	Codes Progr.	Libellés programmes	AP 2019	CPI 2019	AE 2019	CPF 2019	AP 2020	%	CPI 2020	%	AE 2020	%	CPF 2020	%
DEPENSES NON VENTILEES																
Service de la dette	0	01	0120AA	Amortissement en capital actions annuelles		50 500 000,00					53 920 000,00	6,77%				
	0	01	0121AA	Intérêts de la dette actions annuelles				10 327 000,00							8 966 000,00	-13,18%
	0	01	0122AA	Intérêts court terme actions annuelles				15 000,00							15 000,00	0,00%
	0	01	0123AA	Frais divers s/emprunts annuelles-Serv bancaires				170 000,00							180 000,00	5,88%
	0	01	0124AA	Revolving actions annuelles			11 333 338,09					8 333 334,00	-26,47%			
	0	01	0125AA	Remboursements anticipés			15 000 000,00					15 000 000,00	0,00%			
	0	01	0131AA	Reprise des résultats de clôture												
	0	01	1999P035	Dette régionale												
0	01	1999P052	Gestion dette et trésorerie													
TOTAL - Service de la dette						76 833 338,09		10 512 000,00			77 253 334,00	0,55%			9 161 000,00	-12,85%
ANV Provisions	0	01	0111AA	Admissions en non valeur				1 950 000,00							1 450 000,00	-25,64%
	0	01	0112AA	Provisions				1 500 000,00							1 000 000,00	-33,33%
TOTAL - Admissions en non valeurs et provisions								3 450 000,00							2 450 000,00	-28,99%
Groupes d'élus	0	01	0101AA	Groupes d'élus				134 000,00							134 000,00	0,00%
	0	01	0102AA	Assistants groupes d'élus				882 062,00							900 998,42	2,15%
TOTAL - Groupes d'élus								1 016 062,00							1 034 998,42	1,86%
Dépenses imprévues	0	01	2004P026	Dépenses imprévues	1 000 000,00		1 000 000,00		1 000 000,00	0,00%			1 000 000,00	0,00%		
	TOTAL - Dépenses imprévues					1 000 000,00		1 000 000,00		1 000 000,00	0,00%			1 000 000,00	0,00%	
TOTAL DES DEPENSES REELLES					692 079 414,00	567 730 766,07	885 485 972,40	1 063 714 024,66	538 690 000,00	-22,16%	604 645 028,10	6,50%	886 971 289,40	0,17%	1 050 088 805,83	-1,28%
TOTAL DES DEPENSES REELLES HORS GESTION ACTIVE DE LA DETTE (GAD)					692 079 414,00	541 397 427,98	885 485 972,40	1 063 714 024,66	538 690 000,00	-22,16%	581 311 694,10	7,37%	886 971 289,40	0,17%	1 050 088 805,83	-1,28%
TOTAL DES DEPENSES HORS GAD ET HORS DETTE					692 079 414,00	490 897 427,98	885 485 972,40	1 053 202 024,66	538 690 000,00	-22,16%	527 391 694,10	7,43%	886 971 289,40	0,17%	1 040 927 805,83	-1,17%

Suite aux travaux d'harmonisation de gestion issus de la fusion, certaines lignes ne comprennent plus d'inscriptions pour 2020, ces crédits étant redéployés sur de nouveaux programmes budgétaires.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ADM-Etat :REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE (1)

(2) AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE

Numéro SIRET : 20005372600028

POSTE COMPTABLE : Payeur

M. 71

**Budget primitif
voté par fonction**

BUDGET : Budget principal (3)

ANNEE 2020

(1) Indiquer soit « Région : nom de la région », soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal (de la région ou syndicat mixte) ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent : Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	9
D1 - Présentation des AP votées	11
D2 - Présentation des AE votées	16

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget	24
A2 - Vue d'ensemble - Total des opérations réelles et d'ordre	25
B - Récapitulation par groupes fonctionnels	26
C1 - Equilibre financier - Investissement	30
C2 - Equilibre financier - Fonctionnement	31
D1 - Balance générale - Dépenses	32
D2 - Balance générale - Recettes	34

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	36
A.900 - Services généraux	39
A.901 - Formation professionnelle et apprentissage	40
A.902 - Enseignement	41
A.903 - Culture, sports et loisirs	42
A.904 - Santé et action sociale	43
A.905 - Aménagement des territoires	44
A.906 - Gestion des fonds européens	45
A.907 - Environnement	46
A.908 - Transports	47
A.909 - Action économique	50
A.921 - Taxes non affectées	51
A.922 - Dotations et participations	52
A.923 - Dettes et autres opérations financières	53
A.925 - Opérations patrimoniales	54
A.926 - Transferts entre les sections	55
A.95 - Chapitres sans prévisions de réalisations	58
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	59
B.930 - Services généraux	62
B.931 - Formation professionnelle et apprentissage	63
B.932 - Enseignement	64
B.933 - Culture, sports et loisirs	65
B.934 - Santé et action sociale	66
B.935 - Aménagement des territoires	67
B.936 - Gestion des fonds européens	68
B.937 - Environnement	69
B.938 - Transports	70
B.939 - Action économique	73
B.940 - Impositions directes	74
B.941 - Autres impôts et taxes	75
B.942 - Dotations et participations	76
B.943 - Opérations financières	77
B.944 - Frais de fonctionnement des groupes d'élus	78
B.945 - Provisions et autres opérations mixtes	79
B.946 - Transferts entre les sections	80
B.947 - Transferts à l'intérieur de la section de fonctionnement	81
B.95 - Chapitres sans prévisions de réalisations	82

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A/900 - Services généraux	83
A/901 - Formation professionnelle et apprentissage	84
A/902 - Enseignement	85

A/903 - Culture, sports et loisirs	86
A/904 - Santé et action sociale	87
A/905 - Aménagement des territoires	88
A/906 - Gestion des fonds européens	89
A/907 - Environnement	90
A/908 - Transports	91
A/909 - Action économique	94
A/930 - Services généraux	95
A/931 - Formation professionnelle et apprentissage	98
A/932 - Enseignement	99
A/933 - Culture, sports et loisirs	101
A/934 - Santé et action sociale	103
A/935 - Aménagement des territoires	104
A/936 - Gestion des fonds européens	105
A/937 - Environnement	106
A/938 - Transports	107
A/939 - Action économique	110
B - Eléments du bilan	
B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	111
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	112
B1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	124
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	125
B2 - Méthodes utilisées	127
B3 - Etat des provisions constituées	129
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	132
B6 - Prêts	135
B7.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	140
B7.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	141
C - Engagements hors bilan	
C1.1 - Etat des emprunts garantis	143
C1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	146
C2 - Subventions versées	Sans Objet
C3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
C4 - Etat des contrats de PPP	Sans Objet
C5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
C6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
C7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	147
D - Autres éléments d'information	
D1 - Etat du personnel	148
D2 - Liste des organismes dans lesquels la région a pris un engagement financier	156
D3.1 - Liste des organismes de regroupement	168
D3.2 - Liste des établissements publics créés	169
D3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
D3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	170
D3.5.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	171
D3.5.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	172
E - Décisions en matière de taux - Arrêté et signatures	
E1 - Décisions en matière de taux	174
E2 - Arrêté - Signatures	175

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques			
	Valeurs		Valeurs
Population totale	2 904 749	Nombre de mètres carrés de surface utile de bâtiments (3)	
Longueur de la voirie régionale (en km)		Nombre d'organismes de coopération auxquels participe la région	21


Informations fiscales (N-2)		
	Région	Pour mémoire, la moyenne nationale
Indicateur de ressources fiscales / habitant défini par l'article L. 4332-5 du CGCT (1)		

(1) Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

Informations financières – ratios		Valeurs	Moyennes nationales
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	356	312
2	Produit des impositions directes / population	116	130
3	Recettes réelles de fonctionnement / population	420	379
4	Dépenses d'équipement brut / population	51	45
5	Encours de dette / population (2)	207	375
6	DGF / population	0	0
7	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (3)	17,20%	16,00%
8	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital/recettes réelles de fonctionnement (3)	89,20%	88,90%
9	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	12,10%	11,90%
10	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3)	49,30%	98,90%

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

 Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget :

- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en investissement et en fonctionnement.

III – L'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans les limites suivantes (3) : 7,5% des dépenses réelles de chaque section, hors dépenses de personnel.

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – La comparaison s'effectue par rapport au budget (4) primitif de l'exercice précédent.

VI – Le présent budget a été voté (5) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(3) Au maximum dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de la section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent » ;

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT - RESULTATS	C1

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1					
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté		Résultat ou solde (A) (3)
TOTAL DU BUDGET	0,00	0,00	0,00	A1	0,00
Investissement	0,00	0,00	(1) 0,00	A2	0,00
Fonctionnement	0,00	0,00	(2) 0,00	A3	0,00

(1) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(2) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(3) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

RESTES A REALISER N-1					
	Dépenses		Recettes		Solde (B)
TOTAL des RAR	I + II 0,00		III + IV 0,00	B1	0,00
Investissement	I 0,00		III 0,00	B2	0,00
Fonctionnement	II 0,00		IV 0,00	B3	0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (4)		
TOTAL	A1 + B1	0,00
Investissement	A2 + B2	0,00
Fonctionnement	A3 + B3	0,00

(4) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / Art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
900	Services généraux	0,00
901	Formation pro. et apprentissage	0,00
902	Enseignement	0,00
903	Culture, sports et loisirs	0,00
904	Santé et action sociale	0,00
905	Aménagement des territoires	0,00
906	Gestion des fonds européens	0,00
907	Environnement	0,00
908	Transports	0,00
909	Action économique	0,00
921	Taxes non affectées	0,00
922	Dotations et participations	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
930	Services généraux	0,00
931	Formation pro. et apprentissage	0,00
932	Enseignement	0,00
933	Culture, sports et loisirs	0,00
934	Santé et action sociale	0,00
935	Aménagement des territoires	0,00
936	Gestion des fonds européens	0,00
937	Environnement	0,00
938	Transports	0,00
939	Action économique	0,00
940	Impositions directes	0,00
941	Autres impôts et taxes	0,00
942	Dotations et participations	0,00
943	Opérations financières	0,00

REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE - Budget principal - BP - 2020

Chap. / Art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
944	Frais de fonctionnements groupes d'élus	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / Art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
900	Services généraux	0,00
901	Formation pro. et apprentissage	0,00
902	Enseignement	0,00
903	Culture, sports et loisirs	0,00
904	Santé et action sociale	0,00
905	Aménagement des territoires	0,00
906	Gestion des fonds européens	0,00
907	Environnement	0,00
908	Transports	0,00
909	Action économique	0,00
921	Taxes non affectées	0,00
922	Dotations et participations	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	0,00
954	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
930	Services généraux	0,00
931	Formation pro. et apprentissage	0,00
932	Enseignement	0,00
933	Culture, sports et loisirs	0,00
934	Santé et action sociale	0,00
935	Aménagement des territoires	0,00
936	Gestion des fonds européens	0,00
937	Environnement	0,00
938	Transports	0,00
939	Action économique	0,00
940	Impositions directes	0,00
941	Autres impôts et taxes	0,00
942	Dotations et participations	0,00

REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE - Budget principal - BP - 2020

Chap. / Art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
943	Opérations financières	0,00
944	Frais de fonctionnements groupes d'élus	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
PRESENTATION DES AP VOTEES	D1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
0232PPD20AP	0232PP - Acquisition locaux Région (hors lycées)	900	370 000,00
2252PPE01	2017 AP Accessibilité dans les lycées	902	5 000 000,00
3223AAE02	2017 AP Aide à la structuration du mouvement sportif	903	0,00
2250PPE01	2017 AP Grosses réparations dans les lycées	902	40 000 000,00
2236AAE02	2017 AP Investissement numérique Lycées	902	0,00
2000P024E16	2017 AP Renouvellement urbain	905	0,00
0231PPE01	2017 AP Réparation bâtiments administratifs (hors lycées)	900	0,00
2251PPE01	2017 AP Sécurisation dans les lycées	902	4 000 000,00
8803CPID19AP	2019 AP 2015-2020 Plan Rhône	908	0,00
6200FED19AP	2019 AP 6200FE - FEDER 2014-2020	906	0,00
5018AAD19AP	2019 AP AE Etudes et partenariats	905	0,00
0230AAD19AP	2019 AP Administration générale	900	0,00
3223AAD19AP	2019 AP Aide à la structuration du mouvement sportif	903	0,00
2252AAD19AP	2019 AP Aides spécifiques	902	0,00
3221AAD19AP	2019 AP Aménagement sportif du territoire	903	0,00
5606AAD19AP	2019 AP Analyse et données territoriales	905	0,00
4102AAD19AP	2019 AP Animation politique santé	904	0,00
5317CPBD19AP	2019 AP Appels à projets territoires 2015-2020	905	0,00
2001P17D19AP	2019 AP Art contemporain	903	0,00
2014P021AP19	2019 AP Autorité de Gestion - FEDER	906	0,00
8810AAD19AP	2019 AP Aviation civile	908	0,00
8113AAD19AP	2019 AP Billettique	908	0,00
5320AAD19AP	2019 AP Bourg Centre BFC	905	0,00
0237AAD19AP	2019 AP Bâtiments administratifs	900	0,00
3119AAD19AP	2019 AP Château de Châteauneuf	903	0,00
3128AAD19AP	2019 AP Cinéma	903	0,00
5431PPD19AP	2019 AP Coeurs de villages PP	905	0,00
1999P094AP19	2019 AP Communication institutionnelle	900	0,00
7141CPBD19AP	2019 AP Connaissances et éducation à l'environnement CPER 2015-2020	907	0,00
5321AAD19AP	2019 AP Contrats de territoires BFC	905	0,00
5340AAD19AP	2019 AP Coopération interrégionale	905	0,00
3122AAD19AP	2019 AP Création et formations musicales	903	0,00
9111AAD19AP	2019 AP Développement des PME	909	0,00
9512AAD19AP	2019 AP Développement touristique territoires, sites et activités	909	0,00
2010P046AP19	2019 AP Démocratie participative	900	0,00
3130AAD19AP	2019 AP Développement culturel	903	0,00
9513AAD19AP	2019 AP Développement de l'itinérance	909	0,00
9220AAD19AP	2019 AP Développement de la recherche	909	0,00

REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE - Budget principal - BP - 2020

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
9511AAD19AP	2019 AP Développement des hébergements touristiques	909	0,00
5322AAD19AP	2019 AP Développement local BFC	905	0,00
2330AAD19AP	2019 AP Ecocampus	902	0,00
9117AAD19AP	2019 AP Economie Sociale et Solidaire	909	0,00
1999P023AP19	2019 AP Efficacité énergétique	907	0,00
9122PPD19AP	2019 AP Emplois d'utilité sociale	909	0,00
2320AAD19AP	2019 AP Enseignement supérieur	902	0,00
2253AAD19AP	2019 AP Equipements	902	0,00
1999P068AP19	2019 AP Equipements et logiciels informatiques	900	0,00
1999P045AP19	2019 AP Etudes Observations et sensibilisation	907	0,00
0401AAD19AP	2019 AP Europe et International	900	0,00
5137AAD19AP	2019 AP FIP FAP	905	0,00
1301PPD19AP	2019 AP Formations du secteur sanitaire et social	901	0,00
9321AAD19AP	2019 AP Gestion forestière exemplaire	909	0,00
5442AAD19AP	2019 AP Habitat et Aménagements BFC	905	0,00
5603PPD19AP	2019 AP Infrastructures THD	905	0,00
9112AAD19AP	2019 AP Innovation	909	0,00
9322AAD19AP	2019 AP Innovation et adaptation	909	0,00
5319CPBD19AP	2019 AP Interterritorialité CPER 2015-2020 BFC	905	0,00
3143AAD19AP	2019 AP Inventaire du patrimoine	903	0,00
2236AAD19AP	2019 AP Investissement numérique lycées	902	0,00
1213AAD19AP	2019 AP Investissements et équipements des CFA	901	0,00
1213PPD19AP	2019 AP Investissements et équipements des CFA	901	0,00
2254AAD19AP	2019 AP Investissements lycées privés	902	0,00
8140AAP19	2019 AP Lignes routières interurbain Bourgogne Franche-Comté	908	0,00
8130AAP19	2019 AP Lignes routières scolaires Bourgogne Franche-Comté	908	0,00
3121AAD19AP	2019 AP Livre et lecture publique	903	0,00
9116AAD19AP	2019 AP MRI	909	0,00
8111AAD19AP	2019 AP Matériel TER	908	0,00
8181CPBD19AP	2019 AP Mobilité CPER 2015-2020	908	0,00
9320AAD19AP	2019 AP Modernisation des entreprisesdu bois	909	0,00
3142AAD19AP	2019 AP Musées et structures ressources	903	0,00
5600AAD19AP	2019 AP NTC - usages numériques BFC	905	0,00
5237AAD19AP	2019 AP Nouvelles ruralités ENVI BFC	905	0,00
5314AAD19AP	2019 AP PAYS	905	0,00
7613AAD19AP	2019 AP Parc naturel régional BFC	907	0,00
9119AAD19AP	2019 AP Partenariats EPCI immobilier foncier	909	0,00
5239AAD19AP	2019 AP Petites cités de caractères BFC	905	0,00
2010P026AP19	2019 AP Plan Prévention Risques Technologiques	907	0,00
9318AAD19AP	2019 AP Plan de compétitivité	909	0,00
7546CPBD19AP	2019 AP Politique de l'énergie AA	907	0,00
7546AAD19AP	2019 AP Politique de l'énergie AA	907	0,00
1999P085AP19	2019 AP Protection de la biodiversité	907	0,00

REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE - Budget principal - BP - 2020

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
2000P014AP19	2019 AP Qualité de l'air	907	0,00
0231PPAP19	2019 AP REPARATIONS AUTRES BATIMENTS (sauf lycées)	900	2 000 000,00
8200PPD19AP	2019 AP ROUTES DI	908	0,00
5139AAD19AP	2019 AP Renouveau urbain BFC	905	0,00
7443CPBD19AP	2019 AP Ressource eau et prot milieux aqua CPER 2015-2020	907	0,00
3140AAD19AP	2019 AP Restauration du patrimoine	903	0,00
4101CPBD19AP	2019 AP SANTE BFC	904	0,00
1121PPD19AP	2019 AP SPRO Investissements	901	0,00
8124PPD19AP	2019 AP Schéma directeur accessibilité gares	908	0,00
9514PPD19AP	2019 AP Soutien grands équipements touristiques structurants	909	0,00
5605AAD19AP	2019 AP THD radio AA (R Cube - Réseau radio régional)	905	0,00
9404AAD19AP	2019 AP TPE et Entreprenariat	909	0,00
2223PPD19AP	2019 AP TRAVAUX RENOVATION ECO ENERGIE	902	0,00
8120AAD19AP	2019 AP Transports collectifs et modes doux	908	0,00
8120CPBD19AP	2019 AP Transports collectifs et modes doux CPER 2015-2020	908	0,00
8120PPD19AP	2019 AP Transports collectifs et modes doux DI	908	0,00
5238AAD19AP	2019 AP Urbanisme durable BFC	905	0,00
9221AAD19AP	2019 AP Valorisation de la recherche	909	0,00
3141AAD19AP	2019 AP Valorisation du patrimoine	903	0,00
7244AAD19AP	2019 AP animation PRPGD	907	0,00
0201AAD19AP	2019 Developpement mode projet	900	0,00
2004P028AP19	2019 Frais juridiques AP	900	0,00
2013P010AP19	2019 RCP - Réparations Courantes du propriétaire	902	0,00
8803CPID20AP	2020 AP 2015-2020 Plan Rhône	908	960 000,00
6200FED20AP	2020 AP 6200FE - FEDER 2014-2020	906	26 800 000,00
0230AAD20AP	2020 AP Administration générale	900	930 000,00
3223AAD20AP	2020 AP Aide à la structuration du mouvement sportif	903	150 000,00
2252AAD20AP	2020 AP Aides spécifiques	902	1 124 000,00
3221AAD20AP	2020 AP Aménagement sportif du territoire	903	5 453 000,00
5606AAD20AP	2020 AP Analyse et données territoriales	905	40 000,00
5606CPBD20AP	2020 AP Analyse et données territoriales (CPB)	905	73 840,00
4102AAD20AP	2020 AP Animation politique santé	904	150 000,00
5317CPBD20AP	2020 AP Appels à projets territoires 2015-2020	905	150 000,00
2001P17D20AP	2020 AP Art contemporain	903	155 000,00
2014P02120AP	2020 AP Autorité de Gestion - FEDER	906	19 900 000,00
8810AAD20AP	2020 AP Aviation civile	908	3 540 000,00
8113AAD20AP	2020 AP Billettique	908	2 150 000,00
0237AAD20AP	2020 AP Bâtiments administratifs	900	3 247 000,00
3119CPBD20AP	2020 AP Château de Châteauneuf-en-Auxois	903	300 000,00
3119AAD20AP	2020 AP Châteauneuf-en-Auxois	903	10 000,00
3128AAD20AP	2020 AP Cinéma	903	1 700 000,00
1999P094AP20	2020 AP Communication institutionnelle	900	200 000,00
7141CPBD20AP	2020 AP Connaissance et éducation à l''environnement DD	907	110 000,00

REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE - Budget principal - BP - 2020

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
5321AAD20AP	2020 AP Contrats de territoires BFC	905	25 050 000,00
5340AAD20AP	2020 AP Coopération interrégionale	905	40 000,00
3122AAD20AP	2020 AP Création et formations musicales	903	85 000,00
9111AAD20AP	2020 AP Développement des PME	909	11 940 000,00
9512AAD20AP	2020 AP Dvlpt touristique territoires, sites et activités	909	2 000 000,00
2010P046AP20	2020 AP Démocratie participative	900	40 000,00
3130AAD20AP	2020 AP Développement culturel	903	250 000,00
9513AAD20AP	2020 AP Développement de l'itinérance	909	4 200 000,00
9220AAD20AP	2020 AP Développement de la recherche	909	7 820 000,00
9511AAD20AP	2020 AP Développement des hébergements touristiques	909	4 200 000,00
5322AAD20AP	2020 AP Développement local BFC	905	10 000 000,00
0201AAD20AP	2020 AP Développement mode projet	900	50 000,00
9117AAD20AP	2020 AP Economie Sociale et Solidaire	909	1 750 000,00
1999P023AP20	2020 AP Efficacité énergétique	907	18 050 000,00
2320AAD20AP	2020 AP Enseignement supérieur	902	26 939 861,00
2253AAD20AP	2020 AP Equipements	902	13 778 500,00
1999P068AP20	2020 AP Equipements et logiciels informatiques	900	3 300 000,00
0401AAD20AP	2020 AP Europe et international	900	210 000,00
5137AAD20AP	2020 AP FIP FAP	905	300 000,00
1301PPED20AP	2020 AP Formations du secteur sanitaire et social	901	1 000 000,00
9321AAD20AP	2020 AP Gestion forestière exemplaire	909	250 000,00
5442AAD20AP	2020 AP Habitat et Aménagements BFC	905	7 000 000,00
5603PPD20AP	2020 AP Infrastructures THD	905	2 050 000,00
9322AAD20AP	2020 AP Innovation et adaptation	909	150 000,00
5319CPBD20AP	2020 AP Interterritorialité CPER 2015-2020 BFC	905	1 800 000,00
3143AAD20AP	2020 AP Inventaire du patrimoine	903	50 000,00
1213AAD20AP	2020 AP Investissement et équipements des CFA	901	10 300 000,00
2236AAD20AP	2020 AP Investissement numérique Lycées	902	5 100 000,00
2254AAD20AP	2020 AP Investissements lycées privés	902	4 100 000,00
8130AAD20AP	2020 AP Lignes routières scolaires Bourgogne Franche-Comté	908	206 000,00
3121AAD20AP	2020 AP Livre et lecture publique	903	200 000,00
9116AAD20AP	2020 AP MRI	909	80 000,00
8111AAD20AP	2020 AP Matériel TER	908	59 100 000,00
8181CPBD20AP	2020 AP Mobilité CPER 2015-2020	908	10 000,00
9320AAD20AP	2020 AP Modernisation des entreprises du bois	909	1 088 000,00
3142AAD20AP	2020 AP Musées et structures ressources	903	1 520 000,00
5600AAD20AP	2020 AP NTC - usages numériques BFC	905	9 546 000,00
5237AAD20AP	2020 AP Nouvelles ruralités ENVI BFC	905	1 800 000,00
5314AAD20AP	2020 AP PAYS	905	100 000,00
2010P026AP20	2020 AP PPRT	907	88 209,00
7613AAD20AP	2020 AP Parc naturel régional BFC	907	450 000,00
9119AAD20AP	2020 AP Partenariats EPCI immobilier foncier	909	14 330 590,00
5239AAD20AP	2020 AP Petites cités de caractères BFC	905	500 000,00

REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE - Budget principal - BP - 2020

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
9318AAD20AP	2020 AP Plan de compétitivité	909	5 193 000,00
7244AAD20AP	2020 AP Plan de déchets et économie circulaire	907	500 000,00
7546AAD20AP	2020 AP Politiques de l'énergie	907	1 200 000,00
7546CPBD20AP	2020 AP Politiques de l'énergie CPER 2015-2020	907	4 500 000,00
5018AAD20AP	2020 AP Prospective	905	5 000,00
1999P085AP20	2020 AP Protection de la biodiversité	907	2 530 000,00
2000P014AP20	2020 AP Qualité de l'air	907	70 000,00
8200PPD20AP	2020 AP ROUTES DI	908	8 300 000,00
7443CPBD20AP	2020 AP Ressource en eau et protection milieux aquatiques	907	902 000,00
3140AAD20AP	2020 AP Restauration du patrimoine	903	7 150 000,00
4101CPBD20AP	2020 AP SANTE BFC	904	1 400 000,00
8124PPD20AP	2020 AP Schéma directeur accessibilité gares	908	9 842 900,00
9514PPD20AP	2020 AP Soutien grands équipements touristiques structurants	909	2 800 000,00
5605AAD20AP	2020 AP THD radio AA (R Cube - Réseau radio régional)	905	2 100 000,00
9404AAD20AP	2020 AP TPE et Entrepreneuriat	909	3 100 000,00
8120AAD20AP	2020 AP Transports collectifs et modes doux	908	4 681 500,00
8120CPBD20AP	2020 AP Transports collectifs et modes doux CPER 2015-2020	908	25 314 600,00
8120PPD20AP	2020 AP Transports collectifs et modes doux DI	908	6 750 000,00
5238AAD20AP	2020 AP Urbanisme durable BFC	905	600 000,00
9221AAD20AP	2020 AP Valorisation de la recherche	909	2 110 000,00
3141AAD20AP	2020 AP Valorisation du patrimoine	903	60 000,00
9112AAD20AP	2020 AP innovation	909	11 000 000,00
5320AAD20AP	2020 Bourg centre	905	7 000 000,00
5431PPD20AP	2020 Coeurs de villages programmes pluriannuels	905	1 100 000,00
2004P028AP20	2020 Frais juridiques AP	900	1 000,00
5139AAD20AP	2020 Renouvellement urbain BFC	905	7 000 000,00
2013P010AP20	2020-Réparations Courantes du Propriétaire	902	4 227 685,93
9122PPD20AP	2020A AP Emplois d'utilité sociale	909	1 245 000,00
2011P030E01	St AP ERAL	902	0,00
2013P014E01	St AP PPI	902	46 672 314,07
2016P012E01	St AP Rémunération mandataires lycées	902	1 000 000,00
TOTAL			
« AP de dépenses imprévues » (2)		950	1 000 000,00
TOTAL GENERAL			538 690 000,00

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
PRESENTATION DES AE VOTEES	D2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
2806AAE01	2017 AE Accueil et vie des lycéens	932	0,00
3129AAE02	2017 AE Education artistique et culturelle	933	0,00
9314AAE02	2018 AE Adaptation des exploitations	939	0,00
9316AAE02	2018 AE Animation filiere	939	0,00
9113AAE03	2018 AE Internationalisation	939	0,00
0230AAD19AE	2019 AE 0230AA - Administration générale Actions Annuelles	930	0,00
6100FED19AE	2019 AE 6100FE - FSE 2014-2020	936	0,00
6200FED19AE	2019 AE 6200FE - FEDER 2014-2020	936	0,00
1124AAD19AE	2019 AE Accompagnement des politiques prioritaires	931	0,00
2806AAD19AE	2019 AE Accueil et vie des lycéens	932	0,00
9114AAD19AE	2019 AE Actions transversales	939	0,00
9314AAD19AE	2019 AE Adaptation des exploitations	939	0,00
9115AAD19AE	2019 AE Agence Régionale	939	0,00
7142AAD19AE	2019 AE Agence régionale de la biodiversité	937	0,00
3225AAD19AE	2019 AE Aide à l'accès à la pratique sportive	933	0,00
3223AAD19AE	2019 AE Aide à la structuration du mouvement sportif	933	0,00
1216AAD19AE	2019 AE Aides aux apprenants	931	0,00
1217AAD19AE	2019 AE Aides aux employeurs d'apprentis	931	0,00
2252AAD19AE	2019 AE Aides spécifiques	932	0,00
3221AAD19AE	2019 AE Aménagement sportif du territoire	933	0,00
5606AAD19AE	2019 AE Analyse et données territoriales	935	0,00
5606CPBD19AE	2019 AE Analyse et données territoriales (CPB)	935	0,00
5015AAD19AE	2019 AE Animation PRAT BFC	935	0,00
9316AAD19AE	2019 AE Animation filière	939	0,00
2001P17D19AE	2019 AE Art contemporain	933	0,00
0402AAD19AE	2019 AE Assistance, communication, animation fonds européens	930	0,00
5017AAD19AE	2019 AE Attractivité - promotion territoriale	935	0,00
9510AAD19AE	2019 AE Attractivité, promotion et information touristique	939	0,00
2014P021AE19	2019 AE Autorité de Gestion - FEDER	936	0,00
2014P020AE19	2019 AE Autorité de Gestion - FSE	936	0,00
8002AAE19	2019 AE Autres dépenses transfert transport	938	0,00
8810AAD19AE	2019 AE Aviation civile	938	0,00
8113AAD19AE	2019 AE Billetterie	938	0,00

REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE - Budget principal - BP - 2020

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
1303AAD19AE	2019 AE Bourses sanitaires et sociales	931	0,00
7149AAD19AE	2019 AE Centre de ressources	937	0,00
3119AAD19AE	2019 AE Châteauneuf-en-Auxois	933	0,00
3128AAD19AE	2019 AE Cinéma	933	0,00
5138AAD19AE	2019 AE Cohésion sociale 2015 - 2020 AA	935	0,00
5138CPBD19AE	2019 AE Cohésion sociale CPER 2015-2020	935	0,00
1999P094AE19	2019 AE Communication institutionnelle	930	0,00
8003AAD19AE	2019 AE Concertations et prestations DTI	938	0,00
7141CPBD19AE	2019 AE Connaissance éducation à l'environnement	937	0,00
5321AAD19AE	2019 AE Contrats de territoires BFC	935	0,00
1201AAD19AE	2019 AE Conventions CRB CFA	931	0,00
0403AAD19AE	2019 AE Coopération franco suisse	930	0,00
5340AAD19AE	2019 AE Coopération interrégionale	935	0,00
3122AAD19AE	2019 AE Création et formations musicales	933	0,00
0201AAD19AE	2019 AE Developpement mode projet	930	0,00
2010P046AE19	2019 AE Démocratie participative	930	0,00
9315AAD19AE	2019 AE Développement agricole dans les territoires	939	0,00
3130AAD19AE	2019 AE Développement culturel	933	0,00
9220AAD19AE	2019 AE Développement de la recherche	939	0,00
9111AAD19AE	2019 AE Développement des PME	939	0,00
0270AAD19AE	2019 AE E-Bourgogne Franche Comté DF	930	0,00
5237AAD19AE	2019 AE ENVI	935	0,00
9117AAD19AE	2019 AE Economie sociale et solidaire	939	0,00
1999P023AE19	2019 AE Efficacité énergétique	937	0,00
9122PPD19AE	2019 AE Emplois d'utilité sociale	939	0,00
2320AAD19AE	2019 AE Enseignement supérieur	932	0,00
2253AAD19AE	2019 AE Equipements	932	0,00
1999P068AE19	2019 AE Equipements et logiciels informatiques	930	0,00
1999P061AE19	2019 AE Equipements et services liés au TIC (points visio)	935	0,00
5018AAD19AE	2019 AE Etudes et partenariats	935	0,00
1999P045AE19	2019 AE Etudes, observations, sensibilisation	937	0,00
1003AAD19AE	2019 AE Etudes-communication-organisation de séminaire	931	0,00
0401AAD19AE	2019 AE Europe et international	930	0,00
2011P02219AE	2019 AE Evaluation des politiques publiques régionales	930	0,00
8114AAD19AE	2019 AE Exploitation des lignes ferroviaires régionales BFC	938	0,00
1999P065AE19	2019 AE Exploitation des lignes routières régionales	938	0,00
5137AAD19AE	2019 AE FIP FAP	935	0,00
1999P128AE19	2019 AE FIR	930	0,00

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
9313AAD19AE	2019 AE Filières	939	0,00
9120AAD19AE	2019 AE Filières	939	0,00
2014P012AE19	2019 AE Fonctionnement EMOP supports	932	0,00
0280AAAE19	2019 AE Fonctionnement des autres bâtiments administratifs	930	0,00
2250AAD19AE	2019 AE Fonctionnement des lycées	932	0,00
2237AAD19AE	2019 AE Fonctionnement du numérique éducatif	932	0,00
1302AAD19AE	2019 AE Formations des secteurs sanitaire et social	931	0,00
2010P023AE19	2019 AE Gestion patrimoine immobilier	932	0,00
9312AAD19AE	2019 AE Installation / Renouvellement des générations	939	0,00
5319AAD19AE	2019 AE Interterritorialité BFC	935	0,00
8000AAD19AE	2019 AE Intérêts Moratoires	938	0,00
0231AAD19AE	2019 AE Intérêts moratoires	930	0,00
5001AAD19AE	2019 AE Intérêts moratoires	935	0,00
7000AAD19AE	2019 AE Intérêts moratoires	937	0,00
5000AAD19AE	2019 AE Intérêts moratoires	935	0,00
3000AAD19AE	2019 AE Intérêts moratoires	933	0,00
3143AAD19AE	2019 AE Inventaire du patrimoine	933	0,00
3226AAD19AE	2019 AE Jeunesse	933	0,00
8140AAE19	2019 AE Lignes routières interurbain Bourgogne Franche-Comté	938	0,00
8130AAE19	2019 AE Lignes routières scolaires Bourgogne Franche-Comté	938	0,00
3121AAD19AE	2019 AE Livre et lecture publique	933	0,00
9116AAD19AE	2019 AE MRI	939	0,00
5318PPD19AE	2019 AE Massif central	935	0,00
8181AAD19AE	2019 AE Mobilité	938	0,00
8181CPBD19AE	2019 AE Mobilité CPER 2015-2020	938	0,00
2312AAD19AE	2019 AE Mobilité internationale des jeunes	932	0,00
3142AAD19AE	2019 AE Musées et structures ressources	933	0,00
5600AAD19AE	2019 AE NTC - Usages numériques BFC	935	0,00
7613AAD19AE	2019 AE Parc naturel régional BFC	937	0,00
1103AAD19AE	2019 AE Parcours vers la qualification demandeurs d'emploi	931	0,00
9119AAD19AE	2019 AE Partenariats EPCI- immobilier foncier	939	0,00
1999P148AE19	2019 AE Participation aux CFA et sections d'apprentissage	931	0,00
5239AAD19AE	2019 AE Petites cités de caractère	935	0,00
7453CPID19AE	2019 AE Plan Loire Rhône	937	0,00
8803CPID19AE	2019 AE Plan Rhône 2015-2020	938	0,00
7244AAD19AE	2019 AE Plan de déchets et économie circulaire	937	0,00
7546AAD19AE	2019 AE Politiques de l'énergie	937	0,00
2251AAD19AE	2019 AE Prestations de service	932	0,00

REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE - Budget principal - BP - 2020

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
0252AAD19AE	2019 AE Promotion des mobilités	930	0,00
8112AAD19AE	2019 AE Promotion et tarification TER	938	0,00
1999P085AE19	2019 AE Protection de la biodiversité	937	0,00
1203AAD19AE	2019 AE Pré-apprentissage	931	0,00
1104AAD19AE	2019 AE Qualification des demandeurs d'emploi	931	0,00
5607AAD19AE	2019 AE RCUBE BFC	935	0,00
7443CPBD19AE	2019 AE Ressource en eau et protection milieux aquatiques	937	0,00
3140AAD19AE	2019 AE Restauration du patrimoine	933	0,00
8001AAE19	2019 AE Reverst Départ transp interurbains et scolaires	938	0,00
1105AAD19AE	2019 AE Rémunération des stagiaires	931	0,00
4101AAD19AE	2019 AE SANTE BFC	934	0,00
5016AAD19AE	2019 AE SRADDET	935	0,00
1121AAD19AE	2019 AE Service public régional orientation vie	931	0,00
9123AAD19AE	2019 AE Services civiques	939	0,00
7148AAD19AE	2019 AE Soutien aux manifestations et colloques	937	0,00
3224AAD19AE	2019 AE Soutien à la promotion du sport	933	0,00
3123AAD19AE	2019 AE Spectacle vivant	933	0,00
1999P125AE19	2019 AE Subventions et participations	930	0,00
1123AAD19AE	2019 AE Sécurisation des parcours professionnels	931	0,00
9324AAD19AE	2019 AE Sécurité sanitaire dans les élevages	939	0,00
9404AAD19AE	2019 AE TPE et entrepreneuriat	939	0,00
1122AAD19AE	2019 AE Transitions professionnelles	931	0,00
1211AAD19AE	2019 AE Transport des apprentis	931	0,00
8120AAD19AE	2019 AE Transports collectifs et modes doux	938	0,00
9221AAD19AE	2019 AE Valorisation de la recherche	939	0,00
3141AAD19AE	2019 AE Valorisation du patrimoine	933	0,00
1214AAD19AE	2019 AE Valorisation et développement de l'apprentissage	931	0,00
3227AAD19AE	2019 AE Vie associative, laïcité, égalité	933	0,00
8800AAD19AE	2019 AE Voies navigables et plateformes multimodales	938	0,00
9112AAD19AE	2019 AE innovation	939	0,00
9113AAD19AE	2019 AE internationalisation	939	0,00
4102AAD19AE	2019 AE politique santé	934	0,00
0238AAD19AE	2019 AE publicité marchés publics	930	0,00
2004P028AE19	2019 Frais juridiques AE	930	0,00
6100FED20AE	2020 AE 6100FE - FSE 2014-2020	936	3 600 000,00
6200FED20AE	2020 AE 6200FE - FEDER 2014-2020	936	13 600 000,00
1219AAD20AE	2020 AE Abondement du coût contrat	931	6 700 000,00
1124AAD20AE	2020 AE Accompagnement des politiques prioritaires	931	1 910 000,00

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
2806AAD20AE	2020 AE Accueil et vie des lycéens	932	1 126 000,00
1218AAD20AE	2020 AE Actions d'informations sur métiers et formations	931	2 700 000,00
9114AAD20AE	2020 AE Actions transversales	939	2 050 000,00
9314AAD20AE	2020 AE Adaptation des exploitations	939	2 383 000,00
0230AAD20AE	2020 AE Administration générale Actions annuelles	930	4 510 763,00
9115AAD20AE	2020 AE Agence Régionale	939	4 800 000,00
7142AAD20AE	2020 AE Agence régionale de la biodiversité Subventions	937	150 000,00
3225AAD20AE	2020 AE Aide à l'accès à la pratique sportive	933	200 000,00
3223AAD20AE	2020 AE Aide à la structuration du mouvement sportif	933	1 934 130,00
1217AAD20AE	2020 AE Aides aux employeurs d'apprentis	931	4 800 000,00
2252AAD20AE	2020 AE Aides spécifiques	932	6 140 000,00
3221AAD20AE	2020 AE Aménagement sportif du territoire	933	90 000,00
5606AAD20AE	2020 AE Analyse et données territoriales	935	20 000,00
5606CPBD20AE	2020 AE Analyse et données territoriales (CPB)	935	131 196,00
9316AAD20AE	2020 AE Animation filière	939	1 000 000,00
4102AAD20AE	2020 AE Animation politique santé	934	450 000,00
2001P17D20AE	2020 AE Art contemporain	933	2 040 980,00
0402AAD20AE	2020 AE Assistance, communication, animation fonds européens	930	760 000,00
5017AAD20AE	2020 AE Attractivité - promotion territoriale	935	865 000,00
9510AAD20AE	2020 AE Attractivité, promotion et information touristique	939	6 372 000,00
2014P021AE20	2020 AE Autorité de Gestion - FEDER	936	6 850 000,00
2014P020AE20	2020 AE Autorité de Gestion - FSE	936	800 000,00
8002AAD20AE	2020 AE Autres dépenses transfert transport	938	554 000,00
8810AAD20AE	2020 AE Aviation civile	938	1 130 000,00
8113AAD20AE	2020 AE Billettique	938	3 005 000,00
7149AAD20AE	2020 AE Centre de ressources	937	304 000,00
3119AAD20AE	2020 AE Châteauneuf-en-Auxois	933	235 000,00
3128AAD20AE	2020 AE Cinéma	933	415 000,00
1999P094AE20	2020 AE Communication institutionnelle	930	3 649 000,00
8003AAD20AE	2020 AE Concertations et prestations DTI	938	5 000,00
7141CPBD20AE	2020 AE Connaissance et éducation à l'environnement CPER	937	1 455 000,00
5321AAD20AE	2020 AE Contrats de territoires BFC	935	1 500 000,00
0403AAD20AE	2020 AE Coopération franco suisse	930	50 000,00
5340AAD20AE	2020 AE Coopération interrégionale	935	100 000,00
3122AAD20AE	2020 AE Création et formation musicales	933	7 409 815,00
2010P046AE20	2020 AE Démocratie participative	930	335 000,00
9315AAD20AE	2020 AE Développement agricole dans les territoires	939	830 000,00
3130AAD20AE	2020 AE Développement culturel	933	3 024 770,00

REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE - Budget principal - BP - 2020

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
9220AAD20AE	2020 AE Développement de la recherche	939	7 972 000,00
9111AAD20AE	2020 AE Développement des PME	939	1 385 000,00
0201AAD20AE	2020 AE Développement mode projet	930	200 000,00
9117AAD20AE	2020 AE Economie sociale et solidaire	939	7 100 000,00
1999P023AE20	2020 AE Efficacité énergétique	937	3 362 500,00
9122PPD20AE	2020 AE Emplois d'utilité sociale	939	2 340 000,00
2253AAD20AE	2020 AE Equipements	932	50 000,00
1999P068AE20	2020 AE Equipements et logiciels informatiques	930	2 200 000,00
1003AAD20AE	2020 AE Etudes - communication- organisation de séminaires	931	15 000,00
1999P045AE20	2020 AE Etudes observation sensibilisation	937	175 000,00
0401AAD20AE	2020 AE Europe et internaional	930	1 170 000,00
2011P02220AE	2020 AE Evaluation des politiques publiques régionales	930	940 000,00
8114AAD20AE	2020 AE Exploitation des lignes ferroviaires régionales BFC	938	234 526 822,00
1999P065AE20	2020 AE Exploitation des lignes routières régionales	938	1 724 000,00
5137AAD20AE	2020 AE FIP FAP	935	300 000,00
1999P128AE20	2020 AE FIR	930	360 000,00
0239AAD20AE	2020 AE Facilitateur - clauses insertion	930	300 000,00
9313AAD20AE	2020 AE Filières	939	2 564 500,00
9120AAD20AE	2020 AE Filières	939	7 143 500,00
2014P012AE20	2020 AE Fonctionnement EMOP supports	932	227 000,00
2237AAD20AE	2020 AE Fonctionnement du numérique éducatif	932	346 000,00
2250AAD20AE	2020 AE Fontionnement des lycées	932	55 500 000,00
1106AAD20AE	2020 AE Formations des demandeurs d'emploi sanitaire social	931	3 860 000,00
1302AAD20AE	2020 AE Formations des secteurs sanitaire et social	931	46 281 250,00
9312AAD20AE	2020 AE Installation / Renouvellement des générations	939	1 389 000,00
5319AAD20AE	2020 AE Interterritorialité BFC	935	80 000,00
8000AAD20AE	2020 AE Intérêts Moratoires	938	1 000,00
7000AAD20AE	2020 AE Intérêts moratoires	937	2 000,00
0231AAD20AE	2020 AE Intérêts moratoires	930	7 000,00
3000AAD20AE	2020 AE Intérêts moratoires	933	1 000,00
5001AAD20AE	2020 AE Intérêts moratoires	935	1 000,00
3143AAD20AE	2020 AE Inventaire du patrimoine	933	80 000,00
3226AAD20AE	2020 AE Jeunesse	933	2 103 000,00
8140AAD20AE	2020 AE Lignes routières interurbain Bourgogne Franche-Comté	938	25 339 200,00
8130AAD20AE	2020 AE Lignes routières scolaires Bourgogne Franche-Comté	938	135 873 050,00
3121AAD20AE	2020 AE Livre et lecture publique	933	735 700,00
9116AAD20AE	2020 AE MRI	939	377 630,00
5318PPD20AE	2020 AE Massif central	935	20 000,00

REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE - Budget principal - BP - 2020

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
8181AAD20AE	2020 AE Mobilité	938	892 000,00
8181CPBD20AE	2020 AE Mobilité CPER 2015-2020	938	30 000,00
2312AAD20AE	2020 AE Mobilité internationale des jeunes	932	3 158 000,00
3142AAD20AE	2020 AE Musées et structures ressources	933	420 000,00
5600AAD20AE	2020 AE NTC - Usages numériques BFC	935	1 430 000,00
5237AAD20AE	2020 AE Nouvelles ruralités ENVI BFC	935	100 000,00
7613AAD20AE	2020 AE Parc naturel régional BFC	937	2 026 000,00
1103AAD20AE	2020 AE Parcours vers la qualification demandeurs d'emploi	931	36 889 000,00
9119AAD20AE	2020 AE Partenariats EPCI- immobilier foncier	939	220 000,00
5239AAD20AE	2020 AE Petites cités de caractère	935	10 000,00
7453CPID20AE	2020 AE Plan Loire Rhône	937	35 000,00
7244AAD20AE	2020 AE Plan de déchets et économie circulaire	937	400 000,00
7546AAD20AE	2020 AE Politiques de l'énergie	937	600 000,00
2251AAD20AE	2020 AE Prestations de services	932	533 000,00
0252AAD20AE	2020 AE Promotion des mobilités	930	500 000,00
8112AAD20AE	2020 AE Promotion et tarification TER	938	700 000,00
5018AAD20AE	2020 AE Prospective	935	310 000,00
1999P085AE20	2020 AE Protection de la biodiversité	937	1 528 550,00
1104AAD20AE	2020 AE Qualification des demandeurs d'emploi	931	83 103 000,00
5607AAD20AE	2020 AE RCUBE BFC	935	1 000 000,00
7443CPBD20AE	2020 AE Ressource en eau et protection milieux aquatiques	937	723 000,00
3140AAD20AE	2020 AE Restauration du patrimoine	933	220 000,00
8001AAD20AE	2020 AE Revers Départ transp interurbains et scolaires	938	15 714 196,40
1105AAD20AE	2020 AE Rémunération des stagiaires	931	49 540 000,00
1121AAD20AE	2020 AE Service public régional orientation de la vie	931	6 556 730,00
9123AAD20AE	2020 AE Services civiques	939	400 000,00
7148AAD20AE	2020 AE Soutien aux manifestations et colloques	937	70 000,00
3222AAD20AE	2020 AE Soutien aux structures sportives	933	1 548 000,00
3224AAD20AE	2020 AE Soutien à la promotion du sport	933	820 000,00
3123AAD20AE	2020 AE Spectacle vivant	933	4 926 445,00
1123AAD20AE	2020 AE Sécurisation des parcours professionnels	931	4 190 000,00
9324AAD20AE	2020 AE Sécurité sanitaire dans les élevages	939	1 288 000,00
9404AAD20AE	2020 AE TPE et entrepreneuriat	939	5 648 450,00
1122AAD20AE	2020 AE Transitions professionnelles	931	1 250 000,00
8120AAD20AE	2020 AE Transports collectifs et modes doux	938	410 000,00
9221AAD20AE	2020 AE Valorisation de la recherche	939	3 145 000,00
3141AAD20AE	2020 AE Valorisation du patrimoine	933	160 000,00
3227AAD20AE	2020 AE Vie associative, laïcité, égalité	933	502 117,00

REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE - Budget principal - BP - 2020

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
5323AAD20AE	2020 AE Villages du futur	935	300 000,00
8800AAD20AE	2020 AE Voies navigables et plateformes multimodales	938	110 000,00
9112AAD20AE	2020 AE innovation	939	1 340 035,00
9113AAD20AE	2020 AE internationalisation	939	1 600 000,00
0238AAD20AE	2020 AE publicité marchés publics	930	182 860,00
5015AAD20AE	2020 Animation PRAT BFC	935	160 000,00
5138AAD20AE	2020 Animation cohésion sociale	935	30 000,00
5138CPBD20AE	2020 Cohésion sociale CPER 2015-2020	935	1 000 000,00
2004P028AE20	2020 Frais juridiques AE	930	130 000,00
5000AAD20AE	2020 Intérêts moratoires DATH	935	1 000,00
1999P009D20A	2020 Projets européens	935	26 700,00
5016AAD20AE	2020 SRADDET	935	100 000,00
4101AAD20AE	2020 Santé BFC	934	200 000,00
2320AAD20AE	2320 AE Enseignement supérieur	932	1 582 400,00
1999P009AE19	AE 2019 Projets européens	935	0,00
3222AAD19AE	AE 2019 Soutien aux structures sportives	933	0,00
2010P023AE20	AE 2020 Gestion patrimoine immobilier	932	2 175 000,00
TOTAL			

« AE de dépenses imprévues » (2)		952	1 000 000,00
---	--	-----	--------------

TOTAL GENERAL			886 971 289,40
----------------------	--	--	-----------------------

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET	A1

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés (y compris le compte 1068)	832 224 633,62	832 224 633,62
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (R.A.R N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif)	(si solde positif)
		0,00	0,00
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	832 224 633,62	832 224 633,62

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés	1 416 048 031,83	1 416 048 031,83
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (R.A.R N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit)	(si excédent)
		0,00	0,00
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	1 416 048 031,83	1 416 048 031,83

TOTAL DU BUDGET (4)	2 248 272 665,45	2 248 272 665,45
----------------------------	-------------------------	-------------------------

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 4312.6 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 4312-5 du CGCT).

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET	A2

VENTILATION DES OPERATIONS REELLES ET D'ORDRE DU BUDGET

	DÉPENSES			RECETTES		
	RÉELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL	REELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL
Crédits d'investissement votés	604 645 028,10	227 579 605,52	832 224 633,62	418 905 407,62	413 319 226,00	832 224 633,62
Crédits de fonctionnement votés	1 050 088 805,83	365 959 226,00	1 416 048 031,83	1 235 828 426,31	180 219 605,52	1 416 048 031,83
Total budget (hors RAR N-1 et reports)	1 654 733 833,93	593 538 831,52	2 248 272 665,45	1 654 733 833,93	593 538 831,52	2 248 272 665,45

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BUDGET – RECAPITULATION PAR GROUPES FONCTIONNELS	B

SECTION	POUR MEMOIRE		PROPOSITIONS DU PRÉSIDENT	VOTE DE L'ASSEMBLEE	TOTAL (RAR N-1 + VOTE)	DONT NON VENTILE	DONT 0 Services généraux (sauf 01)
	POUR MÉMOIRE BUDGET PRÉCÉDENT (1)	RESTES A REALISER N-1					

AP VOTEES	692 429 739,00		538 690 000,00	538 690 000,00	538 690 000,00	1 000 000,00	10 348 000,00
Dont dépenses imprévues (950)	1 000 000,00		1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	
AE VOTEES	885 932 213,90		886 971 289,40	886 971 289,40	886 971 289,40	1 000 000,00	15 294 623,00
Dont dépenses imprévues (952)	1 000 000,00		1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	820 745 604,39	0,00	832 224 633,62	832 224 633,62	832 224 633,62	304 832 939,52	19 214 145,25
90 Opérations ventilées	490 817 566,06	0,00	527 391 694,10	527 391 694,10	527 391 694,10		19 214 145,25
- en AP/CP (2)	490 760 566,06	0,00	527 334 694,10	527 334 694,10	527 334 694,10		19 157 145,25
- hors AP/CP (2)	57 000,00	0,00	57 000,00	57 000,00	57 000,00		57 000,00
Dont opérations pour comptes de tiers	152 800,00	0,00	1 570 000,00	1 570 000,00	1 570 000,00		0,00
92 Opérations non ventilées	329 928 038,33	0,00	304 832 939,52	304 832 939,52	304 832 939,52	304 832 939,52	
001 Solde exécution section investissement	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES D'INVESTISSEMENT	820 825 466,31	0,00	832 224 633,62	832 224 633,62	832 224 633,62	738 133 356,42	0,00
90 Opérations ventilées	87 583 272,13	0,00	94 091 277,20	94 091 277,20	94 091 277,20		0,00
- Recettes affectées	87 583 272,13	0,00	92 751 277,20	92 751 277,20	92 751 277,20		0,00
- Financement par le tiers de l'opération confiée à la région	0,00	0,00	1 340 000,00	1 340 000,00	1 340 000,00		0,00
92 Opérations non ventilées (sauf 922-1068)	589 280 388,28	0,00	611 461 546,95	611 461 546,95	611 461 546,95	611 461 546,95	
954 Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00	
<i>951 Virement de la section de fonctionnement</i>	<i>143 961 805,90</i>		<i>126 371 809,47</i>	<i>126 371 809,47</i>	<i>126 371 809,47</i>	<i>126 371 809,47</i>	
922-1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	
001 Solde exécution section investissement	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 429 089 646,57	0,00	1 416 048 031,83	1 416 048 031,83	1 416 048 031,83	378 605 224,42	90 706 470,51
93 Services ventilés	1 048 717 962,66	0,00	1 037 442 807,41	1 037 442 807,41	1 037 442 807,41		90 706 470,51
- en AE/CP	863 758 462,66	0,00	846 489 007,41	846 489 007,41	846 489 007,41		16 351 170,51
- hors AE/CP	184 959 500,00	0,00	190 953 800,00	190 953 800,00	190 953 800,00		74 355 300,00
94 Services communs non ventilés	236 409 878,01	0,00	252 233 414,95	252 233 414,95	252 233 414,95	252 233 414,95	
<i>953 Virement à la section d'investissement</i>	<i>143 961 805,90</i>		<i>126 371 809,47</i>	<i>126 371 809,47</i>	<i>126 371 809,47</i>	<i>126 371 809,47</i>	

SECTION	POUR MEMOIRE		PROPOSITIONS DU PRÉSIDENT	VOTE DE L'ASSEMBLEE	TOTAL (RAR N-1 + VOTE)	DONT NON VENTILE	DONT 0 Services généraux (sauf 01)
	POUR MÉMOIRE BUDGET PRÉCÉDENT (1)	RESTES A REALISER N-1					
002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 412 410 708,57	0,00	1 416 048 031,83	1 416 048 031,83	1 416 048 031,83	1 278 389 878,52	19 692 972,00
93 Services ventilés	85 286 442,33	0,00	137 658 153,31	137 658 153,31	137 658 153,31		19 692 972,00
94 Services communs non ventilés	1 327 124 266,24	0,00	1 278 389 878,52	1 278 389 878,52	1 278 389 878,52	1 278 389 878,52	
002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Y compris les opérations pour compte de tiers.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BUDGET – RECAPITULATION PAR GROUPES FONCTIONNELS (suite)	B

SECTION	1 Formation pro. et apprentissage	2 Enseignement	3 Culture, sports et loisirs	4 Santé et action sociale	5 Aménagement des territoires	6 Gestion des fonds européens	7 Environnement	8 Transports	9 Action économique
---------	---	-------------------	------------------------------------	---------------------------------	-------------------------------------	-------------------------------------	--------------------	-----------------	---------------------------

AP VOTEES	11 300 000,00	151 942 361,00	17 083 000,00	1 550 000,00	76 254 840,00	46 700 000,00	28 400 209,00	120 855 000,00	73 256 590,00
Dont dépenses imprévues (950)									
AE VOTEES	247 794 980,00	70 837 400,00	26 865 957,00	650 000,00	7 484 896,00	24 850 000,00	10 831 050,00	420 014 268,40	61 348 115,00
Dont dépenses imprévues (952)									

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	20 452 987,77	141 340 161,53	15 788 989,28	2 014 354,47	53 365 896,98	44 490 583,20	18 756 498,48	151 825 000,00	60 143 077,14
90 Opérations ventilées	20 452 987,77	141 340 161,53	15 788 989,28	2 014 354,47	53 365 896,98	44 490 583,20	18 756 498,48	151 825 000,00	60 143 077,14
- en AP/CP (2)	20 452 987,77	141 340 161,53	15 788 989,28	2 014 354,47	53 365 896,98	44 490 583,20	18 756 498,48	151 825 000,00	60 143 077,14
- hors AP/CP (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont opérations pour comptes de tiers	0,00	1 570 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
92 Opérations non ventilées									
001 Solde exécution section investissement									
RECETTES D'INVESTISSEMENT	10 300 000,00	32 750 694,00	0,00	0,00	1 500 000,00	44 490 583,20	0,00	0,00	5 050 000,00
90 Opérations ventilées	10 300 000,00	32 750 694,00	0,00	0,00	1 500 000,00	44 490 583,20	0,00	0,00	5 050 000,00
- Recettes affectées	10 300 000,00	31 410 694,00	0,00	0,00	1 500 000,00	44 490 583,20	0,00	0,00	5 050 000,00
- Financement par le tiers de l'opération confiée à la région	0,00	1 340 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
92 Opérations non ventilées (sauf 922-1068)									
954 Produits des cessions d'immobilisations									
951 Virement de la section de fonctionnement									

922-1068 Excédents de fonctionnement capitalisés									
001 Solde exécution section investissement									
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	215 226 447,62	189 264 904,10	26 594 625,46	638 286,07	7 353 505,23	18 917 933,31	9 453 045,07	423 065 448,57	56 222 141,47
93 Services ventilés	215 226 447,62	189 264 904,10	26 594 625,46	638 286,07	7 353 505,23	18 917 933,31	9 453 045,07	423 065 448,57	56 222 141,47
- en AE/CP	215 226 447,62	72 666 404,10	26 594 625,46	638 286,07	7 353 505,23	18 917 933,31	9 453 045,07	423 065 448,57	56 222 141,47
- hors AE/CP	0,00	116 598 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
94 Services communs non ventilés									
<i>953 Virement à la section d'investissement</i>									
002 Résultat de fonctionnement reporté									
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	51 447 150,00	10 392 000,00	625 000,00	0,00	1 140 000,00	18 917 933,31	118 500,00	34 330 598,00	994 000,00
93 Services ventilés	51 447 150,00	10 392 000,00	625 000,00	0,00	1 140 000,00	18 917 933,31	118 500,00	34 330 598,00	994 000,00
94 Services communs non ventilés									
002 Résultat de fonctionnement reporté									

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – INVESTISSEMENT	C1

OPERATIONS REELLES ET MIXTES (RAR N-1 + Vote de l'exercice)

CHAPITRES	DEPENSES	RECETTES
90 Opérations ventilées	527 391 694,10	94 091 277,20
900 Services généraux	19 214 145,25	0,00
901 Formation pro. et apprentissage	20 452 987,77	10 300 000,00
902 Enseignement	141 340 161,53	32 750 694,00
903 Culture, sports et loisirs	15 788 989,28	0,00
904 Santé et action sociale	2 014 354,47	0,00
905 Aménagement des territoires	53 365 896,98	1 500 000,00
906 Gestion des fonds européens	44 490 583,20	44 490 583,20
907 Environnement	18 756 498,48	0,00
908 Transports	151 825 000,00	0,00
909 Action économique	60 143 077,14	5 050 000,00
92 Opérations non ventilées	77 253 334,00	324 514 130,42
921 Taxes non affectées	0,00	0,00
922 Dotations et participations (sauf 1068)	0,00	52 484 530,00
923 Dettes et autres opérations financières	77 253 334,00	272 029 600,42
95 Chapitres de prévision sans réalisation		300 000,00
954 Produits des cessions d'immobilisations		300 000,00
TOTAL	604 645 028,10	418 905 407,62

OPERATIONS D'ORDRE

925 Opérations patrimoniales	47 360 000,00	47 360 000,00
926 Transferts entre les sections	180 219 605,52	239 587 416,53
951 Virement de la section de fonctionnement		126 371 809,47
TOTAL	227 579 605,52	413 319 226,00

AUTOFINANCEMENT DE L'EXERCICE = R(926 + 951) - D926 :	185 739 620,48
--	-----------------------

001 Solde exécution section investissement	V	0,00	VI	0,00
922 – 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés			VII	0,00

TOTAL DE LA SECTION	I + III + V	832 224 633,62	II + IV + VI + VII	832 224 633,62
----------------------------	--------------------	-----------------------	---------------------------	-----------------------

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – FONCTIONNEMENT	C2

OPERATIONS REELLES ET MIXTES (RAR N-1 + Vote de l'exercice)

CHAPITRES	DEPENSES	RECETTES
93 Services ventilés	1 037 442 807,41	137 658 153,31
930 Services généraux	90 706 470,51	19 692 972,00
931 Formation pro. et apprentissage	215 226 447,62	51 447 150,00
932 Enseignement	189 264 904,10	10 392 000,00
933 Culture, sports et loisirs	26 594 625,46	625 000,00
934 Santé et action sociale	638 286,07	0,00
935 Aménagement des territoires	7 353 505,23	1 140 000,00
936 Gestion des fonds européens	18 917 933,31	18 917 933,31
937 Environnement	9 453 045,07	118 500,00
938 Transports	423 065 448,57	34 330 598,00
939 Action économique	56 222 141,47	994 000,00
94 Services communs non ventilés	12 645 998,42	1 098 170 273,00
940 Impositions directes	0,00	405 722 362,00
941 Autres impôts et taxes	0,00	622 444 889,00
942 Dotations et participations	0,00	68 473 022,00
943 Opérations financières	10 611 000,00	130 000,00
944 Frais de fonctionnements groupes d'élus	1 034 998,42	0,00
945 Provisions et autres opérations mixtes	1 000 000,00	1 400 000,00
TOTAL	I 1 050 088 805,83	II 1 235 828 426,31

OPERATIONS D'ORDRE

<i>946 Transferts entre les sections</i>	<i>239 587 416,53</i>	<i>180 219 605,52</i>
<i>947 Transferts dans section fonctionnement</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>953 Virement à la section d'investissement</i>	<i>126 371 809,47</i>	<i></i>
TOTAL	III 365 959 226,00	IV 180 219 605,52

AUTOFINANCEMENT DEGAGE = D(946 + 953) - R946 :	-185 739 620,48
---	------------------------

002 Résultat de fonctionnement reporté	V 0,00	VI 0,00
--	--------	---------

TOTAL DE LA SECTION	I + III + V 1 416 048 031,83	II + IV + VI 1 416 048 031,83
----------------------------	-------------------------------------	--------------------------------------

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

	INVESTISSEMENT	Pour mémoire budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions du président (2)	Vote de l'exercice	TOTAL (Vote + RAR N-1)
	Dépenses d'investissement – Total	820 745 604,39	0,00	832 224 633,62	832 224 633,62	832 224 633,62
	Sous total des opérations réelles et mixtes	567 650 904,15	0,00	604 645 028,10	604 645 028,10	604 645 028,10
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	76 833 338,09	0,00	77 253 334,00	77 253 334,00	77 253 334,00
18	Cpte liaison : affectat° (BA, régie NP)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	30 725 988,73	0,00	16 104 567,01	16 098 530,55	16 098 530,55
204	Subventions d'équipement versées	329 945 386,58	0,00	375 740 948,47	375 740 948,47	375 740 948,47
21	Immobilisations corporelles	25 366 890,45	0,00	24 736 534,02	24 741 016,72	24 741 016,72
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	93 870 570,20	0,00	100 211 993,90	100 213 547,66	100 213 547,66
26	Participations et créances rattachées	9 076 077,39	0,00	8 212 165,56	8 212 165,56	8 212 165,56
27	Autres immobilisations financières	1 679 852,71	0,00	815 485,14	815 485,14	815 485,14
45	Opérations pour compte de tiers	152 800,00	0,00	1 570 000,00	1 570 000,00	1 570 000,00
	Sous total des opérations d'ordre	253 094 700,24		227 579 605,52	227 579 605,52	227 579 605,52
925	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>67 370 000,00</i>		<i>47 360 000,00</i>	<i>47 360 000,00</i>	<i>47 360 000,00</i>
926	<i>Transferts entre les sections</i>	<i>185 724 700,24</i>		<i>180 219 605,52</i>	<i>180 219 605,52</i>	<i>180 219 605,52</i>
001	Solde exécution section investissement	0,00			0,00	0,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Propositions formulées par le Président pour l'exercice N.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

	FONCTIONNEMENT	Pour mémoire budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions du président (2)	Vote de l'exercice	TOTAL (Vote + RAR N-1)
	Dépenses de fonctionnement – Total	1 429 089 646,57	0,00	1 416 048 031,83	1 416 048 031,83	1 416 048 031,83
	Sous total des opérations réelles et mixtes	1 063 696 024,66	0,00	1 050 088 805,83	1 050 088 805,83	1 050 088 805,83
011	Charges à caractère général	255 780 362,54	0,00	318 677 894,17	318 654 034,62	318 654 034,62
012	Charges de personnel et frais assimilés	174 314 400,00	0,00	178 902 201,08	178 902 201,08	178 902 201,08
014	Atténuations de produits	17 789 645,40	0,00	15 714 196,40	15 714 196,40	15 714 196,40
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	602 898 897,65	0,00	525 695 947,33	525 719 806,88	525 719 806,88
6586	Frais de fonctionnement groupes d'élus	1 016 062,00	0,00	1 034 998,42	1 034 998,42	1 034 998,42
66	Charges financières	10 342 000,00	0,00	8 981 000,00	8 981 000,00	8 981 000,00
67	Charges exceptionnelles	54 657,07	0,00	82 568,43	82 568,43	82 568,43
945	Provisions et autres opérations mixtes	1 500 000,00		1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
	Sous total des opérations d'ordre	365 393 621,91		365 959 226,00	365 959 226,00	365 959 226,00
946	Transferts entre les sections	221 431 816,01		239 587 416,53	239 587 416,53	239 587 416,53
947	Transferts dans section fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
953	Virement à la section d'investissement	143 961 805,90		126 371 809,47	126 371 809,47	126 371 809,47
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00			0,00	0,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Propositions formulées par le Président pour l'exercice N.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

	INVESTISSEMENT	Pour mémoire budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions du président (3)	Vote de l'exercice	TOTAL (Vote + RAR N-1)
Recettes d'investissement – Total		820 825 466,31	0,00	832 224 633,62	832 224 633,62	832 224 633,62
Sous total des opérations réelles et mixtes		388 061 844,40	0,00	418 905 407,62	418 905 407,62	418 905 407,62
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	50 653 000,00	0,00	52 484 530,00	52 484 530,00	52 484 530,00
13	Subventions d'investissement	81 153 272,13	0,00	87 701 277,20	87 701 277,20	87 701 277,20
16	Emprunts et dettes assimilées	249 825 572,27	0,00	272 029 600,42	272 029 600,42	272 029 600,42
18	Cpte liaison : affectat° (BA, régie NP)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	6 430 000,00	0,00	5 050 000,00	5 050 000,00	5 050 000,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	1 340 000,00	1 340 000,00	1 340 000,00
954	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00
Sous total des opérations d'ordre		432 763 621,91	0,00	413 319 226,00	413 319 226,00	413 319 226,00
925	<i>Opérations patrimoniales</i>	67 370 000,00	0,00	47 360 000,00	47 360 000,00	47 360 000,00
926	<i>Transferts entre les sections</i>	221 431 816,01	0,00	239 587 416,53	239 587 416,53	239 587 416,53
951	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	143 961 805,90	0,00	126 371 809,47	126 371 809,47	126 371 809,47
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde exécution section investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(2) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(3) Propositions formulées par le Président pour l'exercice N.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

	FONCTIONNEMENT	Pour mémoire budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions du président (3)	Vote de l'exercice	TOTAL (Vote + RAR N-1)
	Recettes de fonctionnement – Total	1 412 410 708,57	0,00	1 416 048 031,83	1 416 048 031,83	1 416 048 031,83
	Sous total des opérations réelles et mixtes	1 226 686 008,33	0,00	1 235 828 426,31	1 235 828 426,31	1 235 828 426,31
70	Produits services, domaine, ventes div	4 518 000,00	0,00	2 318 300,00	2 318 300,00	2 318 300,00
731	Impôts locaux	421 232 394,00	0,00	433 626 960,00	433 626 960,00	433 626 960,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	674 877 855,00	0,00	615 744 889,00	615 744 889,00	615 744 889,00
74	Dotations, subventions et participations	120 723 759,33	0,00	177 714 277,31	177 714 277,31	177 714 277,31
75	Autres produits de gestion courante	590 000,00	0,00	1 423 000,00	1 423 000,00	1 423 000,00
76	Produits financiers	150 000,00	0,00	361 000,00	361 000,00	361 000,00
77	Produits exceptionnels	2 094 000,00	0,00	2 230 000,00	2 230 000,00	2 230 000,00
013	Atténuations de charges	1 050 000,00	0,00	1 010 000,00	1 010 000,00	1 010 000,00
945	Provisions et autres opérations mixtes	1 450 000,00		1 400 000,00	1 400 000,00	1 400 000,00
	Sous total des opérations d'ordre	185 724 700,24		180 219 605,52	180 219 605,52	180 219 605,52
946	<i>Transferts entre les sections</i>	<i>185 724 700,24</i>		<i>180 219 605,52</i>	<i>180 219 605,52</i>	<i>180 219 605,52</i>
947	<i>Transferts dans section fonctionnement</i>	<i>0,00</i>		<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00		0,00	0,00	0,00

(1) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(2) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(3) Propositions formulées par le Président pour l'exercice N.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES	A

Chap.	Libellés	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée sur les crédits de l'exercice (2) II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
90	Opérations ventilées	490 817 566,06	0,00	537 690 000,00	527 391 694,10	527 391 694,10	527 334 694,10	57 000,00	527 391 694,10
900	Services généraux	14 749 252,68	0,00	10 348 000,00	19 214 145,25	19 214 145,25	19 157 145,25	57 000,00	19 214 145,25
901	Formation pro. et apprentissage	13 998 410,78	0,00	11 300 000,00	20 452 987,77	20 452 987,77	20 452 987,77	0,00	20 452 987,77
902	Enseignement	137 779 475,33	0,00	151 942 361,00	141 340 161,53	141 340 161,53	141 340 161,53	0,00	141 340 161,53
903	Culture, sports et loisirs	11 971 258,24	0,00	17 083 000,00	15 788 989,28	15 788 989,28	15 788 989,28	0,00	15 788 989,28
904	Santé et action sociale	1 969 020,00	0,00	1 550 000,00	2 014 354,47	2 014 354,47	2 014 354,47	0,00	2 014 354,47
905	Aménagement des territoires	51 810 880,51	0,00	76 254 840,00	53 365 896,98	53 365 896,98	53 365 896,98	0,00	53 365 896,98
906	Gestion des fonds européens	49 673 828,13	0,00	46 700 000,00	44 490 583,20	44 490 583,20	44 490 583,20	0,00	44 490 583,20
907	Environnement	14 441 847,67	0,00	28 400 209,00	18 756 498,48	18 756 498,48	18 756 498,48	0,00	18 756 498,48
908	Transports	137 771 492,96	0,00	120 855 000,00	151 825 000,00	151 825 000,00	151 825 000,00	0,00	151 825 000,00
909	Action économique	56 652 099,76	0,00	73 256 590,00	60 143 077,14	60 143 077,14	60 143 077,14	0,00	60 143 077,14
92	Opérations non ventilées	329 928 038,33	0,00		304 832 939,52	304 832 939,52		304 832 939,52	304 832 939,52
921	Taxes non affectées	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
922	Dotations et participations	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	76 833 338,09	0,00		77 253 334,00	77 253 334,00		77 253 334,00	77 253 334,00
925	Opérations patrimoniales	67 370 000,00			47 360 000,00	47 360 000,00		47 360 000,00	47 360 000,00
926	Transferts entre les sections	185 724 700,24			180 219 605,52	180 219 605,52		180 219 605,52	180 219 605,52
95	Chapitre de prévision sans réalisation			1 000 000,00					
950	Dépenses imprévues			1 000 000,00					
TOTAL des groupes fonctionnels		820 745 604,39	0,00	538 690 000,00	832 224 633,62	832 224 633,62	527 334 694,10	304 889 939,52	832 224 633,62

001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE (3)	0,00
--	-------------

TOTAL	832 224 633,62
--------------	-----------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent..

(2) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(3) Le solde d'exécution est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	A

Chap.	Libellés	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 I	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée sur les crédits de l'exercice (2) II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
90	Opérations ventilées	87 583 272,13	0,00	94 091 277,20	94 091 277,20	94 091 277,20
900	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
901	Formation pro. et apprentissage	0,00	0,00	10 300 000,00	10 300 000,00	10 300 000,00
902	Enseignement	31 410 694,00	0,00	32 750 694,00	32 750 694,00	32 750 694,00
903	Culture, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
904	Santé et action sociale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
905	Aménagement des territoires	0,00	0,00	1 500 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00
906	Gestion des fonds européens	49 673 828,13	0,00	44 490 583,20	44 490 583,20	44 490 583,20
907	Environnement	68 750,00	0,00	0,00	0,00	0,00
908	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
909	Action économique	6 430 000,00	0,00	5 050 000,00	5 050 000,00	5 050 000,00
92	Opérations non ventilées	589 280 388,28	0,00	611 461 546,95	611 461 546,95	611 461 546,95
921	Taxes non affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
922	Dotations et participations (sauf R922 - 1068)	50 653 000,00	0,00	52 484 530,00	52 484 530,00	52 484 530,00
923	Dettes et autres opérations financières	249 825 572,27	0,00	272 029 600,42	272 029 600,42	272 029 600,42
925	Opérations patrimoniales	67 370 000,00		47 360 000,00	47 360 000,00	47 360 000,00
926	Transferts entre les sections	221 431 816,01		239 587 416,53	239 587 416,53	239 587 416,53
95	Chapitre de prévision sans réalisation	143 961 805,90	0,00	126 671 809,47	126 671 809,47	126 671 809,47
951	Virement de la section de fonctionnement	143 961 805,90		126 371 809,47	126 371 809,47	126 371 809,47
954	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00
TOTAL des groupes fonctionnels		820 825 466,31	0,00	832 224 633,62	832 224 633,62	832 224 633,62

001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE (3)	0,00
--	-------------

1068 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE (4)	0,00
---	-------------

Chap.	Libellés	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 I	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée sur les crédits de l'exercice (2) II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL						832 224 633,62

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(3) Le solde d'exécution est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

(4) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 900
Détail par articles	

CHAPITRE 900 – Services généraux AP (1) = 10 348 000,00

	2 Administration générale					3 Sécurité	4 Actions interrégionales, européennes					TOTAL DU CHAPITRE	
	20 Administration générale collectivité		21 Conseil Régional	22 Conseil Economique et Social Régional	23 Conseil culture, éducation et environnement		28 Autres organismes	41 Actions interrégionales	42 Actions européennes	43 Actions relevant de la subvent* globale	44 Aide publique au développement		48 Autres actions internationales
	201 Personnel non ventilé	202 Autres moyens généraux											

DEPENSES D'EQUIPEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	57 000,00	18 897 714,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00	0,00	0,00	256 931,00	0,00	19 214 145,25
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	57 000,00	18 897 714,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00	0,00	0,00	256 931,00	0,00	19 214 145,25
Vote de l'assemblée (2)	57 000,00	18 897 714,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00	0,00	0,00	256 931,00	0,00	19 214 145,25
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)		18 897 714,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00	0,00	0,00	256 931,00	0,00	19 157 145,25
- Hors AP-CP (3)	57 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	57 000,00
Dont op. pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'op.		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 901
Détail par articles	

CHAPITRE 901 – Formation professionnelle et apprentissage **AP (1) = 11 300 000,00**

	0 Services communs	1 Formation professionnelle						2 Apprentissage	3 Formation sanitaire et sociale	TOTAL DU CHAPITRE
		11 Insertion sociale et professionnelle	12 Formation professionnalisante personnes	13 Formation certifiante des personnes	14 Formation des actifs occupés	15 Rémunération des stagiaires	16 Autres			

DEPENSES D'EQUIPEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 756,18	11 671 294,72	8 758 936,87	20 452 987,77
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 756,18	11 671 294,72	8 758 936,87	20 452 987,77
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 756,18	11 671 294,72	8 758 936,87	20 452 987,77
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 756,18	11 671 294,72	8 758 936,87	20 452 987,77
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 300 000,00	0,00	10 300 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 300 000,00	0,00	10 300 000,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 300 000,00	0,00	10 300 000,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 300 000,00	0,00	10 300 000,00
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 902
Détail par articles	

CHAPITRE 902 – Enseignement AP (1) = 151 942 361,00

	0 Services communs	1 Enseignement du premier degré	2 Enseignement du second degré				3 Enseignement supérieur	7 Sécurité	8 Autres services périscolaires et annexes	TOTAL DU CHAPITRE
			21 Collèges	22 Lycées publics	23 Lycées privés	24 Participations à des cités mixtes				

DEPENSES D'EQUIPEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	119 725 732,79	3 619 949,74	0,00	17 986 679,00	7 800,00	0,00	141 340 161,53
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	0,00	0,00	119 725 732,79	3 619 949,74	0,00	17 986 679,00	7 800,00	0,00	141 340 161,53
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	119 725 732,79	3 619 949,74	0,00	17 986 679,00	7 800,00	0,00	141 340 161,53
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	119 725 732,79	3 619 949,74	0,00	17 986 679,00	7 800,00	0,00	141 340 161,53
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 570 000,00	0,00	0,00	1 570 000,00

RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	31 410 694,00	0,00	0,00	1 340 000,00	0,00	0,00	32 750 694,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	0,00	0,00	31 410 694,00	0,00	0,00	1 340 000,00	0,00	0,00	32 750 694,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	31 410 694,00	0,00	0,00	1 340 000,00	0,00	0,00	32 750 694,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	31 410 694,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 410 694,00
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 340 000,00	0,00	0,00	1 340 000,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 903
Détail par articles	

CHAPITRE 903 – Culture, sports et loisirs **AP (1) = 17 083 000,00**

	0 Services communs	1 Culture			2 Sports	3 Loisirs	7 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		11 Enseignement artistique	12 Activités culturelles et artistiques	13 Patrimoine (bibliothèques, musées, ...)				

DEPENSES D'EQUIPEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	2 410 930,62	6 455 269,23	6 922 789,43	0,00	0,00	15 788 989,28
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	0,00	2 410 930,62	6 455 269,23	6 922 789,43	0,00	0,00	15 788 989,28
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	2 410 930,62	6 455 269,23	6 922 789,43	0,00	0,00	15 788 989,28
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	2 410 930,62	6 455 269,23	6 922 789,43	0,00	0,00	15 788 989,28
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 904
Détail par articles	

CHAPITRE 904 – Santé et action sociale **AP (1) = 1 550 000,00**

	0 Services communs	1 Santé	2 Action sociale	7 Sécurité alimentaire	TOTAL DU CHAPITRE
--	-----------------------	------------	---------------------	---------------------------	-------------------

DEPENSES D'EQUIPEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	2 014 354,47	0,00	0,00	2 014 354,47
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	2 014 354,47	0,00	0,00	2 014 354,47
Vote de l'assemblée (2)	0,00	2 014 354,47	0,00	0,00	2 014 354,47
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	2 014 354,47	0,00	0,00	2 014 354,47
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 905
Détail par articles	

CHAPITRE 905 – Aménagement des territoires AP (1) = 76 254 840,00

	0 Services communs	1 Politique de la ville	2 Agglomérations et villes moyennes	3 Espace rural, autres espaces de dévelopt	4 Habitat - (Logement)	5 Actions en faveur du littoral	6 Technologies informat° et communicat°	7 Sécurité	8 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
--	-----------------------	----------------------------	--	---	---------------------------	------------------------------------	--	---------------	---------------------	-------------------

DEPENSES D'EQUIPEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	5 528,00	2 693 756,92	9 719 965,43	22 691 174,94	4 242 865,08	0,00	14 012 606,61	0,00	0,00	53 365 896,98
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	5 528,00	2 693 756,92	9 719 965,43	22 691 174,94	4 242 865,08	0,00	14 012 606,61	0,00	0,00	53 365 896,98
Vote de l'assemblée (2)	5 528,00	2 693 756,92	9 719 965,43	22 691 174,94	4 242 865,08	0,00	14 012 606,61	0,00	0,00	53 365 896,98
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	5 528,00	2 693 756,92	9 719 965,43	22 691 174,94	4 242 865,08	0,00	14 012 606,61	0,00	0,00	53 365 896,98
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500 000,00	0,00	0,00	1 500 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500 000,00	0,00	0,00	1 500 000,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500 000,00	0,00	0,00	1 500 000,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500 000,00	0,00	0,00	1 500 000,00
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 906
Détail par articles	

CHAPITRE 906 – Gestion des fonds européens AP (1) = 46 700 000,00

	1 FSE	2 FEDER	3 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
			30 FEADER	31 FEAMP	

DEPENSES D'EQUIPEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	44 490 583,20	0,00	0,00	44 490 583,20
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	44 490 583,20	0,00	0,00	44 490 583,20
Vote de l'assemblée (2)	0,00	44 490 583,20	0,00	0,00	44 490 583,20
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	44 490 583,20	0,00	0,00	44 490 583,20
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	44 490 583,20	0,00	0,00	44 490 583,20
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	44 490 583,20	0,00	0,00	44 490 583,20
Vote de l'assemblée (2)	0,00	44 490 583,20	0,00	0,00	44 490 583,20
Recettes affectées	0,00	44 490 583,20	0,00	0,00	44 490 583,20
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 907
Détail par articles	

CHAPITRE 907 – Environnement **AP (1) = 28 400 209,00**

	0 Services communs	1 Actions transversales	2 Actions en matière des déchets	3 Politique de l'air	4 Politique de l'eau	5 Politique de l'énergie	6 Patrimoine naturel	7 Environnement infrastructures transport	8 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
--	--------------------------	-------------------------------	--	-------------------------	-------------------------	--------------------------------	-------------------------	--	---------------------	----------------------

DEPENSES D'EQUIPEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	395 941,50	316 990,00	49 000,00	907 432,82	13 692 833,68	3 151 521,76	0,00	242 778,72	18 756 498,48
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	395 941,50	316 990,00	49 000,00	907 432,82	13 692 833,68	3 151 521,76	0,00	242 778,72	18 756 498,48
Vote de l'assemblée (2)	0,00	395 941,50	316 990,00	49 000,00	907 432,82	13 692 833,68	3 151 521,76	0,00	242 778,72	18 756 498,48
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	395 941,50	316 990,00	49 000,00	907 432,82	13 692 833,68	3 151 521,76	0,00	242 778,72	18 756 498,48
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 908
Détail par articles	

CHAPITRE 908 – Transports AP (1) = 120 855 000,00

	0 Services communs	1 Transports en commun de voyageurs						18 Autres transports en commun
		10 Services communs	11 Transport ferroviaire régional de voyage	12 Gares et autres infrastructures ferrov.	13 Transports scolaires	14 Transports interurbains	15 Transports mixtes	

DEPENSES D'EQUIPEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	175 000,00	0,00	84 339 562,00	33 614 848,67	956 000,00	0,00	0,00	4 425 197,88
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	175 000,00	0,00	84 339 562,00	33 614 848,67	956 000,00	0,00	0,00	4 425 197,88
Vote de l'assemblée (2)	175 000,00	0,00	84 339 562,00	33 614 848,67	956 000,00	0,00	0,00	4 425 197,88
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	175 000,00	0,00	84 339 562,00	33 614 848,67	956 000,00	0,00	0,00	4 425 197,88
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	A 908

CHAPITRE 908 – Transports (suite 1)

	2 Routes et voiries						7 Sécurité
	21 Voirie nationale	22 Voirie régionale	23 Voirie départementale	24 Voirie communale	25 Sécurité routière	28 Autres liaisons	
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	18 344 307,86	0,00	3 068 770,34	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	18 344 307,86	0,00	3 068 770,34	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	18 344 307,86	0,00	3 068 770,34	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	18 344 307,86	0,00	3 068 770,34	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	A 908

CHAPITRE 908 – Transports (suite 2)

	8 Autres transports							TOTAL DU CHAPITRE
	81 Transports aériens	82 Transports maritimes	83 Transports fluviaux	84 Transports ferroviaires de marchandises	85 Liaisons multimodales	86 Infrastructures portuaires et aéroport.	88 Autres	

DEPENSES D'EQUIPEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	3 783 802,00	0,00	1 104 000,00	0,00	2 013 511,25	0,00	0,00	151 825 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	3 783 802,00	0,00	1 104 000,00	0,00	2 013 511,25	0,00	0,00	151 825 000,00
Vote de l'assemblée (2)	3 783 802,00	0,00	1 104 000,00	0,00	2 013 511,25	0,00	0,00	151 825 000,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	3 783 802,00	0,00	1 104 000,00	0,00	2 013 511,25	0,00	0,00	151 825 000,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 909
Détail par articles	

CHAPITRE 909 – Action économique **AP (1) = 73 256 590,00**

	0 Services communs	1 Interventions économiques transversales	2 Recherche et innovation	3 Agriculture, pêche, agro-industrie	4 Industrie, artisanat, commerce et autres	5 Tourisme et thermalisme	TOTAL DU CHAPITRE
--	-----------------------	--	------------------------------	--	--	------------------------------	-------------------

DEPENSES D'EQUIPEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	32 823 289,00	8 284 596,22	5 932 191,28	3 103 000,64	10 000 000,00	60 143 077,14
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	32 823 289,00	8 284 596,22	5 932 191,28	3 103 000,64	10 000 000,00	60 143 077,14
Vote de l'assemblée (2)	0,00	32 823 289,00	8 284 596,22	5 932 191,28	3 103 000,64	10 000 000,00	60 143 077,14
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	32 823 289,00	8 284 596,22	5 932 191,28	3 103 000,64	10 000 000,00	60 143 077,14
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	3 450 000,00	0,00	0,00	1 600 000,00	0,00	5 050 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	3 450 000,00	0,00	0,00	1 600 000,00	0,00	5 050 000,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	3 450 000,00	0,00	0,00	1 600 000,00	0,00	5 050 000,00
Recettes affectées	0,00	3 450 000,00	0,00	0,00	1 600 000,00	0,00	5 050 000,00
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	A 921

CHAPITRE 921 – Taxes non affectées

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée	TOTAL RAR N-1 + Vote
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	A 922

CHAPITRE 922 – Dotations et participations

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée	TOTAL RAR N-1 + Vote
	DEPENSES (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	50 653 000,00	0,00	52 484 530,00	52 484 530,00	52 484 530,00
10222	FCTVA	17 500 000,00	0,00	19 000 000,00	19 000 000,00	19 000 000,00
10223	TICPE 2ème part	33 153 000,00	0,00	33 484 530,00	33 484 530,00	33 484 530,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

(3) Reversement de dotations (trop perçu).

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	A 923

CHAPITRE 923 – Dettes et autres opérations financières

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée	TOTAL RAR N-1 + Vote
	DEPENSES	76 833 338,09	0,00	77 253 334,00	77 253 334,00	77 253 334,00
1641	Emprunts en euros	50 500 000,00	0,00	53 920 000,00	53 920 000,00	53 920 000,00
16449	Opérat° de tirage sur ligne trésorerie	11 333 338,09	0,00	8 333 334,00	8 333 334,00	8 333 334,00
166	Refinancement de dette	15 000 000,00	0,00	15 000 000,00	15 000 000,00	15 000 000,00
	RECETTES	249 825 572,27	0,00	272 029 600,42	272 029 600,42	272 029 600,42
1641	Emprunts en euros	223 492 234,18	0,00	248 696 266,42	248 696 266,42	248 696 266,42
16449	Opérat° de tirage sur ligne trésorerie	11 333 338,09	0,00	8 333 334,00	8 333 334,00	8 333 334,00
166	Refinancement de dette	15 000 000,00	0,00	15 000 000,00	15 000 000,00	15 000 000,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	A 925

CHAPITRE 925 – Opérations patrimoniales

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée
	DEPENSES (3)	67 370 000,00	47 360 000,00	47 360 000,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	100 000,00	100 000,00
204411	Sub nat org pub - Biens mob, mat, études	8 150 000,00	7 150 000,00	7 150 000,00
2051	Concessions, droits similaires	100 000,00	100 000,00	100 000,00
21312	Bâtiments scolaires	0,00	10 000,00	10 000,00
21572	Matériel technique scolaire	200 000,00	400 000,00	400 000,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	100 000,00	100 000,00
217312	Bâtiments scolaires (mise à dispo)	0,00	10 000,00	10 000,00
2313	Constructions	11 400 000,00	16 400 000,00	16 400 000,00
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	47 520 000,00	23 090 000,00	23 090 000,00
	RECETTES (3)	67 370 000,00	47 360 000,00	47 360 000,00
16449	Opérat° de tirage sur ligne trésorerie	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	6 000 000,00	12 000 000,00	12 000 000,00
2033	Frais d'insertion	120 000,00	110 000,00	110 000,00
2051	Concessions, droits similaires	430 000,00	300 000,00	300 000,00
21572	Matériel technique scolaire	3 330 000,00	4 280 000,00	4 280 000,00
21578	Autre matériel technique	30 000,00	110 000,00	110 000,00
21831	Matériel informatique scolaire	3 280 000,00	2 030 000,00	2 030 000,00
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaires	980 000,00	270 000,00	270 000,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	100 000,00	160 000,00	160 000,00
237	Avances commandes immo incorporelles	100 000,00	200 000,00	200 000,00
238	Avances commandes immo corporelles	53 000 000,00	27 900 000,00	27 900 000,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

(3) Les dépenses du chapitre sont égales aux recettes.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES	A 926
Détail par articles	

CHAPITRE 926 – Transferts entre les sections

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée
	DEPENSES DE L'EXERCICE (3)	185 724 700,24	180 219 605,52	180 219 605,52
	Reprises sur autofinancement	185 724 700,24	180 219 605,52	180 219 605,52
13911	Sub. transf. cpte résultat. Etat, établist	262 663,00	262 709,06	262 709,06
13913	Sub. transf. cpte résultat. Départements	456 492,00	460 084,00	460 084,00
13914	Sub. transf. cpte résultat. Communes	38 410,00	38 410,00	38 410,00
13916	Sub. transf. cpte résultat. Autres EPL	200,00	200,00	200,00
139172	Sub. transf. cpte résultat. FEDER	13 795 885,44	10 641 990,44	10 641 990,44
139173	Sub. transf. cpte résultat. FEOGA	41 317,00	41 317,00	41 317,00
13918	Autres subventions d'équipement	23 867,00	25 866,00	25 866,00
13932	Dotation régionale d'équipement scolaire	31 410 694,00	31 410 694,00	31 410 694,00
198	Neutralisation des amortissements	139 695 171,80	137 338 335,02	137 338 335,02
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
	RECETTES DE L'EXERCICE (4)	221 431 816,01	239 587 416,53	239 587 416,53
	Amortissement des immobilisations	221 431 816,01	239 587 416,53	239 587 416,53
28031	Frais d'études	714 233,00	534 025,05	534 025,05
28033	Frais d'insertion	0,00	2 922,61	2 922,61
2804111	Subv. Etat : Bien mobilier, matériel	2 921 787,39	2 514 424,39	2 514 424,39
2804112	Subv. Etat : Bâtiments, installations	8 094 235,14	6 776 296,32	6 776 296,32
2804113	Subv. Etat : Projet infrastructure	1 898 537,00	1 898 537,00	1 898 537,00
2804114	Voiries	253 382,00	422 913,00	422 913,00
2804121	Subv. Régions : Bien mobilier, matériel	0,00	778 857,00	778 857,00
2804122	Subv. Régions : Bâtiments, installations	1 130,00	1 130,00	1 130,00
2804123	Subv. Régions : Projet infrastructure	64 164,00	64 164,00	64 164,00
2804131	Subv. Dpt : Bien mobilier, matériel	75 626,85	92 277,00	92 277,00
2804132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	5 224 334,08	4 897 424,13	4 897 424,13
2804133	Subv. Dpt : Projet infrastructure	610 316,00	663 881,00	663 881,00
2804141	Subv. Cne : Bien mobilier, matériel	1 491 457,34	1 489 281,09	1 489 281,09
2804142	Subv. Cne : Bâtiments, installations	32 350 838,29	29 842 173,15	29 842 173,15
2804143	Subv. Cne : Projet infrastructure	107 232,00	121 622,00	121 622,00
2804151	Subv. Grpt : Bien mobilier, matériel	977 236,98	1 055 897,05	1 055 897,05

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée
2804152	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	2 877 733,38	2 897 546,70	2 897 546,70
2804153	Subv. Grpt : Projet infrastructure	384 162,00	406 009,00	406 009,00
2804161	Subv. SPIC : Bien mobilier, matériel	28 675,00	23 238,73	23 238,73
2804162	Subv. SPIC : Bâtiments, installations	47 015,00	47 015,00	47 015,00
28041711	Subv. SNCF : Bien mobilier, matériel	10 125 959,78	28 134 042,00	28 134 042,00
28041712	Subv. SNCF : Bâtiments, installations	240 880,00	241 326,00	241 326,00
28041713	Subv. SNCF : Projet infrastructure	15 186 320,00	15 341 615,00	15 341 615,00
28041721	Subv. RFF : Bien mobilier, matériel	602 389,50	709 608,79	709 608,79
28041722	Subv. RFF : Bâtiments, installations	145 273,00	145 273,00	145 273,00
28041723	Subv. RFF : Projet infrastructure	12 328 477,00	12 571 825,00	12 571 825,00
2804181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	10 316 184,75	10 115 510,15	10 115 510,15
2804182	Autres org pub - Bâtiments et installat°	14 664 470,21	13 549 427,16	13 549 427,16
2804183	Autres org pub-Proj infrastruct int nat.	162 530,00	165 320,00	165 320,00
280421	Privé : Bien mobilier, matériel	14 967 671,48	17 200 407,12	17 200 407,12
280422	Privé : Bâtiments, installations	6 643 104,00	7 457 584,00	7 457 584,00
280431	Subv.Scol : Bien mobilier, matériel	7 506 324,78	7 107 178,68	7 107 178,68
280432	Subv.Scol : Bâtiments, installations	9 541 835,63	8 816 170,86	8 816 170,86
2804411	Sub nat org pub - Biens mob, mat, études	6 735 480,00	8 875 367,76	8 875 367,76
2804412	Sub nat org pub - Bâtiments, installat°	2 755 683,00	2 755 782,70	2 755 782,70
28045	Subv. d'équipement versées aux tiers	13 433 283,92	10 230 381,86	10 230 381,86
28051	Concessions,droits similaires,brevets,..	1 427 333,20	1 681 926,67	1 681 926,67
281311	Bâtiments administratifs	1 049 816,00	1 134 884,00	1 134 884,00
281312	Bâtiments scolaires	5 216 004,45	6 636 650,13	6 636 650,13
281314	Bâtiments culturels et sportifs	702 666,00	702 747,00	702 747,00
281318	Autres bâtiments publics	8 708,00	421 990,00	421 990,00
281351	Bâtiments publics	294 209,00	317 476,30	317 476,30
28153	Réseaux divers	9 082,00	9 973,00	9 973,00
281572	Matériel technique scolaire	217 512,88	117 160,50	117 160,50
281578	Autre matériel technique	66 775,95	307 591,96	307 591,96
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	804 132,00	981 954,00	981 954,00
2817312	Bâtiments scolaires (m. à dispo)	26 147 319,62	27 452 005,16	27 452 005,16
28181	Installations générales, aménagt divers	77 528,23	93 931,09	93 931,09
281821	Matériel de transport ferroviaire	89 183,00	89 183,00	89 183,00
281828	Autres matériels de transport	428 001,55	485 196,50	485 196,50
281831	Matériel informatique scolaire	97 309,93	70 918,80	70 918,80
281838	Autre matériel informatique	513 101,18	448 127,66	448 127,66
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaires	396 530,66	278 169,46	278 169,46

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	189 031,37	172 031,04	172 031,04
28185	Matériel de téléphonie	118 247,13	103 181,02	103 181,02
28188	Autres immo. corporelles	101 361,36	135 864,94	135 864,94
	Autres	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

(3) Egales aux recettes du chapitre 946 en fonctionnement.

(4) Egales aux dépenses du chapitre 946 en fonctionnement.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT	A.950
95 CHAPITRES DE PREVISIONS SANS REALISATION	A 951
	A 954

DEPENSES

950	
<i>Dépenses imprévues</i>	
Pour mémoire budget AP précédent	Vote de l'assemblée sur les AP
1 000 000,00	1 000 000,00

RECETTES

951	
<i>Virements de la section de fonctionnement</i>	
Pour mémoire budget précédent (1)	Vote de l'assemblée
143 961 805,90	126 371 809,47

(1) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

RECETTES

954		
<i>Produits des cessions d'immobilisations</i>		
Pour mémoire budget précédent (1)	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée
0,00	300 000,00	300 000,00

(1) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

III – VOTE DU BUDGET									III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES									B
Chap.	Libellés	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée sur les crédits de l'exercice (2) II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
93	Services ventilés	1 048 717 962,66	0,00	885 971 289,40	1 037 442 807,41	1 037 442 807,41	846 489 007,41	190 953 800,00	1 037 442 807,41
930	Services généraux	84 035 539,20	0,00	15 294 623,00	90 706 470,51	90 706 470,51	16 351 170,51	74 355 300,00	90 706 470,51
931	Formation pro. et apprentissage	231 440 821,97	0,00	247 794 980,00	215 226 447,62	215 226 447,62	215 226 447,62	0,00	215 226 447,62
932	Enseignement	186 167 140,95	0,00	70 837 400,00	189 264 904,10	189 264 904,10	72 666 404,10	116 598 500,00	189 264 904,10
933	Culture, sports et loisirs	24 964 470,36	0,00	26 865 957,00	26 594 625,46	26 594 625,46	26 594 625,46	0,00	26 594 625,46
934	Santé et action sociale	619 184,73	0,00	650 000,00	638 286,07	638 286,07	638 286,07	0,00	638 286,07
935	Aménagement des territoires	6 347 623,38	0,00	7 484 896,00	7 353 505,23	7 353 505,23	7 353 505,23	0,00	7 353 505,23
936	Gestion des fonds européens	25 261 844,33	0,00	24 850 000,00	18 917 933,31	18 917 933,31	18 917 933,31	0,00	18 917 933,31
937	Environnement	8 397 437,98	0,00	10 831 050,00	9 453 045,07	9 453 045,07	9 453 045,07	0,00	9 453 045,07
938	Transports	426 216 970,83	0,00	420 014 268,40	423 065 448,57	423 065 448,57	423 065 448,57	0,00	423 065 448,57
939	Action économique	55 266 928,93	0,00	61 348 115,00	56 222 141,47	56 222 141,47	56 222 141,47	0,00	56 222 141,47
94	Services communs non ventilés	236 409 878,01	0,00		252 233 414,95	252 233 414,95		252 233 414,95	252 233 414,95
940	Impositions directes	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
941	Autres impôts et taxes	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
942	Dotations et participations	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
943	Opérations financières	12 462 000,00	0,00		10 611 000,00	10 611 000,00		10 611 000,00	10 611 000,00
944	Frais de fonctionnements groupes d'élus	1 016 062,00	0,00		1 034 998,42	1 034 998,42		1 034 998,42	1 034 998,42
945	Provisions et autres opérations mixtes	1 500 000,00			1 000 000,00	1 000 000,00		1 000 000,00	1 000 000,00
946	Transferts entre les sections	221 431 816,01			239 587 416,53	239 587 416,53		239 587 416,53	239 587 416,53
947	Transferts dans section fonctionnement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
95	Chapitre de prévision sans réalisation	143 961 805,90		1 000 000,00	126 371 809,47	126 371 809,47		126 371 809,47	126 371 809,47
952	Dépenses imprévues			1 000 000,00					
953	Virement à la section d'investissement	143 961 805,90			126 371 809,47	126 371 809,47		126 371 809,47	126 371 809,47
TOTAL des groupes fonctionnels		1 429 089 646,57	0,00	886 971 289,40	1 416 048 031,83	1 416 048 031,83	846 489 007,41	569 559 024,42	1 416 048 031,83

Chap.	Libellés	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée sur les crédits de l'exercice (2) II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
002 RESULTAT ANTERIEUR REPORTE (3)									0,00
TOTAL									1 416 048 031,83

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération hors RAR.

(3) Le résultat est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	B

Chap.	Libellés	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 I	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée sur les crédits de l'exercice (2) II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
93	Services ventilés	85 286 442,33	0,00	137 658 153,31	137 658 153,31	137 658 153,31
930	Services généraux	11 020 000,00	0,00	19 692 972,00	19 692 972,00	19 692 972,00
931	Formation pro. et apprentissage	0,00	0,00	51 447 150,00	51 447 150,00	51 447 150,00
932	Enseignement	10 562 000,00	0,00	10 392 000,00	10 392 000,00	10 392 000,00
933	Culture, sports et loisirs	460 000,00	0,00	625 000,00	625 000,00	625 000,00
934	Santé et action sociale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
935	Aménagement des territoires	800 000,00	0,00	1 140 000,00	1 140 000,00	1 140 000,00
936	Gestion des fonds européens	25 261 844,33	0,00	18 917 933,31	18 917 933,31	18 917 933,31
937	Environnement	190 000,00	0,00	118 500,00	118 500,00	118 500,00
938	Transports	36 187 598,00	0,00	34 330 598,00	34 330 598,00	34 330 598,00
939	Action économique	805 000,00	0,00	994 000,00	994 000,00	994 000,00
94	Services communs non ventilés	1 327 124 266,24	0,00	1 278 389 878,52	1 278 389 878,52	1 278 389 878,52
940	Impositions directes	393 327 796,00	0,00	405 722 362,00	405 722 362,00	405 722 362,00
941	Autres impôts et taxes	674 877 855,00	0,00	622 444 889,00	622 444 889,00	622 444 889,00
942	Dotations et participations	71 643 915,00	0,00	68 473 022,00	68 473 022,00	68 473 022,00
943	Opérations financières	100 000,00	0,00	130 000,00	130 000,00	130 000,00
944	Frais de fonctionnements groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
945	Provisions et autres opérations mixtes	1 450 000,00	0,00	1 400 000,00	1 400 000,00	1 400 000,00
946	<i>Transferts entre les sections</i>	<i>185 724 700,24</i>	<i>0,00</i>	<i>180 219 605,52</i>	<i>180 219 605,52</i>	<i>180 219 605,52</i>
947	<i>Transferts dans section fonctionnement</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
TOTAL des groupes fonctionnels		1 412 410 708,57	0,00	1 416 048 031,83	1 416 048 031,83	1 416 048 031,83

002 RESULTAT ANTERIEUR REPORTE (3)	0,00
---	-------------

TOTAL	1 416 048 031,83
--------------	-------------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent..

(2) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération hors RAR.

(3) Le résultat est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 930
Détail par articles	

CHAPITRE 930 – Services généraux AE (1) = 15 294 623,00

	2 Administration générale					3 Sécurité	4 Actions interrégionales, européennes					TOTAL DU CHAPITRE	
	20 Administration générale collectivité		21 Conseil Régional	22 Conseil Economique et Social Régional	23 Conseil culture, éducation et environt		28 Autres organismes	41 Actions interrégionales	42 Actions européennes	43 Action relevant de la subvention globale	44 Aide publique au développement		48 Autres actions internationales
	201 Personnel non ventilé	202 Autres moyens généraux											

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	65 809 500,00	16 172 782,84	5 019 000,00	1 323 000,00	0,00	0,00	0,00	43 699,00	2 077 532,21	0,00	84 254,09	176 702,37	90 706 470,51
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	65 809 500,00	16 172 782,84	5 019 000,00	1 323 000,00	0,00	0,00	0,00	43 699,00	2 090 584,00	0,00	83 847,09	164 057,58	90 706 470,51
Vote de l'assemblée (2)	65 809 500,00	16 172 782,84	5 019 000,00	1 323 000,00	0,00	0,00	0,00	43 699,00	2 077 532,21	0,00	84 254,09	176 702,37	90 706 470,51
Dans le cadre d'une AE-CP		13 968 982,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	43 699,00	2 077 532,21	0,00	84 254,09	176 702,37	16 351 170,51
Hors AE-CP	65 809 500,00	2 203 800,00	5 019 000,00	1 323 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	74 355 300,00

RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	860 000,00	208 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 624 672,00	0,00	0,00	0,00	19 692 972,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	860 000,00	208 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 624 672,00	0,00	0,00	0,00	19 692 972,00
Vote de l'assemblée (2)	860 000,00	208 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 624 672,00	0,00	0,00	0,00	19 692 972,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 931
Détail par articles	

CHAPITRE 931 – Formation professionnelle et apprentissage AE (1) = 247 794 980,00

	0 Services communs	1 Formation professionnelle						2 Apprentissage	3 Formation sanitaire et sociale	TOTAL DU CHAPITRE
		11 Insertion sociale et professionnelle	12 Formation professionnalisante personnes	13 Formation certifiante des personnes	14 Formation des actifs occupés	15 Rémunération des stagiaires	16 Autres			

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	22 085,84	34 830 345,36	3 868 329,53	59 133 540,92	4 102 915,79	46 307 214,14	6 574 076,35	15 403 280,34	44 984 659,35	215 226 447,62
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	22 085,84	34 830 345,36	3 868 329,53	59 133 540,92	4 102 915,79	46 307 214,14	6 574 076,35	15 403 280,34	44 984 659,35	215 226 447,62
Vote de l'assemblée (2)	22 085,84	34 830 345,36	3 868 329,53	59 133 540,92	4 102 915,79	46 307 214,14	6 574 076,35	15 403 280,34	44 984 659,35	215 226 447,62
Dans le cadre d'une AE-CP	22 085,84	34 830 345,36	3 868 329,53	59 133 540,92	4 102 915,79	46 307 214,14	6 574 076,35	15 403 280,34	44 984 659,35	215 226 447,62
Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	25 053 575,00	0,00	24 693 575,00	0,00	1 700 000,00	0,00	0,00	0,00	51 447 150,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	25 053 575,00	0,00	24 693 575,00	0,00	1 700 000,00	0,00	0,00	0,00	51 447 150,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	25 053 575,00	0,00	24 693 575,00	0,00	1 700 000,00	0,00	0,00	0,00	51 447 150,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits du BP hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 932
Détail par articles	

CHAPITRE 932 – Enseignement AE (1) = 70 837 400,00

	0 Services communs	1 Enseignement du premier degré	2 Enseignement du second degré				3 Enseignement supérieur	7 Sécurité	8 Autres services périscolaires et annexes	TOTAL DU CHAPITRE
			21 Collèges	22 Lycées publics	23 Lycées privés	24 Participations à des cités mixtes				

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	20 000,01	0,00	0,00	164 747 878,42	16 929 893,43	0,00	4 671 200,00	0,00	2 895 932,24	189 264 904,10
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	20 000,01	0,00	0,00	164 747 878,42	16 929 893,43	0,00	4 671 200,00	0,00	2 895 932,24	189 264 904,10
Vote de l'assemblée (2)	20 000,01	0,00	0,00	164 747 878,42	16 929 893,43	0,00	4 671 200,00	0,00	2 895 932,24	189 264 904,10
Dans le cadre d'une AE-CP	20 000,01	0,00	0,00	48 149 378,42	16 929 893,43	0,00	4 671 200,00	0,00	2 895 932,24	72 666 404,10
Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	116 598 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	116 598 500,00

RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	10 392 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 392 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	0,00	0,00	10 392 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 392 000,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	10 392 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 392 000,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits du BP hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 933
Détail par articles	

CHAPITRE 933 – Culture, sports et loisirs **AE (1) = 26 865 957,00**

	0 Services communs	1 Culture			2 Sports	3 Loisirs	7 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		11 Enseignement artistique	12 Activités culturelles et artistiques	13 Patrimoine (bibliothèques, musées, ...)				

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	1 000,00	0,00	16 130 803,76	3 120 224,33	7 342 597,37	0,00	0,00	26 594 625,46
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	1 000,00	0,00	16 130 803,76	3 120 224,33	7 342 597,37	0,00	0,00	26 594 625,46
Vote de l'assemblée (2)	1 000,00	0,00	16 130 803,76	3 120 224,33	7 342 597,37	0,00	0,00	26 594 625,46
Dans le cadre d'une AE-CP	1 000,00	0,00	16 130 803,76	3 120 224,33	7 342 597,37	0,00	0,00	26 594 625,46
Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	465 000,00	160 000,00	0,00	0,00	0,00	625 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	0,00	465 000,00	160 000,00	0,00	0,00	0,00	625 000,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	465 000,00	160 000,00	0,00	0,00	0,00	625 000,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits du BP hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 934
Détail par articles	

CHAPITRE 934 – Santé et action sociale **AE (1) = 650 000,00**

	0 Services communs	1 Santé	2 Action sociale	7 Sécurité alimentaire	TOTAL DU CHAPITRE
--	-----------------------	------------	---------------------	---------------------------	-------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	638 286,07	0,00	0,00	638 286,07
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	638 286,07	0,00	0,00	638 286,07
Vote de l'assemblée (2)	0,00	638 286,07	0,00	0,00	638 286,07
Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	638 286,07	0,00	0,00	638 286,07
Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits du BP hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 935
Détail par articles	

CHAPITRE 935 – Aménagement des territoires **AE (1) = 7 484 896,00**

	0	1	2	3	4	5	6	7	8	TOTAL DU CHAPITRE
	Services communs	Politique de la ville	Agglomérations et villes moyennes	Espace rural, autres espaces de développ	Habitat - (Logement)	Actions en faveur du littoral	Technologies informat° et communicat°	Sécurité	Autres actions	

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	1 470 012,20	1 206 178,99	205 725,29	2 093 748,22	748,79	0,00	2 377 091,74	0,00	0,00	7 353 505,23
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	1 470 012,20	1 206 178,99	235 745,29	2 063 728,22	748,79	0,00	2 377 091,74	0,00	0,00	7 353 505,23
Vote de l'assemblée (2)	1 470 012,20	1 206 178,99	205 725,29	2 093 748,22	748,79	0,00	2 377 091,74	0,00	0,00	7 353 505,23
Dans le cadre d'une AE-CP	1 470 012,20	1 206 178,99	205 725,29	2 093 748,22	748,79	0,00	2 377 091,74	0,00	0,00	7 353 505,23
Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 100 000,00	0,00	0,00	1 140 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 100 000,00	0,00	0,00	1 140 000,00
Vote de l'assemblée (2)	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 100 000,00	0,00	0,00	1 140 000,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits du BP hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 936

CHAPITRE 936 – Gestion des fonds européens **AE (1) = 24 850 000,00**

	1 FSE	2 FEDER	3 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
			30 FEADER	31 FEAMP	

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	4 056 142,22	14 861 791,09	0,00	0,00	18 917 933,31
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	4 056 142,22	14 861 791,09	0,00	0,00	18 917 933,31
Vote de l'assemblée (2)	4 056 142,22	14 861 791,09	0,00	0,00	18 917 933,31
Dans le cadre d'une AE-CP	4 056 142,22	14 861 791,09	0,00	0,00	18 917 933,31
Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	4 055 380,76	14 862 552,55	0,00	0,00	18 917 933,31
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	4 055 380,76	14 862 552,55	0,00	0,00	18 917 933,31
Vote de l'assemblée (2)	4 055 380,76	14 862 552,55	0,00	0,00	18 917 933,31

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits du BP hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 937
Détail par articles	

CHAPITRE 937 – Environnement **AE (1) = 10 831 050,00**

	0	1	2	3	4	5	6	7	8	TOTAL DU CHAPITRE
	Services communs	Actions transversales	Actions en matière des déchets	Politique de l'air	Politique de l'eau	Politique de l'énergie	Patrimoine naturel	Environnement infrastructures transport	Autres actions	

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	2 000,45	1 640 702,59	566 117,61	0,00	748 496,92	2 825 080,39	3 670 647,11	0,00	0,00	9 453 045,07
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	2 000,45	1 640 702,59	566 117,61	0,00	748 496,92	2 825 080,39	3 670 647,11	0,00	0,00	9 453 045,07
Vote de l'assemblée (2)	2 000,45	1 640 702,59	566 117,61	0,00	748 496,92	2 825 080,39	3 670 647,11	0,00	0,00	9 453 045,07
Dans le cadre d'une AE-CP	2 000,45	1 640 702,59	566 117,61	0,00	748 496,92	2 825 080,39	3 670 647,11	0,00	0,00	9 453 045,07
Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	50 000,00	0,00	68 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	118 500,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	0,00	50 000,00	0,00	68 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	118 500,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	50 000,00	0,00	68 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	118 500,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits du BP hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 938
Détail par articles	

CHAPITRE 938 – Transports AE (1) = 420 014 268,40

	0 Services communs	1 Transports en commun de voyageurs						
		10 Services communs	11 Transport ferroviaire régional de voyage	12 Gares et autres infrastructures ferrov.	13 Transports scolaires	14 Transports interurbains	15 Transports mixtes	18 Autres transports en commun

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	579 780,29	0,00	235 510 972,00	0,00	135 873 050,00	28 769 888,50	15 714 196,40	5 293 266,22
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	579 780,29	0,00	235 510 972,00	0,00	135 873 050,00	28 769 888,50	15 714 196,40	5 293 266,22
Vote de l'assemblée (2)	579 780,29	0,00	235 510 972,00	0,00	135 873 050,00	28 769 888,50	15 714 196,40	5 293 266,22
Dans le cadre d'une AE-CP	579 780,29	0,00	235 510 972,00	0,00	135 873 050,00	28 769 888,50	15 714 196,40	5 293 266,22
Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	200 000,00	0,00	0,00	0,00	4 844 000,00	363 000,00	27 904 598,00	1 019 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	200 000,00	0,00	0,00	0,00	4 844 000,00	363 000,00	27 904 598,00	1 019 000,00
Vote de l'assemblée (2)	200 000,00	0,00	0,00	0,00	4 844 000,00	363 000,00	27 904 598,00	1 019 000,00

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 938

CHAPITRE 938 – Transports (suite 1)

	2 Routes et voiries						7 Sécurité
	21 Voirie nationale	22 Voirie régionale	23 Voirie départementale	24 Voirie communale	25 Sécurité routière	28 Autres liaisons	

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 938

CHAPITRE 938 – Transports (suite 2)

	8 Autres transports							TOTAL DU CHAPITRE
	81 Transports aériens	82 Transports maritimes	83 Transports fluviaux	84 Transports ferroviaires de marchandises	85 Liaisons multimodales	86 Infrastructures portuaires et aéroport.	88 Autres	

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	1 130 000,00	0,00	84 295,16	0,00	110 000,00	0,00	0,00	423 065 448,57
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	1 130 000,00	0,00	84 295,16	0,00	110 000,00	0,00	0,00	423 065 448,57
Vote de l'assemblée (2)	1 130 000,00	0,00	84 295,16	0,00	110 000,00	0,00	0,00	423 065 448,57
Dans le cadre d'une AE-CP	1 130 000,00	0,00	84 295,16	0,00	110 000,00	0,00	0,00	423 065 448,57
Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	34 330 598,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	34 330 598,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	34 330 598,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits du BP hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 939

CHAPITRE 939 – Action économique **AE (1) = 61 348 115,00**

	0 Services communs	1 Interventions économiques transversales	2 Recherche et innovation	3 Agriculture, pêche, agro-industrie	4 Industrie, artisanat, commerce et autres	5 Tourisme et thermalisme	TOTAL DU CHAPITRE
--	-----------------------	--	------------------------------	--	--	------------------------------	-------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	7 048,56	24 579 520,95	9 328 799,50	9 664 622,46	6 105 260,00	6 536 890,00	56 222 141,47
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	7 048,56	24 579 520,95	9 328 799,50	9 664 622,46	6 105 260,00	6 536 890,00	56 222 141,47
Vote de l'assemblée (2)	7 048,56	24 579 520,95	9 328 799,50	9 664 622,46	6 105 260,00	6 536 890,00	56 222 141,47
Dans le cadre d'une AE-CP	7 048,56	24 579 520,95	9 328 799,50	9 664 622,46	6 105 260,00	6 536 890,00	56 222 141,47
Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	994 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	994 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	994 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	994 000,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	994 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	994 000,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits du BP hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	B 940

CHAPITRE 940 – Impositions directes

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée	TOTAL RAR N-1 + Vote
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	393 327 796,00	0,00	405 722 362,00	405 722 362,00	405 722 362,00
73112	Cotisation sur la VAE	301 193 068,00	0,00	311 051 800,00	311 051 800,00	311 051 800,00
73114	Imposition forf. sur entrep. réseau	44 764 166,00	0,00	41 800 000,00	41 800 000,00	41 800 000,00
73121	FNGIR	35 370 562,00	0,00	35 370 562,00	35 370 562,00	35 370 562,00
73122	Fonds péréquat° ress. perçues par région	12 000 000,00	0,00	17 500 000,00	17 500 000,00	17 500 000,00
74833	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	B 941

CHAPITRE 941 – Autres impôts et taxes

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée	TOTAL RAR N-1 + Vote
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	674 877 855,00	0,00	622 444 889,00	622 444 889,00	622 444 889,00
7321	TICPE 1ere part - modulation LRL	192 857 552,00	0,00	195 203 313,00	195 203 313,00	195 203 313,00
733	Fraction de TVA	233 317 134,00	0,00	244 901 446,00	244 901 446,00	244 901 446,00
7344	Taxe/certif. immatriculation véhicules	114 200 000,00	0,00	115 900 000,00	115 900 000,00	115 900 000,00
73821	Taxe d'apprentissage	74 205 461,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73822	TICPE-Ressource régionale apprentissage	6 563 146,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73841	Frais de gestion	29 206 966,00	0,00	29 738 534,00	29 738 534,00	29 738 534,00
73842	TICPE FPA	12 901 596,00	0,00	12 901 596,00	12 901 596,00	12 901 596,00
7385	TICPE Primes employeurs apprentis	11 626 000,00	0,00	4 800 000,00	4 800 000,00	4 800 000,00
7388	Autres	0,00	0,00	12 300 000,00	12 300 000,00	12 300 000,00
7458	Autres dotat° de formation	0,00	0,00	6 700 000,00	6 700 000,00	6 700 000,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	B 942

CHAPITRE 942 – Dotations et participations

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée	TOTAL RAR N-1 + Vote
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	71 643 915,00	0,00	68 473 022,00	68 473 022,00	68 473 022,00
7461	DGD	38 088 478,00	0,00	38 088 478,00	38 088 478,00	38 088 478,00
74832	D.C.R.T.P.	28 791 178,00	0,00	26 728 922,00	26 728 922,00	26 728 922,00
74835	D.T.C. exonération fiscalité directe	4 764 259,00	0,00	3 655 622,00	3 655 622,00	3 655 622,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES	B 943
Détail par articles	

CHAPITRE 943 – Opérations financières

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée	TOTAL RAR N-1 + Vote
	DEPENSES (3)	12 462 000,00	0,00	10 611 000,00	10 611 000,00	10 611 000,00
627	Services bancaires et assimilés	170 000,00	0,00	180 000,00	180 000,00	180 000,00
6541	Créances admises en non-valeur	1 900 000,00	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
6542	Créances éteintes	50 000,00	0,00	450 000,00	450 000,00	450 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	7 202 000,00	0,00	5 526 000,00	5 526 000,00	5 526 000,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
6688	Autres	3 125 000,00	0,00	3 440 000,00	3 440 000,00	3 440 000,00
	RECETTES (4)	100 000,00	0,00	130 000,00	130 000,00	130 000,00
761	Produits de participations	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7622	Prod. Immo. fin. - rattachement ICNE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7688	Autres	0,00	0,00	130 000,00	130 000,00	130 000,00

Pour information : détail du calcul des ICNE

Compte D66112 (3)	Montant des ICNE de l'exercice	862 069,85
	Montant des ICNE de l'exercice N-1	862 069,85
	= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00
Compte R7622 (4)	Montant des ICNE de l'exercice	17 634,58
	Montant des ICNE de l'exercice N-1	17 634,58
	= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

(3) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(4) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	B 944

CHAPITRE 944 – Frais de fonctionnements des groupes d'élus

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée	TOTAL RAR N-1 + Vote
	DEPENSES	1 016 062,00	0,00	1 034 998,42	1 034 998,42	1 034 998,42
65861	Frais de personnel	882 062,00	0,00	900 998,42	900 998,42	900 998,42
65862	Matériel, équipement et fournitures	134 000,00	0,00	134 000,00	134 000,00	134 000,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	B 945

CHAPITRE 945 – Provisions et autres opérations mixtes (opérations semi-budgétaires)

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée
	DEPENSES	1 500 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	1 500 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
	RECETTES	1 450 000,00	1 400 000,00	1 400 000,00
7815	Rep. prov. charges fonctionnt courant	0,00	0,00	0,00
7816	Rep. prov. dépréc. immos corpo. et incor	0,00	0,00	0,00
7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants	1 450 000,00	1 400 000,00	1 400 000,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	B 946

CHAPITRE 946 – Transferts entre les sections
(A l'exclusion du virement à la section d'investissement)

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée
	DEPENSES (3)	221 431 816,01	239 587 416,53	239 587 416,53
	<i>Dot. aux amortissements et provisions</i>	221 431 816,01	239 587 416,53	239 587 416,53
6811	<i>Dot. amort. Immos incorporelles</i>	221 431 816,01	239 587 416,53	239 587 416,53
	<i>Autres</i>	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (4)	185 724 700,24	180 219 605,52	180 219 605,52
	<i>Reprises sur autofinancement</i>	185 724 700,24	180 219 605,52	180 219 605,52
7768	<i>Neutralisation des amortissements</i>	139 695 171,80	137 338 335,02	137 338 335,02
777	<i>Quote-part subv invest transf cpte résul</i>	46 029 528,44	42 881 270,50	42 881 270,50
	Transfert de charges	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

(3) Egales aux recettes du chapitre 926 en investissement.

(4) Egales aux dépenses du chapitre 926 en investissement.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	B 947

CHAPITRE 947 – Transferts à l'intérieur de la section de fonctionnement

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée
	DEPENSES (3)	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (3)	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

(3) Les dépenses sont égales aux recettes du chapitre.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT	B 952
95 CHAPITRES DE PREVISION SANS REALISATIONS	B 953

DEPENSES

952	
<i>Dépenses imprévues</i>	
Pour mémoire budget AE précédent	Vote de l'assemblée sur les AE
1 000 000,00	1 000 000,00

DEPENSES

953	
<i>Virement à la section d'investissement</i>	
Pour mémoire budget précédent (1)	Vote de l'assemblée
143 961 805,90	126 371 809,47

(1) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

IV – PRESENTATION CROISEE	IV
SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A/900
Détail par articles	

CHAPITRE 900 – Services généraux

Article / compte par nature (1)	Libellé	2 Administration générale					3 Sécurité	4 Actions interrégionales, européennes					TOTAL DU CHAPITRE	
		20 Administration générale collectivité		21 Conseil Régional	22 Conseil Economique et Social Régional	23 Conseil culture, éducation et environnement		28 Autres organismes	41 Actions interrégionales	42 Actions européennes	43 Actions relevant de la subvent ^o globale	44 Aide publique au développement		48 Autres actions internationales
		201 Personnel non ventilé	202 Autres moyens généraux											
DEPENSES		57 000,00	18 897 714,25	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00	0,00	0,00	256 931,00	0,00	19 214 145,25	
203	Frais études, recherche, dev. et insertion	5 000,00	245 518,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	250 518,80	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	256 931,00	0,00	256 931,00	
205	Licences, logiciels, droits similaires	0,00	2 920 483,08	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 922 983,08	
212	Aménagements de terrains	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	
213	Constructions	0,00	761 308,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	761 308,87	
215	Installat ^o , matériel, outillage techniq.	8 500,00	27 080,93	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 580,93	
218	Autres immobilisations corporelles	22 500,00	2 191 934,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 214 434,06	
231	Immobilisations corporelles en cours	11 000,00	12 751 267,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 762 267,54	
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	120,97	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	120,97	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – PRESENTATION CROISEE	IV
SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A/901
Détail par articles	

CHAPITRE 901 – Formation professionnelle et apprentissage

Article / compte par nature (1)	Libellé	0 Services communs	1 Formation professionnelle					2 Apprentissage	3 Formation sanitaire et sociale	TOTAL DU CHAPITRE	
			11 Insertion sociale et professionnelle	12 Formation professionnalisante personnes	13 Formation certifiante des personnes	14 Formation des actifs occupés	15 Rémunération des stagiaires				16 Autres
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 756,18	11 671 294,72	8 758 936,87	20 452 987,77
203	Frais études, recherche, dév. et insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 807,13	5 866,92	29 674,05
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 756,18	11 110 710,81	3 264 808,13	14 398 275,12
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36 710,58	36 710,58
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 277,19	0,00	1 277,19
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	269 671,32	451 246,98	720 918,30
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	265 828,27	5 000 304,26	5 266 132,53
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 300 000,00	0,00	10 300 000,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 300 000,00	0,00	10 300 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – PRESENTATION CROISEE	IV
SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A/902
Détail par articles	

CHAPITRE 902 – Enseignement

Article / compte par nature (1)	Libellé	0 Services communs	1 Enseignement du premier degré	2 Enseignement du second degré				3 Enseignement supérieur	7 Sécurité	8 Autres services périscolaires et annexes	TOTAL DU CHAPITRE
				21 Collèges	22 Lycées publics	23 Lycées privés	24 Participations à des cités mixtes				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	119 725 732,79	3 619 949,74	0,00	17 986 679,00	7 800,00	0,00	141 340 161,53
203	Frais études, recherche, dév. et insertion	0,00	0,00	0,00	8 197 424,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 197 424,81
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	17 096 075,35	3 619 949,65	0,00	16 416 679,00	7 800,00	0,00	37 140 504,00
205	Licences, logiciels, droits similaires	0,00	0,00	0,00	612 540,91	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	612 540,91
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	12 000,34	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 000,34
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	133 065,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	133 065,25
215	Installat ^o , matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	8 194 659,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 194 659,30
217	Immo. corporelles reçues mises à dispo.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	6 021 585,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 021 585,03
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	55 680 834,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	55 680 834,96
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	23 777 546,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 777 546,84
276	Autres créances immobilisées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,09
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 570 000,00	0,00	0,00	1 570 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	31 410 694,00	0,00	0,00	1 340 000,00	0,00	0,00	32 750 694,00
133	Fonds affectés à l'équipement amort.	0,00	0,00	0,00	31 410 694,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 410 694,00
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 340 000,00	0,00	0,00	1 340 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – PRESENTATION CROISEE	IV
SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	A/903

CHAPITRE 903 – Culture, sports et loisirs

Article / compte par nature (1)	Libellé	0 Services communs	1 Culture			2 Sports	3 Loisirs	7 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
			11 Enseignement artistique	12 Activités culturelles et artistiques	13 Patrimoine (bibliothèques, musées, ...)				
DEPENSES		0,00	0,00	2 410 930,62	6 455 269,23	6 922 789,43	0,00	0,00	15 788 989,28
203	Frais études, recherche, dév. et insertion	0,00	0,00	0,00	16 600,00	0,00	0,00	0,00	16 600,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	2 410 930,62	6 137 431,31	6 844 724,14	0,00	0,00	15 393 086,07
205	Licences, logiciels, droits similaires	0,00	0,00	0,00	24 000,00	0,00	0,00	0,00	24 000,00
214	Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	36 000,00	0,00	0,00	0,00	36 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	191 237,92	78 065,29	0,00	0,00	269 303,21
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – PRESENTATION CROISEE	IV
SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	A/904

CHAPITRE 904 – Santé et action sociale

Article / compte par nature (1)	Libellé	0 Services communs	1 Santé	2 Action sociale	7 Sécurité alimentaire	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	2 014 354,47	0,00	0,00	2 014 354,47
204	Subventions d'équipement versées	0,00	2 014 354,47	0,00	0,00	2 014 354,47
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres

IV – PRESENTATION CROISEE	IV
SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A/905
Détail par articles	

CHAPITRE 905 – Aménagement des territoires

Article / compte par nature (1)	Libellé	0 Services communs	1 Politique de la ville	2 Agglomérations et villes moyennes	3 Espace rural, autres espaces de dévelopt	4 Habitat - (Logement)	5 Actions en faveur du littoral	6 Technologies informat° et communicat°	7 Sécurité	8 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		5 528,00	2 693 756,92	9 719 965,43	22 691 174,94	4 242 865,08	0,00	14 012 606,61	0,00	0,00	53 365 896,98
203	F r a i s études, recherche, dév. et insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	187 794,42	0,00	0,00	187 794,42
204	Subventions d'équipement versées	0,00	2 693 756,92	9 719 965,43	22 691 174,94	4 242 865,08	0,00	6 640 391,35	0,00	0,00	45 988 153,72
208	Autres immobilisations incorporelles	5 528,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 528,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 963 635,00	0,00	0,00	5 963 635,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 200 000,00	0,00	0,00	1 200 000,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 785,84	0,00	0,00	20 785,84
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500 000,00	0,00	0,00	1 500 000,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500 000,00	0,00	0,00	1 500 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – PRESENTATION CROISEE	IV
SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	A/906

CHAPITRE 906 – Gestion des fonds européens

Article / compte par nature (1)	Libellé	1 FSE	2 FEDER	3 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				30 FEADER	31 FEAMP	
DEPENSES		0,00	44 490 583,20	0,00	0,00	44 490 583,20
204	Subventions d'équipement versées	0,00	44 490 583,20	0,00	0,00	44 490 583,20
RECETTES		0,00	44 490 583,20	0,00	0,00	44 490 583,20
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	44 490 583,20	0,00	0,00	44 490 583,20

(1) Détailler les comptes à trois chiffres

IV – PRESENTATION CROISEE	IV
SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A/907
Détail par articles	

CHAPITRE 907 – Environnement

Article / compte par nature (1)	Libellé	0 Services communs	1 Actions transversales	2 Actions en matière des déchets	3 Politique de l'air	4 Politique de l'eau	5 Politique de l'énergie	6 Patrimoine naturel	7 Environnem infrastructures transport	8 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	395 941,50	316 990,00	49 000,00	907 432,82	13 692 833,68	3 151 521,76	0,00	242 778,72	18 756 498,48
203	F r a i s études,recherche,dév. et insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	52 063,74	0,00	0,00	0,00	52 063,74
204	Subventions d'équipement versées	0,00	241 026,50	316 990,00	49 000,00	907 432,82	12 204 045,08	3 123 686,68	0,00	207 778,72	17 049 959,80
205	Licences, logiciels, droits similaires	0,00	154 915,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	154 915,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 835,08	0,00	0,00	27 835,08
261	Titres de participation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	706 792,00	0,00	0,00	0,00	706 792,00
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	729 932,86	0,00	0,00	0,00	729 932,86
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 000,00	35 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – PRESENTATION CROISEE	IV
SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A/908
Détail par articles	

CHAPITRE 908 – Transports

Article / compte par nature (1)	Libellé	0 Services communs	1 Transports en commun de voyageurs						
			10	11	12	13	14	15	18
			Services communs	Transport ferroviaire régional de voyage	Gares et autres infrastructures ferrov.	Transports scolaires	Transports interurbains	Transports mixtes	Autres transports en commun
DEPENSES		175 000,00	0,00	84 339 562,00	33 614 848,67	956 000,00	0,00	0,00	4 425 197,88
203	Frais études, recherche, dév. et insertion	175 000,00	0,00	0,00	331 482,68	0,00	0,00	0,00	290 144,46
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	84 339 562,00	33 077 021,11	333 793,58	0,00	0,00	1 310 000,00
205	Licences, logiciels, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 625 000,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	470 000,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	152 206,42	0,00	0,00	200 053,42
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	206 344,88	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – PRESENTATION CROISEE	IV
SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	A/908

CHAPITRE 908 – Transports (suite 1)

Article / compte par nature (1)	Libellé	2 Routes et voiries						7 Sécurité
		21	22	23	24	25	28	
		Voirie nationale	Voirie régionale	Voirie départementale	Voirie communale	Sécurité routière	Autres liaisons	
DEPENSES		18 344 307,86	0,00	3 068 770,34	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais études, recherche, dév. et insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	18 344 307,86	0,00	3 068 770,34	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, logiciels, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – PRESENTATION CROISEE	IV
SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A/908
Détail par articles	

CHAPITRE 908 – Transports (suite 2)

Article / compte par nature (1)	Libellé	8 Autres transports						TOTAL DU CHAPITRE	
		81 Transports aériens	82 Transports maritimes	83 Transports fluviaux	84 Transports ferroviaires de marchandises	85 Liaisons multimodales	86 Infrastructures portuaires et aéroport.		88 Autres
DEPENSES		3 783 802,00	0,00	1 104 000,00	0,00	2 013 511,25	0,00	0,00	151 825 000,00
203	Frais études, recherche, dév. et insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	796 627,14
204	Subventions d'équipement versées	3 783 802,00	0,00	1 104 000,00	0,00	2 013 511,25	0,00	0,00	147 374 768,14
205	Licences, logiciels, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 625 000,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	470 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	352 259,84
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	206 344,88
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – PRESENTATION CROISEE	IV
SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A/909
Détail par articles	

CHAPITRE 909 – Action économique

Article / compte par nature (1)	Libellé	0 Services communs	1 Interventions économiques transversales	2 Recherche et innovation	3 Agriculture, pêche, agro-industrie	4 Industrie, artisanat, commerce et autres	5 Tourisme et thermalisme	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	32 823 289,00	8 284 596,22	5 932 191,28	3 103 000,64	10 000 000,00	60 143 077,14
203	Frais études, recherche, dév. et insertion	0,00	212 357,40	0,00	503,20	0,00	0,00	212 860,60
204	Subventions d'équipement versées	0,00	24 715 048,16	8 284 596,22	5 931 688,08	2 703 000,49	10 000 000,00	51 634 332,95
205	Licences, logiciels, droits similaires	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	420 665,25	0,00	0,00	0,00	0,00	420 665,25
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	309 413,56	0,00	0,00	0,00	0,00	309 413,56
261	Titres de participation	0,00	6 256 359,75	0,00	0,00	0,00	0,00	6 256 359,75
266	Autres formes de participation	0,00	849 013,81	0,00	0,00	400 000,00	0,00	1 249 013,81
274	Prêts	0,00	50 431,07	0,00	0,00	0,15	0,00	50 431,22
RECETTES		0,00	3 450 000,00	0,00	0,00	1 600 000,00	0,00	5 050 000,00
274	Prêts	0,00	3 450 000,00	0,00	0,00	1 600 000,00	0,00	5 050 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – PRESENTATION CROISEE	IV
SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	A/930
Détail par articles	

CHAPITRE 930 – Services généraux

Article / compte par nature (1)	Libellé	2 Administration générale					3 Sécurité	4 Actions interrégionales, européennes					TOTAL DU CHAPITRE	
		20 Administration générale collectivité		21 Conseil Régional	22 Conseil Economique et Social Régional	23 Conseil culture, éducation et environnement		28 Autres organismes	41 Actions interrégionales	42 Actions européennes	43 Action relevant de la subvention globale	44 Aide publique au développement		48 Autres actions internationales
		201 Personnel non ventilé	202 Autres moyens généraux											
DEPENSES		65 809 500,00	16 172 782,84	5 019 000,00	1 323 000,00	0,00	0,00	0,00	43 699,00	2 077 532,21	0,00	84 254,09	176 702,37	90 706 470,51
606	Achats non stockés de matières	69 057,81	1 270 926,89	0,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 636,08	0,00	0,00	100,00	1 375 720,78
611	Contrats de prestations de services	223 441,11	3 187 263,62	89 000,00	21 250,00	0,00	0,00	0,00	13 720,05	617 907,44	0,00	0,00	255,04	4 152 837,26
613	Locations	0,00	1 195 807,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 361,87	0,00	0,00	250,00	1 226 419,47
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	440 738,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	440 738,92
615	Entretien et réparations	0,00	1 754 408,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 754 408,25
616	Primes d'assurances	0,00	113 120,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 600,00	0,00	0,00	0,00	114 720,00
618	Divers	312 600,00	316 170,00	0,00	32 000,00	0,00	0,00	0,00	200,10	3 800,95	0,00	0,00	160,00	664 931,05
621	Personnel extérieur au service	32 301,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 301,08
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	11 000,00	669 754,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	347 870,71	0,00	4 000,00	82,00	1 032 707,44
623	Publicité, publicat*, relations publique	142 000,00	3 143 929,34	0,00	46 500,00	0,00	0,00	0,00	1 000,20	248 740,88	0,00	638,00	9 613,92	3 592 422,34
624	Transports biens, transports collectifs	562 000,00	30 008,00	48 000,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 189,17	0,00	0,00	1 917,72	663 114,89

Article / compte par nature (1)	Libellé	2 Administration générale					3 Sécurité	4 Actions interrégionales, européennes					TOTAL DU CHAPITRE	
		20 Administration générale collectivité		21 Conseil Régional	22 Conseil Economique et Social Régional	23 Conseil culture, éducation et environnement		28 Autres organismes	41 Actions interrégionales	42 Actions européennes	43 Action relevant de la subvention globale	44 Aide publique au développement		48 Autres actions internationales
		201 Personnel non ventilé	202 Autres moyens généraux											
625	Déplacements et missions	252 900,00	113 588,34	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 600,00	0,00	0,00	2 945,30	371 033,64
626	Frais postaux et frais télécommunicat°	0,00	666 346,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	278,65	17 414,72	0,00	0,00	0,00	684 039,43
627	Services bancaires et assimilés	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	957,90	0,00	0,00	0,00	10 957,90
628	Divers	0,00	1 488 180,32	7 000,00	19 250,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 833,00	0,00	0,00	2 188,00	1 552 451,32
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	1 132 770,00	0,00	76 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	400,00	0,00	0,00	0,00	1 209 970,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	99 222,77	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	99 222,77
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	140 118,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	800,00	0,00	0,00	0,00	140 918,00
641	Rémunérations du personnel	44 649 879,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	44 649 879,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	16 129 551,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 129 551,00
647	Autres charges sociales	144 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	144 000,00
648	Autres charges de personnel	1 988 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 988 500,00
651	Aides à la personne	0,00	59 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 902,70	0,00	0,00	0,00	68 002,70
652	Indemnités de présence	0,00	0,00	0,00	1 199 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 199 000,00
653	Indemnités, frais et format° élus	0,00	0,00	4 798 188,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 600,00	4 799 788,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	230 000,00	0,00	0,00	0,00	230 000,00

Article / compte par nature (1)	Libellé	2 Administration générale					3 Sécurité	4 Actions interrégionales, européennes					TOTAL DU CHAPITRE	
		20 Administration générale collectivité		21 Conseil Régional	22 Conseil Economique et Social Régional	23 Conseil culture, éducation et environnement		28 Autres organismes	41 Actions interrégionales	42 Actions européennes	43 Action relevant de la subvention globale	44 Aide publique au développement		48 Autres actions internationales
		201 Personnel non ventilé	202 Autres moyens généraux											
657	Subventions de fonctionnement versées	157 500,00	1 410 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 500,00	477 916,79	0,00	79 616,09	157 590,39	2 311 923,27
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	36 000,00	12,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36 012,00
671	Charges exceptionnelles opérat° gestion	2 000,00	7 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 600,00	0,00	0,00	0,00	10 900,00
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
RECETTES		860 000,00	208 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 624 672,00	0,00	0,00	0,00	19 692 972,00
641	Rémunérations du personnel	90 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	90 000,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	90 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	90 000,00
647	Autres charges sociales	600 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	600 000,00
708	Autres produits	0,00	19 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 300,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 624 672,00	0,00	0,00	0,00	18 624 672,00
752	Revenus des immeubles	0,00	189 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	189 000,00
771	Produits exception. / opérations gestion	80 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – PRESENTATION CROISEE	IV
SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	A/931
Détail par articles	

CHAPITRE 931 – Formation professionnelle et apprentissage

Article / compte par nature (1)	Libellé	0 Services communs	1 Formation professionnelle						2 Apprentissage	3 Formation sanitaire et sociale	TOTAL DU CHAPITRE
			11 Insertion sociale et professionnelle	12 Formation professionnalisante personnes	13 Formation certifiante des personnes	14 Formation des actifs occupés	15 Rémunération des stagiaires	16 Autres			
DEPENSES		22 085,84	34 830 345,36	3 868 329,53	59 133 540,92	4 102 915,79	46 307 214,14	6 574 076,35	15 403 280,34	44 984 659,35	215 226 447,62
606	Achats non stockés de matières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	1 085,84	429 407,99	52 143,00	1 479 284,67	0,00	0,00	3 278,37	0,00	50 000,00	2 015 199,87
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	3 000,00	30 143 908,85	1 017 804,00	45 081 927,92	20 000,00	35 292 710,76	26 543,16	0,00	0,00	111 585 894,69
623	Publicité, publicat°, relations publique	18 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 837,35	0,00	0,00	25 837,35
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	916,11	0,00	916,11
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Aides à la personne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 014 503,38	0,00	0,00	4 853 657,13	15 868 160,51
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 834 010,79	32 855 830,00	39 689 840,79
656	Participations	0,00	3 074 028,52	0,00	0,00	0,00	0,00	630 928,05	0,00	7 125 172,22	10 830 128,79
657	Subventions de fonctionnement versées	0,00	1 183 000,00	2 798 382,53	12 572 328,33	4 082 915,79	0,00	5 905 489,42	8 568 353,44	100 000,00	35 210 469,51
RECETTES		0,00	25 053 575,00	0,00	24 693 575,00	0,00	1 700 000,00	0,00	0,00	0,00	51 447 150,00
747	Participations	0,00	25 053 575,00	0,00	24 493 575,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	49 547 150,00
771	Produits exception. / opérations gestion	0,00	0,00	0,00	200 000,00	0,00	1 700 000,00	0,00	0,00	0,00	1 900 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – PRESENTATION CROISEE	IV
SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	A/932
Détail par articles	

CHAPITRE 932 – Enseignement

Article / compte par nature (1)	Libellé	0 Services communs	1 Enseignement du premier degré	2 Enseignement du second degré				3 Enseignement supérieur	7 Sécurité	8 Autres services périscolaires et annexes	TOTAL DU CHAPITRE
				21 Collèges	22 Lycées publics	23 Lycées privés	24 Participations à des cités mixtes				
DEPENSES		20 000,01	0,00	0,00	164 747 878,42	16 929 893,43	0,00	4 671 200,00	0,00	2 895 932,24	189 264 904,10
606	Achats non stockés de matières	0,00	0,00	0,00	99 922,06	0,00	0,00	0,00	0,00	88 349,69	188 271,75
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	1 110 872,79	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	1 120 872,79
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 200,00	0,00	10 000,00	12 200,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	102 395,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	102 395,71
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	142 000,00	0,00	0,00	4 000,00	0,00	960 330,98	1 106 330,98
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	20 000,00	0,00	0,00	290 000,00	0,00	0,00	17 960,00	0,00	10 000,00	337 960,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,01	0,00	0,00	156 024,00	0,00	0,00	191 000,00	0,00	600 000,00	947 024,01
623	Publicité, publicat°, relations publique	0,00	0,00	0,00	185 139,33	0,00	0,00	500,00	0,00	27 496,96	213 136,29
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	36 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 297,90	40 097,90
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	78 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	78 000,00
626	Frais postaux et frais télécommunicat°	0,00	0,00	0,00	1 491 436,73	0,00	0,00	0,00	0,00	450,98	1 491 887,71
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	43 800,00	43 800,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	1 482 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 482 600,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	79 766 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	79 766 800,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	32 413 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 413 600,00

REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE - Budget principal - BP - 2020

Article / compte par nature (1)	Libellé	0 Services communs	1 Enseignement du premier degré	2 Enseignement du second degré				3 Enseignement supérieur	7 Sécurité	8 Autres services périscolaires et annexes	TOTAL DU CHAPITRE
				21 Collèges	22 Lycées publics	23 Lycées privés	24 Participations à des cités mixtes				
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	429 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	429 000,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	656 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	656 000,00
651	Aides à la personne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 907 534,00	0,00	0,00	2 907 534,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	39 511 795,34	16 020 355,93	0,00	0,00	0,00	0,00	55 532 151,27
656	Participations	0,00	0,00	0,00	449 276,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	449 276,85
657	Subventions de fonctionnement versées	0,00	0,00	0,00	3 294 880,18	909 537,50	0,00	1 548 006,00	0,00	1 102 205,73	6 854 629,41
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	3 037 667,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	3 047 667,00
671	Charges exceptionnelles opérat° gestion	0,00	0,00	0,00	13 668,43	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	23 668,43
RECETTES		0,00	0,00	0,00	10 392 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 392 000,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	132 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	132 000,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	80 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00
748	Compensat°, attribut°, autres participat	0,00	0,00	0,00	9 800 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 800 000,00
778	Autres produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – PRESENTATION CROISEE	IV
SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	A/933
Détail par articles	

CHAPITRE 933 – Culture, sports et loisirs

Article / compte par nature (1)	Libellé	0 Services communs	1 Culture			2 Sports	3 Loisirs	7 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
			11 Enseignement artistique	12 Activités culturelles et artistiques	13 Patrimoine (bibliothèques, musées, ...)				
DEPENSES		1 000,00	0,00	16 130 803,76	3 120 224,33	7 342 597,37	0,00	0,00	26 594 625,46
606	Achats non stockés de matières	0,00	0,00	0,00	77 072,36	0,00	0,00	0,00	77 072,36
607	Achats de marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	27 307,86	147 001,24	20 000,00	0,00	0,00	194 309,10
613	Locations	0,00	0,00	0,00	375,40	0,00	0,00	0,00	375,40
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	8 625,91	0,00	0,00	0,00	8 625,91
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	472 966,19	4 120,15	0,00	0,00	0,00	477 086,34
623	Publicité, publicat°, relations publique	0,00	0,00	7 151,60	44 059,92	14 500,00	0,00	0,00	65 711,52
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	2 888,03	0,00	0,00	0,00	0,00	2 888,03
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunicat°	0,00	0,00	0,00	273,46	0,00	0,00	0,00	273,46
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	710,00	0,00	0,00	0,00	710,00
628	Divers	0,00	0,00	12 851,55	2 702,00	500,00	0,00	0,00	16 053,55
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	405,00	0,00	0,00	0,00	405,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Aides à la personne	0,00	0,00	4 500,00	4 500,00	901 457,09	0,00	0,00	910 457,09
656	Participations	0,00	0,00	1 961 995,00	1 269 000,00	0,00	0,00	0,00	3 230 995,00
657	Subventions de fonctionnement versées	0,00	0,00	13 630 043,53	1 560 878,89	6 406 140,28	0,00	0,00	21 597 062,70
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	11 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 100,00

REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE - Budget principal - BP - 2020

Article / compte par nature (1)	Libellé	0 Services communs	1 Culture			2 Sports	3 Loisirs	7 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
			11 Enseignement artistique	12 Activités culturelles et artistiques	13 Patrimoine (bibliothèques, musées, ...)				
671	Charges exceptionnelles opérat° gestion	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
RECETTES		0,00	0,00	465 000,00	160 000,00	0,00	0,00	0,00	625 000,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	135 000,00	0,00	0,00	0,00	135 000,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
747	Participations	0,00	0,00	465 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	465 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – PRESENTATION CROISEE	IV
SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	A/934

CHAPITRE 934 – Santé et action sociale

Article / compte par nature (1)	Libellé	0 Services communs	1 Santé	2 Action sociale	7 Sécurité alimentaire	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	638 286,07	0,00	0,00	638 286,07
611	Contrats de prestations de services	0,00	75 000,00	0,00	0,00	75 000,00
623	Publicité, publicat°, relations publique	0,00	15,30	0,00	0,00	15,30
657	Subventions de fonctionnement versées	0,00	563 270,77	0,00	0,00	563 270,77
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – PRESENTATION CROISEE	IV
SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	A/935
Détail par articles	

CHAPITRE 935 – Aménagement des territoires

Article / compte par nature (1)	Libellé	0 Services communs	1 Politique de la ville	2 Agglomérations et villes moyennes	3 Espace rural, autres espaces de dévelopt	4 Habitat - (Logement)	5 Actions en faveur du littoral	6 Technologies informat° et communicat°	7 Sécurité	8 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		1 470 012,20	1 206 178,99	205 725,29	2 093 748,22	748,79	0,00	2 377 091,74	0,00	0,00	7 353 505,23
606	Achats non stockés de matières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	89 758,01	0,00	0,00	89 758,01
611	Contrats de prestations de services	520 971,62	0,00	0,00	326 090,00	0,00	0,00	396 608,44	0,00	0,00	1 243 670,06
613	Locations	4 018,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	81 151,58	0,00	0,00	85 169,58
618	Divers	50 838,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 838,75
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	19 722,51	0,00	1 796,00	0,00	748,79	0,00	11 319,40	0,00	0,00	33 586,70
623	Publicité, publicat°, relations publique	32 053,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 053,54
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	274 280,61	0,00	0,00	274 280,61
656	Participations	0,00	0,00	0,00	90 618,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	90 618,64
657	Subventions de fonctionnement versées	840 407,78	1 206 178,99	203 929,29	1 677 039,58	0,00	0,00	1 522 973,70	0,00	0,00	5 450 529,34
671	Charges exceptionnelles opérat° gestion	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	3 000,00
RECETTES		40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 100 000,00	0,00	0,00	1 140 000,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 100 000,00	0,00	0,00	1 100 000,00
747	Participations	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – PRESENTATION CROISEE	IV
SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	A/936
Détail par articles	

CHAPITRE 936 – Gestion des fonds européens

Article / compte par nature (1)	Libellé	1 FSE	2 FEDER	3 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				30 FEADER	31 FEAMP	
DEPENSES		4 056 142,22	14 861 791,09	0,00	0,00	18 917 933,31
656	Participations	0,00	320 000,00	0,00	0,00	320 000,00
657	Subventions de fonctionnement versées	4 056 142,22	14 541 791,09	0,00	0,00	18 597 933,31
RECETTES		4 055 380,76	14 862 552,55	0,00	0,00	18 917 933,31
747	Participations	4 055 380,76	14 862 552,55	0,00	0,00	18 917 933,31

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – PRESENTATION CROISEE	IV
SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	A/937
Détail par articles	

CHAPITRE 937 – Environnement

Article / compte par nature (1)	Libellé	0 Services communs	1 Actions transversales	2 Actions en matière des déchets	3 Politique de l'air	4 Politique de l'eau	5 Politique de l'énergie	6 Patrimoine naturel	7 Environnem infrastructures transport	8 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		2 000,45	1 640 702,59	566 117,61	0,00	748 496,92	2 825 080,39	3 670 647,11	0,00	0,00	9 453 045,07
611	Contrats de prestations de services	0,00	50 000,00	211 432,11	0,00	0,00	105 000,00	146 925,47	0,00	0,00	513 357,58
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 638,00	0,00	0,00	0,00	7 638,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	276 967,01	104 026,98	0,00	0,00	380 993,99
623	Publicité, publicat ^o , relations publique	0,00	1 000,00	19 154,00	0,00	0,00	221 279,87	90 750,05	0,00	0,00	332 183,92
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 044,45	46 893,30	0,00	0,00	106 937,75
656	Participations	0,00	274 000,00	0,00	0,00	236 218,00	0,00	1 673 296,03	0,00	0,00	2 183 514,03
657	Subventions de fonctionnement versées	0,45	1 315 702,59	335 531,50	0,00	512 278,92	2 103 151,06	1 608 655,28	0,00	0,00	5 875 319,80
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00	100,00
671	Charges exceptionnelles opérat ^o gestion	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
RECETTES		0,00	0,00	50 000,00	0,00	68 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	118 500,00
747	Participations	0,00	0,00	50 000,00	0,00	68 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	118 500,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – PRESENTATION CROISEE	IV
SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	A/938
Détail par articles	

CHAPITRE 938 – Transports

Article / compte par nature (1)	Libellé	0 Services communs	1 Transports en commun de voyageurs						
			10	11	12	13	14	15	18
			Services communs	Transport ferroviaire régional de voyage	Gares et autres infrastructures ferrov.	Transports scolaires	Transports interurbains	Transports mixtes	Autres transports en commun
DEPENSES		579 780,29	0,00	235 510 972,00	0,00	135 873 050,00	28 769 888,50	15 714 196,40	5 293 266,22
611	Contrats de prestations de services	560 280,12	0,00	238 976,72	0,00	135 873 050,00	28 769 888,50	0,00	2 441 870,72
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Publicité, publicat°, relations publique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	234 535 572,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 476 000,00
657	Subventions de fonctionnement versées	18 500,17	0,00	736 423,28	0,00	0,00	0,00	0,00	1 375 395,50
671	Charges exceptionnelles opérat° gestion	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
739	Reverst. et restitut° sur impôts et taxe	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 714 196,40	0,00
RECETTES		200 000,00	0,00	0,00	0,00	4 844 000,00	363 000,00	27 904 598,00	1 019 000,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	344 000,00	363 000,00	0,00	200 000,00
731	Impôts locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 904 598,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	4 400 000,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	819 000,00
761	Produits de participations	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
771	Produits exception. / opérations gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00

IV – PRESENTATION CROISEE	IV
SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	A/938
Détail par articles	

CHAPITRE 938 – Transports (suite 1)

Article / compte par nature (1)	Libellé	2						7 Sécurité
		Routes et voiries						
		21 Voirie nationale	22 Voirie régionale	23 Voirie départementale	24 Voirie communale	25 Sécurité routière	28 Autres liaisons	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Publicité, publicat°, relations publique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Subventions de fonctionnement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
671	Charges exceptionnelles opérat° gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
739	Reverst. et restitut° sur impôts et taxe	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Impôts locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
761	Produits de participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
771	Produits exception. / opérations gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – PRESENTATION CROISEE	IV
SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	A/938
Détail par articles	

CHAPITRE 938 – Transports (suite 2)

Article / compte par nature (1)	Libellé	8 Autres transports							TOTAL DU CHAPITRE
		81 Transports aériens	82 Transports maritimes	83 Transports fluviaux	84 Transports ferroviaires de marchandises	85 Liaisons multimodales	86 Infrastructures portuaires et aéroport.	88 Autres	
DEPENSES		1 130 000,00	0,00	84 295,16	0,00	110 000,00	0,00	0,00	423 065 448,57
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	82 359,60	0,00	0,00	0,00	0,00	167 966 425,66
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	1 935,56	0,00	0,00	0,00	0,00	1 935,56
623	Publicité, publicat°, relations publique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	1 130 000,00	0,00	0,00	0,00	110 000,00	0,00	0,00	237 251 572,00
657	Subventions de fonctionnement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 130 318,95
671	Charges exceptionnelles opérat° gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
739	Reverst. et restituit° sur impôts et taxe	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 714 196,40
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	34 330 598,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	907 000,00
731	Impôts locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 904 598,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 400 000,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	819 000,00
761	Produits de participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00
771	Produits exception. / opérations gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – PRESENTATION CROISEE	IV
SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	A/939
Détail par articles	

CHAPITRE 939 – Action économique

Article / compte par nature (1)	Libellé	0 Services communs	1 Interventions économiques transversales	2 Recherche et innovation	3 Agriculture, pêche, agro-industrie	4 Industrie, artisanat, commerce et autres	5 Tourisme et thermalisme	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		7 048,56	24 579 520,95	9 328 799,50	9 664 622,46	6 105 260,00	6 536 890,00	56 222 141,47
606	Achats non stockés de matières	0,00	68 456,50	0,00	0,00	0,00	0,00	68 456,50
611	Contrats de prestations de services	0,00	5 157 122,64	0,00	91 173,00	54 149,00	0,00	5 302 444,64
613	Locations	0,00	1 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 300,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	9 220,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 220,00
615	Entretien et réparations	0,00	54 027,15	0,00	0,00	0,00	0,00	54 027,15
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 411,13	5 411,13
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	90 240,31	4 089,20	133 029,08	3 228 343,00	0,00	3 455 701,59
623	Publicité, publicat°, relations publique	0,00	36 242,96	0,00	64 000,00	0,00	0,00	100 242,96
626	Frais postaux et frais télécommunicat°	0,00	74 811,17	0,00	0,00	0,00	0,00	74 811,17
628	Divers	0,00	57 012,88	0,00	0,00	0,00	0,00	57 012,88
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	51 082,30	0,00	0,00	0,00	0,00	51 082,30
651	Aides à la personne	0,00	10 000,00	134 852,42	0,00	10 000,00	0,00	154 852,42
656	Participations	0,00	1 540 881,00	0,00	0,00	35 000,00	0,00	1 575 881,00
657	Subventions de fonctionnement versées	7 048,56	17 409 124,04	9 189 857,88	9 376 420,38	2 777 768,00	6 531 478,87	45 291 697,73
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
674	Subv. fonctionnement exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	994 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	994 000,00
747	Participations	0,00	548 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	548 000,00
752	Revenus des immeubles	0,00	415 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	415 000,00
762	Produits autres immo. financières	0,00	31 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	B1.1

B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
LT2019/20 SOCIETE GENERALE 70M	04/01/2016	70 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CP0431 CREDIT AGRICOLE 40M€	04/01/2016	40 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
2401	23/04/2004	0,00	2 666 676,00	0,00	2 666 676,00	0,00
2702	23/12/2005	8 000 000,00	9 000 000,00	0,00	10 000 000,00	8 000 000,00
157	17/12/2009	0,00	333 333,37	0,00	666 666,74	0,00
159	17/12/2009	333 333,38	666 666,71	0,00	1 000 000,04	333 333,38
5194 Billets de trésorerie						
	29/06/2017	100 000 000,00	175 000 000,00	0,00	175 000 000,00	0,00
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		218 333 333,38	187 666 676,08	0,00	189 333 342,78	8 333 333,38

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					1 001 263 194,07									
1641 Emprunts en euros (total)					976 263 194,07									
000155	SFIL CAFFIL	15/12/2004	20/12/2004	01/04/2005	5 000 000,00	V	TAG 3M	2,220	2,250	EUR	T	C	O	A-1
000156	SFIL CAFFIL	15/12/2004	30/12/2004	01/04/2005	5 000 000,00	F	Taux fixe à 3.69 %	3,690	3,740	EUR	T	C	O	A-1
000158	CAISSE D'EPARGNE	27/07/2005	19/10/2005	25/01/2006	10 000 000,00	F	Taux fixe à 3.05 %	3,050	3,090	EUR	T	P	O	A-1
000161	CREDIT AGRICOLE	12/06/2006	11/07/2006	11/10/2006	5 000 000,00	F	Taux fixe à 3.85 %	3,850	3,910	EUR	T	P	O	A-1
000162	CREDIT FONCIER DE FRANCE	29/06/2006	27/07/2006	01/12/2006	4 000 000,00	F	Taux fixe à 4.19 %	3,080	4,250	EUR	A	P	O	A-1
000163	DEXIA CL	11/09/2006	13/09/2006	01/10/2006	4 634 698,00	V	EUR 12M	3,380	3,290	EUR	A	C	O	A-1
000164	DEXIA CL	28/09/2006	31/12/2006	04/01/2007	5 500 000,00	V	(Eonia(Postfixé) + 0.015)-Floor -0.015 sur Eonia(Postfixé)	0,620	0,130	EUR	A	C	O	A-1
000165	CREDIT FONCIER DE FRANCE	29/06/2006	01/08/2006	01/07/2007	26 000 000,00	F	Taux fixe	4,060	4,320	EUR	A	C	O	A-1
000166	CREDIT FONCIER DE FRANCE	29/06/2006	16/06/2008	01/07/2008	10 000 000,00	F	Taux fixe	3,950	4,390	EUR	A	C	O	A-1
000167	CREDIT FONCIER DE FRANCE	01/12/2008	01/12/2008	01/03/2009	20 000 000,00	F	Taux fixe à 2.8 %	2,800	2,870	EUR	T	P	O	A-1
000168	CREDIT FONCIER DE FRANCE	29/06/2006	05/03/2009	31/03/2009	20 000 000,00	V	(TAG 03 M(Postfixé) + 0.02)-Floor -0.02 sur TAG 03 M(Postfixé)	1,020	0,770	EUR	T	C	O	A-1
000169	CREDIT FONCIER DE FRANCE	29/06/2006	17/07/2009	31/07/2009	20 000 000,00	V	(TAG 03 M(Postfixé) + 0.02)-Floor -0.02 sur TAG 03 M(Postfixé)	0,350	0,370	EUR	T	C	O	A-1

REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE - Budget principal - BP - 2020

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
000170	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	29/12/2009	30/12/2009	30/03/2010	10 000 000,00	F	Taux fixe à 3.65 %	3,650	3,760	EUR	T	C	O	A-1
000171	SFIL CAFFIL	17/03/2010	22/03/2010	01/04/2010	20 000 000,00	V	EUR 1M	1,100	1,170	EUR	T	C	O	A-1
000172	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	22/07/2010	31/12/2010	01/03/2011	10 000 000,00	V	Euribor 03 M + 0.6	1,610	1,640	EUR	T	C	O	A-1
000173	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	23/12/2010	31/01/2011	01/04/2011	24 000 000,00	V	Euribor 03 M + 0.6	1,660	1,700	EUR	T	C	O	A-1
000174	CAISSE CENTRALE DE CREDIT COOPERATIF	16/05/2012	10/07/2012	01/11/2012	5 000 000,00	V	Euribor 03 M + 2.4	3,200	3,100	EUR	T	P	O	A-1
000175	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	29/10/2012	31/01/2013	01/03/2014	960 000,00	V	Livret A + 0.6	2,850	2,850	EUR	T	X	O	A-1
000176	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	29/10/2012	31/01/2013	01/03/2014	100 000,00	V	Livret A + 0.6	2,850	2,850	EUR	T	X	O	A-1
000177	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	29/10/2012	31/01/2013	01/03/2014	104 225,00	V	Livret A + 0.6	2,850	2,850	EUR	T	X	O	A-1
000178	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	29/10/2012	31/01/2013	01/03/2014	80 000,00	V	Livret A + 0.6	2,850	2,850	EUR	T	X	O	A-1
000179	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	29/10/2012	31/01/2013	01/03/2014	100 000,00	V	Livret A + 0.6	2,850	2,850	EUR	T	X	O	A-1
000180	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	29/10/2012	31/01/2013	01/03/2014	511 980,00	V	Livret A + 0.6	2,850	2,850	EUR	T	X	O	A-1
000181	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	29/10/2012	31/01/2013	01/03/2014	189 586,00	V	Livret A + 0.6	2,850	2,850	EUR	T	X	O	A-1
000182	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	29/10/2012	31/01/2013	01/03/2014	113 353,00	V	Livret A + 0.6	2,850	2,850	EUR	T	X	O	A-1
000183	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	29/10/2013	25/11/2013	01/03/2014	1 150 000,00	V	Livret A + 0.6	2,850	2,850	EUR	T	X	O	A-1
000184	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	29/10/2014	25/11/2013	01/03/2014	1 509 800,00	V	Livret A + 0.6	2,850	2,850	EUR	T	X	O	A-1
000185	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	18/11/2013	21/02/2014	01/06/2015	3 976 000,00	V	Livret A + 0.6	2,850	2,850	EUR	T	X	O	A-1
000186	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	18/11/2013	21/02/2014	01/06/2015	607 549,00	V	Livret A + 0.6	2,850	2,850	EUR	T	X	O	A-1
000187	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	29/10/2012	01/06/2014	01/03/2015	1 500 000,00	V	Livret A + 1	3,250	3,250	EUR	T	X	O	A-1
000188	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	29/10/2012	02/06/2014	01/03/2015	1 000 000,00	V	Livret A + 1	3,250	3,250	EUR	T	X	O	A-1
000189	CAISSE D'EPARGNE	11/12/2012	25/03/2013	25/06/2013	875 000,00	F	Taux fixe à 3.74 %	3,740	3,790	EUR	T	C	O	A-1

REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE - Budget principal - BP - 2020

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
000190	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	10/12/2012	30/04/2013	01/01/2014	2 500 000,00	F	Taux fixe à 3.95 %	3,950	3,950	EUR	A	P	O	A-1
000191	BANQUE POSTALE	18/11/2015	07/12/2015	01/01/2017	6 000 000,00	V	(Euribor 12 M + 0.52)-Floor 0 sur Euribor 12 M	0,560	0,570	EUR	A	C	O	A-1
002201	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	04/02/2002	16/02/2002	01/03/2003	535 356,00	V	Livret A + 1.2	4,200	4,200	EUR	A	C	O	A-1
009801	SFIL CAFFIL	12/08/1998	01/10/1998	01/02/1999	3 048 980,34	F	Taux fixe à 5.49 %	5,490	5,600	EUR	T	P	O	A-1
2010-01	CAISSE D'EPARGNE	12/05/2010	18/05/2010	25/08/2010	25 000 000,00	F	(Euribor 03 M-Floor -0.4 sur Euribor 03 M) + 0.4	1,080	1,100	EUR	T	C	O	A-1
2010-02	SFIL CAFFIL	11/05/2010	19/05/2010	01/07/2010	25 000 000,00	V	Euribor 01 M + 0.53	0,950	0,970	EUR	M	C	O	A-1
2010-03	DEXIA CL	13/10/2010	24/11/2010	01/01/2011	14 000 000,00	V	(Euribor 01 M-Floor -0.4 sur Euribor 01 M) + 0.4	1,220	1,240	EUR	M	C	O	A-1
2010-04	CREDIT AGRICOLE	21/10/2010	29/10/2010	31/01/2011	25 000 000,00	V	Euribor 03 M + 0.59	1,630	1,670	EUR	T	C	O	A-1
2010-06	CAISSE CENTRALE DE CREDIT COOPERATIF	23/12/2010	29/12/2010	01/04/2011	5 000 000,00	V	Euribor 03 M + 0.72	1,730	1,750	EUR	T	C	O	A-1
2011-01	CREDIT AGRICOLE	20/05/2011	01/07/2011	01/08/2011	5 000 000,00	V	EUR 1M	2,070	0,000	EUR	M	C	O	A-1
2011-02	CREDIT AGRICOLE	20/05/2011	01/07/2011	01/08/2011	5 000 000,00	V	EUR 1M	2,150	0,000	EUR	M	C	O	A-1
2011-03	CREDIT AGRICOLE	20/05/2011	01/07/2011	01/08/2011	5 000 000,00	V	EUR 1M	2,240	0,000	EUR	M	C	O	A-1
2011-04	CREDIT AGRICOLE	01/06/2011	15/07/2011	15/10/2011	5 000 000,00	V	Euribor 03 M + 0.75	2,360	2,410	EUR	T	C	O	A-1
2011-05	DEXIA CL	02/05/2011	10/06/2011	01/08/2011	15 000 000,00	V	Euribor 01 M + 0.74	1,980	1,950	EUR	M	C	O	A-1
2011-07	ARKEA	06/05/2011	12/10/2011	30/01/2012	25 000 000,00	V	Taux fixe	1,500	2,530	EUR	T	C	O	A-1
2011-08	DEXIA CL	05/12/2011	15/12/2011	01/04/2012	20 000 000,00	V	Euribor 03 M + 1.98	3,410	3,500	EUR	T	C	O	A-1
2011-09	CAISSE D'EPARGNE	14/12/2011	29/12/2011	29/03/2012	16 666 666,70	F	Taux fixe à 2.1395 %	2,140	2,160	EUR	T	C	O	A-1
2011-10	CAISSE D'EPARGNE	14/12/2011	29/12/2011	29/03/2012	7 333 333,36	F	Taux fixe à 2.2225 %	2,220	2,270	EUR	T	C	O	A-1
2012-01	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	06/12/2011	29/12/2011	01/08/2012	8 000 000,00	V	Livret A	2,690	3,550	EUR	T	C	O	A-1
2012-02	CREDIT MUTUEL	13/12/2011	30/04/2012	31/07/2012	20 000 000,00	F	Taux fixe à 4.46 %	4,460	4,540	EUR	T	P	O	A-1

REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE - Budget principal - BP - 2020

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
2012-03	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	06/01/2012	29/02/2012	01/08/2012	25 000 000,00	V	Livret A	2,690	3,340	EUR	T	C	O	A-1
2012-05	CAISSE D'EPARGNE	02/05/2012	25/07/2012	25/07/2013	5 000 000,00	F	Taux fixe à 4.64 %	4,640	4,640	EUR	A	C	O	A-1
2014-01	BEI Banque Europeenne d'Investissement	11/12/2014	29/12/2014	29/03/2015	15 000 000,00	V	(Euribor 03 M + 0.48)-Floor -0.48 sur Euribor 03 M	0,560	0,570	EUR	T	C	O	A-1
2015-01	BEI Banque Europeenne d'Investissement	11/12/2014	18/12/2015	18/03/2016	17 000 000,00	V	(Euribor 03 M + 0.328)-Floor -0.328 sur Euribor 03 M	0,240	0,200	EUR	T	C	O	A-1
2016-01	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	30/11/2016	28/12/2016	01/01/2018	48 600 000,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
2017-02	Deutsche Pfandbriefbank AG	04/07/2017	29/09/2017	29/12/2017	12 666 666,67	V	(Euribor 03 M + 0.55)-Floor 0 sur Euribor 03 M	0,550	0,560	EUR	T	C	O	A-1
2017-04	BEI Banque Europeenne d'Investissement	07/12/2017	22/12/2017	22/03/2018	60 000 000,00	V	(Euribor 03 M + 0.27)-Floor -0.27 sur Euribor 03 M	0,270	0,000	EUR	A	C	O	A-1
2018-01	BEI Banque Europeenne d'Investissement	11/12/2014	20/12/2018	20/06/2019	50 000 000,00	F	Taux fixe à 1.353 %	1,350	1,360	EUR	S	C	O	A-1
2018-02	BEI Banque Europeenne d'Investissement	11/12/2014	20/12/2018	20/06/2019	20 000 000,00	F	Taux fixe à 1.36 %	1,360	1,360	EUR	S	C	O	A-1
27-03	SFIL CAFFIL	18/12/2007	27/12/2007	01/04/2008	20 000 000,00	F	Taux fixe à 4.64 %	4,640	4,720	EUR	T	C	O	A-1
28-01	SFIL CAFFIL	16/06/2008	25/06/2008	01/07/2009	5 000 000,00	F	Taux fixe à 4.62 %	4,620	4,620	EUR	A	C	O	A-1
28-02	SFIL CAFFIL	16/06/2008	25/06/2008	01/01/2009	5 000 000,00	F	Taux fixe à 4.57 %	4,570	4,620	EUR	S	C	O	A-1
28-03	SFIL CAFFIL	16/06/2008	25/06/2008	01/10/2008	5 000 000,00	F	Taux fixe à 4.54 %	4,540	4,620	EUR	T	C	O	A-1
28-04	SFIL CAFFIL	16/06/2008	25/06/2008	01/08/2008	5 000 000,00	F	Taux fixe à 4.52 %	4,520	4,610	EUR	M	C	O	A-1
28-05	SOCIETE GENERALE	23/10/2008	27/10/2008	27/01/2009	30 000 000,00	V	EUR 1M	3,640	3,670	EUR	T	C	N	A-1
28-06	CAISSE D'EPARGNE	23/10/2008	15/12/2008	28/02/2009	15 000 000,00	F	Euribor 03 M + 1.15	4,480	4,620	EUR	T	C	O	A-1
28-07	BNP PARIBAS	18/11/2008	15/12/2008	15/03/2009	8 000 000,00	V	Euribor 03 M + 0.9	4,750	4,840	EUR	T	C	O	A-1
28-08	CREDIT MUTUEL	23/10/2008	15/12/2008	31/03/2009	20 000 000,00	F	((Euribor 03 M + 0.9)*365)/360	4,290	4,270	EUR	T	C	O	A-1

REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE - Budget principal - BP - 2020

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
29 - 02	BNP PARIBAS	20/07/2009	31/07/2009	31/10/2009	20 000 000,00	V	Euribor 03 M + 0.56	1,660	1,670	EUR	T	C	O	A-1
29-01	CREDIT AGRICOLE	12/05/2009	14/05/2009	14/08/2009	20 000 000,00	F	(Euribor 03 M-Floor -0.5 sur Euribor 03 M) + 0.5	1,790	1,830	EUR	T	C	O	A-1
29-03	SFIL CAFFIL	06/10/2009	13/10/2009	01/12/2009	10 000 000,00	V	Euribor 01 M + 0.59	1,020	1,040	EUR	M	C	O	A-1
29-04	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	08/06/2007	11/12/2009	01/03/2010	70 000 000,00	F	Euribor 03 M-Floor 0 sur Euribor 03 M	0,710	0,730	EUR	T	C	O	A-1
29-05	SOCIETE GENERALE	23/12/2009	30/12/2009	30/01/2010	35 000 000,00	V	(Euribor 01 M-Floor -0.38 sur Euribor 01 M) + 0.38	0,850	0,870	EUR	M	C	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					25 000 000,00									
159-LT	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	28/12/2005	11/07/2005	15/03/2006	5 000 000,00	V	(Euribor 03 M + 0.0135)-Floor -0.0135 sur Euribor 03 M	2,510	2,570	EUR	X	X	O	A-1
27-02-CT	CREDIT AGRICOLE	19/12/2007	27/12/2007	27/03/2008	20 000 000,00	V	(TAG 03 M(Postfixé) + 0.03)-Floor -0.03 sur TAG 03 M(Postfixé)	4,130	4,260	EUR	X	X	O	A-1
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									

REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE - Budget principal - BP - 2020

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					1 001 263 194,07									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		82 000 000,48		600 577 748,00					49 836 803,05	8 549 409,20	0,00	575 704,72
1641 Emprunts en euros (total)		82 000 000,48		592 244 414,62					48 503 469,67	8 549 409,20	0,00	575 704,72
000155	N	0,00	A-1	83 333,53	0,00	V	(TAG 03 M(Postfixé) + 0.09)-Floor -0.09 sur TAG 03 M(Postfixé)	0,000	83 333,53	0,00	0,00	0,00
000156	N	0,00	A-1	83 333,53	0,00	F	Taux fixe à 3.69 %	3,690	83 333,53	768,75	0,00	0,00
000158	N	0,00	A-1	817 604,17	0,82	F	Taux fixe à 3.05 %	3,050	817 604,17	15 645,07	0,00	0,00
000161	N	0,00	A-1	741 788,05	1,53	F	Taux fixe à 3.85 %	3,850	417 779,01	22 575,31	0,00	2 737,43
000162	N	0,00	A-1	2 304 672,45	16,92	F	Taux fixe à 4.175 %	4,170	135 568,97	97 823,74	0,00	7 546,67
000163	N	0,00	A-1	1 853 879,20	7,00	V	Euribor 01 M-Floor 0 sur Euribor 01 M	0,000	231 734,90	0,00	0,00	0,00
000164	N	0,00	A-1	785 716,00	2,00	V	(Eonia(Postfixé) + 0.015)-Floor -0.015 sur Eonia(Postfixé)	0,000	392 857,00	0,00	0,00	0,00
000165	N	0,00	A-1	15 599 999,96	17,92	F	Taux fixe à 4.2625 %	4,260	866 666,67	676 135,11	0,00	52 334,03
000166	N	0,00	A-1	6 333 333,37	18,92	F	Taux fixe à 4.33 %	4,330	333 333,33	278 843,98	0,00	21 650,00
000167	N	0,00	A-1	14 936 479,31	18,92	F	Taux fixe à 4.7 %	4,700	565 559,49	703 645,90	0,00	56 286,10

REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE - Budget principal - BP - 2020

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
000168	N	0,00	A-1	12 290 860,84	19,50	V	(TAG 03 M(Postfixé) + 0.02)-Floor -0.02 sur TAG 03 M(Postfixé)	0,000	622 322,08	0,00	0,00	0,00
000169	N	0,00	A-1	13 499 999,87	20,08	V	(TAG 03 M(Postfixé) + 0.02)-Floor -0.02 sur TAG 03 M(Postfixé)	0,000	666 666,68	0,00	0,00	0,00
000170	N	0,00	A-1	3 333 333,33	5,00	F	Taux fixe à 3.65 %	3,650	666 666,66	114 417,36	0,00	270,37
000171	N	0,00	A-1	6 917 246,42	5,25	V	(Euribor 01 M-Floor -0.41 sur Euribor 01 M) + 0.41	0,000	1 257 681,16	0,00	0,00	0,00
000172	N	0,00	A-1	7 000 000,12	20,92	V	Euribor 03 M + 0.6	0,190	333 333,32	10 890,09	0,00	772,50
000173	N	0,00	A-1	17 000 000,00	21,00	V	Euribor 03 M + 0.6	0,180	800 000,00	27 601,12	0,00	5 572,89
000174	N	0,00	A-1	1 907 273,32	7,58	V	Euribor 03 M + 2.4	2,000	216 938,74	35 819,49	0,00	5 366,18
000175	N	0,00	A-1	600 708,94	8,92	V	Livret A + 0.6	1,350	62 813,77	6 694,97	0,00	474,68
000176	N	0,00	A-1	62 573,90	8,92	V	Livret A + 0.6	1,350	6 543,09	697,40	0,00	49,45
000177	N	0,00	A-1	65 217,67	8,92	V	Livret A + 0.6	1,350	6 819,55	726,85	0,00	51,54
000178	N	0,00	A-1	50 059,14	8,92	V	Livret A + 0.6	1,350	5 234,47	557,91	0,00	39,56
000179	N	0,00	A-1	62 573,90	8,92	V	Livret A + 0.6	1,350	6 543,09	697,40	0,00	49,45
000180	N	0,00	A-1	320 365,54	8,92	V	Livret A + 0.6	1,350	33 499,37	3 570,50	0,00	253,15
000181	N	0,00	A-1	118 631,31	8,92	V	Livret A + 0.6	1,350	12 404,79	1 322,15	0,00	93,74
000182	N	0,00	A-1	70 929,36	8,92	V	Livret A + 0.6	1,350	7 416,80	790,51	0,00	56,05
000183	N	0,00	A-1	719 671,51	8,92	V	Livret A + 0.6	1,350	75 253,25	8 020,82	0,00	568,69
000184	N	0,00	A-1	944 834,79	8,92	V	Livret A + 0.6	1,350	98 797,68	10 530,29	0,00	746,61
000185	N	0,00	A-1	2 803 939,07	10,17	V	Livret A + 0.6	1,350	255 613,44	31 404,75	0,00	2 248,84
000186	N	0,00	A-1	428 453,42	10,17	V	Livret A + 0.6	1,350	39 058,78	4 798,78	0,00	343,63
000187	N	0,00	A-1	1 011 101,15	9,92	V	Livret A + 0.9	1,650	102 272,63	14 168,49	0,00	1 019,62
000188	N	0,00	A-1	674 067,45	9,92	V	Livret A + 0.9	1,650	68 181,76	9 445,66	0,00	679,75

REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE - Budget principal - BP - 2020

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
000189	N	0,00	A-1	481 250,09	8,23	F	Taux fixe à 3.74 %	3,740	58 333,32	17 180,63	0,00	219,68
000190	N	0,00	A-1	1 669 817,28	8,00	F	Taux fixe à 3.95 %	3,950	158 109,55	65 957,78	0,00	59 546,59
000191	N	0,00	A-1	4 800 000,00	11,00	V	(Euribor 12 M + 0.52)-Floor 0 sur Euribor 12 M	0,530	400 000,00	25 306,67	0,00	23 197,77
002201	N	0,00	A-1	80 303,40	2,17	V	Livret A + 1	1,750	26 767,80	1 409,19	0,00	671,03
009801	N	0,00	A-1	1 468 543,26	8,83	F	Taux fixe à 5.49 %	5,490	129 905,14	77 978,98	0,00	12 044,40
2010-01	O	16 000 000,00	A-1	16 000 000,00	15,40	F	Taux fixe à 3.5975 %	3,600	1 000 000,00	636 552,47	0,00	0,00
2010-02	N	0,00	A-1	16 000 000,00	15,42	V	Euribor 01 M + 0.53	0,060	1 000 000,00	5 898,10	0,00	287,50
2010-03	N	0,00	A-1	8 960 000,00	15,83	V	(Euribor 01 M-Floor -0.4 sur Euribor 01 M) + 0.4	0,000	560 000,00	0,00	0,00	0,00
2010-04	N	0,00	A-1	16 000 000,00	15,83	V	Euribor 03 M + 0.59	0,180	1 000 000,00	24 557,20	0,00	3 332,96
2010-06	N	0,00	A-1	3 400 000,00	16,00	V	Euribor 03 M + 0.72	0,300	200 000,00	9 241,04	0,00	2 025,80
2011-01	N	0,00	A-1	3 400 000,00	16,50	V	Euribor 01 M + 0.75	0,300	200 000,00	8 658,36	0,00	647,44
2011-02	N	0,00	A-1	3 400 000,00	16,50	V	Euribor 01 M + 0.83	0,380	200 000,00	11 348,11	0,00	860,77
2011-03	N	0,00	A-1	3 400 000,00	16,50	V	Euribor 01 M + 0.92	0,470	200 000,00	14 374,11	0,00	1 100,77
2011-04	N	0,00	A-1	3 400 000,00	16,54	V	Euribor 03 M + 0.75	0,340	200 000,00	10 595,23	0,00	1 960,39
2011-05	N	0,00	A-1	9 000 000,00	11,50	V	Euribor 01 M + 0.74	0,280	750 000,00	21 867,17	0,00	1 600,43
2011-07	N	0,00	A-1	17 000 000,00	16,83	F	Taux fixe à 1.5 %	1,510	1 000 000,00	249 375,00	0,00	40 000,00
2011-08	N	0,00	A-1	9 666 666,77	7,00	V	Euribor 03 M + 1.98	1,590	1 333 333,32	143 960,82	0,00	31 935,74
2011-09	N	0,00	A-1	3 333 333,26	1,99	F	Taux fixe à 2.1395 %	2,140	1 666 666,68	57 944,79	0,00	99,05

REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE - Budget principal - BP - 2020

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											ICNE de l'exercice
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
2011-10	N	0,00	A-1	1 999 999,92	2,99	F	Taux fixe à 2.2225 %	2,220	666 666,68	39 541,97	0,00	164,63
2012-01	N	0,00	A-1	4 000 000,02	7,33	V	Livret A + 0.75	1,500	533 333,36	49 753,48	0,00	7 068,80
2012-02	N	0,00	A-1	11 648 075,08	7,33	F	Taux fixe à 4.46 %	4,460	1 338 521,48	497 324,24	0,00	76 634,35
2012-03	N	0,00	A-1	12 499 999,98	7,33	V	Livret A + 0.75	1,500	1 666 666,64	155 479,62	0,00	22 090,01
2012-05	N	0,00	A-1	2 666 666,69	7,57	F	Taux fixe à 4.64 %	4,640	333 333,33	123 733,33	0,00	46 614,82
2014-01	N	0,00	A-1	12 000 000,00	19,99	V	(Euribor 03 M + 0.48)-Floor -0.48 sur Euribor 03 M	0,060	600 000,00	3 849,24	0,00	13,46
2015-01	N	0,00	A-1	14 280 000,00	20,96	V	(Euribor 03 M + 0.328)-Floor -0.328 sur Euribor 03 M	0,000	680 000,00	0,00	0,00	0,00
2016-01	N	0,00	A-1	43 740 000,00	17,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	2 430 000,00	0,00	0,00	0,00
2017-02	N	0,00	A-1	9 666 666,67	7,25	V	(Euribor 03 M + 0.55)-Floor 0 sur Euribor 03 M	0,560	1 333 333,34	51 114,35	0,00	254,63
2017-04	N	0,00	A-1	55 200 000,00	22,97	V	(Euribor 03 M + 0.27)-Floor -0.27 sur Euribor 03 M	0,000	2 400 000,00	0,00	0,00	0,00
2018-01	N	0,00	A-1	47 500 000,00	18,97	F	Taux fixe à 1.353 %	1,353	2 500 000,00	634 218,75	0,00	15 221,25
2018-02	N	0,00	A-1	19 000 000,00	18,97	F	Taux fixe à 1.36 %	1,360	1 000 000,00	255 000,00	0,00	6 120,00
27-03	N	0,00	A-1	8 250 000,00	8,00	F	Taux fixe à 4.64 %	4,640	1 000 000,00	365 400,00	0,00	0,00
28-01	N	0,00	A-1	1 333 333,37	3,50	F	Taux fixe à 4.62 %	4,620	333 333,33	61 600,00	0,00	22 971,67
28-02	N	0,00	A-1	1 333 333,26	3,50	F	Taux fixe à 4.57 %	4,570	333 333,34	57 124,99	0,00	22 723,06
28-03	N	0,00	A-1	1 250 000,15	3,50	F	Taux fixe à 4.54 %	4,540	333 333,32	51 075,01	0,00	10 288,57
28-04	N	0,00	A-1	1 194 444,14	3,50	F	Taux fixe à 4.52 %	4,520	333 333,36	47 083,32	0,00	3 135,40
28-05	N	0,00	A-1	8 000 000,00	3,82	V	Euribor 01 M + 0.65	0,190	2 000 000,00	10 881,25	0,00	95,84

REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE - Budget principal - BP - 2020

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
28-06	O	4 000 000,00	A-1	4 000 000,00	3,91	F	Taux fixe à 3.732 %	3,730	1 000 000,00	179 854,23	0,00	1 779,48
28-07	N	0,00	A-1	2 133 333,48	3,96	V	Euribor 03 M + 0.9	0,480	533 333,32	8 834,46	0,00	292,70
28-08	O	5 333 333,48	A-1	5 333 333,48	4,00	F	Taux fixe à 3.68 %	3,680	1 333 333,32	242 045,40	0,00	0,00
29 - 02	N	0,00	A-1	6 666 666,70	4,58	V	Euribor 03 M + 0.56	0,140	1 333 333,33	7 825,37	0,00	854,13
29-01	O	6 666 667,00	A-1	6 666 667,00	4,37	F	Taux fixe à 3.815 %	3,815	1 333 334,00	264 331,91	0,00	253,34
29-03	N	0,00	A-1	6 000 000,00	14,83	V	Euribor 01 M + 0.59	0,120	400 000,00	5 875,33	0,00	387,33
29-04	O	50 000 000,00	A-1	50 000 000,00	24,92	F	Taux fixe à 3.5055 %	3,505	2 000 000,00	1 977 664,90	0,00	0,00
29-05	N	0,00	A-1	21 000 000,00	15,00	V	(Euribor 01 M-Floor -0.38 sur Euribor 01 M) + 0.38	0,000	1 400 000,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		8 333 333,38					1 333 333,38	0,00	0,00	0,00
159-LT	N	0,00	A-1	333 333,38	0,96	V	(T4M(Postfixé) + 0.0295)-Floor -0.0295 sur T4M(Postfixé)	0,000	333 333,38	0,00	0,00	0,00
27-02-CT	N	0,00	A-1	8 000 000,00	7,99	V	(TAG 03 M(Postfixé) + 0.03)-Floor -0.03 sur TAG 03 M(Postfixé)	0,000	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE - Budget principal - BP - 2020

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		82 000 000,48		600 577 748,00					49 836 803,05	8 549 409,20	0,00	575 704,72

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	B1.4

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	77	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,02	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	600 577 748,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		82 000 000,48					82 000 000,48				0,00	0,00	0,00
S2010-01	2010-01	16 000 000,00	25/05/2035	NATIXIS	swap	taux	16 000 000,00	25/11/2012	25/05/2035	T	0,00	0,00	0,00
Swap 28-06	28-06	4 000 000,00	30/11/2023	ARKEA	swap	taux	4 000 000,00	30/08/2011	30/11/2023	T	0,00	0,00	0,00
Swap 28-08	28-08	5 333 333,48	31/12/2023	BNP PARIBAS	swap	taux	5 333 333,48	01/10/2011	29/12/2023	T	0,00	0,00	0,00
Swap 29-04	29-04	50 000 000,00	01/12/2044	ARKEA	swap	taux	50 000 000,00	01/06/2012	01/12/2044	T	0,00	0,00	0,00
swap 29-01	29-01	6 666 667,00	14/05/2024	GRUPE CREDIT MUTUEL MUTUEL -CIC	swap	taux	6 666 667,00	16/05/2011	14/05/2024	T	0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		82 000 000,48					82 000 000,48				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						31 572 527,74	1 373 438,98		
S2010-01	2010-01	Taux fixe à 3.5975 %	3,600	Euribor 03 M	-0,410	5 199 563,02	109 012,81	A-1	A-1
Swap 28-06	28-06	Taux fixe à 3.732 %	3,730	Euribor 03 M	-0,410	2 651 472,66	200 075,06	A-1	A-1
Swap 28-08	28-08	Taux fixe à 3.68 %	3,680	Euribor 03 M	-0,420	3 489 112,23	245 953,47	A-1	A-1
Swap 29-04	29-04	Taux fixe à 3.5055 %	3,510	Euribor 03 M	-0,410	16 072 892,19	461 211,71	A-1	A-1
swap 29-01	29-01	Taux fixe à 3.815 %	3,810	Euribor 03 M	-0,410	4 159 487,64	357 185,93	A-1	A-1
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						31 572 527,74	1 373 438,98		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – METHODES UTILISEES	B2

METHODES UTILISEES

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE	Durée (en années)	Délibération du
	Biens de faible valeur - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article D. 4321-1 du CGCT) : 1000 €		28/06/2018
	Catégories de biens amortis		
L	Subventions d'équipement versées pour le financement de biens mobiliers, matériel et études	5	28/06/2018
L	Subventions d'équipement versées : biens immobiliers ou installations	30	28/06/2018
L	Subventions d'équipement versées : projets d'infrastructures d'intérêt national	40	28/06/2018
L	Subventions d'équipement versées : au tiers dans le cadre des fonds européens	1	28/06/2018
L	Subventions d'équipement versées : à l'Etat (financement de voiries et monuments historiques)	40	28/06/2018
L	Frais d'étude non suivis de réalisation	5	28/06/2018
L	Frais d'étude LGV non suivis de réalisation	25	28/06/2018
L	Frais de recherche non suivis de réalisation	5	28/06/2018
L	Frais d'insertion non suivis de réalisation	1	28/06/2018
L	Logiciels bureautiques	2	28/06/2018
L	Logiciels spécifiques	7	28/06/2018
L	Autres immobilisations incorporelles	5	28/06/2018
L	Plantations	15	28/06/2018
L	Constructions (bât. administratifs, scolaires, culturels, sportifs, autres bât. publics et privés)	30	28/06/2018
L	Bâtiments légers, abris et petits travaux d'investissement dans les bâtiments	15	28/06/2018
L	Installations, agencements	5	28/06/2018
L	Réseaux divers	10	28/06/2018
L	Matériel technique ferroviaire	20	28/06/2018
L	Matériel technique lourd	10	28/06/2018
L	Matériel technique léger	5	28/06/2018
L	Autres installations, matériel et outillages techniques (WIMAX)	10	28/06/2018
L	Matériel de transport ferroviaire (roulant)	30	28/06/2018
L	Matériel de transport ferroviaire (autres matériels)	20	28/06/2018
L	Autres matériels de transport	5	28/06/2018
L	Matériel informatique (micro-ordinateurs)	2	28/06/2018
L	Matériel informatique (serveurs imprimantes réseaux et autres)	5	28/06/2018
L	Mobilier	10	28/06/2018
L	Matériel de bureau	5	28/06/2018
L	Matériel de téléphonie	3	28/06/2018

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
L	Autres immobilisations corporelles (lourd)	10	28/06/2018
L	Autres immobilisations corporelles (léger)	5	28/06/2018

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES	B3

PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		136 400,00	136 400,00	0,00	136 400,00
Provisions pour litiges	0,00		136 400,00	136 400,00	0,00	136 400,00
Litige au titre de la maîtrise d'ouvrage Effilogis avec l'EURL BEE	0,00	29/04/2016	96 400,00	96 400,00	0,00	96 400,00
litige au titre de la construction du gymnase du lycée Lamartine à Mâcon avec Monsier AYADI	0,00	30/06/2017	40 000,00	40 000,00	0,00	40 000,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	226 325,18		2 559 952,91	2 786 278,09	0,00	2 786 278,09
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	226 325,18		2 559 952,91	2 786 278,09	0,00	2 786 278,09
MARINE GEOSYSTEME à Toucy (89)	0,00	21/01/2008	129 087,50	129 087,50	0,00	129 087,50
Solde marché CNASEA	0,00	18/12/2009	938,14	938,14	0,00	938,14
SARL TRAVAUX PUBLICS RUGET à Damparis (39)	0,00	24/06/2013	2 404,20	2 404,20	0,00	2 404,20
SAS SMA INFORMATIQUE à Merceuil (21)	0,00	13/01/2014	100 000,00	100 000,00	0,00	100 000,00
SA BOCAGES à Gimouille (58)	0,00	13/01/2014	134 797,98	134 797,98	0,00	134 797,98
SAS HOME TECHNOLOGY à Nevers (58)	0,00	13/01/2014	100 000,00	100 000,00	0,00	100 000,00
SARL ICAUNAISE DE DISTRIBUTION à Brion (89)	0,00	13/01/2014	103 756,29	103 756,29	0,00	103 756,29
Affaire personnelle L'INSTITUT GELY Stéphanie à Guérisny (58)	0,00	30/06/2014	2 712,50	2 712,50	0,00	2 712,50
SAS LAUPRETRE à Ige (71)	0,00	20/10/2014	24 210,91	24 210,91	0,00	24 210,91
FERREIRA DE SOUSA à Salornay-sur-Guye (71)	0,00	16/03/2015	19 789,00	19 789,00	0,00	19 789,00
Entrepreneur individuel KARST Fabrice à Verlin (89)	0,00	19/10/2015	15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00
SARL ODILIS GROUPE à Pulversheim (68)	0,00	18/11/2016	152 490,53	152 490,53	0,00	152 490,53
Affaire personnelle CHAUMIER Jacky à Saulieu (21)	0,00	30/06/2017	25 000,00	25 000,00	0,00	25 000,00
SAS VUILLET à Alleriot (71)	0,00	17/11/2017	173 197,94	173 197,94	0,00	173 197,94
SAS TOUYARD CARROSSERIE INDUSTRIELLE (TCI) à Nuit-Saint-Georges (21)	0,00	17/11/2017	59 000,00	59 000,00	0,00	59 000,00
SAS PFF à Dijon (21)	0,00	17/11/2017	74 060,40	74 060,40	0,00	74 060,40
SARL GTAL à Chagny (71)	0,00	17/11/2017	5 250,00	5 250,00	0,00	5 250,00
SARL LOISY MONNOT à Rancy (71)	0,00	29/06/2018	33 552,12	33 552,12	0,00	33 552,12

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
EUURL HOTAREVES à Autun (71)	0,00	29/06/2018	30 558,65	30 558,65	0,00	30 558,65
Affaire personnelle GAILLARD Loïc à St Loup de Varennes (71)	0,00	29/06/2018	2 750,00	2 750,00	0,00	2 750,00
SAS CH4 à Dijon (21)	0,00	29/06/2018	200 000,00	200 000,00	0,00	200 000,00
SAS L'Atelier de Sophie à Chagny (71)	0,00	29/06/2018	11 593,32	11 593,32	0,00	11 593,32
SARL MD BAT à St-Apollinaire (21)	0,00	12/10/2018	21 250,00	21 250,00	0,00	21 250,00
SARL SALOMEZ à Toucy (89)	0,00	12/10/2018	6 500,00	6 500,00	0,00	6 500,00
SARL Boulangerie PETIT à Issy-L'Evêque (71)	0,00	12/10/2018	11 666,67	11 666,67	0,00	11 666,67
SAS SELNI à Nevers (58)	0,00	12/10/2018	112 197,96	112 197,96	0,00	112 197,96
SAS Garage de la Route Bleue à Pougues-Les-Eaux (58)	0,00	12/10/2018	5 383,33	5 383,33	0,00	5 383,33
SARL DSB Industrie à Chenove (21)	0,00	12/10/2018	186 885,59	186 885,59	0,00	186 885,59
SASU VECTEO à Le Creusot (71)	0,00	13/12/2018	95 000,00	95 000,00	0,00	95 000,00
SAS PERI BAT à Norges la Ville (21)	0,00	13/12/2018	150 065,49	150 065,49	0,00	150 065,49
SARL Forêts Sciages 71 à Montmelard (71)	0,00	27/06/2019	40 396,06	40 396,06	0,00	40 396,06
SAS COGITOCAN à Champforgeuil (71)	0,00	27/06/2019	56 695,88	56 695,88	0,00	56 695,88
EIRL MARTINS PIRES Maria à Auxerre (89)	0,00	27/06/2019	9 968,75	9 968,75	0,00	9 968,75
SAS Managerdetalents.com à Mâcon (71)	0,00	27/06/2019	100 000,00	100 000,00	0,00	100 000,00
SAS DAMALISK à Ecuisses (71)	0,00	27/06/2019	113 499,72	113 499,72	0,00	113 499,72
SARL Angelino Constructions Fils à Verdun-sur-le-Doubs (71)	0,00	27/06/2019	2 812,50	2 812,50	0,00	2 812,50
Affaire personnelle Gabon Gilles à Le Creusot (71)	0,00	27/06/2019	3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00
Affaire personnelle MONNERET Helena à Montceau-Les-Mines (71)	0,00	27/06/2019	8 055,57	8 055,57	0,00	8 055,57
SAS G. E. Roux Invest à Cuy (89)	0,00	27/06/2019	55 132,53	55 132,53	0,00	55 132,53
SARL MCPI Thuiland à Saints (89)	0,00	27/06/2019	14 787,50	14 787,50	0,00	14 787,50
SARL Laroche Gourmande à Virey-Le-Grand (71)	0,00	11/10/2019	10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00
SAS Socater à Dijon (21)	0,00	11/10/2019	53 686,25	53 686,25	0,00	53 686,25
SAS Société nouvelle Stim à Chalon-sur-Saône (71)	0,00	11/10/2019	17 845,66	17 845,66	0,00	17 845,66
SAS Mont Concept à Mont Saint Sulpice (89)	0,00	11/10/2019	19 583,31	19 583,31	0,00	19 583,31
SARL Ey Faviolle à Saint-Eusèbe (71)	0,00	11/10/2019	5 835,00	5 835,00	0,00	5 835,00
SAS David Lange à Varzy (58)	0,00	11/10/2019	50 555,66	50 555,66	0,00	50 555,66
SARL Solyda à Crissey (71)	0,00	11/10/2019	9 000,00	9 000,00	0,00	9 000,00
SAS La Colombière à Chalon-Sur-Saône (71)	9 487,50	11/12/2019	0,00	9 487,50	0,00	9 487,50
SARL Zenne Pressing à Dijon (21)	1 312,50	11/12/2019	0,00	1 312,50	0,00	1 312,50
SARL Axiome Batiment à Malain (21)	6 050,04	11/12/2019	0,00	6 050,04	0,00	6 050,04
SAS Nopalnutra à Dijon (21)	99 951,64	11/12/2019	0,00	99 951,64	0,00	99 951,64
SAS Girard à Gevrey-Chambertin (21)	109 523,50	11/12/2019	0,00	109 523,50	0,00	109 523,50
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS	226 325,18		2 696 352,91	2 922 678,09	0,00	2 922 678,09

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	B5

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération : 12		Intitulé de l'opération : Construction Témis Sciences		Date de la délibération : 03/03/2008	
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	28 109 756,61	0,00	0,00	0,00	
902 Investissements pour compte de tiers (5)	28 109 756,61	0,00	0,00	0,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a – c)	28 109 756,61	0,00	0,00	0,00	
RECETTES (b)	23 020 304,27	0,00	0,00	0,00	
Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	23 020 304,27	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	23 020 304,27	0,00	0,00	0,00	

N° opération : 403		Intitulé de l'opération : Aménagement d'un bâtiment à Dijon pour les élèves de Sciences Politiques		Date de la délibération : 23/03/2009	
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	2 680 886,10	0,00	0,00	0,00	
902 Investissements pour compte de tiers (5)	2 680 886,10	0,00	0,00	0,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a – c)	2 680 886,10	0,00	0,00	0,00	
RECETTES (b)	537 299,00	0,00	0,00	0,00	
Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	537 299,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	

N° opération : 403		Intitulé de l'opération : Aménagement d'un bâtiment à Dijon pour les élèves de Sciences Politiques		Date de la délibération : 23/03/2009	
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	537 299,00	0,00	0,00	0,00	

N° opération : 404		Intitulé de l'opération : Construction du restaurant de l'ENSAM de Cluny		Date de la délibération : 20/02/2004	
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	4 296 759,73	0,00	0,00	0,00	
902 Investissements pour compte de tiers (5)	4 296 759,73	0,00	0,00	0,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a - c)	4 296 759,73	0,00	0,00	0,00	
RECETTES (b)	1 308 792,17	0,00	0,00	0,00	
Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	1 308 792,17	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	1 308 792,17	0,00	0,00	0,00	

N° opération : 606		Intitulé de l'opération : Construction du bâtiment Energie de l'Eco-campus Nord Franche-Comté-1ère tranche		Date de la délibération : 29/03/2019	
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	0,00	0,00	1 570 000,00	1 570 000,00	
902 Investissements pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	1 570 000,00	1 570 000,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a - c)	0,00	0,00	1 570 000,00	1 570 000,00	
RECETTES (b)	670 000,00	0,00	1 340 000,00	1 340 000,00	
Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	

N° opération : 606		Intitulé de l'opération : Construction du bâtiment Energie de l'Eco-campus Nord Franche-Comté-1ère tranche		Date de la délibération : 29/03/2019	
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
<i>040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)</i>	670 000,00	0,00	1 340 000,00	1 340 000,00	
<i>041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	670 000,00	0,00	1 340 000,00	1 340 000,00	

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES PRETS	B6

Prêts (compte 274)

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
- Assortis d'intérêts (total)		3 344 249,72	1 424 463,33	30 948,89	9 671,87
SAS ESPACE COUVERTURE	24/06/2013	17 684,01	14 137,34	69,38	3,06
SARL EVAMET	07/07/2006	11 763,70	11 763,70	47,64	0,00
SARL EVAMET	28/09/2009	9 104,45	9 104,45	60,41	0,00
SARL FAST RING	26/11/2012	1 531,91	1 531,91	3,38	0,00
SAS FESTINS DE BOURGOGNE	25/06/2012	35 951,65	20 415,33	472,99	61,26
SARL A2CJ	20/02/2012	33 974,41	22 533,61	523,99	35,83
SARL ABLA SP	22/02/2010	21 153,69	21 153,69	131,25	0,00
SAS ADVENTYS	24/06/2013	30 294,27	20 167,98	127,34	13,39
SAS LES AGREGATS DU CENTRE	13/11/2015	22 288,41	22 288,41	23,63	0,00
SARL AGRI CONSULT	26/11/2012	10 201,31	10 201,31	33,95	0,00
SAS ALLIANCETEC	27/06/2011	30 072,18	30 072,18	325,82	0,00
SA AMG	23/11/2009	45 000,00	15 000,00	739,37	585,33
ARCOM BFC SAS	18/05/2015	8 374,04	8 374,04	10,84	0,00
SAS LES ATELIERS GAUTHIER	09/09/2013	80 223,21	1 604,46	19,16	14,05
SARL AVS	14/03/2011	53 000,00	13 000,00	659,71	113,62
SARL BAUDOIN THILLIEN	14/11/2011	24 270,25	16 097,39	374,33	39,56
SARL BEAUVOIS FRERES	09/09/2013	20 224,39	20 224,39	70,93	0,00
SAS BELOVIA	24/11/2014	61 081,04	14 269,45	245,23	31,47
SAS BIOSYLVA	14/11/2011	41 652,40	41 652,40	534,92	0,00
BOURGOGNE SERVICE ELECTRONIQUE	26/11/2012	15 284,93	15 284,93	67,96	0,00
CALIDER INDUSTRIE SAS	26/11/2012	7 659,44	7 659,44	17,01	0,00
SARL CLOS ET MILLESIME	12/01/2015	100 424,82	40 067,56	290,40	48,45
SARL A LA COTE SAINT JACQUES	12/01/2015	50 212,35	20 033,81	145,19	24,22
SARL D'EUROPE ET D'ANGLETERRE	22/10/2012	5 125,44	5 125,44	13,52	0,00
SA DEVOTIS	24/11/2008	66 000,00	30 000,00	3 067,57	1 605,36
SARL EDITION COMM. ET SERVICES	29/06/2015	50 137,41	20 021,93	93,79	15,64
SARL EMIG EQUIPEMENTS	02/05/2011	5 650,56	5 650,56	49,08	0,00
SARL EMIG INDUSTRIES	02/05/2011	5 650,56	5 650,56	49,08	0,00
SARL G.C.H.	19/10/2009	168 000,00	18 000,00	961,54	323,48
SAS GENLIS METAL	19/10/2015	44 576,68	44 576,68	47,44	0,00
SAS ENTREPRISE GIRARD	14/06/2010	44 328,21	29 460,57	413,03	12,80
GP SAS	25/06/2012	10 379,10	10 379,10	65,06	0,00
SARL GRAPH 2000	27/06/2011	132 000,00	19 500,00	1 415,33	1 061,50

REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE - Budget principal - BP - 2020

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
SARL PASCAL GRESSARD	13/05/2016	17 502,46	10 000,98	1,38	0,12
SARL HISLER DIJON	26/11/2012	15 301,84	15 301,84	51,06	0,00
SASU GALVANISATION DE BGNE	28/09/2009	15 120,08	15 120,08	100,46	0,00
SARL HOLDING JEROME PUGET	10/05/2010	5 947,07	5 947,07	27,65	0,00
SARL HOTEL LE FRANCE	24/06/2013	20 224,39	20 224,39	70,93	0,00
SARL HTA	24/01/2011	8 991,81	8 991,81	50,33	0,00
SAS JOLY LOCATION	18/05/2015	10 048,87	10 048,87	12,98	0,00
SARL KER BABAS	23/10/2006	83 457,07	843,01	117,11	455,43
SAS KIWI CUBE	24/11/2014	68 192,27	14 238,11	276,57	56,05
SAS LA CARBONERIE	14/12/2009	56 751,48	5 163,96	0,00	0,00
SARL LC DEVELOPEMENT	29/11/2010	2 233,60	2 233,60	6,92	0,00
SA ETABLISSEMENT LERESCHE	17/03/2014	67 096,65	8 946,22	154,90	10,33
SAS LOUMI LIVRES	09/09/2011	5 662,46	3 755,58	87,34	9,23
SA MANZINI	13/01/2014	30 278,61	20 158,95	120,45	3,73
SAS MATREX	13/11/2015	150 159,21	39 948,94	229,82	44,24
SARL MAVIPAL	02/05/2011	10 171,10	10 171,10	88,24	0,00
SAS MCR NOVABRESSE	14/09/2015	22 288,41	22 288,41	23,63	0,00
MONNET SAS	14/01/2013	10 148,97	10 148,97	25,19	0,00
MYRAL SARL	17/03/2014	30 278,61	20 158,95	120,45	3,73
SAS NEXTIS	24/06/2013	20 224,39	20 224,39	70,93	0,00
SASU NOVOLYSE	13/11/2015	75 159,42	50 084,96	95,84	2,96
SAS NVH MEDICINAL	25/11/2013	35 318,65	20 139,78	155,54	12,99
SAS NVH MEDICINAL	19/10/2015	80 203,97	40 067,94	110,82	4,74
SAS NVH MEDICINAL	14/11/2011	33 685,89	22 360,29	438,23	13,61
SAS NVH MEDICINAL	25/11/2013	15 147,20	10 083,96	63,68	1,97
SASU OXYMETAL BG	23/11/2009	57 000,00	18 000,00	426,95	341,75
SARL PARISSSE	29/06/2015	22 307,81	22 307,81	30,71	0,00
SARL PAUL/THIERRY FAUCHON	10/02/2006	10 675,75	3 336,17	46,40	10,73
SARL MENUISERIE BOIS PELLETIER	26/11/2012	7 101,32	4 044,39	49,73	1,89
SARL PONGE PERE & FILS	25/06/2012	10 379,10	10 379,10	65,06	0,00
HOSTELLERIE LE POTIN GOURMAND	20/02/2012	25 975,97	20 726,97	377,51	25,61
PR FINANCES	03/12/2007	142 258,43	14 512,77	6 323,31	245,91
SAS PUGET PRODUCTION MECANIQUE	25/11/2013	21 759,67	14 486,06	91,46	2,83
SARL REBOULET LOISY	03/12/2007	8 416,26	1 402,71	32,54	10,58
SARL RFC HOLDING	27/06/2011	22 553,99	22 553,99	244,53	0,00
SARL ROUSSEAU PERE ET FILS	25/06/2012	10 379,10	10 379,10	65,06	0,00
SAS HOLDING SAPHOLDE	24/01/2011	58 351,18	19 161,87	762,69	89,21
SCIC HABITAT BOURGOGNE		149 846,14	23 165,84	4 495,38	3 599,83
SCIERIES REUNIES CHALONNAIS	18/05/2015	22 323,47	22 323,47	36,21	0,00

REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE - Budget principal - BP - 2020

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
SAS SEB	26/11/2012	15 301,84	15 301,84	51,06	0,00
SARL SFP BONNEFOY	16/03/2015	33 334,66	2 456,24	15,68	12,41
LE SIGNE DE L'ENVIRONNEMENT	17/03/2014	20 158,98	10 052,83	86,89	3,72
SILFAX GROUP	12/05/2006	21 480,13	21 480,13	2 257,65	0,00
SAS SOGEDI	20/09/2010	7 445,33	7 445,33	23,07	0,00
SAS SUNTEC INDUSTRIES FRANCE	19/10/2015	180 000,00	15 000,00	60,57	6,56
SAS SUNTEC INDUSTRIES FRANCE	19/10/2015	170 678,70	14 223,23	0,00	0,00
SAS TECHNI METAL MAINTENANCE	06/05/2013	12 361,38	12 361,38	51,10	0,00
SAS TEXISENSE	19/10/2015	33 432,55	33 432,55	35,53	0,00
SA TRAP'S	03/12/2007	26 974,80	13 173,74	1 009,85	602,44
SARL TREE	10/05/2010	14 821,76	14 821,76	115,04	0,00
SAS UBI TRANSPORTS	21/10/2013	25 262,85	20 196,21	99,11	2,00
SARL UBM	11/03/2013	26 705,29	17 774,20	132,32	9,01
IMPRIMERIE VIDONNE		1 224,99	0,00	161,70	97,48
LIBRAIRIE VOILLOT	11/03/2013	10 132,30	10 132,30	41,86	0,00
SAS WEBDRONE	25/11/2013	22 736,67	18 176,56	89,20	1,76
- Non assortis d'intérêts (total)		4 720 587,78	2 010 249,80		
ESPRIT BOIS 21	25/11/2016	27 777,76	11 111,12		
SAS EXERGIA	12/12/2011	4 500,00	4 500,00		
SARL FG INDUSTRIES	17/03/2014	19 600,00	9 800,00		
SARL FG INDUSTRIES	01/07/2016	14 148,00	4 716,00		
FL POWER	19/10/2015	40 000,00	10 000,00		
FRANCE EQUIPEMENT	07/04/2017	111 111,12	44 444,44		
SAS AGIMenuiserie	27/01/2017	70 000,00	20 000,00		
ALTAGILE	30/09/2016	90 000,00	30 000,00		
AMME SARL	25/11/2016	17 506,80	5 835,60		
AMME SARL	30/09/2016	30 000,03	13 333,32		
AMS INDUSTRIE	13/11/2015	35 147,00	14 058,80		
SARL ANTHALYS	20/10/2014	60 000,00	40 000,00		
ARBEO	07/04/2017	188 888,89	22 222,22		
ARCOM BFC SAS	30/09/2016	13 092,00	4 364,00		
SOCIETE D'ARTS GRAPHIQUES	25/11/2017	122 222,23	44 444,44		
ATELIER DU FRUIT	25/11/2016	91 666,69	33 333,32		
LES ATELIERS COMPLEMENTAIRES	07/04/2017	15 540,00	4 440,00		
SARL AUPOIL ET CIE	20/10/2014	60 000,00	40 000,00		
SARL BAUDOT HENRY ET FILS	13/11/2015	48 000,00	32 000,00		
SARL BAUDOT HENRY ET FILS	01/07/2016	20 000,00	10 000,00		
BELL SARL	08/09/2014	40 000,00	40 000,00		
SAS BEOPLAST	13/05/2016	45 855,00	18 342,00		

REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE - Budget principal - BP - 2020

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
SAS BERTRAND JEAN-MICHEL & CIE	01/07/2016	49 999,96	22 222,24		
SAS BIOMANEO	30/09/2016	65 000,00	20 000,00		
SAS BIOSYLVA	19/10/2015	140 000,00	40 000,00		
SARL BRASSERIE DE VEZELAY	14/11/2011	25 000,00	20 000,00		
SCOP CHEVILLON IMPRIMEUR	24/11/2014	60 000,00	40 000,00		
SARL CHOCOLAT DUFOUX	19/10/2015	34 203,00	22 802,00		
SAS COHESIVES	13/11/2015	140 000,00	40 000,00		
CRM INDUSTRIE	27/01/2017	41 400,00	13 800,00		
SAS CUBIK HOME	25/06/2012	8 000,00	8 000,00		
SAS DECOMETAL EQUIPEMENT	13/11/2015	80 000,00	40 000,00		
EFOM SAS	31/03/2008	19 811,46	3 299,30		
GEMECOD	25/11/2016	75 000,00	20 000,00		
GEOCHANVRE	07/04/2017	122 222,23	44 444,44		
SAS GLIAL TECHNOLOGY	16/03/2015	35 000,00	20 000,00		
GP SAS	27/06/2011	10 000,00	10 000,00		
SARL GRAVIER AFFUTAGE	18/05/2015	30 150,00	20 100,00		
FOCAL EBENISTERIE BOURGOGNE	26/11/2012	46 530,00	31 020,00		
SAS HORIZON TELECOM	20/10/2014	28 800,00	9 600,00		
SAS ID NUMERIC	25/11/2016	41 400,00	13 800,00		
J.P.J SARL	01/07/2016	57 777,80	28 888,88		
SAS KINETI TECHNOLOGIES	30/09/2016	120 000,00	40 000,00		
SARL LASER FUSION	30/06/2014	80 000,00	40 000,00		
SASU LES BOIS PROFILES	13/11/2015	19 248,00	9 624,00		
SASU LES BOIS PROFILES	25/11/2016	104 940,00	34 980,00		
SAS MATHIAUT PRODUCTION	12/05/2014	18 750,00	12 500,00		
SARL MAVIPAL	25/11/2016	62 222,20	31 111,12		
SARL MAVIPAL	25/11/2016	27 612,92	6 903,24		
SARL MECA MODELE 71	30/06/2014	38 572,00	38 572,00		
MECA PRECIS	25/11/2016	42 180,00	14 060,00		
SARL MECA SERVICES	25/11/2016	65 000,02	28 888,88		
SAS MEDIAGROUP	24/11/2014	38 760,00	19 380,00		
SAS MEDIAGROUP	30/09/2016	88 888,90	44 444,44		
SARL MG GRANULES	25/11/2013	20 000,00	20 000,00		
MICROPOLYMERS	27/01/2017	27 650,00	7 900,00		
SAS MOULINS DE VINCELOTES	13/11/2015	29 480,00	14 740,00		
SARL MYRAL	17/03/2014	40 000,00	40 000,00		
NAUTICONCEPT	25/11/2016	35 000,00	10 000,00		
SARL NECTARS BOURGOGNE	19/10/2015	61 080,00	30 540,00		
SAS NEVINOX	13/11/2015	16 423,00	6 569,20		

REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE - Budget principal - BP - 2020

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
SAS NEXSON GROUP	08/09/2014	12 000,00	12 000,00		
SAS NEXTIS	20/10/2014	30 150,00	10 050,00		
NEYRAT AUTUN FRANCE	07/04/2017	69 444,48	27 777,76		
SARL NOLOT	13/11/2015	31 200,00	15 600,00		
SAS NOPALNUTRA	13/11/2015	50 000,00	20 000,00		
SASU NOVOLYSE	13/11/2015	8 364,00	5 576,00		
SAS PARQUETERIE DU BEAU SOLEIL	24/11/2014	80 000,00	40 000,00		
SAS PAZTEC	13/01/2014	21 000,00	14 000,00		
SARL PEIGNOT PERE ET FILS	01/07/2016	16 016,00	6 406,40		
SARL PEIGNOT PERE ET FILS	30/09/2016	25 161,00	10 064,40		
SAS PERNIN ET FILS	13/11/2015	25 800,00	12 900,00		
SAS PORPHYCHEM	17/03/2014	15 000,00	10 000,00		
SAS PRIVTECH ENGINEERING	18/05/2015	19 250,00	11 000,00		
SAS QAPE	30/09/2016	120 000,00	40 000,00		
SAS RTECH	01/07/2016	130 000,00	40 000,00		
S.N. SFAR	27/01/2017	111 111,12	44 444,44		
SAS S3DEL	01/07/2016	60 000,00	20 000,00		
SAS SETP	24/11/2014	57 200,00	28 600,00		
SAS SETP	18/05/2015	100 140,00	33 380,00		
STORES MENUISERIES SERVICES	27/01/2017	122 222,23	44 444,44		
SARL TB DEVELOPPEMENT DURABLE	25/11/2016	24 999,98	11 111,12		
TUYAUTERIE CHAUDRONNERIE MACON	14/09/2015	32 180,00	12 872,00		
SAS TCM SOLUTIONS	13/11/2015	40 000,00	20 000,00		
SARL TPMS	19/10/2015	7 110,00	4 740,00		
SARL TONNELLERIE TREMEAUX	22/10/2012	4 000,00	4 000,00		
SARL UBM	11/03/2013	4 520,00	4 520,00		
SARL UBM	13/11/2015	26 312,00	13 156,00		
URBANLEAF	25/11/2016	75 000,00	20 000,00		
SARL VALMOLD SERVICES	16/03/2015	40 000,00	40 000,00		
EURL VIVEXIA	24/01/2011	11 250,00	11 250,00		
WAMCAR	07/04/2017	85 000,00	20 000,00		
YUMAIN	25/06/2012	5 000,00	5 000,00		
YUMAIN	25/11/2016	49 999,96	22 222,24		

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	B7.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		96 801 270,50	I 96 801 270,50
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		53 920 000,00	53 920 000,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	53 920 000,00	53 920 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		42 881 270,50	42 881 270,50
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	42 881 270,50	42 881 270,50

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépendances de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	96 801 270,50	0,00	0,00	96 801 270,50

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	B7.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		400 609 226,00	III 400 609 226,00
Ressources propres externes de l'année (a)		34 350 000,00	34 350 000,00
10222	FCTVA	19 000 000,00	19 000 000,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	10 300 000,00	10 300 000,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
2745	Avances remboursables	0,00	0,00
2748	Autres prêts	5 050 000,00	5 050 000,00
Ressources propres internes de l'année (b)		366 259 226,00	366 259 226,00
169	Primes de remboursement obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	534 025,05	534 025,05
28033	Frais d'insertion	2 922,61	2 922,61
2804111	Subv. Etat : Bien mobilier, matériel	2 514 424,39	2 514 424,39
2804112	Subv. Etat : Bâtiments, installations	6 776 296,32	6 776 296,32
2804113	Subv. Etat : Projet infrastructure	1 898 537,00	1 898 537,00
2804114	Voiries	422 913,00	422 913,00
2804121	Subv. Régions : Bien mobilier, matériel	778 857,00	778 857,00
2804122	Subv. Régions : Bâtiments, installations	1 130,00	1 130,00
2804123	Subv. Régions : Projet infrastructure	64 164,00	64 164,00
2804131	Subv. Dpt : Bien mobilier, matériel	92 277,00	92 277,00
2804132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	4 897 424,13	4 897 424,13
2804133	Subv. Dpt : Projet infrastructure	663 881,00	663 881,00
2804141	Subv. Cne : Bien mobilier, matériel	1 489 281,09	1 489 281,09
2804142	Subv. Cne : Bâtiments, installations	29 842 173,15	29 842 173,15
2804143	Subv. Cne : Projet infrastructure	121 622,00	121 622,00
2804151	Subv. Grpt : Bien mobilier, matériel	1 055 897,05	1 055 897,05
2804152	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	2 897 546,70	2 897 546,70
2804153	Subv. Grpt : Projet infrastructure	406 009,00	406 009,00
2804161	Subv. SPIC : Bien mobilier, matériel	23 238,73	23 238,73
2804162	Subv. SPIC : Bâtiments, installations	47 015,00	47 015,00
28041711	Subv. SNCF : Bien mobilier, matériel	28 134 042,00	28 134 042,00
28041712	Subv. SNCF : Bâtiments, installations	241 326,00	241 326,00
28041713	Subv. SNCF : Projet infrastructure	15 341 615,00	15 341 615,00
28041721	Subv. RFF : Bien mobilier, matériel	709 608,79	709 608,79
28041722	Subv. RFF : Bâtiments, installations	145 273,00	145 273,00
28041723	Subv. RFF : Projet infrastructure	12 571 825,00	12 571 825,00
2804181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	10 115 510,15	10 115 510,15
2804182	Autres org pub - Bâtiments et installat°	13 549 427,16	13 549 427,16
2804183	Autres org pub-Proj infrastruct int nat.	165 320,00	165 320,00
280421	Privé : Bien mobilier, matériel	17 200 407,12	17 200 407,12
280422	Privé : Bâtiments, installations	7 457 584,00	7 457 584,00
280431	Subv. Scol : Bien mobilier, matériel	7 107 178,68	7 107 178,68
280432	Subv. Scol : Bâtiments, installations	8 816 170,86	8 816 170,86
2804411	Sub nat org pub - Biens mob, mat, études	8 875 367,76	8 875 367,76
2804412	Sub nat org pub - Bâtiments, installat°	2 755 782,70	2 755 782,70
28045	Subv. d'équipement versées aux tiers	10 230 381,86	10 230 381,86

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
28051	Concessions,droits similaires,brevets,...	1 681 926,67	1 681 926,67
281311	Bâtiments administratifs	1 134 884,00	1 134 884,00
281312	Bâtiments scolaires	6 636 650,13	6 636 650,13
281314	Bâtiments culturels et sportifs	702 747,00	702 747,00
281318	Autres bâtiments publics	421 990,00	421 990,00
281351	Bâtiments publics	317 476,30	317 476,30
28153	Réseaux divers	9 973,00	9 973,00
281572	Matériel technique scolaire	117 160,50	117 160,50
281578	Autre matériel technique	307 591,96	307 591,96
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	981 954,00	981 954,00
2817312	Bâtiments scolaires (m. à dispo)	27 452 005,16	27 452 005,16
28181	Installations générales, aménagt divers	93 931,09	93 931,09
281821	Matériel de transport ferroviaire	89 183,00	89 183,00
281828	Autres matériels de transport	485 196,50	485 196,50
281831	Matériel informatique scolaire	70 918,80	70 918,80
281838	Autre matériel informatique	448 127,66	448 127,66
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaires	278 169,46	278 169,46
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	172 031,04	172 031,04
28185	Matériel de téléphonie	103 181,02	103 181,02
28188	Autres immo. corporelles	135 864,94	135 864,94
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
954	Produits des cessions d'immobilisations	300 000,00	300 000,00
951	Virement de la section de fonctionnement	126 371 809,47	126 371 809,47

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution R001 (3) (4)	Affectation R1068 (3)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	400 609 226,00	0,00	0,00	0,00	400 609 226,00

	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	96 801 270,50
Ressources propres disponibles	IV	400 609 226,00
Solde	V = IV – II (5)	303 807 955,50

(1) Les comptes 169, 26, 27, 28 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(5) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS	C1.1

C1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					5 631 362,60	1 908 295,94										57 266,40	388 780,36	
ARTS (Ass Reg Travail Social)	2004	C	Financement 1ère tranche travaux ARTS - N°46	CREDIT AGRICOLE	1 120 000,00	742 144,20	14,25	A	F		2,270	F		4,370	-	32 972,23	35 820,41	
CSP Jeanne d'Arc - Champagnole	2007	P	Travaux bâtiment - CSP Jeanne d'Arc Champagnole - N° 50	CIAL	370 000,00	81 342,27	2,58	M	F		4,120	F		3,050	-	2 053,71	30 730,53	
Ecole agricole Saint Joseph - Levier	2006	C	Construction internat LEA Levier - N°48	CREDIT AGRICOLE	1 000 800,00	116 432,57	1,70	M	F		3,560	F	TEC 3	1,300	-	1 100,16	69 556,68	
FRAC	2014	P	2014GE01 Cstruct° bât pr conservat° oeuvres	CREDIT COOPERATIF	125 000,00	70 045,22	5,96	M	F		2,930	F		2,890	-	1 850,22	13 212,25	

REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE - Budget principal - BP - 2020

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
LEAP Saint Joseph - Les Fontenelles	2006	C	Restructuration et extension LEA Les Fontenelles - N°47	CREDIT AGRICOLE	600 000,00	57 226,93	1,04	T	F		3,340	F		1,600	-		642,40	45 690,04
Lycée Pasteur Mont-Roland - Dole	2009	P	Travaux restructuration internat OGEC Pasteur - N°53	SOCIETE GENERALE	710 000,00	116 145,46	2,08	M	F		1,900	F		1,900	-		1 277,07	107 126,13
Lycée technique rural - Morbier	2007	P	Travaux extension lycée Morbier - N°49	BANQUE POPULAIRE DE FRANCHE-COMTE	600 000,00	278 034,05	7,60	M	F		3,530	F		2,150	-		5 642,77	34 133,79
MFR du Clunisois	2006	P	25GE011 BAT RESTAU SCOL MFR CLUNISOIS	CA CHAMPAGNE AU MONT D'OR	42 250,00	5 615,52	1,46	M	F		4,590	F		4,500	-		176,98	3 701,55
MFR du Clunisois	2006	P	25GE012 Cstruct*Bat Restau MFR CLUNISOIS	CA CHAMPAGNE AU MONT D'OR	71 700,00	4 792,49	0,80	M	V	EURIB3	4,070	V	EURIB 3	1,375	-		39,63	4 792,48
Maison familiale - Les Fins	2007	P	Construction bâtiment - Maison Familiale Les Fins - N°51	CREDIT AGRICOLE	580 000,00	276 611,15	7,03	M	F		4,080	F		2,350	-		6 110,82	36 318,54
Maison familiale - Pontarlier	2003	P	Travaux restructuration MF Pontarlier -N°3	CREDIT AGRICOLE	205 806,60	78 422,75	15,66	M	F		6,540	F		3,300	-		2 529,89	3 861,59
Maison familiale - Pontarlier	2003	P	Travaux restructuration MF Pontarlier - N°4	BANQUE POPULAIRE DE FRANCHE-COMTE	205 806,00	81 483,33	15,92	M	F		6,540	F		3,600	-		2 870,52	3 836,37
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					1 664 981,39	717 702,22											12 873,80	141 112,83
Office Public HLM Doubs - Besançon	1995	P	Construction logements Enil Mamirolle - N°2	CAISSE DEPOTS Consignations	348 748,82	195 520,34	8,25	T	V	LIVRET A	3,300	V	LIVRET A	1,950	-		3 625,48	22 074,05

REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE - Budget principal - BP - 2020

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Office Public HLM Doubs - Besançon	1990	P	Construction logements Enil Mamirolle - N°8	CAISSE DEPOTS Consignations	1 316 232,57	522 181,88	4,17	T	V	LIVRET A	3,450	V	LIVRET A	1,950	-		9 248,32	119 038,78
TOTAL GENERAL					7 296 343,99	2 625 998,16											70 140,20	529 893,19

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	C1.2

C1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 4253-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	446 046,76
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	58 386 212,25
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	58 832 259,01
Recettes réelles de fonctionnement	II	1 235 828 426,31
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	4,76

(1) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	C7

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale

Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
Dotation régionale d'équipement scolaire	0,00	31 410 694,00	123 349 663,03	-91 938 969,03
Total	0,00	31 410 694,00	123 349 663,03	-91 938 969,03

Libellé de la recette grevée d'une affectation spéciale (2) : Dotation régionale d'équipement scolaire

		Reste à employer au 01/01/N	0,00
Recettes			
Article	Libellé article	Montant	
222	Dotation régionale d'équipement scolaire	31 410 694,00	
Total		31 410 694,00	
Dépenses			
Article	Libellé article	Montant	
222	Dotation régionale d'équipement scolaire	123 349 663,03	
Total		123 349 663,03	
Reste à employer au 31/12/N (3)		-91 938 969,03	

(1) Par exemple, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

(3) Reste à employer au 31/12/N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	D1

D1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		6,00	0,00	6,00	6,00	0,00	6,00
Directeur général des services		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général adjoint des services		5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		848,00	0,00	848,00	669,90	96,20	766,10
ADJOINT ADMINIS. TER.PL. 2E	C	63,00	0,00	63,00	58,90	0,00	58,90
ADJOINT ADMINIS.TER.PL.1E	C	118,00	0,00	118,00	108,90	0,00	108,90
ADJOINT ADMINISTRATIF TER.	C	57,00	0,00	57,00	49,90	3,00	52,90
ADMINISTRATEUR	A	7,00	0,00	7,00	7,00	0,00	7,00
ADMINISTRATEUR GENERAL	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
ADMINISTRATEUR HORS CLASSE	A	7,00	0,00	7,00	2,00	4,00	6,00
ATTACHE HORS CLASSE	A	6,00	0,00	6,00	5,00	1,00	6,00
ATTACHE PRINCIPAL	A	81,00	0,00	81,00	61,60	7,50	69,10
ATTACHE TERRITORIAL	A	253,00	0,00	253,00	159,60	70,90	230,50
DIRECTEUR TERRITORIAL	A	23,00	0,00	23,00	16,80	5,00	21,80
REDACTEUR PRINCIPAL 1ERE CL	B	101,00	0,00	101,00	92,40	0,00	92,40
REDACTEUR PRINCIPAL 2EME CL	B	59,00	0,00	59,00	48,70	0,00	48,70
REDACTEUR TERRITORIAL	B	71,00	0,00	71,00	57,10	4,80	61,90
FILIERE TECHNIQUE (c)		3 345,00	0,00	3 345,00	3 101,90	29,80	3 131,70
ADJOINT TEC TER PPAL 1E EE	C	570,00	0,00	570,00	550,00	0,00	550,00
ADJOINT TEC.TER.PPAL 2E CL EE	C	1 572,00	0,00	1 572,00	1 462,10	0,00	1 462,10
ADJOINT TECH TER. PPAL 1E CL	C	17,00	0,00	17,00	17,00	0,00	17,00
ADJOINT TECH. TER. ETAB. ENS	C	638,00	0,00	638,00	596,20	0,00	596,20
ADJOINT TECH. TER. PPAL 2E CL	C	27,00	0,00	27,00	26,60	0,00	26,60
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	C	18,00	0,00	18,00	17,80	1,00	18,80
AGENT DE MAITRISE	C	211,00	0,00	211,00	202,70	0,00	202,70
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	C	21,00	0,00	21,00	20,00	0,00	20,00
INGENIEUR	A	81,00	0,00	81,00	48,20	15,90	64,10
INGENIEUR EN CHEF	A	14,00	0,00	14,00	11,00	1,90	12,90
INGENIEUR EN CHEF HORS CLASSE	A	8,00	0,00	8,00	6,00	1,00	7,00
INGENIEUR GENERAL	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
INGENIEUR HORS CLASSE	A	2,00	0,00	2,00	1,00	1,00	2,00

REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE - Budget principal - BP - 2020

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
INGENIEUR PRINCIPAL	A	62,00	0,00	62,00	56,70	2,00	58,70
TECHNICIEN	B	48,00	0,00	48,00	36,60	6,00	42,60
TECHNICIEN PRINCIPAL 1ERE CL	B	31,00	0,00	31,00	27,60	0,00	27,60
TECHNICIEN PRINCIPAL 2EME CL	B	23,00	0,00	23,00	20,40	1,00	21,40
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		16,00	0,00	16,00	14,60	1,00	15,60
ADJOINT TER. PATRI. PPAL 2E CL	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
ADJOINT TERR. PATRIM PPAL 1E	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
ADJOINT TERRITORIAL PATRIMOINE	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
ASSISTANT CONS PPL 1ERE CL	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
ATTACHE CONSERV.PAT	A	6,00	0,00	6,00	4,80	1,00	5,80
CONSERVATEUR PAT EN CHEF	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
CONSERVATEUR PATRIMOINE	A	2,00	0,00	2,00	1,80	0,00	1,80
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		4 209,00	0,00	4 209,00	3 786,40	127,00	3 913,40

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	D1

D1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
ADJOINT ADMINISTRATIF TER.	C	ADM	327	0,00	3-1	CDD REMPLACEMENT
ADJOINT ADMINISTRATIF TER.	C	ADM	327	0,00	3-1	CDD REMPLACEMENT
ADJOINT ADMINISTRATIF TER.	C	ADM	327	0,00	3-1	CDD REMPLACEMENT
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	C	TECH	327	0,00	3-1	CDD REMPLACEMENT
ADMINISTRATEUR HORS CLASSE	A	ADM	925	0,00	3-4	CDI
ADMINISTRATEUR HORS CLASSE	A	ADM	890	0,00	3-4	CDI
ADMINISTRATEUR HORS CLASSE	A	ADM	890	0,00	3-4	CDI
ADMINISTRATEUR HORS CLASSE	A	ADM	972	0,00	3-4	CDI
ATTACHE CONSERV.PAT	A	CULT	430	0,00	3-3-2°	CDD
ATTACHE HORS CLASSE	A	ADM	830	0,00	3-3-2°	CDD
ATTACHE PRINCIPAL	A	ADM	605	0,00	3-4	CDI
ATTACHE PRINCIPAL	A	ADM	690	0,00	3-4	CDI
ATTACHE PRINCIPAL	A	ADM	730	0,00	3-4	CDI
ATTACHE PRINCIPAL	A	ADM	730	0,00	3-4	CDI
ATTACHE PRINCIPAL	A	ADM	730	0,00	3-4	CDI
ATTACHE PRINCIPAL	A	ADM	768	0,00	3-4	CDI
ATTACHE PRINCIPAL	A	ADM	768	0,00	3-4	CDI
ATTACHE PRINCIPAL	A	ADM	806	0,00	3-4	CDI
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	390	0,00	3-1	CDD REMPLACEMENT
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	390	0,00	3-1	CDD REMPLACEMENT
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	390	0,00	3-1	CDD REMPLACEMENT
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	390	0,00	3-1	CDD REMPLACEMENT
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	390	0,00	3-2	CDD VACANCE
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	390	0,00	3-3-2°	CDD
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	390	0,00	3-3-2°	CDD
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	390	0,00	3-3-2°	CDD
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	390	0,00	3-3-2°	CDD
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	390	0,00	3-3-2°	CDD
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	390	0,00	3-3-2°	CDD
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	390	0,00	3-3-2°	CDD
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	390	0,00	3-3-2°	CDD
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	390	0,00	3-3-2°	CDD
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	390	0,00	3-3-2°	CDD
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	390	0,00	3-3-2°	CDD
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	390	0,00	3-3-2°	CDD

REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE - Budget principal - BP - 2020

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	390	0,00	3-3-2°	CDD
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	390	0,00	3-3-2°	CDD
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	390	0,00	3-3-2°	CDD
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	390	0,00	3-3-2°	CDD
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	410	0,00	3-3-2°	CDD
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	410	0,00	3-3-2°	CDD
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	410	0,00	3-3-2°	CDD
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	410	0,00	3-3-2°	CDD
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	410	0,00	3-3-2°	CDD
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	410	0,00	3-3-2°	CDD
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	410	0,00	3-3-2°	CDD
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	410	0,00	3-3-2°	CDD
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	410	0,00	3-3-2°	CDD
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	410	0,00	3-3-2°	CDD
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	410	0,00	3-3-2°	CDD
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	430	0,00	3-3-2°	CDD
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	430	0,00	3-4	CDI
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	430	0,00	3-3-2°	CDD
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	430	0,00	3-3-2°	CDD
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	430	0,00	3-3-2°	CDD
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	430	0,00	3-3-2°	CDD
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	430	0,00	3-3-2°	CDD
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	430	0,00	3-3-2°	CDD
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	430	0,00	3-3-2°	CDD
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	450	0,00	3-3-2°	CDD
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	450	0,00	3-4	CDI
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	450	0,00	3-3-2°	CDD
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	480	0,00	3-3-2°	CDD
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	480	0,00	3-3-2°	CDD
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	480	0,00	3-3-2°	CDD
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	480	0,00	3-3-2°	CDD
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	480	0,00	3-4	CDI
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	480	0,00	3-4	CDI
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	480	0,00	3-4	CDI
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	513	0,00	3-3-2°	CDD
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	513	0,00	3-3-2°	CDD
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	513	0,00	3-3-2°	CDD
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	513	0,00	3-4	CDI
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	545	0,00	3-4	CDI
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	545	0,00	3-4	CDI
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	545	0,00	3-4	CDI
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	545	0,00	3-4	CDI
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	575	0,00	3-3-2°	CDD

REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE - Budget principal - BP - 2020

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	575	0,00	3-3-2°	CDD
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	575	0,00	3-4	CDI
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	605	0,00	3-3-2°	CDD
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	605	0,00	3-4	CDI
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	605	0,00	3-4	CDI
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	640	0,00	3-4	CDI
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	640	0,00	3-4	CDI
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	640	0,00	3-4	CDI
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	673	0,00	3-3-2°	CDD
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	673	0,00	3-4	CDI
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	673	0,00	3-4	CDI
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	673	0,00	3-4	CDI
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	673	0,00	3-4	CDI
DIRECTEUR TERRITORIAL	A	ADM	656	0,00	3-4	CDI
DIRECTEUR TERRITORIAL	A	ADM	700	0,00	3-4	CDI
DIRECTEUR TERRITORIAL	A	ADM	784	0,00	3-4	CDI
DIRECTEUR TERRITORIAL	A	ADM	821	0,00	3-4	CDI
DIRECTEUR TERRITORIAL	A	ADM	821	0,00	3-4	CDI
INGENIEUR	A	TECH	390	0,00	3-3-2°	CDD
INGENIEUR	A	TECH	390	0,00	3-3-2°	CDD
INGENIEUR	A	TECH	390	0,00	3-3-2°	CDD
INGENIEUR	A	TECH	390	0,00	3-3-2°	CDD
INGENIEUR	A	TECH	390	0,00	3-3-2°	CDD
INGENIEUR	A	TECH	419	0,00	3-3-2°	CDD
INGENIEUR	A	TECH	419	0,00	38	CDD TRAVAILLEUR HANDICAPE
INGENIEUR	A	TECH	445	0,00	3-3-2°	CDD
INGENIEUR	A	TECH	478	0,00	3-3-2°	CDD
INGENIEUR	A	TECH	478	0,00	3-3-2°	CDD
INGENIEUR	A	TECH	478	0,00	3-4	CDI
INGENIEUR	A	TECH	513	0,00	3-3-2°	CDD
INGENIEUR	A	TECH	540	0,00	3-4	CDI
INGENIEUR	A	TECH	610	0,00	3-3-2°	CDD
INGENIEUR	A	TECH	610	0,00	3-4	CDI
INGENIEUR	A	TECH	673	0,00	3-3-2°	CDD
INGENIEUR EN CHEF	A	TECH	743	0,00	3-4	CDI
INGENIEUR EN CHEF	A	TECH	792	0,00	3-3-2°	CDD
INGENIEUR EN CHEF HORS CLASSE	A	TECH	792	0,00	3-4	CDI
INGENIEUR HORS CLASSE	A	TECH	830	0,00	3-3-2°	CDD
INGENIEUR PRINCIPAL	A	TECH	685	0,00	3-4	CDI
INGENIEUR PRINCIPAL	A	TECH	806	0,00	3-4	CDI
REDACTEUR TERRITORIAL	B	ADM	343	0,00	3-1	CDD REMPLACEMENT
REDACTEUR TERRITORIAL	B	ADM	343	0,00	3-2	CDD VACANCE

REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE - Budget principal - BP - 2020

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
REDACTEUR TERRITORIAL	B	ADM	343	0,00	3-2	CDD VACANCE
REDACTEUR TERRITORIAL	B	ADM	343	0,00	3-2	CDD VACANCE
REDACTEUR TERRITORIAL	B	ADM	431	0,00	3-4	CDI
TECHNICIEN	B	TECH	343	0,00	3-2	CDD VACANCE
TECHNICIEN	B	TECH	355	0,00	3-2	CDD VACANCE
TECHNICIEN	B	TECH	355	0,00	3-2	CDD VACANCE
TECHNICIEN	B	TECH	355	0,00	38	CDD TRAVAILLEUR HANDICAPE
TECHNICIEN	B	TECH	361	0,00	3-2	CDD VACANCE
TECHNICIEN	B	TECH	381	0,00	3-4	CDI
TECHNICIEN PRINCIPAL 2EME CL	B	TECH	534	0,00	3-2	CDD VACANCE
Agents occupant un emploi non permanent (7)				107 794,00		
ADJOINT ADMINISTRATIF TER.	C	ADM	327	0,00	3-a°	CDD BESOIN OCCASIONNEL
ADJOINT ADMINISTRATIF TER.	C	ADM	327	0,00	3-a°	CDD BESOIN OCCASIONNEL
ADJOINT TECHN TER ETAB ENS	C	TECH	327	0,00	3-a° Décharges syndicales	CDD BESOIN OCCASIONNEL
ADJOINT TECHN TER ETAB ENS	C	TECH	327	0,00	3-a° Décharges syndicales	CDD BESOIN OCCASIONNEL
Agt maintenance ee		TECH		7 850,00	A Apprentis	A Apprentis
Assistant manager		ADM		7 393,00	A Apprentis	A Apprentis
Collaborateur de Cabinet		ADM	1004	0,00	110	CDD Collaborateurs de groupes de cabinets
Collaborateur de Cabinet		ADM	798	0,00	110	CDD Collaborateurs de groupes de cabinets
Collaborateur de Cabinet		ADM	658	0,00	110	CDD Collaborateurs de groupes de cabinets
Collaborateur de Cabinet		ADM	768	0,00	110	CDD Collaborateurs de groupes de cabinets
Collaborateur de Cabinet		ADM	918	0,00	110	CDD Collaborateurs de groupes de cabinets
Collaborateur de Cabinet		ADM	975	0,00	110	CDD Collaborateurs de groupes de cabinets
Collaborateur de Cabinet		ADM	1134	0,00	110	CDD Collaborateurs de groupes de cabinets
Collaborateur de Cabinet		ADM	1151	0,00	110	CDD Collaborateurs de groupes de cabinets
Collaborateur de Cabinet		ADM	1051	0,00	110	CDD Collaborateurs de groupes de cabinets
Collaborateur de groupe	C	ADM	327	0,00	110-1	CDI Collaborateurs de groupes d'élus
Collaborateur de groupe	A	ADM	730	0,00	110-1	CDD Collaborateurs de groupes d'élus
Collaborateur de groupe	A	ADM	390	0,00	110-1	CDD Collaborateurs de groupes d'élus
Collaborateur de groupe	A	ADM	390	0,00	110-1	CDD Collaborateurs de groupes d'élus

REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE - Budget principal - BP - 2020

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Collaborateur de groupe	A	ADM	390	0,00	110-1	CDD Collaborateurs de groupes d'élus
Collaborateur de groupe	A	ADM	390	0,00	110-1	CDD Collaborateurs de groupes d'élus
Collaborateur de groupe	A	ADM	390	0,00	110-1	CDD Collaborateurs de groupes d'élus
Collaborateur de groupe	A	ADM	390	0,00	110-1	CDD Collaborateurs de groupes d'élus
Collaborateur de groupe	A	ADM	390	0,00	110-1	CDD Collaborateurs de groupes d'élus
Collaborateur de groupe	A	ADM	513	0,00	110-1	CDD Collaborateurs de groupes d'élus
Collaborateur de groupe	B	ADM	343	0,00	110-1	CDD Collaborateurs de groupes d'élus
Collaborateur de groupe	B	ADM	343	0,00	110-1	CDD Collaborateurs de groupes d'élus
Collaborateur de groupe	B	ADM	392	0,00	110-1	CDI Collaborateurs de groupes d'élus
Collaborateur de groupe	B	ADM	392	0,00	110-1	CDI Collaborateurs de groupes d'élus
Cuisinier ee		TECH		4 472,00	A Apprentis	A Apprentis
Cuisinier ee		TECH		4 472,00	A Apprentis	A Apprentis
Cuisinier ee		TECH		6 480,00	A Apprentis	A Apprentis
Cuisinier ee		TECH		5 568,00	A Apprentis	A Apprentis
Cuisinier ee		TECH		18 255,00	A Apprentis	A Apprentis
Cuisinier ee		TECH		7 850,00	A Apprentis	A Apprentis
REDACTEUR TERRITORIAL	B	ADM	343	0,00	3-a°	CDD BESOIN OCCASIONNEL
REDACTEUR TERRITORIAL	B	ADM	343	0,00	3-a°	CDD BESOIN OCCASIONNEL
TECHNICIEN	B	TECH	343	0,00	3-a°	CDD BESOIN OCCASIONNEL
Technicien poste de travail et usages		TECH		8 032,00	A Apprentis	A Apprentis
Technicien poste de travail et usages		TECH		7 850,00	A Apprentis	A Apprentis
Technicien poste de travail et usages		TECH		14 786,00	A Apprentis	A Apprentis
Technicien poste de travail et usages		TECH		14 786,00	A Apprentis	A Apprentis
TOTAL GENERAL				107 794,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel.
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE - Budget principal - BP - 2020

3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
A : autres (préciser).

- (5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).
- (6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.
- (7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.
- (8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA REGION A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (article L. 4313-2 du CGCT)	D2

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à Hôtel de région - 4 square Castan - CS 51857 - 25031 BESANCON CEDEX (1).
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3)				
- Concession	ARBOIS TOURISME RAMOUSSE	ARBOIS TOURISME RAMOUSSE	SAS	4 579 035,38
- Concession	BULLY HENRI / CARS JURASSIENS	BULLY HENRI / CARS JURASSIENS	SAS	1 720 793,13
- Concession	GIRARDOT AUTOCARS	GIRARDOT AUTOCARS	SAS	700 000,00
- Concession	GONIN	GONIN	SARL	24 624,00
- Concession	KEOLIS BOURGOGNE	KEOLIS BOURGOGNE	SARL	6 475 251,77
- Concession	KEOLIS MONTS JURA	KEOLIS MONTS JURA	SASU	7 043 761,33
- Concession	KEOLIS VAL DE SAONE	KEOLIS VAL DE SAONE	SARL	1 280 000,00
- Concession	MOBILITE BFC	MOBILITE BFC	SA	5 371 259,54
- Concession	RAPIDES DE BOURGOGNE	RAPIDES DE BOURGOGNE	SNC	348 354,00
- Concession	RAPIDES DE SAONE ET LOIRE	RAPIDES DE SAONE ET LOIRE	SAS	870 786,00
- Concession	ROUZEAU	ROUZEAU	SAS	5 896,00
- Concession	SAS STIN NIEVRE	SAS STIN NIEVRE	SAS	535 000,00
- Concession	STIN NIEVRE	STIN NIEVRE	SAS	269 269,00
- Concession	TRANSARC	TRANSARC	SARL unipersonnelle	1 635 019,84
- Concession	TRANSARC BOURGOGNE	TRANSARC BOURGOGNE	SARL	324 234,61
- Concession	TRANSDEV BFC EST	TRANSDEV BFC EST	SAS	4 415 121,84
- Concession	TRANSDEV PAYS D'OR	TRANSDEV PAYS D'OR	SAS	2 749 025,11
Détention d'une part du capital				
01/01/1981 - Détention d'une part de capital	Compagnie nationale du Rhône	Compagnie nationale du Rhône	SA	112 812,27
28/02/1983 - Détention d'une part de capital	BATIFRANC	BATIFRANC	SEM	5 513 436,66
06/01/1984 - Détention d'une part de capital	IDEB	IDEB	SA	2 606 285,20
28/10/1985 - Détention d'une part de capital	SAFER Bourgogne Franche-Comté	SAFER Bourgogne Franche-Comté	SA	236 529,17
10/12/1985 - Détention d'une part de capital	Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne	Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne	Société coopérative à capital variable	997,12
01/01/1987 - Détention d'une part de capital	CIBFC	Capital investissement Bourgogne Franche-Comté	SA	1 511 958,61
05/01/1989 - Détention d'une part de capital	Bourgogne Franche-Comté Garantie	Bourgogne Franche-Comté Garantie	SA	571 042,80
22/11/1996 - Détention d'une part de capital	SA Codere	Comtoise de développement régional	SAS	3 367 800,73

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
22/11/1996 - Détention d'une part de capital	Fireco	Société de financement régional de Franche-Comté	SAS	3 036 647,22
01/01/1999 - Détention d'une part de capital	Caisses locales du Crédit Agricole de Franche-Comté	Caisses locales du Crédit Agricole de Franche-Comté	Société coopérative à capital variable	1 544,32
31/03/2000 - Détention d'une part de capital	Société locale d'épargne Sud Côte d'Or - Caisse d'Epargne et de Prévoyance BFC	Caisse d'Epargne et de Prévoyance de Bourgogne Franche-Comté	SA	76 200,00
23/06/2000 - Détention d'une part de capital	Société locale d'épargne Besançon - Caisse d'Epargne et de Prévoyance de Bourgogne Franche-Comté	Caisse d'Epargne et de Prévoyance de Bourgogne Franche-Comté	SA	30 476,00
27/01/2001 - Détention d'une part de capital	Sofaris	Sofaris	SA	22,26
28/10/2005 - Détention d'une part de capital	Bourgogne Croissance Innovation	Bourgogne Croissance Innovation	SAS	1 470 000,00
10/02/2006 - Détention d'une part de capital	France Active Garantie	France Active Garantie	SA	15,50
28/03/2008 - Détention d'une part de capital	Numérica	SEM Numérica	SEM	400 000,00
26/06/2009 - Détention d'une part de capital	Capital risque Franche-Comté	Capital risque Franche-Comté	SAS	650 000,00
25/03/2011 - Détention d'une part de capital	PRES Bourgogne Franche-Comté	PRES Bourgogne Franche-Comté	Fondation	600 000,00
27/06/2011 - Détention d'une part de capital	SPL Mobilité Bourgogne Franche-Comté	SPL Mobilité Bourgogne Franche-Comté	SPL	362 000,00
23/03/2012 - Détention d'une part de capital	TANDEM	TANDEM	SEM	9 099 189,00
14/12/2012 - Détention d'une part de capital	Société publique locale AER BFC	Société publique locale Agence économique régionale de Bourgogne Franche-Comté	SPL	725 000,00
14/01/2013 - Détention d'une part de capital	SCIC Autopartage Bourgogne Franche-Comté	SCIC Autopartage Bourgogne Franche-Comté	SCIC	20 000,00
30/06/2014 - Détention d'une part de capital	SEMCIB	Société d'économie mixte pour la coopération industrielle en bourgogne	SEM	631 810,00
20/10/2014 - Détention d'une part de capital	SEM Nièvre Energies	SEM Nièvre Energies	SEM	200 000,00
16/12/2014 - Détention d'une part de capital	SPLAAD	Société publique locale d'aménagement de l'agglomération Dijonnaise (SPLAAD)	SPL	300 000,00
03/07/2015 - Détention d'une part de capital	Pays de Montbéliard Immobilier d'Entreprises	Pays de Montbéliard Immobilier d'Entreprises	SAEM	4 050 000,00
09/10/2015 - Détention d'une part de capital	SEM Côte d'Or Energies	SEM Côte d'Or Energies	SEM	100 000,00
16/10/2015 - Détention d'une part de capital	SEML Energies Renouvelables citoyennes	SEML Energies Renouvelables citoyennes	SEM	85 000,00
05/11/2015 - Détention d'une part de capital	AKTYA	SEM AKTYA	SEM	1 208 847,40
05/11/2015 - Détention d'une part de capital	SEML Sud Développement	SEML Sud Développement	SEM	500 000,00
30/06/2017 - Détention d'une part de capital	SCIC Energies des citoyens JURASCIC	SCIC Energies des citoyens JURASCIC	SCIC	50 000,00
30/06/2017 - Détention d'une part de capital	SEMPAT Sud Bourgogne	SEMPAT Sud Bourgogne	SEM	600 000,00
13/10/2017 - Détention d'une part de capital	SEM Yonne Equipement	SEM Yonne Equipement	SEM	215 738,32
29/03/2019 - Détention d'une part de capital	SEMPAT 58	SEM PATRIMONIALE DE LA NIEVRE	SEM	225 000,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
- Subvention	abc - ass bourguignonne culturelle	abc - ass bourguignonne culturelle	association	110 000,00
- Subvention	adara	adara	ass-autre association	82 390,00
- Subvention	adil du Doubs	adil du Doubs	ass-autre association	100 000,00
- Subvention	admr de Côte d'or	admr de Côte d'or	ass-autre association	93 377,00
- Subvention	admr de la Haute -Saône	admr de la Haute -Saône	ass-autre association	162 646,00
- Subvention	admr du Doubs	admr du Doubs	ass-autre association	230 712,00
- Subvention	admr du Jura	admr du Jura	ass-autre association	136 336,00
- Subvention	afdas fonds assurance formation	afdas fonds assurance formation	ass-autre association	105 200,00
- Subvention	activités du spectacle	activités du spectacle	association	359 366,00
- Subvention	aft - cfa de transport logistique de bourgogne	aft - cfa de transport logistique de bourgogne	association	456 793,00
- Subvention	agefos pme bourgogne franche comte	agefos pme bourgogne franche comte	association	4 427 806,00
- Subvention	aifa mercurey -	aifa mercurey -	ass-autre association	186 979,00
- Subvention	ajena	ajena	ass-autre association	80 790,00
- Subvention	aldess agence de développement de l'économie sociale et solidaire	aldess agence de développement de l'économie sociale et solidaire	ass-autre association	199 589,00
- Subvention	allize plasturgie bourgogne franche comte	allize plasturgie bourgogne franche comte	etadiv-syndicat	284 970,00
- Subvention	ami bourgogne-franche-comté	ami bourgogne-franche-comté	div-organisme syndical	82 406,00
- Subvention	area bfc	area bfc	ass-autre association	479 728,00
- Subvention	artdam	artdam	association	481 767,00
- Subvention	ass alterre bourgogne franche comte	ass alterre bourgogne franche comte	association	103 400,00
- Subvention	ass art danse bourgogne	ass art danse bourgogne	association	105 960,00
- Subvention	ass autunois morvan développement formation	ass autunois morvan développement formation	association	2 243 955,00
- Subvention	ass bâtiment cfa bourgogne franche comte - site 21	ass bâtiment cfa bourgogne franche comte - site 21	association	2 452 243,00
- Subvention	ass bâtiment cfa bourgogne franche comte	ass bâtiment cfa bourgogne franche comte	association	204 206,00
- Subvention	ass bio bourgogne	ass bio bourgogne	association	109 710,00
- Subvention	ass bourgogne franche-comté numérique	ass bourgogne franche-comté numérique	ass-autre association	98 400,00
- Subvention	ass bureau acc tournages bourgogne f-comte	ass bureau acc tournages bourgogne f-comte	association	226 526,00
- Subvention	ass centre information local sur l'emploi et des formations	ass centre information local sur l'emploi et des formations	association	130 176,00
- Subvention	ass charles de foucault la joie de vivre	ass charles de foucault la joie de vivre	association	5 813 500,00
- Subvention	ass comité régional tourisme bourgogne franche comte	ass comité régional tourisme bourgogne franche comte	association	

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- Subvention	ass de formation professionnelle de l'industrie sud franche comte	ass de formation professionnelle de l'industrie sud franche comte	ass-autre association	95 447,00
- Subvention	ass dispositif entrepreneuriat acad. bfc	ass dispositif entrepreneuriat acad. bfc	ass-autre association	415 028,00
- Subvention	ass equisens	ass equisens	association	140 000,00
- Subvention	ass est horticole	ass est horticole	association	97 582,00
- Subvention	ass fête femmes égalité emploi	ass fête femmes égalité emploi	association	88 548,00
- Subvention	ass fongecif bourgogne franche comte	ass fongecif bourgogne franche comte	association	350 000,00
- Subvention	ass initiative CÔte d or	ass initiative CÔte d or	association	126 720,00
- Subvention	ass initiative Nièvre	ass initiative Nièvre	association	93 064,00
- Subvention	ass initiative Saône et Loire	ass initiative Saône et Loire	association	126 664,00
- Subvention	ass ligue de bourgogne franche comte de judo jujitsu kendo	ass ligue de bourgogne franche comte de judo jujitsu kendo	ass-autre association	117 625,00
- Subvention	ass ligue enseignement 21	ass ligue enseignement 21	association	375 271,00
- Subvention	ass maison familiale vacances valle de l' Yonne	ass maison familiale vacances valle de l' Yonne	association	137 140,00
- Subvention	ass mission locale bassin emploi Vesoul espace jeune	ass mission locale bassin emploi Vesoul espace jeune	association	125 682,00
- Subvention	ass mission locale du bassin d'emploi de Besançon	ass mission locale du bassin d'emploi de Besançon	association	260 100,00
- Subvention	ass mission locale du bassin de Gray	ass mission locale du bassin de Gray	association	97 377,00
- Subvention	ass mission locale du Haut Doubs	ass mission locale du Haut Doubs	association	187 530,00
- Subvention	ass mission locale espace jeunes de Belfort delle offemont	ass mission locale espace jeunes de Belfort delle offemont	ass-autre association	223 329,00
- Subvention	ass mission locale insert emploi jeunes Héricourt	ass mission locale insert emploi jeunes Héricourt	association	76 177,00
- Subvention	ass mission locale insert sociale prof Lure luxeuil	ass mission locale insert sociale prof Lure luxeuil	association	155 262,00
- Subvention	ass mission locale jeunes Nevers	ass mission locale jeunes Nevers	association	136 844,00
- Subvention	ass peips	ass peips	ass-autre association	127 941,00
- Subvention	ass pole formation industries technologiques bourgogne - cfai 58 89	ass pole formation industries technologiques bourgogne - cfai 58 89	association	1 655 393,00
- Subvention	ass producteurs graines moutarde	ass producteurs graines moutarde	association	105 759,00
- Subvention	ass professionnels du cinéma et de l'audiovisuel de bfc	ass professionnels du cinéma et de l'audiovisuel de bfc	ass-autre association	75 900,00
- Subvention	ass promotion et gestion école deuxième chance Nièvre/bgne - apg e2c	ass promotion et gestion école deuxième chance Nièvre/bgne - apg e2c	association	141 946,00
- Subvention	ass régionale des missions locales bfc	ass régionale des missions locales bfc	association	86 218,00
- Subvention	ass service compris	ass service compris	association	112 909,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- Subvention	ass union des industries métiers de la métallurgie de franche comte	ass union des industries métiers de la métallurgie de franche comte	etadiv-syndicat	108 000,00
- Subvention	ass. agire	ass. agire	association	335 415,00
- Subvention	ass. bourgogne active	ass. bourgogne active	association	197 634,00
- Subvention	ass. croix rouge française - institut de formation	ass. croix rouge française - institut de formation	association	1 147 270,00
- Subvention	ass. de gestion cfa supérieur de bgne - cfa supérieur de bourgogne	ass. de gestion cfa supérieur de bgne - cfa supérieur de bourgogne	association	1 261 448,00
- Subvention	ass. irtess -institut régional supérieur du travail éducatif et social	ass. irtess -institut régional supérieur du travail éducatif et social	association	3 655 651,00
- Subvention	ass. orchestre Dijon bourgogne - camerata	ass. orchestre Dijon bourgogne - camerata	association	183 590,00
- Subvention	ass. pour un centre de conférences internationales de cluny - ccic	ass. pour un centre de conférences internationales de cluny - ccic	association	75 000,00
- Subvention	ass. technopole agro-environnement (tae)	ass. technopole agro-environnement (tae)	association	102 190,00
- Subvention	association de gestion de l'école saint joseph	association de gestion de l'école saint joseph	ass-etabt d'enseignement	243 460,00
- Subvention	association familiale de gestion du lycée francois xavier	association familiale de gestion du lycée francois xavier	ass-etabt d'enseignement	140 044,00
- Subvention	association franco-suisse d'action médico éducative	association franco-suisse d'action médico éducative	ass-autre association	84 833,00
- Subvention	association mission locale sud jura	association mission locale sud jura	ass-autre association	201 647,00
- Subvention	athenas	athenas	ass-autre association	95 773,00
- Subvention	atmo bourgogne franche comte	atmo bourgogne franche comte	ass-autre association	189 484,00
- Subvention	banque alimentaire de bourgogne pour la lutte contre la faim	banque alimentaire de bourgogne pour la lutte contre la faim	association	180 000,00
- Subvention	banque fédérative credit mutuel cm cic bail (bail équipement/fedebail) pour danielson engineering	banque fédérative credit mutuel cm cic bail (bail équipement/fedebail) pour danielson engineering	sa	197 822,00
- Subvention	bernard loiseau sa (anc. s.h.t. s.a.)	bernard loiseau sa (anc. s.h.t. s.a.)	sa	88 400,00
- Subvention	bge Nièvre - Yonne	bge Nièvre - Yonne	association	185 365,00
- Subvention	blanchisserie textile services bts	blanchisserie textile services bts	sarl	107 510,00
- Subvention	bonne pioche télévision	bonne pioche télévision	sasu	90 000,00
- Subvention	bourgogne bâtiment durable	bourgogne bâtiment durable	association	186 543,00
- Subvention	bpifrance financement	bpifrance financement	soc-sa	4 327 296,00
- Subvention	bpifrance regions frgi / oseo sofaris regions	bpifrance regions frgi / oseo sofaris regions	soc-sa	5 100 000,00
- Subvention	c.i.b.c. 71 - centre interinstitutionnel de compétences bgne du sud	c.i.b.c. 71 - centre interinstitutionnel de compétences bgne du sud	association	275 312,00
- Subvention	ccsti bfc - le pavillon des sciences	ccsti bfc - le pavillon des sciences	ass-autre association	535 295,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- Subvention	cen nutriment sarl	cen nutriment sarl	sarl	90 000,00
- Subvention	centre de formation régional des prépa en pharmacie cfa pharmacie	centre de formation régional des prépa en pharmacie cfa pharmacie	association	406 284,00
- Subvention	centre dramatique national de franche comte / compagnie airelle	centre dramatique national de franche comte / compagnie airelle	soc-sarl	232 000,00
- Subvention	cfa du sport bourgogne franche comte	cfa du sport bourgogne franche comte	association	611 227,00
- Subvention	cfa hilaire de chardonnet	cfa hilaire de chardonnet	ass-etabt d'enseignement	3 387 867,00
- Subvention	cfa industriel du sud de la franche-comté	cfa industriel du sud de la franche-comté	ass-autre association	774 171,00
- Subvention	cfa interprofessionnel de l'Yonne - cifa auxerre	cfa interprofessionnel de l'Yonne - cifa auxerre	association	3 519 775,00
- Subvention	cfa pays Montbéliard	cfa pays Montbéliard	ass-autre association	1 232 362,00
- Subvention	cfa régional de la pharmacie	cfa régional de la pharmacie	ass-autre association	296 845,00
- Subvention	cfa régional des maisons familiales rurales de franche comte	cfa régional des maisons familiales rurales de franche comte	ass-autre association	1 677 686,00
- Subvention	cfa régional du transport et de la logistique	cfa régional du transport et de la logistique	ass-autre association	184 886,00
- Subvention	cfa régional maisons familiales rurales de bourgogne	cfa régional maisons familiales rurales de bourgogne	association	950 829,00
- Subvention	cfa supérieur de franche-comté	cfa supérieur de franche-comté	ass-autre association	1 297 822,00
- Subvention	cfa travaux publics	cfa travaux publics	ass-autre association	1 066 417,00
- Subvention	chambre régionale de l'économie sociale et solidaire bfc	chambre régionale de l'économie sociale et solidaire bfc	ass-autre association	209 720,00
- Subvention	cia imprimerie bourgogne s.a.	cia imprimerie bourgogne s.a.	sa	371 680,00
- Subvention	comité régional bourgogne franche comte handisport	comité régional bourgogne franche comte handisport	ass-autre association	102 225,00
- Subvention	conseil d'architecture d'urbanisme et d'environnement- caue 71	conseil d'architecture d'urbanisme et d'environnement- caue 71	association	100 266,00
- Subvention	conservatoire botanique national franche comte	conservatoire botanique national franche comte	ass-autre association	207 449,00
- Subvention	conservatoire d'espaces naturels bourguignons	conservatoire d'espaces naturels bourguignons	association	700 273,00
- Subvention	conservatoire d'espaces naturels de franche comte	conservatoire d'espaces naturels de franche comte	ass-autre association	428 742,00
- Subvention	coop agir	coop agir	ass-autre association	78 762,00
- Subvention	coopilote	coopilote	soc-sarl	307 448,00
- Subvention	croix rouge française irfss bfc lons	croix rouge française irfss bfc lons	ass-autre association	1 340 047,00
- Subvention	croix rouge française vesoul irfss-fi	croix rouge française vesoul irfss-fi	ass-autre association	1 423 313,00
- Subvention	deutsche leasing france (innor groupe mpression)	deutsche leasing france (innor groupe mpression)	sarl	499 414,00
- Subvention	école de la deuxième chance 90	école de la deuxième chance 90	ass-autre association	345 243,00
- Subvention	école de production de Besançon	école de production de Besançon	ass-autre association	376 323,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- Subvention	eliad - (comptes combinés)	eliad - (comptes combinés)	ass-autre association	494 596,00
- Subvention	emosist	emosist	gcs -gpt cooperation sanitaire	85 000,00
- Subvention	envie 2e franche-comté	envie 2e franche-comté	sarl	100 622,00
- Subvention	esm enseignement supérieur musique bourgogne franche comte	esm enseignement supérieur musique bourgogne franche comte	ass-autre association	323 400,00
- Subvention	espace jeunes de dole mouchard revermont	espace jeunes de dole mouchard revermont	ass-autre association	123 927,00
- Subvention	espace jeunes de Montbéliard	espace jeunes de Montbéliard	ass-autre association	123 780,00
- Subvention	estimprim	estimprim	soc-sas	80 000,00
- Subvention	eurl joly	eurl joly	soc-eurl	119 700,00
- Subvention	fédération régionale des travaux publics région bourgogne	fédération régionale des travaux publics région bourgogne	association	80 303,00
- Subvention	festival international de musique de Besançon	festival international de musique de Besançon	ass-autre association	164 000,00
- Subvention	fondation du patrimoine - délégation régionale de bourgogne	fondation du patrimoine - délégation régionale de bourgogne	association	144 585,00
- Subvention	fondation providence de ribeauville /cours notre dame des anges	fondation providence de ribeauville /cours notre dame des anges	ass-autre association	408 946,00
- Subvention	fonds d'assurance formation du travail temporaire (comptes nationaux consolidés)	fonds d'assurance formation du travail temporaire (comptes nationaux consolidés)	ass-autre association	360 418,00
- Subvention	franche.comté active	franche.comté active	ass-autre association	368 894,00
- Subvention	Franche- comté innov	Franche- comté innov	ass-fondation	365 000,00
- Subvention	gare btt groupement d'action et de recherche sur l'exclusion	gare btt groupement d'action et de recherche sur l'exclusion	association	176 015,00
- Subvention	gastronomie et promotion des produits régionaux gppr	gastronomie et promotion des produits régionaux gppr	ass-autre association	255 130,00
- Subvention	gindro	gindro	soc-sa	96 200,00
- Subvention	gpt cesam crifad	gpt cesam crifad	gpt d'entreprises	102 466,00
- Subvention	groupe tetras jura	groupe tetras jura	ass-autre association	83 061,00
- Subvention	grpt de defense sanitaire 39	grpt de defense sanitaire 39	ass-autre association	86 211,00
- Subvention	idées 89	idées 89	sas	98 198,00
- Subvention	idées 21	idées 21	sas	326 417,00
- Subvention	ideha (union franche comte)	ideha (union franche comte)	soc-saem	121 890,00
- Subvention	ifria bourgogne franche-comté - cfa de l ifria	ifria bourgogne franche-comté - cfa de l ifria	association	210 679,00
- Subvention	initiative Doubs territoire de belfort	initiative Doubs territoire de belfort	ass-autre association	269 558,00
- Subvention	institut européens formation compagnons tour de france iefctf	institut européens formation compagnons tour de france iefctf	ass-etablt d'enseignement	526 828,00
- Subvention	irts association régionale du travail social	irts association régionale du travail social	ass-autre association	3 232 297,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- Subvention	jda dijon handball (ex cercle dijon bourgogne)	jda dijon handball (ex cercle dijon bourgogne)	association	157 500,00
- Subvention	jura initiatives	jura initiatives	ass-autre association	77 658,00
- Subvention	juratri groupement coopératif demain	juratri groupement coopératif demain	scop sa	148 725,00
- Subvention	l'arc scène nationale	l'arc scène nationale	association	170 300,00
- Subvention	la roue de secours 25	la roue de secours 25	ass-autre association	147 021,00
- Subvention	le consortium - le coin du miroir	le consortium - le coin du miroir	association	105 000,00
- Subvention	legt prive saint bénigne	legt prive saint bénigne	association	1 546 271,00
- Subvention	legtp prive simone dounon	legtp prive simone dounon	association	182 547,00
- Subvention	legtp prive st vincent de paul	legtp prive st vincent de paul	association	214 145,00
- Subvention	ligue bourgogne franche comte handball	ligue bourgogne franche comte handball	ass-autre association	138 400,00
- Subvention	ligue de l'enseignement bourgogne franche comte	ligue de l'enseignement bourgogne franche comte	association	246 968,00
- Subvention	ligue pour la protection des oiseaux franche comte	ligue pour la protection des oiseaux franche comte	ass-autre association	110 487,00
- Subvention	lycee horticole et rural prive du haut nivernais	lycee horticole et rural prive du haut nivernais	association	98 079,00
- Subvention	lycee polyvalent prive saint-lazare - agesca	lycee polyvalent prive saint-lazare - agesca	association	220 572,00
- Subvention	maison familiale rurale d'éducation et d'orientation du jura	maison familiale rurale d'éducation et d'orientation du jura	ass-etabt d'enseignement	98 158,00
- Subvention	mécanique et services sarl	mécanique et services sarl	sarl	100 000,00
- Subvention	metalthom	metalthom	soc-sas	307 220,00
- Subvention	mfr liernais - maison familiale rurale	mfr liernais - maison familiale rurale	association	101 826,00
- Subvention	mip de la bresse louhannaise - mission d'information professionnelle	mip de la bresse louhannaise - mission d'information professionnelle	association	136 578,00
- Subvention	mission locale arrondissement de Dijon	mission locale arrondissement de Dijon	association	267 800,00
- Subvention	mission locale de beaune	mission locale de beaune	association	110 028,00
- Subvention	mission locale de l'auxerrois	mission locale de l'auxerrois	association	147 518,00
- Subvention	mission locale du charolais	mission locale du charolais	association	105 091,00
- Subvention	mission locale du migennois et du jovinien (ancien paio migennes)	mission locale du migennois et du jovinien (ancien paio migennes)	association	75 441,00
- Subvention	mission locale rurale des marches de bourgogne	mission locale rurale des marches de bourgogne	association	123 343,00
- Subvention	mission locale rurale du tonnerrois et de l'avallonnais	mission locale rurale du tonnerrois et de l'avallonnais	association	115 050,00
- Subvention	mission numérique du pays nivernais morvan	mission numérique du pays nivernais morvan	association	90 779,00
- Subvention	mutualité française bourguignonne ssam	mutualité française bourguignonne ssam	mutuelles et assurances	80 000,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- Subvention	natiocredimurs ncm (transports picq et charbonnier)	natiocredimurs ncm (transports picq et charbonnier)	sas	171 500,00
- Subvention	natixis lease (pour le compte de t.p.m.s. - tôlerie de précision - mecano- soudure)	natixis lease (pour le compte de t.p.m.s. - tôlerie de précision - mecano- soudure)	sarl	125 600,00
- Subvention	nicephore cite	nicephore cite	sa	78 000,00
- Subvention	nordic évènements	nordic évènements	ass-autre association	92 000,00
- Subvention	nouvelle imprimerie laballery	nouvelle imprimerie laballery	sa	635 859,00
- Subvention	numérica pole multimedia de franche-comté	numérica pole multimedia de franche-comté	soc-sem	256 364,00
- Subvention	ogec de la compassion	ogec de la compassion	ass-autre association	174 826,00
- Subvention	ogec saint joseph saint paul	ogec saint joseph saint paul	ass-autre association	787 181,00
- Subvention	ogec sainte famille sainte ursule	ogec sainte famille sainte ursule	ass-etabt d'enseignement	222 252,00
- Subvention	opcalia franche comte	opcalia franche comte	ass-autre association	278 300,00
- Subvention	organisme paritaire collecteur agréé industries métallurgie opcaim (comptes nationaux consolidés)	organisme paritaire collecteur agréé industries métallurgie opcaim (comptes nationaux consolidés)	ass-autre association	210 493,00
- Subvention	panorama études formations conseils	panorama études formations conseils	ass-etabt d'enseignement	120 000,00
- Subvention	plateau du patrimoine naturel maison environnement fc ppnmefc	plateau du patrimoine naturel maison environnement fc ppnmefc	ass-autre association	80 801,00
- Subvention	pole nucléaire bourgogne	pole nucléaire bourgogne	association	139 352,00
- Subvention	pole plastipolis	pole plastipolis	ass-autre association	89 990,00
- Subvention	pole véhicule du futur	pole véhicule du futur	ass-autre association	449 499,00
- Subvention	promodegel	promodegel	ass-autre association	79 720,00
- Subvention	robotics valley	robotics valley	ass-autre association	150 000,00
- Subvention	sa bourgogne intérim	sa bourgogne intérim	sa	112 180,00
- Subvention	sa gabriel boudier	sa gabriel boudier	sa	112 830,00
- Subvention	sa hlm val d' yonne habitat	sa hlm val d' yonne habitat	sa	185 740,00
- Subvention	sa natixis lease immo (ancien fructicomi)	sa natixis lease immo (ancien fructicomi)	sa	100 000,00
- Subvention	sa sedia	sa sedia	sa	256 437,00
- Subvention	saem de la nievre - Nièvre aménagement	saem de la nievre - Nièvre aménagement	saem	236 452,00
- Subvention	saeml simad - société immobilière de la madeleine	saeml simad - société immobilière de la madeleine	saem	804 174,00
- Subvention	sarl energie 1089	sarl energie 1089	sarl	553 549,00
- Subvention	sarl nvh médicinal	sarl nvh médicinal	sarl	205 914,00
- Subvention	sas amvalor	sas amvalor	sasu	237 050,00
- Subvention	sas barbier	sas barbier	sas	79 589,00
- Subvention	sas beire énergie environnement	sas beire énergie environnement	sas	123 308,00
- Subvention	sas cartoneo	sas cartoneo	soc-sas	78 799,00
- Subvention	sas deschaseaux michel	sas deschaseaux michel	sas	78 156,00
- Subvention	sas satt grand est (anc ub filiale)	sas satt grand est (anc ub filiale)	sas	178 680,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- Subvention	sas thermes de santenay	sas thermes de santenay	sas	200 000,00
- Subvention	sasp uson rugby plus	sasp uson rugby plus	soc-sa	640 000,00
- Subvention	scenes du jura	scenes du jura	ass-autre association	120 000,00
- Subvention	sci adv immo	sci adv immo	soc-sci	90 000,00
- Subvention	sci j2b : société d'exploitation irelem	sci j2b : société d'exploitation irelem	sas	100 000,00
- Subvention	scp d hlm ain habitat	scp d hlm ain habitat	scp	296 545,00
- Subvention	silmach	silmach	soc-sa	763 968,00
- Subvention	société artistique de création et de diffusion cirque plume	société artistique de création et de diffusion cirque plume	soc-sarl	80 000,00
- Subvention	société d'économie mixte de construction du département de l'ain	société d'économie mixte de construction du département de l'ain	soc-sem	106 430,00
- Subvention	société nouvelle klaus	société nouvelle klaus	soc-sarl	105 720,00
- Subvention	solis-cites - aide et soins à domicile	solis-cites - aide et soins à domicile	ass-autre association	97 662,00
- Subvention	ste d'histoire naturelle et des amis du muséum d' autun	ste d'histoire naturelle et des amis du muséum d' autun	association	174 220,00
- Subvention	territoire 25 société publique locale	territoire 25 société publique locale	soc-sa	362 158,00
- Subvention	territoire de musiques / les Eurockéennes de belfort	territoire de musiques / les Eurockéennes de belfort	ass-autre association	120 000,00
- Subvention	théâtre Dijon bourgogne	théâtre Dijon bourgogne	soc-sarl	420 000,00
- Subvention	théâtre granit scène nationale de Belfort	théâtre granit scène nationale de Belfort	ass-autre association	120 000,00
- Subvention	uniformation (comptes nationaux consolidés)	uniformation (comptes nationaux consolidés)	ass-autre association	91 851,00
Autres				
- Participation en capital au sein de Fonds	Réseau Entreprendre Franche-Comté - Fonds prêts d'honneurs création d'entreprises	Réseau Entreprendre Franche-Comté	Association	490 000,00
- Participation en capital au sein de Fonds	Réseau Entreprendre Franche-Comté - Fonds prêts d'honneurs mutation économique	Réseau Entreprendre Franche-Comté	Association	310 000,00
- Participation en capital au sein de Fonds	Réseau Entreprendre Bourgogne - Fonds prêts d'honneur Mutation	Réseau Entreprendre Bourgogne	Association	160 000,00
- Participation en capital au sein de Fonds	France Active Garantie - Fonds de garantie régional Franche-Comté	France Active Garantie	SA	481 000,00
- Participation en capital au sein de Fonds	France Active Garantie - Fonds de garantie régional Bourgogne FINES	France Active Garantie	SA	80 000,00
- Participation en capital au sein de Fonds	France Active Garantie - Fonds de garantie régional Bourgogne TPE	France Active Garantie	SA	850 000,00
- Participation en capital au sein de Fonds	France Active Garantie - Fonds régional d'investissement solidaire Franche-Comté	France Active Garantie	SA	160 000,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- Participation en capital au sein de Fonds	France Active Garantie - Fonds régional d'investissement solidaire Bourgogne	France Active Garantie	SA	100 000,00
- Participation en capital au sein de Fonds	France Active Garantie - Fonds de garantie régional Bourgogne Franche-Comté	France Active Garantie	SA	500 000,00
- Participation en capital au sein de Fonds	BPI France - Fonds régional de garantie Franche-Comté	BPI France	SA	3 230 000,00
- Participation en capital au sein de Fonds	BPI France - Fonds régional de garantie FEDER Franche-Comté	BPI France	SA	234 790,00
- Participation en capital au sein de Fonds	BPI France - Fonds régional de garantie Bourgogne	BPI France	SA	6 752 300,00
- Participation en capital au sein de Fonds	BPI France - Fonds régional de garantie Bourgogne Franche-Comté 2	BPI France	SA	3 352 380,00
- Participation en capital au sein de Fonds	BPI France - FRISO FRI2 : avance remboursable en cas de succès	BPI France	SA	133 572,14
- Participation en capital au sein de Fonds	BPI France - Fonds d'intervention Feder innovation	BPI France	SA	971 461,70
- Participation en capital au sein de Fonds	Association franc-comtoise de financement solidaire - Fonds de garantie ESS	Association franc-comtoise de financement solidaire	Association	63 000,00
- Participation en capital au sein de Fonds	Initiative Franche-Comté - Fonds prêts d'honneur croissance	Initiative Franche-Comté	Association	120 000,00
- Participation en capital au sein de Fonds	Initiative Dole territoire - Fonds prêts d'honneur	Initiative Dole territoire	Association	60 000,00
- Participation en capital au sein de Fonds	Initiative Doubs Territoire de Belfort - Fonds prêts d'honneur	Initiative Doubs Territoire de Belfort	Association	150 000,00
- Participation en capital au sein de Fonds	Initiative Côte d'Or - Fonds prêts d'honneur	Initiative Côte d'Or	Association	50 000,00
- Participation en capital au sein de Fonds	Initiative Saône et Loire - Fonds prêts d'honneur	Initiative Saône et Loire	Association	110 000,00
- Participation en capital au sein de Fonds	Initiative Nièvre - Fonds prêts d'honneur	Initiative Nièvre	Association	30 000,00
- Participation en capital au sein de Fonds	Capital Grand Est - Fonds Cap Innovest	Capital Grand Est	SAS	4 894 303,64
- Participation en capital au sein de Fonds	Invest PME - Franche-Comté PME 3	Invest PME	SA	2 500 000,00
- Participation en capital au sein de Fonds	Invest PME - Franche-Comté Création 3	Invest PME	SA	800 000,00
- Participation en capital au sein de Fonds	Invest PME - Franche-Comté défi 2010	Invest PME	SA	500 000,00
- Participation en capital au sein de Fonds	Invest PME - Bourgogne Franche-Comté création 4	Invest PME	SA	1 732 500,00
- Participation en capital au sein de Fonds	Invest PME - Bourgogne Franche-Comté Défis 2	Invest PME	SA	1 464 000,00
- Participation en capital au sein de Fonds	Invest PME - Bourgogne Franche-Comté PME 4 Industrie et filières	Invest PME	SA	3 930 000,00
- Participation en capital au sein de Fonds	Invest PME - Bourgogne Franche-Comté création 5	Invest PME	SA	175 000,00
- Participation en capital au sein de Fonds	Bourgogne Franche-Comté Garantie - Fonds de garantie entreprises	Bourgogne Franche-Comté Garantie	SA	9 518 435,64

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- Participation en capital au sein de Fonds	Bourgogne Franche-Comté Garantie - Fonds développement durable	Bourgogne Franche-Comté Garantie	SA	4 300 000,00
- Participation en capital au sein de Fonds	Bourgogne Active - Contrat d'apport associatif	Bourgogne Active	Association	774 000,00
- Participation en capital au sein de Fonds	Bourgogne Active - Fonds d'amorçage associatif	Bourgogne Active	Association	44 000,00
- Participation en capital au sein de Fonds	Bourgogne Active - Fonds d'intervention à destination des entreprises de l'ESS en difficulté	Bourgogne Active	Association	100 000,00
- Participation en capital au sein de Fonds	Franche-Comté Active - Contrat d'apport associatif	Franche-Comté Active	Association	280 000,00

(1) Hôtel de région et autres lieux publics désignés par la région.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - LISTE DES ORGANISMES DE GROUPEMENT	D3.1

LISTE DES ORGANISMES DE GROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA REGION

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE PARTICIPATION	MONTANT DU FINANCEMENT
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
Syndicat mixte du Parc naturel régional du Morvan	01/02/1979	Participation	930 000,00
PNR Haut Jura	10/02/1986	Contribution statutaire	441 000,00
PNR Ballons des Vosges	05/06/1989	Contribution statutaire	145 000,00
Etablissement public territorial du bassin Saône Doubs	01/01/1991	Contribution statutaire	185 474,00
Parc scientifique et industriel de Besançon (TEMIS)	28/06/1996	Contribution statutaire	79 849,58
Micropolis	27/06/1997	Contribution statutaire	66 412,26
Syndicat mixte de Pagny	16/03/1999	Participation	110 000,00
Syndicat mixte de l'aérodrome d'Auxerre-Branches	20/11/2006	Participation	150 000,00
Syndicat mixte de l'aérodrome de Saint-Yan	20/11/2006	Participation	50 000,00
Innovia	20/11/2009	Contribution statutaire	75 170,00
Orchestre Victor Hugo Besançon-Montbéliard Franche-Comté	22/06/2012	Contribution statutaire	477 000,00
Syndicat mixte de l'aérodrome Dijon Longvic	01/06/2014	Participation	260 000,00
Syndicat mixte des transports en commun du Territoire de Belfort - SMTC	01/09/2017	Contribution statutaire	3 290 486,49
Syndicat mixte de l'aérodrome Besançon-la-Vèze	01/11/2018	Contribution statutaire	150 000,00
Syndicat mixte de l'aérodrome Montbéliard-Courcelles	01/11/2018	Contribution statutaire	130 000,00
Syndicat mixte de l'aérodrome Nevers-Fourchambault	01/11/2018	Contribution statutaire	70 000,00
Autres organismes de regroupement			
Etablissement public de la Loire	01/01/1983	Participation	55 000,00
Etablissement public de coopération culturelle de Bibracte	22/10/2007	Participation	145 000,00
GIP e-Bourgogne	21/01/2008	Participation	730 000,00
GIP Interrégional pour le développement du Massif Central	24/11/2008	Participation	47 142,38
Saline Royale d'Arc et Senans	18/12/2008	Contribution statutaire	256 495,00
Etablissement public Prieuré de la Charité, Cité du Mot	24/06/2013	Participation	103 500,00
GIP Vignes et Vin	08/11/2014	Participation	24 700,00
Etablissement public Cité de la Voix (EPCV)	24/11/2014	Participation	970 000,00
Maison de l'Europe Bourgogne-Franche-Comté	02/05/2018	Participation	230 000,00

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES	D3.2

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES

Catégorie d'établissement (1)	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
Régie personnalisée	Avances remboursables pour le développement des entreprises et de l'artisanat	01/01/2007	16/11/2006	SPA	Non
Etablissement public de coopération culturelle (EPCC)	Saline Royale d'Arc-et-Senans	29/04/2009	18/12/2008	SPIC	Non
Régie personnalisée	Pôle Energie Franche-Comté	26/06/2009	26/06/2009	SPA	Non
Régie personnalisée	Fonds régional d'Art Contemporain (franc-comtois)	01/01/2011	16/12/2010	SPA	Non
Régie personnalisée dotée de l'autonomie financière et de la personnalité morale	Etablissement public de la Cité de la Voix (EPCV)	24/11/2014	24/11/2014	SPIC	Non
Régie personnalisée autonome	Maison de l'Europe en Bourgogne-Franche-Comté	22/12/2017	14/12/2017	SPA	Non
Etablissement public de coopération environnementale (EPCE)	Agence régionale de la biodiversité (ARB)	07/06/2019	29/03/2019	SPA	Non

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	D3.4

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
Location d'immeuble à usage exclusif de bureau et de biens mobiliers liés à une association	Maison régionale de l'innovation	01/01/2013	10/09/2012	SPIC
Services de communication électronique	Réseau hertzien de type Wimax en Bourgogne	01/01/2016	29/06/2015	SPIC
Transport de personnes (département de la Nièvre)	Organisation des services de transport non urbains, réguliers ou à la demande	01/01/2017	16/12/2016	SPIC
Transport de personnes (département de l'Yonne)	Organisation des services de transport non urbains, réguliers ou à la demande	01/09/2017	16/12/2016	SPIC
Transport de personnes	Organisation des services de transport scolaire	01/09/2017	16/12/2016	SPA

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 1 : BUDGET	D3.5.1

VOLET 1 – BUDGETAIRE (circulaire n° LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

DEPENSES			RECETTES		
FONCTIONNEMENT	Chapitre	Montant	FONCTIONNEMENT	Chapitre	Montant
Contribution régionale d'équilibre d'exploitation TTC	938	232 280 107,00	Compensation financière versée par l'Etat au titre de l'exploitation	942	133 385 162,00
Autres		0,00	Compensation financière au titre des tarifs sociaux fixés par l'Etat	942	8 156 647,00
			Matériel	942	18 392 438,00
Sous-total Fonctionnement		232 280 107,00	Sous-total Fonctionnement	(B)	159 934 247,00

INVESTISSEMENT	Chapitre	Montant			
Matériel	908	83 574 695,00			
Autres		0,00			
Sous-total Investissement		83 574 695,00	Effort propre de la Région (A – B)	(C)	155 920 555,00

TOTAL DEPENSES	(A)	315 854 802,00	TOTAL RECETTES (B + C)		315 854 802,00
-----------------------	-----	-----------------------	-------------------------------	--	-----------------------

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 2 : COMPTE D'EXPLOITATION	D3.5.2

Volet 2 – Compte TER SNCF Non approuvé (1) par la collectivité (circulaire n°LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

Produits d'exploitation courante :	
Produits du trafic	69 560 000,00
Produits annexes au trafic	7 370 000,00
Compensations des réductions tarifaires	1 350 000,00
Travaux pour Tiers	30 840 000,00
Produits hors trafic	0,00
Total chiffre d'affaires	225 060 000,00
Versements des Collectivités	225 060 000,00
Production immobilisée et stockée	0,00
Total produits d'exploitation courante	334 180 000,00

Charges d'exploitation courante :	
Personnel – Masse salariale	112 040 000,00
Consommations intermédiaires	26 320 000,00
Péage RFF	63 410 000,00
Impôts, taxes et versements assimilés	17 550 000,00
Total charges d'exploitation courante	219 320 000,00

Facturations majeures :	
Achats stockés	13 450 000,00
Impôts et taxes hors FAP	15 820 000,00
Maintenance matériel roulant	10 570 000,00
Traction trains, conduite et logistique	4 430 000,00
Echange de locomotives entre Activités	0,00
Energie de traction électrique	8 280 000,00
Energie de traction diesel	5 320 000,00
Entretien/maintenance des installations fixes	0,00
Prestations télécoms	7 500 000,00
Echange de matériel roulant entre Activités	4 660 000,00
Prestations trains	0,00
Contribution de service Activité Gare	19 250 000,00
Transport en service	3 810 000,00
Total facturations majeures	93 090 000,00
Prestations de main d'œuvre inter-domaines :	
- Dont Etablissements autres que EEX	0,00
- Dont Etablissements EEX	0,00
Autres facturations	2 910 000,00

Total facturations internes	2 910 000,00
TOTAL CHARGES(2)	315 320 000,00
Contributions aux ECE	0,00
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (3)	18 860 000,00
Dotations aux amortissements	4 990 000,00
Reprise de subvention et écart de réévaluation	20 000,00
Variation des provisions/transfert de charges	0,00
Autres produits et charges de gestion courante	0,00
Total dotations, reprises, transferts et autres	5 010 000,00
RESULTAT D'EXPLOITATION (4)	13 850 000,00
Résultat financier	-190 000,00
RESULTAT COURANT (5)	13 660 000,00
Résultat exceptionnel	0,00
RESULTAT NET (6)	13 660 000,00

(1) A compléter par « approuvé » ou « non approuvé ».

(2) Total charges = total charges d'exploitation courante + total facturations majeures + total facturations internes.

(3) Excédent brut d'exploitation = total produits d'exploitation courante – total charges.

(4) Résultat d'exploitation = excédent brut d'exploitation – contribution aux ECE - total dotations, reprises, transferts et autres.

(5) Résultat courant = résultat d'exploitation + résultat financier.

(6) Résultat net = résultat courant + résultat exceptionnel.

Cette annexe correspond au modèle de présentation du compte d'exploitation figurant dans la convention SNCF, elle est donc susceptible de subir des modifications à l'initiative de la SNCF.

IV – ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS	E1

Libellés	Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Taxe intérieure sur les produits pétroliers (part régionale définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe intérieure sur les produits pétroliers (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,73 €	0,00	3 901 938,00
	Gazole	0,00	0,00	1,35 €	0,00	29 582 592,00
Taxe sur les permis de conduire		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules		0,00	0,00	51,00 €	0,00	115 900 000,00
Droit de francisation et de navigation corse (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droit de passeport en Corse (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droit de consommation sur les tabacs en Corse (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00		0,00	0,00

(1) Taxe perçue par la collectivité territoriale de Corse.

(2) Taxes perçues par les régions d'outre-mer.

(3) Détailler les taxes pour lesquelles la région a un pouvoir de modulation ou de fixation du taux.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	E2

Nombre de membres en exercice : 100

Nombre de membres présents : 83

Nombre de suffrages exprimés : 97

VOTES :

Pour : 50

Contre : 42

Abstentions : 5

Date de convocation : 08/11/2019

Présenté par la Présidente (1),

A Dijon, le 12/12/2019

la Présidente,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session plénière

A Dijon, le 12/12/2019

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

ACARD Julien	
AEBISCHER Elise	
ALMEIDA José	
AMELLA Sophie	
AYACHE Patrick	
BARDI Luc	
BEAULIEU Sylvie	
BERGER Aurélie	
BOLZE Pierre	
BOUJLILAT Hicham	
BOURGEOIS Willy	
BREUILLARD-FLETY Valérie	
CABOCHE Nicole	
CANTIN Damien	
CAVIN Edouard	
CHAMPY Karine	
CHARLIER Franck	
CHARRET-GODARD Océane	
CHAUVELOT-DUBAN Claudy	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	E2

CHIAPPA-KIGER Myriam	
CHOPARD Francine	
CHUDZIK Antoine	
CLAVEQUIN Maude	
CLERC Colette	
COINT Emmanuelle	
COLAS Frédérique	
COMTE-DELEUZE Catherine	
COTTET Francis	
DARTEVELLE Jean-Pierre	
DECHAUME Isabelle	
DELYON Isabelle	
DEMERSSEMAN Gilles	
DEPIERRE Valérie	
DESSEIGNE Nathalie	
DUFAY Marie-Guite	
DUMONT Anne-Marie	
DURAIN Jérôme	
FEREZ Guy	
FERRAND Alexandrine	
FERRARI Jacqueline	
FLUTTAZ Laurence	
FONQUERNIE Sophie	
FRANCOIS Karine	
GAILLARD Franck	
GENRE Patrick	
GENTIS Eric	
GILLE Grégoire	
GORDAT Gérald	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	E2

GRAPPIN Pascal	
GROSSET Pierre	
GUIBERT Julien	
GUIGUET Stéphane	
HAKKAR Yacine	
HAMEAU Denis	
HOULLEY Eric	
INEZARENE Salima	
JARROT Marie-Claude	
JEANROCH Patrick	
JOYANDET Alain	
LAGRANGE Jean-Claude	
LAMARD Denis	
LANCON Eric	
LASSARRE Florence	
LEBLANC Nathalie	
LEFEVRE Jean-Philippe	
LOMBARD Patrice	
LUCCHESI Liliane	
M'PIAYI Saliha	
MAILLARD Guillaume	
MARTHEY Arnaud	
MARTIN Sylvie	
MARTINEZ Laëtitia	
MASSICOT Pascale	
MATHIEU Sylvain	
MOLINOZ Patrick	
MONTEL Sophie	
MONTRELAY Stéphane	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	E2

MULOT Laurence	
NEDEY Valère	
NEUGNOT Michel	
NIEPCERON Loïc	
NOIROT Lilian	
ODOUL Julien	
PELISSARD Hélène	
PLATRET Gilles	
PONCET Frédéric	
REDL Valérie	
REY-GAUCHER Marie-Thérèse	
RICCIARDETTI Jacques	
ROBIN Christine	
ROUSSEL Nathalie	
SAULNIER-ARRIGHI Jean-Philippe	
SAUVADET François	
STEPHAN Marcel	
TENENBAUM Françoise	
VALLVERDU Didier	
VANDRIESSE Catherine	
VERGES-CAULLET Muriel	
WOYNAROSKI Stéphane	
ZAIBI Nisrine	

Certifié exécutoire par la Présidente (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 20/12/2019, et de la publication le 03/01/2020

A Dijon, le 12/12/2019

(1) Indiquer « la Présidente » ou « le Président ».

(2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil régional (indiquer la nature de l'assemblée délibérante : Conseil régional, Conseil syndical, ...).

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	E2

REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE
SIGNATURES

ASSEMBLEE PLENIERE DES 11, 12 ET 13 DECEMBRE 2019

BUDGET PRIMITIF 2020

Nombre de membres en exercice : 100
 Nombre de membres présents : 83
 Nombre de membres représentés : 15
 Nombre de suffrages exprimés : 97
 Votes : Pour : 50
 Contre : 42
 Abstentions : 5
 Une élue n'a pas pris part au vote
 Date de convocation : 8/11/2019

Présenté par la Présidente
A Dijon, le 12/12/2019







La Présidente,






















Marie-Guite Dufay







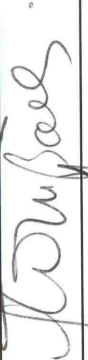


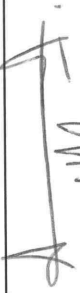



Délibéré par le Conseil régional, réuni en session

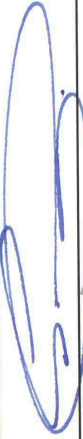






A Dijon, le 12/12/2019

NOMS	SIGNATURES
Mme Frédérique COLAS	
M. Eric HOULLEY	
Mme Marie-Guite DUFAY	
M. Michel NEUGNOT	
Mme Laurence FLUTTAZ	
M. Stéphane GUIGUET	

NOMS	SIGNATURES
Mme Laëtitia MARTINEZ	
M. Patrick AYACHE	
Mme Océane CHARRET-GODARD	
M. Sylvain MATHIEU	
Mme Maude CLAVEQUIN	
M. Jean-Claude LAGRANGE	
Mme Valérie DEPIERRE	
M. Patrick MOLINOZ	excuse pour à me CHO PARD.
M. Jérôme DURAIN	
M. François SAUVADET	excuse pour à Mr GOURÉ
Mme Emmanuelle COINT	
M. Patrick GENRE	
M. Eric GENTIS	excuse pour à me BERGER
M. Alain JOYANDET	
M. Guillaume MAILLARD	excuse pour à me COINT
Mme Héléne PELISSARD	





NOMS	SIGNATURES
M. Didier VALLVERDU	
M. Pierre BOLZE	excuse pour à Mr GRAPPIN
Mme Isabelle DECHAUME	
Mme Anne-Laure BREUILLARD-FLETY	excuse pour à Mr DARTREVELLE
M. Jean-Pierre DARTEVELLE	
Mme Laurence MULOT	
Mme Catherine COMTE-DELEUZE	ccg
M. Gérald GORDAT	
M. Pascal GRAPPIN	
Mme Marie-Claude JARROT	excuse pour à Mrs COMTE-DELEUZE
M. Jean-Philippe LEFEVRE	
M. Valère NEDEY	excuse pour à Mr PEISSARO
M. Gilles PLATRET	excuse pour à Mr LEFEBVRE
Mme Sophie FONQUERNIE	
M. Denis HAMEAU	
Mme Elise AEBISCHER	

NOMS	SIGNATURES
M. José ALMEIDA	excuse pour à N BARDI
M. Luc BARDI	
M. Hicham BOUJLILAT	excuse
M. Willy BOURGEOIS	
M. Franck CHARLIER	
Mme Claudy CHAUVELOT-DUBAN	
Mme Myriam CHIAPPA-KIGER	
Mme Anne-Marie DUMONT	
Mme Francine CHOPARD	
M. Francis COTTET	
M. Gilles DEMERSEMAN	
M. Guy FEREZ	excuse pour à N DETERSENAN
Mme Karine FRANCOIS	
M. Grégoire GILLE	
M. Pierre GROSSET	
M. Yacine HAKKAR	

NOMS	SIGNATURES
Mme Salima INEZARENE	
Mme Christine ROBIN	excuse pour à me ROUSSEL
Mme Nathalie ROUSSEL	
M. Jean-Philippe SAULNIER-ARRIGHI	
Mme Catherine VANDRIESSE	
Mme Aurélie BERGER	
M. Julien ACARD	
Mme Sophie MONTEL	Amontel
M. Antoine CHUDZIK	Chudzik
M. Lilian NOIROT	

NOMS	SIGNATURES
Mme Nicole CABOCHE	
Mme Nathalie DESSEIGNE	excuse pour à me CABOCHE
M. Patrick JEANROCH	
Mme Valérie REDL	excuse
Mme Karine CHAMPY	excuse Ne prend pas part au vote
M. Edouard CAVIN	
M. Damien CANTIN	
M. Julien GUIBERT	
Mme Isabelle DELYON	
M. Franck GAILLARD	
M. Denis LAMARD	
M. Eric LANCON	excuse pour à Mr LANARD.
Mme Nathalie LEBLANC	
Mme Liliane LUCCHESI	
M. Arnaud MARTHEY	
Mme Sylvie MARTIN	

NOMS	SIGNATURES
Mme Pascale MASSICOT	
Mme Saliha M'PIAYI	
M. Loïc NIEPCERON	Loïc Nieperon 
M. Frédéric PONCET	
Mme Marie-Thérèse REY-GAUCHER	
Mme Françoise TENENBAUM	
Mme Muriel VERGES-CAULLET	
M. Stéphane WOYNAROSKI	
Mme Nisrine ZAIBI	
Mme Jacqueline FERRARI	
Mme Sylvie BEAULIEU	
M. Julien ODOUL	
M. Jacques RICCIARDETTI	
M. Stéphane MONTRELAY	
Mme Sophie AMELLA	
Mme Alexandrine FERRAND	excuse pour à me AMELLA

NOMS	SIGNATURES
M. Patrice LOMBARD	
Mme Colette CLERC	
M. Marcel STEPHAN	
Mme Florence LASSARRE	



Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté
Assemblée plénière des 11, 12 et 13 décembre 2019

Amendement budgétaire relatif au rapport 1-1
Fonction 9 – Notre Agriculture Demain

Plan « Bien-être paysan »

Dispositif :

Le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté, réuni en assemblée plénière les 11, 12 et 13 décembre 2019, décide de modifier son budget primitif 2020 :

En dépenses :

- Supprimer les montants suivants :

Fonction 1	Programme 1103AA - Formations linguistiques migrants	5 000 000,00 €
------------	--	----------------

- Ajouter la dépense supplémentaire :

Programme 9315AA – Développement agricole dans les territoires : 5 000 000 euros

Exposé des motifs :

Les agriculteurs traversent de grandes difficultés : sécheresse, chute des cours, normes et contraintes européennes, concurrence déloyale et agribashing qui peuvent pousser à la désespérance.

A la veille de la baisse prévue de la PAC de 15% et de 28% du FEADER, la Région peut répondre présent aux côtés des agriculteurs de Bourgogne Franche-Comté avec la création d'un plan ambitieux « Bien être paysan ». Ceux qui font au quotidien de notre région la première région agricole de France méritent notre attention. La dotation du fond est rendue possible par la suppression du budget formations linguistiques migrants.

Amendement rejeté (51 voix contre, 15 voix pour,
2 abstentions, 31 non participations au vote)

Pour le groupe Rassemblement National, le Président
Julien ODOUL



Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté
Assemblée plénière des 11, 12 et 13 décembre 2019

Amendement budgétaire relatif au rapport 1-1
Fonction 2 – Programme 2320AA – Enseignement supérieur
« Création d'épiceries solidaires régionales pour les étudiants »

Dispositif :

Le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté, réuni en assemblée plénière les 11, 12 et 13 décembre 2019, décide de modifier son budget primitif 2020 comme suit :

En dépenses :

- Supprimer les montants suivants :

Fonction 5	Programme 5138AA - Cohésion sociale 2015-2020	31 926,53 €
------------	---	-------------

- Ajouter la dépense supplémentaire :

Programme 2320AA – Enseignement supérieur
pour un montant de **31 926,53 euros**

Exposé des motifs :

Baisse des APL, l'augmentation continue du prix du restaurant universitaire, précarisation familiale, 20% des étudiants vivent aujourd'hui sous le seuil de pauvreté (enquête de l'Insee de décembre 2018) et près de 23% d'entre eux ont été "confrontés à d'importantes difficultés financières". La pauvreté est aussi sur les campus comme l'a démontré récemment la dramatique tentative de suicide d'un étudiant à Lyon. Pour répondre à la détresse du quotidien des étudiants, le présent amendement propose d'abonder le budget Enseignement supérieur de 31 926 euros afin de permettre dans le cadre du soutien aux associations étudiantes d'accompagner des initiatives de création d'épiceries solidaires régionales. La création de ce dispositif solidaire avec les étudiants est rendu possible par la suppression du budget cohésion sociale.

Amendement rejeté (51 voix contre, 15 voix pour,
34 non participations au vote)

Pour le groupe Rassemblement National, le Président
Julien ODOUL



**Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté
Assemblée plénière des 11, 12 et 13 décembre 2019**

**Amendement budgétaire relatif au rapport 1-1
Fonction 2 – Programme 2320AA – Enseignement supérieur
« Etudiants médecins en Bourgogne Franche-Comté, nous participons à la lutte
contre la désertification médicale »**

Dispositif :

Le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté, réuni en assemblée plénière les 11, 12 et 13 décembre 2019, décide de modifier son budget primitif 2020 comme suit :

**Programme 2320AA - Enseignement supérieur (soutien à l'investissement et au fonctionnement)
Compléter, page 23, le paragraphe « Soutien aux initiatives des associations étudiantes » comme suit :**

« Les conventions signées avec les associations étudiantes des Facultés de médecine et de pharmacie disposeront de la part de celles-ci l'obligation d'inclure dans les activités financés par la collectivité un volet spécifique permettant d'aborder la question de la désertification médicale. »

Exposé des motifs :

Au même titre que tous les Bourguignons et les Francs-Comtois, les étudiants en médecine et en pharmacie savent que la santé pour tous est une priorité pour les habitants et un enjeu majeur pour toute la collectivité.

Soucieux de les associer précocement à la question de la lutte contre la désertification médicale, le présent amendement propose d'inclure dans l'ensemble des dispositifs de soutien aux associations d'étudiants en médecine et en pharmacie un volet sur cette question.

Amendement rejeté (51 voix contre, 15 voix pour,
34 non participations au vote)

Pour le groupe Rassemblement National, le Président

Julien ODOUL



**Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté
Assemblée plénière des 11, 12 et 13 décembre 2019**

**Amendement budgétaire relatif au rapport 1-1
« Aide à l'adhésion à une mutuelle étudiante »**

Dispositif :

Le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté, réuni en assemblée plénière les 11, 12 et 13 décembre 2019, décide de modifier son budget primitif 2020 comme suit :

En dépenses :

- Supprimer les montants suivants :

Fonction 0	Programme 2010P046 - Démocratie participative	335 000,00 €
------------	---	--------------

- Ajouter la dépense supplémentaire :

Aide à l'adhésion à une mutuelle étudiante
pour un montant de **300 000 euros**

En recettes :

Diminuer l'emprunt d'équilibre de **35 000 euros**

Exposé des motifs :

La précarité étudiante est une réalité et 1 étudiant sur 5 renonce à se soigner. Alors que 20% des étudiants vivent sous le seuil de pauvreté, la Région Bourgogne Franche-Comté décide de mettre en œuvre une aide de 100 euros / an pour financer l'adhésion à la mutuelle étudiante des plus précaires. Pour aider les étudiants à prendre soin de leur santé, la Région prévoit le versement de 100 euros à 3 000 bénéficiaires dès 2020. Un dispositif homologue est déjà organisé en Région Centre Val de Loire.

Amendement rejeté (51 voix contre, 15 voix pour,
2 abstentions, 32 non participations au vote)

Pour le groupe Rassemblement National, le Président

Julien ODOUL

ANNEXE
Aide à l'adhésion à une mutuelle étudiante

Demande et modalité de versement de l'aide

Le montant de l'aide est fixé à 100 euros par an. Le montant de l'aide régionale sera déduit de l'adhésion directement auprès de l'organisme partenaire que l'étudiant aura choisi.

L'étudiant ne paye que la part de son adhésion supérieure à 100 euros.

Critères d'éligibilité :

Avoir moins de 26 ans.

Etre inscrit(e) en région Bourgogne Franche-Comté dans un établissement d'enseignement supérieur, BTS, institut, centre des formations sanitaires et sociales (en formation initiale).

Etre boursier(ère) sur critères sociaux d'un échelon 4 ou supérieur (ou boursier(ère) du Fonds National d'Aide d'Urgence) et ne pas être éligible à la CMU-C (couverture maladie universelle complémentaire) ou à l'ACS (aide à l'acquisition d'une complémentaire santé).

Le dispositif débutera le 1er janvier 2020.



**Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté
Assemblée plénière des 11, 12 et 13 décembre 2019**

**Amendement budgétaire relatif au rapport 1-1
« Aide régionale de soutien au logement des étudiants et apprentis »**

Dispositif :

Le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté, réuni en assemblée plénière les 11, 12 et 13 décembre 2019, décide de modifier son budget primitif 2020 comme suit :

En dépenses :

- Supprimer les montants suivants :

Fonction 0	Programme 0401AA - Europe et international	1 581 956,30 €
------------	--	----------------

- Ajouter la dépense supplémentaire :

Aide régionale de soutien au logement des étudiants et apprentis
pour un montant de **1 580 000 euros**

En recettes :

Diminuer l'emprunt d'équilibre de **1 956,30 euros**

Exposé des motifs :

Depuis le 1^{er} octobre 2017, l'aide personnalisée au logement (APL) est amputée de 5 euros par mois. Cette mesure permet pour l'Etat une économie de 32 millions d'euros par mois. Dans les faits, elle précarise les 800 000 étudiants et les apprentis les plus modestes à qui elle s'applique.

Attribuer une aide régionale de soutien aux étudiants et aux apprentis (50 euros par an pour 31 600 étudiants et apprentis) pour compenser une mesure injuste, tel est le sens du présent amendement. Cette mesure est financée en totalité par la suppression du budget Europe et international.

Amendement rejeté (51 voix contre, 17 voix pour,
32 non participations au vote)

Pour le groupe Rassemblement National, le Président

Julien ODOUL

ANNEXE

Aide régionale de soutien au logement des étudiants et apprentis

Demande et modalité de versement de l'aide

Le montant de l'aide est fixé à 50 euros par an. Elle sera versée annuellement au bénéficiaire sur son compte bancaire, et ce versement lui sera confirmé par courrier.

Critères d'éligibilité :

- Etre de nationalité française et domicilié en région Bourgogne Franche-Comté ;
- Bénéficiaire des APL ;
- Avoir la qualité d'étudiant(e) ou d'apprenti(e).

Le dispositif débutera le 1er janvier 2020.

L'ouverture de droits intervient au jour du dépôt de la demande. Celle-ci devra être renouvelée chaque année, et le bénéficiaire devra s'engager à signaler tout changement durable de situation.



**Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté
Assemblée plénière des 11, 12 et 13 décembre 2019**

**Amendement budgétaire relatif au rapport 1-1
Programme 2252AA – Aides spécifiques
« Manger 100% local dans les lycées de Bourgogne Franche-Comté »**

Dispositif :

Le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté, réuni en assemblée plénière les 11, 12 et 13 décembre 2019, décide de modifier son budget primitif 2020 comme suit :

- ✓ Développement de l'alimentation de proximité et le bio dans la restauration scolaire

Page 47, le paragraphe est remplacé par :

La Région conseille les lycées et promeut les bonnes pratiques afin d'augmenter la consommation de produits locaux et bio, conformément à la charte régionale qualité en restauration scolaire et à la loi Egalim pour que les assiettes des lycéens, dans les cantines soient composées en 2020 comme suit :

L'assiette du lycéen bourguignon et franc-comtois

<i>VIANDES ET LEGUMES</i>	<i>Autres composants (BOF – FRUIT - ...)</i>	<i>BIO</i>
<i>100% produit dans la région</i>	<i>50% produit dans la région</i>	<i>20% sur l'ensemble de l'assiette</i>

Exposé des motifs

Consommer local, c'est préserver l'emploi local. Le monde agricole et ses filières n'échappent pas à la règle et connaissent des accidents climatiques récurrents. 51% des exploitations sont classées en risque financier élevé et 60% des exploitations laitières (hors AOP) ont également un résultat négatif. Dans ce contexte, la Région doit tenir pleinement son rôle et favoriser réellement en 2020 la consommation locale dans les lycées. Manger 100% local dans les lycées, c'est défendre l'agriculture et l'emploi local en Bourgogne Franche-Comté.

Amendement rejeté (50 voix contre, 17 voix pour,
31 non participations au vote)

Pour le groupe Rassemblement National, le Président

Julien ODOUL



**Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté
Assemblée plénière des 11, 12 et 13 décembre 2019**

**Amendement budgétaire relatif au rapport 1-1 – Fonction 1
Formation professionnelle et apprentissage
Programme 1103AA – Parcours vers la qualification des demandeurs d'emploi**

« Suppression du budget de 5 000 000 € pour les formations accordées aux migrants »

Dispositif :

Le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté, réuni en assemblée plénière les 11, 12 et 13 décembre 2019, décide de modifier son budget primitif 2020 comme suit :

En dépenses :

Supprimer 5 000 000 euros du programme 1103AA

En recettes :

Diminuer l'emprunt d'équilibre de 5 000 000 euros

Exposé des motifs :

Le dispositif de formation linguistique (Français langue étrangère – FLE) a coûté à la collectivité 6 345 365 euros depuis mars 2016 et la commission permanente réunie le 18 octobre 2019 a décidé d'amplifier les moyens financiers qui lui sont consacrés en y affectant 5 000 000 d'euros supplémentaires pour l'année 2020. Au total et sans modification du budget primitif 2020, ce sont 11 345 365 euros qui seront consacrés à la formation des migrants au lieu de servir à la qualification des demandeurs d'emploi bourguignons et francs-comtois. C'est totalement inacceptable dans le contexte social actuel et dans une région qui compte 237 000 chômeurs et 370 000 pauvres. En Bourgogne Franche-Comté, la formation professionnelle doit être réservée aux Bourguignons et aux Francs-Comtois.

Le présent amendement vise à supprimer le financement des actions de formation accordées aux migrants. Il permet à la collectivité d'économiser 5 000 000 euros.

Amendement rejeté (51 voix contre, 16 voix pour,
27 non participations au vote)

Pour le groupe Rassemblement National, le Président

Julien ODOUL



**Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté
Assemblée plénière des 11, 12 et 13 décembre 2019**

**Amendement budgétaire relatif au rapport 1-1 – Fonction 0
Services généraux
Programme 0401AA – Europe et international**

**« Suppression du budget Europe – International,
la Bourgogne Franche-Comté n'est pas un Etat souverain »**

Dispositif :

Le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté, réuni en assemblée plénière les 11, 12 et 13 décembre 2019, décide de modifier son budget primitif 2020 comme suit :

En dépenses :

Supprimer 1 581 956,30 euros du programme 0401AA

En recettes :

Diminuer l'emprunt d'équilibre de 1 581 956,30 euros

Exposé des motifs :

En dehors de la naturelle coopération franco-suisse, la Région Bourgogne Franche-Comté s'adonne à la diplomatie internationale. Théorisée par Laurent Fabius, « la diplomatie démultipliée », s'ajoute inutilement à celle d'Etat à Etat. Contraire à l'esprit de nos institutions qui disposent que l'action internationale est strictement réservée à l'Etat lui-même, la diplomatie régionale se révèle inopérante et surtout coûteuse pour les collectivités. Concernant la Bourgogne Franche-Comté, les missions de certains élus au Niger, en Afrique du Sud, en passant par Las Vegas, Milan ou New-York se substituent aux déplacements qu'ils devraient réaliser à Lure, Clamecy, Tonnerre ou Dole. Les objectifs de développement durable et les réunions à l'ONU sont autant de prétextes pour s'éloigner des territoires et autant d'affronts pour les huit départements de la région. La Bourgogne Franche-Comté n'est pas un Etat souverain, elle ne doit en conséquence ni financer de diplomatie régionale, ni créer d'ambassades à Mayence ou Bruxelles. Collectivité au service des Bourguignons et Francs-Comtois, la Région doit au contraire multiplier sa présence dans les limites de ses frontières régionales. Le présent amendement vise à supprimer le budget « Europe et international ». Il permet à la collectivité d'économiser 1 581 956,30 euros.

Amendement rejeté (51 voix contre, 17 voix pour,
27 non participations au vote)

Pour le groupe Rassemblement National, le Président

Julien ODOUL



**Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté
Assemblée plénière des 11, 12 et 13 décembre 2019**

**Amendement budgétaire relatif au rapport 1-1 – Fonction 8 Transports
Programme 8111AA – Matériel TER**

« Limiter le recours à l'emprunt en décalant l'investissement TER »

Dispositif :

Le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté, réuni en assemblée plénière les 11, 12 et 13 décembre 2019, décide de modifier son budget primitif 2020 comme suit :

En dépenses :

Supprimer 15 000 000 euros du programme 8111AA

En recettes :

Diminuer l'emprunt d'équilibre de 15 000 000 euros

Exposé des motifs :

Le programme d'investissement TER est inscrit au budget 2020 en CPI pour un montant de 83 574 695 euros (pour mémoire inscription 2018 : 67 261 558,65 euros). Il prévoit l'acquisition de 3 rames à hydrogène ainsi que d'autres opérations. Afin de lisser davantage l'impact de telles acquisitions sur le budget régional, il est opportun de différer une partie des investissements prévus (15 millions d'euros) sur la période 2021/2022. Le présent amendement vise à abaisser le budget alloué au programme Matériel TER. Il permet à la collectivité de limiter son recours à l'emprunt de 15 millions d'euros.

Amendement rejeté (51 voix contre, 15 voix pour,
30 non participations au vote)

Pour le groupe Rassemblement National, le Président

Julien ODOUL



**Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté
Assemblée plénière des 11, 12 et 13 décembre 2019**

**Amendement budgétaire relatif au rapport 1-1 – Fonction 3
Culture, sports et loisirs**

**Programme 2001P017 – Art contemporain, Programme 3123AA – Spectacle vivant
Programme 3140AA – Restauration du patrimoine**

Dispositif :

Le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté, réuni en assemblée plénière les 11, 12 et 13 décembre 2018, décide de modifier son budget primitif 2020 comme suit :

En dépenses :

Supprimer 2 215 715,48 euros du programme 2001P017

Supprimer 4 489 556,01 euros du programme 3123AA

Ajouter 6 705 271,49 euros au programme 3140AA

Exposé des motifs :

Le patrimoine bourguignon et franc-comtois (patrimoine classé ou non classé) est particulièrement riche et la nécessité de le préserver pour le transmettre s'exprime chaque jour davantage. Simultanément, le tourisme apparaît clairement comme une des composantes de l'économie et une ambition affirmée du conseil régional. Après le drame de l'incendie de Notre-Dame et dans le contexte actuel où les ressources des collectivités locales ne permettent plus de financer des chantiers de sauvegarde à la hauteur des besoins exprimés, il est nécessaire d'arbitrer les engagements financiers de la région au profit du patrimoine et de supprimer les aides financières jusqu'ici attribuées à l'Art contemporain et au Spectacle vivant. Le présent amendement vise à supprimer le financement du budget attribué à l'Art contemporain et au Spectacle vivant pour le réattribuer pour un montant total de 6 705 271,49 euros au programme de restauration du patrimoine dont le budget total après modification passe de 4 850 812 euros à 11 560 084 euros. Le doublement du budget dédié au patrimoine permet de lancer une ambitieuse campagne pour l'année 2020.

Amendement rejeté (51 voix contre, 15 voix pour,
32 non participations au vote)

Pour le groupe Rassemblement National, le Président

Julien ODOUL



Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté
Assemblée plénière des 11, 12 et 13 décembre 2019

**Amendement budgétaire relatif au rapport 1-1 – Fonction 5
Aménagement des territoires
Politique de la ville**

**Programme 5139 AA – Renouvellement urbain, Programme 5137AA – Cohésion sociale
Programme 5138AA – Cohésion sociale 2015-2020, Programme 5138CPB – Cohésion sociale CPER 2015-2020**

**« Suppression du budget politique de la ville pour mettre fin à la pompe sociale des quartiers dits prioritaires »
Dispositif :**

Le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté, réuni en assemblée plénière les 11, 12 et 13 décembre 2019, décide de modifier son budget primitif 2020 comme suit :

En dépenses :

Dans les programmes ci-dessous, supprimer

Programme 5139AA - Renouvellement urbain	2 000 000,00
Programme 5137AA - Cohésion sociale	576 784,47
Programme 5138AA - Cohésion sociale 2015-2020	31 926,53
Programme 5138CPB - Cohésion sociale CPER 2015-2020	925 026,99

Pour un total de 3 533 737,99 euros

En recettes :

Diminuer l'emprunt d'équilibre de 3 533 737,99 euros

Exposé des motifs :

L'aménagement des territoires pour la majorité régionale se résume en réalité au seul aménagement du territoire urbain, à la mise en œuvre de la politique de la ville et à la signature de contrat de métropole à l'image de celui signé en 2018 avec Dijon pour un coût de 50 millions d'euros à la charge des Bourguignons et Francs-Comtois. Tonneau des Danaïdes et exception française, la politique de la ville, ce sont 90 milliards d'euros déversés exclusivement dans les quartiers sans résultat probant. Chaque jour en Bourgogne Franche-Comté, les territoires ruraux démontrent leur capacité à s'organiser et à innover alors que les inégalités territoriales s'accroissent et sont responsables du déclassement, de l'abandon et de la précarité de nombreux habitants des campagnes. Une autre stratégie régionale d'équilibre des territoires est possible en garantissant, sans idéologie, à tous les habitants des territoires une reconnaissance et une réelle égalité des chances.

Le présent amendement vise à diminuer les programmes « politique de la ville ». Il permet à la collectivité d'économiser 3 533 737 euros.

Amendement rejeté (50 voix contre, 15 voix pour,
5 abstentions, 26 non participations au vote)

Pour le groupe Rassemblement National, le Président

Julien ODOUL



**Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté
Assemblée plénière des 11, 12 et 13 décembre 2019**

**Amendement budgétaire relatif au rapport 1-1 – Fonction 5
Aménagement des territoires
Programme 5237AA – Nouvelles ruralités**

« Suppression du budget Nouvelles ruralités »

Dispositif :

Le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté, réuni en assemblée plénière les 11, 12 et 13 décembre 2019, décide de modifier son budget primitif 2020 comme suit :

En dépenses :

Supprimer 1 091 410 euros du programme 5237AA

En recettes :

Diminuer l'emprunt d'équilibre de 1 091 410 euros

Exposé des motifs :

Le programme « Nouvelles ruralités » est inscrit au budget pour un montant total de 1 091 410 euros.

Aujourd'hui, les « nouvelles ruralités » regroupent l'ensemble des projets expérimentaux qui visent à redéfinir les modalités de la vie à la campagne. Ils sont notamment portés, soutenus et financés par les conseils régionaux. Suivant la doctrine de la dissémination de l'immigration massive en zone rurale, les promoteurs des « nouvelles ruralités » participent de cette idéologie du « vivre-ensemble » qui s'apparente à un véritable cauchemar pour les Français confrontés à la multiplication des violences, à la dégradation de leur cadre de vie et à la dépossession de leur pays. Nos campagnes seraient des terres de mixité où la démographie devrait être relancée à grand renfort de migrants.

Oui la ruralité est une chance pour la France mais son avenir ne doit en aucun cas se résumer à une réserve de migrants, foyer de main d'œuvre servile destinée à remplacer les travailleurs français jugés trop coûteux et trop réfractaires à la mondialisation sauvage.

Le présent amendement vise à supprimer le budget alloué au programme « Nouvelles ruralités ».

Il permet à la collectivité d'économiser 1 091 410 euros.

Amendement rejeté (50 voix contre, 15 voix pour,
31 non participations au vote)

Pour le groupe Rassemblement National, le Président
Julien ODOUL



**Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté
Assemblée plénière des 11, 12 et 13 décembre 2019**

**Amendement budgétaire relatif au rapport 1-1
Fonction 5 – Cohésion et solidarité pour rendre nos territoires plus attractifs et innovants**

« Pour la justice territoriale »

Dispositif :

Le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté, réuni en assemblée plénière les 11, 12 et 13 décembre 2019, décide de modifier son budget primitif 2020.

Les dépenses relatives à la fonction 5 inscrites pour un montant total de **46 199 322,58 euros** (CPI et CPF), sont réparties selon la clef de répartition suivante et dans les programmes précisés ci-dessous :

Clef de répartition	
ruralité	urbain
Programme 5320AA	Programme 5139AA
BOURG CENTRE	RENOUVELLEMENT URBAIN
70%	30%
32 339 525,81 €	13 859 796,77 €

Exposé des motifs :

La région Bourgogne Franche-Comté apparaît polyfracturée. A l'opposé de la réalité démographique (73,4% de la population habite dans les communes de moins de 10 000 habitants, auxquelles il faudrait ajouter les villes moyennes - les 7 premières unités urbaines ne totalisent que 26,5% de la population), la majorité privilégie depuis le début de la mandature les villes où il y a déjà tout, au détriment des campagnes où tout manque (les écoles, les gendarmeries et en réalité l'ensemble des services publics).

La mise en œuvre d'une véritable justice territoriale est indispensable. C'est le sens du présent amendement qui propose de répartir les crédits de la fonction 5 selon une clef de répartition 70% - 30%, reflet de la réalité démographique de la région.

Amendement rejeté (50 voix contre, 15 voix pour,
1 abstention, 30 non participations au vote)

Pour le groupe Rassemblement National, le Président
Julien ODOUL



**Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté
Assemblée plénière des 11, 12 et 13 décembre 2019**

**Amendement budgétaire relatif au rapport 1-1
Fonction 4 – Programme 4102AA – Animation politique de santé**

« Campagne de communication : être médecin en Bourgogne Franche-Comté »

Dispositif :

Le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté, réuni en assemblée plénière les 11, 12 et 13 décembre 2019, décide de modifier son budget primitif 2020 comme suit :

En dépenses :

- Supprimer les montants suivants :

Fonction 0	Programme 2010P046 - Démocratie participative	335 000,00 €
------------	---	--------------

- Ajouter la dépense supplémentaire :

Programme 4102AA – Animation politique de Santé
pour un montant de **200 000 euros**

En recettes :

Diminuer l'emprunt d'équilibre de **135 000 euros**

Exposé des motifs :

Une campagne de marketing territorial cohérente est nécessaire pour faire connaître et donner le goût d'une pratique médicale dans l'un des huit départements de Bourgogne Franche-Comté. A destination des différents types de praticiens (jeunes professionnels – jeunes retraités désireux de poursuivre une carrière à temps partielle) cette campagne doit illustrer la qualité de vie dans nos différents territoires. Le budget de la campagne est possible par la suppression du budget « démocratie participative ».

Amendement rejeté (50 voix contre, 16 voix pour,
31 non participations au vote)

Pour le groupe Rassemblement National, le Président

Julien ODOUL



Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté
Assemblée plénière des 11, 12 et 13 décembre 2019

Amendement budgétaire relatif au rapport 1-1
Fonction 4 – Programme 4102AA – Animation politique de santé

« Attribution de bourses aux étudiants en médecine »

Dispositif :

Le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté, réuni en assemblée plénière les 11, 12 et 13 décembre 2019, décide de modifier son budget primitif 2020 comme suit :

En dépenses :

- Supprimer les montants suivants :

Fonction 0	Programme 0220AA - Assemblées (Abaissement de 20% des indemnités des élus)	800 000,00 €
------------	--	--------------

- Ajouter la dépense supplémentaire :

Programme 4102AA – Animation politique de Santé
pour un montant de **600 000 euros**

En recettes :

Diminuer l'emprunt d'équilibre de **200 000 euros**

Exposé des motifs :

L'attribution de bourses aux étudiants en médecine peut favoriser à terme leur installation en Bourgogne Franche-Comté. Une allocation de 500€ par mois dès la deuxième année et jusqu'à la fin de l'internat peut être attribuée par le conseil régional au même titre que les bourses déjà accordées à d'autres étudiants (sages-femmes – infirmières). Les deux engagements à respecter seront d'exercer en Bourgogne Franche-Comté dans l'année qui suit la soutenance de thèse pour une durée au moins équivalente à la durée de versement de la bourse. L'obligation d'exercice en Bourgogne Franche-Comté sera réduit d'1/3 quand le lieu d'installation est une commune de moins de 10 000 habitants. Compte tenu de la situation, 100 bourses d'un an peuvent être attribuées dès janvier 2020. La mesure est entièrement financée (600 000 euros) par l'abaissement des indemnités des élus régionaux.

Amendement rejeté (50 voix contre, 15 voix pour,
1 abstention, 31 non participations au vote)

Pour le groupe Rassemblement National, le Président
Julien ODOUL



Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté
Assemblée plénière des 11, 12 et 13 décembre 2019

Amendement budgétaire relatif au rapport 1-1
Fonction 4 – Programme 4102AA – Animation politique de santé

« Inciter à l'ouverture d'antennes des Facultés de médecine de Dijon et Besançon
dans les départements désertifiés »

Dispositif :

Le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté, réuni en assemblée plénière les 11, 12 et 13 décembre 2019, décide de modifier son budget primitif 2020 comme suit :

En dépenses :

- Supprimer les montants suivants :

Fonction 0	Programme 2010P046 - Démocratie participative	335 000,00 €
------------	---	--------------

- Ajouter la dépense supplémentaire :

Programme 4102AA – Animation politique de Santé
pour un montant de **50 000 euros**

En recettes :

Diminuer l'emprunt d'équilibre de **285 000 euros**

Exposé des motifs :

A l'exemple de la Nièvre qui accueille une première année de médecine à Nevers et un parcours complet de troisième cycle (six stages consécutifs de 6 mois) depuis la rentrée 2019, il est nécessaire d'inciter les facultés à s'inscrire dans des démarches au plus proche des territoires. La Collectivité régionale dans le cadre de ses compétences conjointes en matière d'enseignement supérieur et d'aménagement du territoire peut être facilitatrice pour accompagner de tels partenariats et convaincre le corps professoral de la nécessité d'une présence d'étudiants médecins et futurs professionnels dans l'ensemble des territoires. A ce titre et pour permettre de financer une mission d'appui spécifique à ce sujet, le budget animation politique de santé est abondé de 50 000 euros.

Amendement rejeté (50 voix contre, 15 voix pour,
33 non participations au vote)

Pour le groupe Rassemblement National, le Président
Julien ODOUL



Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté
Assemblée plénière des 11, 12 et 13 décembre 2019

Amendement budgétaire relatif au rapport 1-1
Fonction 4 – Programme 4101AA Santé BFC

« Création des DOC MOBIL BFC, des équipes mobiles de médecins généralistes »

Dispositif :

Le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté, réuni en assemblée plénière les 11, 12 et 13 décembre 2019, décide de modifier son budget primitif 2020 comme suit :

En dépenses :

- Supprimer les montants suivants :

Fonction 0	Programme 0262AA – Indemnités et frais de mission des membres du CESER	1 200 000,00 €
Fonction 1	Programme 1103AA - Formations linguistiques migrants	5 000 000,00 €
		6 200 000,00 €

- Ajouter la dépense supplémentaire :

Programme 4101AA – Santé BFC
pour un montant de **6 000 000 euros**

En recettes :

Diminuer l'emprunt d'équilibre de **200 000 euros**

Exposé des motifs :

La santé pour tous doit être la priorité de la Collectivité régionale. Avec huit départements frappés par la désertification médicale et les fermetures d'hôpitaux, le budget primitif de 2.6 millions d'euros reste insuffisant. Pour répondre à la demande urgente de la population, nous proposons de salarier des médecins généralistes qui interviendront en équipe dans les secteurs les plus touchés par la désertification. Ils réaliseront leurs consultations dans les maisons de santé déjà financées par la région et la prise de rendez-vous sera organisée via Doctolib afin d'optimiser le nombre de patients pris en charge. A titre d'expérimentation et avant de généraliser le dispositif, « DOC Mobil BFC » sera déployé en 2020 dans les départements de la Nièvre, la Haute-Saône et l'Yonne.

Le financement du dispositif est rendu possible par les suppressions des indemnités et frais versées aux membres du CESER et de la totalité des financements prévus pour les formations linguistiques des migrants.

Amendement rejeté (50 voix contre, 16 voix pour,
32 non participations au vote)

Pour le groupe Rassemblement National, le Président
Julien ODOUL



**Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté
Assemblée plénière des 11, 12 et 13 décembre 2019**

**Amendement budgétaire relatif au rapport 1-1 – Fonction 0
Programme 2010P046 – Démocratie participative**

« Suppression du budget Démocratie participative »

Dispositif :

Le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté, réuni en assemblée plénière les 11, 12 et 13 décembre 2019, décide de modifier son budget primitif 2020 comme suit :

En dépenses :

Supprimer 335 000 euros du programme 2010P046

En recettes :

Diminuer l'emprunt d'équilibre de 335 000 euros

Exposé des motifs :

Le conseil régional souhaite développer la démocratie participative et poursuivre le déploiement notamment des consultations via des sites internet, des réunions publiques, des campagnes de communication et des conseils citoyens. Le caractère de pseudo-consultations dans le but de faire valider des décisions déjà prises est à peine voilé sur les sujets comme la transition énergétique, la politique de la ville ou les échanges avec le Land de Rhénanie Palatinat. Aussi, en lieu et place de consultations où les élites sont surreprésentées et les citoyens sous-représentés, nous privilégions le recours régulier aux urnes et la consultation de l'ensemble des habitants. La démocratie se suffit à elle-même !

Le présent amendement vise à supprimer le budget démocratie participative. Il permet à la collectivité d'économiser 335 000 euros.

Amendement rejeté (51 voix contre, 16 voix pour,
30 non participations au vote)

Pour le groupe Rassemblement National, le Président
Julien ODOUL



**Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté
Assemblée plénière des 11, 12 et 13 décembre 2019**

**Amendement budgétaire relatif au rapport 1-1 – Fonction 0
Services généraux
Programme 1999P094 – Communication institutionnelle**

« Baisse du budget communication »

Dispositif :

Le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté, réuni en assemblée plénière les 11, 12 et 13 décembre 2019, décide de modifier son budget primitif 2020 comme suit :

En dépenses :

Supprimer 1 345 808 euros du programme 1999P094

En recettes :

Diminuer l'emprunt d'équilibre de 1 345 808 euros

Exposé des motifs :

Au même titre que pour l'année 2019, le programme « Communication » est inscrit au budget primitif 2020 pour un montant total de 4 427 000 euros. L'augmentation particulièrement importante relevée en 2019 (+30,4%) , maintenue pour l'exercice 2020, illustrent les difficultés rencontrées par la majorité pour compenser l'absence de bénéfices concrets de son action pour les habitants, une stratégie de mandat illisible et sa difficulté à positiver son action. Dans ce contexte, les dépenses de communication resteront vaines tant qu'elles n'auront pas été précédées d'un changement complet d'orientation politique.

Le présent amendement vise à abaisser (-30,4%) le budget alloué au programme « Communication institutionnelle ». Il permet à la collectivité d'économiser 1 345 808 euros.

Amendement rejeté (51 voix contre, 17 voix pour,
30 non participations au vote)

Pour le groupe Rassemblement National, le Président

Julien ODOUL



**Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté
Assemblée plénière des 11, 12 et 13 décembre 2019**

**Amendement budgétaire relatif au rapport 1-1 – Fonction 0
Services généraux
Programme 0220AA – Assemblées**

« Baisse des indemnités des élus de 20% »

Dispositif :

Le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté, réuni en assemblée plénière les 11, 12 et 13 décembre 2019, décide de modifier son budget primitif 2020 comme suit :

En dépenses :

Supprimer 800 000 euros du programme 0220AA

En recettes :

Diminuer l'emprunt d'équilibre de 800 000 euros

Exposé des motifs :

L'assemblée plénière du 21 janvier 2016, sur proposition de la majorité, a arrêté les modalités d'indemnisation des 100 élus régionaux avec une augmentation de 380 euros mensuels (+20%). Les conseillers bénéficient depuis cette date, en plus des remboursements de leurs frais de déplacement, d'une indemnité mensuelle d'un montant de 2280 euros bruts et jusqu'à 5 512 euros pour la présidente de la région. Dans un contexte où le reste à vivre se réduit très fortement pour les Bourguignons et les Francs-Comtois, des signes d'exemplarité sont attendus de la part des élus.

Le présent amendement vise à diminuer de 20% les indemnités des conseillers régionaux. Il permet à la collectivité d'économiser 800 000 euros.

Amendement rejeté (51 voix contre, 15 voix pour,
32 non participations au vote)

Pour le groupe Rassemblement National, le Président
Julien ODOUL



**Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté
Assemblée plénière des 11, 12 et 13 décembre 2019**

**Amendement budgétaire relatif au rapport 1-1 – Fonction 0
Conseil économique, social et environnemental régional
Programme 0262AA – Indemnités et frais de mission des membres du CESER**

« Suppression des indemnités des membres du CESER »

Dispositif :

Le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté, réuni en assemblée plénière les 11, 12 et 13 décembre 2019, décide de modifier son budget primitif 2020 comme suit :

En dépenses :

Supprimer 1 200 000 euros du programme 0262AA

En recettes :

Diminuer l'emprunt d'équilibre de 1 200 000 euros

Exposé des motifs :

Le Conseil économique, social et environnemental régional appréhende les grandes questions relatives au développement de la région, il est constitué de 110 conseillers désignés en dehors de tout scrutin électif. Son effectif est supérieur au nombre de Conseillers régionaux élus démocratiquement. Son budget de fonctionnement est en constante augmentation (+25,3% pour 2019) alors que la dotation globale de fonctionnement (DGF) des régions est supprimée à compter de 2018 et que le périmètre des concours financiers de l'Etat est limité. La diminution de 11% prévue en 2020, n'en fait pas pour autant un dispositif vertueux. Non représentatif et coûteux, le CESER représente une dépense non-indispensable pour la collectivité. De plus, le mode de désignation de ses membres révèle la véritable nature de cette chambre fantôme : servir de centre de recyclage pour un personnel politique ou syndical orphelin d'un mandat électif.

Cet amendement vise donc à supprimer les indemnités du CESER. Il permet à la collectivité d'économiser 1 200 000 euros.

Amendement rejeté (51 voix contre, 15 voix pour,
32 non participations au vote)

Pour le groupe Rassemblement National, le Président
Julien ODOUL



**Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté
Assemblée plénière des 11, 12 et 13 décembre 2019**

**Amendement budgétaire relatif au rapport 1-1
Recettes de fonctionnement - Fiscalité indirecte
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules (cartes grises)**

Dispositif :

Le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté, réuni en assemblée plénière les 11, 12 et 13 décembre 2019, décide de modifier son budget primitif 2020 comme suit :

En recettes :

- Fiscalité indirecte
Taxe sur les cartes grises, remplacer 115 900 000 euros par **95 900 000 euros**
- Emprunt d'équilibre à diminuer de **450 694,29 euros**

En dépenses :

Supprimer les montants suivants :

Fonction 0	Programme 0401AA - Europe et international	1 581 956,30
Fonction 5	Programme 5138AA - Cohésion sociale 2015-2020	31 926,53
Fonction 5	Programme 5138CPB - Cohésion sociale CPER 2015-2020	925 026,99
Fonction 0	Programme 2010P046 - Démocratie participative	335 000,00
Fonction 8	Programme 8111AA - Matériel TER	15 000 000,00
Fonction 5	Programme 5137AA - Cohésion sociale	576 784,47
Fonction 5	Programme 5139AA - Renouvellement urbain	2 000 000,00
		20 450 694,29 €

Exposé des motifs :

Le tarif des cartes grises a été fusionné au 1^{er} janvier 2017 et l'alignement sur la tarification pratiquée dans l'ex-région Bourgogne a provoqué une hausse de 15 euros sur le cheval fiscal en Franche-Comté (+42% d'augmentation). Passant de 36 euros à 51 euros, la nouvelle tarification a profité au budget régional avec un gain de 17 millions d'euros de recette fiscale supplémentaire. Mesure injuste pour les Francs-Comtois sur qui pèse davantage de fiscalité, cette augmentation pénalise aussi le cycle d'achat-revente de PSA.

Abaisser le tarif de la carte grise de 51 euros à 42 euros permet de redonner du pouvoir d'achat aux Bourguignons et aux Francs-Comtois, c'est le sens du présent amendement. Il est rendu possible par les économies budgétaires générées sur la fonction Transports et programmes non-prioritaires (Politique et la ville – Europe et international - ...).

Amendement rejeté (51 voix contre, 17 voix pour,
30 non participations au vote)

Pour le groupe Rassemblement National, le Président
Julien ODOUL



**Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté
Assemblée plénière des 11, 12 et 13 décembre 2019**

**Amendement budgétaire relatif au rapport 1-1
Recettes de fonctionnement - Fiscalité indirecte
Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE « Grenelle »)

« Abaisser la taxe régionale sur les carburants
pour redonner du pouvoir d'achat aux Bourguignons et aux Francs-Comtois »**

Dispositif :

Le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté, réuni en assemblée plénière les 11, 12 et 13 décembre 2019, décide de modifier son budget primitif 2020 comme suit :

En recettes :

Supprimer : Fiscalité indirecte TICPE – Modulation pour un montant de 33 484 000 euros

Diminuer l'emprunt d'équilibre de 1 527 227,48 euros

En dépenses :

Supprimer les montants suivants :

Fonction 0	Programme 0262AA – Indemnités et frais de mission des membres du CESER	1 200 000,00
Fonction 0	Programme 1999P094 - Communication institutionnelle	1 345 808,00
Fonction 1	Programme 1103AA - Parcours vers la qualification des demandeurs d'emploi	5 000 000,00
Fonction 0	Programme 2010P046 - Démocratie participative	335 000,00
Fonction 0	Programme 0220AA - Assemblées	800 000,00
Fonction 5	Programme 5139AA - Renouvellement urbain	2 000 000,00
Fonction 5	Programme 5137AA - Cohésion sociale	576 784,47
Fonction 5	Programme 5138AA - Cohésion sociale 2015-2020	31 926,53
Fonction 5	Programme 5138CPB - Cohésion sociale CPER 2015-2020	925 026,99
Fonction 5	Programme 5237AA - Nouvelles ruralités ENVI BFC	1 091 410,00
Fonction 3	Programme 2001P017 - Art contemporain	2 215 715,48
Fonction 8	Programme 8111AA - Matériel TER	15 000 000,00
Fonction 3	Programme 3123AA - Spectacle vivant	4 489 556,01

Total 35 011 227,48 euros

Exposé des motifs :

Les Français sont 75% à utiliser leur véhicule pour aller travailler et consacrent 11% de leur budget à des dépenses liées à l'automobile. Il s'agit là d'un poste important dont une part significative est incompressible en raison des trajets occasionnés par les déplacements domicile-travail. En 10 ans, les taxes sur les carburants ont augmenté de 25%, jusqu'à atteindre 60% du prix au litre.

En Bourgogne Franche-Comté, 15 % des ménages, contre 10 % en moyenne en France, consacrent plus de 4,5 % de leur revenu pour acheter le carburant nécessaire aux trajets obligatoires (domicile-travail, lieu d'études, accès aux services de santé et de la vie de tous les jours, etc.). Pour le coup, les dépenses en carburant augmentent du simple au double selon le lieu d'habitation (territoires urbains ou ruraux).

Considérant que pour les automobilistes de Bourgogne Franche-Comté, la majoration régionale de la part dite TICPE « Grenelle » pèse lourdement dans leur budget, le présent amendement vise à leur redonner du pouvoir d'achat.

Abaisser la taxe régionale sur les carburant, c'est redonner 33 384 000 euros aux Bourguignons et Francs-Comtois. C'est aussi leur épargner la TVA sur la TICPE pour un montant de 6 696 000 euros.

La suppression de la part régionale de la TICPE et de la TVA correspondante permet en définitive de rendre 40 180 000 € aux automobilistes.

Amendement rejeté (51 voix contre, 17 voix pour,
30 non participations au vote)

Pour le groupe Rassemblement National, le Président
Julien ODOUL

